

teur dit d'un côté *habiter à* ou *avec*, et de l'autre *habiter* une femme. Les Italiens ont notre expression : *abitare con una femmina*.

**HACE, HAICHE, hache**, v. 25308, 26599, 32007.

A *haches* vont les baïlles fierement décapant...  
Et de *haces* danoises les vont fort assalant.

Prov. *apcha*, ital. *accia*, *azza*, esp. *hacha*, port. *facha*, *acha*; moy. h. allem. *hatsche*, hache, nouv. h. allem. *hache*, pioche. Ces mots viennent, suivant M. Diez, de l'angl.-sax. *haccan*, angl. *hack*, hacher, couper. Le lat. *ascia* ne peut, dit-il, être leur étymologie, mais il a produit l'ital. *ascia* et le prov. *aissa*. Comparez le moy. lat. *acia*, d'où *aciola*, *acculus*, et *accieris* qu'on trouve dans Festus. Diez, Lex. etym., p. 4.

Les *haches danoises* dont il est question dans un de nos exemples ont bien l'air d'être les *guisarmes* que l'on trouve définies, tantôt piques, tantôt haches :

*Haches danoises* por lancier et férir.  
(Mort de Garin, p. 463.)

**HAÏÈTE, petite haie, lisière**, Gilles de Chin, v. 891.

Les le *haïète* d'un boskel.

Diminut. du mot *haie*, qui vient de l'ang.-sax. *haga*, *hage*, anc. flam. *haeghe*, nouv. *haeg*, haie; anc. nord. *hagi*, suéd. *hage*, ager pascuus. Diefenbach, Goth., II, 578. Le moy. lat. *haia*, *heia*, signifiait tout à la fois haie, palissade, forêt, et avait donné lieu au verbe *heyare*, anc. franç. *hayer*. En Belgique, le droit de *hayer* existait dans plus d'une coutume. Il consistait pour les habitants dans la faculté de jouir des vaines pâtures et d'y enclorre les bestiaux au moyen de *haies*, fut-ce même dans les clairières des forêts. La faction liégeoise des *haydroits* ne pourrait-elle avoir pour origine ce vieux droit de *hayer*? M. Polain a mieux aimé y voir le flam. *heyde*, bruyère, en disant que les *haydroits* revendiquaient le droit de pacage dans les terrains incultes. Hist. de Liège, II, 189. C'est au fond la même idée; mais *heyde* aurait dû faire *heyd-droits* et non pas *hay-droits* ou *heydroits*, du moy. lat. *heya* ou *haya*. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, elles doivent peut-être le céder à celle de Zantfliet, qui fut presque contemporain et dit positivement que les *haydroits* furent ainsi nommés parce que c'étaient des ennemis du bon droit et de la justice (odientés jus et æquum). Voy. Ducange, v° *Heideotti*.

**HAÏR** (formes du verbe), v. 4824, 4857, 12868, 25274, 29824, 29849, 30031.

Nous croyons devoir indiquer ici quelques-unes des formes de la conjugaison de ce verbe, relevées dans notre roman. Présent de l'indicatif : je *hac*, je *hach*, je *has*, je *haich*; nous *haions*, vous *haés*; futur, je *haray*.

*Haïr* vient du goth. *hatan*, *hatjan*, anc. h. allem. *hazen*,

*hazôn*, nouv. h. allem. *hassen*. La plus anc. forme franç. est *hadir* (Alexis, 87); prov. *ahir*, *air*; subst. *azir*, haine, violence. Ráyn., Lex. rom., III, 575.

**HAÏRE, cilice**, Gilles de Chin, v. 661; peine, ennui, violence, obstacle, Godefr. de Bouillon, v. 24768.

Cil n'avoit soing de porter *haire*...  
Par Mahomet! Tangré, vous iestes grande *haire*!  
Or vous gardés de moy, car bien me doit desplaire.

On trouve déjà le mot *haire* (sens propre) dans le fragm. de Valenciennes : « Et vestiti sunt saccis a majore usque ad minorem. » — « Vestirent *haïres* a majore usque... » Voici maintenant le sens figuré :

Jettez-me hors de ceste *haire* :  
Certes je muir, bien dire l'os.

(Théat. franç. au moy. âge, p. 303.)

Biau-filz, nous avons à porter  
De *haire* assez.

(Ibid., p. 326.)

Je voel que vous fachés mon corpz à chevaus traire  
(Se chius enfes-chi vit), s'encor ne vous fait *haire*.  
Se croire m'en voités, vous le feriez desfaire  
Et le teste trenchier ou noier sans retraire.

(Baud. de Seb., I, 30.)

Or avons poi à vivre, ce nous torne à contraire :  
Le peuple là-dehors nous fera souffrir *haire*.

(Bert. du Gues., II, 105.)

*Hairier* qqn, c'était le tourmenter, le presser, l'opprimer. Il y paraît bien par l'exemple suivant : « Et toutes lesdictes deux nations, tant Latins que Albaniens, sont durement impresses soubz l'importable et très-dure servitude de la très-hayneuse et abhominable seigneurie des Esclavons; certes c'est cy un peuple *hairié* : le clergié desprésié et abaissié, les évesques, les àbbés souvent emprisonnez, les nobles deshéritez et mis en captivité, etc. » Chev. au Cygne, p. 295. Froissart emploie aussi le verbe *hairier*, *hèrier*, fatiguer, maltraiter. « Monseigneur le roi me *hèrie* et me veut *hèrier*. » Buchon, Gloss.

Comparez l'angl. *to harry*, *to harrow*, tourmenter, harceler, *to hare*, exciter, presser, *to harass*, harasser; le pat. norm. *harer*, exciter, *hèrasser*, faire un ouvrage avec peine, être embarrassé; ainsi que le wall. *hèrer*, pousser une chose dans une autre. De plus voy. l'anc. franç. *harelle*, avanie (Roquef.), et Ducange, v° *Harela*. Nous n'y rattachons pas le verbe esp. *harrear*, pousser devant soi en marchant, ni le subst. *harriero*, voiturier, dont l'origine est l'interj. *harre*, syn. de l'ital. *arri*.

*Hairier* quelqu'un, c'est pour ainsi dire lui faire porter une *haire*, en un mot, le maltraiter, la *haire* étant un sac de crins (angl. *hair-cloth*) que l'on se mettait sur la peau pour se mortifier. Son étymologie est l'anc. h. allem. *hàra*, anc. nord. *hara*, étoffe ou tissu de crins. M. de Chevallet fait une différence pour le sens figuré : *haire* lui paraît venir alors du tudesque *harm*, douleur.

Roquefort n'aurait pas dû rapprocher *hairier* de *hardier*, *hardoyer*, dont l'origine est toute différente. Quant à M. Diez, il a parlé des verbes *harer*, *hariër*, à propos des dérivés de *haro*. Lex. etym., p. 660.

**HAÏS**, haines, discordes, v. 5258.

Se nous maintenons guerre et nous aions haïs,  
Et ly crestien viennent, venons chy desconfis.

*Haï*, discorde, est peut-être un abrégé de *haïn*, *haygne*. Le mot n'est pas dans les glossaires, mais il serait facile de trouver cette prononciation pour des vocables dont la désinence est en *in*. Il se peut aussi que la rime seule ait produit *haïs*; la Chans. de Rol. et le Tristan n'offrent-ils pas la forme *hair*, au lieu de *haine*? Enfin *avoir haïs* n'est peut-être qu'*avoir des hahay*: « Nous y ferons tel *hahay* que, passé mil ans, ne fut si grand en France. » Corp., chron. Fland., III, 409. Comparez aussi le norm. *hati*, haine.

**HAISTER**, hâter, animer, v. 5488.

Avec Pieron l'ermite qui forment les haista.

Roquefort donne de *haïste*, en hâte. Le prov. n'a que l'adj. *astiu*, et l'anc. ital. que l'adv. *astivamente*. L'origine de ce mot est toute germanique: moy. h. allem. *hasten*, nord. *hasta*, flam. *haesten*, angl. *to haste* ou *hasten*. L'anc. frison a le subst. *hast*, et le nord. *hastr*.

**HAITIÉS**, heureux, bien portant, v. 22098.

Est-il sains et haitiés sans nule vilonnie?...  
Bien croi que mal soiés haitié.

(Baud. de Seb., I, 39.)

Qui il ataint à cop jamais n'ert bien haitiez.

(Vœux du Paon, MS., f° 27 r°.)

Une addition importante placée dans l'introd. du second vol. de M. Grandgagnage, p. xxix, nous a échappé, et il convient de la mentionner ici. Le wall. *haiti*, comme l'anc. franç. *haitié*, y est reconnu comme un dérivé logique du goth. *hailan*, anc. h. allem. *heizan*, dont une des acceptions est *vovere*, promettre, faire des vœux. Ainsi *hait* veut dire *souhait*, *dehait*, imprécation, et *haitié*, heureux, compos. voti. Voy. *DEHAÏT*, *ENHAÏTER*, *ESHAÏTER*.

**HALEGRIN**, v. 6247.

Et ly roys des Taffurs, o lui sy halegrin.

Ce mot veut-il dire *hardis* ou *joyeux compagnons*, et vient-il de l'ital. *allegro*; prov., cat., port. et esp. *alegre*, ainsi que l'a pensé M. de Reiffenberg? Godefr. de Bouillon, II, lxxv. C'est possible. Son orthographe même n'y fait pas obstacle; attendu qu'on lit dans le rom. de Horn:

Si vesquist vostre mère, or fust mult halegrée (f° 20).

Il y a pourtant une autre supposition à faire, c'est de lire

*halequin*, au lieu d'*halegrin*; et le manuscrit ne s'y oppose pas non plus. Le roi des Taffurs et ses *halequins*, cela nous reporterait à la fameuse légende, examinée par M. Génin, Variations, p. 431-469. Disons d'abord qu'il nous est impossible de nous rallier à l'opinion de ce savant sur l'étymologie de ce mot, tout ingénieuse qu'elle est.

Ainsi la *mésnie Hellequin*, les *milites Hellequin* ou *Hertikini*, de Raoul de Presles, de Guillaume de Paris, de Pierre de Blois et des trouvères du moyen âge, n'ont rien de commun avec le cimetière d'Arles ou l'*Alescamp*; dont le vulgaire aurait fait le nom d'un fantôme (*Allecán*), toujours suivi d'une compagnie nombreuse qui *bruyait* dans ce cimetière. Sans vouloir rien préciser sur l'étymologie, nous dirons avec M. Diez que la forme *Hellequin*, *Helleken*, paraît appartenir au flamand. De là vient sans doute le nom du démon *Allichino*, dont il est parlé dans l'enfer du Dante (ch. 21).

Quant au rapprochement de ces mots avec le nom d'*Arlequin*, peut-être n'est-ce qu'une ressemblance fortuite qui l'a suggéré à M. Génin. On ne peut nier pourtant que le diable n'ait été un des personnages principaux des représentations que l'on aimait tant au moyen âge, et dont Villani rapporte un exemple terrible arrivé à Florence, le 1<sup>er</sup> mai 1304: « On avait établi sur l'Arno des barques et de petites nacelles portant des échafaudages où l'on voyait l'enfer. Les damnés y étaient figurés par des hommes contrefaits que les démons jetaient au milieu des flammes. Tout à coup le pont Alla-Carria, sur lequel se trouvaient un fort grand nombre de spectateurs, s'écroula dans l'Arno, et beaucoup de malheureux Florentins allèrent, pour leurs péchés, voir l'enfer au naturel. » Villani, p. 403.

La bande de démons qui jouait son rôle dans cette farce, ne se faisait faute ni de bruit, ni de grimaces. Ils menaient un train d'enfer, comme dans le charivari donné au héros du roman de Fauvel, et dans lequel on voit apparaître des *Hellequines* ou diablesses, indépendamment de *Hellequin* et de sa maisnie. Le roman de Renart parle aussi de ce bruit affreux:

A sa siele et à ses lorains  
Ot cinc cent cloketes au mains,  
Ki démenoient tel tintin  
Con li maisnie Hierlekin (IV, 146).

Tout éloigné qu'il est par son caractère du *Hellequin* primitif, *Arlequin* a pourtant conservé l'accoutrement des farces du xiv<sup>e</sup> siècle: son masque noir annonce bien un fils de l'enfer, et son vêtement composé de pièces jaunes, rouges et noires ne rappelle pas moins bien les flammes au milieu desquelles il se trépanait en tourmentant les damnés. A cela près, il ne ressemble plus à ses devanciers, et il est même devenu un assez bon diable.

Personne, dans le moyen âge, ne méritait mieux d'être comparé aux démons que les soudards et les mauvais garçons, nommés Taffurs ou Ribauds. Leurs exploits de cannibales, leur manière de vivre diabolique, tout devait frapper l'imagination, et l'on a pu, sans leur faire tort, les comparer

à la *maisnie Hellequin*. Aussi n'hésitons-nous pas à proposer notre correction et à lire :

Et ly roys des Taffurs, o lui sy *halequin*.

Nous n'en dirons pas davantage sur la légende de *Hellequin* à laquelle nous croyons pouvoir rattacher les Taffurs. Nous laisserons aussi de côté l'étymologie de ce nom. M. Liebrecht dans un mémoire sur la *Mesnie furieuse* a montré l'origine de tout ce cercle de traditions : et il pense qu'avant de statuer sur l'étymologie du mot *Halequin*, il faudrait d'abord fixer l'exacte forme de ce nom propre, qui varie beaucoup. A d'autres donc de décider si la forme *hierlekin*, dans le rom. de Renart, sert d'intermédiaire à *hellequin*, *halequin* et *alichino*, pour arriver à *harlequin*, *arlequin* et *arlecchino*. La chronique de Normandie imprimée à Rouen en 1487 parle au contraire de la *mesgnée Hennequin*, et nous voyons qu'en Normandie on donne encore le nom d'*hannequin* à un enfant désagréable, ce qui équivalait à diable, démon, lutin.

HALET, hâlé, v. 5450, 5955.

Plus noir et plus *halet* que dire ne puist-on...  
Moult estoient *halet* du soleil et du vent.

Cette forme est assez remarquable, en ce sens qu'on n'y trouve pas plus que dans le *halle* de la *Contenance des fames*, la raison de l'â circonflexe de notre mot *hâle* :

Or veut l'ombre et veut le *halte*.  
(Jubinal, Nouv. rec., II, 172.)

M. Diez, qui fait cette remarque, trouve dans ce mot le flam. *hael*, aride (Kiliaen); mais il a soin de noter les formes de l'anc. franç., subst. *harle*, verbe *harler* (Dom Carpentier, v° *Incaneratus*), plus le wallon *awrler*, qui représentent nos mots *hâle*, *hâler* : « Comme pour le *harle* et air du temps laditte playe pourroit estre engrinée. » Lettres de grâce de 1401. M. de Chevallet préfère tirer *hâle* du gallois *haul*, soleil.

Nous ajouterons que la langue d'oïl avait aussi la forme *haslé*, qui paraît exprimer l'idée de sécheresse et qui explique l'anc. orthog. *hasler* et l'accent de notre mot *hâler* :

Fors que pain noir, dur et *haslé*,  
Tout muisi et tout très-salé.  
(Rutebeuf, II, 175.)

HAMS, crochets, v. 6148, 6552.

A piques et à *hams*.

Peut-être M. de Reiffenberg aurait-il dû écrire *hains*, suivant l'usage établi et conservé au XVI<sup>e</sup> siècle. Lat. *hamus*, ung *hain*. Tetraglotton de Plantin. Pourtant le prov. écrivait *ama*, le cat. *am*, *ham* et l'ital. *amo*.

Amors m'a souspris à son ain.  
(Rayn., lex. rom., II, 61.)

HANAP, vase à boire, coupe, v. 4577.

S'aportoient le vin et maist *hanap* d'ormier.

Pateras dicuntur cuppas, *hanaps*. Dict. de J. de Garlande, p. 595. « Ce vase qui est mille fois nommé et souvent décrit, ne laisserait aucune incertitude sur sa forme, s'il n'avait point été de formes très-variées; mais entre le *hanap* de saint Louis, en forme de petit bacin, jusqu'à ceux de Charles V, en façon d'un calice, façon qui semble avoir été une mode, il y a une certaine distance. » De Laborde, Glossaire de la notice des émaux du Louvre, p. 347. Voy. dans ce glossaire les nombreux exemples réunis par l'auteur.

La langue d'oïl disait *hanap* ou *hénap* : prov. *enap*, anc. ital. *anappo*, ital. mod. *nappo*; moy. lat. *hanapus*. C'est l'anc. h. allem. *hanapf*, antérieurement *hanap*, nouv. h. allem. *nappf*, flam. *nap*, etc.

En rouchi et en wallon, les *anas*, *hanas*, sont d'une manière générale toutes les pièces de la vaisselle, et même la batterie de cuisine; on y donne le nom de *hana* à toute vaisselle en terre, coupe, écuelle, etc.; en picard, le *hanap* est un gobelet; en wallon, *hena* signifie particulièrement un petit verre à liqueur. M. Duméril mentionne aussi *hanap* en pat. norm., dans le sens de coupe, verre à boire, et il retrouve ce mot avec la même signification dans le breton. Celto-breton, *hana* ou *anaf*, coupe, dit aussi M. Hécart. Leduchat dans son Rabelais avait dit avec Ducange que *hanap* venait de l'anglo-sax. *hanap*, calix, patera : c'était l'étymologie germanique admise généralement. Éloy Jehanneau corrige son devancier et prétend que *hanap* aussi bien que l'anglo-sax. *hanap*, vient du grec *κάλυξ*, fontes rivo multiplié sparsi, par le changement ordinaire du *k* initial en *h*. Rabel., II, xiv. N'est-ce pas plutôt lui qui se trompe?

On a beaucoup disserté sur les *hanaps maserins* ou de *madre*. Étaient-ils en bois, ou bien en crystal, ou bien en pierre précieuse? Il a semblé à Ducange et à d'autres savants que ce devaient être des coupes d'onix ou d'autres pierres, attendu que plusieurs anciens glossaires traduisent *madre* par *murrha*, et que cela paraît bien se rapporter aux *pocula murrhina* des Romains. Voy. Ducange, v° *Mazer*, et aussi Joaquin Jose da Costa de Macedo, Memoria sobre os vasos murrhinos, in-4°. Lisbonne, 1842.

Nous pensons que le moyen âge n'avait point mis une précision aussi parfaite dans sa traduction. En rendant *pocula murrhina* par *hanaps de madre*, on voulut seulement dire vases précieux. D'ailleurs les anciens n'avaient-ils pas ciselé, eux aussi, des vases de bois d'un prix inestimable? On peut en juger par les coupes de hêtre (*pocula fagina*) dont Virgile parle dans sa III<sup>e</sup> éclogue et qui sortaient des mains du sculpteur Alcimédon, divini opus Alcimedontis. Théocrite; dans sa Ve idylle, parle aussi d'un vase de cyprès en forme de gondole; mais rien ne surpasse, comme œuvre d'art, la coupe dont ce même Théocrite fait la description et que le chevrier promet à Thyrsis, dans la première idylle. Ne soyons donc pas surpris de voir le moyen âge exalter à son tour les *hanaps de madre*.

M. de Laborde ni M. Diez n'assignent au mot *madre* la signification précise d'un arbre quelconque. Ce n'est pas un

bois plutôt que l'autre; mais comme l'indique l'anc. h. allem. *masar*, d'où il tire son origine, c'est le cœur ou la racine de tous les bois; l'allem. mod. emploie *maser* pour désigner du bois madré, c'est-à-dire à petites taches brunes. Il en résulte que les *hanaps maserins* ou *de madré* peuvent être de couleurs très-variées, et que l'on avait des *hanaps de madré* en érable, en cyprès, en noyer et même en lierre :

In uno anappo fatto di legno di edera.

(Redi, Bacco in Toscana, annot., p. 17.)

N'oublions pas au reste que les *hanaps maserins* n'avaient de valeur que par les accessoires. Dans la longue liste des exemples réunis par M. de Laborde, il y en a de tous les prix. Les plus chers ont des pieds, des anses et des couvercles d'or ou d'argent, il y en a, au contraire, qui ne valent que quelques deniers. Dans le Garin le Loher., il y a un pèlerin qui se lamente de ce qu'on lui a volé son couteau et son *hanap maserin* (II, 79). A coup sûr celui-là n'était pas un hanap précieux. Dans un inventaire 'des meubles' de messire de Naste, en 1537, nous voyons de même figurer « quatre blans *hanas de madré*, » prisés 40 s.; et tout auprès un seul *hanap d'ivoire* est prisé 45 s. Parmi les droits de forage cédés à la ville de Douai par le châtelain, en 1268, se trouve celui-ci : « Kiconques hom deforain aporte *hanas de masdre* en ceste vile por vendre, il doit ung *hanap* au castelain et à l'escuelier le signeur de la terre. » Tailliar, Recueil d'actes en langue romane, p. 465. Ce dernier exemple prouve d'une façon péremptoire, qu'il ne s'agit pas ici de *hanaps* d'un grand prix. Ils valaient seulement un peu plus que les *hanaps de fust* ou écuelles de bois.

HANEPIER, crâne, tête, v. 5564, 11526, 22071, 25620, 26097, 29209.

Lors le féry Ricars desus son *hanepier*;  
L'autre oreille ly fist à tierre trébucher....  
Tel cop li a donné parmy le *hanepier*  
Que la ciervelle en fait à le tierre samier....  
La tieste ly fendy parmy le *hanepier*.

Ducange et d'après lui Roquefort ont expliqué ce mot par poitrine. Le dernier n'a point remarqué que Dom Carpentier avait rectifié l'article de Ducange en citant un vieux glossaire qui porte CRANEUM, gallice *hannepier*. Aucun des exemples cités par Ducange et par d'autres ne répugne en effet à cette signification. Lorsque Gilles de Chin vient de tuer le géant, chacun accourt à l'envi pour admirer les énormes proportions du cadavre :

A grant merveille esgardé ont  
La teste de cel avresier;  
On péust bien el *hanepier*  
Baigner un enfant de v ans (v. 5522-5523).

Cette comparaison du crâne avec une baignoire d'enfant n'a rien qui surprenne. Le *hanepier* ordinaire n'est-il pas lui-même une coupe, un vase à boire, un *hanap*? Ainsi les hommes du nord buvaient dans le crâne ou le *hanepier* de

leurs ennemis. Voy. Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, I, 145, 1<sup>re</sup> édit.

Or en buvez tout plain vo *hanepier*.  
(Baud. de Seb., I, 208.)

Dans le Baud. de Seb. le mot est pris au figuré. Il n'en est pas de même pour les vers suivants, où il faut toujours lui donner le sens de crâne ou de tête :

La teste li trancha à tout le *hanepier*.  
(Chans. d'Ant., II, 56.)

Cheus qui tuoient bestes à martel d'achier  
Dont il les vont frapant parmi che *hanepier*.  
(Baud. de Seb., I, 488.)

Mais Charles de Dinant li ala si paier  
Que tout li effondra bacin et *hanepier*.  
(Bert. du Gues., I, 527.)

Moussés lui donnè surtout le sens de tête dans ces vers où il parle de St-Denis :

Son *hanepier* c'on li trenga  
Prist et remist et si parla (v. 416).

*Hanepier* a la même étymologie que *hanap*. Voy. ce mot en cfr. l'angl. *hanaper*, trésor.

HANSTE, lance, pique, v. 18224; HANTE, même signification, Gilles de Chin, v. 900.

*Hanste* avoit d'olier, mais trop haut le portoit.  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 46 r<sup>o</sup>.)

Nous avons expliqué sous le mot *Ante* les diverses transformations du lat. *hasta*. Ajoutons ici qu'on a dit de même le *hanstar* pour la hampe :

Et empoigna l'espieul dont gros fu le *hanstar*.  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 26 r<sup>o</sup>.)

Voy. la Chans. d'Ant., I, 444.

HARDIMENT, hardiesse, trait d'audace, v. 5516, 17555; HARDEMENT, même signification, Gilles de Chin, v. 2175.

Démoustrés *hardiment* et sière cruauté...  
Le conte de Toulouse qui tant ot *hardiment*.  
iseus escus  
Ne fist ainc mais tel *hardement*.

Moy. lat. *hardimentum*. En vieux franç. la forme la plus fréquente est *hardement*. Notre auteur, en se servant de l'autre, a imité le prov. et l'anc. cat. *ardimen*, *ardiment*, ainsi que l'ital. *ardimento*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce sont là des dérivés du prov. *ardir*, ital. *ardire*, d'où notre franç. mod. *enhardir* et l'adj. *hardi*. L'origine de tous ces mots est le goth. *hardus*, fort, dur, âpre, courageux, qui a produit l'anc. sax., le flam. et l'angl. *hard*, l'anc. nord. *hardr*, l'anc. h. allem. *harti*, etc., même signification. C'est ce radical qui est entré dans la composition des noms propres en *hard*, tels que Bern-hard, Rein-hard, Eisen-hard, etc. A Lille on dit encore *hars* à l'ouvrage, dur à la fatigue. On



y emploie aussi ce mot dans le sens de hardi. Voy. Diefenbach, Goth., II, 539-542, et Diez, Lex. etym., p. 24.

HASCIE, peine, douleur, v. 3128, 8974; HASQUIÈRE, même signification, v. 21908.

Droit en Jérusalem où Dieu souffrit *hascie*....  
Et dist mieux voet morir à duél et à *hascie*....  
Bauduins de Rohais en ot au cuer *hasquière*.

La forme *hasquière*, *haschière*, *hachière* a précédé celle de *hascie*, *haschie*, *hasquie*, *haschée*. Elle dérive du moy. lat. *hascaria*, qui est abrégé de l'anc. h. allem. *harmscara*, proprement part de peine. De *hascaria*, le moy. lat. a produit ensuite *hachia*, qui répond au vieux franç. *hachie*. Voy. des exemples de *hachière*, *hasquière*, dans Bert. du Guesc., I, 422, et dans Baud. de Seb., I, 9. On trouve *hachie*, *hasquie* dans Bert. du Guesc., II, 41, et dans Baud. de Seb., I, 56. Ducange offre la forme *haschée*, d'après le rom. d'Athis, v° *Hachia*.

HASTÈMENT, vite, hâtivement, v. 5005.

Cieus vint en ung hâtiel tost et *hastément*.

Ital. *astivamente*. Voy. notre mot *Haister*.

HASTIER, broché de cuisine, v. 7758, 16044, 16689, 17458, 22980.

Il ne valent à el qu'à tourner le *hastier*.

Au vers 16044, M. de Reiffenberg avait oublié que ce mot est encore aujourd'hui français (voy. *Hâtier* dans le dict. de l'Académie); il s'en est souvenu au v. 17458. En 1537 on voit figurer « un hastier de fier et les ii tournois, » dans l'invent. des meubles du sr de Naste. Le wallon dit *hâsti*, le bourg. *hate*, et, sans aucun doute, ces mots viennent du lat. *hasta*. En rouchi *haster* veut dire faire sécher au feu en mettant sur la *haste* ou broche. Comparez le wall. *hati*, roussir, brûler un objet à la surface. M. Grandgagnage préfère tirer ces mots du flam. *harsten*, *hasten*, griller, rôtir.

HATERIAUS, HATERIEL, HATRIEL, cou, nuque, épaules, v. 1124, 1955, 4911, 7765.

Che furent vostre frère dont je sui si dolans  
Qui les kaines avoient es *hateriaus* pendant....  
Fu férus par derrière tellement d'un siergant .  
Que jusque ou *hatriel* va l'espée coulant....  
Quierquisés voz *hateriaus* de ces biens chy-endroit.

La signification que nous donnons à ce mot se retrouve même dans les patois : wall. *haterai*, cou; rouchi, *atériau*, cou, gorge, petite croupe d'un toit, *hateriau*, cou, *hatreau*, nuque; picard, *hatré*, *hatereau*, *haterel*, nuque. Le gloss. de Guill. Briton dit de même cervix, *hateriaus*, partie postérieure du cou, et le gloss. impr. de Lille occit, *haterel*. Le gloss. MS. de Lille dit, au contraire, cervix, *hatrel*, cervelle, et le dialecte lillois définit l'*attriau*, poitrine, gorge: « Un biau *attriau* aussi ferme qu'un grès. » Chans. lil.

Le suppl. de Roquefort mentionne la forme *hatiel*, *hastiel*, mais il nous semble que c'est une mauvaise lecture pour *hateriel* ou *hatrel*: « En partant il a appris que, s'il alloit en ladite ambassade, on lui torderoit le *hatiel*. » On le disait de même pour les animaux: « Ung gigot de mouton routy, et ung *hatereau* ou col de veau, aussi routy. » Dom Carpentier, v° *Hasterellus*.

Le *haterel* ne signifie donc pas le crâne, comme l'a pensé M. P. Paris, à propos du vers suivant :

Trestout le pourfendit descil el *haterel*.  
(Chans. d'Ant., I, 116.)

C'est-à-dire il lui fendit la tête jusqu'à la nuque. De son côté, Méon, dans le rom. de Renard, explique *hateriaus* par rôtisseur:

Mal dabez ait cil *hateriaus*,  
Se vos ne dites que i a (I, 527).

Il aurait dû dire: Malheur à ce cou! Le sens de nuque est très-clair dans les exemples que voici:

Cis *hateriaz* vos iert ains reoignés.  
(Raoul de Camb., p. 157.)

A guise de cheval que on a enfreiné  
Li ont mis cele corde, ce fut grant cruauté;  
Derrier le *haterel* li ont si fort noué  
Que pour cent mille mars n'éust un mot sonné.  
(Par. la Duch., p. 26-27.)

Adont regarda Blanche dréchant le *haterel*.  
(Baud. de Seb., I, 82.)

Testes et *hateriaus* vont par les champs gisant.  
(Ibid., II, 286.)

Le *hasterel* ou le *hatereau* du veau, du porc, etc., tout comme celui de l'homme, n'est donc pas autre chose que le chignon, la nuque, le cou et même l'échine:

Du col jusqu'au *haterel*  
Li a reborsée la pel.  
(Rom. de Ren., I, 167.)

Il était naturel qu'on y cherchât l'allem. *hals*, cou: aussi M. Diez lui donne-t-il pour origine l'anc. h. allem. *halsdara*, moy. h. allem. *halsader*, d'où *halster-el*, *halterel*, *haterel*.

M. Grandgagnage, traitant le wall. *haterai*, hésite à lui donner pour étymologie le lat. *hasta*, en l'absence d'analogues et de semblables dans le bas et le moy. latin. Les lettres de grâce de 1552, citées par Dom Carpentier, et dans lesquelles se rencontre *hasterellus*, ne suffisent pas en effet. Faute de mieux, M. Grandgagnage a pensé à l'anc. flam. *ast*, *harst*, spina porci, grillade, qui est sans doute en rapport avec l'anc. flam. *harsten*, rôtir (Kiliaen). Il est évident qu'en rouchi, comme en ancien français, une *haste* de porc est une échinée ou une longe de porc, que l'on mange rôtie sans être salée. On l'appelle aussi *haste levée*, *ate levée* et même *ante levée*. Seulement M. Hécart la définit un morceau de poitrine du porc le plus près du cou. Le normand *hatelet*,

qui veut dire côtelettes de lard, a bien de l'analogie avec ces termes, et l'on peut en dire autant de *haste menue* de porc, dans l'anc. franç.

Il ne faut pas oublier non plus que Rabelais (IV, 59) a employé le mot *hastereaux*, par lequel il a désigné, dit-on, un ragoût formé de différentes parties d'animaux d'auprès le cou (Leduchat). Au XVII<sup>e</sup> siècle un *hastereau* était un ragoût composé de viande de veau hachée avec des herbes (Veneroni, Dict. franç.-ital.). Nos dictionnaires modernes y voient des tranches de foie préparées. Ceci nous rapprocherait des *hasties* ou *hastilles* qui sont, dit Leduchat, les débris d'un porc. Mais nous ne dirons pas avec lui qu'on les nomme ainsi parce que ces parties se corrompraient si l'on ne se *hastoit* de les manger. De plus M. Diefenbach mentionne aussi l'angl. *harslet*, *haslet*, intestina porci, qu'il rapproche du vieux franç. *haster*, rôtir, et de *hastellette*, échineau de porc frais; et cela nous ramène au flam. *harsten* de M. Grandgagnage. Voy. Goth., II, 340.

Il ne faut voir, dans ces différents termes, qu'une extension donnée au mot *haste*, longe de porc (voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Hasta*, et Dom Carpentier, v<sup>is</sup> *Astis*, *astois*, *astus*), et il n'est pas douteux que la *haste de porc* ne soit la même chose que le *hastereau de porc*; mais dans *haste* et ses dérivés, l'idée de la broche ou du *hastier* semble indiquer pour origine l'anc. h. allem. *harstida*, rôtir, flam. *harsten*. Rien n'empêcherait cependant d'y voir aussi le lat. *hasta*, lance: ne trouve-t-on pas dans la *hanste* ou *ante levée* et dans *flèche* ou *fiche* de lard, une analogie frappante avec cette dénomination?

Quant au mot *hasterel*, nous admettons comme possible et même probable l'étym. donnée par M. Diez, tout en faisant remarquer que le moy. lat. *hasta*, stipes, *hasclea*, fustis, produit le pat. norm. *hatel*, buche, anc. franç. *hastelle*, et qu'il n'y a pas plus loin de là à l'échine, *spina corporis*, ou à la nuque, véritable sommet du tronc, qu'il n'y en a du lat. *fustis*, ou même de *buscus*, au franç. *buste*. N'oublions pas qu'en rouchi l'*ateriau* est aussi la petite croupe d'un toit.

HAUBERT, cotte de mailles, v. 25602; HAUBREGON, même signification, v. 50921.

Tout oultre les pierça *haubiert* et ancueton....  
Il ly avoit levé les pans du *haubregon*,  
Et ly eüst fendu le fie et le poumon.

La cotte de mailles avait surtout pour objet de garantir le cou, ainsi que le montrent bien son synonyme *gorgerin* et son étymologie: anc. h. allem. *halsberg*, *halsperg*, c'est-à-dire *hals*, cou, et *pergen*, *gibergeran*, préserver. Cfr. l'ital. *usbergo*, *osbergo*, le prov. *ausberc*, *ausberg*, *alberget*, *ausbergot*, et le moy. lat. *halsberga* (Ducange). Il nous est impossible de croire avec Wackernagel (*Wörterbuch zum altdcutschen Lesebuch*), v<sup>o</sup> *Halsberc*, que ce mot soit défiguré de *alberc*, qui cache tout (der alles birgt, bedeckt).

Lances levées les galos,  
Heaumes és chief, *haubers* és cox.

(Partenopeus, cité par Ducange.)

Le *haubert* était l'armure qui distinguait particulièrement le chevalier. Il était d'usage qu'après avoir chaussé les épées, il payât sa bienvenue, et cela s'appelait payer son premier *haubert*. « Tost après se arma mons. de Ghiane, avec lequel ala le duc de Bourgoingne... pour escachier ses anemis... Et ce fait mons. de Ghiane retourna à Paris et paia son premier *haubert*, où furent pluseurs gentilshommes tant d'Engleterre comme de ailleurs. » Chr. de Fl. et de Tournai, f<sup>o</sup> 159 r<sup>o</sup>. Aussi appelait-on les fiefs militaires ou de chevaliers, des *fiefs de haubert*, *feuda loricae* (Ducange). Les doutes émis par certains auteurs sur le sens de ce mot n'ont aucun fondement. Voy. Roquefort, Gloss.

Dont fu mains *haubregons* viestis,  
Mains porpains et mainte quirie  
Et mainte ventaille laie,  
Et mains *haubiers* à pans soffrés,  
Et mains gambisons endossés.

(Rom. de Renart, IV, 539.)

Voy. DOUBLIER, FREMILLON et JASERANT.

HAUBREGIER, vêtir le haubert, v. 7604, 51269, 51451.

Et ly ost s'estourmy, sy se vont *haubregier*...  
Se viestit et kauça et se fist *haubregier*...  
De rices arméures se fist bien *haubregier*.

On a employé ce mot dans un sens moins restreint, considérant le *haubert* comme l'armure la plus importante. Aussi dans notre dernier exemple se *haubregier* de riches armures équivalait à se revêtir. Dans le Bauduin de Sebourc on lit :

Armet et *aubergiet* du tout à leur commant (II, 44).

Roquefort a confondu ce verbe avec les différentes formes de *héberger*, nourrir, donner l'hospitalité, et M. Jubinal a commis la même erreur, en le définissant: « Loger, camper, de ce que, lorsqu'on partait pour les camps, on s'armait du haubergeon. »

Il se sont bien *haubregié*  
Por miex combatre.

(Jongl. et Trouv., p. 41.)

HAULS, hauts, v. 25031.

Ses *haults* barons.

Le *t* du lat. *altus* a aussi été quelquefois négligé en provençal, au masculin pluriel :

Qui de bassez fez *aus* e d'*aus* aussors.

(Royn., Lex. rom., II, 88.)

La langue d'oïl semble avoir fait ce retranchement au singulier comme au pluriel: « La cité fermée de *halz* murs et de haltes tors. » Villehardouin, p. 29. Puis dans la mort de Garin on trouve le masculin singulier *hal* :

Passent Argonné, le *hal* bois seignori (p. 83).

Nous croyons qu'il faut voir une pareille suppression dans *haut ton*, orthog. de notre manuscrit, que M. de Reiffenberg a corrigé *haut ton*, v. 10880.

Connumarant appelle Godefroy à *haut ton* (v. 18882.)

**HAUS-ASSIS**, v. 7401, 7958.

Mieus amast qu'elle fust delà les *Haus-assis*,  
Qu'ele fust là venue pour dire son avis...  
Que ly roys *Haus-assis* se voet crestijener.

L'auteur du Bauduin de Sebourg place les domaines du Vieux de la Montagne dans les environs de Bagdad, aux déserts de Falise :

Les désers de Falise, che pais lor nomoit  
Terre des *Haus-assis*, et Baudas i seoit (I, 299).

Nous ne pouvons que renvoyer aux notes de M. de Reiffenberg sur les vers cités et à la page LXXIX du tome II de Godefroid de Bouillon. Ducange donne aussi leurs différents noms, v° *Assasini*.

La forme *haus-assis* est une imitation évidente du prov. *assassi* et *ansessi*, anc. cat. *assessi*. M. Sylv. de Sacy fait dériver *assassin* du mot arabe *haschischin*, nom d'une secte de l'Orient, qui s'enivrait avec le *haschisch* et dont les membres étaient soumis et dévoués aux moindres volontés du Vieux de la Montagne. Mém. de l'Institut, 1818, IV, 21.

**HAUT JOUR**, jour solennel, v. 3443.

Avint à i *haut jour* come l'Ascension.  
(Bert. du Gues., I, 6.)

A une Pentecouste, une *haute journée*.  
(Baud. de Seb., I, 28.)

Cette expression de *haut jour*, servant à désigner les fêtes célébrées avec grande solennité dans l'église, se retrouve dans plusieurs autres langues : angl. a *high day*, anc. flam. *hooghen dagh*, anc. nord. *hátid*, suéd. *högtid*; dan. *höjtid*; anc. h. allem. *höhzit*. Le mod. allem. *hochzeit* signifie noces; le moy. h. allem. *höchzit* avait aussi quelquefois ce sens.

A seint Michel tendrat mult *halte feste*.  
(Chans. de Rol., st. 4.)

**HAUTÈCHE**, fierté, hauteur, Gilles de Chin, v. 4156.

Car il sont moult de grant *hautèche*.

Prov. *auteza*, *alteza*. Nous distinguons aujourd'hui entre la *hautesse* et l'*altesse*, et nous ne donnons plus de la *hautesse* qu'au Grand Turc.

**HAUTON** (A), à haute voix, v. 10880, 18882.

Nous aurions dû écrire en deux mots à *haut ton*, selon les remarques faites ci-dessus, v° *Haults*. Le MS. des Vœux

du Paon écrit à *haut ton*, comme celui de Gautier de Coinsy, n° 10747 :

Quant Cassamus i vint eseriont à *haut ton*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 77 r°.)

A haute voix et à *haut ton*.  
(G. de Coinsy, f° 77 r°.)

**HAZART**, v. 11556.

Ne cauche ne *hazart*.

M. de Reiffenberg propose avec raison de lire *huzart*, augment. de *hueses*, *hoese*, *houseaux*. Voy. notre mot *Dëshouser*.

**HÉ**, haine, v. 857, 52890.

Dieus nous a pris en *hé*.

Et elle vous avoit trop fort empris en *hé*.

Cette forme se rencontre avec les verbes *cueillir*, *ac-cueillir* :

Li rois vos sout l'autr'ier mal gré,  
Et vos en *acuelli* en *hé*  
Por le deraisne sa mollier.  
(Tristan, I, 205.)

Se Fransoys m'ochioient qui *keilli* m'ont en *hé*.  
(Baud. de Seb., II, 244.)

Il faut reconnaître dans le subst. *hé* l'anc. sax. *heti*, haine, verbe *hetian*, qui s'est conservé dans l'angl. *hate*. Diefenbach, Goth., II, 342.

**HÉAUME**, casque à visière, v. 1736, 15505.

Ly *héaume* d'acier et l'esout reluisant...  
A xv m. *héaumes* que ly dus enmena.

On a dit *xv mille héaumes*, comme nous disons *xv mille lances*, pour autant de chevaliers armés. Sans doute en écrivant *héaume* avec un accent sur l'*é*, la prononciation avait pour but de lui laisser la marque de son origine, l'anc. nord. *hialmr*, nouv. *hielm*; c'est ce que fait aussi l'esp. mod. *yelmo*. Notons pourtant que dans les lois de Guillaume ce mot est écrit *haume*, ce qui est la prononciation moderne de *heäume*.

L'anc. franç. disait aussi *elme*, prov. *elm*, ital., port., anc. esp. *elmo*.

Grant cop li a donné sour l'*elme* verdoiant,  
Que le bon cercle d'or en va jus trébuchant.  
(Vœux du Paon, MS., f° 152 r°.)

Ces formes dérivent plus directement de l'anc. h. allem. *helm*, goth. *hilm* ou *hilms*. M. Diez fait remarquer le dim. esp. et port. *almete*, pour *émete*, d'où l'anc. franç. *heaultmet*, dans lequel on est obligé de reconnaître le mot *armet*. Voy. Diefenbach, Goth. II, 349, et Diez, Lex. etym., p. 131.

HERBÈGES, logement, v. 14392; HERBERGERIE, HERBERGERIE; même signification, v. 5178, 14078; HERBREGAGE, même signification, v. 6526; HERBEGIER, loger, v. 1482; HERBEJER, Gilles de Chin, v. 2250.

Harpins ly demandoit s'il le herbergeroit,  
Mais que ne fust en lieu où herbèges tenoit...  
S'arvie bien mestier d'avoir herbergerie,  
Pour le mien corps garir de ce mal qui m'aigrie...  
Alés vous désarmer en vo herbergerie...  
Ou dedens la cité averons herbregage...  
Nous fist en son ostiel garder et herbegier.

Il faut avouer que Henri Estienne avait bien tort de reprocher aux Italiens et aux Espagnols de nous avoir pris le subst. *albergo*. N'est-ce pas plutôt nous qui, abandonnant notre vieux mot *herberge* ou *herbere*, sommes allés calquer sur l'ital. ou le prov. *alberga* le mot *auberge*, lequel nous est resté concurremment avec *héberger*, afin de mieux constater notre peu de fixité en matière de langage. *Herberge* n'est pas un mot gaulois, comme le supposait H. Estienne; c'est l'anc. h. allem. *heriberga*, anc. nord. *herbergi*, logement ou campement des gens de guerre, ainsi que dans l'anc. français: « Cume David fud venuz as *herberges*. » — « Cumque venisset David in castra. » Liv. des Rois, p. 184. Comparez l'angl. *harbour*, refuge, et voy. le flam. *herberg*, auberge.

HEURS, hors, dehors, v. 22155.

Nous avons tant de gens en le cité garnie  
Que nous en boutons heurs à cascade nuitie.

Nous avons mentionné la forme flam. *dehoers* qui se prononce de même. Le lat. *foras* ou *foris* a produit *hors* et *heurs*, comme *forum* a donné *for*, *feur*, *fuér*.

HIDEUR, horreur, v. 12555; HIDE, même signification, v. 25997.

Onques nuls homs ne vit tel hideur aparant...  
Il en moru d'anoy, de hide et de paour...  
De le hide qu'elle ot mille fois se saina.  
(Baud. de Seb., I, 72.)

Certains dictionnaires français mod. mentionnent encore *hideur*. Le rom. de Tristan a les formes *hisdor* et *hisdur* (I, 115, II, 50). M. de Reiffenberg a noté dans sa liste des armes célèbres le nom de *Hydeuse*, *Ideuse*, donné à l'épée de Hues de Tabarie (Baud. de Seb., II, 285) et à celle de Guillaume au Court nez (P. Paris, MS. franç., III, 161).

M. Diez hésite à faire dériver les mots *hide*, *hisde* ou *hideur* du lat. *hispidus*; il croit que l'anc. h. allem. *egidi*, *horror*, fortifié de la lettre *h*, pourrait bien être leur origine, le changement de *hede* en *hide* n'ayant rien d'anormal. Lex. etym., p. 663. Ce mot n'a aucun semblable dans les autres langues.

HERBU, herbu, v. 7576.

Ceci est la prononciation du mot en rouchi (*hierpe* pour

herbe), par le même principe qui a fait de *hedera*, *hierre*, puis par l'adjonction de l'article, *l-ierre*. La Chans. de Roland emploie la forme *herbu*, prov. *erbut*, *erbos*.

HIÉRENC, hareng, v. 16275.

Qui sont plus enfamé que hiérenc enpendant.

Rouchi *hérenc*, angl.-sax. *hœring*, nouv. h. allem. *hering*, ang. *herring*, anc. h. allem. *harinc*, prov. *arenc*, esp. *arenque*, ital. *aringa*. Comparez le lat. *halec*.

HIERMAM, voy. MAIN.

HIRAS, HYRAS, héraut, Gilles de Chin, v. 694, 4607.

Souvente fois i est huciés  
Dez hiras qu'après lui estoient...  
Molt i donnent roncis et dras,  
Lié s'en départent li hyras.

Ital. *araldo*, esp. mod. *haraldo*, *heraldo*, anc. esp. *haraute*, port. *arauto*, allem. mod. *herold*. M. Diez y voit le moy. lat. *haraldus*, *heraldus*, qui peut venir d'un mot anc. h. allem. *hariowalt*, intendant de l'armée. D'autres préfèrent le celtique *herod*, messenger. M. de Chevallet, au contraire, y retrouve l'anc. allem. *haran*, crier, et considère la terminaison *ald* comme une désinence commune à certains subst. masc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 23.

HIRETÉ, domaine, héritage, v. 2505; HIERETIER, HIRETIER, même signification, v. 2626, 25004.

D'ont iestes-vous venus ne de quel hirités?...  
La ducoise feray rendre son hiritier...  
Encore te feray r'avoir ton hiritier.

La forme ordinaire est *hirité*, abrégé d'*hereditas*; prov. et cat. *heretat*, esp. *heredad*, port. *herdade*.

Qui de Bretagne doit tenir les hirités.  
(Bert. du Gues., I, 61.)

Qui me cuide toir à tort mes hirités.  
(Ibid., II, 219.)

Comme dans notre roman, on trouve les formes *hirité* et *hiritier* dans le Baud. de Seb., I, 4, 23, 24, et II, 7.

HOCER, hocher, branler, v. 17145.

Huy avons à mengier assés et largement.  
Et puis apriés sy pau que no hocent ly dent.

Comparez le flam. *hotsen*, *hutsen*; wall. *hossi*. En rouchi on dit *arlocher*. Les *hochets* des enfants ont la même origine.

HOCIER, v. 15640.

Là leur fisent payen de le paine à fuison:  
L'un faisoient hocier, et de l'autre ung maçon,  
Et porter toute jour le kauche et le sablon.

M. de Reiffenberg suppose que ce mot vient de *hoc*, moy.

lat. *hoccus*, crochet, et que les chrétiens que l'on faisait *hocier* étaient les manœuvres portant le crochet. Nous remarquons le rouchi *hochée*, charge peu considérable, et le verbe *ahoquier*, accrocher. Le picard dit encore *hoc* pour crochet. Ce serait donc l'anc. flam. *hoeck*, qui nous rappelle une faction célèbre en Hollande.

On a essayé de rattacher à ce mot la locution française : *Cela m'est hoc*.

... Mon congé cent fois me fût-il hoc,  
La poule ne doit pas chanter avant le coq.  
(Molière, Fem. sav., V, 5.)

L'explication donnée par le dict. de Trévoux nous semble préférable. C'est plutôt le prov. *hoc* ou *oc*, oui, employé comme affirmation; c'est *hoc*, c'est *no*, c'est oui, c'est non. M'eût-on dit cent fois *oui*, voilà votre congé, je persiste à soutenir que la poule, etc.

Eh! que n'es-tu mouton! car tu me serais hoc.  
(La Fontaine.)

C'est-à-dire tu ne pourrais pas m'échapper ou me dire non; il faudrait bien que tu finisses par céder et par dire *oui*. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 204-206.

HOIRS, dehors, v. 15268.

Nouvelle forme à joindre à celles que nous avons déjà indiquées, *dehoers*, *heurs*. Voy. plus bas *huers*.

HOM DE CHAR, un homme, une personne, Gilles de Chin, v. 955, 1008, 1202.

Ainc hom de char ne vit tant chier.

Voy. CAR et CORPS.

HONNEUR, domaine, dignité, bénéfice, v. 52214; ONNOUR, même signif., v. 25998, 26010, Gilles de Chin, v. 5286.

Vo frère avés vendu à le gent paënie,  
Pour avoir sen honneur à le vostre haillie...  
Et ly bāstars remest sires de sen onnour...  
Et puis ly rois de France saisy toute l'onnour...  
Por droit noient, ce dist, s'esmaie  
D'onnor de terre ne d'avoir,  
Qui teil chevalier puet avoir.

On donna d'abord ce nom aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques, puis bientôt aux bénéfices féodaux. Dans les capitulaires de Charles le Chauve les *honneurs* sont les bénéfices, et on les distingue bien des alleux et des propriétés. Quelquefois cependant c'étaient des possessions quelconques. Capit. de Charlemagne, lib. V, c. 5. En Angleterre l'*honneur* était le plus souvent un fief; on y donne encore aujourd'hui le nom d'*honour* à une terre seigneuriale; mais en Espagne, il était différent du fief, en ce sens que c'était un bénéfice ou un revenu donné sans condition (Ducange).

L'*onnor de terre* dont il est question dans Gilles de Chin n'est qu'un bien féodal. De même dans les exemples ci-dessous :

Raous de Cambrai en issi  
Cil que Bérniers ocist et l'enor prist.  
(Mort de Garin, p. 175.)

C'est de Raoul, de Cambrai tint l'onor.  
(Raoul de Camb., p. 2.)

Et si le ravesti de l'onor de Büillon.  
(Chans. d'Ant., II, 181.)

Les troubadours ont employé ce mot de la même manière :

E' l reys de cui ieu tene m'onor.  
(Rayn., Lex. rom., III, 534.)

L'*honneur* a quelquefois été pris pour le douaire, le fonds dotal :

Honor dotal no s pot alienar.  
(Rayn., ibid.)

C'est ainsi que le soudan voulant épouser la dame de Ponthieu lui dit :

Se croire me volez, vostre honnor croistera  
De xiii royaumes, tant en tien-ge piécha.  
(Baud. de Seb., I, 72.)

HONTAGE, honte, v. 50658.

S'en morra à hontage.

Sans analogue dans les autres langues, ce mot paraît être de formation anglo-norm. On le trouve dans la Chans. de Roland :

Melz voeill murir que hontage me venget (st. 84).

Il est aussi dans les Travels of Charlem. à plusieurs reprises. Le patois picard a gardé l'adj. *hontabe*, honteux. L'anc. franç. avait le verbe *se hontoier* : Forment se hontoïa. (Bert. du Gues., I, 225.)

Quant Arriste l'oï, ung bien poi se hontoie.  
(Vœux du Paën, MS., f° 90 r°.)

Voy. notre mot *HOUSTIR* (s').

HOURT, échafaudage, v. 14956.

Ly renc i furent fait là où on joustera,  
Et ly hourt eslevet c'on y édëfra.

Moy. lat. *hourdum*, *hourium*, *hurdiçium*, *hordamentum*. L'anc. franç. avait *hourd*, *hourdés*, *hourdement*, que nous retrouvons dans le rouchi *hour*, *hourdache*, picard *hourdage*, *hourdis*, wall. *hoür*, *hoüremen*, *hoüdemen*. Leur étymologie est l'anc. et le moy. h. allem. *hurt*, allem. mod. *hürde*, anc.

flam. *hord*, *hoorde*, *hurde*, angl. *hurdle*, claie. Nons avons déjà parlé de ce mot que l'on suppose entré dans la composition de *BEHOURDER*.

Vinchant rapporte qu'il y avait à Mons, derrière le chœur de Ste-Waudru, une longue et large pierre nommée la pierre *hourdresse*, à cause du droit qu'avait l'église de se servir de *hour* pour punir les malfaiteurs et délinquants trouvés tels dans le pourpris de l'église. Annales du Hainaut, II, 79. Dans les Documents sur l'hist. de Ste-Waudru et de St-Germain, publiés par les bibliophiles de Mons, cette pierre est appelée *bourdresse*, ce qui est sans doute une erreur. Voy. p. 52 desdits documents.

Il existait aussi naguère, à Liège, une rue des *hoirs* ou des palissades, des barrières. Une fâcheuse ressemblance avec un mot allemand et flamand, de ceux que les Anglais appellent *shocking*, lui a fait donner un autre nom.

HUCHIER, crier, appeler, v. 748, 2646; HUCIER, id., v. 5365, HUCKER, id., v. 2774; HUCKIER, id., v. 18980; HUCQUER, id., v. 19254; HUCIER, Gilles de Chin, v. 695.

Ly hiermites le coisi, sy le prist à *huchier*...  
De son lit se leva, se *hucka* se meisnie...  
C'on ait ces crestyens appiellés et *huchés*.

Le mot *hucher* est encore usité comme terme de chasse, et de là vient même le subst. *huchet*, corne pour appeler ou avertir de loin. Il se retrouve dans le prov. *ucar*, *uchar*, *huchar*, *hucher*, appeler, dans le picard *huquer*, rouchi *hutier*, dans le wall. *houki*, dans le norm. *houter*, et dans le dial. piém. *uchè*. Le moy. lat. *huciare* est indiqué par Ducange d'après un acte du temps de Louis le Pieux.

On admet comme étymologie de ce mot le lat. *huc*, ici (*huc!* huc!). « Qui ad ipsos *uccos* eueurrerunt. » Ducange. M. Diez qui est surtout de cet avis, rappelle également le moy. flam. *huuc*, le cambrien *huchaw*, et le serbe *uca*. Nous y ajoutons le prov. *uc*, cri, appel; *uca*, crieur. M. Grandgagnage a aussi parlé du lat. *huc* comme d'une étymologie vraisemblable. L'opinion de M. de Chevallet est que ce mot vient de l'anc. h. allem. *huscha!* cri pour appeler; angl. *huzza!* Notons ici que Rabelais écrit *huscher* en paulme, siffler dans sa main (I, 6).

A l'exception de Raynouard, personne n'a confondu le verbe *hucher* avec le subst. *hu* et ses dérivés *huer*, etc. M. Diez dit positivement que *hu* semble une onomatopée, tandis que *hucher* vient de *huc*. Pourquoi cette différence? nous avouons qu'elle nous semble étrange. Le *hu* ou le *hus* de la langue d'oïl n'est pour nous que les *uc* ou le *ucs* de la langue provençale :

Quan veires al primer *uc*  
Trapenar sa valensa.

(Rayn. Lex rom., V, 444.)

« Quand vous verrez au premier *hu* s'évanouir sa vaillance. »

Et les formes *huer*, *huier*, veulent dire crier, tout comme *huchier* et *hucher*. Le subst. *huage* ne vient-il pas aussi du

moy. lat. *hucagium*? Que dit en outre la *guette* de la tour dans la chanson publiée par M. P. Paris?

*Hu et hu et hu et hu!*  
Je l'ai véu,  
Là jus soz la coudroic.

(Romancero franc., p. 66.)

Et dans le roman de Rou ce *hu* n'est-il pas exprimé ainsi?

Tote noit fist sez gaites e *huchier* et corner (v. 4773).

*Huchier* n'est donc que *faire hu*, et nous pensons que les deux termes n'ont qu'une seule et même origine, à savoir un son naturel, une onomatopée. En voici, selon nous, une preuve plus sensible; nous lisons dans la Chans. des Saxons :

Ou Rune se férèrent tuit ansamble à *hu* (I, 207).

C'est-à-dire en poussant un seul et même cri : *Hu!* Mais le même auteur sait bien que la variété des cris est grande et il avait écrit précédemment :

Lors se fièrent an Rune trestuit à *hie* (I, 492).

Ailleurs ce sera le *hahay*, autre genre de cri fort usité dans les multitudes, et par conséquent, autre onomatopée. Enfin nous trouvons aussi le *hoy* dans Ducange, v° *Huesium*.

La *huée* est un mot qui est resté français, pour exprimer les cris des paysans qui poursuivent le loup; mais figurément il désigne des cris de dérision. Le verbe *huer* a les mêmes acceptions, et nous les lui trouvons déjà dans notre roman.

Or deveroi-ge bien de tous iestre *huée*,  
Se la mort d'un tel roy estoit ja oubliée (v. 29519).

Nous devons cependant noter une particularité au sujet de *huée*, cri. Ceux qui criaient le plus ou qui faisaient la plus grande *huée* n'étaient pas toujours les plus braves et les plus hardis, aussi notre auteur met-il les paroles suivantes dans la bouche de Moradin :

Se vous iestes hardit, de prouiche adurée,  
Et que vous ayés cuer tel qu'avés le *huée*,  
Il convient que cascuns ait vigeur recouvrée (v. 49114).

« Si votre courage est à l'unisson de vos paroles. »

La forme *huisson*, cri, du v. 7346, ne semble pas avoir de semblable, si ce n'est dans le moy. lat. *huesium*; *huerie* en a moins encore. — L'idée de M. Diefenbach de rattacher *huer* à une racine germanique ne semble pas très-fondée. Goth., II, 555.

HUCIETTES, v. 16791.

L'auteur termine ainsi la description de l'accoutrement des Taffurs ou Ribauds :

*Huciettes* enfumées noires comme sorier.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par petites *huches*. Il est impossible qu'il ait donné à *huches* le sens qu'il a aujourd'hui. Ne s'agirait-il point par hasard d'un diminutif de *hucque*, sorte de capuchon, moy. lat. *huca*? Ou mieux encore, ne serait-ce pas une mauvaise lecture au lieu de *huvette*, moy. lat. *huvata*, galerus, pileus? Dom Carpentier. Cette dernière supposition est d'autant plus vraisemblable que nous retrouvons plus loin les *huvettes* des Taffurs au v. 22449. Pour l'origine du mot *huvette*, voy. *Coife* et *Huvette*.

HUÉE, cri, v. 19114, 52021; Gilles de Chin, v. 2767. Voy. HUCHIER.

HUER, crier, v. 25412, 29319. Voy. HUCHIER.

HUERS, hors, v. 21126.

Cette forme rappelle l'espagnol moderne *fuera*. Elle prouve la fantaisie des copistes, sinon la variété du langage. Voy. *Heurs*, *hoirs*, *dehoers*.

HUGE, coffre, caisse, v. 905, 8246.

Ces v kaines allés en vo *huge* muchier.

Cette forme est, selon Fallot, plus particulièrement propre au langage de Flandre (p. 544). Le franç. mod. a conservé *huche*, où se retrouve l'anc. port. *hucha* et même le basque *ucha*. Les faiseurs de *huches* ou menuisiers se nommaient au XIV<sup>e</sup> siècle des *huchiers*, et la menuiserie était de la *hucherie*. Troubles de Gand sous Charles-Quint, publiés par M. Gachard, p. 544. Nous devons cependant noter une forme encore différente :

En le *hutse* trouva de pain demi sestier.  
(Baud. de Seb., 1, 507.)

C'est bien ici l'angl. *hutch*; et par là nous arrivons plus facilement au moy. flam. *hutte*, *hütte*, moy. lat. *hutica*, angl.-sax. *hwicca*, coffre.

HUIER, huer, crier, v. 7105. Voy. HUCHIER.

HUISSON, cri, v. 7546. Voy. HUCHIER.

HUNOUR, honneur, v. 1217. Voy. HONNEUR.

Et se voet Dieux vostre *hunour* amonter.

HURE, mine, v. 12509.

Feu et flamme giettoit, moult menoit laide *hure*.

Mener une laide *hure*, c'est faire une laide mine. Peut-être l'expression serait-elle plus correcte s'il y avait *faisoit* laide *hure*. Dom Carpentier cite *faire la hure* à qq, pour dire lui faire des signes de dérision. Vo *Hura*. Mais peut-être ne s'agit-il ici que de la tête du sanglier et du cerf, et *faire la hure* n'a-t-il qu'une signification très-restreinte, comme dans le rom. d'Aubery :

Elle a chapel; si me veut *fère hure* (p. 48).

Ainsi parle le Bourgoing, qui croit être trompé par sa femme.

*Hure* désigne simplement une tête hérissée comme celle du sanglier, du lion, du loup, etc. On le trouve même employé pour celle du hibou : Le huon avec sa grant *hure* (rom. de la Rose); et M. Diez s'est demandé si *hure* ne serait point une forme de *hule*, comme *mure* l'est de mule (lat. *mula*) et s'il ne faudrait pas rapprocher ce mot du suisse *huvel*, hibou, chat *huant*, anc. h. allem. *hiuwila*. Mais il vaut mieux, dit-il, tirer notre mot, comme son dérivé *ahurir*, de l'anc. h. allem. *un-hiur*, *un-hiuri*, horrible, effrayant, qui fait peur. Voy. Diez, Lex. etym., p. 666.

HURTER à son dent, v. 54279. Voy. DENT.

Nous n'avons plus rien à dire de cette locution. Quant à *hurter*, heurter, ce n'est pas le moy. h. allem. *hurten* qui est son étymologie, mais bien le celtique. M. Diez y retrouve le cambrien *hyrdhu*, *hyrdhio*, heurter, subst. *hærdh*, moy. lat. en Angleterre *hurds*, *hurdardus*.

Hus, cri, Gilles de Chin, v. 2428. Voy. HUCHIER.

HUSTIN, tumulte, combat, v. 5265.

Hardis estoit et fier, s'avoit fait maint *hustin*.

Ducange croit que ce mot est dérivé de *hus*, cri, moy. lat. *huesium*, *hutesium*. M. Diez, au contraire, pense que son origine est inconnue. M. Grandgagnage trouvant dans le wallon le verbe *hustiner*, maltraiter, brusquer, et le subst. *hustin*, ébranlement, croit avec raison qu'on peut y voir l'angl. *to hustle*, secouer, bousculer, égal au flam. *hutsen*, *hutselen*, agiter, secouer, sans décider lequel a éprouvé la métathèse. De là est venu l'adj. *hutin*, surnom donné au roi de France Louis X.

HUVETTE, chapeau, bonnet, v. 22449.

S'aristèrent Taffurs en dréçant leurs bastons,  
En montrant leurs *huvettes* et leurs viés aucquetons.

L'anc. franç. avait aussi *huvet*, qui n'est que l'anc. h. allem. *hüba*, anc. nord. *hüfa*. Roquefort donne la forme *huveste*, qui paraît mal lue. Il en est de même de *huciette*, placé ci-dessus. Nous retrouvons même dans le Baud. de Seb. la *huvette* enfumée des Taffurs :

Chius li va aporer se *huvette* enfumée (1, 210).

En rouchi la *huvete* est une sorte de coiffe de nuit. On peut voir dans le rom. des sires de Gavres le dessin de la *huvette* ou du chapellet de Louis de Gavres.

Huy, aujourd'hui, v. 8889; HUYMAIS, même sign., v. 5915, 55106.

Car je me doute bien *huy* en ceste journée  
Que Calabre me mère ne soit en voir trouvée...

Vous ne porés *huymais* l'abéie trespasser....  
Mais demorés *huymais*, prier vous en volroie.

*Huy* a paru trop court et trop bref, et la langue a de bonne heure consacré le pléonasmè encore en usage : au jour d'*hui*; sur quoi le peuple enchérit encore en disant : au jour d'*aujourd'hui*. *Huy* en ceste journée ne veut pas dire autre chose; c'est le prov. *oi en cest di* (Pass. Christi, st. 75).

L'*oggi* des Italiens n'est guères plus rationnel que notre *aujourd'hui*.

L'auteur des Rem. sur le dict. de l'Acad. s'est trompé lourdement en disant que *huy* représentait le vieux mot *hu*,

criée, dans ce jour d'*huy*. *Huy* répond au lat. *hodie*, anc. franç. *hoi* (Chans. de Rol.); liégeois *ouie*, esp. *hoy*, port. *hoje*, prov. *huei*, ital. *oggi*.

Cil ki vit *hui* morra demain,  
S'ira li siens en autrui main,  
Ne riens od lui n'enportera.

(Mouskés, v. 12649.)

La locution composée *huymais*, qui s'est quelquefois écrite *imès* (Cheval. de la Charrette, p. 58), n'est que le prov. *hueimais*, *oimais* (Chr. des Alb., p. 446), ou l'ital. *oggimai*, *omai*. *Hui* entre aussi en composition avec *main*, matin, *huimain*. Gilles de Chin, v. 265. Voy. les mots *main* et *mais*.

## I.

**IAUS**, eux, v. 15164.

A *iaus* nous convient le paiement demander.

M. Burguy croit que cette forme vient d'un primitif *ials* qui ne s'est pas rencontré. C'est aussi l'opinion de Fallot, qui mentionne en 1256 la forme *iauls* et en 1248 *iaus*. Lorsqu'on voit les formes *ealz*, *eauls*, *eaus*, recueillies par Fallot, cette opinion paraît fort vraisemblable. Cet *i* et cet *e* qui se joignent aux primitifs *els* et *als* semblent des affixes ou particules explétives comme dans *e-tout*, *i-tout*, *i-tant* et surtout *i-celui*. Fallot, p. 259, et Burguy, Gram., I, 132.

**ICHIEUS**, celui-ci, v. 5518.

C'est le pronom démonstratif *chieus* précédé de l'affixe *i*. Dans le Bauduin de Sebourg l'auteur écrit *ichius* :

Ichius que je puis miex amer (l, 9).

**IL**, **YL**, pronom impersonnel, v. 2469, 5079, 8288, 11708.

Il y a bien raison....  
Il n'a sy félon roy....

Furent pris en bataille où il en moru tant.

Quoique le pronom impersonnel *il* ne soit que le lat. *illud*, il est impossible de nier le rapport de cette locution avec le pron. *es* des Allem., le *it* des Angl., le *het* des Flam., etc. Plus que les autres langues néo-latines, le français l'a adopté, mais ce n'a pas été sans peine. Les plus anciens textes le rejettent à l'exemple de l'italien et de l'espagnol : « A testimoines l'estuverad dérainer. » Lois de Guillaume, § 27. — « Ne leist à seignurage départir les cultivurs de lur terre. » Ibid., § 53.

Les troubadours anciens ne le connaissent pas non plus : *Coven faire gran cort, il convient faire grand cour, lit-on dans le rom. de la Flamenca*. Rayn., Lex. rom., I, 2. Aici co us *plaz*, comme il vous plait. Ibid., I, 35. *Plou* assatz, o *plou* pauc, o *plou* non re. Ibid., IV, 578. *Melz ti fura* non fusses naz. Passio Christi, st. 58.

Raynouard n'a remarqué l'usage du pronom impersonnel que beaucoup plus tard : « Seigner, dis Bertrons, *el* es ben vers qu'eu o dissi. » Vie de Bertr. de Born. « Tot primieramente *el* m'es avis que hoc. » L'arbre de Batalhas, cité par Rayn., Lex. rom. III, 102. De même, nous n'en trouvons que des exemples rares dans les plus anciens troubadours :

Dient Franceis : Il nus i euvet garde.

(Chans. de Rol., st., 13.)

Or est le jur que l's estuverat murir (st. 93.)

Il est escrit és cartres e és brefs,

Ço dist la geste, plus de m milliers.

(Ibid., st., 125.)

Mais ne purquant si est-il osez melz.

(Ibid., st., 130.)

Juse'al demain ke il duit ajorner.

(Gerard de Vienne, v. 966.)

S'il esquiet une rente à Reins u à Couloigae.

(Ruteb., I, 237.)

Il ne li caut que on li die.

(Ibid., I, 342.)

Le plus souvent les trouveres négligent le pronom *il*. C'est ainsi qu'ils écrivent comme les troubadours :

Ne *placet* Damne Deu

Que mi parent pur mei seient blasmet.

(Chans. de Rol., st. 32.)

Ascz est *miez* qu'il i perdent les testes.

(Ibid., st. 4.)

A dous Franceis belement en avint.

(Ibid., st. 233.)

Sire, dist-il, forment me *dolt* d'Ogier.

(Ogier de Dan., v. 12458.)

C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que l'usage du pronom impersonnel commence à devenir plus général, aussi voyons-nous que notre auteur ne s'en fait pas faute. Froissart l'emploie pres-



que toujours; il y manque rarement. Dans le Baud. de Seb. on lit de même :

*Il n'est hons.....,  
S'il regardoit aval, né fust espoëris (I, 338).*

Ce dernier exemple nous prouve que *il est* pour *il y a* est plus ancien qu'on ne le pense généralement. Voy. aussi notre vers 7079.

M. Genin dit dans son livre des Variations, p. 185-186, que la locution *il y a* ne se rencontrait jamais en vers sans que l'*y* dût être supprimé. Un de nos exemples prouve que cela est trop absolu :

*Sire, dist ly hiermite, yl y a bien raison (v. 8286).*

Supprimez l'*y* dans ce vers, et non-seulement la mesure n'y sera plus, mais vous aurez détruit le sens. Les vers suivants que nous trouvons dans Froissart ne prouvent pas moins contre l'avis de M. Genin :

*Et s'il y avoit nul contraire,  
Millour fin avoir ne poroie (III, 483).  
En regardant les arbriseaus  
Dont il y avoit grant foison (III, 481).*

On peut y ajouter ceux-ci de Marie de France :

*Fuions-nus en hastivement :  
Se nus i demouruns noient,  
N'i aura jà un seul de nous  
Qui sos la coe n'en ait dous (II, 248).*

Nous reconnaissons pourtant que dans l'exemple des Quatre fils Aymon, cité par M. Genin, la mesure exige cette suppression, comme dans ces vers de notre roman :

*Yl i a sus la rivière ung chine proprement (v. 2460).  
Sy frère en son dolant, n'y a cely ne l'requière (v. 3437).*

Avec M. Genin il faut dire : *Il a sus la rivière*, etc.; *n'a cely*, etc. M. de Reiffenberg a proposé de lire en deux syllabes *yl ia*; ce qui équivaldrait, pour la mesure, à la suppression de l'*y* ou de l'*i*, mais ne nous expliquerait pas davantage l'origine de cette locution.

Nous remarquons dans les sermons de saint Bernard : « Et molt *i at* à nostre tens des antecriz (p. 556). » Plus loin l'adverbe *i* disparaît : « Trois périz *at* en nostre sentier (p. 567). » Cette dernière phrase, malgré la suppression de l'*i*, est aussi correcte que l'autre, attendu que cet adverbe n'y vient pas faire double emploi avec le complément indirect *en nostre sentier*. Dans la première phrase, au contraire, *i* sert lui-même de complément indirect, et représente tout à fait l'ital. *vi* ou *ci* et mieux le prov. *y* ou *i* (lat. *ibi*) :

*No i a ardit ni coart  
Enemic que no m'assalha.  
(Bert. de Born.)*

Villehardouin manque à cette règle, quand il écrit : *là en y ot assez de mort et de pris* (p. 451); mais il est tout à fait d'accord avec les sermons de saint Bernard, lorsqu'il dit : « Par Dieu ! sire cuens, il ne m'est pas avis que *il ait* en

vostre requeste raison. » P. 199. S'il avait écrit *il y ait*, l'adverbe *y* placé à côté des mots *en vostre requeste* eût été superflu.

On dirait que Froissart avait le sentiment de cette règle quant il écrivait : « Et vinrent devant Montreuil Bonnin, où *il avoit* pour ce temps plus de deux cents monnoyers. » I, 250. « Et fut à celle grosse fête que le prince y tint, où *il eut* grant foison de chevaliers et d'écuyers. » I, 470. « Et *là eut* grant assaut. » I, 249. Mais comme à son époque la locution *il y a* prévalait déjà d'une manière absolue, il se prend quelquefois à écrire contre la règle : « *Là en y avoit* plusieurs durement foulés. » I, 474. « Et entre les autres prisonniers, *il y eut* un grand chevalier de Normandie, cousin du duc. » I, 246. L'instinct de la règle dirigeait néanmoins de temps en temps les écrivains du xiv<sup>e</sup> siècle : voilà pourquoi notre auteur a écrit fort correctement sans autre régime : *Yl y a bien raison*; voilà pourquoi aussi, dans la Bourse pleine de sens, on a supprimé l'adverbe, attendu l'existence d'un autre complément indirect :

*Il n'a meillor deci q'à Chipre (v. 173).*

Notre auteur nous en donne aussi un exemple :

*Il n'a sy felon roy jusqu'à l'arbre qui fent (v. 3377).*

Roquefort cite une phrase du rom. du comte de Ponthieu, dans laquelle se rencontrent les deux cas : « Or gardez qu'*il n'ait* faintises en vos paroles. — Et dirent tous troi à une voix : Dame, non *i a-il*. » Gloss., v<sup>o</sup> *tail*.

Quelquefois il y a un régime indirect sous-entendu, et alors on supprime de même l'adverbe :

*Le soir, qu'il ot jà maint estoilles (c. à d. au ciel).*

On voit qu'il s'agit ici de bien autre chose que d'une règle de prononciation, et que la logique grammaticale est beaucoup plus en question. Aussi qu'arrive-t-il quand l'auteur ou son copiste manque à cette logique et qu'il écrit selon la mode qui prévaut :

*Yl y a sus la rivière ung chine proprement ?*

L'adverbe *y* étant de trop à cause de *sus la rivière*, on est obligé de le supprimer : on n'a pas dû le supprimer au contraire dans *yl y a bien raison*, ni dans les divers exemples de Froissart que nous avons cités. Quant au vers des Quatre fils Aymon, c'est une faute de la même espèce commise aussi par l'auteur ou par son copiste :

*Il y a plus de douze ans que la guerre a duré (v. 852).*

Dans le principe il ne fut pas d'usage de donner un régime indirect aux locutions de cette nature. Ainsi l'on ne disait pas : *Grant tans i a*, mais *grant tans a*, *pièce i a*, mais *pièce a*; et il est facile de comprendre pourquoi dans le fabl. du Chevalier à la robe vermeille on lit :

*Il a bien dous mois et demi  
Ou plus que mon frère ne vi.*

Le copiste des Quatre fils Aymon aurait dû écrire de même : *Il a plus de douze ans*. Cependant au XIV<sup>e</sup> siècle notre auteur a pu dire, selon le nouvel usage qui s'établissait :

*Il y a sy lone temps, sire, vous le savés  
Que ly mieus corps ne fu baigniés ne estuvés.*  
(V. 21442.)

Et l'on voit que la mesure ne s'oppose point à cette locution.

En définitive on a écrit en prose et en vers dans la langue d'oïl, suivant les circonstances, et avec ou sans l'élision de *y*, *il a* et *il y a*. Puis cette dernière façon de parler a fini par prendre le dessus et a été employée seule. Le XV<sup>e</sup> siècle ne connaît déjà plus l'autre. C'est en vain que dans *il y a* l'oreille est blessée par l'hiatus, et que la raison peut se révolter parfois contre un manque de logique : *il y a* fait dès lors partie de la langue. Il peut aller de pair avec le *there is* des Anglais, le *daer is* des Flamands, et peut-être le prés. de l'indicat. espag. *hai*, autrefois *ay*. Voy. sur cette locution l'excellent commentaire de M. Bormans sur la vie de sainte Christine : *Leven van sinte Christina*, etc. Gent, 1880, p. 260.

**ILLEUC, ILLUEC, ILUEC, là**, en cet endroit, v. 2499, 6176, 21895; Gilles de Chin, v. 1428.

*Ensy que la duéoise illuec se devoit....  
A Andioche vient, s'a iluec ariesté....  
Iluec l'ont assaly Sarrasin et Escler....  
Iluec fait couvrir son cheval.*

On trouve aussi bien souvent *illeucques* :

*Iluecques ocist-il le fil au roi soudant.*  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 451 r<sup>o</sup>.)

En picard on dit encore *ilo*, en norm. *ilau* et *ileu*. Ce sont toutes formes du même mot, altérées par des prononciations diverses, et il faut y reconnaître le lat. *illuc*.

**IL-MEISMES, lui-même**, v. 5065.

Cette forme est celle du sujet ; au régime on disait comme aujourd'hui *lui-meisme* : « Ensi s'en vint devers l'ost et descendit *il-meismes* toz premiers à la terre. » Villehardouin, p. 453.

*Veistes cele grant ewe qui si brut à cel guet?  
Demain la frai tute issir de sun canal....  
La gent lu rei Hugun moillir et guaer,  
En la plus-halte tur lui-meimes munter.*  
(Trav. of Charl., p. 23.)

*Il-meismes* n'est que le prov. *elh eis* (ille ipse), et *meteis* (*illemet ipse* pour *ipset*).

**INGALMENT, également**, v. 24257.

Le gaaing ont party ly baron *ingalment*.

Mot emprunté à la langue provençale, qui disait *engual-*

*men* et *engalament*. La forme correcte dans la langue d'oïl est *ingalment* :

Tout départ *ingalment* as chevaliers de pris.  
(Chans. d'Ant., I, 170.)

Dans le rom. d'Alexandre *ingal* est pris pour *plaine* (aequale solum).

Mult menèrent grant joie quant furent en l'*ingal* (p. 540).

C'est sans doute le *jugal* de la Chans. d'Antioche que M. P. Paris traduit par montée :

Delès l'iaue de Ferne très emmi un *jugal* (I, 219).

**IRASCUS, irrité**, v. 1940.

En deux lieux sui navrés, dont je sui *irascus*.

C'est encore ici un mot pris à la langue provençale et dont la langue d'oïl ne pourrait sans cela expliquer la formation. *Irascut* est le part. passé du verbe prov. *irascer*, lat. *irasci*.

Totz temps vuelh que li ric baro  
Sion entre lor *irascut*.

(Rayn., Lex. rom., III, 575.)

Demna, si us etz *irascuda*.  
(Ibid.)

Voy. des exemples de ce mot dans le rom. de Renart, I, 86, 100, et dans les Fabl. et contes anc., III, 531.

**IRER, irriter, mettre en colère**, v. 6142.

Et fist as deus enfans ung respit acorder,  
Pour leur mère véoir, qui moult les fist *irer*.

Prov., anc. esp., port. *irar*, ital. *irare*. On lit dans le rom. de Rou :

Et quant il plus i perdent et il plus s'en *irent* (v. 1692).

Ce mot rappelle le tire l'*ire* à l'*iré* de Théophile.

**IRETÉ, héritage, domaine, pays**, v. 19811 ; IRETIER, v. 25029.

Sieque ly Sarrasins qui sont de l'*ireté*  
Quidoient que ce fussent de la gent l'amiré....  
N'en l'en remenrai pas en France l'*iretier*.

L'orthographe la plus fréquente est *hiredé, hieretier*; voy. ces mots.

L'auteur du Baud. de Sebourg a cependant employé une forme qui n'a aucun rapport avec ces dernières et que peut seul expliquer le besoin de la rime :

C'est signe que seré contre les mescreus  
Hardis et corageus défendans vous *ireus* (I, 332).

IROUR, colère, v. 20188.

Mais il aront par temps à leur cuer grant *tour*.

Prov. *iror*, *yror*. La langue d'oïl avait aussi les formes *ireur* et *irur*. Cette dernière est plusieurs fois dans la Chans. de Rol.

ISNIEL, prompt, rapide, v. 6850, 8705; ISNIELEMENT, promptement, v. 681, 5608; INÈLEZ, Gilles de Chin, v. 5792.

Il voit les ribaus de l'aprocier *isniel*...  
Mais il les trouveront *isniaus* et combatant...  
Ou pavelon entra tos et *isnielement*.

C'est le même mot qui se trouve dans les vers suivants :

Bonne gent, soiez fiers et *ésniauz* [*esniauz*].  
(Bertr. du Guescl., I, 112.)

Où il se mettera sera toujours *igncauz*.  
(Ibid., I, 118.)

Cette dernière forme a fait croire à Roquefort qu'*isnel* venait du lat. *ignitus*. Les Trav. of Charlemagne ont aussi *ignals*, p. 26.

Tout le monde s'accorde à ne voir dans ce mot que l'anc. h. allem. *snel*, nouv. *schnell*, d'où l'ital. *snello*, et le prov. *isnel*, *ysnel*, *irnel*. M. de Reiffenberg a cité, d'après M. Michel, les vers de l'Edda où se trouve l'anc. nord. *sniallir*, alacres. Note du vers 5608. La forme *esnel*, qui paraît plus régulière à M. Diez, se trouve dans le vers du Bertr. du Guescl. que nous avons cité plus haut ?

ISSY, si, ainsi, tellement, v. 5565; Gilles de Chin, v. 3511.

Oneques dame ne fu *issy* desconfortée...  
Là où pensoit *issi* griement,  
Gilles de Cyn vient errament.

*Isi* est dans les Lois de Guill., § 6, et M. de Chevallet le tire du lat. *in sic*. Nous pensons qu'il a la même étymologie que le prov. *aïssi*, bresc. *icsi*, lomb. *insci*. Voy. notre mot *Enssy*.

ISTRE, sortir, v. 10802.

Ung campion sy fiers et sy desmesurés  
Qu'encontre li païens se devoit *istre* armés.

La forme ordinaire de ce verbe est *issir*, *eissir*, qui vient du lat. *exire* : cat. et anc. esp. *exir*, ital. *escire*, *uscire*, prov. *eissir*, *issir*. La langue d'oïl disait de même *benistre* ou *benestre*, pour bénir, *tissir* et *tistre*, pour tisser. M. Burguy pense que la forme *istre* a toujours été très-rare, et qu'elle provient de l'influence de celles du futur et du conditionnel. Gram., I, 554. Cette raison n'est pas applicable aux autres verbes, et il vaut mieux ne voir dans *istre*, *tistre* et *benistre*, qu'une formation régulière, comme celle de *croistre* venant de *creocere*, ou de *connoistre* venant de *cognoscere*.

Le verbe *issir* n'a plus dans le franç. mod. que le part. passé *issu*, s'il faut en croire l'Académie. La langue héraldique conserve pourtant de son côté le participe présent : Un lion *issant*. L'anc. franç. avait presque toute la conjugaison de ce verbe. Nous trouvons dans notre roman le présent de l'indicatif : Se je n'*is*, si je ne sors (v. 16247); il *ist*, il sort (v. 5868); nous *issons*, nous sortons (v. 6804); ils *issent*, ils sortent (v. 5867); pour le futur : Il *istera*, il sortira (v. 1168); ils *isteront*, ils sortiront (v. 7631); pour le passé défini : Il est *issu* des rens, il est sorti des rangs (v. 8970); pour l'impératif : *Is* ou *ist*, sors.

*Is* hors de ce serpent (v. 12229).  
*Is* contre moi (v. 22919).

L'éditeur du Baud. de Seb. nous permettra de faire une correction à son texte, et de lire au lieu de *evist* :

Le chervelle en *ist* hors, li sans li est salis (I, 105).

ITANT, autant, v. 5502, Gilles de Chin, v. 158.

Pourquoi ? ce dist le prestre, qui joians le coisy.  
— Pour *itant*, ce dist Ponces, par le foy que doy my,  
Que je suy à la dame qui le prist à mary.  
Et après ce redist *itant*,  
Oiant trestous, par bel semblant.

Dans la langue prov. et dans l'anc. cat. *tant*, de même que *tal*, prenait le suffixe *ai* ou *ay*, ce qui donnait *aitant*, *aïtal*, anc. franç. *itant*, *itel*. En anc. esp. on disait *atan*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 502.

Riens nule ne l'en est à dire,  
Ne riens ne li faut, seul *itant*  
Qu'il n'i voit nule rien vivant.

(Part. de Bl., I, 38.)

Seul *itant* équivaut ici à l'ital. *soltanto*, seulement, si ce n'est que.

## J.

JACOPIN, frère de l'ordre des précheurs ou dominicains, v. 6867.

Véchy boin *jacopin*!

C'est-à-dire : voici un bon prédicateur ! Ce mot n'est em-

ployé ici que par comparaison avec les religieux de l'ordre célèbre auquel s'attaquèrent si rudement les trouvères du XIII<sup>e</sup> siècle, entre autres le fameux Rutebeuf. On sait que le nom de *jacopin* avait été donné en France à l'ordre des

prêcheurs, parce que leur première maison se trouvait à Paris dans la rue St-Jacques.

JASERANT, qui est fait de mailles, v. 1616, 9459, 17665, 24155, 29512.

Bien fu reconfortés de son père Oriant  
Quant il estoit armés du riche jaserant....  
Biaus fu ses jaserans....  
On ne poroit trouver haubiart ne jaserant....  
L'escut ly a perciat et puis le jazerant.

Jaserant a fini par signifier le haubert ou la cotte de mailles d'une manière plus spéciale. Souvent on disait le haubert jaserant; d'autres fois on le nommait simplement le jaserant, comme on disait le fremillon :

Et puis après vesti le haubert jaserant.  
(Baud. de Seb., II, 428.)  
Defors garda, si vit vestir les jaserans.  
(Chans. d'Ant., I, 85.)  
Lui x<sup>e</sup> sans plus, sans vestir jazerant.  
(Bert. du Cuesel., I, 71.)

Cette signification n'était pourtant pas absolue, et tout objet fait de mailles pouvait être de jaserant. Voici entre autres des chaussures de jaserant :

S'avoit cauches de fer de très-bon jaserant.  
(Baud. de Seb., II, 428.)

M. P. Paris n'a-t-il pas eu tort de croire qu'il pouvait y avoir des écus ou des boucliers et même des heaumes jazerans (Chans. d'Ant., I, 85)?

Dans le glossaire de M. le comte de Laborde on voit que les chevaux étaient parfois couverts de jazerant. Enfin les bracelets, les chaînes se faisaient aussi à façon de jaserain, et c'est de là que nous vient jazon, chaîne d'or.

Raynouard a fait remarquer l'esp. jacerino, qui veut dire dur comme l'acier, et nous trouvons de notre côté, que les Italiens appelaient un haubert jaserant, giaco di maglia azzarina, ce qui revient à l'esp. cota jacerina. Cette étymologie a de la vraisemblance.

M. Diez cite à son tour l'esp. jazarino, qui veut dire d'Alger, arab. gazâir, et qui pourrait bien avoir rapport à notre mot. Dans le Willehalm de Wolfram, le roi de Barbarie porte un haubert qui a été confectionné à Jazerans :

Dor künec von Barberie bräht im einen halsperc:  
In Jazeranz daz selbe werec worhte derz wol kund (556, 12).

Il est vrai que dans les Guerres civiles de Grenade, chap. 8, on en trouve un autre qui a été fait à Damas : Jacerina labrada en Damasco. L'hypothèse de M. Diez ne paraît donc pas concluante. De son côté, M. de Chevallet y a vu l'angl.-sax. isern, de fer. Élé. germ., p. 349.

Il nous reste à citer quelques autres formes de ce mot. Outre l'ital. ghiazzerino, qui est déjà dans Villani, p. 354, on trouve l'esp. jacerina, le port. jazerina, jazeráo et le prov. jazeran. Dans la langue d'oïl la Chans. de Rol. nous offre

la forme jazerenc (st. 123); le Baud. de Seb. gèserant (I, 57); et le Raoul de Camb. jaserois (p. 84). Voy. Ducange, Gloss. et Suppl., v<sup>o</sup> Jazeran.

JA SOIT CE QUE, quoique, bien que, passim.

Cette locution conjonctive a été usitée fort longtemps. Au moyen âge elle se conjugait et l'on pouvait dire *jà feust-ce que*. La langue provençale a en des formules identiques : *Ja zia que, ja sia so que, ja sia aisso que, ja cia aisso que*, et toutes reviennent à notre *jà soit ce que*. Il faut en dire autant de l'anc. cat. *jat sia*, et de l'ital. *già sia ciò che*. M. Burguy fait remarquer que Laharpe a blâmé J.-B. Rousseau d'avoir usé de ce vieux terme. Gram., II, 585. Voy. de plus Raynouard, Lex. rom., III, 578.

JEHR, v. 566, 14544. Voy. GENIR.

JENGLERIE, tromperie, v. 10777.

Il vous encanteront par art de dyablie.  
— Bien me saray garder de la leur jenglerie.

M. de Reiffenberg a écrit *jenglerie*. Il vaut mieux, selon nous, garder *jenglerie* qui est synonyme de *genglois* et de *jengle* :

S'il peut il te rengignera  
Par sa jengle une autre foiee.  
(Cher. de la Char., p. 81.)

Iert à l'ostel cieés i englois  
Qui savoit assés de genglois.  
(Mouskés, v. 16899.)

Dans ce dernier chroniqueur les *genglèours* sont des trompeurs, des faiseurs de fausses nouvelles :

Car li rois créoit volentiers  
Et genglèours et nouveliers.  
(Mouskés, v. 14058.)

L'anc. franç. employait aussi le verbe *gengler* dans le sens de crier, se quereller. Nous ne croyons pas qu'il faille chercher pour ces mots une autre étymologie que pour *jongleur*. M. Raynouard a été d'un avis contraire; il a séparé le prov. *jangla* et ses dérivés *janglaria*, *janglar*, de *joglaria*, *joglar*, *juglar*; M. Diez l'a imité. Nous pensons qu'il n'y a là qu'une prononciation modifiée; c'est aussi l'opinion de Fallot, p. 84-85. Le lat. *joculari*, *joculator*, a produit *jongler*, *jongleur*, *jonglerie*, et nous voyons qu'au xvii<sup>e</sup> siècle ces mots se prononçaient *jangleur*, *janglerie*. Veneroni explique le premier par *ciarliere*, bavard, charlatan, et il est impossible d'y méconnaître le *jongleur*; quant à l'autre, il le rend par l'ital. *ciencie*, fadaïses, balivernes, sornettes, ce qui n'est pas moins applicable au *jongleur*.

Si nous examinons les patois, nous trouvons que ces mots n'y ont pas subi moins de transformations. Le wall. et le pic. *jogler* signifient batifoler, jouer souvent, et sont synonymes du rouchi et du norm. *gingler*, rire, badiner, faire de mauvaises plaisanteries. Il en est de même du pic. *jongler*, badiner en gesticulant; *jingler*, sauter, danser, et

du rouchi *jengler*, rire, badiner. On pourrait, sans grand effort, y rattacher le norm. *ginguer*, jouer en montrant sa force ou son adresse, et *gigaler*, se divertir à l'excès.

Les mots *gengleur*, *genglères*, que donne Dom Carpentier, vis *Joculator* et *Epiloqus*, doivent se traduire par trompeur et par bavard ou bateleur. Le pat. norm. *jangler*, en imposer, vient directement de là. Il est impossible de mieux définir les qualités du jongleur ou du charlatan.

Et cantent et vielent et rotent cil *gengler*.  
(Trav. of Charl., p. 33.)

Lisez *gengler*. Tout cela, pensons-nous, suffit pour rendre raison de notre mot *jenglerie*, et pour faire comprendre que le lat. *joculari* est une origine préférable au bas allem. et au flam. *jangelen*, *janken*, gronder, glapir, hurler en gémissant (Diez). L'allem. *gawkeln* et le holl. *goochelen*, exécuter des tours d'adresse, auxquels a pensé M. Grandgagnage, ne sont comme l'angl. *juggle* que des dérivés de *joculari*. Outre ces opinions diverses nous avons encore celle de M. Burguy, qui pense que *jengleur* et *gengleur* ont été formés par analogie à *jogleur*, et dérivent du lat. *cauculator*, joueur de go-belets. Gram., I, 76, note. Kiliaen, lui, ne voit dans le flam. *guycheler*, *kokeler*, que l'allem. *gawkler*, moy. lat. *gauculator*, *cauculator*, lat. *joculator*.

Notre mot *gengler*, *gingler*, tromper, pourrait bien avoir servi à former les mots *ginglettes* et *reginglettes*, pièges ou *atrapes* pour les oiseaux.

Quant *reginglettes* et *reseaux*  
Attraperont petits oiseaux.  
(La Fontaine, I, vii.)

M. Walckenaer a fait une note là-dessus, et il a eu soin d'y définir en détail ce genre de pièges. Il n'a oublié que l'étymologie ou l'origine de ces mots.

JENS, gent, v. 8099. Voy. GENT, subst.

Sy quideront la jens que ce soit garnison.

JESIR, voy. GESIR.

JESMÉ, v. 55281. Voy. GEMÉS.

JESTE, famille, v. 3489. Voy. GIESTE.

JEUER, jouer, v. 4552, 5567, 11672, 53951; JUER, même signification, v. 6152.

Qui avoec la pucelle se *jeue* et esbanie....  
Godefroy de Buillon aloit as camps *juer*.

Du subst. *jeu* dérive naturellement le verbe *jeuer*; mais c'est là une forme bourguignonne. En picard comme en rouchi on disait *ju*, *juer*. Le Part. de Blois dit en dialecte de Bourgogne :

Se je me *geu* sains vilonie  
Ne l'm'atornés pas à folie (I, 3).

Le français moderne n'a accepté ni l'une ni l'autre de ces formes. Il en a préféré une troisième plus méridionale et

rappelant mieux le prov. *jogar* ou le lat. *jocare*. Nous la trouvons pourtant déjà au xiv<sup>e</sup> siècle :

Et on i voet *jouer* au roi qui ne ment mic.  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 37 r<sup>o</sup>.)

Notons que le jeu du roi qui ne ment mie ne figure pas dans la liste des jeux de Gargantua. Rabel., I, 22.

Nous avons vu que l'on disait *jouer de l'escut ou du blason*. Le mot *juer* est employé dans le Baud. de Seb. d'une manière encore plus absolue et signifie combattre :

Grans merveilles sera, sire, s'on ne vous *jue* (I, 293).  
Jamais ne mangerai tant que serés tués.  
— Par Dieu, dist Bauduins, dont *juerés* assés (I, 315).

JOLI, joyeux, ardent, v. 9965; Gilles de Chin, v. 5054.

Car onques on ne vit bataille sy *jolie*  
Et de vi encontre ung, c'est plus de le moitie....

M. de Reiffenberg s'est étonné de cette expression *bataille jolie*. C'est que la seule signification moderne de *joli* lui était présente à l'esprit. Il avait pourtant rencontré dans le Gilles de Chin, l'adjectif *joli d'armes* et le subst. *joliveté* :

Mais cil qui le cuer ot séur  
Et *joli* d'armes et hardi,  
Onquez ne s'en acouardi.... (v. 5054).  
S'en vient à volonté esprise  
D'armes et de *joliveté* (v. 5338).

Nous avons ici la preuve de l'amour de nos ancêtres pour les combats. Une bataille est pour eux une fête; être *joli d'armes*, c'est être plein d'ardeur pour les armes; enfin avoir une volonté esprise d'armes et de *joliveté*, c'est avoir de la passion pour les armes et pour les fêtes guerrières. Cfr. *χαρμυ*, joie, combat. *Joli* peut donc se rendre par joyeux, ardent, comme nous l'avons dit. Le prov. *joli* avait aussi le sens d'agréable, *jolivetat*, agrément; mais nous trouvons surtout dans l'ital. *giulivo*, dans l'angl. *jolly*, joyeux, gaillard, et dans les subst. *jollity* et *jolliness*, joie, réjouissance, l'équivalent de nos mots *joli* et *joliveté*. Dans les poèmes de Tristan la forme anglaise a été conservée :

Den sai en quel vus vus liez;  
Est la *jolité* de le rei  
Que voz bons suffre endreit sei.  
(Tristan, II, 14.)

La *jolité* du roi n'est que sa bonne humeur; et si le mot *joli* renferme aujourd'hui l'idée de bonne mine et de bonne grâce, c'est par une extension fort naturelle, mais qui s'est faite assez tard.

L'étymologie seule peut nous expliquer le sens primitif de ce mot. L'anc. nord. *jol* désigne les festins solennels qui se célébraient vers l'époque du solstice d'hiver ou des nuits saintes. Il est resté dans le suéd. *jul*, *juldag* et dans le dan. *juledag*. Les Germains se livraient alors à la joie à cause du retour du soleil après sa révolution annuelle. L'époque de ce retour toute consacrée au plaisir fut cause de la forma-

tion d'un assez grand nombre de mots. Nous trouvons d'abord dans le calendrier gothique le fruma *jiuleis* ou commencement de décembre; dans le calendrier angl.-sax. l'ætra et l'ætera *geola*, correspondant à novembre et à décembre; en Écosse *yule*, la fête de Noël, et dans l'anc. angl. *yule* of august lammas-day, c'est-à-dire la fête du premier août. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

*Jol* était donc chez les anciens germains le synonyme de fête; mais ce nom avait d'abord signifié retour par allusion au retour du soleil, et il se disait en anc. nord. *hiol*, roue, suéd. mod. *hiul*, angl.-sax. *hveol*, goth. *huil*, angl. *wheel*. C'était aussi un globe ou un disque.

Mais ici nous devons faire observer que le celtique nous donne le mot cornouaill. *heul* et l'armor. *heol*, soleil, que le camb. *iawl* signifie prière, *ioli*, prier, et *gwil*, fête. Voy. Diefenbach, Goth., I, 122, 175, 178, 180. Nous sommes encore ici en présence d'une racine primitive, et peut-être faut-il y rattacher le grec *ἰω*, le lat. *io*, le *jo* des patois du nord de la France, en un mot la simple interjection *oh*. Cfr. le grec *ἑορτή*, fête, et surtout *ἥλιος*, soleil.

Revenant aux fêtes germaniques du *jol* ou du *jul*, nous saisissons cette occasion pour définir non-seulement le sens de notre mot *joli*, mais aussi celui de plusieurs expressions restées dans les patois. D'où viennent par exemple l'anc. franç. *hèler*, *hèller*, et le wall. *hei*, *heli*, mendier à la Noël ou la veille des Rois, aux portes des maisons? Évidemment c'est un souvenir de la fête germanique du *jol* ou du *geol*; et de même que le nom de *hieloire* donné aux étrennes, ils indiquent le retour du soleil, le nordique *hiol*. Voy. Grand-gagnage, Dict.; Dom Carpentier, Gloss. franç., v<sup>o</sup> *Agui l'an neuf*, et Roquef., Suppl., v<sup>o</sup> *Hieloire*.

Ce que l'on appelle *hèler*, *héli*, aller mendier aux portes, à l'occasion de la Noël, se retrouve chez les Flam. et les Hollandais, qui appellent le jour de Noël *aenklöppersdag*, le jour des frappeurs aux portes. Autrefois le peuple parcourait ce jour-là les rues en courant, et frappait de tous les côtés aux portes et aux fenêtres en criant à tue-tête: *gut hyl! gut hyl!* Ces mots se rapportent sans aucun doute au retour du soleil, et nous expliquent le nom de *hel*-ou *heyl*-monat donné par Charlemagne au mois de décembre. Plus tard les souhaits de *gut hyl!* se firent d'une façon moins brutale, et devinrent une manière de mendier, qu'on appela *hèler* ou, comme disent les Wallons, *héli*.

Il en était de même dans le Boulonnais, où l'on a l'habitude d'aller la veille de Noël chanter aux portes une chanson qui commence, dit M. Corblet, par les mots *ghenel* ou *guinel*. Ce sont là des formes corrompues, et il faudra y reconnaître, soit le *gut hyl* des Flamands et des Hollandais, soit une expression celtique.

Nous avons dit, en effet, que le camb. *gwil* voulait dire fête, nous ajouterons qu'en bas bret. *goël*, *gouël*, a le même sens d'une façon générale. Là-dessous encore nous retrouvons une vieille coutume de l'ancienne France, nous voulons parler du *gui l'an neuf*, équivalant au *gut hyl* des Flamands, au *ghenel*, *guinel*, des habitants du Boulonnais, et qui dans ses nombreuses transformations revient à ceci :

*gouël! gouël!* ou *gwil! gwil!* fête! fête! pour le nouvel an! C'est une autre manière de demander les étrennes, ou de *hèler*. M. Duméril a essayé de confirmer l'ancienne opinion qui consistait à voir dans *gui l'an neuf* une tradition relative au *gui* des druides. Il nous est impossible de nous y rallier, en présence des analogies nombreuses indiquées ci-dessus.

De même que les fêtes des calendes romaines, toute cette époque du *jol* ou du *geol* était donc un temps de joie. Il nous en est resté quelque chose. De là ce qui était *joli* voulait dire joyeux, et l'anc. franç. disait une feste *joiant* pour une fête *jolie* et vice versa :

A une Saint-Jehan, une feste *joiant*.  
(God. de Bouil., v. 5381.)

Droit à la Trinité, une feste *joiant*.  
(Bert. du Guesc., I, 182.)

Nous terminerons par l'explication d'un usage qui se rapporte, sans aucun doute, aux traditions dont nous venons de parler, usage que l'Angleterre et la France ont conservé. Nous voulons parler du jeu de crosse ou de *choule*. « Le jeu de la *soulle* ou boulle de chalandas, qui est un jeu accoutumé de faire le jour de Noël entre les compagnons du lieu de Coriac en Auvergne, et se diversifie et divise icellui jeu en telle manière que les gens mariez sont d'une part et les non mariez d'autre; et se porte laditte *soulle* ou la boulle d'un lieu à autre, et là se ostent l'un à l'autre pour gaingner le pris, et qui mieulx la porte a le pris dudit jour. » Lettres de 1436. Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Soulla*. Or, en moy. lat. *cheolare* veut dire jouer à la *chealle* ou à la *choulle* (Ducange). Nos ancêtres représentaient ainsi le disque du soleil qu'ils poussaient devant eux au solstice d'hiver; afin de hâter la venue du printemps. De nos jours la *choulle* se fait de diverses manières. Dans le Hainaut, c'est une petite boule qu'on chasse à l'aide d'un bâton, au bout duquel est un fer crochu. On nous assure qu'à Jodoigne les jeunes gens poussent dans la campagne une grosse boule de cuir. Mais quoi qu'il en soit de la manière dont ce jeu se produise, nous pensons qu'il est un reste de la tradition du *jol* ou du *geol*. Nos paysans ne se doutent guère en jouant à la crosse, que les Celtes et les Germains, leurs aïeux, leur ont transmis ce jeu qu'ils aiment tant. Voy. sur la fête du soleil chez les Germains, l'Année de l'ancienne Belgique de M. le docteur Coiremans.

JONCHER, joncher, Gilles de Chin, v. 2454.

Tote la terre en est *joncie*.

Prov. *juncar*, *jonchar*, port. *juncar*, ital. *giuncare*, moy. lat. *junicare* ou *jonchare*. L'usage de répandre des *joncs* les jours des grandes fêtes dans les églises et aux lieux par où devaient passer les processions, est fort ancien. Voy. Ducange. Mais on substituait parfois le lierre au *jonc*: « Subelemosynarius debet facere chorum *juncari* de yerre. » Ducange. On a pu de même *joncher* d'herbes, *joncher* de fleurs, et c'est ainsi que l'on a fini par dire figurément *joncher* de morts.

Cum fu sempre li chans *juchez*  
De bras, de testes et de piez.

(Chr. de Normandie, f° 28.)

Jou, je, v. 5276.

A Nimaie ariva là où *jou* ai esté.

L'emploi du pronom *jou* dans ce vers où les hiatus se succèdent, donne une pauvre idée du sentiment de l'harmonie chez notre auteur. Les chartes du XIII<sup>e</sup> siècle dans les provinces belges commencent ordinairement par *jou*, qui est la forme picarde conjointement avec *je* et *jeu*. En Bourgogne on disait *ju* et en Normandie *jo*, *jeo*, *jeu*. Une autre forme orthographique était *ge*, auquel se rapportait *gie*.

Q'ele ne soit mais tant hârdie  
Que mot de sa bouce li dic  
Se il ne l'en donnoit congie.

Ele respond : Non ferai *gie*.

(Fragm. d'Erec et d'Enide, aux arch.  
du royaume.)

Notre auteur emploie ordinairement le pronom *je*, parfois il n'en met aucun et dit: Ne le *feroie* pas (v. 2624); vo traison *feray oir* (v. 2625). Parfois aussi le pronom *je* doit s'élider comme le pronom *le*, et il faut lire : *j'* vous prie, *j'* vous jure (v. 50524-50525), tout comme dans le patois moderne. Nous avons eu tort en maint endroit de ne pas tenir compte de cette élision.

*Jou* vient du lat. *ego*, qui s'est syncopé en *eo*, *ieo*, *jeo*, *jo*, *jou*, etc. Il en est de même du prov. et du galicien *eu*, *ieu*, de l'anc. cat., du valaq. et du port. *eu*, de l'ital. *io*, et de l'esp. *yo*. Diez, Lex. etym., p. 196.

JOÛÈNE, jeune, v. 55658.

Ne femme ne enfant, ne *joûène* ne barhé.

On a quelquefois le tort d'écrire *joûène*. Notre exemple prouverait à lui seul que c'est une erreur; mais il y en a bien d'autres :

*Jouènes* hom ert, n'ot pas aaigne grant.

(Raoul de Camb., p. 105.)

Grant duel font pour Bertain li *joene* et li chenu.

(Berte, p. 135.)

Dans les Vœux du Paon la prononciation est figurée mieux encore :

Ainsi vous ameront li *joine* et li chenu (f° 41 v°).

Mais quant force et *joinee* font d'un accordement (f° 88 v°).

Notre mot *jeune* venant de *juvenis* a eu, comme on voit, des formes très-variées. Dans le rom. de Renart on trouve de même *juênète* (I, 227). *Jouvencel*, *jouvenceau*, s'écrivait et se prononçait par la même raison *joûenenciaus* :

Qu'il s'en voist en arrière où sont ly *joûenenciaus*.

(God. de B., v. 54340.)

*Joué* se prononçait en une syllabe comme *lieue* dans *Estieuenes*, d'où nous avons fait *Etienne* :

*Estieuenes* d'Aubemarle qui tant fu alosés (v. 34742).

Nous avons eu tort, en cet endroit, d'imprimer *Estieuenes*.  
JOURNAUS, journaus, v. 9058.

Ahy! Mahom! dist-il, or est fors ly *journaus*!

La journée est rude! dirions-nous aujourd'hui. Cette forme n'est pas produite par la rime, ainsi qu'on pourrait le croire. Elle est toute provençale : c'est le mot *jornal*, *jornau*.

Com son fag trist mei *jornal*,  
Pos no us vi com far solia (B. Zorzi).

JOURNÉE (toute jour à), v. 945. Voy. AJOURNÉE (toute jour).

JOUR D'HUY (DOU), v. 1525.

D'ou jour d'hui en un mois vous vous combaterés.

Dans ce passage on a mal écrit *d'ou jour d'huy* pour *doi jour d'huy*. Voy. notre mot *huy*. Froissart dit la *journée d'huy*. *Jour*, qui s'est dit aussi *jurn* dans l'anc. franç., vient comme le prov. et l'anc. cat. *jorn*, l'anc. ital. *jorno* et l'ital. mod. *giorno*, du lat. *diurnus* (moy. lat. *jornus*).

JOUSTE (DE) auprès, Gilles de Chin, v. 2646; JOUSTER, jouter, God. de Bouill., v. 54283.

Elle s'assiet de *jouste* li.

Prov. de *josta* : En luec aigos, *de josta* un riu. Rayn., Lex. rom., III, 392. La langue d'oïl a eu aussi la forme de *juste* :

La dame vient parler al rei,  
E il la mist de *juste* sei.

(Marie de Fr., I, 134.)

De cette préposition, qui est formée du lat. *juxta*, dérive aussi le verbe *joster*, *jouster*, dont le sens primitif est réunir, assembler :

Et Solimans s'en est por le secours alés.

Ains que huit *jour* passassent en ot cent mil *jostés*.

(Chans. d'Ant., I, 102.)

C'est ainsi qu'en Berry on dit encore : Mon champ *joute* au sien, pour dire touche au sien. Quant à la *joute* chevaleresque, nous en avons déjà parlé au mot *FOUR JOUSTER*.

Ly roys est retourné qui la *jouste* acorda

De trois fiers à *jouster* au païen par delà (v. 54282-54285).

Ce mot a également pour origine le lat. *juxta*, parce qu'en effet les combattants se joignaient, s'approchaient :

Au *joindre* ne se sont de riens entre espargniés.

(Vœux du Paon, MS., f° 442 v.)

M. de Reiffenberg a cité dans l'introd. du Chev. au Cygne (p. LVI) l'opinion de MM. Halberstma et Buddingh qui donnent au mot *joute* une origine germanique. Il n'y a point à s'y arrêter.

**JOUVENT, JOUVENTE**, la jeunesse unie à la vigueur et à la bonne grâce.

Cette définition est incomplète. Nous ne saurions mieux faire que de donner des exemples pour montrer de combien de manières différentes ces mots ont été employés. Voyons d'abord les passages qui se rapportent à notre définition. Voici qu'Hélyas parle de ses frères changés en cygnes; il voudrait, dit-il :

Qu'il fussent reformé en fourme et en jouvent.  
(God. de B., v. 2101.)

C'est-à-dire dans leur forme et leur jeunesse premières. Plus loin l'auteur appelle les Hollandais :

Grande gens et poissons, de jouvents furnie.  
(Ibid., v. 4225.)

Ces mots nous rappellent la fameuse fontaine où l'on pouvait si facilement se fournir de jouvence ou de jouvente. Et Horace n'a-t-il pas dit dans le même sens :

Non ego hoc ferrem calidus juvena?  
(Odes, III, 14.)

C'est-à-dire : je n'aurais pas été si patient dans l'ardeur de ma jouvente. Cfr. le *juvenility* des Anglais, autrement l'ardeur de la jeunesse. Il en est de même dans les vers suivants :

Onques mais ne vit roy maintenir tel jouvent.  
(God. de B., v. 4660.)

Chy fu Rambaus Crestons qui fu de hiel jouvent.  
(Ibid., v. 3944.)

Et de force, et de puins, et de grande jouvent,  
Ahierty le payen à deux bras francquement.  
(Ibid., v. 34469.)

Vées-là Floridas qui en jouvent verdoie.  
(Vœux du Paon, MS., f° 90 r°.)

En la chambre Vénus la dame de jouvent.  
(Ibid., f° 19 r°.)

De corps, de bras, de pis, de teste et de jouvent  
Se sont entre encontre si très-cruusement.  
(Ibid., f° 75 r°.)

Moult fu hardis Bertran et de très-fier jouvent.  
(Bert. du Gues., I, 229.)

Olivier de Mauny...  
Et son bon frère Alain qui estoit de jouvent.  
(Ibid., I, 186, note.)

Un hardi chevalier et plein de son jouvent.  
(Ibid., I, 218.)

Il en est de même des bacélers jones de *jouvent* dans le rom. de Gilles de Chin, v. 2979, 4059. Quelquefois le *jouvent*, la *jouvente*, désignent la jeunesse d'une façon collective comme le *juventus* des Latins. Ainsi Rutebeuf a écrit :

Et li jouvent en leur jouvente  
La doivent amer sans doutance (II, 224).  
Tante belle jouvente i gist ensanglantée.  
(Baud. de Seb., I, 401.)

Dans la Chans. des Saxons ces mots ont le même sens :

Au millor chevalier qi soit de son jouvent (I, 217.)  
Nul plus bel chevalier ne sai de ta jouvente (I, 259.)

C'est-à-dire parmi les hommes ou les jeunes gens de ton âge. Ainsi dans les villes des Pays-Bas, les jeunes gens ou les damoiseaux formaient autrefois des associations, à la tête desquelles se trouvait un chef qui avait le nom de *prince de la jeunesse* (arch. de Béthune). Notre auteur semble y faire allusion, quand il dit :

Tout en sont esbahy ly prince de jouvent (v. 24259.)

Dans le Baud. de Seb. il est parlé souvent des *barons de jouvent*, des *enfants de jouvent*, et du *dansiel de jouvent*, I, 11, 58; II, 253. On a de plus considéré le *jouvent* comme l'époque de la vie où l'homme avait encore sa vigueur, sans que cette époque fût limitée à l'adolescence :

Jà ne vous en créray en trestout mon jouvent.  
(Godof. de Bouillon, v. 2676.)

Jamais ne l'ameray en trestout mon jouvent;  
(Bert. du Gues., I, 11.)

Cela signifie : tant que je serai dans la vigueur de l'âge. Mais d'autres fois la *jouvente* est restreinte à l'adolescence, et l'homme n'a sa force et sa vigueur qu'après qu'il en est sorti :

Le roi drée l'espée acrée et sengleterre,  
Dont chevaliers ot mors plus de deux cens et trente,  
Puis le premerain jour qu'il issi de jouvente.  
(Vœux du Paon, MS., f° 140 r°.)

Autrement : Depuis le premier jour où il entra dans la classe des hommes faits.

Mais la signification la plus étrange donnée à ce mot, c'est lorsqu'il personnifie l'individu lui-même, et que sa *jouvente* équivaut à son corps, sa personne :

Je croi que se Diex fuist descendu de la nue  
Ne fuist pas sa jouvente sy très-bien recéu.  
(Baud. de Seb., I, 544.)

Si Dieu lui-même était descendu des nuées, on n'eût pas aussi bien accueilli sa grâce ou sa personne. C'est dans le même sens qu'à Charlemagne s'adressant à son neveu Roland tué à Roncevaux, lui dit :

Amis Rollans, proz doem, *juvente* bele (st. 206.)

M. Genin a rendu hardiment ce mot par *jeunesse*, comme lorsque nous disons d'une jeune fille : C'est une belle jeunesse! Mais voici bien précisément la désignation du corps; *jouvente* devient un mot semblable à majesté, grâce, etc. :

S'ot regart de Lyon, *jouvente* bien taillie.  
(Baud. de Seb., II, 166.)

La *jouvente* du dus a au conte livrée.  
(Ibid., II, 225.)

Li a telle donnée  
Que des archons li a sa *jouvente* eslevée  
(Ibid.)



La *jouvente* du roy ont tost ensevelie.

(Ibid., II, 336.)

Je vous pri que chascuns ait le *jouvente* armée.

(Ibid., II, 348.)

Ricars de Cammont  
Ot d'armes de païens sa *jouvente* vestie.

(Ibid., II, 444.)

Les subst. prov. *jovent*, *jovent* et *joventa* n'ont point toutes ces acceptions. Outre la jeunesse, ils expriment surtout l'amabilité, la grâce, le mérite. Nous croyons que *jouvente* a le même sens dans ces vers, où le traître Gaufroï lance au démon ses imprécations :

On ne se poet warder de sa fausse *jouvente*,  
Et tels en cuide issir qui bien souveni i rente.  
(Baud. de Seb., II, 582.)

La fausse *jouvente* du démon, c'est-à-dire les faux attraits par lesquels il nous séduit. C'est de même que le provençal dit :

Am las belas companhas complidas de *jovent*.  
(Chr. des Alb., p. 228.)

JUER, jouer, v. 1364.

Se fait-il bien *juer*.

M. de Reiffenberg a cru que *juer* était ici pour *joueur*. C'est, pensons-nous, une erreur. L'auteur dit : Il convient, il est bon de *jouer*. Voy. JEUER.

JUGER, condamner, v. 2008.

Prendre fist les siergans, à pendre les *juga*.

Le lat. *judicare* était pris quelquefois dans le même sens ; mais c'est surtout dans le provençal que nous retrouvons cette locution :

Si totz lo mons mi *jutjava* a murir.  
(Perdigon.)

« Si tout le monde me condamnait à mourir. » Peut-être nous reste-t-il un souvenir de cette acception dans cette phrase que mentionne le dict. de l'Académie : Il a été *jugé* à mort.

JUIER, voy. JURER.

JUISE, jugement, Gilles de Chin, v. 2040.

Au grant jor du *juïse*.

De *judicium* le prov. a fait *judici*, *juzizi*, *juzi*, l'esp. *juicio* et le port. *juizo*. Rayn., Lex. rom., III, 606.

JUMELIN, v. 5050, 5279, 7511, 10018, etc.

C'est la qualification que notre auteur donne ordinairement à Mahom ou Mahomet. *Jumelin* paraît ressembler à *jumel*, *jumeau*, lat. *gemellus* ; mais Mahomet n'a rien de commun avec cette idée. M. de Reiffenberg avait hasardé

au v. 5050 la signification de cornu, puis dans son introduction, p. xi, il reconnut que le sens de ce mot lui échappait. M. Borgnet nous propose une conjecture nouvelle. En arabe on ajoute habituellement au nom de Mahomet l'épithète de *djemil*, beau. *Jumelin* ne pourrait-il pas être une dérivation corrompue de ce mot arabe, dont le trouvère ne comprenait pas le sens et qu'il a arrangé à la française ? Cette étymologie arabe nous séduirait, si nous rencontrions chez d'autres poètes du moyen âge le surnom de *jumelin* accolé au nom de Mahomet, comme un souvenir des guerres d'Orient. Mais il est remarquable que cela ne se trouve pas. Nous sommes donc obligé d'émettre une dernière hypothèse.

On sait que les trouvères, confondant les temps et les lieux, donnent aux Musulmans les Dieux de l'antique Olympe. L'un des principaux est Apollon qu'ils appellent Appolin, et à leurs yeux la religion des Turcs et des Arabes n'est autre que la loi Appoline. Mahom et Appolin ont bien pu se confondre dans l'esprit d'un écrivain aussi borné que le nôtre, et dès lors, il ne serait pas surprenant que l'épithète de *jumelin* qui convient si bien au fils de Latone et au frère Jumeau de Diane, se fût égarée sous la plume du trouvère et eût été appliquée à Mahom. Au lieu d'Apollon *jumelin*, il aura parlé de Mahom *jumelin*, de même qu'il remplaçait la loi de Mahomet par la loi Appoline.

JUPINE (loi), v. 7512. Voy. JUMELIN.

*Jupin*, *Jupitiel*, c'est-à-dire *Jupiter*, est, comme Apollon, un des Dieux qu'adoraient les mahométans, suivant les trouvères ; et la loi *jupine*, comme la loi appoline, n'est que la religion de Mahomet.

JURENT, couchèrent, Gilles de Chin, v. 2194.

Cele nuit *jurent* à Toron.

3<sup>e</sup> pers. plur. du passé déf. du verbe *gésir*. Voy. ce mot.

JURER, JUIRER, v. 2600, 28956.

Le conte fist *juirer*, que bien se parjura.

Nous corrigerions volontiers *juirer*, au lieu de *juirer*, ce qui nous rapprocherait de la forme ital. *giurare*. L'emploi de l'infinitif comme substantif est tout à fait dans le génie de la langue :

Ne ly *juer* oussy ne mé vaut ung bouton.

Le *juer*, comme nous disons le boire, le manger, le dormir, etc. Nous notons dans le Part. de Bl. une forme du subjonctif de ce verbe :

Ço *jurt* à moi et jo à lui (I, 406).

Jus, reposai, v. 21444.

Il y a sy lonctemps...  
Que ly miens corps ne fu baignés ne estuvés...  
Ne ne *jus* en uns dras qui fussent blans bués.

C'est-à-dire : Et que je ne reposai dans des draps blancs. Voy. *Gésir*.

**Jus**, en bas, v. 5094; Gilles de Chin, v. 554.

Puis li fist Godefroys le tieste *jus* voler....  
Jus des palefrois descendirent.

Prov. *jos*, anc. esp. et anc. cat. *jus*, ital. *giù*; wallon et rouchi *jū*, norm. et berrich. *jus*. Ce sont là des formes raccourcies : l'ital. a le mot *giuso*, l'anc. esp. *yuso*, *ayuso*, l'anc. port. *juso*, et cela répond au bas lat. *jusum*, *josum*, qui s'est formé du lat. *deosum* pour *deorsum*, de la même façon que *jornus* (jour) s'est formé de *diurnus*.

Saint Augustin dit dans son 10<sup>e</sup> traité sur la 1<sup>re</sup> épître de

saint-Jean : « Susum me honoras, *jusum* me calcas. » Et la loi des Allem., tit. 45, § 2 : « Et pausant arma sua *josum*. » L'anc. esp. a même eu la forme *diuso*. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Jusum*, et Diez, Lex. etym., p. 176, v<sup>o</sup> *Giuso*.

Le contraire de *jus*, en bas, était *sus*, en haut.

**JUSTISER**, justicier, Gilles de Chin, v. 1129.

Ains le destraint et le *justise*.

On dit encore en rouchi *jutise* et même *jutisse* au lieu de *justice*. Le prov. a les formes *justizia* et *justicia*, sur lesquelles se calquent *justise* et *justice*. Quant au verbe, il dit *justiziar*, le port. *justicar* et l'ital. *giustiziere*.

## K.

**KACER**, chercher, v. 15307. Voy. *CACHIER*.

C'est ly roys Luequabiaus qu'aventure *kaca*.

*Kacer* n'est que le rouchi *cachier* qui entre dans le mot composé *cache-marée*, c'est-à-dire *cherche-marée*. Cette expression nous semble plus exacte que celle de *chasse-marée* qui a prévalu en français.

**KAIÉLÉ**, mis bas, v. 2242.

Vii kiens d'une lisse tous noviaus *kaielés*.

Du lat. *catellus*, petit chien, le prov. a fait *cadel*, anc. franç. *chaël*, *kaiel*; puis du verbe prov. *cadelar*, chienne, mettre bas, est venu un verbe *chaieler*, dont *kaieler* est la prononciation picarde.

**KAITIS**, **KAITIVE**, malheureux, esclave, v. 277, 8050, 8166, 16400.

Vous savés que mes sieus  
A prins une *kaitive* que je ne puis amer....  
Car tout adies met-on les plus *kaitis* devant....  
Avecq autres esclaves que nous nommons *kaitis*.

Voy. *CAITIS*. Ce mot s'employait comme terme de mépris pour désigner les individus les plus bas. Naturellement les esclaves y étaient compris. M. P. Paris a élagué de la Chans. d'Antioche la branche fabuleuse dite des *chétifs* ou des *kaitis*.

**KALENGIER**, contester, prétendre, disputer, v. 11956, 54421.

Chy-endroit vous *kaleng* la bielle Margalie.

Voy. notre mot *CALENGIER*.

**KAMEL**, **KAMEUS**, chameau, v. 9129, 19965.

Et g'iray au *kamel*, sy l'arons jus giettés...  
Cria cascuns *kameus*.

Nous trouvons ailleurs la forme *quameul*, qui est irrégulière de tous points. Lat. *camelus*, prov. *camel*, cat. *camell*, esp. *camello*, port. *camelo*, ital. *cammello*.

**KANÉE**, Gilles de Chin, v. 5600.

L'autre féri et défoula  
Et lui dona une *kanée*  
Qui puis dust estre comparée.

Le roman en prose traduit ce mot par *coups de bâton* : « Il vint en grant haste l'aidier à deffendre et féry le chevalier de la royne ung grant *cop de baston* sur la teste, p. 120. » Ital. *cannata*, coup de bâton, du lat. *canna*.

**KANOLE**, cou, v. 15550.

Et piés et bras copés et *kanoles* rompus.

Roquefort écrit *canole*, et lui donne de plus la signification d'os du coude. C'est celle qu'a choisie M. de Reiffenberg, à tort selon nous. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Canola*, 2, et Dom Carpentier, vis *Canela* et *Cannolla* : « Lequel le refrapa du pié par la poitrine entre la mamelle et la *chanole* du col. » Lettres de grâce de 1398.

Qui pierce pis, et qui mamele,  
Qui brise bras, et qui *kanole*,  
Celui ocist, cel autre afole.

(Rom. de Perceval.)

Ce mot dérive de *canalis* et est de la famille de *canna*.

**KANS**, champ (héraldique), v. 1809.

Soy euvre de l'escut dont ly *kans* fu d'argent  
A une crois de geulles.

L'usage de considérer le fond d'un ouvrage ou d'une étoffe comme un champ émaillé par le dessin est presque général. L'ital. et l'esp. l'appellent *campo*, l'alle. *feld*, l'angl. *field*, etc. En rouchi on prononce *kan* au lieu de champ. L'anc. franç. disait aussi quelquefois *campaigne*.

**KAR**, char; **KARIER**, charrier, v. 7097.

Et main *kar kariant*.

Prov. *car*, *char*, *carre*, cat., esp., port., ital. *carro*, flam. *kar*, allem. *karren*, suéd. *kærra*, angl. *cart*. En wallon on prononce *châr* et en namurois *chaur*, en pic. et en rouchi *car*, à Beauvais *ker*. On trouve en latin les mots *carrus*, *carrum*, *carruca*, et en coltique le mot *kar*, ce qui divise les savants sur l'étymologie de notre mot.

Li serjant ont apareilliet  
Cars et carottes plus de cent  
De blet, d'avaine, de forment.  
(Rom. de Perceval.)

**KARA**, v. 19644.

Jamais en son vivant le castiel n'en *kara*.

Nous avons traduit n'en *kara* par : n'en manquera, *carebit*. C'est évidemment une erreur. *Kara* est la 3<sup>e</sup> pers. sing. du futur du verbe *caier* ou *keir*, choir, tomber, dans le dialecte de Picardie et de Hainaut :

Jà puis ne *carra* eos en l'estre.  
(Lai d'Ignaurés, p. 42.)

**KARIN**, charroi, v. 7314, 16179; chemin, rue, place, v. 27501.

Véioient l'ost des Tors et le riche *karin*...  
Leur *karin* vont menant qui dure une lieue...  
Et ly arrière-garde venoit par le *karin*.

Le *karin* est proprement la suite des chariots, le charroi, ou, comme dit M. de Reiffenberg, le train. C'est un dérivé du mot *kar*, ci-dessus. Quant à la signification de chemin, place, elle vient de ce que l'on peut faire passer un char ou un *kar* par ces voies-là. On les nommait aussi *carrières*, prov. *cadriera*, *carrau*, et ce dernier mot prov. nous explique notre franç. *carreau*, tomber sur le *carreau*, c'est-à-dire sur la place ou sur le chemin.

L'espaule à tout l'escut li abat ou *carin*.  
(Baud. de Seb., II, 239.)

**KAROLER**, danser en chantant, v. 985, 50108.

Elias ne savoit tresquier ne *karoler*.

Le gloss. occitanien donne le verbe *carolar* qui se trouve aussi dans l'ital. *carolare* (dict. franç.-ital. de Veneroni) et dans l'angl. *carol*, chanson, primitivement danse. C'est, dit-on, le cambrien *carol*, lequel, suivant Owen, vient de *câr*, ami. M. de Chevallet aime mieux y voir le gallois *coroli*,

danser en rond, et le breton *koroll*, *korolli*, danser; c'est l'opinion de Ménage, qui cite le prov. *corola* et *corolar*. Selon M. Diez, *carole* pourrait venir de *chorulus*, diminut. de *chorus*. Lex. etym., p. 586. Voy. aussi Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Carola*, 2.

Nous avouons que le lat. *corolla*, guirlande, nous plairait mieux, parce qu'il est surtout en rapport avec *tresquier*, qui exprime une métaphore semblable.

**KATIVISON**, captivité, v. 9254.

Là le feray mener en la *kativison*.

Le prov. *captivatio* a produit l'anc. franç. *chativison*, dont *kativison* est une autre forme. Voy. *Caitis*.

**KAUCHE**, chaux, v. 15641; **KAUS**, même signification, v. 20604, 20816.

Et porter toute jour le *kauche* et le sablon.

C'est une forme plate du mot *caus*, qui fait *keuche* en pic. Voy. **CAUS**.

**KAUCIE**, chaussée, chemin, v. 20622, 21070, 21115, 21256. Voy. **CAUCHE**.

**KENUIGNE**, gens de commune, communiers, Gilles de Chin, v. 5195, 5199.

Sor une *kenuigne* les maine  
Et là li poignés s'arreste...  
Enmî iaus Gilles s'eslaissa.  
Et livre son cors à martyre  
Por la *kenuigne* desconfire.

On appelait ainsi, par extension, les hommes réunis pour combattre sous l'étendard de leur commune. Dans les batailles du moyen âge, ils prouvérent bien des fois à la chevalerie qu'ils ne méritaient en aucune façon les mépris dont elle se plaisait à les abreuver. La langue n'a-t-elle pas conservé cependant des traces de l'orgueil des chevaliers du moyen âge, lorsqu'elle met encore si bas les *gens du commun*? Il est vrai qu'elle fait une distinction en faveur des *gens de la commune*. Ducange donne plusieurs définitions du mot *communia*, et entre autres celle de cohorte, foule, armée; mais le passage qu'il cite d'après une lettre d'Alphonse, roi d'Aragon, de 1289, ne prouve pas que cette signification ne dérive pas des communiers ou de la commune.

**KENU**, blanchi, chenu, v. 1961, 5859, 16394, 20149.

Ly vieux *kenu* floris.

Le prov. a les formes *canut*, *chanut*, qui montrent le lat. *canus*, esp. *cano*, ital. *canuto*, port. *encanecido*. L'anc. franç. a eu de même la forme *chanu* :

Ne remest ne *chanuz* ne chaus.  
(Rom. de Ren., I, 355.)

Le changement ordinaire de l'a en e a produit notre mot *cheu*, dont la prononciation picarde a fait *kenu*.

KEUE, tonneau, v. 16028.

Que l'yave des fontaines y soit bien espusie  
Et mise en grans tonniaus et en *keue* loye.

Une *queue* est encore aujourd'hui une futaille qui contient environ un muid et demi (Académie). Roquefort donne l'expression *queue* d'yave, et dans son supplément il dit que la *queue* est une sorte de mesure ou de jauge: « Lesdits de Marlis ne pourront vendre ni distribuer à brocque, par an, plus que de l'amontance de dix *keues* de vin sans payer maltote. » Règlem. de la ville de Valenciennes. Évidemment la *queue* a été primitivement la *cuve*, comme est encore l'angl. *keeve*; mais de bonne heure le mot *cupa* eut le sens de tonneau, petit tonneau (Ducange), et c'est là le sens de *keue* en langue d'oïl, c'est aussi celui de *keuwe* dans l'anc. flam. (Kiliaen).

KEURT, v. 2126.

... Droitement à l'entrée  
Où la rivière *keurt*.

3<sup>e</sup> pers. sing. du présent de l'indicatif du verbe *corre* ou *courre* (courir). On a aussi écrit *qeurt*, *cueurt*, *cuert*, *ceurt*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 328.

KEUST, cuisinier, v. 7633; KEUS, cuisine, v. 7635.

Que tout *keust* et varlet, boulangier et bouchier,  
Et tout cil qui se mellent que d'estre quisenier  
Venissent devant l'ost leur *keus* appareillier,  
Pour le char et le rost bien cuire et apointier.

*Keust* est une mauvaise orthographe. Il faut lire *keus* ou *keux*, mot qui est formé de *coquus*, et dont une prononciation dialectale a fait *gueux*: « Le duc a trois *gueux* pour sa bouche, chacun compté par quatre mois, et doit le *gueux* en sa cuisine commander. » Oliv. de la Marche, Estat de la maison de Charles le Hardy, 1474, II, 320, édit. Petitot. Les *gueux* du xvi<sup>e</sup> siècle trouvent là l'origine de leur nom; mais ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que dans l'année 1413, il existait à Paris une faction des *gueux*, qui était surtout composée des bouchers de cette ville. « En ce temps gouvernèrent la ville de Paris aucunes gens bouchiers, qui furent nommez les *geux*; desquelz on parla moult. » Chron. de Flandre et de Tournai, f<sup>o</sup> 139 r<sup>o</sup>.

Faut-il expliquer le second *keus* de notre exemple par l'attrail de la cuisine, ainsi que M. de Reiffenberg l'a supposé? L'auteur pourrait bien avoir répété par mégarde le mot *keus*, cuisinier, et appareiller les *keus* serait préparer les cuisiniers au lieu des cuisines. A moins pourtant qu'il ne faille lire: leur *feus* appareiller.

KEUTE, coudée, v. 7267.

Une *keute* et demy ot le dragon de grant.

M. de Reiffenberg dit n'avoir trouvé ce mot dans aucun glossaire. Les gloss. impr. et MS. de Lille donnent *cubirus*, *queustes*, et celui de Guil. Briton écrit *ceutes*. Dans le gloss. du Corp. chron. Fland., t. II, on trouve aussi *keute*, coudée. En picard et en rouchi *keute* a le sens de coude, comme dans la Chans. d'Antioche:

Tant ont no chevalier aus Sarrasins caplé  
Que desci que aus *keutes* en sont ensanglentés (I, 198).

L'auteur du Baud. de Seb. écrit alternativement *keute* et *houte* pour coudée (ch. xv). Cette dernière forme est employée par Joinville dans le sens de coudée, et Dom Carpentier qui la cite ajoute cet autre exemple: « Et longitudinem unius cubiti, qui gallice dicitur une *cuite*, non excedat. » Vis *Cubitare* et *Cubitus*. Roquefort dans son supplément donne aussi *coute*, coudée, ce qui rappelle l'esp. *codo*, le port. *coto*, le prov. *coide*, *code* et le valaque *cot*, coudée. L'anc. esp. *cobdo* et l'ital. *cubito* sont plus près de l'origine *cubitus*.

KÉY, tomba, v. 9421, 9450.

Il fu mors et tués oussy tos qu'il *kéy*.

3<sup>e</sup> pers. sing. du passé défini du verbe *keir* (choir). C'est une des formes picardes; mais l'auteur au v. 9447 écrit *chéy*. On peut voir les exemples de la conjugaison de ce verbe dans Burguy, Gram., II, 18-26. La forme rude est encore usitée en rouchi:

KIEN, chien, v. 2242; KIENÇON, petit chien, v. 501.

Un *kiens* d'une lisse tous nouveaux kielés...  
Et puis vous ly dirés qu'elle a portet *kiencens*.

C'est le même mot en picard, en rouchi et en normand. Le prov. dit tout à la fois *can*, *ca*, et *che*, *chin*, lat. *canis*. C'est de ces dernières formes qu'est dérivé notre mot *chien*, dont la prononciation dialectale du nord a fait *kien* ou *quien*. Gloss. impr. de Lille. Le diminutif *kiencen* en est formé régulièrement.

KIÉS, chef, tête, v. 25634.

Ly *kiés* ly fu *treneiés*.

Forme dure équivalente à *chiés*, chef, lat. *caput*, de la même façon que *kien* correspond à *chien*.

KOC, coq, v. 6100.

A nuit me partiray, après le *koc* cantant.

M. de Chevallet a eu tort de croire que c'était là un mot exclusivement celtique. Il est plus juste de dire avec M. Diez que c'est une onomatopée qui exprime le chant de ce volatile. Cela n'empêche pas les Gaulois d'avoir dit *coc* et les Bretons de dire *kok*. Voy. l'angl.-sax. *cocc*, l'angl. *cock*, le valaq. *cocòs*, le dialecte de Coire, *cot*. En rouchi et en pic. on prononce *có*.

## KOKART, COCKART, v. 10521, 11555.

Il escrie as payens : Foyés-vous-ent, *kokart*.  
Et s'il est crestiens ne jouènes ne viellart,  
Qui en prende l'escut, vé-le-ci en sa part;  
Et je ly prouveray roy Corbarant *cockart*.

Ce mot qui dérive de *coq*, emporte la signification de sot, vaniteux, fanfaron. Dom Carpentier cite des passages d'où il résulte qu'on le donnait aussi pour nom aux maris trompés. C'était sans doute parce que d'ordinaire ces maris-là sont plus fiers et plus orgueilleux que d'autres de leurs femmes. Peut-être Coquillard a-t-il employé ce mot dans cette acception, ainsi que le dit M. Tarbé, II, 91; cependant nous ne l'avons pas constaté, à moins que ce ne soit, t. I, p. 58, lorsqu'il fait dire au juge :

Vous estes bien garny de sens  
Et estes un saige *coquart*.

L'ironie serait d'assez mauvais goût; et peut-être ce mot ne veut-il dire ici que gaillard. Plus loin, p. 76, le même auteur écrit, en parlant des amants qui donnent peu :

Se s'est un *coquart*  
Qui peut-estre a produit trop pou ?  
On le met en ung sac à part,  
Et le laisse-on pendre au clou.

Ici le *coquart* n'est qu'un gueux qui veut passer pour riche. Il me semble que les vers suivants de la page 157 lui donnent le même sens. C'est un portrait du *coquart* qui ne manque pas de verve :

Sans demander ne qui ne quoy  
Plusieurs *coquarts* sont bien en point  
Et ne scauroient tenir de quoy  
Payer la façon d'un pourpoint;  
Iz n'ont d'argent ne peu ne point,  
Pas pour leurs vieulx houscaux refaire....  
Mâl repeuz, maintenant saoulez,  
Pour mieulx la fringande parfaire,  
L'eau passe parmy leurs souliers....  
Et puis pour hanter entre gens,  
Leur bonree plaine de getoers  
Pour dire qu'ilz ont de l'argent....  
Tel est bien parés, frisque et gent,  
Qui ne sçait ne croix ne pille.  
Les autres.....  
... sont houzeuz parmy la ville  
Pour dire qu'ilz ont des chervaux.  
Devant l'estomac proprement  
Le beau fin mouchoeur de lin;  
Mais la chemise est (hien) souvent  
Grosse comme ung sac de moulin.  
Etc., etc.

Ailleurs Coquillard les appelle des *varletz dymencherés*, p. 205. On voit donc bien que les *coquards* sont, comme nous l'avons dit, des fanfarons, des vaniteux. C'est le cas de Renart dans un fabliau publié par M. Jubinal :

Le Regnart trébuchera;  
Trop haut monte com *quoquart*  
Cheoir faudra jus Regnard.

(Nouv. rec., II, 94.)

L'anglais Palsgrave traduit *cocquart* dans sa grammaire, par *cracking fellow*, c'est-à-dire jeune vantard. Dans le suppl. de Roquefort on trouve le mot *cococart* employé pour exprimer le chant de la poule après qu'elle a pondu. Voy. Dom Carpentier, v° *Coquibus*, et Diez, Lex. etym., p. 599.

KOQUIN, coquin, v. 29606; KOQUINER, faire le coquin, v. 29608:

Mieus amoit les *koquins* ou ung povre mesquant  
Que trestous les plus rices à lui aconseillant;  
En le ciervoise aloit toute jour *koquinant*.  
Avoec les compaignons, et puis se buvoit tant  
Qu'il ne pooit payer ne finer tant ne quant.

M. Diez ne trouvant pas ce mot dans les autres langues néo-latines, semble disposé à lui donner une origine germanique, l'anc. nord. *kok*, gouffre, *koka*, dévorer. Ce serait alors un synonyme de glouton. Nous préférons y voir le lat. *coquimus*, *coquus*, employé par Plaute. Il paraît qu'à Rome, le marché où se vendaient les viandes était fréquenté par une foule de marauds qui tâchaient de s'approprier quelques lippées sans bourse délier :

Forum *coquinum* qui vocant, stulte vocant,  
Nam non *coquinum* verum *furinum* est forum.

(Plaut. Pseud., 13, 2.)

Les Romains qui faisaient ce métier-là ressemblaient aux truands de notre auteur, qui allaient *koquinant* dans les tavernes, c'est-à-dire buvant et mangeant, puis payant l'hôte et l'hôtesse à coups de poing. L'expression de Plaute *forum coquinum* a dû finir par signifier si bien *furinum*, qu'elle n'avait plus besoin d'explication.

Il y a de plus une analogie dont il faut tenir compte, c'est que le lat. *coquus* a produit le franç. *queux*, dont on a fait *gueux*, et qu'il y a une parenté incontestable entre les *gueux* et les *coquins*. Ajoutez-y aussi les *cuisstres* dont nous avons parlé sous le mot *Cauche*.

KOUKIER, coucher, v. 7279. Voy. ACOUCER.

KUERT, court, v. 7942.

3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *courre*. Voy. KEURT.

KUVRIER, KURIER, v. 13612. Voy. KUVRIER.

## L.

## L' (élision).

L'élision de l'*a*, de l'*e*, de l'*i* ou de l'*y*, soit à l'article, soit au pronom, est fréquente dans notre roman. Quelquefois elle est orthographique, et le copiste a eu soin de retrancher lui-même la voyelle. D'autres fois la voyelle est restée, mais la mesure du vers est là pour prouver que cette voyelle est de trop. Voici quelques exemples de l'un et de l'autre cas :

Sy frère en sont dolant, n'y a cely ne l'requière  
Qu'il ne voïst plus avant de ceste jouste fière.

(God. de B., v. 34337.)

Dans le premier de ces vers le copiste a mis d'un côté un *y* qui ne doit pas se prononcer, et de l'autre il a retranché lui-même la voyelle *e* du pronom *le*. La phrase équivalait à : *N'y a cely ne le requière*; mais la mesure veut qu'on lise : *N'a cely ne l'requière*.

Lorsqu'il écrit au v. 7166 : « Ne l'tenez à folie, » c'est encore lui qui fait l'élision. Les autres auteurs agissent de même :

Là cuidoient pour vrai, né l'tenez à folie.

(Bert. du Gues., I, 34.)

Dont l'embraça le due, se l'prist par le menton.

(Vœux du Paon, MS., 1<sup>o</sup> 53 v<sup>o</sup>.)

Mais nous avons à signaler dans le Baud. de Seboure une élision bien plus remarquable que toutes celles-là. L'auteur a écrit et l'éditeur a imprimé :

C'irai lo vous vaurrés à vo devision,  
Car la dame doit faire le gret de son baron.

(Baud. de Seb., I, 225.)

Or, si cela est bien lu, *lo vous vaurrés* équivalait à *lo vous vaurrés*, c'est-à-dire : *là où vous voudrez*. Froissart écrit dans ce sens *leur* au lieu de *là où*. Gloss. de Buchon.

Passons à l'autre cas :

Et ly boin chevalier qui en furent joiant.  
Ont Hélyas menet devant le roy Oryant.

(God. de B., v. 4437.)

M. de Reiffenberg a pensé que pour rétablir la mesure du vers il fallait retrancher l'article *le* devant *roy*. Un pareil retranchement serait bien étrange, car il se représenterait souvent :

Où est li dus Godefrois? trouver le me saurra.

(God. de B., v. 4137.)

Ici encore M. de Reiffenberg pense qu'il faut supprimer *li*. Suivant nous il faut seulement faire l'élision de la voyelle, comme on le fait encore dans nos patois, et l'on prononcera *l'roi*, *l'dus*, ce qui rétablira la mesure. Toutes les fois qu'il

a dû parler de l'ermite, notre auteur a écrit *ly* hiermites; ce qui tantôt s'accordait avec la mesure, et tantôt la gênait. Or, en voici l'explication : il faut parfois élider l'*y* et parfois en tenir compte :

(Élision) *Ly* hiermites le coisi, sy le prist à l'uchier (v. 743).

(Sans élision) *Diaus* sieux, dist li hiermites, moult iestes ignorans.

(v. 1120.)

Nous n'ajouterons plus que deux exemples :

Lors commanda *ly* soudans e'on l'eüst bien loyet.

(God. de B., v. 25104.)

Richement s'y porta *ly* nobles roys Godefrois.

(Ibid., v. 25667.)

Nous avons eu le tort de supprimer le mot *roys* dans ce dernier vers : Cela n'était pas nécessaire. Au moyen de l'élision et en prononçant *l'nobles roys Godefrois* le vers était sur ses pieds. Quant à l'autre exemple nous ne pouvons mieux faire que de le mettre en regard d'un vers provençal où se produit la même élision :

Quant li fe l soudan honrada patz e bona.

« Quant lui fit le soudan honorable paix et bonne. »  
Rayn., Lex. rom., V, 274.

## LABIAUS, lambels, v. 22550.

A trois *labiaus* d'or fin et une croiz anérée.

Dialecte de Côte, *lampel*, esp. *lambel*, berrichon *lambliche*. Ducange y voit le lat. *limbus*, frange, et d'autres, avec plus de raison, le lat. *labellum*, petite lèvre. Cette dernière étymologie s'accorde surtout avec l'anc. franç. *labiaus*, l'angl. *label* et avec le moy. lat. *labellus*. Quant à la forme *lampel* du dialecte de Côte, il convient de la rapprocher de l'alem. *lappen*, island. *lappi*, angl.-sax. *lappa*. Comparez le grec *λαβός*. On pourrait aussi leur trouver une certaine affinité avec le gallois *leab*, le cambr. *llabed*, et le breton *labasken*. Il y a dans tout cela une racine qui pourrait bien être commune au lat. *lambere*, au grec *λαπτειν*, etc., etc. Le *lambel* ou le *lambeau* d'étoffe agité par le vent ne semble-t-il pas lécher, effleurer les objets qu'il touche? Voy. Diez, Lex. etym., p. 671, v<sup>o</sup> *Lambeau*, et de Chevallet, Éléme. germ., p. 556.

Laidengier, Lédengier, outrager, maltraiter, Gilles de Chin, v. 2169, 5617. Voy. LAIDIR.

Defors Assur réus lez a  
Où lez crestiens lédengient...

Le grant orgueil et la buebance,  
Por quoi il estoit *laidengies*.

**LAI DIR**, blesser, maltraiter, v. 8988, 50548.

LÀ fut ceste bataille matée et desconfie  
Jusques à l'estandaert fu batue et *laidie*....  
Dyable vous ont fait tellement enhardir  
Qu'un fil d'emperéour avés volut *laidir*.

Ce mot dans la langue d'oïl veut dire blesser, au propre et au figuré : *laidengier*, au contraire, n'a que le sens figuré. Il est remarquable de voir que le prov. *laidir* et l'ital. *laidire* n'ont pas non plus le sens propre. Suivant M. de Chevallet, le vieux franç. *laidir* ne signifierait même pas proprement blesser. Les vers suivants prouvent le contraire :

A poi que Médyen ne vous eurent *laidi*,  
Ou mort ou retenu ou du corps malbailli.

(Vœux du Paon, MS., P<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>.)

En la bataille fu-je jà si hardis  
Où vostre pères fu navrés et *laidis*.

(Garin le Loh., I, 54.)

Et non portant si fu-il si *laidis*  
Qu'il ot senglant et la teste et le pis.

(Ibid., II, 37.)

Vostre marastre vous a et férue et *laidite*.  
(Berte, p. 77.)

Mius aim chardons sans cop férir  
Que blé avoir et moi *laidir*.

(Rom. de Ren., IV, 11.)

Le sens ordinaire de ce mot, comme celui de *laidengier*, est outrager, injurier, maltraiter, ce qui n'empêche pas Raynouard et M. P. Paris d'y voir le lat. *laedere*. Nous ne voudrions pas affirmer que le latin n'a point été considéré dans le moyen âge comme l'étymologie de ce mot, avec lequel il a beaucoup de rapports. Cela est si vrai, que le mot *laid* a fini par subir une véritable transformation, en signifiant d'abord une personne défigurée par des blessures ; puis une personne ou une chose d'aspect désagréable. Nous avons même, à ce sujet, deux corrections importantes à faire. M. de Reiffenberg a imprimé de cette façon les vers suivants :

Cui qu'il soit *l'art* ne cui qu'il face,  
Lez piez lor liévent de la place.

(Gilles de Chin, v. 960.)

Or il fallait lire *lait* au lieu de *l'art*, et il fallait laisser *place*, qui est dans le MS., au lieu de *face*. Ce n'était point là une répétition inutile et inintelligible, puisque le vers signifie : N'importe à qui la chose soit désagréable ou à qui elle plaise. M. de Reiffenberg, rencontrant cette même phrase au v. 1210, a pensé qu'il la rendrait plus correcte en imprimant :

Qui qu'il soit *l'ait* ne qui qu'il place.

Nous sommes obligé de déclarer que cette version ne vaut guère mieux. La signification de *laid*, désagréable, n'a pas été comprise.

Le rom. de Tristan nous offre le subst. *laidure* dans le sens de mauvais temps (II, 79).

Il est certain que l'origine de *laid* est germanique. Ainsi notre expression *faire lait à quelqu'un*, c'est-à-dire outrager quelqu'un n'est que l'anc. h. allem. *leit tuon*. *Laid* se dit *laido* en ital., en anc. esp. et en anc. port. ; c'est l'anc. h. allem. *leid*, l'anc. nord. *leidhr*, l'angl.-sax. *lādhr*. *Laidir* n'est que l'allem. *leiden*, anc. *leidjan*, angl.-sax. *lādhan*. Le subst. *laidenge*, qui a fait le verbe *laidengier* et qui paraît être le prov. *ledena* pour *laidenha*, pourrait dériver de l'anc. h. allem. *leidunga*, inculpation, accusation. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Ladare*, *Laidare*; Raynouard, Lex. rom., IV, 9; Diez, Lex. etym., p. 198, et de Chevallet, Élém. germ., p. 554.

**LAIENS**, LAIENT, léans, v. 6799, 15808.

Ce mot s'est dit par opposition à *caïens*, céans. Le prov. écrivait *la-intz*, *lains*, *layns*, *lainz*, formé de *lai*, là, et de *intz*, dedans.

Lo pobles era *lains* intratz.

(Chr. des Alb., p. 50.)

Notre forme *laient* est sans doute une erreur de copiste pour *là-ents*. Dans les Vœux du Paon, MS., on trouve *lyens*, qui est encore plus anormal :

*Lyens* le vont noncier escuier et garçon (P<sup>o</sup> 100 v<sup>o</sup>).

Serait-ce une prononciation flamande ?

**LAI RIS**, LARRIS, terres en friche, v. 1568, 4209, 5547, 10386, 11730, Gilles de Chin, v. 985.

Et le roy chevaucha par bos et par *lairs*....

Tant ala Corbarans par plains et par *lairs*

Que de Niques piercut les crestiaus haut assis....

Tant a alé ly roys par vaus et par *lairs*

Qu'à Oliphierne vient.....

No baron sont logiet la nuit sur le *lairs*....

Et lui-mêmes abatu a

En un *larris* moult durement.

Le copiste du MS. ayant écrit inexactement le vers 29639, nous avons imprimé *lavis* au lieu de *lairs*. Il faut lire :

Engiens font carpenter pardessus les *lairs*.

Ce mot que l'on écrivait aussi *larris* était encore français au xvii<sup>e</sup> siècle, et figure même comme vieux dans certains dictionnaires modernes avec le sens de terre en friche. Le patois picard l'a conservé. En rouchi *lari* désigne le désordre et la confusion. Comme il est souvent question de la montée ou de la descente d'un *larris*, M. P. Paris a pensé qu'on devait définir ce mot « terrain inculte et *inégal*. » Garin le Loh., I, 92.

Sun cheval broche e muntet un *lariz*.

(Chans. de Rol., st. 87.)

Rollans regardet ès munz e ez *lariz*.

(Ibid., st. 138.)

En tel point que je di descendent ou *larris*.

(Vœux du Paon, MS., f° 158 v°.)

Il en est des *larris*, comme des landes, ou des sarts, qui sont sujets à des plis, à des ondulations, et il n'est pas nécessaire pour cela de le dire. C'est ce qu'a compris M. Paris dans la Chans. d'Antioche à propos de ce vers :

Tant a alé les tertres, les puis et les *larris* (l. 49).

Sans aucun doute les *larris* équivalent ici à des *sarts*. Nous croyons qu'il en est de même dans les exemples suivants :

Par devant Pontvalain, au dessus d'un *larris*,  
Dessus i sablement au dehors des courtiz.

(Bert. du Gues., II, 169.)

« Quar je li donrai si beau don qu'il porra dormir en prez, en rivières, en forez, en *larriz* et en montaignes, en valées, en boschaiges, d'une part et d'autre. » L'erberie, dans Rutebeuf, I, 472.

Se vont loger sous Mons en Pelve,  
Tout au lone d'un *larris* sauvage  
Plain de fossés, près de bosage.

(G. Guiart, an. 1304.)

Garda oval en un *lariz*  
Et vit un olliver fuilli.

(Fragm. d'Isomb. et Gorm., Mouskés,  
II, xxxii.)

*Lairis* est donc un synonyme de *sart*. Voy. *Essart*. Nous avons vu que l'origine de ce dernier est latine; celle du premier, au contraire, paraît être germanique ou celtique. De même que le mot *sart* est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux, on trouve que *lar* ou *laer* a servi à en composer un nombre tout aussi grand, surtout dans les pays de langue thioise. M. Grandgagnage, dans son curieux et savant mémoire sur les noms de lieux dans la Belgique orientale, parle ainsi de *laer*: « Le mot tudesque *laer* signifie incontestablement : terre non occupée, par suite : terre où chacun peut mener paître ses bestiaux; de l'anc. h. allem. et bas sax. *lári*, vide. Le même vocable existe aussi en d'autres langues, par exemple en gaélique et en dialecte de Man (*lar*, *laare*), où il signifie sol, terrain. » P. 79.

L'anc. flamand *laer*, terre inculte, est resté dans le holl. mod. *laar*, clairière, espace vide dans une forêt. C'est également le nouv. h. allem. *leer*, vide, l'angl.-sax. *gelær* et l'angl. *lere*, *leer*, même signification. Diefenbach, Goth., II, 129.

M. de Chevallet préfère n'y voir que le celtique, et cite l'écos. *lâr*, terre, terrain, sol, l'irl. *lar*, même sens, le gall. *llawr* (pron. *laour*), enfin le breton *leur*. Voy. de Chevallet, Élémt. celtique, p. 278-279.

Il semble naturel de croire que cette racine est commune aux langues celtique et germanique, et le nombre considérable de noms de lieux qui en ont été formés dans les pays thiois est une preuve incontestable en faveur d'une origine germanique. Voy. aussi Ducange, v° *Larricium*.

LAISSIER, laisser, v. 3908, 4192; LAISSIR, laisser, v. 27206, 30937.

Ly bons abés *laisa* les jeux ester...  
Pas n'ay entencion  
De *laisir* vostre arroy et vostre norregon...  
Que je puisse à Damas faire repairison,  
Mes'hommes remener et *laisir* le tençon.

La forme *laisir* dérive, croyons-nous, de la prononciation flamande que le copiste donnait au verbe *laisier*; on ne rencontre point cette forme ailleurs. Notre auteur en a fait la 5<sup>e</sup> pers. plur. du passé défini : *laisaient*.

Lors *laisaient* ester et n'en vont plus parlant (v. 40098).

Sans revenir sur la locution *laisier ester* que nous avons comparée à l'allemt. *sein lassen*, et dont nous avons parlé, v° *Ester*, nous devons ajouter qu'elle se trouve aussi dans le prov. *laisar estar*, dans l'anc. cat. *lexar estar*, dans le cat. mod. *dexar estar* et dans l'it. *lasciar stare*. Rayn., Lex. rom., IV, 15.

Selon M. Genin, La Fontaine aurait cédé à une orthographe vicieuse lorsqu'il a écrit :

Je *laisse* à penser la vie  
Que firent ces deux amis.

(Fables, I, 9.)

C'est *je laisse appenser* qu'il faudrait écrire, dit ce critique, comme dans *guet appens*, c'est-à-dire *guet appensé*. Variations, p. 324. M. Genin n'a pas réfléchi que nous disons aussi *je vous donne à penser*, et même *je vous laisse à faire le reste*. *A penser*, à *faire* équivalent dans ces phrases au gérondif latin, et répondent à l'infinitif flam. précédé de *te* ou à l'infinitif allem. précédé de *zu*, comme nous l'avons déjà fait remarquer aux mots *A* et *Faire*. Notre auteur a dit d'après cette règle :

Et sy *laisse* Lyon ung poy à *guerroyer* (v. 28258).

C'est-à-dire : « Qu'il laisse un peu de guerroyer Lyon, ou Lyon devant être guerroyé. » En voici d'autres exemples :

Ne sais por quel *laisse* à dire  
Li uns de nous velt l'autre ocire.  
(Brut, v. 4553.)

Porquoi *laissoies* à saisir  
Ice que Dex te velt largir?

(Ibid., v. 41220.)

*Laisser* à guerroyer, *laisser* à dire, *laisser* à saisir, sont dans une analogie parfaite avec *laisser* à penser. La correc-



tion proposée pour le texte de La Fontaine n'est donc nullement admissible. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 169, note.

La conjugaison de ce verbe est assez irrégulière. Ainsi nous trouvons dans notre auteur l'impératif *lay-moy*, pour *laisse-moi* (v. 5036), puis *layés ester* (v. 1159). Ce qui n'empêche pas l'auteur de dire ailleurs : *Laissé-me à vous parler* (v. 25036); ce fait *laissés ester* (v. 1194). La mort de Garin nous offre aussi *lai-moi* :

Dex! dit Rigaus, qui formas tote gent,  
Lai-moi vengier par ton commandement.

(Mort de Garin, p. 92.)

Le futur *laray* et le conditionnel *laroye* sont fréquemment employés, notamment aux vers 2335, 4677, 6064, 6102, 53630. Le picard dit encore *lairai*, et cela nous rappelle une vieille chanson populaire qui a pour refrain :

Te *lairas-tu* mourir?

Quant au subjonctif présent, sa 3<sup>e</sup> pers. du sing. était *laist* :

A Dieu ora  
Que cest voiage li *laist* faire  
Et raconduire en son repaire.

(Gilles de Chin, v. 2050.)

Voy. aussi dans God. de Bouillon, v. 2292 et 2682.

Toutes ces formes si diverses ont empêché les savants de s'accorder sur l'étymologie de ce verbe. Faut-il n'y voir, avec M. Burguy, que des différences dialectales, et doit-on dire que ce verbe s'est primitivement prononcé *laissier*, *laisier*, en Picardie; *laier*, en Bourgogne; *laier*, *leier*, en Normandie. M. Genin soutient, il est vrai, qu'il n'y a pas d'exemples de ces dernières formes. Nouv. rev. encyclop., juin, 1847, p. 216. A quoi l'on peut répondre par le v. 9539 du rom. de Brut; par ce passage des sermons de saint Bernard : « N'en ai mics grant cure del *laier*, p. 357; » et enfin par ce vers :

Ke Richart ne li suen ne li volent *leier*.  
(Rom. de Rou, v. 4647.)

La forme *laier* n'est donc pas contestable; mais il y a plus, elle s'est conservée dans le wall. *leii* et dans le rouchi *laier*. M. Duméril ne l'a point reconnue dans le patois normand, et à cause de la forme du futur *lairai*, il a proposé le verbe *lairer* ou *laire*, qui lui semble venir de *linquere*, tandis que *laisser* viendrait de l'allemand. *lassen*.

M. de Chevallet ne paraît pas avoir fait ces distinctions. Pour lui le verbe *lazsier* du cantique de sainte Eulalie dérive du lat. *lazare*.

Voit lo seüle *lazsier*, si ruovet Krist (v. 24).

« Elle veut quitter le monde, si Christ l'ordonne. »  
M. Diez, après avoir rattaché de même l'ital. *lasciare*, *lassare*, l'anc. esp. *lexar*, *leixar*, le port. *leixar*, le prov.

*laiszar*, le valaq. *lèsà*, etc., au lat. *lazare*, finit par se demander si la forme *laier* ne viendrait pas du flam. *laten*; mais il lui semble retrouver dans ce mot le dialecte lomb. *lagà*, qui doit avoir une autre origine que *lasciare*. Il serait donc disposé à tirer *laier*, *leii*, *leier* du lat. *legare*, si le gall. *leig* et l'anc. irl. *leic* ne s'en rapprochaient pas plus encore. Lex. etym., p. 200.

A notre tour nous dirons que *laier*, *leier*, et le wall. *leii* peuvent très-bien n'être que des formes contractées du primitif *laissier*, *lazsier*, *lazier*, et nous nous rangerons à l'avis de M. Burguy, tout en faisant remarquer avec lui l'intéressante comparaison de ces formes avec celles des idiomes germaniques : goth. *letan*, angl.-sax. *létan*, anc. h. allem. *lazan*, moy. h. allem. *lazen*, *laten*, *lassen*, et *lân*. Gramm. de la lang. d'oïl, I, 305, et Diefenbach, Goth., II, 137.

LAIT, laisse, Gilles de Chin, v. 5861.

A son hosteil son lion *lait*.

3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *laisser*. Voir l'art. ci-dessus.

LANC, plaine, terre inculte, v. 5750.

Devant Nicques la ville, sur le *lanc*, sur les prés.

Ce mot devrait probablement s'écrire *lant* comme l'anc. moy. h. allem. Il dérive du goth. *land*, terre, pays, mot qui est entré dans la composition d'un si grand nombre de noms de pays germaniques. Le franç. *landes*, aussi bien que le prov. ou l'ital. *landa*, vient de la même source. On disait en celtique *lann*. Zeuss, Gram. celt., I, 168.

LANCIER, lancer, jeter, v. 22739.

Et puis ont fait Marbrun en la terre *lancier*.

*Lancer* dans la terre, au lieu de mettre en terre. C'est qu'en effet le corps glisse dans la terre par son propre poids, comme s'il était lancé. Nous disons encore de la même façon *lancer* un navire à la mer.

Le verbe *lancer* vient de *lance*, qui est un mot celtique, de l'avis même des écrivains de l'antiquité. Diodore, liv. V, 30, et Aulu-Gelle, XV, 50. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Lancea*.

LANIER, avide, cruel, dégénéré, v. 1602, 8555.

Sy me tenés menteur et bourdeur et *lanier*.

Dans la fauconnerie on donne ce nom à une espèce particulière d'oiseaux de proie. L'Académie dit que le *laneret* est le mâle et le *lanier* la femelle. Cette distinction semble arbitraire, car en flamand le *lanier* s'appelle *blaet*, et le *laneret*, qui en est le diminutif, *blaetken*. M. de Reiffenberg remarque au v. 1602, que cet oiseau était moins estimé que le

faucon, à cause de sa lâcheté; et Ducange ajoute que c'était un faucon dégénéré. Le prov. dit pourtant :

Si vois bon falcon *lanier*  
Ah gros cap et ab gros bec, lo quier.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 46.)

« Si tu veux bon faucon *lanier*, avec grosse tête et avec gros bec, cherche-le. » Les *laniers* étaient plutôt avides et cruels que lâches, et, comme dit M. Diez, ce nom leur venait sans doute de ce qu'ils déchiraient les oiseaux, *a laniandis avibus*. Voici un vers qui prouve que ce mot ne veut point dire lâche, mais avide :

Chascuns du bien férir avoit le cors *lanier*.  
(Baud. de Seb., II, 406.)

Les *laniers* sont des gloutons, des avides, des voraces. Ainsi Gaufris dans le Baud. de Seb. a aussi le cœur *lanier* (I, 120). Dans le Bert. du Guesclin : Sans pensée *lanière* équivaut à : Sans pensée félonne. L'auteur du Gilles de Chin, voulant faire l'éloge de son héros, fait pourtant dire de lui :

Faucons ne nus oisiax de mue  
A prendre oïsel n'est si maniers;  
Cil n'est péreceus ne *laniers* (v. 338-360).

L'idée de paresse et d'indolence a dû en effet s'associer à celle de gloutonnerie. Voy. Ducange, v° *Lanarii*, 2.

**LAPIDE**, massacre, destruction, Gilles de Chin, v. 3985.

Grant *lapide* de Turs i font.

Extension donnée à la lapidation. Le provençal s'en est tenu à l'idée de la mort à coups de pierres. La basse latinité a donné à *lapidare* le sens de conviciis insectari, poursuivre quelqu'un d'injures. Le picard donne au mot *lapidé* le sens de malheureux, misérable. Il en est de même à Douai.

**LARCIN**, E, voleur, v. 27156; **LARRENCIN** (EN), à la dérobée, v. 7504.

Pour confondre Juïs, la folle gent *larreine*.

Ceci est un adjectif de la composition de notre auteur. Il l'a fait pour le besoin de la rime, à l'aide du subst. *larrecin*, *larcin*.

Payen ont fait ung pont par nuit en *larrencin* (v. 7504).

*Larrecin*, *larrencin*, dérivent du lat. *latrocinium*, qui a formé aussi le port. et l'ital. *latrocinio*, puis, avec une métathèse, le prov. *layronici*, l'esp. *latronicio*, l'ital. *ladroneccio*, etc. La locution adverbiale en *larrencin*, à la dérobée, se disait aussi : quoïement à *laron* (v. 8884), traduction littérale du lat. *furtim*, *furtive*.

**LARGE**, libéral, v. 3495.

Soyés *large* et courtois, débonnaire et saçant.

Cette acception est vieille, dit l'Académie. Le peuple l'a conservée dans ce dicton : Il est *large*, mais c'est des épaules. Autrefois la langue d'oïl s'en servait aussi fréquemment que la langue d'oc. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 21.

Etz e foratz en totz faitz cabalos,  
Si fossetz *larcz* (Granet.)

« Vous êtes et sertez en toutes actions supérieur, si vous étiez généreux. »

N'est pas *larges* du sien donner.  
(Fabl. et cont. anc., II, 486.)

A propos de la consonne *r* précédée de la voyelle *a*, M. Genin a fait remarquer « que *lard*, *gars*, *char*, sonnaient *lâ*, *gâ*, *châ*, très-long. » Variat., p. 67. Très-long, nous n'en savons rien; mais à coup sûr l'*r* ne sonnait pas. Voici, au sujet de *large*, deux vers qui en sont la preuve :

Et là vendy Tangrè et Corbarant le sâge,  
Pour Olliferne avoir, la cité noble et *large* (v. 30620.)

**LANGUECE**, largesse, Gilles de Chin, v. 4881.

Por sa biauté, por sa *languece*.

Le rouchi a conservé ce mot dans le sens que lui donnaient les anciens ménestrels. C'est, dit M. Hécart, le cri de celui qui reçoit la rétribution des danses aux fêtes de campagne, surtout lorsque la libéralité a été plus grande qu'à l'ordinaire. Prov., esp. et port. *largueza*, ital. *larghezza*.

**LARMIER**, pleurer, v. 2516, 2785.

Ly chevaliers au chine moult tendrement *larmie*.

C'est la forme primitive de notre mot *larmoyer*, le pat. norm. a les verbes *larmer*, *lermer*. Les mots *larme*, *lairme*, *lerme*, sont des contractions du lat. *lacryma*, prov. *lacrima*, *lagrima*, et le verbe *larmier* vient par une contraction semblable du lat. *lacrymare*, prov. *lagremeiar*, port. *lagrimejar*. Le prov. avait opéré sur lui-même cette contraction dans la forme *lermar* :

Fols es qui trop se *lerma*.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 7.)

**LASQUER**, **LASQUIER**, lâcher, laisser tomber, v. 52755, 55129.

En alant envièrs lui va ses cauces *lasquant*  
Et jusques au genoul toute jus avalant....  
Jusques en Escalonne n'y ot règne *lasquie*.

Dans le premier exemple Tancrede, combattant à pied contre Labigant, se débarrasse de ses chausses pour être plus à l'aise. Dans le second, l'Amulaine conduit Margalie à Escalonne, et il ne lâche pas les rênes, tant qu'il soit arrivé. *Lasquier* est une prononciation picarde du mot *lâcher*, anc. franç. *lazzier*, ital. *lasciare*, lat. *laxare*. Comparez *tresquier*.

LASSUS, là-haut, v. 1375, 1963, 3855, 52225.

Mauquarés, en *lassus* que Dieus puist craventer!...  
Par les sains de *lassus*!...  
*Lassus* en paradis sera m'arme saintie.

Nous l'avons fait remarquer sous le mot *asseniestre*, on faisait souvent le redoublement de l's pour la fortifier. Ainsi on aurait dû écrire *là-sus* comme en provençal :

*La sus* ad Autariba van tuit lo pònt passar.  
(Chr. des Alb., p. 134.)

*Sus*, en prov. et en langue d'oïl, se retrouve dans l'ital. *sù*, dans l'esp. et l'anc. port. *suso*; et tous viennent du lat. *susum*, abrégé de *sursum*. Le MS. des Vœux du Paon nous offre le vers suivant :

Par les Dieux de *lassuz* et par ceulx de *lassous* (f° 35 v°).

Le mot *lassus* nous rappelle le nom du célèbre musicien Roland de *Lassus*, né à Mons en Hainaut, et connu en Allemagne et en Italie sous le nom d'Orlando Lasso.

LASTÉ, lâcheté, v. 9988.

Car il n'y a eût traïson ne *lasté*.

Nouvel exemple des bizarreries de langage de l'auteur. Tout à l'heure il prononçait *lasquier*, en durcissant la syllabe finale que nous aplatissons dans *lâcher*. Ici, au contraire, il semble vouloir l'adoucir, et le subst. *lasté* ferait presque supposer un adjectif *las* pour *lâche*.

LATIN, langage, v. 993, 3236, 6848, 29538.

Du moment que la langue romane eut été formée et fut devenue la langue générale, le *latin* qui avait servi à la composer ne fut plus pour le vulgaire qu'un idiome étranger que les savants seuls connaissaient. Puis bientôt on mit le *latin* sur le même rang que toutes les autres langues que l'on ne comprenait pas; on confondit même sous cette dénomination tous les langages inconnus, y compris ceux des animaux :

Avés-vous entendu de Judas le *latin*?  
(Baud. de Seb., II, 58.)

Et cil oïsel, chascun matin,  
S'estudient, en lor *latin*,  
A l'aube du jor saluer.  
(Rom. de la Rose, v. 8450.)

Gli *augelli*  
Ciascuno in suo *latino*.  
(Dante, *Fresca rosa*.)

Les truchemens, les interprètes reçurent le nom de *latinier* ou *latimier*, ce dernier resté comme nom de famille dans l'angl. *Latimer*. M. Michel a peut-être eu tort dans la Conquête de l'Irlande d'écrire *latinier*, au lieu de *latimer* que porte le MS.

Morice Regan fist passer  
Son demeine *latimier*.  
(Cônq. d'Irl., p. 21.)

*Latimier* fu, si s'ot parler roman,  
Englois, et breton, et norman.

(Rom. de Garin, cité par Ducauge.)

En un mot les *latiniers* étaient des savants, des gens expérimentés. Dans la chronique des Albigeois, un servent *latiner* (p. 408) est un servent expérimenté. Dans notre auteur, Cornumarant a un *latinier* qui connaît le français (v. 3781); au v. 5884, il y en a un autre qui sait l'arabe; enfin, il y a une *latinière*, près de Florie (v. 14396). Un homme qui était *enlatiné* d'une langue quelconque, devait la parler couramment :

Et del sarrasinois estoit *enlatinés*.  
(Chans. d'Ant., I, 42.)

Enfin, comme dit le rom. de Horn, on pouvait être au courant ou estre escolé de plusieurs *latins*, c'est-à-dire de plusieurs langages (f° 10). Il n'y en avait pas moins une vraie langue latine, qui était connue aussi, suivant notre auteur :

Car il li ot opris le vray *latin* parler (v. 995).

Cela voudrait-il dire qu'à l'aide de ce *latin*, il était permis à un homme de se faire entendre partout, le *latin* étant pour ainsi dire la langue universelle des clercs ?

C'est l'opinion d'Henri Estienne, qui pense que la signification de truchement a été donnée au mot *latinier* « pour ce que le langage latin, du temps de nos rommans, estoit celui duquel les truchemens s'aidoyent quelques fois pour interpréter : fust bon latin ou mauvais. » Précellence, p. 205.

Furent si desvoyet qu'il ne sévent noiant  
Retrouver le chemin qu'il aloient quérant;  
S'estoit en un pays où n'entendent noyant  
Se ce ne sont li clerc qui *latin* vont pariant (v. 3256).

Il vaut mieux, comme nous l'avons dit plus haut, ne voir dans le *latin*, chez les troubères et chez les troubadours, qu'un langage quelconque, et il faut plutôt étendre le sens de ce mot, que le restreindre à la seule langue latine. Prov. *lati*, catal. *lati*, anc. ital. *latino*. Rayn., Lex. rom., IV, 25.

LAVER, Gilles de Chin, v. 2954, 2995.

Li rois *lava* et tot *lavèrent*  
Et la roïne ausi *lava*.

Le prov. *lavar* a été de même employé comme verbe neutre, au lieu de *se laver*.

Nous avons oublié un synonyme de *laver*, c'est l'anc. mot *buer*, dont il nous reste *buanderie* et *buandière*.

En uns dras qui fussent blans *bués* (v. 21444).

La plupart des patois ont gardé *buée*, lessive, entre autres le rouchi, le picard, le normand, etc. Le bourguignon en a fait *buée* et le wall. *bouwéie*. Il est évident que c'est l'ital. *bucato*, l'esp. et le prov. *bugada*, lessive. Il ne l'est pas moins

que le franç. *buer* correspond à l'Allem. mod. *beuchen*, lessiver, holl. *buken*, même signif., etc.

M. Diefenbach a fait observer que l'ital. *buca*, trou, et *bucare*, faire des trous, pourrait bien être l'origine de *bucato*, lessive, attendu que faire une lessive c'est faire passer de l'eau sur des cendres de bois au-dessus d'un tamis ou crible, ce que les Espagnols appellent *colar*, et les Français couler la lessive. Le rouchi a gardé le mot *coulache* dans le sens espagnol de *colada*. Voy. Diefenbach, Goth., I, 278. Cette opinion semble avoir été adoptée par M. Diez, Lex. etym., p. 74. M. de Chevallet s'arrête à l'angl.-sax. *būhken*, et ne dit rien de l'ital. *buca*. Élé. germ., p. 384. MM. Duméril et Corblat recherchent une racine celtique. Voy. Ménage, Origines italiennes, v. *Buca*.

LAY, plainte, lamentation, v. 28489.

Quant on le me vint dire, j'en fis maint piteus lay.

Cette signification du mot *lay* a pu faire penser au lat. *latus*, surtout si l'on se rappelle que le plur. ital. *lai* veut dire aussi lamentations. Marot ne dit-il pas :

Pour en chanter quelquefois lays de plainte (V, 376).

Cependant les *lais* et même les *laissez* exprimaient aussi la joie, ainsi que le prouvent ces vers du rom. de Renard :

Quant joie font par le paleis  
Et chantoient et sons et *lais* (II, 146).  
Si chanterons entre nos doi  
Une *laisse* de cuer joli.

(Ibid., IV, 12.)

D'ailleurs il est prouvé que le genre de poésie appelé de ce nom est originaire de la Bretagne, et il convient, par conséquent, de lui chercher une étymologie celtique. C'est ce qu'a fait M. Diez en le rapprochant du cambr. *lais*, son, mélodie, de l'irland. et du gall. *laoith*, poésie, en ayant soin de faire remarquer que le gallois change la diphthongue *ai* du cambr. en *aoi*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 670.

M. de Chevallet s'est arrêté, au contraire, à l'étymologie germanique. Pour lui le mot *lai* n'est que l'Allem. *lied*, chanson, et l'anc. h. Allem. *lioth*, *liod*, qui rappelle le bas lat. *leudi* de Venance Fortunat. Élé. germ., p. 532.

Enfin M. Diefenbach rapproche le cambr. *laoidh*, chant, du goth. *liuthon*, chanter, source de l'Allem. *lied*, de l'angl.-sax. *leodh*, du haut Allem. *laid*. Il paraît leur accorder ainsi une parenté que leur refuse M. Diez. Goth., II, 148. Cette parenté ne nous semble pas contestable ; mais elle ne doit rien changer à ce que M. Diez a établi sur l'étymologie celtique du mot *lai*. Évidemment il nous est venu des Bretons plutôt que des Germains :

Cella m plötz mais que chansos  
Volta ni *lais* de *Bretanha*.

(Raynouard, Lex. rom., IV, 12.)

Les cuntes ke jo sai verais,  
Dunt li *bretun* unt fait lor *lais*,  
Vus cunterai assez briefment.

(Marie de France, I, 50.)

LE, pronom personnel, v. 30424.

Et le mes garderés sur les membres trencier.

Le mes pour me les n'est en réalité qu'une erreur du copiste.

LÈ, LEZ, large, Gilles de Chin, v. 3081, 3201.

De lè a plus d'une toise.

Nous avons conservé le mot *lè* pour désigner la largeur d'une étoffe entre ses deux lisères : Un *lè* de velours. Du lat. *latus*, large, dont le prov. a fait *lat*, l'esp. et l'ital. *lato*. On trouve cependant la forme *letz* dans le provençal : Que son e grans e *letz* (Chron. des Alb., p. 192).

LÉECE, joie, Gilles de Chin, v. 1454.

Que fors le mèce de col jour  
A joie, à léece, à honour.

De là le verbe *estléecer*, se réjouir, se mettre en joie. On disait aussi *liesse*, qui rappelle mieux l'adj. *lie*, *liez*, formé de *latus*, prov. *let*, ital. *lieto*. *Léece* vient de *latitia*. Voy. ESLAIÉCER, LIE et LYAICER.

LÉGIER, facile, v. 2402; DE LÉGIER, facilement, v. 7005, 14845.

C'est légier à prouver...  
C'est vray, dist Corbarans, je le croy de légier.

*Leve*, de *levi*, ont eu le même sens dans le latin du moyen âge; voy. Ducange. Le provençal a dit de même *leu*, de *leu*, facile, facilement. Froissart a employé dans cette signification l'adv. *légèrement* : « A ce conseil s'accorda messire Galehaut *légèrement*. » I, 420, édit. Buchon. *Léger* a plutôt le sens moderne dans le vers suivant :

Li roys s'en départi de volenté *légère*.

(Baud. de Seb., I, 9.)

*De légier* ne doit pas non plus être confondu avec *de légierie*. Ce dernier mot répond à la légèreté, l'imprudence, dans le sens moderne : c'est le prov. *leujaria*, anc. cat. *leugeria* :

Voiant tous, me vantaï de moult grant *légierie*.

(Chans. d'Ant., I, 110.)

*De légierie* a semblé incompréhensible à M. Michel, dans la Chanson de Roland. Dans les Trav. of Charl., il avait eu le tort d'y voir le même mot que *lecherie*. Quant à M. Genin, il a voulu l'expliquer à sa guise. *De légierie* est devenu pour lui un substantif formé de l'ital. *dileguar*, *dilayer*, *délayer*, et il lui donne le sens de trêve dans les vers que voici :

Loèrent vous alques de *légierie*.

(Ch. de Rol., I, v. 206.)

« Ils vous persuadèrent d'accorder quelque trêve. »

Einz i ferai un poi de *légerie*.  
(Ibid., I, v. 500.)

« Mais je veux au départ mettre quelque délai. »  
Comme pourtant cette traduction était forcée, il a bien fallu revenir à la signification véritable, et se donner un démenti plus tard. En voici la preuve :

Je vos ai fait alques de *légerie*,  
Quant por ferir vos démustrai grant ire.  
(Ibid., I, v. 312.)

« Je vous ai fait un accueil un peu leste, quand j'ai paru vouloir vous frapper en courroux. » Ici la *trêve* a disparu pour faire place à un accueil un peu leste. Autant valait dire : Je vous ai traité un peu *légèrement*.

Enfin le mot *légerie* finit par recevoir son vrai sens dans ce passage :

Francis sunt morz par vostre *légerie*.  
(Ibid., III, v. 289.)

« Si nos français sont morts, c'est par votre imprudence. » Inutile de dire que l'étymologie de M. Genin est complètement fautive, et que de *légerie* est une locution adverbiale formée du prov. *leujaria*, qui dérive de l'adj. *leu*, lat. *levis*, ou plutôt moy. lat. *leviarius*, ce qui a produit le prov. *leugier* et par suite notre moderne *léger*. Voy. notre mot *ARQUESS*.

**LENT**, lentement, v. 15450, 25472.

Car il ont li cevaux qui ne vont mie *lent*...  
Il broche Plantamor qui ne va mie *lent*.

Cette forme accuse un adjectif plutôt qu'un adverbe, et en effet, ce dut être d'abord en vertu d'un latinisme qu'on l'employa : *Lentus* ibat, il allait lentement. Nous trouvons cette expression dans le Bertr. du Guesclin :

Le cheval qui ne ceurt mie *lent* (II, 146).

Mais c'est surtout dans la langue provençale que nous la voyons usitée :

M'esgarda, mas so fai tant *len*  
C'uns sols dias me durà cen.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 47.)

Mas trop ven *len* sa merces.  
(Ibid.)

Cet usage n'empêcha point les troubadours de se servir de l'adv. *lentement*, ni les trouvères d'employer l'adv. *lentement*.

**LERA**, corrigez **FERA**, v. 6645.

Bénéois soit de Dieu qui pendre le *fera* (MS. *lera*).

**LÈRES**, larron, voleur, v. 1946.

A Elyas a dit ly *lères* malostrus.

*Lères*, venant du lat. *latro*, est une forme empruntée au prov. *laire*, *layre*. Rayn., Lex. rom., IV, 11.

**LÉS**, côté, v. 1051, 4508, 21420, 25499, 25775, Gilles de-Chin, v. 4517.

Or sui-ge bien haye maintenant de tous *lés*...  
Par devant Godefroy, sur le seniestre *lés*,  
Chevauga ly boins abbés.....  
Il est vray quant je fuy au *lés* de çà passés.....  
Revint à l'autre *lés* oussy fiers que Lyons.....  
Et vous au *lés* de çà puissies bien demorer.  
L'eseu au col, l'espee au *lés*.

Ce mot vient du latin comme *lé*, large, mais c'est de *latus*, côté. Prov. *latz*, *laz*, anc. cat. *lat*, esp. et port. *lado*, ital. *lato*. L'expression *au lez de çà*, *au lez de là* répond à notre *par deçà* et *par delà* :

Il avoit promis  
Qu'il ne partiroit ja de nous au *lez* de çà.  
(Bertr. du Gues., I, 120.)

Se li a demandez où ariver vaurra,  
Et elle li a dit : Vers Frize au *lez* de là.  
(Baud. de Seb., I, 43.)

Quoique le mot *lés* doive se traduire par *côté*, le vers suivant fait soupçonner toutefois une légère différence entre ces deux mots :

Et devant, et après, et en *coste*, et en *lés*.  
(Vieux du Paon, MS., f° 118 v°.)

Nous avons déjà fait remarquer les mots *dalez* et *delés*, qui sont conservés dans le wallon et dans le rouchi. Nous devons ajouter ici que la langue d'oïl employait de même le mot *lez*, à côté de. Notre auteur écrit : *lés*-ly, auprès d'elle, v. 28111 ; *lé*-nos, à côté de nous, v. 23753 ; *lé* un peron, près d'un perron, v. 26659. Cette forme prépositive donnée au mot *lé* ou *lez* se trouve aussi en provençal :

Sol que m pogues *latz* son bels cors estendre.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 26.)

« Seulement que je pusse m'étendre à côté de son beau corps. » Pourquoi donc ce mot *lez*, dont nous nous servons encore, quand nous disons : le Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris, est-il appelé adverbe par l'Académie ? C'est une belle et bonne préposition, qui a toujours un régime, et qui équivaut à : près, près de, à côté de.

**LESON**, banc, v. 3978.

Le roy Cornumarant assist sur un *leson*.

Dans le Bertr. du Guescl. on trouve la forme *lizon* :

Non pourquant eiz Bertran seoit sur un *lizon* (I, 6).

Dom Carpentier, sous le mot *laiscum*, place le mot *leson*, dont l'origine lui est inconnue : « L'exposant qui se apoioit à un banc, appelé *leson*, qui estoit emmi la maison, etc. »

Lettres de grâce de 1385. Dans la Flandre française on employait, pour désigner une couche, le mot *lisebette*, *lisebette*, qui nous semble appartenir à la même famille que *lizon*, *leson* : « Je donne à Jacqueline de G... ma niepce cent florins avec la couche, autrement appelée *lisebette*. » Suppl. de Roquefort. Au lieu de dire avec M. de Chevallet que ce dernier mot vient du tudesque *luzil*, petit, et de *betli*, lit, nous le rapprocherons simplement de l'anc. flam. *lys-bedde*, litière, et nous ajouterons que Kiliaen donne de plus le subst. simple *lyse*; *lys*, escabeau, dans lequel il faut reconnaître notre *lizon*, *lison*, banc. Voy. dans Diefenbach, Goth., II, 439, les rapports possibles de ces mots avec le verbe anc. fris. *lidzia*, nouv. frison *lisje*, jaceré, cubare.

LESTRE, lettre, v. 4072, 21674, 21676, 21710.

Il a lutte le lestre et derière et devant...  
L'y vesques de Maltran a le lestre levé.

La lettre *s* intercalée dans ce mot n'a aucune raison d'être. Elle est contraire à l'étymologie et à la prononciation. Ce doit être une erreur du trouvère qui aura confondu *lestré* et *listré*, prov. *listrat*. Voy. ci-dessous.

LÉTRÉ, orné, bordé, v. 26557.

Mi frère qui sont mort et dou siècle finés  
Seront par moy vengiet au rice branc létré.

C'est le plus souvent au mot branc que cet adjectif est accolé :

Bon cop i donne do branc d'acier létré.  
(Mort de Garin, p. 62.)

Vostre niez le Baudrain par qui mon branc letré  
Me fu hui malgré moi hors de mon poing osté.  
(Vœux du Paon, MS., f° 157 r°.)

Voy. aussi le Garin le Loherain, II, 54, 491, et le Baud. de Sebourg, I, 513, II, 418. On le rencontre cependant avec d'autres substantifs :

Et laça un vert elme qui fu moult bien ouvrés :  
Li cercles en fu d'or menuement létrés.  
(Chans. d'Ant., II, 54.)

Une variante, relevée par M. P. Paris, porte : *menus fu noielés*, et l'éditeur en induit que *létré* doit signifier chargé d'arabesques. Cette opinion est assez vraisemblable. Dans le Partonopeus, ce sont les lances qui sont *letrées* :

Dont chascun est sor beau roncain  
Et portant cinq lances letrées,  
De frés sinoples colorées.  
(Part. II, 94.)

Il y a plusieurs manières d'expliquer ce mot. Ou bien il vient de *littera*, lettre, arabesques; ou bien *létré* n'est qu'une forme corrompue de *lestré*, *listré*; prov. *listrat*, et alors c'est un synonyme de *listé*, bordé, mot qui existait

dans l'héraldique sous la forme *listré*; ou bien enfin c'est le moy. lat. *litteratus*, autre synonyme de *listatus*, donné par Ducange, et duquel est venu, par contraction, le substantif *litra*, *listra*, *lictra*, bordure. *Litteratus* ne serait lui-même que la corruption de *lituratus*, du subst. *litura*, ligne : *Litura*, dicta quod liniendo teratur. Papias, cité par Ducange. Voy. *Listé*.

LEU, loup, Gilles de Chin, v. 727.

Com brebis fuient devant leu.

Wallon *leu*, rouchi, picard, franc-comtois *leu*. Ce mot rappelle la citation de La Fontaine : *Biau chère leu*, etc. On connaît aussi le célèbre domaine de *Saint-Leu*, qui ne veut dire que *saint Loup*, et l'épilepsie appelée le mal *saint Leu*. Fallot cite les formes *leus*, *lous*, *louz*, *lox*, qu'il a relevées dans Marie de France, II, 45, 54, 285. Dans les rom. de Tristan, on trouve les *lus* de bois, II, 115. C'est une forme normande.

LEVER, Gilles de Chin, v. 4513.

Li chevaliers a tant jura,  
Gilles de Chin tost l'en leva.

Ces mots doivent se rapporter au serment judiciaire que Gilles de Chin fut aussi obligé de faire. Le chevalier a juré sur les saints Évangiles, et aussitôt Gilles *lève* à son tour la main pour en faire autant. Cette expression est loin d'être claire.

Au vers 21720 du rom. de Godefroid de Bonillon, *lever* est pris dans le sens d'*élever*, bâtir :

Et en ceste cité fist li roys élever  
Eglises à foison et lever maint cloquier.

LI, LUI, elle, v. 815, 1719, 24537, 54522.

Regardés ceste femme qui tantos ardera ;  
Mourdry a son enfant, de li me souvenra...  
Trois pucielles o lui la royne mena.

Notre auteur se sert alternativement de *li* et de *lui* comme pronom personnel féminin, régime d'une préposition. L'emploi du pron. *lui* nous est resté au féminin dans les régimes indirects. Ainsi : vous *lui* avez parlé, signifie aussi bien : vous avez parlé à lui que à elle. Au xiv<sup>e</sup> siècle, *lui* féminin n'était usité qu'après une préposition. M. Burguy a constaté que *li* était seul employé comme rég. indir. fem. au xii<sup>e</sup> et au xiii<sup>e</sup> siècle, Gram., I, p. 121. Ce n'est là qu'un souvenir des habitudes provençales où nous voyons *li* et *lui* dans des acceptions toutes semblables. Rayn., Lex. rom., IV, 66. Le dialecte du Luxembourg, en 1425, nous offre l'expression pardevers *leye*, pardevers elle, dans un contrat de mariage de Robert de Spontin et de Phil. de Houffalize, archives de Florennes. C'est une des formes de l'ancien rég. direct du pronom féminin *ele*, qui faisait aussi *lai*, *lei*, *lie*, etc. Comparez le pronom ital. *lei*.

LICHON, LIÇON, leçon, v. 572, 18677, 21200.

Assez do'ente suy, sans oyr tel *lichon*...  
Li clerc y vont cantant mainte boine *lichon*...  
Tu as me briefs moustres et toutes mes *lichons*  
Au roy Cornumarant.

Du lat. *lectio*, le prov. a fait *leisso*, *lesso* et le catal. *lissó*.  
*Lichon* est une prononciation picarde aplatie, qui se retrouve dans le rouchi :

Se te poursuis encoré ten *lichon*  
De me parlé de mariage,  
Michau, que nous rirons!

(Chans. liilloises.)

Les juriconsultes, dit Ducange, appellent *lectiones*, les passages des lois qu'ils citent à l'appui d'une sentence. Dans la liturgie, on donne ce nom aux extraits des ouvrages des saints pères. Tout cela suffit pour expliquer le mot *lichon* ou leçon : ce sont des extraits qui servent de règle. « Je n'ai pas besoin d'ouïr de pareilles *lichons*, ou de pareils conseils. — Les clercs chantent mainte bonne *lichon*, ou des hymnes et des psaumes. — Tu as montré mes lettres et mes *lichons* au roi Cornumarant, c'est-à-dire mes projets, ma règle de conduite. »

LIE (VIN SUR), v. 16025.

Et le boin *vin sur lie*.

Le bon vin doit être en effet au-dessus de la lie, sans aucun mélange avec elle. Il est encore d'usage de laisser le *vin sur lie* pendant tout l'hiver qui suit sa fabrication, et de ne le soutirer qu'au mois de mars. De cette façon le liquide a plus de vinosité. Le *vin sur lie* n'a rien de commun avec le *fecatum vinum* des anciens.

Ce mot est sans analogue dans les langues néo-latines et dans les germaniques. On le retrouve dans l'angl. *lees*. M. de Chevallet signale le moy. latin *lia* donné par Jean de Garlande, et déclare que *lie* est un mot celtique : Breton *li*; lie, formé de *leit*, vase, boue, limon; gallois *laid*, écoss. et irland. *lathach*, même signification. De Chevallet, *Élém. celtiq.*, p. 280. M. Diez n'a point traité ce mot.

LIE, LIEZ, joyeux, Gilles de Chin, v. 2687, 2861;  
LIEMENT, joyusement, Godefr. de Bouillon, v. 18752.

Molt en fu *liez*  
Gilles de Cyn en son corage...  
Li rois le voit o *lie* cière...  
*liement* va ly dus sur le conduit Turquant.

Le vieux mot *lie* nous est resté dans cette seule expression *faire chère lie*, et c'est sans doute à La Fontaine qu'il le doit. L'Académie le mentionne, ainsi que *liesse* son substantif; mais on ne parle plus de l'adverbe *liement*, que nous avons eu tort d'imprimer avec un accent *liément*. *Liez*, *lie*, répond au prov. *letz*, anc. catal. *let*, esp. port. *ledo*, ital. *lieto*, lat. *laetus*. Voy. CHIÈRE.

LIEUE, LIEUÉE, heure, v. 558, 5654; LIUÉE, lieue, Gilles de Chin, v. 2800.

En plus d'une *lieues* ne dist ne o ne non.

M. de Reiffenberg aurait dû, pour la mesure, lire *lieuée* dans ce vers, comme au vers 5654 qui en est la répétition :

Em plus d'une *lieuée* ne dist ne o ne non.

De notre côté nous avons eu tort de lire au vers 20124 :

Onques ne conforta la gent crestinée  
En la grant tour Calabre ne heure ne *lunée*.

Nous aurions dû lire *lieuée*, comme nous l'avons fait plus loin :

Quant la dame ot ce mot, à le tierre s'estent  
Et plus d'une *lieuée* n'en leva nullement (v. 28390).

Dans le Baud. de Sebourg on lit *loue* et *louée* pour *lieue* et *lieuée*, heure :

Onkes mot ne parla en bien demi *louée* (11, 112).  
Une grant *loue* fut et plus en che point-là (11, 32).  
Li encaus en dura sept *lieues* et demie.

(Chans. d'Ant., 1, 161.)

On ne peut méconnaître dans ce mot notre subst. *lieue*, bas lat. *leuca*; mais il ne faut pas dire avec M. de Reiffenberg que nos paysans s'en servent encore comme autrefois pour désigner les heures. C'est le contraire qui est vrai. L'usage des Wallons et des Flamands est de dire une *heure* de chemin, een *uer*, pour une lieue. Ainsi qu'on vient de le voir, autrefois c'était le mot *lieue*, *lieuée*, qui avait ces deux significations en français. Dans les exemples qui suivent il est pris pour *lieue* et non pour *heure* :

A près de Sur *lieue* et demie.

(Gilles de Chin, v. 2518.)

Li lions ciet et brait et crie  
Si durement, d'une *lieuée*  
Ot-on le brait et le criece.

(Gilles de Chin, v. 2800.)

Et sont près de Feson à demi *lieuée*.

(Vœux du Paon, MS., p. 6 v°.)

Le Baud. de Sebourg emploie de même *louée* pour *lieue* (1, 557). *Lieuée* est d'origine celtique, suivant le témoignage de saint Jérôme, d'Hésychius, de Jornandès, d'Isidore, etc. Voy. Ducange. Bret. *lew* (prononcez *léo*), lieue, *lewik*, petite lieue; écoss. *leig*, lieue, irland. *leige*, *leagik*, même signification. De là l'ital. et le prov. *lega*, l'esp. *legua*, et le port. *legoa*. Diez, *Lex. etym.*, p. 202; de Chevallet, *Élém. celtiq.*, p. 280.

LIGES, lige, v. 505; Gilles de Chin, v. 1197.

A Marque; mon amit, qui est mes *liges* bons...  
Votres sui *liges* et serai.

Prov. et anc. cat. *lige*, *litge*, ital. *ligio*, angl. *liege*. Guil-

laume le Breton, dans sa Philippéide, traduit toujours *homme lige* par *ligatus* :

Esse tenebatur homo *ligatus* atque fidelis  
Et tanquam domino jurando jure *ligari*.  
(Lib. II.)

Cum foret Anglorum feudali jure *ligatus*.  
(Lib. III.)

Et, en effet, *lige* vient du lat. *ligare*. En allem. l'homme *lige* était appelé *ledighman*. Voy. ce mot dans Ducange. *Lige* est déjà dans les lois de Guillaume, § xxiv.

**LIN**, lignage, parenté, race, v. 7308; **LIGNAJE**, même sign., v. 5466.

Abrahams s'y loga qui fu de noble *lin*...  
Ponches ly a contet li ciertain convenant  
Et dou riche *lignaje* k'Ydain y a si grant.

Nous avons gardé *lignage*, *lignée*, mais *lin* a fait place à *ligne*, qui s'emploie presque dans la même acception en généalogie. *Lin* vient du prov. *linh*, *ling*, dérivant du lat. *linea*. Ce n'est pas, comme l'a cru M. Genin, le résultat d'une apocope sur le mot *lignage*. Variat., p. 221. L'augment. *lignage* se retrouve dans le prov. *linhatge*, *lignatge*, esp. *linage*, port. *linhagem*, ital. *legnaggio*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 78. Ces mots sont fréquemment usités dans la langue d'oïl :

Des amis qui se font de son *lin*.  
(Baud. de Seb., I, 27.)

Ses félons *linages* en est salis avant.  
(Ibid., I, 68.)

Dans le premier de ces exemples nous voyons que les amis pouvaient se faire admettre dans le *lignage* : la parenté n'était donc pas toujours nécessaire pour cela. Dans les communes naissantes, alors que les familles luttèrent d'influence pour avoir la suprématie dans la cité, chacune d'elles dut s'efforcer d'accroître le nombre de ses clients au moyen de l'adoption. Ainsi se formèrent les familles patriciennes ou les *lignages*, qui gardèrent en leurs mains pendant si longtemps l'administration des villes, et fondèrent une aristocratie intermédiaire qui ne fut pas moins puissante que l'autre. La bourgeoisie et la commune, qu'elles avaient la prétention de diriger et de conduire, les obligèrent souvent à soutenir des luttes d'une violence inouïe. L'histoire des communes du moyen âge est en grande partie l'histoire de ces luttes intestines.

**LISON**, banc, voy. **LESON**.

Jouste lui l'a assis par dessus un *lison*.  
(Baud. de Seb., II, 82.)

La Chans. d'Antioche offre la forme *leson* (II, 272).

**LISTRÉ**, bordé, bandé, v. 597, 1716.

Je vous ay chy mandet en ma chambre *listée*...  
Estoit droit as feniestres de son palais *listé*...

Ailleurs c'est une targe *listée* (v. 22528); ailleurs c'est une tente (v. 34058). La signification de ce mot n'est pas douteuse : les *listes* sont des bandes, des bordures. Notre mot *liste* dans son acception moderne fut d'abord une bande de parchemin sur laquelle on inscrivait l'énumération des personnes ou des objets. On appelle encore *listeaux*, *listeaux*, les raies colorées qui traversent une étoffe, d'une lisière à l'autre. Cet ornement si simple, qui ne consiste que dans une bande ou une bordure, a produit le verbe *lister* et le participe *listé*. Nous ne dirons donc pas avec M. de Martonne qu'une chambre et un palais *listés* sont peints à carreaux, mais à bandes ou à bordures, comme les targes, comme les tentes, comme les écus. La Chans. d'Antioche nous en fournit une preuve incontestable :

Li très estoit ouvrés d'un paille madian  
*Listé* à bandes d'or, li geron et li pan (II, 246).

Tout ce qui précède vient à l'appui de la définition donnée par Roquefort, et il faut s'y tenir, quoique Fallot ait voulu insinuer le contraire.

*Listé* vient de l'anc. h. allem. *lista*, nouv. *leiste*, franç. *liste*, ital. esp. et prov. *lista*, port. *lista*, *listra*. Diez, Lex. etym., p. 206.

**LOER**, conseiller, v. 5644, 7085, 8594, 28157, 31870.

Je *los* qu'à Solimant façons avoir pardon...  
Je *los* que nous soions de nos gens envoiant  
Au lés deviers Rohais...  
Sy *loc* que vous querrés médecine aultrement...  
Sy vous *loc*, mon seigneur, la ville garnissiés.

Le moy. lat. *laudare* a eu le même sens (Voy. Ducange); et on le retrouve également dans le provençal *lauzar*, *lauzar* :

*Laus* que fasson acordamen  
Entr'eis.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 29.)

Notre forme *je los* n'est qu'un souvenir du prov. *ieu laus*. Les dialectes du nord l'ont rendue plus dure, lorsqu'ils ont écrit *je loc*, comme ils écrivaient *je fach* :

Je *loc* qu'il soit viesti  
Dedens une ahéie, se priera pour mi.  
(Baud. de Seb., II, 377.)

On écrivait aussi *je lo* :

Je *lo* que vistement soions de ci sevré.  
(Bert. du Guesc., II, 251.)

**LOIEL**, loyal, v. 576.

Or ay pierdu l'amour de mon *loiel* ami.

M. de Reiffenberg a dit en note que *loiel* était mis ici pour *loial*. On ne peut nier qu'en effet *loial*, *leial*, ne se rencontrent plus souvent, et comme ils dérivent d'un adject. lat. en *alis*, on est porté à croire cette observation fondée. Nous devons cependant faire remarquer combien il y a



d'exceptions à ce que l'on s'imagine être une règle. Contrairement à ce qu'ont fait les autres langues néo-latines, la langue d'oïl a formé des adjectifs en *el* avec des adject. lat. en *alis* : *mortalis*, mortel, *naturalis*, naturel, etc. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que *legalis* ait produit une forme *loiel*. Nous devons cependant ajouter que le français avait commencé par dire *mortaus*, *naturaus*, etc.

LOIENS, liens, Gilles de Chin, v. 5215.

Les fors loiens en a rompus  
Dont il estoit fort loié.

Du lat. *ligamen*, le prov. fit par contraction *liam*, et la langue d'oïl *lien*. La tendance naturelle à l'anc. franç. substitua bientôt à l'i la dipt. *oi*, et l'on prononça *loier* au lieu de *lier*, *loien* au lieu de *lien*. Voy. LOYER.

Lois, v. 16564.

En terre sont iii lois, il est bien vérités,  
Dont cascuns est sy bien en sa loy abusés;  
Juïs et sarrasin et les crestiënés.

Telles sont les grandes divisions religieuses connues au moyen âge : la loi de Moïse, celle du Christ et celle de Mahomet. Mais comme cette dernière était aux yeux des trouvères un composé de toutes sortes de religions païennes, et qu'Apollon et Jupiter s'y trouvaient à côté de Tiervagant, de Cahu et de beaucoup d'autres, il en résulte qu'il y a placé, même dans cette énumération, pour tous les autres cultes, aujourd'hui connus, des peuples de l'Asie, de l'Afrique et même du Nord.

LOMMER, LOUMER, nommer, v. 1542, 2269, 2598.

Je croy, dist Héiyas, que tu es le loudier  
C'on lomme Mauquaré...  
Qui de Buillon se fait la duoise lommer....  
Ses frères appiella et lomma par leur non...

M. de Reiffenberg a retrouvé cette forme dans le rom. de Jourdain de Blaye, dont il a publié un fragment :

Et les ii autres gestes droi-cy lommer m'orés.  
(Mouskés, II, cclvii.)

Il aurait pu ajouter que le rouchi en usait encore :

Une vicie arme, un boujascron,  
Qu'un lomme un fusique.  
(Chans. lilloises.)

Ce mot est de plus dans le wall. *loumer*, et dans l'anc. wall. *lomeir*, dans le dialecte du Poitou *loumer*, et dans l'anc. port. *lomear*. Voy. Grandgagnage, Diction., II, 39.

*Lommer* pour *nommer* est produit par le changement de l'*n* en *l*, comme le mot *orphelin*, qui vient d'*orphanus*, *orphaninus*, ou comme l'ital. *veleno*, qui vient de *venenum*. On peut citer aussi notre mot *nombril*, formé du lat. *umbilicus*, mot qui se prononce *lombri* à Mons, et dont l'anc. franç. avait fait *lomble* (Mouskés, v. 5911). C'est par une transpo-

sition, et non par un changement de ce genre, que le provençal a dit *lunh* pour *nuth*. Rayn., Lex. rom., IV, 347.

Los, conseil, volonté, consentement, v. 19570; Gilles de Chin, v. 4801.

Et se la seur du roy est en nostre baillie,  
Au los de Corbarant soit de son fait punie...  
Au los ses amis le plévi  
Dedens un mois à espouser.

Le conseil, l'avis, que l'on donne, n'est effectivement que la louange de l'objet que l'on conseille de faire. Aussi trouvons-nous que les Provençaux ont employé le lat. *laus* dans le même sens :

Tant cant val moy, al laus dels drechuriers,  
Honors que anta.

(Rayn., Lex. rom., IV, 28.)

« Autant que vaut plus, à l'avis des justes, honneur que honte. »

*Los* pour conseil est souvent usité dans l'anc. langage, ainsi que le verbe *loer*, conseiller :

Rois, prens conseil au los que je te dis.

(Garin le Loh., I, 77.)

Monstrelet a écrit de même : Au los de son conseil (II, fo 40).

Desci que Peure soit venue  
Que j'ai misse à ceels de m'onor  
De prendre par lor los segnor.

(Part. de Blois, I, 30.)

Ce mot est resté dans notre langue, où il est regardé comme vieux, mais on ne lui donne plus que le sens de louange. La Fontaine l'emploie fréquemment :

Tous renonçoient au los des belles actions.

(Fabl., XII, 1.)

LOSÉE, corrigez *alosée*, v. 8058.

LOSENGIER, LOSENGIER, louangeur, trompeur, menteur, v. 2647, 5700, 11178; LOSENGERYE, flatterie, mensonge, tromperie, v. 2776, 20250, 21271.

Vous n'y descendrés, traitres losengier....  
Car telle est la constance au peuple losengier....  
J'ny mon seignour pierdu par ma losengerye.

Le moy. lat. *losinga*, *lauzenga*, le prov. *lauzenga*, *lauzenja*, enfin l'anc. franç. *losenge*, ont eu pour synonyme l'ital. *lusinga* et l'esp. *lisonja*. Depuis Henri Estienne, les savants se sont évertués à prouver que la France n'avait pas emprunté ce mot et ses dérivés à l'ital. *lusinga*, *lusinghiere*. « C'est le contraire qui a eu lieu, dit Henri Estienne :

Amor con sue promessa lusingando  
Mi ricondusse alla prigione antica.

(Pétrar., Son. 36.)

» Il a falu que Pétrarque, ayant ici besoin d'un beau mot et bien choisi, le soit venu emprunter de nos rommans, qui disent *losenger* pour décevoir.... Les Espagnols aussi ont voulu avoir part au butin, et ont dit *lisonjear* pour flatter, et *lisongero* pour flatteur. » Précéll., p. 275.

En parlant ainsi Henri Estienne avait raison, et de plus, il ne préjugeait rien quant à l'étymologie. Le mot était français, cela lui suffisait. Fallot a voulu faire plus en soutenant que *losengier* venait de l'allemand *lobsänger*, chanteur de louanges. Recherch., p. 548-549. Nous pensons qu'il est allé trop loin, et qu'il faut d'abord reconnaître que l'anc. franç. *losangier* n'est que le prov. *lauzengier*, *lausengier*. Dès-lors, il n'y a plus ici que des dérivés du prov. *laus*, anc. franç. *los*. Telle est l'opinion de Raynouard, Lex. rom., IV, 28 et suiv. M. Diez voit dans le mot *los-enge* un suffixe de la même espèce que dans *laid-enge*, *cost-enge*, et dans le nouv. franç. *vid-enge*; et il ajoute, quant à l'opinion de Fallot, que le moy. h. allem. *lösen*, louer faussement, devrait être préféré à *lobsingen*, si l'on ne trouvait pas toutes les convenances dans le lat. *laudare*. C'est à l'allemand *los*, ruse, perfidie, et à ses dérivés, que s'est arrêté M. de Chevallet, Élém. germ., p. 563.

De *losange*, flatterie, louange, vient aussi *losange*, figure de géométrie: Item un chasuble cendre, dont l'orfroiz est *losengé* aux armes de France et de Navarre. Invent. de 1376. Cela veut dire que les armées y étaient brodées ou peintes dans ce que nous appelons des *losanges*, ainsi que cela se fait encore pour les blasons des filles. On aura dit de ces dessins d'orfrois, destinés souvent à exalter les grands seigneurs par les allégories qu'ils renfermaient, que c'étaient des *losanges* ou des louanges, puis des mensonges, et bientôt le mot, dont le sens primitif fut oublié, ne servit plus qu'à désigner l'encadrement. Les blasons de nos jours, sans être toujours renfermés dans des *losanges*, n'en sont pas moins souvent pour cela des mensonges, et il y a maint généalogiste qui mériterait bien qu'on le nommât *losangier*.

LOSSEGNOS, rossignol, v. 145.

Et li dous *lossegnos* va doucement cantant.

M. de Reiffenberg a fait remarquer que ce mot était plus près du lat. *lusciniola* que la forme *rossignol*. Si l'on a égard au changement de la liquide *l* en *r*, *rossignol* n'est que la forme italienne *luscignuolo*, dérivant du diminut. lat. *lusciniola*. L'ital. dit aussi, en retranchant les liquides, *usignuolo*. Quoique l'esp. *ruiñeñor* ait l'air d'en être encore plus éloigné, ce n'est vraiment que l'équivalent de *luisenol*. Il y avait à Tournai un endroit qui se nommait place du *Losquinol*, mot dans lequel nous devons reconnaître aussi un dérivé de *lusciniola*. Chron. de Flandr. et de Tournai, f° 154 r°.

LOSTRE, leur, v. 22980, 26970, 26982.

Sarrasins sont dolant, n'y ont que courroucier,  
Quant voient *lostre* gent tourner en maint hastier...  
Et Mahom, *lostre* Dieu, haultement réclamoient.

Cette forme que notre auteur paraît avoir forgée comme analogie de *nostre*, *vostre*, équivalait à l'adj. *lor*, leur. Nous ne l'avons pas rencontrée ailleurs.

LOTIN, jeter des sorts, présager, v. 11459.

Catabre la royne le m'avoit bien *loty*.

Nous avons conservé ce mot dans le sens de partager par la voie du sort. Il faut y rattacher *loterie*, *loto*, et le primitif *lot*. Le rouchi dit *loter*, partager. L'habitude d'interroger le sort, soit par les dés, soit par d'autres moyens, est de la plus haute antiquité. Les Germains avaient des jours particuliers pour la connaissance de l'avenir; on les appelait jours de sort, en flam. *lotdagen*. Voy. Coremans, année de l'ancienne Belgique.

*Lot* vient du goth. *hlauts*, anc. nord. *hlutz*, anc. h. allem. *hlöz*, nouv. *loos*, flam. *lot*, sort.

LOUDIER, LOUDIÈRE, vaurien, v. 1541, 21919.

Je croy, dist Hélyes, que tu es le *loudier*  
C'on lomme Mauquaré...  
Et li dist: Rendés-vous, fieux de pute *loudière*.

Roquefort copie Dom Carpentier en disant que ce mot vient du moy. lat. *lodia*, cabane, et qu'il sert comme terme de mépris: « Laquelle Raoule dist au suppliant qu'il estoit un mauvais *loudier*. » Lettres de 1572.

Diroient tost ribaut ou aucun fel *loudier*  
Que sériés i André que je mainne en gibier.  
(Baud. de Sch., I, 206.)

Comment clam'm'on par son non ché *loudier*?  
(Ibid., II, 298.)

Les dict. franç. mod. mentionnent le mot *lodier*, couverture de laine, qui vient du lat. *lodix*, et dont les Normands et les Picards se servent dans le même sens sous la forme *lodier*, *loudier*. Le rouchi prononce *lodi*, et le définit une toile grossière d'étoupes. Nous ne croyons pas, malgré l'assertion contraire de M. Duméril, que pour cette acception de toile ou de couverture, on trouve des exemples dans l'anc. langue d'oïl. *Loudier*, *lodier*, y a toujours le sens de vaurien. M. Diez retrouve dans cette dernière signification le nordique *loddari*, et il n'hésite pas à lui donner la même origine qu'à *lodix*, couverture. Comparez l'anc. h. allem. *lodo*, surtout, habit, anc. nord. *löd*, qualité d'une étoffe velue. Voy. Diez, Lex. etym., p. 676. On pourrait aussi rapprocher ce mot de l'allemand *luder*, terme injurieux.

Li Muisis raconte que sept ans après la bataille de Courtrai, c'est-à-dire vers l'an 1509, on vit tout à coup apparaître des individus qui feignaient les sentiments les plus religieux et qui allaient donner des nouvelles de leurs maris aux veuves des chevaliers qu'on croyait avoir été tués à Courtrai. Le peuple, dit le chroniqueur, leur donnait le nom de *loesdieu*. Il y en eut un qui réussit à tromper la dame de Mortaigne et à se faire si bien passer pour Jean de Vierson son mari, qu'il s'attribua tous les droits de châtelain de Tournai. Cependant la fourberie finit par être dé-

couverte, et le *loesdieu* qui avait trompé la dame de Mortaigne, fût enterré vivant (*vivus in fossa suffocatus*). J.-J. De Smet, Corp. chron. Fland., II; 161: Malgré l'assertion de Li Muisis, nous croyons que ces misérables qui trompaient si bien les veuves, ne réussirent pas à en imposer autant au peuple; qui doit leur avoir donné le nom de *lourdier*, mot dont les intéressés firent peut-être celui de *loés-Dieu*.

LOY (A), à la façon, à la manière, v. 22375, 22401, 24194, 26598, 29168, etc.

Les Provençaux ont dit également : *A lei* de fin amau; et les Espagnols : *A ley* de ladrón. C'est une locution dont les trouvères ont fait un usage très-fréquent.

A lei de chevalier.  
(Chans. de Rol., st. 53.)

LOYER, lier, v. 12144, 52975.

A l'estaque fu mis et loyés piés et bras.

Voy. LOIENS. Du lat. *ligare*, le prov., l'esp. et le port. ont fait *liar*, d'où vient directement notre forme *lier*. *Loyer* se trouve encore en picard et en rouchi, de même que *loyen*. Comparez *doyen* du lat. *decanus*. On a écrit aussi *diien*.

LUER, leur, v. 1165.

Ly chisne revenront en luer propre fachen.

Cette transposition de lettres peut n'être que l'erreur d'un copiste flamand qui prononçait *lur*. Dans le prov., l'anc. cat. et l'anc. franç. on trouve la forme *lur*. Plus régulièrement c'est *lor*, et dans l'ital. c'est *loro*. L'origine de ce mot est le lat. *illorum*.

Par quelle bizarrerie le mot *leur* a-t-il au xiv<sup>e</sup> siècle été le synonyme de l'adverbe composé *là où*? « Nous estaulisons pour nous et en no liu no chier foiaule Th. dou Casteler, chevalier, bailli de Haynnau, pour iestre *leur* noble damme Ysbialz, damme dou Roelz, se désirera de tout le fief ke ele tient de nous à Angre. » Charte de Guillaume, comte de Hainaut, de l'an 1507. Cartul. appartenant à M. Th. De Jonghe, f<sup>o</sup> 58 r<sup>o</sup>. « C'est li escriz dou harnas mons<sup>r</sup> de Haynnau, *leur* il a iii parties. » Archives du Hainaut, chirogr. de 1358. Cette expression est fréquente dans la chron. de Froissart.

LUÈS, aussitôt, v. 5075, 17316, Gilles de Chin, v. 1750, 4889.

Elle prist ses iii sieus, douchement les baisa  
Et dedens son mantiel lués les envelopa....  
Lués que Jérusalem conquise sera....  
Et li dus li a luez doné  
Un bon cheval fort et délièvre.

Prov. *lucc*, *luccz*, aussitôt, sur le champ (Gloss. occitan. et Rayn., Lex. rom., IV, 88); esp. *luego*. Cette locution équi-

vaut à *in ipso loco*, au moment même, à l'instant (en estant). Dans le Baud. de Seb. on lit la forme *leus* :

*Leus* que celle le vit (I, 78).

Nous avons gardé le mot *lieu* dans le sens de moment, occasion, circonstance, lorsque nous disons : « Vous avez lieu d'être content. » La langue ancienne s'en servait aussi :

Quant *leus* en iert, bien i porons venir.  
(Mort de Garin, p. 124.)

LUI, elle, v. 1719. Voy. LI.

O lui xxx pucielles.

LUISANT, v. 1450.

Tantost l'eunist ochis ens ou palleis *luisant*.

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : en son palais *luisant* (I, 67) : cela exprime sans doute le poli du marbre. Les trouvères ne disent-ils pas tout aussi fréquemment : palais *mabrin*, salle *mabrine* ?

La conjugaison de notre verbe *luire* a emprunté plusieurs temps à celle du verbe prov. *luzir*, entre autres son part. prés. ou adj. verb. *luzent*.

LUISIEL, cercueil, v. 29759.

Mais morte le trouva et mise en un *luisiel*.

Rouchi *luisseau*, *luyseau*, *luigean* (chans. lilloises); picard *luset*, *luseau*, *lusel*, *lusier*. Du moy. lat. *locellus*, dérivé du lat. *loculus*, cavité d'un tombeau. Les Espagnols en ont fait aussi le subst. *lucillo*, tombeau de pierre.

LUITER, lutter, Gilles de Chin, v. 5414.

De l'espée à iaus *luite* et tence,  
Escut fent et heumez détrence.

Cette forme a sa correspondante dans le prov. *loitat* et surtout dans l'anc. catal. *luytar*. Lat. *luctari*.

LUITON, monstre, v. 20408.

Sont venu recorder Godefroy de Buillon  
De l'iermite vallant qui mort a le *luiton*.

Il s'agit ici d'un serpent ou d'un monstre, et nullement d'un *lutin*. Cependant on ne peut nier que ce ne soit, malgré cela, le mot servant à désigner les esprits surnaturels ou les lutins. Aux yeux du vulgaire, les monstres participaient de cette nature mystérieuse des esprits, et il ne faut pas s'étonner qu'on les ait appelés *luitons*.

Nous avons donc à montrer les formes diverses de ce mot. Marot l'a employé comme notre auteur :

Si n'est-il loup, louve, ne louveton,  
Tigre, n'aspic, ne serpent, ne *luthon*.  
(Épître aux dames de Paris.)

Dans l'édit. de Rabelais de 1555, on lit : « C'est ung *luiton* ou ung diable ainsi desguisé. » I, 35. De même ailleurs :

Diable semble ou *luitons* ou maufez.

(Guil. d'Orange.)

Enchantement de deable ou de *luiton*.

(Baud. de Seb., I, 201.)

Au contraire dans Mouskés nous trouvons écrit *nuituns* :

Et plus sagement s'en parti,

Quar nient plus com s'il fust *nuituns*,

Ne sorent qu'il devint caseuns (v. 23126-23128).

Voici ce que M. Ad. Borgnet dit de ces esprits, à propos du *Trou des nutons*, dans un travail récent sur les Ardennes qui a été inséré dans le journal l'*Émancipation*. « Ces êtres, véritables génies domestiques qui existent partout dans nos campagnes et que nulle part on n'a vus, portent différents noms : *nutons*, *lutons*, *sotais*, dans les provinces wallonnes; *wichteltein*, diminutif de *wichtel*, esprit, dans le Luxembourg germanique. *Nutons* peut se rattacher à *nuit* (*nutte* en wallon); *lutons* à *lutin*, et *sotais* à *sots*, par une raison analogue à celle qui rattache *follet* à *fol*. » *Émancipation* du 16 janvier 1855.

Nous ajouterons que les *nutons* wallons, de même que les *nuituns* de Ph. Mouskés, ont une parenté certaine avec les *nachtridders* flamands. Mouskés, II, cxliv. Mais il n'en reste pas moins à déterminer si *lutin*, *luton*, *luiton*, sont le même mot que *nuton*, *nuitun*.

M. Ch. Grandgagnage a fait sur ces formes un article assez étendu, dans lequel il a montré combien l'origine de *lutin* est controversée. M. J. Grandgagnage, se rencontrant avec le savant Huet, évêque d'Avranche, dit que *luiton* est corrompu de *nuiton*, et dérive de *nuit*. D'autres y voient le lat. *luctari*, qui a produit le verbe anc. franç. *luitar*. Dans sa *Mythol. germ.*, Grimm dit que c'est peut-être le lat. *luctus*, esprit plaintif, messenger de deuil. Frisch préfère l'alle. *laut*, hlüt, bruit, son. Enfin M. Ch. Grandgagnage a proposé à son tour l'anc. bas-saxon *luttill*, petit (Dict., II, 44-46). La question a été depuis examinée par M. Diez, qui dans un résumé succinct déclare que ni la forme ni le sens ne s'opposent à ce que *lutin*, *luiton*, dérivent de *nuiton*. Seulement il lui semble assez énigmatique de voir que le mot le moins rapproché de l'étymologie ait été préféré au terme le plus clair.

Les *nuituns* de Mouskés, les *nutons* du pays wallon, sont des arguments qu'il est impossible de rejeter. Et si l'on est forcé d'avouer que ces mots viennent de *nuit*, il sera bien difficile de faire une distinction à propos de *luiton* et de *lutin*. En effet, n'y a-t-il pas tout simplement ici la mutation de *n* en *l*, dont nous avons déjà fait remarquer plusieurs exemples sous *LOMMER*? Ce changement assez rare dans les autres dialectes se montre fréquemment dans ceux du nord, où le peuple dit encore tous les jours *luméro* et même *liméro* pour *numéro*. En somme, nous pensons qu'il faut en revenir à l'opinion du savant évêque d'Avranche et de M. Jos. Grandgagnage.

LÛT, LUTTE, lu, lue, v. 4072.

Il a lutte le lestre et derière et devant.

Les formes du participe passé relevées par M. Burguy sont *leit*, *lit*, *léut*, *lut*. Gram. de la langue d'oïl, II, 171-172. *Lut* paraît n'être qu'un abrégé de *léut*, qui lui-même doit remonter à un primitif *légut*. Cfr. le provençal *lescut* et *elegut*, part. passé des verbes *legir* et *elegir*. Rayn., Lex. rom., IV, 41, 43. M. Genin voit dans le *d* ou le *t* final des participes passés en *ed*, en *it* ou en *ut*, une lettre tout euphonique. Pourquoi n'y pas reconnaître la trace du *t* qui existe généralement à la finale des participes latins?

LY, v. 35356.

Arrablois te lairay et quanqu'il ly apent.

Il nous semble que ceci doit être une erreur. Alors, pas plus qu'aujourd'hui, on n'employait le pronom personnel *ly*, lui, comme régime indirect à la place des noms inanimés. On ferait donc bien de lire : « Et quanqu'il y apent. »

LYAICHE, hiesse, v. 32939.

Honneur n'ara ne *lyatche*.

Forme picarde du mot *hiesse*. Voy. LÈÈCK.

LYSSY, LYSY, lût, v. 9916, 17785.

La teneur en *lyssy* tantos de roye en roye.

Cette forme du passé défini du verbe *lire* n'a pas été remarquée par M. Burguy, Gram., II, 171-172.

## M.

MA, mauvais, v. 1930.

La poissance honnorée  
Doinst et voelle envoyer *ma* jour et pute anée!

Lorsque *mal* signifiait mauvais, on a pu obtenir cette prononciation par la suppression de la lettre *t*. Elle existe encore dans le rouchi pour le substantif: J'ai du *ma* à m'tiette, et nous la trouvons dans le Bertr. du Guesc. pour l'adverbe :

C'est trop *ma* commencie (II, 63).

On disait de préférence *mau* surtout en composition. Voy. les mots qui commencent ainsi. Le subst. et l'adj. prov. *mal* avaient aussi la forme *mau*.

L'adj. *mal*, mauvais, n'existe plus en français que dans quelques noms composés, avec lesquels il fait corps. Exemp. *malebête*, *malefaim*, *malemort*, *malencontre*, *malepeste*, *malgré*, *malheur*. Il se rencontre dans un des plus vieux monuments de la langue :

Elle n'out eskollet les *mals* conselliers.  
(Cant. de S<sup>te</sup>-Eulalie, v. 5.)  
Fors de la rue et del *mal* pas.  
(Gilles de Chin, v. 3040.)

MACH (JE), je mets, v. 2870, 4697.

Et ly dist: Je le *mach* en vo possession...  
Et dist Cornumarans: Je me *mach* en Mahom.

Cette forme qui est si semblable à *je fach* du verbe faire, appartient au dialecte bourguignon, où l'infinitif est *maitre* au lieu de *mettre*. On dit encore aujourd'hui en Bourgogne *je mai*. Les Picards disaient *je mech*. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, II, 174-175. Nous remarquons cependant que le rouchi, qui est une branche du picard, a conservé cette forme en *a* pour le prés. du subjonctif.

Pour ce dernier temps notre auteur emploie tantôt *mach'*, par élision, tantôt *mache*, d'autres fois *maiche* :

En un feu le *mach'* on :  
Désiervit à l'ardoir, j'en dy m'entenscion (v. 29284).  
Jésus Cris *mache* l'âme en joie et en soulas (v. 34843).  
Et qu'il en *maiche* hors la royne s'amie (v. 4864).

C'est cette dernière prononciation qui est encore usitée en rouchi. Un trouvère du Tournaisis a dit comme notre auteur :

Que ensi fachent  
Et songeusement toudis *machient*  
Lor besogne en retenanche.  
(A. Dinaux, Tr. du Tourn., p. 223.)

Nous devons aussi noter la signification du verbe *mettre* dans cette phrase : Je me *mach* en Mahom, c'est-à-dire : je

me confie, je me remets en Mahom; puis dans cette autre : Qu'il en *maiche* hors la royne, c'est-à-dire qu'il en disculpe la reine. *Mettre sus* à quelqu'un, c'est l'accuser; le *mettre hors*, c'est au contraire l'absoudre.

MADIROIT, v. 7767.

Je mangeray mon sol, nuls ne le *madiroit*.

M. de Reiffenberg traduit ce mot par *mendirait* (?). Qu'a-t-il voulu dire? S'il est bien écrit, *madiroit* signifie peut-être *mal-diroit*, pour contrediroit.

MADRE, VOY. HANAP.

MAGINOIS, v. 10903.

Et ly soudans est (oit) ou palais *maginois*.

La chronique de Bertrand du Guesclin nous offre aussi un palais de cette espèce (II, 68); et dans le Baud. de Seb. cette expression se rencontre de même :

Nouris fu à Sebour, le castel *maginois* (I, 5).  
Ou chastel à Courtrai dont haus est li berfrois;  
Là trouverés ma soer ou chastel *maginois* (I, 170).

Ce mot qui n'est pas dans les glossaires est sans aucun doute le synonyme d'*imagé*. Ducange, *vīs Imaginatus* et *Imagineus*. Les palais, les châteaux *maginois* étaient ceux qu'embellissaient les ouvrages des peintres et des tailleurs d'images.

Et tot eissi l'unt enz menée  
Doci qu'en la chambre voutise,  
Où ont maint ymage peintice,  
A or vermeil et à colors.

(Chron. des ducs de Norm., II, v. 51415.)

MAHOMERIE, mosquée, v. 3180, 35021.

Ly abés le mena et prist par le gieron  
En la *mahommerie*, ou temple Salomon...  
Ly évesques d'Olyphierne et la noble clergie  
Ont les fons ordenés en le *mahommerie*.

Ces deux exemples nous montrent les étranges vicissitudes que durent éprouver les églises chrétiennes ou autres, dans l'Orient, à l'époque des croisades. Le temple de Salomon, l'église de Ste-Sophie de Constantinople, changés en mosquées par les Musulmans vainqueurs, furent des repréailles pour les mosquées plus d'une fois changées en églises par les chrétiens. Les croisés ne se faisaient pas faute de chasser les Turcs de leurs asiles religieux : « Donet derelinquant penitus synagogas et *mahommerias* suas. » Chron. Roberti de Monte, Pertz, VI, 528.

Car faisons un castel à la *mahomerie*,  
Et cil castiaus soit fait el non sainte Marie,  
Se Dame Dieu ce donne, qui tout a en baillie,  
Que nous aions la vile en nostre commandie,  
La douce mère Dieu là sera bien servie,  
S'i ferons moines metre et faire une abéie.

(Chans. d'Ant., I, 238.)

L'Église primitive n'en usa pas autrement envers les temples des dieux de l'antiquité : elle se contenta de les transformer à son usage, non-seulement à Rome, mais dans les provinces, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre de Grégoire le Grand : « Tabernacula sibi, circa eadem ecclesias, quæ ex fanis commutatae sunt, de ramis arborum faciant. » Lib. xi, ep. 76.

MAICHE, voy. MACH.

MAIGNIER, manger, Gilles de Chin, v. 4682.

Lors vinrent li vallet avant  
Qui dient c'om puet bien *maignier*.

Si c'est le même verbe qui se rencontre dans les vers suivants, M. de Reiffenberg n'en a pas bien reconnu la forme et la conjugaison :

A la cave ert Gilles venus,  
Or le porvoit li rois Jhésus  
Qu'il ne l'*mainiete* ne n'ocie  
Cil dyablez cui Dex maudie.

(Gilles de Chin, v. 3116-3119.)

Au lieu de *mainiete*, il faut peut-être *mainièce* ou *mainièche*, forme de la 3<sup>e</sup> personne sing. du prés. du subj. dans les verbes de la 1<sup>re</sup> conjugaison, du dialecte de Flandre : « Et ichieus est commandés du roi ke il isce tost de Flandres et *repaireche* en se tière. » Anc. chron. de Fland. en français, Corp. chron. Fland., II, 89. M. Burguy ne paraît pas avoir eu connaissance de cette forme du subjonctif. Il se pourrait aussi qu'au lieu du verbe *maignier*, il fût question ici du verbe *manjuer* et de son prés. du subj. *manjuce*, et dans ce cas nous devrions lire :

Qu'il ne l'*manjuce* ne n'ocie.

Nous sommes même porté à croire que c'est là la bonne leçon.

*Maignier* est resté dans le rouchi *ménier*, *mégner*, et ces mots dérivent du prov. *manjar*, lat. *manducare*, par le changement de l'a en e. Dans certains dialectes l'a s'est changé en i : limousin *mindzá*.

MAIN, matin, v. 8885, 9817.

Me demanda *hiermain* une cose ordenée....  
Je cevauçoie *hiermain* lés le bois d'Arbenton.

*Main* n'est pas une syncope de *matin*, ainsi que l'affirme M. Genin; Variat., p. 198. C'est un mot formé du lat. *mane*, comme le prov. *man*, *ma*, et l'anc. esp. *man*, comme l'ital. *mane* et le valaq. *mène*. De là aussi l'adv. ital. *dimani*, do-

*mani*, le prov. *deman*, et le valaq. *de mène*. Le français en a composé le subst. *lendemain*, qui s'écrivait autrefois *l'endemain*, et pour lequel on double aujourd'hui l'article : le *l'endemain*. La raison alléguée par M. Genin, c'est que le mot *matin* a précédé *main* dans la langue d'oïl, et qu'il est contraire au génie des langues de voir allonger un mot racine. Tout cela serait fort juste, si nous n'avions à objecter le prov. *man*, *ma*, qui à coup sûr n'est pas une syncope de *mati*. Il est plus simple de voir deux vocables à racines diverses, là où M. Genin n'en veut voir qu'un seul.

Quant à *matin*, il dérive de *matutinum*, aussi bien que l'ital. *matino* et le prov. *mati*.

L'expression *hiermain* de nos exemples devrait peut-être ne pas s'écrire en un seul mot.

MAIN NUE, v. 873.

Je luy en bailleray me *main* trestoute *nue*.

Lorsque dans le roman de Bauduin de Sebourg, Esmeré fait serment de n'avoir jamais d'autre femme qu'Éliénor, il a aussi la *main nue* :

La pucelle scola et prist par le *main nue*  
Et dist : Je vous affi.... (I, 67).

Nous avons déjà fait remarquer, sous le mot *Croter*, que dans la prestation du serment la main ne devait ni trembler ni remuer. On avait peur que le moindre signe, le moindre mouvement ne fût un moyen cabalistique de détruire la valeur du serment. L'obligation d'avoir la *main nue*, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était fondée sur la même raison. On croyait empêcher ainsi les maléfices que celui qui jurait aurait bien pu glisser sous son gant pour annuler son serment. Le moyen âge ne connaissait pas la théorie des restrictions mentales, telle qu'on la pratique de nos jours.

Il y a un souvenir de cet usage dans l'habitude qu'ont certaines personnes d'ôter leur gant avant de donner la main à quelqu'un. Donner la main, n'est-ce pas en effet engager sa foi? Comme cependant aujourd'hui on donne la main à tout le monde, bien des gens ne se dégagent plus.

MAINER, mener, v. 33473.

Et furent bien siervit et *mainent* cière lie.

On trouve ailleurs la forme *moinner* :

Li damoisax *moinne* sa joie.

(Chev. au Cygne, p. 126.)

Tout cela n'exclut pas la forme moderne *mener* :

Telle vie *menèrent*  
Que cil qui sont derrière à le terre *viersèrent* (v. 34792).

C'est de la même manière que le lat. *minus* a produit le

prov. *mens*, l'ital. *meno*, l'esp. *menos*, etc., l'anc. franç. *maines* et le nouv. *moins*.

N'oublions pas que l'on écrivait aussi *démainement*, mot qui vient comme le verbe *mener* du lat. *minare* pour *minari*.  
Voy. DÉMAINEMENT.

**MAINES (Hues ly), v. 5494 et passim.**

Hues ly *maine* ot non; eus conte se croisa.

M. de Reiffenberg en imprimant *mainé*, et en disant qu'il fallait prononcer *Hus* au lieu de *Hues*, avait établi un précédent, que nous avons eu le malheur de suivre. Si nous avons examiné avec attention les vers où ce nom se trouve, il eût été évident pour nous que le mot *maine* n'a pas besoin d'accent. Ainsi nous devons écrire et prononcer comme suit le vers 23193 :

C'est ly (l') quens Hues ly *maines* de France par delà.

M. P. Paris a fait sagement en imprimant *maines* dans la Chans. d'Antioche. Voy. son glossaire.

La cause de ces différences provient du sens qu'il faut donner à ce mot *maines*. Hugues, frère puiné du roi Philippe 1<sup>er</sup>, fut-il appelé *maine* parce qu'il était le *mainné* ou le cadet? ou bien ce mot *maine*, que les chroniqueurs latins ont rendu par *Hugo Magnus*, signifie-t-il Hugues le *Grand*, ainsi que ce prince est nommé dans l'histoire? Il est bien difficile de donner la solution de cette question, attendu que sous ces appellations diverses, il y a évidemment un qui-proquo. Un exemple va le prouver. Sous la seconde race on trouve plusieurs princes du nom de *Carlomanus*, et nous savons que c'est là un composé germanique, dans lequel les mots *karl* et *man* veulent dire homme courageux. A mesure que la France oublia ses origines germaniques, elle essaya d'expliquer par le latin ce qu'elle ne comprenait plus. Ainsi les *Carlomanni* devinrent des *Carle maines* ou *mainnés* : plusieurs en effet furent des fils cadets des rois de la 2<sup>e</sup> race; il faut en excepter le premier Carloman, fils aîné de Charles Martel.

Mais il y eut un nom qui vint bouleverser toutes les données des écrivains du moyen âge, ce fut celui de Charlemagne, ou, comme dirent les chroniqueurs, *Carolus magnus*. Sous leur plume française ou provençale *magnus* devint *li mages*, ou *lo magn*, *lo manh*. Et, dès lors, qu'arriva-t-il? c'est que les trouvères confondirent toutes ces significations. Pour eux les *Carlomanni* ne furent plus que des *Carolo-magni*, et il leur arriva de dire en parlant du Grand Charles :

*Karll meine* est à Mont loon tornez.

(Ch. de Roland, texte de M. Bourdillon, cité par M. Genin, p. 356.)

On comprend d'après cela que *Hugues le maines* soit devenu *Hugo magnus* dans les chroniques latines et vice-versa. Il est fort à croire que c'est Hues le *mainné* qu'il faudrait lire; mais la mesure des vers est là qui nous oblige de lire

*maines*, et le lat. *magnus* semble dire qu'il en est l'équivalent. Hugues est-il un cadet ou un grand homme? voilà la question.

**MAINENT, demeurent, v. 1253.**

Nieques et Andioche à *mainent* li Escier.

M. Burguy a exposé d'une manière complète la conjugaison du verbe *manoir* ou *maindre*, dérivé du lat. *manere*. Gram. de la lang. d'oïl, II, 34. On trouve ce verbe déjà dans le cant. de sainte Eulalie et dans les lois de Guillaume :

Qu'elle Deo raneiet chi *maent* sus en ciel.

(Cantique, v. 6.)

Ce que notre auteur écrit sous une forme plus moderne :

De par Dieu le poisson qui *maint* en paradis (v. 12250.)

Le verbe simple *maner* n'existe pas en prov., mais on y trouve comme dans la langue d'oïl le verbe *remaner*, anc. franç. *remanoir*, ital. *rimanere*. De là le subst. *remanant* si fréquemment employé dans l'ancien langage.

Le mot *manonent* qui se lit dans le Baud. de Seb. est une faute d'impression. Corrigez *manoient* (manebant) :

Or avoit... kristiens jusqu'à cent  
Qui *manonent* illoec.

(Baud. de Seb., I, 322.)

**MAINGONNIEL, mangonneau, machine à lancer des pierres, v. 13586.**

Pières a fait gietter à loy de *mangonniet*.

Ital. *mangano*, dimin. *manganello*, prov. *manganel*, moy. lat. *manganum*. Ce mot vient du grec *μάγγανον*, mais il faut le comparer avec l'anc. h. allem. *mango* et avec le nouv. *mangel*, machine. Voy. Diez, Lex. etym., p. 213.

**MAINIER, MANIER, facile à la main, apprivoisé, v. 16364; Giltes de Chin, v. 359, 4615.**

Et voient no baron qui se vont esbatant  
A traire d'ars *mainiers* dont il vont biel jeuant...  
Faucons ne nus oisiax de mue  
A prendre oisel n'est si *maniers*...  
I ceval et un esprevier,  
Ains ne véistes si *manier*.

Les arcs *mainiers* sont ceux que l'on manie avec facilité; les oiseaux *maniers* sont ceux qui sont apprivoisés. Le prov. a employé de même les adjectifs *manier*, *mainier*, *maner*. Ces mots expriment surtout l'habileté, la dextérité. On a pu dire dans ce sens :

Chevaliers i a bons et *maniers* de jouter.

(Rom. de Rou, v. 4119.)

Comparez l'esp. *meñero*, et l'ital. *maniero*, dérivant aussi du lat. *manus*.

MAINIETE, voy. MAIGNIER.

MAINS, moins, v. 12358.

Seigneur, j'en prise mains Mahom et Tiervagant.

« Au mains s'en souvenroit » lit-on aussi dans le Baud. de Seb., I, 23; et dans la mort de Garin :

Lors si auroit Girbers mains anemis.

Comparez le prov. *mens*, anc. cat. *menys*, nouv. cat., esp., port. *menos*, ital. *meno*. Nous voyons ici l'i de *minus* se changer alternativement en *ai*, en *oi* et en *e*, comme le verbe *mener* et ses formes *mainer*, *moinner*, dérivant de *minare*. V. l'art. MAINER.

MAIRER, v. 15826.

Car bien voy que cest ost me destruisit et me maïre.

M'afflige (?), dit M. de Reiffenberg, sans donner aucune raison à l'appui de son hypothèse. Nous n'avons point rencontré ce mot dans les glossaires, et le seul exemple que nous en ayons trouvé est celui-ci :

Por ces li fix son grant duel maine et maïre.

(Raoul de Camb., p. 103.)

Nous croyons que c'est un synonyme du mot *marir*, dont nous avons longuement parlé, v° *Esmarir*. Sa signification, dans les passages qui nous occupent, serait celle-ci : « Je vois bien qu'il me détruit et qu'il me disperse (égare) mon armée. » — « Pour ses deux fils il s'abandonne aux égarements de sa douleur. »

On ne confondra point *mairer* avec le *mairier* du Baud. de Seb., qui n'est qu'une faute d'impression :

Si prist i poi de chire et le prist à maïrier,  
Puis il bouta le clef et l'i fist atachier (II, 7).

Au lieu de *mairier*, lisez *manier*.

MAIRIENS, bois de charpente, v. 5875, 14984, 16228.

Là furent charpentier

Qui trançoient maïriens en la foriest naye....  
Où la place fu close du maïrien qui sont grant...  
Arbres, maïriens et baus qu'il vient d'acoper.

Ducange a donné les formes diverses qu'avait prises le moy. lat. *materiamen*, du lat. *materia*. C'est entre autres *maeremium*, *maeremium*, *meremium*, *maerennum*, *mairanum*, *marienum*, *marrenum*, etc. M. Diez y ajoute, d'après les glos. de Cassel, *mediran* c'impar, bois de construction. On sait que nous avons conservé le mot *merrain*, qui rappelle le prov. *mairam*. Rutebeuf écrit :

Il sont fondé sus fort mesrien (I, 219).

On peut comparer avec ces diverses transformations du lat. *materia*, la forme espagnole *madera*, bois, dont nous fait notre mod. franç. *madrier*.

MAIS, MÈS, plus, jamais, v. 701, 12751, 28214; Gilles de Chin, v. 1414, 2159, 2220.

A juré

Que mais n'ara moullier en droit mariement...

Or ne set mès ly leux où puist iestre tournés...

Tout le melleur roy qui oncques mès fu nés...

Tant (n') en i oi mais, ce me sanle...

Ne sont mais que xx, ce me samble...

Car i chevaliers ne fist mais

Si faite ofrande que on face.

Le mot *mais* employé comme adverbe est d'un usage fort ancien. C'est le lat. *magis*, dont l'ital. a fait *mai*, l'anc. esp., le port., le franç. et le prov. *mais*, le nouv. esp., le port. et le prov. *mas*. Il faut comparer à ces mots le goth. *mais*, plus, plutôt. Dans le rouchi l'expression : Il n'd'y a *maique* deux, signifie il n'y en a plus que deux, comme dans l'anc. franc. Le picard dit dans le même sens *ma que*. Plus de cent, se dit en prov. : *mais de cent*. Chr. des Alb., p. 128.

Bataille aurez, unches mais tel ne fut.

(Chans. de Rol., st. 80.)

Une guisarme tint, n'ot mais de quoi jouter.

(Vœux du Paon, MS., n° 65 r°.)

C'est-à-dire il n'avait pas davantage pour jouter. Remarquons pourtant que l'emploi de *mais* pour *plus* n'était pas exclusif. La chronique de Flandre et de Tournai dit par exemple : « Oncques *mais* si grans n'avoit esté véus. » F° 152 v°. Et ailleurs : « Quant li rois vit qu'il n'en poroit *plus* atraire. » F° 148 v°. Dans cette dernière phrase *plus* se rapporte à *atraire*, et il ne faut pas confondre cette locution avec *n'en pouvoir mais*, cette antique expression qui nous est restée. Lorsque La Fontaine a dit :

Le malheureux lion se déchire lui-même,  
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,  
Bat l'air qui n'en peut mais,

(Fab., II, 8.)

ce n'est pas seulement Marot ou Malherbe qu'il a imité, ce sont les trouvères et les troubadours.

Malvais est, mais il n'en peut mais,  
Quer ses lignages est malvais.

(Chastollement d'un père à son fils.  
III, v. 414, 2.)

Qu'en puecc mais, s'amors mi vol aucre?

(Rayn., Lex. rom., IV, 124.)

« Qu'en puis-je mais, si amour me veut occire? » *Qu'en puis-je mais*, c'est-à-dire que puis-je davantage pour l'empêcher? J'ai fait tous les efforts que je pouvais faire, je



*n'en puis mais*, je n'en puis plus. Telle est l'explication de cette vieille locution française.

Le mot *mais* se trouve en composition avec *huy*, et a le sens de aujourd'hui, désormais; encore :

Vous ne porés *huymais* l'abée trespasser (v. 3915).

On peut voir sur l'adverbe *mais*, l'article de M. Burguy, Gram., II, 303, et celui de Roquefort, Glossaire.

**MAIS QUÉ**, pourvu que, v. 305, 2245, 4811, etc.

*Mais qu'* il en soit saisons.

Au vers 3384 M. de Reiffenberg ne paraît pas avoir reconnu cette conjonction, si l'on en juge par sa note sur le mot *més* :

Cornumarans jura pardevant maint princier  
Qu'ensemblement le feroit, *més qu'* il puist repaier.

La Fontaine, qui connaissait si bien les anciens auteurs, a peut-être eu l'intention de les imiter quand il a dit :

Le trop d'expédients peut gêner une affaire,  
N'en ayons qu'un, *mais qu'* il soit bon.  
(Fab., IX, 14.)

Cette conjonction signifie généralement pourvu que, notamment dans les exemples que voici :

Ainsy com je diray, *mais* c'on me veuille oïr.  
(Bert. de Guescl., I, 176.)

*Mais que* de sa vitaille nous soions confortez.  
(Ibid., I, 211.)

*Mais qu'* il ne vous en poist ne ne soies pensans  
Que por détrievance vous en soie laians.  
(Chans. d'Ant., II, 55.)

M. Burguy n'a pas donné d'exemples où l'on puisse attribuer un autre sens à cette conjonction. Pourtant il semble que nous devons y voir l'équivalent de *quoique* dans les vers suivants :

Le gué (*més que* bien li ennuit)  
Et le passage li otroie.  
(Chev. de la Char., p. 29.)

En provençal *mais que* se rapproche de cette signification, car il veut dire *excepté que*.

**MAIS, E**, mauvais, v. 520, 2399, 13447, 18548, 18653, 29527.

J'ai moult le cuer dolant  
Que vous avés moullier de si *mais* convenant....  
*Mais* c'est à *maise* cause si c'on l'en doit l'oster....  
Car je ne creiray ja qu'il soient *maise* gent....  
Qui vous a fait, dist-il, ces lestres délivrer  
Qui sont laides et *maises*....  
Il en y ot des *maix* et s'en y ot des bons...  
Ens el roy Abilant ay trouvé *mais* cousin.

« Je n'ai rencontré qu'une fois *mauvaise* contracté en

*maise*, dit M. Genin. C'est dans le Dit de la borjoise de Narbonne :

Or serai-je pendus, n'en échaperai ja,  
Pour *maise* compaignie qu'ai menée piéça.  
(Jubinal, Nouv. rec., I, 37.)

« Il est probable qu'il y avait ici abus. » Variations, p. 202.

Nous avons eu plus de chance que M. Genin, car nous avons rencontré outre l'adjectif *mais*, l'adverbe *maisement* et même le substantif *maisetet* (Roisin, Glos.). De plus, le rouchi nous a montré l'adj. *mé*, *mey*, *maït*, *mage*, l'adv. *magemint* et le verbe *maister*, *gâter*, *corrondre* (Hécart). Voyons quelques-uns de ces exemples :

Et li proia pour Diu le dras,  
Car grant pièce avoit esté cras  
De *mais* morsiaus et de *més* dis.  
(Rom. de Ren., IV, 40.)

Ha! Isengrin, com ies amors  
A vilains fais et à *mais* dis!  
(Ibid., IV, 77.)

.. Par *mais* mariage bien honnie m'a-on.  
(Baud. de Seb., I, 36.)

Estragne boïel fait *mais* au sien à liier.  
(Ibid., I, 39.)

« Au cas que ce fussent gens croyables et sans *maise* ocquison. » Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 42. a. 3. En rouchi sentir *mé* ou *mais*, veut dire sentir mauvais; à la campagne on donne ainsi à la camomille le nom de *sén-mait* (sent mauvais). De *maise* la prononciation lilloise a fait *mage* :

Eil' volot faire l'*mage* (la méchante)  
Véant qu'i le bageot;  
Mé elle étot ben age,  
Car elle en souriot.  
(Chans. lill.)

Nous ne confondrons pas *mage* avec *maie*, ainsi que l'a fait M. P. Legrand dans son dict. du patois de Lille, et surtout nous ne le tirerons pas avec lui du lat. *magus*. *Maie* est contracté d'*esmahî*. Passons à l'adverbe :

Che fu une parchon *maisement* ordonné.  
(Baud. de Seb., I, 126.)

Que font ly pèlerin de France qui sont gent?  
Dist ly contes de Blois: Il le font *maisement*.  
(God. de Bouil., v. 7884.)

De quoi la prononciation lilloise a fait aussi *magemint* :

Che n'est point *magemint* pensé.  
(Chans. lill.)

Y va bien *maj'mint* pour la France.  
(Chans. de Desrousseaux, p. 56.)

Ces formes *mais*, *maisement*, sont-elles, comme le dit

M. Genin, une contraction de *mauvais*, *mauvaisement*? M. Ch. Grandgagnage ne le croit pas; il croit moins encore que *mais* ait rien de commun avec le préfixe *més*, comme l'affirme Roquefort, et pense en définitive que le dauph. *magin*, mauvais, pourrait représenter un primitif inconnu sous une forme plus développée. Voy. Dict. wall., II, 99.

Cette opinion laisse tout dans le doute, comme on voit. Nous hasarderons pourtant une observation à l'adresse de M. Grandgagnage. S'il voit dans le namurois *muais* une forme de *mais*, qui l'empêche de la voir aussi dans le picard *mauvais*, *maouais*? et alors ne pourra-t-on pas dire que c'est vraiment une contraction de *mauvais*?

Quant au préfixe *més*, il y aurait aussi quelques raisons à alléguer en sa faveur. Nous n'en citerons qu'une comme rapprochement: la forme *mais*, *maise*, appartient surtout aux dialectes du nord de la France, et il est assez remarquable de voir que le préfixe flam. *mis* est encore employé adjectivement dans des phrases comme celle-ci: dat is *mis*, cela a manqué. N'est-ce pas comme si l'on disait: cela est mauvais (*mais*)? En italien, en allemand, en suédois, en danois, en islandais, en flamand, en français et surtout en anglais, le préfixe *més* ou *més* n'a souvent pas d'autre sens que celui de *mauvais*: c'est ainsi que l'angl. *misfortune* est le synonyme de *mésaventure* ou *maise aventure*.

Toutefois nous ne nous faisons pas illusion sur la valeur de ces hypothèses. Nous savons que le préfixe *mé*, *més*, dérive du prov. *mens*, esp. *menos*, lat. *minus*. La forme germanique *mis* y est simplement corrélatrice.

En définitive, *mais*, *maise*, est d'une origine très-incertaine: la forme *maissan*, donnée par Roquefort, avec le sens de mauvais, méchant, doit-elle s'y rapporter? Nous n'en savons rien.

**MAISELE**, mâchoire, joue, Gilles de Chin, v. 5129.

Puis met sa main à sa *maisele*.

Le prov. *maissella*, et l'ital. *mascella* viennent comme notre mot du lat. *mazilla*. On trouve dans le Baud. de Seb. la forme *masselle*:

Le balsa eent fois en le *masselle* (I, 28).

Les dents de la mâchoire sont appelées, dans la Chans. d'Antioche *les dents maisselés* (I, 225).

**MAISNIE**, troupe, compagnie, famille, v. 5568, 19107, 55695; Gilles de Chin, v. 421.

A tant es Solmiant à *maisnie* privée...  
Là m'en tournay fuitant à *maisnie* esgarée...  
Cil sont de sa *maisnie* andoi.

On donnait ce nom à toutes les personnes qui habitaient la *maise* et faisaient pour ainsi dire partie de la famille: cette famille constituait la suite, la compagnie du maître. Nous avons parlé, v° *Halegrin*, de la *maisnie* célèbre de Hellequin. C'est pour ainsi dire *mansionata*, dit Ducange,

d'où, par contraction, le moy. lat. *masnata*, *maisnada*. Nous retrouvons ce subst. dans le prov. *mainada*, anc. cat. *masnada*, esp. et port. *manada*; ital. *masnada*. La chron. des Alb. nous offre pourtant une forme plus rapprochée du franç. *maisnie*: Tota sa *maineia* (Chron. des Alb., p. 144).

Nous pensons que les mots de l'anc. angl. *mèiaye*, *meiny*, famille, sont dérivés du franç. *maisnie*, et n'ont rien de commun avec le goth. *manags*, foule. Diefenbach, Goth. II, 54, 764.

La famille du moyen âge n'existant plus dans sa forme ancienne, il n'est pas surprenant que *maisnie* ait disparu. Le mot *ménage* ne dit pas la même chose. Quant à *maissnil*, qui se trouve encore dans le rouchi, le picard et le normand, il indique l'habitation de campagne, mais non la famille qui y demeure.

**MAISSIER**, MASSIER, mâcher, v. 10251, 11967.

Et ce pain de fourment *maissier* et avaler...  
Et l'avaloit avâl sans mordre et sans *massier*.

Prov. *mastegar*, *maschar*, *machar*, du lat. *masticare*. Comparez cette prononciation de *maissier* avec l'anc. franç. *lazsier*, lâcher, pic. *lasquier*. *Massier* semble plus régulier que *maissier*, dans lequel on croit reconnaître un souvenir de *maisele*, mâchoire.

**MAISTRE**, principal, v. 1988, 5121, 22745.

Dou *maistre* doit li a le sien autre oel crevé...  
S'ay véut Godefroy en sa *maistre* maison...  
Il sont dessus la roe ou plus *maistre* cloquier.

Le *maistre* doigt, le *maistre* cloquier, sont des façons de parler encore en usage, pour dire le doigt majeur, le clocher principal. Ce qui a droit de nous surprendre, c'est l'emploi de *maistre* au féminin: La *maistre* maison. Nous trouvons de même, dans le Bertr. du Guescl., une *maistre* caucie (I, 156); et dans le Baud. de Seb., une *maistre* voye (I, 21). Dom Carpentier ajoute un exemple à tout ceci: « Guillaume Vernis prist oudit lieu, où estoit ledit tumbereau, le fer et coultre de une charrue, le vennelier, la *maistre*, etc. » Lettres de 1577. Or la *maistre* veut dire ici la pièce principale de la charrue. On serait tenté de croire que *maistre* était des deux genres dans l'anc. français. De nos jours on dit la *maîtresse* clef, au lieu de la *maistre* clef: on suit en cela l'exemple de l'esp. et de l'ital.

**MAISTRER**, MESTRIER, MESTROIER, exceller en qqc., dominer, v. 2771, 7074, 9945, 15552.

Et ly contes de Blôis qui proaiche *maistrer*...  
Voit ly roys Corbarans qu'Olliferne *mestrier*...  
Li roys Cornumarans qui la cite *mestroier*.

Ces formes qui viennent du lat. *magistrare*, ont eu pour intermédiaire le prov. *maestriar*, *maistrear*. Comparez

l'anc. esp. *mastrar* et l'ital. *mastrare*. Rayn., Lex. rom., IV, 118. Nous trouvons la forme en *oier* plusieurs fois :

Qui joinée soustient et fine amour *mestroie*.  
(Vœux du Paon, MS., P 90 v<sup>o</sup>.)

... La puchelle cui grans biautés *mastroie*.  
(Roud. de Seb., I, 21.)

Le mot *maistrer* veut dire aussi avoir la *maistrise* de quelque chose. Cela répond, si l'on veut, à nos mots *maîtrise*, *maîtriser*; mais combien les significations ont été altérées!

La sont engingnéour qui sévent le *mestrie*  
Des engiens ordonner.

(Cod. de Bouil., v. 5860.)

Il est clair que ce sont des ingénieurs qui ont la *maîtrise* de leur état, qui sont en un mot passés *maîtres*. De là tout ce que l'on fait, tout ce que l'on sait d'une manière parfaite ou approfondie, se fait ou se connaît par *mestrie*. On peut chevaucher par *mestrie* (v. 9265); on peut frapper ou fêrir de même (v. 15654). Savoir la *mestrie* d'une chose, c'est connaître cette chose à fond, n'en pas ignorer l'objet essentiel :

Or voy que par ce sort dont il set le *mestrie*  
Enprendra orguel et outrequiderie (v. 5149).

Nous trouvons ces mêmes significations dans les autres langues néo-latines: prov. *maestria*, science, habileté, cat., anc. esp. *mestria*, esp. mod., ital. *maestria*. Rayn., Lex. rom., IV, 117.

MAJOR, MAJOUR, v. 9586.

Ce comparatif latin est accompagné le plus souvent du mot *Inde*. Le moyen âge connaissait en effet une *Inde moyenne*, une *moyenne* et une *majour*. D'autres appellent cette dernière *Inde supérieure*. Cependant on rencontre parfois et surtout dans la Chans. de Roland l'expression de *Tère major* ou *majur*, et il est évident qu'il ne peut y être question de l'Inde. M. Michel a confessé qu'il ignorait le sens de ce mot. M. Genin, au contraire, y a vu la France, la grande terre, le grand pays, la patrie, en un mot (Chans. de Roland, p. 565).

Nous sommes de l'avis de M. Genin, la *tère major* doit être la France. Le sens ne s'oppose pas à cette explication dans les différents passages du poème, et nous trouvons dans la chronique de Bertr. du Guesclin un endroit qui confirme cette opinion: « En France la *majour*, » y dit le trouvère (II, 156).

MAKEZ, Gillès de Chin, v. 2600.

Makez d'acier, vivrés, faussars.

M. de Reiffenberg traduit ce mot par *masses*. C'est un à peu près, qui, au reste, ne donne pas raison de l'origine de *makez*. En Hainaut *maque* désigne un bâton qui a une boule au bout, c'est-à-dire une petite massue; *macque* est aussi

la partie du fléau qui frappe le blé; *maquet*, un instrument de bois avec lequel on chasse la boule appelée *choulet*; enfin, *maca* est le nom du martinet dans les usines métallurgiques. Dans l'anc. franç. c'est le gros bout d'un bâton: « Un baston appelé *macque* ou planchon de Flandre. » Lettres de grâce de 1415. « De quadam *maccha*, de qua se deffendebat. » Lettres de 1550. On l'appelait aussi *maquelotte*. « Le suppliant qui tenait une *maquelotte* ronde de fer. » Lettres de 1468.

M. Ch. Grandgagnage, en traitant le mot wall. *make*, tête, ou boule semblable à une tête, a examiné à fond cette question. Il cite les savantes recherches de M. Diefenbach sur le goth. *meki*, Goth., II, 58, et résume son opinion en disant que notre mot est abstrait du verbe *maker*, ou bien que *maker* est lui-même un dérivé de quatre *make*, dont il donne la définition. S'il vient de *maker*, frapper, M. Grandgagnage fait observer d'abord le prov. *macar*, assommer, l'anc. franç. *macquer*, le bas lat. *smacare*, *smaccare* (vulnérable), et il compare ces mots avec le lat. *maclare*, qui ne serait que le fréquentatif d'un verbe *macare* (primitif perdu). On peut comparer aussi le grec *μαχεσθαι*.

Malgré toute la vraisemblance que peut avoir cette opinion, elle ne semble pas suffisante à M. Diez, qui n'en fait même pas mention. Il préfère avec Le Pelletier aller jusqu'à l'hébreu *mahach*, plus exactement *maccach*, des coups. Voy. Lex. etym., p. 210, v<sup>o</sup> *Macco*.

MAL, v. 8857.

Sous *mal* et sans raison.

Il nous est impossible d'admettre ce mot, qui n'a pas le moindre rapport avec la pensée exprimée par l'auteur.

MAL, MALE, mauvais, v. 6976, 8857.

Ly peuples pèlerins *mal* voisin y avoit.  
Car ce sont *male* gent.

Voy. ce que nous en avons dit sous MA. Nous aurions dû ajouter que ce mot, oublié par l'Académie, existe encore en français: bon gré, *mal* gré.

MALADIE, position critique, embarras, v. 5194, 19141

Or sévent crestyen toute no *maladie*....  
J'envoierai pour vous en l'ost Dieu ung espie  
Qui diront à vo gent la vostre *maladie*.

Il ne s'agit pas ici du sens propre, mais d'une signification toute métaphorique, dont l'usage est complètement perdu.

Quant au mot *maladie*, vient-il, comme le pense Raynouard, du lat. *male optus*, qui a formé le prov. *malaptia*? ou bien d'un participe *malatus* formé de *malum*, comme *barbatus* de *barba*? La forme *malabde* qui se rencontre dans la Pass. de J.-C., st. 116, semble témoigner en faveur de l'opinion de Raynouard. Voy. Diez, Lex. etym., p. 215.

MALDEHAÏT.

Voy. ce que nous avons dit de ce mot et de son radical *haït* sous AEUËR, DEHAÏT, ENHËÏTER, ESHAÏTER et HAÏTÉS.

## MALÉICHON, MALÉIÇON, malédiction, v. 1177, 5641.

Ses enfans li canga à se *maléichon*...  
Et vésey Solimant qui ait *maléiçon*.

M. de Reiffenberg a réuni un certain nombre de formules de malédiction à la note du vers 501. *Maléiçon* est une syncope de *malédiction*. Ce mot a une grande analogie de formation avec le subst. *malchiment* et avec l'adj. *malehidor* de l'anc. cat. Rayn., Lex. rom., III, 57. Voy. ci-dessous MALÉIR.

## MALÉIR, maudire, v. 11275, 53485.

Dieux vous puist *maléir*!...  
Mais ly roys Murgaffiers que Jhésus *maléie*.

Cette forme, dit M. Burguy, ne paraît pas avoir été d'un fréquent usage; on la remplaça par la forme du simple franç. *maudire*, *maldire*. Gram. de la langue d'oïl, I, 525. Nous la rencontrons néanmoins encore dans les Vœux du Paon :

Oultre! cuvert viellart, Diez te puist *maléir*!  
(MS., f<sup>o</sup> 145 v<sup>o</sup>.)

C'est à la forme syncopée *maléir* que se rapporte le subst. *maléiçon*, dont nous avons parlé ci-dessus. C'est aussi à elle qu'appartient le part. passé *maléis*, *maléois*, correspondant à *bénéis*, *bénéois*, du verbe *bénéir*.

Eracles ly fel, qui tant fu *maléis* (v. 27546).  
Et qu'il les vengera des gloutons *maléois* (v. 35425).

On a dit, en faisant une contraction nouvelle, *malis*, *malite*, *malois*, *maloite* :

*Malis* soit qui vaura  
Rendre le corps de lui!  
(Baud. de Seb., I, 128.)

*Malite* soit li heure que tu fus engené!  
(Ibid., I, 243.)

Véistes vous, payens, *maloite* gent diervéc.  
(God. de Boull., v. 17859.)

*Maloite* soit la sente  
Dont on ne puet issir.

(A. Diniaux, Trouvères du Tournaisis, p. 345.)

Mais n'oublions pas que le part. passé de *maléir* a fait aussi *maléi*, *maléie*, comme *bénéir* a fait *bénéi*, *bénéie* :

Tranche, fiert et abat cele gent *maléie*.  
(Chans. des Sax., II, 452.)

Cele église  
Devoit l'endemain par devise  
Iestre *bénéie* et sacrée.

(Mouskés, v. 5406.)

Au moyen âge on confondait les formes *béni*, *bénie*, *béni*, *bénite*, et *bénéois*, *bénéoite*, comme celle de *maléi*, *maléie*, *malis*, *malite*, *maléois*, *maléoite*. Le poète Coquillart nous fournit cependant une observation, c'est que, tout en écrivant *bénoïste*, il prononçait *bénite* :

Deux fréquentent en ung moustier  
Dont l'un y pert, l'autre y profite;  
L'un sert de sel au benoïstier,  
L'autre hume de l'eau benoïste (p. 183).

M. Genin n'a vu dans le participe *béni*, *bénite*, que le *t* euphonique, et c'est ainsi qu'il explique l'origine des deux formes françaises actuelles. Variations, p. 479. Tout ce que nous venons d'exposer prouve qu'il n'y a là rien d'euphonique. D'un autre côté, si aujourd'hui nous disons de l'eau *bénite*, c'est par pure convention des grammairiens, et parce qu'autrefois on parlait à peu près ainsi : de l'eau *benoïste* ou de l'eau *bénite*; mais rien ne prouve que l'on n'ait pas dit aussi de l'eau *bénéie*. Quant Rabelais appelait le vin : de l'eau *béniste* de cave (I, xviii), il suivait un ancien usage, sans faire aucune distinction grammaticale, peut-être même se rappelait-il le prov. *aiga beneseyta*. L'eau *bénoïste* de Coquillart n'a pas non plus d'autre portée. D'ailleurs ne disait-on pas aussi : *Bénoïte* vierge Marie? Or qui s'aviserait de traduire aujourd'hui ce mot par *bénite*? Quant à *béni*, *bénie*, Mouskés, dans les vers que nous avons cités plus haut, prouve qu'on l'employait aussi avec le sens de consacré, et que l'on disait d'une église qu'elle devait être *bénéie*. Les grammairiens modernes verront peut-être une faute dans le texte de ce trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle.

## MALESIEUSEMENT, malicieusement, v. 15415.

Or sommes-nous enclos *malcsieusement*.

La lettre *s* qui dans cet adverbe a l'air de former une orthographe vicieuse, n'est réellement là que pour représenter le *z* du prov. *malezza*, *enmalezir*.

## MALHÉURÉ, MALÉUIRÉ, malheureux, v. 6282, 6812, 9755.

A! male gent, dist-il, povere cu *malheurée*...  
Au dos le vont sievant la gent *malheurée*...  
Ahy, laes! dist ly roys, kaitis *maléuiré*!

Il ne faut pas croire que cette forme soit simplement pour le besoin de la rime, et que *malheuré* ou *maléuiré* ne soit que le mot *malheureux* ou *maléuireux*. Le provençal avait un verbe *malahurar*, rendre malheureux, et notre mot n'est que la traduction de son participe passé *mala-hurat*. Rayn., Lex. rom., III, 542. On trouve la gent *malaura* dans la Chron. des Albigeois, p. 198.

Ces rapprochements avec la langue provençale complètent ce que nous avons dit sur la prononciation des mots *éur*, *uireux*, *bénéuré*. Il est évident que la forme *maléuireux* dérive du prov. *malahuros*, comme *bienéuré* vient de *bonaurat*. La forme provençale a même quelquefois passé dans la langue d'oïl sans aucun changement :

A vos que tient, *malaitros* chétis,  
De ramponer la franche empereriz?

(Mort de Garin, p. 81.)

**MALFILLASTRE**, mauvais beau-fils; Gilles de Chin, v. 451.

Gerart l'appellent *malfillastre*.

Le mot simple *fillastre* existe aussi dans le prov. *filhastre*, *fillastre*, dans l'ital. *figliastro* et dans l'esp. *hijastro*. On trouve déjà *filiaſter* dans des inscriptions anciennes (Ducange). La Chans. de Roland nous présente ce mot :

Guènes respunt : Rollans! c'ist mieus *fillastre*.

(Ch. II, v. 83, édit. Genin.)

M. Genin a fait remarquer dans sa Chans. de Roland que le mot *marâtre* nous est resté, tandis que ses correspondants *parâtre*, *fillâtre* ont été délaissés. Ch. de Rol., p. 356. Pour être juste, il faut ajouter que ces derniers mots n'auraient pas gagné à être conservés aux mêmes conditions que *marâtre*, qui ne signifie plus seulement belle-mère, mais aussi mauvaise mère.

**MALLES**, mailles, v. 1815.

Que dou haubiert trecha des *malles* hardiment.

C'est bien là l'orthographe que devrait avoir ce mot, dérivé du lat. *macula*. On lit de même dans Paris, la Duchesse :

Les haubers et les iaumes maintes *males forrées* (p. 170).

Le prov. en a fait *malha*, *malla*, le cat. et l'esp. *malla*, le port. *malha*, enfin l'ital. *maglia*. La forme *maille* n'en est pas moins fort ancienne, et Joinville a consigné ce proverbe : « *Maille à maille* fait-on les haubergeons. » Nous rencontrons un adjectif formé de *maille* :

Et férir leurs espées es bons haubers *maillus*.

(Vieux du Paon, MS., f° 140 v°.)

*Maillus* équivalait ici à *fremillons*.

De *maille* les Flamands ont fait *malie*, et cette forme est entrée en français, sans doute à l'aide de quelque trouvère initié aux deux langues :

Son mari qu'elle n'amoit *mallie*.

(Baud. de Seb., II, 9.)

*Mallie*, *maille*, sert ici de point de comparaison, c'est-à-dire la valeur d'une *maille*. Dans le sens de monnaie, *maille* vient du lat. *metallum*.

**MALOSTRU**, v. 1946.

Ly lères *malostru*.

Cette forme défigurée nous cache le prov. *malastruc*, malheureux, d'où vient le wall. *malastru*, c'est-à-dire né sous un astre défavorable. « Li rotier *malastruc*. » Chr. des Alb., p. 158. Isidore a défini de même *astrostus*, quasi *malo sidere natus*. L'anc. cat. *malastruch*, l'anc. esp. *malastrugo*, sont le même vocable. Rabelais nous montre pour ainsi dire

la manière dont ce mot s'est déformé : « Ainsi les pauvres *malastrus* sont aucunes fois plus de trois semaines sans manger. » II, 50. Il avait fait du prov. *malastruc*, le franç. *malastru*, et de là jusqu'à *malôtru*, il n'y avait plus qu'un pas. L'anc. ital. corrompit davantage encore le mot primitif : « Ah! *malestrui* e mal nati, » s'écrie le Dante dans son Convito. Malgré la différence qu'il présente, ce mot est aussi un dérivé d'*astrum* et non pas de *male instructus*, comme certains l'ont pensé.

Les mots *désastre*, *désastreux*, appartiennent à la famille de *malôtru*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 31.

**MALTALENTIS**, mal disposé, v. 4974.

Car ly dūs est dolans et moult *malalentis*.

Le *malalent* ou le *maulent*, dont nous trouvons ici l'adjectif, indique une mauvaise disposition de l'âme à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. On disait dans le sens contraire être *entalenté* ou *entalentis*. Le mot *talent* signifie donc proprement *penchant*, et c'est en effet le lat. *talentum*, poids; grec *ταλαντον*, qui est son étymologie. On le trouve aussi dans l'ital. *talento*, l'esp. *talento* et *talante*, le prov. *talen* et *talan*. L'anc. franç. en avait fait le verbe *atalenter*, rendre désireux, disposé à (proclivis).

Le sens que nous donnons aujourd'hui à *talent* n'a aucun rapport avec celui de l'expression ancienne. Il faut, suivant M. Diez, le reporter directement au lat. *talentum*, somme d'argent, prix, valeur, le *talent* étant la valeur personnelle d'un individu. Lex. etym., p. 340.

**MALURE**, malheur, calamité, v. 26959.

Et comment ly ribaut y kaent tout *malure*.

Encore un mot qui semble forgé pour la rime et qui n'est pourtant qu'une reminiscence du provençal :

Qu'a son poder  
No s volva ni s vir ni s pejur  
Eih e son bran a *malahur*.

(Ray., Lex. rom., III, 542.)

« Que selon son pouvoir il ne s'entraîne, ni ne se tourne ni ne s'empire lui et son glaive à malheur. »

**MAMBURNIE**, administration, v. 8241.

Et la france royne  
Avoit ceste cité adont en *mamburnie*.

C'était l'administration du *mambour*. Ce mot d'origine germanique, et que nous retrouvons dans le flam. *mamboer*, *moomboor*, *mondboor* (Kiliaen), est resté dans nos patois du nord. Le wallon dit au masc. *mambor*, et au fém. *mambornèse*; en Hainaut et dans la Flandre franç. on dit *mambour*. Ducange a mentionné des formes assez variées de ce mot dans le moy. latin. Sans nous arrêter à *mamburnus*, si nous examinons les formes *mundiburdis*, *mundiburdiun*, *mundibur-*

*nium*, nous serons forcés d'y reconnaître l'anc. franciq. *mundiburd*, l'anc. sax. *mundburd*, etc.; mots composés de *mund*, main, et de *beran*, porter (maintenir). Le *mambour* est en effet un tuteur, un protecteur, celui qui maintient. En Flandre, par exemple, l'archiduc Maximilien, après la mort de Marie de Bourgogne son épouse, prit le titre de bail et *mambour* de son fils le jeune prince Philippe le Beau.

On avait fait de ce mot le verbe *mamburnir*, c'est-à-dire avoir la *mamburnie* :

La gent de son pays avoit à *mamburnir*.

(Vœux du Pâon, MS., f° 106 r°.)

Moy. lat. *mamburnire*, *mamburnare* (Ducange).

**MANAGE**, manse, habitation, v. 497, 6524, 6531, 50618.

Par dodens la cité où il ot maint *manage*...

Car assait volons et piercier le *manage*...

Que de Jérusalem tenra tout le *manage*...

Pour venir à Damas où il a fort *managé*.

Ce mot qui est, comme *maïsnie*, formé du verbe *manere*, se disait en moy. lat. *managum*, et l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, dans une charte de 1368, le donne comme synonyme de *manerium*, manoir. Miræus, Op. dipl., II, 1328.

Vous pensés grand outrage

Qui ensemment volés laisser vostre héritage.

Et vos nri biaux fiex qui sont en cest *manage*.

(Baud. de Seb., I, 7.)

Le mot *manoir*, ennobi par l'aristocratie, nous est resté pour désigner une sorte de château féodal. Quant à *manage*, il ne désigne plus qu'une populeuse commune de la province de Hainaut. Les Wallons ont gardé *manège*.

A ce mot se rattache celui de *manant*, qui dès l'origine signifia simplement habitant, demeurant. Dieu sait depuis lors ce que la langue française, sous l'influence d'une caste orgueilleuse et vaine, est parvenue à jeter de mépris sur les *manants*, c'est-à-dire les bourgeois ou habitants, obligés de séjourner dans la limite seigneuriale. Voy. ce que dit Ducange sur les *manants* et *habitants*, les *levants* et *couchants*, *levantes* et *cubantes*. Ce mot est encore un exemple frappant des vicissitudes philologiques. *Manant*, avant d'être un des mots les plus méprisants de notre langue, avait désigné au moyen âge l'homme aisé, l'homme riche, qui possédait une habitation, celui, en un mot, qui avait un *manage*, un *manoir*, une *manandie*, ou, comme on l'a dit plus tard, qui avait pignon sur rue, prov. *manent*, esp. *manente*.

**MANAIDE**, grâce, merci, protection, v. 82, 9764.

De ce fait n'arés *manaide* ne pardon...

Jà n'aray dou soudant *manaide* ne pité.

Ce mot formait le verbe *manaidier* (gloss. du Part. de Blois). Le rom. de Garin offre le subst. *menaide* :

Proiez le roi et *menaide* et merci (I, 286).

Mais à côté de ces formes on distingue celle de *manaie*, verbe *manaiier*. Diez, Lex. etym., p. 680. C'est en effet la correspondante du prov. *manaya*. M. P. Paris, en proposant le lat. *amœnus* pour étymologie de *menaide*, est, pensons-nous, tombé moins juste que M. Diez, qui retrouve dans *manaidier* le lat. *manu adjuvare*.

**MANANDRIE**, manage, manoir, habitation, v. 17107.

Lès une *manandrie*

Qui arsse avoit esté...

Le copiste s'est trompé. Il aurait dû écrire *manandie* comme dans les exemples suivants :

Et si tendrés de moi terres et *manandie*.

(Vœux du Paon, MS., f° 162 v°.)

Assez hos y avoit et noble *manandie*

Fermez tout à l'entour et d'arbres bien garnie.

(Bertr. du Guescl., I, 214, note.)

L'auteur de cette dernière chronique a aussi écrit *manandise* :

N'aréz pas la nostre *manandise* (II, 444).

Enfin dans le rom. d'Agolant on trouve *manantie*, qui bien plus que les autres formes se rapproche du prov. *manentia*, richesse, possession, fortune : Grans *manentias*, grands biens (Chr. des Alb., p. 2) :

Or et argent et riche *manantie*.

(Bekker, p. 169.)

Le prov. avoit, comme on le voit, étendu la signification de ce mot, qui n'en venait pas moins du lat. *manere*.

**MANC**, mande, Gilles de Chin, v. 1381.

Si li dirés

Que je li *manc* et di par non...

Forme du prés. de l'indicatif du verbe *mander*, 1<sup>re</sup> pers. du singulier.

**MANDER**, v. 26615.

Dedens la tour mauditte que fist *mander* Sansson.

*Mander* doit avoir ici le sens d'élever. C'est en d'autres termes faire un *mandement* ou établir une forteresse, à l'aide de laquelle on domine ou l'on commande sur les environs. On donnait effectivement à ces forteresses le nom de *mandement*, moy. lat. *mandamentum* :

Seboure, un riche *mandement*.

(Baud. de Seb., I, 37.)

Le mère du bastard qui le coer ot dolent

Etoit sus les garites du maistre *mandement*.

(Baud. de Seb., II, 197.)

En la ville et en boiz fist herbergier sa gent;

Li suen hostel fist prendre el plus haut *mandement*.

(Rom. de Vace cité par Ducange.)

Le *mandement* est proprement un fief confié en garde par le suzerain à son vassal.

**MANEVIS**, voy. **AMANEVY**.

**MANOIS**, voy. **DEMANOIS**.

Et les prisons met en charitre *manois*.

(Raoul de Camb., p. 240.)

Après disner s'en va *manois*  
Vers les degrés del grant palois.

(Part de Bl., I, 53.)

**MANRE**, moindre, voy. **MENRE**.

**MANSCION**, *mancion*, demeure, séjour, v. 3254, 14127, 26335.

Et ont pris pour le nuit yuceques *mansion*...  
Car de Jérusalem garde le *mansion*...  
Pour aler assiéger d'Aere le *mansion*.

Prov. *mansion*, *mancio*, cat. *mansio*, esp. *mansion*, ital. *mansione*, du lat. *mansio*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 147-148. C'est de là que vient notre mot *maison*, ital. *magione*, prov. et anc. esp. *mayson*, anc. port. *meison*. Pour les contractions que ces mots ont subies dans le wall. *mohon*, *mon*, ainsi que dans le rouchi *maon*, *môn*, consultez M. Grandgagnage, Dict., II, 133. Les auteurs du Baud. de Seb., I, 201, et du Bert. du Guescl., II, 134, écrivent *mansion*, comme les Provençaux.

**MANT**, commandement, v. 52338.

Il vint à son *mant*.

Prov. *mon*, cat., esp., port *mando*. Rayn., Lex. rom., IV, 134-135. C'est l'abréviation du lat. *mandatum*. « Quant il oy le *mant*. » Baud. de Seb., I, 40.

**MANOIER**, manier, Gilles de Chin, v. 1709.

N'est riens nule qui plus li ploise  
Que li escus al *manoier*.

Prov. *manciar*, cat., port. *manejar*, ital. *maneggiare*, anc. esp. *manear*, du lat. *manus*.

**MAR**, à la male heure, Gilles de Chin, v. 2546, 2985.

Son vasselage et sa vertu  
Plaignent et dient que *mar fu*...  
Car teil hostiel onquez ne virent  
A duec, à prince ne à conte;  
De si rice *mar* tenrez conte.

Comme nous l'avons dit, v° *Esmarve*, ce mot équivalait à cette expression : à *male hore*, prov. *a mala hora*. L'abréviation de cette formule donna *mal*, *mala*, *mar*, *mare*, en prov., en franç., en esp. et en ital., comme à la *bonne heure* avait donné dans ces langues *bona*, en *buena*, *embora*, *bora*, *bone*, *bor*, et même *buer*.

Ainsi *buer*, *mar*, répondent aux formules latines *bona mala hora*.

Com *buer* fuit neiz qui en tal ost ira  
Por tel pardon conquerre!

(Gerard de V., v. 4012, 3.)

Baruns, esveillez-vus. *Bor* vus fut anuitie  
Tele chose ai oie dunt jo vus frai haitie.

(Benoit, t. III, p. 610.)

Si m'aît Dex, *mar* en ira uns vis.

(Mort de Garin, p. 126.)

*Mar* fu né Alixandre qui tant me fait contens.

(Vœux du Paon, MS., f° 106 v°.)

Voy. Diéz, Lex. etym., p. 245, et Burguy, Gram., II, 276.

**MARBARIN**, de marbre, v. 19194.

Lors furent no baron en la tour *marbarine*.

Mot affectionné des trouvères qui décrivent souvent les salles *marbrines* (Baud. de Seb., I, 5), les tours *marberines* (ibid., I, 75), enfin les degrés *marberins* (Garin le Loh., II, 20). C'est une forme empruntée à la langue provençale qui dit *marbrin* :

Devalet o poiet als gras *marbrins*.

« Descendit ou monta aux degrés *marbrins*. » Rayn., Lex. rom., IV, 139.

Comme dérivation du lat. *marmor*, il faut se rappeler que la lettre *b* se change quelquefois en *m* et vice versa. Exemple : *Giacomo* du lat. *Jacobus*, et *flambe* (*flamble*) de *flāmxula*.

**MARCHIS**, marquis, v. 3746.

Deviers Jérusalem chevauche ly *marchis*.

Il s'agit dans le poème du roi sarrasin Cornumarant. C'est une nouvelle application faite à l'Orient, des noms et des habitudes occidentales. Les premiers *marquis*, moy. lat. *marchiones*, furent des gouverneurs préposés à la défense des *marches* ou frontières. En gothique *marka* veut dire limite. Ce mot ainsi que ses dérivés est entré dans presque toutes les langues. Le comté de Flandre, situé à l'extrémité du royaume de France, fut aussi primitivement une *marche*, et nous voyons que les premiers comtes y ont pris le titre de *marquis* des Flamands, en allem. *markgraf*, comte de la marche.

**MARCI**, v. 31.

Cils royalmes *marcist* à le gent deffacé.

*Marcir*, confiner, être limitrophe, est un dérivé du mot *marche* dont nous avons parlé ci-dessus. L'anc. h. allem. disait *markôn*, horner, limiter.

**MARÉE**, abondance, v. 7593, 17862.

Mais ly roys des Taffurs et cil de sen armée  
Ont ocis les payens, et toute leur *marée*

Ont deviers Andioche ly pluiser ramené...  
De feu et de brandons y ot grande marée.

M. de Reiffenberg a cru, dans le premier de ces exemples, que les Taffurs étaient comparés à la mer qui déborde. C'est, selon nous, un contre-sens. Les Taffurs tuent les païens et ils ramènent vers Antioche toute leur *marée*; cela veut dire toutes leurs provisions, dont ils viennent de faire leur butin. Le mot *marée* a donc le sens d'abondance dans le premier comme dans le second exemple. Nous observons qu'en rouchi ce mot désigne une certaine quantité de grains. Le sens métaphorique de *marée* vient sans doute du vocabulaire des pêcheurs.

MARIN, mer, v. 7505.

Pour l'eau de Tiane qui ciet ens el marin.

C'est la rime qui a produit cette désinence. Ordinairement on dit la *marine*, mais ce mot n'a que le sens de côte, rivage :

Des nés sunt qui ainz ainz issus,  
Par la marine sont coruz.

(Rom. de Rou, v. 6243.)

Cfr. le prov., le cat., l'esp. et l'ital. *marina*, et le port. *marinha*, même signification. Rayn., Lex. rom., IV, 153.

MARESCH, marais, v. 18119; MAROIS, même sens, v. 23689.

Par dedens ung maresch s'est ly roys embatus...  
Vient à tout une esquille tout parmi les marois.

Prov. *marcx*, wall. *maras*, rouchi *marache*. C'est l'anc. flam. *maerasch*, holl. *maras*. Diefenbach montre que ce mot appartient à la même famille que le goth. *marei*, flam. *maer*, étang, franç. *mare*. Nous y retrouvons aussi les *moer*, marais, si communs dans les Flandres et qui paraissent avoir servi à désigner les habitants de la partie appelée autrefois *Morinie*.

MARIE (CIÈRE), mine affligée, v. 4890.

Nous avons traité le verbe *marir* sous *ESMARIR*. Il nous reste à dire ici que le wallon a conservé *mari*, tromper, *si mari*, se tromper, proprement s'égarer. L'Académie mentionne le participe *marri*, fâché, mais elle ajoute qu'il est vieux.

MARIEMENT, mariage, v. 701, 15545.

Que mais n'ara moullier en droit mariement.

L'auteur du Baud. de Seb. emploie cette même expression pour dire en loyal mariage (I, 34). Nous trouvons dans une charte du comte Henri de Luxembourg de l'an 1284 un terme dont la mention peut trouver sa place ici. Il s'agit d'une confirmation de donation faite à l'église de Stavelot par messire Pierre de Spontin, chevalier, en son plain ma-

riage. Les archives de Florennes d'où cette pièce est extraite, en offrent une autre de 1515 où on lit : « Sans avoir hoirs procréés en leur plein siège de mariage. » Il semble que cette expression que nous n'avons point rencontrée ailleurs, doit signifier en plein mariage accompli, c'est-à-dire toutes les cérémonies et formalités étant faites.

MARISON, MARISSON, douleur, v. 2255, 5540, 5578.

Elle m'a fait à tort souffrir grant marisson.

Moy. lat. *marritio*. Nous ne pouvons que renvoyer aux mots *Esmarir* et *Marie (cière)*.

MARIT, époux, mari, v. 5027.

L'emperères adont ung maritti donna.

C'est aussi l'orthographe du prov. *marit*, qui au moins rappelle le lat. *maritus*.

MARONNIER, marinier, Gilles de Chin, v. 4254.

A terre est Gilles descenduz...  
Li maronnier forment l'amoient.

*Maronnier* pour *marinier*, comme *chardonal* pour *cardinal*. Fabl. et cont., I, 299.

MARTIER, martyr, v. 25015.

C'est l'orthographe du copiste flamand qui donne à *ie* le son de *i*.

MARTIN (canter ou parler d'autre), v. 3948, 5274.

A moy vous convenra d'autre Martin canter...  
Et ly payens respont : « Parlés d'autre Martin. »

Cela veut dire chanter sur un autre ton. On trouve cette expression proverbiale chez la plupart des trouvères. Outre le Baud. de Seboure nous citerons la Branche aux royaux lignages de G. Guiart, v. 11419, et le rom. de Renard.

Temprement les ferai d'autre Martin canter.  
(Baud. de Seb., I, 227.)

Laissés vostre noter :  
Jà bientôt vous ferai d'autre Martin chanter.  
(Ibid., I, 379.)

M. de Reiffenberg a rappelé, à propos de cette locution, le juriconsulte Martinus qui était si opiniâtre que l'on avait donné son nom à ceux qui soutenaient leur opinion trop obstinément. Ducange, v° *Martinus*. Voy. God. de Bouil., t. II, p. XLIV. Puis dans le même volume, p. 537, il a cité ce vieux proverbe : « Il ressemble le prestre Martin, il chante et répond tout ensemble. » Leroux de Liney, Proverbes franç., II, 44.

Il aurait pu y ajouter cette citation de Coquillart au sujet de ceux qui contrefont des états divers :



Ils sont cappellains et prélats;  
Ils sont les drois prestres Martins,  
Ils chantent hault, répondent bas,  
Ils parient François et latin (p. 114).

Ces vers, quoi qu'en dise M. Tarbé dans ses notes, se rapportent au proverbe indiqué ci-dessus; c'est bien là le prêtre qui chante et répond tout ensemble.

Tout cela paraît n'avoir qu'une analogie éloignée avec notre locution : Je te ferai chanter d'autre Martin; car il y avait un Martin, dont on chantait, dont on célébrait la louange au milieu de l'allégresse, et qui n'a rien de commun ni avec le prêtre ni avec le jurisconsulte Martin. Serait-ce par hasard celui qui a fait naître le verbe *martiner* sous la plume de Rabelais? « Par quoy ung chascun de l'armée commença à *martiner*, chopiner, et trinquer de mesmes. » Liv. II, c. xxviii. Celui-là, s'il faut en croire un commentateur, ne serait autre que saint Martin lui-même, à la fête duquel on a coutume en France de tâter le vin. *Martiner* signifierait donc boire et rire et chanter saint Martin; et je te ferai chanter d'autre Martin, voudrait dire je rabattrai un peu ta joie, tu chanteras sur une autre gamme.

Nous donnons cette supposition pour ce qu'elle vaut, en ajoutant qu'il est assez curieux de voir ce mot *Martin* employé de tant de manières, y compris le *Martin-bâton*, qui, dans son genre, servait aussi à faire chanter une singulière gamme.

MARVIER, MARVOIER, perdre le sens, être hors de soi, v. 7188, 9917, 14526, 21087.

A poi qu'il ne *marvoie*.  
A poi qu'il ne *marvoie*.

Nous avons dit sous le mot *Esmarve*, que *marvoier* était un composé de *mar* et de *voyer* (bas lat. *viare*), c'est-à-dire aller dans une mauvaise voie, ou bien à la male heure. C'est un synonyme de *desvoyer*, *desroyer*; voy. ces mots. Th. Corneille cite les vers suivants où *marvoyer* a un sens bien précisé :

Qui tel duel a, qu'elle *marvoye*  
De son sens et esrage vive.

*Marvoyer de son sens* offre un sens complet. Mais on dit plus ordinairement par ellipse *marvoyer*. Nous ne comprenons pas que l'éditeur du Baud. de Sebourg n'ait pas reconnu dans ce mot le patois *enmarvoyer* si fréquemment usité à Valenciennes et dans le département du Nord. Presque partout il a imprimé *marnoier* pour *marvoyer*.

Dont li rois ot tel doel, près ne ya *marnoiant*.  
(Baud. de Seb., I, 150.)

Voy. aussi I, 212 et 224.

MAS, mat, v. 1865, 34841.

Dont il fu au cuer *mas*.  
Tristres en fu et *mas*.

Ce mot *mat* a été surtout employé dans le jeu des échecs

et nous l'avons gardé. M. Diez le croit dérivé du persan *schach mat*, le roi est mort! Raynouard-pense, au contraire, qu'il se rapporte au prov. *matar* et qu'il vient du lat. *maclare*. On trouve dans de vieilles gloses le lat. *mattus*, triste, et dans un fragm. de Pétrone : *Staminatas duxi et plane matus sum* (Ducange). C'est bien là le prov. et l'anc. franç. *mat*.

Si en fist *mate* chière.  
(Baud. de Seb., I, 100.)

Bien éussent païen fait *mas* et recréant.  
(Ibid., I, 150.)

MASSIS, massif, v. 757.

Et les kaines au col d'argent qui fu *massis*.

Nous trouvons de même des florins *massis* dans le Baud. de Seb., I, 51. C'est un mot emprunté au prov. *massis*, *masis*, esp. *macizo*, ital. *massiccio*. Il dérive du lat. *massa*.

On rencontre le féminin : tours *massices*, dans la chronique de Flandre et de Tournai, f° 213 v°.

MATER, tuer, vaincre, v. 5207.

Et se Cornumarans le puet en camp *mater*.

*Mater* est encore français pour dire : venir à bout de quelqu'un, et aussi pour faire *mat* aux échecs. Il avait de plus autrefois le sens de tuer, assommer, ce qui le rapprochait fort du lat. *maclare*, moy. lat. *matare*, prov., cat., esp., port., *matar*, ital. *mattare*. Rayn., Lex. rom., IV, 166-167.

Mais Ernous de Blauvais s'i fu si bien provez  
Qu'il oehist l'amirant; et fu par lui *mattez*.  
(Baud. de Seb., I, 24.)

MATINET, petit matin, point du jour, Gilles de Chin, v. 1745, 1868.

Au *matinet* quand l'aube crève.

Ce diminutif du mot *matin* est emprunté à la langue provençale :

Le *matinet* sus l'alba, can sera adiat.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 153.)

C'est un mot qui nous manque aujourd'hui.

MATONS, espèce de manger, v. 854.

Pour rapporter au bos frommages et *matons*.

Le Villain de Bailleul demande à sa femme des *matons*, lorsqu'il rentre tout affamé :

Erme, j'ai tel faim que je muir,  
Fet-il. Sont boilli li *maton*?

Et Villon, dans le deuxième couplet de la xiii<sup>e</sup> ballade de son grand testament, dit de même :

Tout leur *mathon* ne toute leur potée  
Ne prise ung ail.

En rouchi et en wallon ce mot signifie surtout lait caillé, de même que dans l'anc. flam., *matte*, *matten*, veut dire partie caseuse du lait séparée de la partie aqueuse. Le picard dit dans le même sens *maton* et *matoné*. Dans le patois norm., au contraire, ce sont des *matte*.

En définitive les *matons* doivent être des grumeaux formés, soit par le lait, soit par les œufs, soit par toute autre espèce d'aliments cuits. M. Duméril croit y retrouver l'isl. *mat*, aliments (mets). M. Diez pense, au contraire, que les mots des dialectes franç. aussi bien que le cat. *matò*, fromage, dérivent de l'alle. *matz*, *matte*, fromage, aussi bien que l'ital. *mattonne*, brique, ainsi nommé à cause de sa forme qui est celle des fromages.

Nous croyons que *maton* doit avoir son origine au delà. L'art culinaire des peuples qui commencent désigne les aliments d'une manière plus générale. Aussi est-ce plutôt à l'opinion de M. Duméril que nous nous rattacherions, c'est-à-dire à l'anc. sax. *mat*, angl.-sax. *mäte*, *mete*, anc. nord. *mata*, nourriture apprêtée. C'est ainsi que Villon distingue le boire et le manger, appelant ce dernier *mathon*, et l'autre *potée*. Voy. Diefenbach, Goth., II, 55.

**MAU**, mauvais, v. 24585.

Que s'elle ne me croit elle ara très mau jour.

*Al* s'est changé en *au*, les exemples en fourmillent. *Mau* est donc synonyme de *mal*, mauvais. Baud. de Sebourg nous offre de même un *mau* traître pour un mauvais traître (I, 4). Cependant *mau* se change en *maus* lorsque le subst. qu'il qualifie est un sujet.

Mais uns estours monta sy très-vilainement  
Que cieus *maus* crestiens dont je fais parlement  
Mist à mort sarrasin... (v. 10805).  
Les pèlerins c'ot desrobez  
Li *maus* tirans et afolez.

(Gilles de Chin, v. 3257.)

Dans le vers suivant *maus* n'est point un adjectif mais un adverbe, et la lettre *s* n'est là que par redoublement de celle qui suit, absolument comme dans *maussade* qui nous est resté :

Je me fioie en toi, mais tu es *maus* scœurs.  
(Baud. de Seb., I, 47.)

*Maus* peut aussi être un substantif singulier employé comme sujet :

*Maus* (iert) chà en avant quant seray trespassés.  
(God. de Bouil., v. 44079.)

**MAUDALENT**, corrigez **MAUTALEMENT**, v. 10814.

**MAUFAIT**, mal fait, v. 822.

Car ce sera *maufait*, se nous les oshions.

Nous retrouvons ici l'adverbe *mau*, mal, en composition, comme dans *maudire*, *maugréer*, etc., que nous avons encore.

**MAUFÉ**, **MAUFFÉ**, démon, v. 1722, 9123, 9998, 10533 14665.

Matabrone la vielle qui cuer ot de *mauffé*...  
Il giette de cailliaus tout ensi c'uns *maufés*...  
Par œvre de *mauffé*...  
Qu'il n'ait dedens son cuer ung diable *maufé*...  
Ce me fist Godefroys de Buillon, le *mauffé*.

Lorsque Gilles de Chin est venu à bout du géant au fond de sa caverne, tous ceux qui voient son cadavre s'empres- sent de dire : « C'est un *maufés*, » (v. 3080), autrement : c'est un démon.

Nous avons déjà noté l'orthographe *fés* pour *fait*. *Maufés* en est une application nouvelle. C'est comme si l'on avait dit le *mal fait*, *male factus*, ital. *mal fatto*, dialecte napolitain *brutto fatto*, affreux, démon. En outre, ce mot sert à nous montrer de quelle façon le moyen âge avait compris la person- nification de l'esprit du mal. Bien loin de donner à Satan cette beauté sombre que lui a rendue Milton et, après lui, toute l'école moderne, il ne veut voir dans l'ange déchu que la laideur physique, symbole de la laideur morale. Pour les peintres, pour les sculpteurs, pour les trouvères du moyen âge, le diable est un *maufés*, et sous leurs mains il devient si laid que c'est à peine si l'on peut reconnaître en lui une forme humaine.

M. Michel, dans l'introd. des Trav. of Charlem., s'est trompé en imprimant la gent *mausé* (p. cxiii). C'est *maufé* qu'il aurait dû lire, attendu que la gent du *maufé* repré- sente fort bien les peuples mahométans ou sarrasins.

Lorsque dans Sganarelle, 2, Molière a employé le mot *mal- fait* comme substantif, peut-être sans s'en douter a-t-il usé de ce terme de l'ancien langage destiné à désigner le diable :

Peux-tu me conseiller un semblable forfait,  
D'abandonner Lédie et prendre ce *malfait*?

Dans le patois actuel du Hainaut, le démon s'appelle le *mauvais* : c'est peut-être une corruption de *maufés*.

**MAUGRÉ**, déplaisir, v. 26735.

*Maugré* en ait Mahom ly faus Dieux renoyés!

C'est de là que nous avons fait notre verbe *maugréer*. Le *gré* est proprement la chose agréable, qui fait plaisir, et par suite la volonté, la fantaisie, le sentiment, etc ; lat. *gratum*, prov. et cat. *grat*, esp., port., ital. *grato*, anc. franç. *gret*, *greit*. Nous disons encore d'une façon elliptique *bon gré*, *mal gré*, de bonne ou de mauvaise volonté, locution où nous voyons le mot *mal* figurer comme dans l'ancien lan- gage en qualité d'adjectif.

On avait cependant formé aussi de ces deux mots le subst. composé *maugré*, *malgré*, d'où vient notre préposition *mal- gré*. Ainsi l'on disait autrefois d'une manière elliptique *maugré suen*, *maugré vostre*, au lieu de *malgré lui*, *malgré vous* :

Einz mi combatré *maugré vostre*.  
(Chev. de la Char., p. 54.)

Issi le convendra  
*Maugré suen* la pucele rendre.  
(Ibid., p. 32.)

Le prov. disait de même *mal vostre grat*, l'esp. *mal su grado*, et l'ital. *mal mio grado*. Rayn., Lex. rom., III, 302. Cela revenait à dire : à votre déplaisir, à son déplaisir, à mon déplaisir. L'analyse fait à peine retrouver tout cela dans notre *malgré vous*, où Dumarsais voit une ellipse pour *malgré de vous*, au déplaisir de vous. *Malgré* ne serait donc pas plus une préposition que *malheur*, quand on dit *malheur à vous*.

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle nous voyons de plus ce mot former la conjonction *malgré que* signifiant *quoique*. On disait *malgré que* vous disiez ou que vous fassiez. Mais l'Académie déclara depuis que cette conjonction ne pouvait plus s'employer qu'avec le verbe avoir. Ainsi l'on peut dire : *malgré qu'il en ait*.

Cette correction est excellente, mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin, et ne pas déclarer net qu'il n'y a point là de conjonction? Les trouveres ne disaient-ils pas de même :

O est arrière et *malgré* en ait-il.  
(Mort de Garin, p. 177.)

Abatus iert, *malgré* en aient-il.  
(Ibid., p. 156.)

C'est-à-dire *malgré qu'il en ait*, *malgré qu'ils en aient*, autrement, quelque déplaisir qu'ils en aient. L'Académie aurait donné l'explication la plus précise de cette locution, si elle s'était bornée à n'y voir qu'un substantif suivi d'un *que* relatif, absolument comme en provençal : *Mal grat que* n'ayatz, quelque déplaisir que vous en ayez.

Il ne suffisait pas non plus de dire que la conjonction *malgré que* ne s'emploie qu'avec le verbe avoir; car c'était s'abstenir à toujours de phrases comme celle-ci : « *Malgré que* vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami. » Et pourtant ne diriez-vous pas en d'autres termes : Quelque déplaisir que vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami?

MAUMENER, malmener, maltraiter, v. 31973.

Du roy qui le voet *maumener*.

Prov., anc. cat. et anc. esp. *malmenar*, ital. *malmenare*. L'anc. franç., en écrivant *maumener*, a suivi sa tendance ordinaire, d'après laquelle *al* se changeait en *au*, comme dans *maumetre*, que le prov. disait *malmetre* ou *marmetre*. Ce qui pourtant n'empêchait pas l'emploi de l'autre forme, témoin le rom. de la mort de Garin, qui offre *malmis* à la page 219, et *maumis* à la page 223.

MAUSCION, v. 8542.

Car nous arons demain ou joie ou *mauscion*.

Tout en craignant de faire des interprétations forcées, M. de Reiffenberg a proposé au sujet de ce mot plusieurs hypothèses (*mau sion*, mauvais bois; *motion*, émotion). Il s'agit des croisés auxquels Godefroid annonce la bataille, et qui se réconcilient entre eux et avec Dieu, car le lende-

main ils auront ou joie ou *mauscion*. Pourquoi, dirons-nous à notre tour, ne serait-ce pas un substantif dérivé de *maledictio*, *maudisso*, *maléigon*? De cette manière il y aurait contraste avec joie. On pourrait aussi n'y voir que le mot *mauscion*, demeure, séjour, arrêt, dans le sens de mort.

MAUTALET, voy. MALTALENTIS, Gilles de Chin, v. 1855.

MAUTALETIS, mal disposé, v. 26741, voy. MALTALENTIS.

M. Corblet prétend qu'autrefois on prononçait *al* devant une voyelle, et *au* devant une consonne. Cette assertion est peut-être un peu absolue, puisque devant une consonne on disait *al* ou *au*.

ME, mon, ma, v. 1450, 17894, 35050.

Iray baisier *me* mère que là voy apparant...  
Et dist Cornumarans : « Que vous chaut de *me* non ? »...  
A *me* droite matre voel faire retournée.

L'emploi de *me* pour les deux genres s'est conservé dans le rouchi, mais sous la forme de l'élision : *m'mère*, *m'garçon*. En picard, dit M. Corblet, *me* n'est employé que pour le féminin *ma*.

Dans l'ancien français *me* subissait quelquefois un léger changement devant un mot commençant par une voyelle :

Tolu m'a Murgafiers, mes frères, *me* n'onour (v. 24569).

Ce n'est pas *men* pour *mon*, ainsi qu'on pourrait le croire, mais *me* suivi d'une *n* euphonique, comme on le fait encore dans le patois : *m'n'enfant*, *m'n'ami*.

D'autres fois l'anc. franç. élidait l'e devant une voyelle, et au lieu d'écrire *me n'estudie*, on écrivait : telle est *m'estudie* (v. 34402); oez *m'entencion* (Bert. du Gues., I, 161). C'est ainsi que l'on a dit *m'âme*, *m'amie*, pour mon âme, mon amie.

ME, moi, pour moi, de ma part (passim).

Vous *me* dirés au roy que je l'en remerchi (v. 709).  
Et le *me* salvés et ma fille enement (v. 3408).  
Et encontre ce mur tantas *me* behourrés (v. 1345).

Après le verbe on employait *moi* comme aujourd'hui :

Salué-moy le soudant vo seigneur droiturier (v. 4743).

Cette locution est ancienne : les troubadours aussi bien que les trouveres en ont usé :

Vai, messagier, lai a Merceuil, lo m ren.  
(Peyrols.)

« Va, messenger, là à Marceuil, me le récite. »

A Baudoin *me* dites, le fil de sa seror,  
Qu'il gart bien sa snigaie jusqu'au trezisme jor.  
(Chans. des Sax., I, 223.)

Constance vostre fame moult *me* saluérés.  
(Berte, p. 164.)

L'Académie n'admet plus cette façon de parler que dans le discours familier et par redondance : Faites-moi taire ces gens-là. N'est-ce pas se montrer un peu trop difficile ? A force d'enlever à la langue française ces vieux témoins du passé, à force de l'émonder inconsidérément, Dieu sait ce qu'il restera de l'idiome de nos grands écrivains. Aussi dirions-nous volontiers à l'Académie, en choisissant un exemple *ad hoc* :

Quittez-moi votre serpe, instrument de dommage.  
(La Fontaine, XII, 20.)

Il n'est pas vrai, du reste, qu'il n'y ait ici qu'une vaine redondance ; faites taire ces gens-là est un tout autre impératif que faites-moi taire ces gens-là. Ce dernier est bien plus adouci.

Henri Estienne, qui connaissait le génie de la langue française, n'est point du même avis que l'Académie, et loin de rejeter l'emploi des pronoms dans cette circonstance, il l'approuve, et démontre qu'en ceci « notre langue ha conformité avec la grecque, soit que les premiers auteurs de la nostre ayent ainsi parlé à l'imitation des Grecs, soit que par une mesme gayeté d'esprit, ils se soyent entrerencontrés en ces mesmes façons de parler... Et pour commencer, nous trouvons au Toxaris de Lucian : *καὶ μοι ἐπ' ὀφθαλμῶν λαβὴ τὴν ἐπανόστασιν τῶν κυμάτων* ; c'est à dire, Mets-moy devant tes yeux les vagues s'eslevans : qui est autant que s'il disoit : Fay-moy ce plaisir de te mettre devant les yeux. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 81 et suiv. Et Henri Estienne prouve aussi que les Latins ont usé des mêmes pronoms, mais moins communément. C'en est assez, croyons-nous, pour que l'on ait un peu plus d'égards envers cette ancienne locution.

ME, à moi, v. 1187, 28295.

Donné-me un grant baston.  
Recommandé-me.

C'est la prononciation encore usitée en rouchi : *donné'm', recommandé'm'*. L'auteur du Baud. de Seb. écrit de même *prendés-me*, pour *prenez-moi* (II, 45) ; *tenème*, *envoisième* pour *tenez-moi*, *envoyez-moi*.

Tenème en vraie foi, biaux pères Jhésu-Cris!  
Envoisième assez mal adés de pis en pis.  
(Baud. de Seb., I, 335.)

Recommandé-me à lui, je vous en voel prier.  
(God. de Bouil., v. 28295.)

D'après cette ancienne manière de prononcer et d'élider *me*, il est facile d'expliquer pourquoi Racine a dit de même :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.  
(Plaid., II, 45.)

et Voltaire :

Retournez vers le peuple, instruisez-le en mon nom.  
(Mahom., II, 5.)

MÈCE, voy. METTRE.

MEFFAIRE, faire du mal, malfaire, v. 6854, 51702.

Ne Tartare, ne Turc, ne mescréant Hiermin.  
Qui nous meffacent mais vaillant un angevin...  
Et se meffait s'est par aucune folour.

L'Académie mentionne encore *méfaire*, comme familier et peu usité. *Méfait* (subst.) s'est mieux conservé. L'orthographe *meffaire* avec le redoublement de *f* est analogue à celle du mot *affaire*.

Dans le second exemple se *meffaire* par folour, veut dire commettre un méfait, une mauvaise action par folie. Il arrive aussi que *méfaire* est pris comme verbe actif, et que l'on dit *méfaire* une folie :

Qui en Dieu ne créra,  
..... Grand folie *méfa*.  
(Baud. de Seb., II, 56.)

MEGNAGE, manger, mangeaille, v. 7861.

Vous arés de megnage.  
Tenés, dist il à iaus, alés faire pasceage.

Rouchi *miache*, *mengeache*. Le subst. *megnage* se rapporte au verbe *maignier*. Voy. ce mot.

Jammais ne megnera à le Pasque de dans.  
(Baud. de Seb., I, 197.)

MÉHAING, blessure, mal, v. 8850 ; MÉHAIGNER, MÉHIGNIER, blesser, estropier, v. 6521, 10285, 22756, 25100, 16714 ; Gilles de Chin, v. 2654, 4004.

Uns malades ne peut le sien méhaing céter...  
Godefroys les enkache qui les va méhaignant...  
En Oliferne vont li méhigniet criant...  
Maint en occist, maint en méhaigne.

« *Mahing*, si est quant home a perdu pié, poing, oil, nés, auroilles, ou aucun de ses membres dou pié ou de la main. » Livre de justice et de plet, p. 298. C'est ainsi qu'il faut entendre ce mot dans le Baud. de Seb., I, 25, 370, et dans Rabelais, anc. prologue du liv. IV. *Méhaignier* n'en est que le verbe, et a de même le sens de mutiler, estropier :

Et morir et navrer, abatre et méhaignier.  
(Bert. du Guescl., I, 202.)

Méon, dans le rom. de Renart, a eu tort de traduire *méhaignié* par mort dans les vers suivants :

Vos me tendrez por enossé,  
Direz que je sui méhaigniez (I, 534.)

On se servait aussi de ce mot figurément, témoin ce vers du Gilles de Chin :

N'estoit pas d'honneur méhaignie (v. 2634).

L'étymologie est fort contestée. Ducange cite le moy. lat. *mahamium*, *mahaignium*, *méhaignium*, etc., mutilation d'un

membre, et propose pour origine le mot *malignare*, qui est pris quelquefois dans le sens de *méhaignier*. Il s'appuie principalement sur cette phrase d'une ancienne coutume d'Anjou : « D'aucuns *malingneux* qui puisse montrer *mehain* évident. » Cette opinion ne mérite guère plus que les autres de nous arrêter. Nous ferons seulement observer que *méhaing* répond à l'ital. *magagna*, dialectes de Crémone, de Milan et de Piémont, *mangagna*. Quant au verbe, l'ital. dit *magagnare* et le prov. *maganhar*, *magagnar*. Rayn., Lex. rom., IV, 115. Ajoutons que le patois normand a gardé *méhaigner*, blesser, estropier, et qu'en bret. *mechana* signifie mutiler. A Langres *méhaing* veut dire malingre. Au lieu donc de voir dans *meshaing*, *mahaing*, le préfixe *més* ou *mal*, il est beaucoup plus probable qu'il y a là une racine *mag*, dont l'origine a jusqu'ici échappé aux recherches. Henri Estienne cite ce proverbe :

Qui veut la guarison du mire,  
Il lui convient son *méhaing* dire.  
(Précidence, p. 262.)

MEISMES, même, passim.

Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 179. Nous ne trouvons point dans l'article de ce savant l'origine de la locution française être à *même de*, c'est-à-dire être en position ou être capable de faire quelque chose. C'est une phrase elliptique dont l'ancienneté est plus grande qu'on ne le croit généralement. *A même que* signifiait au xvii<sup>e</sup> siècle aussitôt que (Veneroni, dict. franç.-ital.); c'était comme si l'on avait dit à l'instant *même que*. On disait aussi boire à *même* de la bouteille, pour boire à la bouteille, boire au goulot *même* de la bouteille (Veneroni, ibid.).

On comprend donc que notre expression être à *même de* puisse signifier être à la place même de, à la place convenable pour. Nous trouvons en effet les mots à *meimes* pris dans le sens d'*auprès de* :

Le reis erre nuit e jor  
Que à *meimes* vint de Athetur.  
(Michel, Conq. of Ireland, p. 49.)

A Geffrei de Constentyn Kelbery  
A *meimes* de Rathei Marthy.  
(ibid., p. 149.)

M. Genin, voyant un adverbe dans l'ital. *medesimo*, et ne remontant pas au lat. *ipse*, *métipse*, pour *ipset*, prov. *metes*, soutient que les grammairiens ont eu tort de dire que *même* était tantôt adverbe, tantôt adjectif. Suivant lui, c'est toujours un adverbe. Variat., p. 103. Il serait plus exact de soutenir que *même* est de sa nature un véritable pronom comme en latin et comme en italien.

MÉLIDE, de miel, v. 26505.

Dont vient ung lieux soudant qui Sèghins ot à non :  
En Mélide fu nés, ung *mélide* royon.

C'est-à-dire peut-être, en admettant un jeu de mots, un

royaume de miel. Ce royaume de *Mélide* est-il le royaume de *Mélinde* sur la côte de Zanguebar, dont parle Rabelais dans le chap. V de son liv. I, en faisant allusion aux moyens dont se servirent les Portugais pour convertir les gens de ce pays ?

Ainsi conquesta Bacchus l'Inde,  
Ainsi philosophie *Mélinde*.

L'histoire de Flandre nous fournit un rapprochement assez singulier. Parmi les grands personnages qui tombèrent victimes de leur dévouement au roi de France à la bataille de Courtrai en 1302, figure un roi de *Mélide*, nommé Sigis ou Séguin, tout comme le fils du soudan cité plus haut. L'épithète que l'abbesse de Groningue fit faire pour ce roi existe encore à Courtrai, dans la bibliothèque de M. Goethals.

Il ne serait pas impossible que notre poète, vivant au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, se fût souvenu du roi Séguin de la bataille de Courtrai. Quant à ce dernier, M. le chanoine De Smet n'admet pas qu'il ait été roi de *Mélinde* en Afrique. Il croit bien plutôt qu'il s'agit de l'île de Malte (insula *Melitensis*). Voy. Corpus chron. Fland., II, 197, note.

MELLER, mêler, v. 5040, et passim.

Les *barbes mellées* ou *merlées*, dont parlent souvent les trouvères, sont des barbes poivre et sel ou grisonnantes, ainsi que l'a dit M. de Reiffenberg. La forme *merlée*, qui semble étrange, est le résultat du changement de la lettre *l* en *r*.

Ne m'en *merlerai* ja.  
(Baud. de Seb., I, 360.)

L'anemi d'enfer qui se *merle* à la fie  
Entre les haus barons qui sont d'une lignie.  
(Bertr. du Guescl., I, 122.)

*Méler* se dit *mesclar* en prov., en cat. et en port., *mezclar* en esp., *mischiare* en ital. Ces mots viennent tous du lat. *miscere*, en passant par le moy. lat. *misculare*. Diez, Lex. etym., p. 250.

Nous trouvons dans la Chans. d'Ant., II, 83, un subst. composé, *sanc-mélison*, émotion du sang, autrement mélange du sang.

MEMBRÉ, prudent, sage, avisé, v. 5740.

A la chière *membrée*, est une expression fréquente chez les trouvères et chez les troubadours; elle est synonyme de à la chière *senée*, qu'on ne trouve pas moins souvent. M. Genin semble avoir confondu *membré* avec *membru*. Variat., p. 488. Un chevalier preux et *membré* (Baud. de Seb., I, 40); cela signifie un chevalier dont l'esprit se souvient, et par conséquent qui a de la prudence :

Cart que toz jors seit bien *membré*  
Quels choses covient à rei.  
(2<sup>e</sup> traduct. du Chastoiement, cont. 22.)

De même chez les troubadours :

Vos faretz que *membraiz*.

(Chron. des Alb., p. 438.)

« Vous ferez comme gens sensés. » Ce mot vient du lat. *memorare*, qui a produit l'ital. *membrare*, l'anc. esp. et le prov. *membrar*. Il y a aussi une forme anc. esp. *nembrar*, et une autre port. *lebrar*, occit. *lebrà*. L'anc. port. *reimbrar*, est syncopé de *renimbrar*. L'angl. *to remember* est un souvenir de l'anc. franç. *remembrer*, du prov. et de l'anc. esp. *remembrar* et de l'ital. *rimembrare*. Rayn., Lex. rom., IV, 184-185.

Le verbe *membrer*, se souvenir, était employé impersonnellement, comme lorsque nous disons : il me souvient de...

*Membre lui de sa dame.*

(Baud. de Seb., I, 19.)

**MEMBRU**, qui a les membres fort gros, v. 10920, 18126, 52854.

Les bras gros et *membrus*, membres à l'avenant...  
Montés sur mon cheval, sire contes *membrus*...  
Labigant fu hardis et chevaliers *menbrus*.

On disait en lat. *membrusos*; mais le prov. a écrit *membrut*, le cat. *membrud*, l'esp. et le port. *membrudo*, enfin l'ital. *membruto*. C'est un mot que nous avons conservé. M. Genin rattache à cette forme, prononcée *membrou*, l'origine de la chanson de *malbrouc*, qui serait primitivement une complainte sarrasine sur le combat de la Massoure, complainte que les soldats de saint Louis auraient rapportée en France avec des paroles françaises. Sa démonstration ne manque pas de vraisemblance. Variations, p. 470 et suiv.

**MENDIANS**, misérable, v. 17467.

Il nous convient viser que chus riches soudans  
Sache nostre douleur qui tant est *mendians*.

Latin *mendicans*. Le sens donné à ce mot dans notre exemple n'est plus dans l'acception moderne. Une douleur *mendicante*, au lieu d'une douleur misérable, représente en effet une extension métaphorique dont le provençal seul donnerait tout au plus des exemples.

**MENDRE**, VOY. MENRE.

**MENÉE** (A LA), v. 25455.

Mainte trompe d'arsain sonnent à la *menée*.

Dans la Chans. de Roland on lit :

De l'oliphant haltes sunt les *menées*.

(Ch. V, v. 48, édit. Genin.)

M. Genin dit que la *menée* était une espèce de cor en bois qui rendait un son aigu et intense. C'est l'opinion de Ducange, pour lequel le moy. lat. *menetum*, *menée*, vient du lat. *minutum*. M. Genin ajoute qu'il ne faut pas confondre cet instrument avec les greiles, oliphants, cors, buisines,

tambours, etc.; il a raison de ne point parler du *menuiel*, *moinel*, etc., qui, d'après une erreur de Ducange, serait un synonyme de *menée*. Comme pourtant le vers de la Chans. de Roland ne comporte pas la signification de cor, l'éditeur a traduit *menées* par fanfares, ce qui constituerait une extension métaphorique.

Ducange s'est trompé en voyant un instrument dans le *menetum* cornuare. Cette expression équivalait à *corner la menée*, et les vers suivants de la Chans. de Roncevaux montrent bien qu'il s'agit d'une façon particulière de corner avec un instrument quelconque :

De l'oliphant la lumière dorée  
Mist à sa bouche, si *cornie la menée*...  
A sept cens. grises font sonner la *menée*.

(Citat. de Ducange.)

La *menée* n'est pas plus un instrument, que la charge ou la retraite ne sont des trompettes ou des tambours, quand nous disons sonner la charge ou battre la retraite.

Nous pourrions dire que ce mot veut dire fanfare; mais nous ne prétendons pas avec M. Genin que *menetum* vienne de *menée*, ni que ce dernier vienne de *minutum*. Cette dérivation nous semble forcée. *Minutum* a formé *menu* et non pas *menée*, qui viendrait plutôt de *menata* ou *minata*.

En terme de vénerie, on appelait *menée* la droite route d'un cerf fuyant. C'était donc par là qu'on le poursuivait; mais pour avertir les chasseurs et les chiens, il fallait sonner la *menée*, comme on sonnait la quête, le défaut, etc. De ce terme de vénerie, encore usité aujourd'hui, est venue l'expression dont nous nous occupons ici :

Ne redoute ne mont ne val,  
Ni fort bois qui te fasee mal,  
Que ou cheval soiez cornans,  
Et sieu la *menée* touz tens,  
Et chasse et corne cler et haut  
Que retantisse li bos haut,  
Et les vallées en bondissent;  
Car li chien mult c'en esbaudissent,  
Et des rainsiaux brise en courant,  
Quant la *menée* vas gitant,  
Et aus voies passer ausi,  
Qui refuit volontiers sur li.  
S'arrière retourner te dois  
Toute la *menée*, c'est drois.  
A la requeste li *menées*  
Doivent estre par toi cornées.

(Jubinal, Nouv. rec., I, 163.)

A la *menée* veut donc dire à la poursuite, dans l'exemple que nous fournit le roman de Godefroid de Bouillon; *sonner la menée* veut dire sonner la chasse, et les hautes *menées* de l'oliphant signifient les hauts sons du cor, dans la Chans. de Roland. Ainsi le mot fanfares, dont s'est servi M. Genin, ne manque pas de justesse; seulement, au lieu d'en donner la véritable raison, ce savant s'est trompé d'origine. Il n'a pas reconnu non plus les rapports qui existent entre ce vieux terme de chasse et le mot *menée*, intrigue, dont nous nous servons encore. Voy. Chans. de Roland, p. 443, édition Genin.

MÉNESTREURS, serviteurs, officiers, v. 5527; MÉNES-  
TREIL, ménestrel, Gilles de Chin, v. 4695.

De nobles ménestres fu l'enfans bien servis.  
Grant joie font li ménestrel,  
Car loué furent bonement.

Quoique ces mots aient des significations différentes, ils se confondent dans une commune origine : le lat. *ministrialis*, serviteur. *Ménestrel* est une forme de même nature que *teil* venant de *talis*. Le prov. *menestral*, artisan, a produit l'anc. franç. *ménestrel*, qui a eu les différents plur. des mots en *el*. La forme *ménestres* équivalait à *ménestrels*. Voy. *euss*. Les *ménestrels* ne furent d'abord que des officiers ou serviteurs de la maison, qui jouaient des instruments ou qui chantaient des vers. Il y eut plus tard des *ménestrels* ambulants qui allèrent de châteaux en châteaux et qui constituèrent une véritable corporation nommée la *ménestraudie*. D'autres étaient attachés à la cour des princes, et souvent leurs maîtres les envoyaient montrer leurs talents chez les souverains étrangers. C'est ainsi que nous voyons la duchesse Jeanne de Brabant récompenser, en 1370, un nommé Jean, mime du roi d'Écosse, ainsi que les histrions du roi d'Angleterre; et en 1378, un histrion du duc d'Autriche, qui savait chanter et jouer de la guitare. Bulletins de la Commission d'histoire, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 241 et 252.

On ignore généralement qu'il y avait alors dans plusieurs villes de la Belgique des écoles pour les ménestrels. Nous voyons, entre autres, qu'en 1365 la ville de Lille paya 35 sols à deux ménestrels; afin qu'ils pussent aller aux écoles à Namur. Livre de Roisin, p. 177. Par ces écoles de chant et de musique, les Belges du xiv<sup>e</sup> siècle préféraient à la gloire immortelle dont se sont couverts au xv<sup>e</sup> les Josquin Després, les Agricola, les Compère, les Roland de Lassus, etc.

MENQUER, manger, v. 25288.

Il menguent no gent sans sel et sans pevrée.

M. de Reiffenberg a eu raison d'écrire aussi *menguent* au lieu de *mengent* au v. 6819.

Il menguent payens ensy com cher salée.

On écrivait aussi *manjuer*, mais la prononciation était la même, attendu que nos anciens dialectes avaient le *g* dur et le *g* doux. *Manjuer* dérive du prov. *manjutar*. Voy le mot *Maignier*.

Il y avait dans la coutume féodale un droit de *mangier* qui consistait pour le seigneur à pouvoir prendre un repas chez le vassal. Ducange, v<sup>o</sup> *Mengerium*, Gloss. et *Mangerium*, Suppl. Le roman de la Mort de Garin nous montre que ce droit pouvait avoir des proportions exorbitantes :

Et de toi, sire, le veil ormais tenir  
Par tel convent com vos porroiz oïr  
Que un mangier, riches rois Anséis,  
En auroiz l'an (Mort de Garin, p. 201).  
Recevés-moi, si crestra vostre fîés,

Que chascun an i auroiz un mangier  
De connoissance à diz mil chevaliers (Ibid).

MENRAY, mènerai, futur du verbe *mener*, v. 4950.

Et vous oussy menray à mon castiel plenier.

Cette contraction pour *mèneray* a été signalée par M. Genin. Variations, p. 210-213. Nous ajouterons que les Provençaux avaient fait aussi la soustraction de cette voyelle intérieure, dans les futurs et les conditionnels de certains verbes. Rayn., Lex. rom., I, LXXIX. Il en est de même dans la langue italienne. Ainsi l'anc. franç. *je tenrai* reproduit le prov. *tenrai*, et devient en ital. *terrò*, par le changement de l'*n* en *r*. *Venir* est dans le même cas. Le doublement de l'*r* par attraction est aussi particulier à l'anc. français. M. Hécart écrit même en rouchi : je l'*mèrai*, qui est sans doute un-souvenir de *merrai*.

Mais je merrai les trois de vos  
Devant le gué.aventuros.

(Tristan, I, 65.)

Si i merrez Torleu le rei Persis.

(Chans. de Rol., st. 251.)

Je vos durrai un pan de mon país.

(Ibid.)

Je vos *durrai* pour je vous donnerai. On trouve déjà la forme *merrai* dans les Lois de Guillaume, § 4. Dans le rom. de Renart on voit ce même doublement de l'*r* pour le futur du verbe parler :

Et me jure sour tous les sains  
Que de cesti ne parras ains  
Devant çou que l'en ajarrai.

(Rom. de Ren., IV, 34.)

MENRE, moindre, v. 14182.

Sarrasins et Turquois plus de xxx millier,  
De quoy ly menre sont en leur loy chevalier.

Ailleurs on trouve écrit *manre* (v. 5096), ce qui indique la prononciation de l'auteur. Ces formes n'excluent pas l'emploi de *mendre* (v. 125), et comme l'anc. franç. avait aussi *menor*, *menour* (Baud. de Seb., I, 240), il en résulte qu'il avait emprunté toutes les formes provençales : *menor*, *mendre*, *meure*. Rayn., Lex. rom., IV, 195. *Mendre* nous a donné *moindre*, qui a de l'analogie avec *joindre* formé de *junior*. Liv. des Mestiers d'Et. Boileau, p. 7 et 459.

MENS, mensonge, Gilles de Chin, v. 4482.

Çou ert mens.

Cette forme syncopée nous paraît bizarre : nous n'en connaissons pas d'autre exemple.

MENT (terminaison des adverbes).

Cette terminaison n'est que le subst. prov. *ment*, esprit,

pensée, manière; lat. *mente*. Rayn., Lex. rom., IV, 202. Elle s'ajoute ordinairement au fem. des adjectifs ou des participes. Ainsi donc, au lieu d'écrire *déüement* (v. 7122), il faut corriger *déüement*; au lieu d'*avironnéement* (v. 7129), il faut *avironnéement*; au lieu d'*hastéement*, il faut *hastéement* (v. 7159); enfin au lieu de *liément* (v. 7124, 7150) nous corrigerons *liément*, quoiqu'il y ait aussi un adjectif *lié*, joyeux, attendu que ce dernier formerait ainsi son adverbe : *liéement*.

Tous les adverbess ne se forment point cependant du féminin des adjectifs. Il faut faire une exception pour ceux qui dérivent d'un adjectif du genre commun : témoins *gramment*, *briefment*, *vieusement*, etc.

#### MENUET, v. 11585.

Et vont giettant grans cos et menuet souvent.

*Menuet* n'est pas une bonne lecture. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir des coups grands et *menus*, comme si *menuet* pouvait être un adj. masc. plur. Il fallait lire :

Et vont giettant grans cos et menu et souvent.

Il en est de même dans la chanson de Roland, où l'auteur écrit :

Chièdent i fildres e *menut* e suvent.  
(St. 409.)

*Menu* est ici pris comme adverbe, et il est synonyme de *dru*, serré, pressé. *Et menu et souvent* est encore une locution provençale.

Se camjan soven e *menut*.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 197.)

Contan soven e *menut*.  
(Ibid.)

Esp. à *menudo*, souvent (saepe).

*Men*, passim.

Nous avons expliqué sous le mot *béré* ce que l'on comprenait au moyen âge par la dénomination de *mer bétée*. C'est évidemment à cette mer environnant la terre, que l'auteur du Partonopeus de Blois fait allusion dans les vers que nous allons citer. Mais à la manière dont il en parle, elle n'était pas si terrible que les navigateurs n'osassent s'y hasarder, pour en rapporter toutes sortes de richesses :

Et voit la mer qui dure tant  
Que nus n'en peut veïr le fin.  
Par là li palte Alixandrin  
Vient et li bon siglaton,  
Li muelekin et li mangon,  
Li esprevier et li ostor,  
Et li buen ceval coréor,  
Et li poivres et li comins,  
Et li encens alixandrins,  
Li gerofles, li garingaus,  
Li miécines contre los maus.  
(Part. de Bl., I, 56.)

MERCI, remerciement, grâce, Gilles de Chin, v. 108, 1155.

Ains lor. respont : soie *merci*...

A la contesse *mercis* rent  
Plus de v cens de son présent.

*Soie merci*, représente l'italianisme : *La sua mercè*. Prov. *merce*, *mercey*, cat., port., ital. *mercè*, esp. *merced*. *Mercès*, *mercedis*, avait dans le moy. lat. le sens de grâce, remerciement. Du prov. *merceiar* l'anc. franç. avait fait *mércier*, qui est devenu *remercier*. Diez, Lex. etym., p. 226.

#### MÉRIEL, jeu de méréelle, v. 13394.

Se son oncle scuist qu'il fust en tel *mériel*.

Le jeu de *méréelle* ou de *marelle* consiste en une échelle tracée sur le pavé, dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet (Académie). M. de Givenchy en donne une autre définition. Voy. Corblét, Dict. du patois picard.

Dans notre exemple le jeu de *mériel* est pris figurément pour combat. Mais comme celui qui jouait à ce jeu était exposé à recevoir des coups de *méréelle*, on a pu dire : donner ou recevoir une *méréelle*, pour un coup quelconque :

En le char li donna tel *mérel*  
Que li sans en raia.

(Baud. de Seb., II, 441.)

Et à Emenidon a donné tel *méréelle*  
Que toute li pourfent la fort targo nouvelle.

(Vœux du Paon, MS., f° 147 r°.)

Cela n'empêche pas qu'une *mesrelle* ne puisse être un soufflet, comme le dit Dom Carpentier, v° *Marella*.

MÉRIR, récompenser, payer, rendre grâce, v. 4818, 18364, 18393, 24842.

Chieus fais vous en seroit moult grandement *méris*..  
A qui il fist honneur, puis ly fu bien *méris*..  
Bien ly seroit *méry*, ne vous en doubtés ja..  
Vous volray chy-endroit pestre cose *méris*.

Le moy. lat. *merere* est employé avec le même sens dans un capitulaire de Charles le Chauve : « Suum servitium... debite et rationabiliter vult illi *merere*. » Ducange. Froissart a dit de même : « Dieu vous pnisse rendre et *méris* le bien et honneur que vous me voulez faire. » Gloss. de Buchon. C'est un mot fréquemment usité chez les trouvères :

Qui bien fera il sera bien *méri*.

(Baud. de Seb., I, 241.)

Dou bien que m'aveis fait vous voi regratiant,  
Bien le vous *méris*rai.

(Ibid., I, 333.)

Si le vous *méris*rai moult plus que je ne dice.

(Vœux du Paon, MS., f° 122 v°.)

Le subjonctif de ce verbe a une forme particulière, à laquelle il est nécessaire de s'arrêter :

Seigneur, Dieux le vous *mère* ! je suy hors de tourment.  
(Chev. au Cygne, v. 2969.)



M. Diez pense que *mire* pourrait bien être là pour *miere*, de la même façon que *férir* fait au subj. *fière*. Les Wallons disent en effet : Diè voz l'*mère* ! Mais peut-être vaut-il mieux voir l'origine de cette anomalie dans la langue provençale, qui dit au subjonctif : Dieus vos o *meira* ! et à l'indicatif : Falhir apel so don blasmé se *mier*. Rayn., Lex. rom., IV, 212. Ces formes nous expliquent aussi bien le wallon *mère* que l'anc. franç. *mire*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 686; Rayn., Lex. rom., IV, 212, et Grandgagnage, Dict. wallon.

On trouve aussi dans l'anc. franç. le verbe *remérir* (Baud. de Seb., I, 536) d'après le moy. lat. *remerire*. Quant au rouchi *maigrir* pour *mérir*, n'est-ce pas une erreur de Hécart ?

MÉRITON, récompense, v. 406.

Cieques pour vo mérite vous feray mériton.

Substantif formé du verbe *mérir*. Nous ne le trouvons nulle part ailleurs. Ce devrait être *mériçon* ou *mériton*.

MÉS, messenger, v. 19777.

Ly *més* roy Moradin avoit sy bien ouvré.

Forme provençale :

Fez sos *mes* segre; si 'ls fez metre e preso.

« Fit suivre ses messagers; si les fit mettre en prison. » Rayn., Lex. rom., IV, 223. L'ital. dit *messio*. Ces formes viennent du lat. *missus*.

MÈS QUE, POURVU QUE, v. 5584. Voy. MAIS QUE.

MÉSAISIÉS, mal à l'aise, v. 462.

A trouvés les enfans povres et *mésaisiés*.

C'est un composé de *mes* et de *aisié*. Pour ce dernier mot voy. AÏSER. Quant à *més* il peut avoir deux origines: ou bien c'est l'adv. *minus*, qui a donné au prov. *mens*: *menspresar*, anc. franç. *mespriser*; ou bien c'est le préfixe germanique *mis*: angl. *misfortune*. Voy. Grandgagnage, Dict., II, 107.

MESCHÉANT, voy. MESQUANT.

MESCHIN, MESCIN, jeune homme, jeune varlet, écuyer, v. 5275, 29552; Gilles de Chin, v. 3041.

Faittes armer vo fil, Brohadás le *meschin*....  
A Abilant gietta un cop de fier *mescin*....  
Uns chevaliers, jouènes *meschins*.

On disait aussi *meschine* pour jeune fille (Ducange, v° *Mischinus*); ce qui rappelle le wallon *meskène*, le rouchi *méquène*, le pic. *mékaine* ou *mekine*. Au lieu de voir l'origine de ce nom dans le flam. *mesken* (plutôt *meysden*), jeune fille, ainsi que l'a fait M. de Reiffenberg, nous ferons remarquer d'abord dans l'ancien français les deux formes masc. et fém., avec le sens de jeune garçon et celui de jeune fille, tandis que le flamand nous donnerait exclusivement cette dernière signification. Si l'on se reporte aux

autres langues néo-latines, on trouve le prov. *mesquin*, *meschin*, le cat. *mesqui*, l'esp. *mesquino*, le port. *mesquinho* et l'ital. *meschino*, et c'est de là que dérive l'adject. français *mesquin*. Or, les *mesquins* furent, dès l'origine, les humbles, les pauvres, les misérables, en un mot les serfs, absolument comme *caitif*, qui signifiait malheureux, esclave, et qui nous a donné notre mot *chétif*. Dans la basse latinité *meschinus* a cette signification: « Do et concedo S. Juliano illos sex *mesquinos* quos habeo in Binies. » Ducange, d'après les Antiq. Navar. Les *mesquins* sont ici des serfs. On lit de même dans une traduction provençale de l'Apocalypse, 5: « Tu es *caitius*, e *mesqis*, e paubres, e cex, e nuts. » — « Tu es miser, et *miserabilis*, et pauper, et *cæcus*, et *nudus*. »

Il en résulte que le sens de serviteur et de servante, celui de jeune homme et de jeune fille, ont pu facilement dériver de celui de serf, qui lui-même venoit de l'idée de misérable, pauvre, etc. L'italien emploie, comme l'anc. français et comme nos patois, le mot *meschina* pour servante. Il n'en est pas de même du prov. et de l'esp.

L'étymologie du mot *meschin* doit donc être cherchée dans sa signification primitive, et les savants sont presque unanimement d'accord pour dire que c'est l'arabe *meskin*. M. de Chevallet a pourtant traité à part le mot *meschine*, qu'il tire de l'allemand. *mädchen*, p. 575. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 218; Diez, Lex. etym., p. 226.

MESCRÉU, voy. MESCREIRE.

MESCREIRE, soupçonner, v. 2017, 28665.

C'est vérités, ne le *mescrées* ja....  
Pières, dist Bauduins, dy-moy (cou) c'on *mescroit*  
De la mort de mon frère le boin roy benéoit....  
Je n'en *mescro* que luy, c'est fine vérités,  
Et Éracle ensemment, qui est à Acre alés.

Prov. *mescreire*. Voy. aussi Ducange, v° *Mescredentia*, Gloss. et Suppl. Le participe *mescréu*, que l'on rencontre assez fréquemment, a un sens analogue, et n'est peut-être pas synonyme de *mescréant*, comme l'a pensé M. Burguy :

Grant joie y vont menant celle gent *mescréu*.  
(God. de Bouil., v. 5608.)

Turquant nous a mort, ly lères *mescréus* (v. 18820).  
M'oriflambe portez antre les *mescréuz*.

(Chans. des Sax., II, 182.)

La gent *mescréu*, ne serait-ce pas la gent suspectée d'hérésie, celle à laquelle on ne doit pas se fier? Le sens de *soupçonné* est bien évident, par exemple, dans les vers suivants du Dolopathos :

Et s'il en fussent *mescréut*,  
Moult fussent tost aperséu;  
Mais nuns bons n'es en *mescréoit*.

(Chev. au Cygne, p. 176.)

En prov. *mescresut*, signifie de même : à qui on ne croit pas :

Cels per que Dieus es *mescresutz*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 510.)

C'est ainsi que nous lisons dans une chanson du XIII<sup>e</sup> siècle:

Les barons desdaigne  
Por la gent d'Espaigne  
Qu'adès ont Dieu *mescreü*.

(Leroux de Lincy, Chants hist., I, 473.)

Le provençal, pas plus que la langue d'oïl, n'aurait donc fondu le participe présent *mescrezen*, mécréant, qui ne croit pas bien, et le part. pass. *mescrezut*, qui n'est pas cru. Cfr. Burguy, Gram., II, 139-140.

MÉSESTANCE, désagrément, Gilles de Chin, v. 3416.

Au tref Noradin vont fiant,  
Conté li ont leur *mésestance*.

C'est le contraire de bien-être, qui en prov. se disait *benestansa*. *Mésestance* répond de même au prov. *malestansa*. Est-il nécessaire d'y montrer le préfixe *més*, mal, et un subst. formé du lat. *stare*? Voy. Rayn., Lex. rom., III, 208.

MESKIÉS, MESQUIEF, méchef, mésaventure, v. 343, 3606.

Ahy, royne dame, or est li *meskiés* grans...  
S'en fera celle feste tourner à *mesquief* grant.

Ce mot a été emprunté par les Anglais: *mischief*, et par les anc. Flam.: *miskief* (Kiliaen). Il est formé du préfixe *mes* et du subst. *kief* ou *chief*, tête. L'expression de notre second exemple, *tourner à mesquief* ou à mauvais chef, est justement le contraire de *venir à chief*, autrement dit réussir, achever. Voy. CHEVIR. Les Provençaux ont de même le subst. *mescap*, formé du même préfixe et de *caput*. L'anc. esp. a *mescabo* et le nouv. *menoscabo*. De l'anc. franç. *meschief* se fit le verbe *meschever*, comme de la locution à *chief* s'était fait *achever* (prov. *acabar*, *mescabar*, dont Raynouard a distingué à tort l'origine). A propos des vers que nous allons citer, Dom Carpentier a cru à l'existence d'un verbe *meschevoir*, synonyme de *mescheoir*. C'est une erreur, et il faut y voir *meschever*:

Il convient que nous *meschevons*  
Se par barat n'es décevons.

(G. Guiart, an. 4267.)

Quant à *mescheoir*, d'où vient *meschéant*, et par suite *meschant*, *méchant*, pauvre, malheureux, il n'a de commun avec *meschever* qu'une analogie de signification. Voy. *Mesquant*. Il en est de même du verbe flam. *miskomen*, d'où le subst. *misquaem* ou *mesquame*. Voy. Kiliaen et Bormans, Leven Van Sinte Christina, p. 115.

MESNIE, v. 5865. Voy. MAISNIE.

li payens qui sont de la *mesnie*.

MESPRENANCE, défaut, erreur, Gilles de Chin, v. 799.

Ne truève nule *mеспrenance*,  
Tout li est bon, tout li est bel.

Subst. formé du verbe *mesprendre*.

MESPRENDE, se tromper sur qqc, v. 1574, 1582.

L'hermites ly conta, que riens n'y a *mespris*,  
L'heure, le jour; le temps qu'il trouva les vi fils...  
A! mère Matabrune, vous avés trop *mespris*.

*Mesprendre*, c'est se tromper sur quelque chose, autrement le prendre de travers ou le mal prendre. « J'ajouterai que je pense *méprendre*, quand je dis réconcilier. » Étienne Pasquier, II, 270. C'est donc un verbe actif ou neutre, tout comme le prov. *mesprendre*:

S'ieu en amor *mespron*,  
Tort à qui colpa m'en fai.

(Rayn., Lex. rom., IV, 655.)

Au XVII<sup>e</sup> siècle *mesprendre* était encore employé de même, mais il ne tarda pas à devenir pronominal, et aujourd'hui la langue a consacré *se méprendre* sur qqchose, lorsqu'il s'agit d'une chose que l'on a *méprise* ou que l'on *méprend*; ce mot est devenu tout à fait le synonyme de *se tromper*.

MESPROISON, erreur, méprise, v. 5588.

Ce seroit *mesproison*,  
Se j'aloie viers lui en tel subjection.

Subst. formé du verbe *mesprendre*, et que l'on retrouve dans le prov. *mespreizo*, *mespreison*. Dans le Baud. de Seb. on lit:

S'uns seuls en escapoit, ce seroit *mesproison* (l, 47).

MESQUANT, MESCHÉANT, malheureux, misérable, v. 4281, 6160, 16905, 17819.

Et s'il avenoit cose, par aucun covenant,  
Que ly dus me tolist tout quanques j'ay vaillant,  
Je nel'aroye pas pierdut por ung *mesquant*....  
Clus fés est *meschéans*...  
Ma cité pierderay, trop sommes *meschéant*...  
Oneques mais roys ne fu au monde sy *mesquans*.

A la note du v. 4281, M. de Reiffenberg a rapproché ce mot de l'ital. *meschino*, avec lequel il n'a aucun rapport. Nous devons y voir le part. prés. du verbe *mescheoir* ou *mesqueir*, prov. *mescazer*, moy. lat. *mescadere*, minus ou male cadere. D'après cette origine un homme ou un fait *mesquant* est un homme ou un fait tombé dans le malheur, anc. esp. *mal caido* (nous disons aujourd'hui *déchu*), et la *mesquanche* est la mésaventure, ou si l'on veut la *més-chance*, prov. *meschasensa*. Rayn., Lex. rom., II, 546. Nous sommes forcés maintenant de dire la bonne et la mauvaise *chance*. Dans Baud. de Seb. on lit tour à tour *mesquanche* et *meschance* (II, 53 et 277). Au lieu de dire comme La Fontaine:

En est-il un plus *pauvre* en la machine ronde?

l'auteur du Bertr. du Guesclin a dit à la mode de son temps:

Je sui li plus *meschans* tant con le ciel tournie.

(Bertr. du Guescl., II, 62.)

Les vicissitudes de la fortune sont ainsi définies par un autre :

Riches devient *meschans* ;  
Povres aventureux devient riches et frans.  
(Baud. de Seb., II, 535.)

Le même trouvère emploie la même épithète en parlant de celui qui se remarie :

Chéllui tieng à *mesquant* qu'ensy use sa vie.  
(Baud. de Seb., II, 48.)

Un honnête philologue du XVII<sup>e</sup> siècle, parlant de ce mot, a écrit les lignes suivantes citées par M. Genin : « *Meschant* ; qua voce abutentes Galli virum interdum inopem, interdum iniquum, dolosum et infelicem effantur. Charles Bouille, De vitii vulgar. ling., p. 45. » Ce brave homme s'est dit avec le proverbe : « Pauvreté n'est pas vice, » et il en a conclu que les Français faisaient un abus de langage en donnant tour à tour au mot *meschant* le sens de malheureux et celui de mauvais. Il aurait pu en dire autant de l'ital. *cattivo*, dont on abuse de la même manière. C'est qu'indépendamment de la logique individuelle du cœur ou du sentiment, il y en a une autre qui fait croire que le malheur rend mauvais, qu'il aigrit l'âme et la rend capable d'actions criminelles. Et d'après cette loi rigoureuse, tous les malheureux, tous les déshérités de la fortune sont condamnés presque sans appel. On dirait de ces familles de l'antiquité que le destin avait maudites et dans lesquelles se perpétuait éternellement l'union du crime et de l'infortune.

Ne soyons donc pas étonnés que le nom des *mescheants* ou des malheureux ait servi de bonne heure à désigner les mauvais. Dans notre poème Matabrune est appelée *meschéans* :

Vostre mère haoit la vielle *meschéans* (v. 4129).

C'est misérable ou méchant, comme on voudra. Ailleurs le roi Cornumarant désigne de même les Taffurs qui s'apprêtent à manger des Sarrasins :

Or ont esté trouvé des *cattis meschéans* (v. 47448).

Ici l'auteur a doublé l'expression du mépris : des *cattis meschéans* ! Il faut être en effet bien misérable ou bien dépravé pour manger de la chair humaine. Aussi :

Regardés quels *mesquans*  
Qui menguent Turs (v. 47486).

Pour les croisés les Turcs sont aussi des *mesquans*, et cela est facile à comprendre :

Ly boins roys Bauduins fu moult liés et joians  
Pour les boins chevaliers nobles et conquerrans  
Qu'ensy avoient mort les Sarrasins *mesquans* (v. 53718).

Si nous examinons la langue de nos jours, cela nous étonnera beaucoup moins encore. N'est-il pas tout aussi étrange de donner à l'adjectif *misérable* des acceptions pareilles ? Et *malheureux* n'y échappe pas davantage ; ne dit-on pas : « Le *malheureux* a tué son père ? » C'est encore là cette union

du crime et du malheur dont nous parlions tout à l'heure.

Quant au mot *méchant*, il n'a conservé de nos jours quelques traces de son origine que lorsqu'il s'emploie pour piètre, pauvre, misérable : un *méchant* poème, une *méchante* robe, un *méchant* grabat. Encore est-il besoin, disent les grammairiens, que cet adjectif précède le substantif, et que ce subst. soit un nom de chose. Il reprend au contraire la signification de mauvais, qui a un but nuisible, si le subst. est placé avant lui. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 238.

MESQUÉIR, venir à mal, v. 15168, 20475.

Où il me *mesquiéra*.

Forme picarde du verbe *mescheoir*, *meschoir*. Voy. Krv. C'est le moy. lat. *mescadere*, prov. *mescazer*.

MESTIER, service, métier. v. 11988, 17945.

Et il avoient cornes d'arsain pour grailloyer ;  
Et quant ly Sarrasin ooyent ce *mestier*  
A garant se metoient.....  
Sarrasin entendirent de son cor le *mestier*.

Prov. *mestier*, anc. cat., anc. port., anc. esp. *mester*, ital. *mestiere*. Ces mots viennent du lat. *ministerium*. *Métier* se disait dans le sens d'office de toute espèce : « Et bien laissa joir les fiéves des *mestiers* de son ostel. » Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, p. 145 bis<sup>o</sup>. Nous avons déjà parlé de cette acception à propos du *Dieu mestier*, sous le mot *Drusavice* ; et nous persistons à dire que c'est à *ministerium* et non pas à *mysterium* qu'il faut rapporter cette expression, quoi qu'en ait dit Raynouard.

Qui le *mestier* de Dieu avoient bien apris (v. 2907).  
Et ly clere y venront canter le *Dieu-mestier* (v. 21674).  
Puis a oï le *Dieu-mestré*  
Dont nos avommes tot *mestré*.

(Gilles de Chin, v. 1811.)

Par une extension naturelle et analogue à celle du lat. *opus*, *mestier* finit par signifier besoin, nécessité. « Ben ai so que m'es *mestier*. » — J'ai bien ce qui m'est nécessaire, dit le provençal. L'ital. s'exprime de même : *è mestiere*, *fa mestiere*. Enfin l'esp. dit également *es menester* dans le sens du lat. *opus est*. Cette signification du mot *mestier* est des plus fréquentes dans notre roman, mais contrairement à ce que font les autres nations, on s'en sert avec les verbes *avoir* ou *être* indifféremment :

Les vitalles qui bien leur ont *mestier* (v. 5605).  
Chus ne li a *mestier* (v. 5369).  
Ciertes ne fust *mestiers* (v. 21609, 21617).  
Vos aurie grant *mestré* de mire.

(Gilles de Chin, v. 8241.)

Il nous reste à expliquer un vers que M. de Reiffenberg a trouvé obscur :

Mais l'a *mestier* Mahom, où nul *mestier* n'avoient (v. 47688).

Cela veut dire : « Mais si les Sarrasins de Jérusalem

n'avaient nul besoin de secours, Mahom en avoit besoin, lui. »

MESTRIE, v. 8552, 9517. Voy. MAISTRIER.

MESTUET, v. 18026.

C'est une erreur qu'il faut corriger ainsi : il m'estuet.  
Voy. ESTUET.

MESVOIER; se tromper de route, Gilles de Chin, v. 4664.

A Cyn vinrent la droite voie,  
Je ne eut que nus i mesvoie.

Verbe formé du préfixe *mes* et de *voier* (viare).

METTRE SUS à quelqu'un, l'accuser, v. 52227.

M'avés mis sus à tort ceste grant traison.

C'est une locution qu'avaient autrefois les Flamands : *opleghen*, insimulare, accusare. Kiliaen. *Mettre sus* a pourtant aussi le sens d'imputer, aussi bien qu'*opleghen*, témoins les vers suivants :

Puis il a dit : ceste despense  
Mè-le seur toi et si en pense,  
Bien en saras venir à cie.

(Gilles de Chin, v. 125.)

Parmi les formes du subj. nous trouvons *mèce*. Gilles de Chin, v. 1453. Voy. *Mach*.

MEUR, mœurs, Gilles de Chin, v. 2078.

Cil meur en lui ne falent mie.

Pourquoi pas *meurs*? C'est que le provençal écrit aussi *mor* sans *s*; mais du moins *mor* est un subst. sing. fem. Dans notre exemple *meur* est au contraire au pluriel, et fort probablement nous devons y voir une application de la fameuse règle de l'*s*, exécutée à contre-sens, par imitation du provençal, attendu que dans l'anc. franç. *meurs* était comme aujourd'hui un subst. féminin plur. :

Et d'unes meurs et d'un corage.

(Rom. de Ren., I, 5.)

MÉUS, v. 5842.

Li sans li est méus.

Ce mot est le part. passé du verbe *mouvoir*, et notre exemple signifie : Son sang est mis en mouvement. L'auteur s'est servi de *méus* à cause de la rime, car ordinairement il écrit : Li sans li est *mués*, c'est-à-dire changé.

MI, MIE, MY, moitié, voy. ENMI et PARI.

MICHES de jongléour, v. 9414.

Che ne sont pas icy miches de jongléour,  
Ains sont cos dolereus qui ne sont pas d'amour.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *niches*, plaisanteries de jongleurs. Ne sont-ce pas plutôt des muscades ou petites boules de mie de pain? On appelait les cailloux des *niches* de saint Étienne, par allusion à la mort de ce saint qui fut lapidé. Ce mot *niche* vient du lat. *mica*, grain, miette, petit morceau. Ital. et prov. *mica*, *miga*, port. *micha*.

MIE, pas, v. 5822.

N'y fu mie falaës.

*Mie*, *miette*, a été pris comme point de comparaison, à l'égal des négations *pàs*, *point*. Le prov. a de même employé *mica*, *mia*, *miga* : anc. cat. *mica*; ital. *mica*, *miga* : mots qui viennent tous du lat. *mica*. Le wallon en a fait le composé *mîmic* = nihil. *Mie* est encore usité en rouchi et en picard.

MIEDIS, midi, v. 4210; MIE-NUT, minuit, v. 55529.

Où esbâtre s'en vient tant com il soit miédís...

Que droit à mie-nut soient prest pour aler  
Par tous et en tous lieus que les volray mener.

D'après les observations que nous avons faites, v° *Enmi*, le subst. *mie* est invariable en composition. Nous ajouterons ici qu'il est de deux syllabes. Nous trouvons pourtant qu'il est employé comme monosyllabe et qu'il se prononce *mié* dans le premier des exemples ci-dessus : tant com il soit *miédís*. Le trouvère n'a pas commis cette erreur dans *mie-nut*. Il est probable que c'est l'influence du provençal *mieydia* qui lui aura fait écrire ainsi *miédís*; à moins que tout simplement il n'ait vu là une nécessité de la mesure.

MIER, pur, vrai, voy. ORMIER.

MIERE, voy. MIRE.

MIERVELIER, émerveiller, v. 1459.

Trop me fait miervelier.

Cette forme se rapporte bien plus que notre verbe *émerveiller* au prov. *meravelhar*, *meraveillar*, *meravillar*, ainsi qu'à l'esp. *maravillar*, port. *maravilhar*, ital. *maravigliare*. Voy. *ESMIRVELER*.

MIEUDRE, meilleur, Gilles de Chin, v. 4125.

Ne veul estre mieudre ne pire.

On a imprimé par erreur *miendre*, ce qui pourrait faire confondre ce mot avec le comparatif *mendre*, plus petit, dont nous avons fait *moindre*. Cette forme de comparatif se trouve aussi dans *graindre*, plus grand. *Mieudre* n'empêchait pas d'employer *meilleur* :

Li mieudres des meillours, ne qui jamais soit vis.

(Vœux du Poon, MS., fol. 2 v°.)

Voy., pour les autres formes de *mieudre*, Burguy, Gram., I, 103.

MIL, v. 7284, 7608.

A plusieurs reprises M. de Reiffenberg a lu *mil* au lieu de *nul*.

N'a *mil* oistel en l'air, ne nul poisson noant...  
Mais ly roys des Taffors fist ung cor graloier  
Puis n'allassent avant *mil* ribaut, tant lust fier.

Lisez *nul* oisiel, *nul* ribaut.

MILLOUR (DOU), v. 2452.

Or quérés campion, dame, c'est *dou millour*.

C'est le meilleur parti à prendre.

MINE, v. 2063.

Lors qui n'eüst donné de fin or une mine,  
Je n'eüsse enviers iaus meffait une angevine.

Il ne s'agit pas ici d'une *mine* dans le sens moderne, mais bien d'une mesure appelée ainsi du lat. *mina*, grec *μύνη*. Ce fut d'abord une espèce de poids, puis une mesure agraire; puis on donna ce nom à une mesure de capacité, dont la moitié fut l'*hemina*. Les Provençaux qui employaient de même le mot *mina*, se servirent aussi du mot *emina*, pour désigner une mesure de capacité; et aujourd'hui l'Académie mentionne *hémine* comme terme d'antiquité. On a dit *amina* en moy. lat., et dans l'anc. franç. des *amenés de froment*. Ce dernier mot n'est pas, comme on pourrait le croire, un diminutif d'*ama*, que Papias définit un vase à contenir le vin. *Ama* s'est traduit dans l'anc. franç. par *ayme*, mesure de vin; les Flamands en ont fait *ame* et *aem*, et les Anglais *aume*. Voy. Kiliaen et les dict. mod., mais entre autres Grimm, D. Wörterb., s. v. *Ahm*; ajoutez le grec *αμν*, lat. *hama*.

Au moyen âge il y avait de plus un *jeu de la mine*, que Roquefort croit être un jeu de dés. Nous en avons déjà parlé sous le mot *FALIE*. Nous ajouterons ici que d'après plusieurs exemples, il ne paraît pas devoir être confondu avec les dés.

Et chevaliers et damoiselles  
Qui jooient à plusieurs geus...  
Li un au dez, li autre au sen;  
A la mine i rejoit-en.

(Chev. de la Char., p. 48.)

Alquant à le mine et as deis  
Gaignent et perdent assés.

(Part. de Bl., II, 189.)

MIRALLE, muraille, v. 20262.

Mauvaise orthographe.

MIRDALLE, merdaille, v. 885.

*Mirdalle* malostruc!

Ce mot qui est populaire désigne aujourd'hui une troupe importune et crieurde de petits enfants.

MIRE, voy. MÉRIR.

MIRE, MIERE, medecin, v. 6647, 15291.

Et puis Renaut Procet à ses mires livra...  
Mon miere ly baillies, s'il a le char navrée.

Un proverbe normand cité par M. Duméril semblerait prouver que *miere* n'est pas une orthographe flamande au lieu de *mire* :

Qui court après le miere  
Court après la bière.

(Dict. du patois norm.)

M. de Reiffenberg aurait donc pu écrire *miere*.

L'étymologie de *mire* a donné beaucoup d'embarras aux savants. Si l'on en croit Fauchet, Origines des Dignitez, I, 14, « Ceux qui guérissent les playes estoient jadis appelez *mires*, du mot grec *μύρον*, qui signifie onguent. » Au xvi<sup>me</sup> siècle, dit Henri Estienne, ce mot n'était déjà plus retenu qu'en quelques endroits. Il avait pour féminin *miresse*. Le féminin *mirgesse* qu'on trouve dans Rutebuef rappelle le verbe *mirgiciner*, mentionné par Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Miro*. Mais ce n'est sans doute là qu'une forme corrompue du prov. *mege*, *metge*, medecin, *metgia*, médecine, et *mirgiciner* peut venir d'un verbe *metgizar*, formé du prov. *metgiar*, médicamenter.

Ces mots n'ont donc rien de commun avec *mire*. — Hugicuis croyait aussi que *miro*, *mire*, venait du grec *μύρον*, ou de *miror*, *mirator*, faiseur d'onguents. De là, dit-il, ces mots *mirocopos*, *miropola*, et *miropolium*, marchand, boutique d'onguents. D'autres ont pensé que c'était le mot arabe *emir*: d'autres enfin n'y ont vu que le lat. *medicus*, sous prétexte que l'on trouve assez souvent la forme *mie* :

Médeehiner se fist et garir par un mic.

(Baud. de Seb., I, 186.)

Et Roquefort cite même le bas-breton *mir*. M. Diez oppose à toutes ces conjectures le mot *medicarius*, qui aurait été formé de *medicus*, comme *grammaticarius* de *grammaticus*. Veneroni donne *medicaria* pour *medicina*.

Cette origine est plus satisfaisante que toutes les autres; nous devons cependant faire remarquer qu'au moyen âge on paraît avoir joué sur *mire* et *mirer* dans le sens de regarder, visiter : « L'exposant fist songneusement *remirer* et visiter icellui Mahienet par les *mires* d'Oisy. » Lettres de 1432. En armoricain *mira*, *mirot*, signifient avoir l'œil sûr, et en cornouaillais *miroz* veut dire regarder. Mais M. Diez objecte avec raison que le verbe *mirer* devait produire *miréor*, et non pas *mire*. Il est prudent de s'en tenir à l'opinion de M. Diez. Lex. etym., p. 689.

MIROIR, exemple, v. 810.

Ung biel miroir chi a  
Matabrune no dame, qui chi tramis noz a  
Pour mourrir les enfants: trop mal nous consella.

On disait aussi *miréor*, prov. *mirador*, ital. *miradore*. Mais

ces mots n'ont que le sens de *miroir*. Dans les vers ci-dessus l'extension est bien marquée; on observera même que nous l'avons conservée: « Cet homme est un *miroir* de patience. » On employait aussi *miroir* pour le pareil, le semblable:

Que du bien qu'il li fist lui renderoit *miroir*.  
(Baud. de Seb., I, 297.)

**MIRVELEUS**, merveilleux, v. 1290.

Cieus aquisoit la dame pour sa confusion  
D'articles *mirveleus*.

Cat. *maravellos*, prov. *meravillos*. Voy. **ESMIRVELER**.

**MISSAGIER**, messenger, v. 4954.

Je suy ung sarrasins au soudant *missagier*.

Comparez l'ital. *missagiere*, l'anc. cat. *missatger*, et le prov. *messatgier*. C'est proprement le porteur d'un message, subst. formé de *mes*, envoyé.

**MISSODOUR**, **MISODOUR**, cheval de bataille, cheval de prix, v. 9407, 26008.

Et puis le *misodour*  
Broça les esperons, s'abat le traïtour...  
Il fu enquartelés de mi *misodour*.

Si on lisait avec M. de Reiffenberg: « Et puis le *misodour* broça les esperons, » on serait obligé de donner avec lui une autre signification à ce mot, et d'y voir peut-être, comme Borel, le sens d'athlète et de champion. Mais il nous paraît que c'est une erreur du copiste, et qu'il faut corriger ainsi: « Et puis le *misodour* broça des esperons. » De cette manière nous avons le nom donné au cheval de bataille à cause de son prix (*mil sous d'or*). C'est ainsi que notre auteur exprime lui-même la valeur d'un noble destrier:

Plantamor qui vaut mille besans (v. 47856).

L'étymologie de ce mot est bien plus transparente dans le prov. *milsoldor*, *miloudor*:

Ieu ai vist caval *milsoldor*  
Ou pretz de trenta sols tornar.

(Rayn., Lex. rom., IV, 233.)

« J'ai vu cheval *miloudor* passer au prix de trente sous. » Cela n'a pas empêché les Provençaux de corrompre aussi l'orthographe de ce mot: « Desus son *mial soldor*. » Chron. des Alb., p. 206.

Dans la langue d'oïl la forme n'est pas moins altérée:

Li brans dessent aval dessus le *missodour*.  
(Chr. de Bert du Guesc., II, 99.)

Avant font traire les destrers *misadours*.  
(Fragm. d'un MS. Iorruin de la Ch. de Roland, édit. Genin., p. 498.)

Atant ez Floridas sus le vrai *missoldour*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 133 v°.)

L'auteur d'Aubry le Bourgoing écrit *misoudor*, p. 56. C'est d'après une formation du même genre, que le patois normand appelle un richard un *miloudier*, ce que l'auteur des chansons lilloises traduit ainsi:

Il a les milles en coffre.  
(Chans. III.)

**Mix**, mieux, Gilles de Chin, v. 317, 2449.

Que Gilles de Cyn l'a mix fait  
Au tournoy que nus chevaliers...  
Qui mix mix montent es cevax...

L'auteur de Gilles de Chin ne dédaigne pas pour cela une autre forme:

Parlé ont molt et d'un et d'et,  
Le jor et de bien et de mel (v. 5820).

Ce dernier n'est que le prov. *mels*, lat. *melius*. Mais, comme le remarque M. Burguy, cet adverbe avait toutes les variantes des substantifs terminés en *l*. Aussi le nombre de ses formes est-il grand. Voy. Burguy, Gram., II, 305. On usait dans le Luxembourg d'une autre forme aplatie qui n'a pas été mentionnée, et qui sans doute résulte d'une prononciation forcée du *z* ou de l'*x*: « Et pour tout ce que dit est, *mieche* et plus fermement tenir. » Archiv. de Florennes.

Nous retrouvons dans la locution adverbiale *qui mix mix* de Gilles de Chin, une expression que nous avons conservée et qui est fréquemment employée par Villehardouin.

Qui mix mix vont au pont la chainne resschacier.  
(Baud. de Seb., I, 251.)

On a dit aussi que *mieus mieus* et plus tard à *qui mieux mieux*:

I acoururent que *mieus mieus*.  
(Rom. de Ren., IV, 273.)

Dances et chières à merveilles  
D'ungz et d'autres à qui *mieulz mieulz*.  
(Vigiles de Charles VII, I, 35.)

Les Provençaux se servaient de *qui mielz e mielz* (Rayn., Lex. rom., IV, 181). Comparez la locution adverbiale *qui ainz ainz*, v° AINS.

*Mielz de lui*, qui se rencontre dans la Chans. de Roland, est imité du provençal et de l'italien, où l'on voit le comparatif suivi de *de* et non pas de *que*. M. Genin a fait remarquer que cette locution est un hellénisme:

N'avez barun ki *mielz de lui* la facet.  
(Ch. II, v. 90.)

Une autre imitation du provençal, c'est l'emploi de *mieux* comme substantif. H. Estienne, à l'époque duquel cet usage fut introduit, déclare qu'il lui veut grand mal. Il avait raison

quant aux exemples qu'il cite : « Je prie à Dieu qu'il vous fasse la grâce de parvenir au comble de votre *mieux*. » — « Auquel j'ay mis toute l'espérance de mon *mieux*. » Ces phrases ont été abandonnées avec raison, mais on a bien fait de conserver *faire de son mieux*, lequel en dérive.

**MOE, MOUE**, v. 12754. 28219.

Le *moe* fist au leu qui bien fu ravalés.

*Faire la moue* signifie encore faire la mine ou la grimace. On trouve aussi cette locution dans *Parise la duchesse*, p. 51. Le néerland. *mouwe maken* a le même sens. Hoffman., *Hor. belg.*, VI, 254. Au lieu de cela on dit en rouchi *faire la moue* et *faire la lippe*. Ce mot *lippe*, qui veut dire lèvre en allem., est-il une traduction du mot *moue*, et ce dernier vient-il du haut. allem. *mauwe*, pulpa, d'où le suisse *mauwen*, mâcher? c'est une conjecture. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 692. Nous devons pourtant faire remarquer que l'on a dit en vieux franç. et que l'on dit encore en rouchi *mouse*, pour bouche :

Tous les jours une tallemouse  
Pour bouter et fourrer sa *mouze*.

(Villon, Grand Testament.)

Nous pencherions pour l'angl. *mouth*, anc. frison *múth*. Faire la moue se dit en anglais *to mow* et *to make mouths*.

On a cité une coutume féodale qui était en usage à Roubaix, et d'après laquelle tous les ans, à une certaine époque, les vassaux devaient venir *faire la moue* devant les fenêtres du château. Michelet, *Orig. du droit franç.*, III, 5.

**MOIE, MOYE**, ma, mienne, v. 5558, 4004, 15276, 15550, 19487; Gilles de Chin, v. 1170.

En la *moye* baillie...  
Bien me soyés venus en la *moye* hireté...  
Leur amende leur est de *mote* part quitée...  
Jérusalem est *mote*...  
De *mote* part bien le saciés.

C'est une forme picarde, dit M. Burguy. Il nous semble que son origine, comme celles des formes *moie* et *miue*, se trouve dans le prov. *mieua*. C'est une formation analogue à celle de *toie*, *toe*, *tue*, *teue*; *souue*, *soie*, *sieuc*, *sieue*, *seye*; en prov. *tiéua*, *toa*, *tua*; *sieua*, *soa*, *sua*. Rayn., *Lex. rom.*, IV, 272. Dans la langue d'oc et dans celle d'oïl ce pronom ou cet adjectif possessif était employé avec ou sans article, avec ou sans substantif :

Sa char fust de la *moye* engenrée.  
(Baud. de Seb., I, 29.)

**MOILON**, espèce de pierre, v. 10175. **MOILON**, milieu, passim.

Et portoient en hault le pierre et le *moilon*.

La chronique de Bertr. du Guescl. nous offre aussi le mot *moilon* : « La pierre taillie et le *moillon*. » II, 225. On

reconnait là notre mot franç. *moellon* (flam. bloksteen), auquel certains dictionnaires donnent le sens de pierre de moindre qualité, qui se tire des carrières en morceaux plus petits que la pierre de taille. Le provençal disait *molon*, et l'anc. cat. *molló*, pour désigner un amas quelconque. C'est ainsi que le moy. lat. *molonus* veut dire une meule, congeries gerbarum. Raynouard suppose que *molon* vient de *cumulus*. Les romans de Tristan nous offrent la forme *molant* (?), qui pourrait bien signifier monceau, élévation :

Tristran a son puiot drécé  
Et leur enseigne un grant *molant* (I, 480).

Mais le mot *moilon* a eu aussi le sens de milieu, et avant de faire d'autres suppositions sur son étymologie, nous devons examiner cette acception :

Ses kaucès descauka desey jusqu'au *moilon*.  
(God. de Bouil., v. 31853.)

Le Baud. de Seb. nous offre de même : « Ou *moilon* de sa nef, » I, 131; et le Bert. du Guescl. : « Ou *moilon* du fossé, » II, 126. Dom Carpentier s'y est trompé d'une manière assez étrange en traduisant ce mot par coupe, vase, et Roquefort n'a pas manqué de copier cette erreur les yeux fermés. Voici la phrase : « Item un tassel doret quarret à pierres verdes et rouge, et une grande vermeille ou *moilon*. » V<sup>e</sup> *Mojolus*. Traduisez : « Et une grande pierre vermeille au milieu. »

En wallon il y a un terme de mineurs qui se rapproche de notre mot; c'est *môlion*, *moilon*; et quelques-uns définissent ce mot : couche de pierres ordinairement au centre d'une faille, beaucoup moins dure que les autres parties de celles-ci et disposée différemment. Ceci nous remet sur la voie de l'étymologie. Il est probable que cette espèce de pierre tendre qu'on dit *moellon* s'est appelée d'abord une pierre du *moilon*, c'est-à-dire une pierre du centre ou du milieu de la faille. Dès lors, il ne reste plus qu'à comparer notre *moilon*, milieu, avec le prov. *mezol*, l'esp. *meollo*, l'ital. *midolla*, qui signifient moelle, centre, noyau, et nous arrivons au lat. *medulla*.

Dans notre poème *moilon* sert aussi de qualification à un personnage :

Et sy me ramenes Brohadas le *moilon* (v. 9499).

Serait-ce une allusion injurieuse équivalente à *mo*, lâche, par comparaison avec la pierre tendre du même nom ?

**MON**, adj. possessif, fém. sing., v. 4952.

Avec *mon-moutier*.

Nous pensons, malgré cet exemple, que cette manière de parler n'est pas régulière, et qu'elle doit être considérée comme un flandricisme.

Ce mot *mon* était employé dans l'ancien français d'une

manière qui a trompé bien des savants. M. Duméril a noté que l'on dit encore en Normandie : C'est *mon*, et il pense que cela veut dire : C'est *mon* avis. Dans l'arrondissement de Mortagne *mon* s'emploie adverbiallement et comme une sorte d'expletif, ajoute-t-il. Cette dernière remarque aurait dû lui donner quelques doutes sur son explication.

Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle *mon* figure dans la langue française. Molière écrit : *Çamon*, vraiment ! *Çamon*, ma foi ! Bourgeois gentil, III, 3, et Malade imag., I, 2. Mais cette orthographe est vicieuse, et il faudrait lire *c'a mon*, attendu qu'on disait avec la négation : *Ce n'a mon* (Fabl. et cont. anc., III, 45).

Au xvii<sup>e</sup> siècle Bonaventure Desperriers usa fréquemment de ce terme : « Oh ! regardez *mon*, Monsieur, je vous voudray bien prier. » Nouv. xvii. « Agardez *mon*, disoit la garce, j'ai les talons un petit court. » Nouv. xlviii. « C'est *mon*, il est bien bon, combien le vendez-vous ? » Nouv. lxxi. Montaigne aussi s'en est servi : « Sçavoir *mon* si Ptolémée s'y est aussi trompé aultre fois. » Essais, II, 12. Nous le trouvons dans la même position chez plusieurs trouvères :

J'ai à Post Deu savoir *mon* qu'on i fait.

(Chans. d'Ant., II, 504.)

Encor vet, oreille et escoute  
Et i met s'entention toute  
Savoir *mon* se ele i oïst  
Chose dont ele s'esjoïst.  
Aval regarde et amont hée.

(Chev. de la Char., p. 173.)

Tout entor soi esgarde et voit  
Savoir *mon* s'il n'yéist nului,  
Mais ne voit fors le tor et lui.

(Ibid., p. 175.)

Asspavoir *mon*  
S'il est tenu des arréraiges  
Quand il revient ?

(Coquillart, p. 79.)

D'autres fois on joignait ce mot au verbe *faire* et même à d'autres verbes :

Bien sai que ce ne faites *mon*.

(Part. de Bl., v. 9045.)

A folie me font entendre,  
A folie voir ce font *mon*.

(Rom. de la Mann., v. 460.)

Més tenez vos, si oiez *mon*  
Que dedenz cest brief ici a.

(Rom. de Ren., III, 79.)

« Tu ne peux sans moi comprendre la signifiante de cette danse. — Ce ne fais *mon*. » Dance aux aveugles, p. 8.

Morez certes, ce fêtes *mon*;  
Jamais plus voir dire n'orrez.

(Jubinal, Nouv. rec., I, 515.)

« Nous suons disputants, à sçavoir *mon* si la face du médecin chagrin, tétrique..., malcontent, contriste le malade. » Rabelais, liv. IV, anc. prolog.

Il faut voir comme ce dernier exemple a donné des tortures aux commentateurs. Le Duchat propose de lire « à sçavoir *non*, » et il explique la phrase de Rabelais suivant cette lecture. C'est que l'on oubliait le sens très-ancien de ce mot *mon*. Palsgrave savait très-bien qu'il voulait dire au vrai, certainement. Henri Estienne y voyait une sorte d'interrogation, et il la tirait du grec *μὲν*, lat. *num*, *numquid*. C'est l'opinion suivie par M. Genin, Lang. de Molière, p. 47-48, et aussi par Roquefort. D'autres y ont vu *modo*, *admodum*. M. Diez, s'éloignant de toutes ces conjectures, reconnaît dans *mon* le lat. *munde* : mais M. Burguy combat cette origine, parce qu'il ne retrouve ni dans *mon*, ni dans *mun* du dialecte normand, le *d* de *munde*. Ce dernier savant a donc imaginé une origine germanique, le goth. *munz*, opinion, pensée, dessein, volonté, soin, qui lui paraît répondre exactement à *mon* et pour la forme et pour le sens. Gram. de la langue d'oïl, II, 506-508.

C'est à l'avis de M. Diez que nous nous rangeons, et voici pourquoi. Le mot *mon* est un de ces termes qui sont entrés du provençal dans l'anc. français presque sans changement. On a dit : c'est *mon* pour c'est vrai, comme les Prov. disaient *es mon*, c'est net, c'est pur. Ainsi les paysans de Hainaut connaissent encore un jeu appelé la *pure* vérité, et quand ils disent *emon* (qu'il faut écrire *est mon*), cela équivaut à est-ce vrai ? est-ce la pure vérité ?

Il y a de la poésie dans cette comparaison de la vérité avec la lumière et la clarté. *Ce fetes mon*, c'est-à-dire faites ou dites cela vraiment, ou plutôt rendez cela clair ; à savoir *mon*, c'est-à-dire à savoir au vrai, ou bien à savoir clairement. Racine était dans le même ordre d'idées, lorsque voulant peindre la sincérité d'Hippolyte, il a trouvé ce beau vers :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Et le troubadour a écrit de même :

Us greus peccatz que m'efon  
Et vos podetz n'en far *mon*.

« Vous pouvez m'en faire pur. » Rayn., Lex. rom., IV, 287. M. Diez a fort ingénieusement et fort justement rapproché *mon* de l'ital. *pure*, *pur*. Lex. etym., p. 690. Après la disparition de *mon*, on s'est servi de *voire* dans le même sens. Ainsi au lieu de dire : regardez *mon*, on a dit regardez *voire*, c'est-à-dire regardez-y bien, regardez clairement. Cela nous explique l'expression : *voyons voire*, qui s'emploie quelquefois vulgairement et où bien des gens ne voient qu'une plaisanterie, comme si l'on écrivait *voyons voir*.

MONJOIE, v. 7172, 16083, 23453, 23599.

Ce mot a deux significations bien distinctes, et c'est pour les avoir confondues que les savants ont eu tant de peine à s'accorder sur son origine. En premier lieu, il signifie hauteur, montagne :

Noz gens furent enclos delès une *monjoie*...  
Il ne nous faut aler sans plus c'une lieue.



Que de nous tous sera la *monjoie* trouvée,  
Et quant nous y venrons à hanière levée,  
Jhërusalem verroïns, la cité honnorée.

Ce nom de *monjoie* donné à toutes les montagnes provenait de celui de *Mongiu*, ou Mons Jovis, donné aux Alpes :

Et si fist faire le chemin  
Pour passer les mons de *Mongiu* :  
(Mouskés, v. 18294.)

Pour cette première acception M. Michel a réuni quelques exemples dans le gloss. de la Chans. de Roland. Nous ajouterons le nom de *Monjouï* que porte la citadelle de Barcelonne.

La seconde acception que l'on a confondue avec la première est le fameux cri d'armes des Français. Les uns, comme Ducange, ont traduit ce *Monjoie* par *mons gaudii*, et se sont imaginé qu'en disant *Monjoie St-Denis!* on avait fait allusion à la hauteur sur laquelle saint Denis fut martyrisé. Ces savants ont oublié que le cri primitif avait été *Monjoie!* puis *Monjoie la Carlon!* puis *Monjoie et Saint-Denis!* et enfin *Monjoie Saint-Denis?* Cette dernière formule fut la cause de toutes les erreurs.

François erient : *Monjoie!* tout à une volée...  
Il escrie : Saint Pol! *Monjoie la Carlon!*

Et la confusion date de loin, puisque les copistes du moyen âge, ayant toujours l'idée d'une montagne, écrivirent souvent *monjoie* avec un *t*. Cependant si l'on consulte les auteurs les plus anciens, on est obligé de reconnaître qu'il ne s'agit pas de montagne dans ce cri d'armes. Orderic Vital, qui écrivit au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, traduit positivement *Monjoie* par *Meum gaudium* : « Sed ingressi, *Meum gaudium!* quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt. » Nous savons bien qu'on a trouvé assez étrange cet adjectif *mon* joint à un subst. fém. *joie*. On n'a pas réfléchi que le mot *joie* est masculin en provençal, et que l'on y peut écrire *mon joi* ou *mon joy*, au cas régime.

M. Genin a très-bien fait voir qu'il s'agit ici de l'épée de Charlemagne, appelée par ce prince *monjoie* ou *ma joie*, à cause de la relique enfermée dans sa poignée. C'était le fer de la lance qui perça le côté de J.-C. sur le Calvaire. Le peuple lui donnait le nom de *Joyeuse*, bas lat. *gaudiosa*. Mais plus tard on retint le nom de *monjoie* en y ajoutant *la Carlon*.

Dans la Chans. de Roland Baligant attache son épée au flanc gauche :

Par son orgoill li ad un num truvez;  
Par la *Carlun* dunt il oït parler,  
La sue fist *Précieuse* apeler.  
Ço ert s'enseigne en bataille campel.

(Chans. de Rol., IV, 749-752, édit. Genin.)

Ainsi Baligant avait donné à son épée le nom de *Précieuse*, comme Charlemagne avait donné à la sienne celui de *Monjoie*, et les Sarrasins criaient dans la mêlée : *Précieuse!* comme les chrétiens : *Monjoie!*

Cela suffit pour nous expliquer le sens de *Monjoie la Carlon* :

Souvent escrient : *Monjoie la Carlon*.  
(Rom. de Guil. d'Orange.)

Si plus tard, joignant à l'idée de *Monjoie* celle de *St-Denis*, où se gardait l'oriflamme, les Français ont dit comme cri d'armes : *Monjoie et Saint-Denis!* il est facile de comprendre l'union de ces deux idées. Ce n'est qu'en mettant le premier nom sous la dépendance de l'autre que les érudits ont accumulé des conjectures plus bizarres les unes que les autres. « Je crois l'étymologie toute mystique, dit entre autres M. Michelet. *Monte di gioia*, chez Dante. » Orig. du droit franç., liv. III, suite du chap. IV; Criis d'armes. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Mons gaudii*; Raynouard, Lex. rom., IV, 257; Genin, Chans de Rol. p. 421-423.

MONNES, moines, v. 1589.

Fonderoit abéye illuee en ce pourpris  
Et y feroit entrer de *monnes* xxvi.

L'auteur du Bauduin de Seboure, lorsqu'il parle de son héros qui veut se faire moine, dit aussi :

En guise de *monne* se vorra atourner (II, 45).

Grec *μόνος, μόνιος*. *Monne* est une prononciation patoise du mot *moine*, prov. *moyne*, *monge*, cat. *monjo*, esp., port. *monge*. Rayn., Lex. rom., IV, 255.

MONNIAUS, trompettes moyennes, v. 9511, 24778, 26619.

Sonnoient tymbre et cor et ces trompes d'argent,  
Naquaires et buisines et *monniaus* giettant vent...  
Là oïst-on sonner arelles et *monniaus*...  
Narquaires et *monniaus* assés y oïst-on...

M. de Reiffenberg a conjecturé qu'il fallait lire *monriaus*, de *mores* ou *moriens*. C'est une correction inadmissible. Ce mot paraît sous des formes très-variées, entre autres :

Et si sonnèrent trompes, *moisnel* et olifant.  
(Vœux du Paon, MS., fo 24 r<sup>o</sup>.)

Lors fist sonner sa trompe et son riche *moincl*.  
(Bert. du Guesc., II, 248.)

Là peüssiés oïr mainte trompe d'argent,  
*Mogniaus* et olifans qui hondissent forment.  
(Baud. de Seb., II, 284.)

Là veüssiez les boisines tentir,  
Les *moniaus* et corner et bondir.  
(Gar. le Loh., II, 162.)

L'auteur du rom. d'Alexandre écrit toujours *moieniaus* :

Ces *moientaus* sonner et ces tabors bondir (p. 109).  
S'ot buisines et cors et *moientaus* corner (p. 423).  
Ces *moieniaus* sonner et ces tertres tentir (p. 436).

Enfin Ducange nous offre *menuel*, *moenel*, *menuiaus*,

*moeneus*, qu'il rapproche de *gracilis* pour la signification, et de *menetum*, *menée*, pour l'étymologie. Nous avons dit, v<sup>o</sup> *Menee*, que ce dernier point est insoutenable.

*Moinel*, qui est la forme primitive, signifie moindre, et la forme *moeniaus* nous en donne la preuve. Le copiste de notre MS. a écrit *moeniaus* au v. 24778.

On donnait aussi le nom de *moinel*, *moinaus*, à de petites cloches. Voy. Ducange, v<sup>is</sup> *Monellus*, *Maanelus* et *Meenellum*. Telles étaient, par exemple, celles de Notre-Dame de Paris, dans le petit clocher qui est sur la clef de la croisée. Cette signification a la même origine, mais il faut se garder de confondre les deux mots, comme le fait M. P. Paris dans son *Garin*. Les *moeniaus* n'y sont pas des cloches et, dans tous les cas, ce mot ne vient pas de *monitum*, *monitale*. Gar. le Loh., II, 162, note.

**MONS, MONT, tas, monceau, v. 25506, 24552.**

Ly uns sur l'autre chiet et viersent par grans *mons*...  
Tout abat à ung *mont* le moistre et le destrier.

C'est le lat. *mons*, dont le prov. a fait *mont*, *mon*, *mun*.

Meten o en t *mon* delatz un derubent.

(Chr. des Alb., p. 150.)

« Ils le mettent en un tas à côté d'un ravin. » Il en est de même dans la langue d'oïl : « Puis mist tout en ung *mont*. » Baud. de Seb., I, 60. En rouchi on dit un *mont* ou un *monsiau* d'ordures (*mons* ou *monticellus*). Ce mot est aussi dans le wallon et dans le picard.

**MONS, MONT, monde, univers, v. 5402, 6852; Giles de Chin, v. 595.**

Or vous pri pour celui à qui le *mons* apent...  
Se n'y ara el *mont* payen ne sarrasin...  
Par tout le *mont* est renomés.

De *mundus* le prov. avait fait *mont*, *mun*, *mon*, tout comme de *mons*. La langue d'oïl ne recula pas non plus devant cette homonymie. Voy. le Baud. de Seb., I, 25, 54.

Or s'en iront eil yaillant bachelier  
Ki aimeit Dieu et l'onour de cest *mont*.

(Leroux de Liney, Chants hist., I, 126.)

Et por si po pert la gloire del *mont*.

(Ibid.)

**MONTANCE, valeur, montant, v. 16511; MONTE, idem, v. 4740, 7614, 22727, 52077.**

Et sy ne mefferiés le *montance* d'un espois.

M. de Reiffenberg a rétabli la mesure de ce vers en lisant : le *montant* d'un espois. Pourquoi ne lirait-on pas plutôt : le *montance* d'un pois? L'objet de la comparaison est bien plus naturel. D'ailleurs *montance* pour valeur, taux, montant, était le mot en usage. De même en prov. *montansa*, et en ital. *montanza*.

Onques li hialmes ne li valut noiant  
La blanche coife la *montance* d'un gant.

(Mort de Garin, p. 95.)

On se servait également de *monte* : le *monte* d'un denier, le *monte* de deux dés. Et ici encore nous retrouvons l'équivalent du prov. *monta*. Rayn., Lex. rom., IV, 258.

Si que la maille do blanc halbere tresliz  
Ne li valut la *monte* d'un samis.

(Mort de Garin, p. 86.)

Qui vaille pas la *monte* d'une alie.

(Ibid., p. 99.)

Ces mots dérivent du lat. *mons*.

**MONTEPLOIER, multiplier, v. 7180.**

Es vous le chevalier od bonté *monteploie*.

Formé de *multiplicare*, ce mot devait plutôt se lire *monteploier*, ou, comme notre auteur l'écrivit dans un autre passage, *multeplier*. Mais il y a ici la mutation de l'u en n, comme dans *douner* pour *donner*, *moustrer* pour *monstrer*, où l'on voit l'inverse.

Si volentiers les *monteploient*.

(G. de Coigny, MS. n<sup>o</sup> 40747, f<sup>o</sup> 40 r<sup>o</sup>.)

**MORGANT, fermail, v. 29749.**

Une ceinture avoit de fin or reluisant,  
A pières précieuses, tout jusques au *morgant*.

Dérivé de *mordant*. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Morsus* 2. et Dom Carpentier, vis *Mordacium*, *Mordantus*, *Mordanus*, *Morgarius*. Consultez aussi le Liv. des mestiers d'Ét. Boileau, p. 64. « Item, une ceinture d'un rouge tissu, la bocle, le *morgant* et trois cloux d'or. » Invent. de 1595. Monstrelet se sert aussi de ce mot. Voy. une citation faite par Fallot, p. 518.

**MORIEL, maure, de la Mauritanie, v. 15570.**

Et ly roys Lucquabiel siet sur le noir *moriel*.

Il existe encore à Lille une rue du noir *moreau*, c'est-à-dire du noir *moriel*. Ces mots forment pléonasmé aussi bien que dans notre exemple, attendu que l'on donnait généralement le nom de *morel* aux hommes et aux chevaux qui étaient noirs. On disait aussi *morien*, *morienne*, *moriane*, d'où les Flamands ont fait *morien*. Dans sa correspondance intime avec le duc d'Arsehot, Marie de Hongrie lui donne habituellement le sobriquet de *moricaeu*, qui équivaut aux mots précédents. Gachard, Troubles de Gand sous Charles-Quint, p. 312.

**MORT, voy. MOURIR.**

**MORTAUS, MORTÉS, mortels, v. 2515, 9038, 9045.**

Que chus conte encoupe d'un fait qui est *mortés*.  
La fu desour les camps ly estour sy *mortaus*.

Exemples des terminaisons diverses qui proviennent d'un mot latin en *alis*.

**MOT, ton, v. 29820.**

Lors dist à l'autre mot.

C'est-à-dire : sur un autre ton. Le sens est ici un peu détourné, car généralement *mot* veut dire parole. Il vient du moy. lat. *muttum*, que l'on dérive du lat. *mutire*, parler bas. Prov. *mot*, esp. et port. *mote*, ital. *motto*. Les Wallons ont imité du prov. *motir*, déclarer, indiquer, leur verbe *moti*, dire mot. C'est aussi à cette racine que nous rapporterons *marmot*, *marmotter*, et même *marmouset*, ce dernier venant d'un dimin. *musare* pour *massare*.

MOUDRIER, voy. MOURDRIER.

MOULLIER, femme, épouse, v. 2620.

Et Giermoine ma fille vous donray à moullier.

Prov. *molher*, *moiller*, *moillier*, cat. *muller*, anc. esp. *moller*; esp. mod. *muger*, port. *mulher*, ital. *mogliere*, *moglie*. Rayn., Lex. rom., IV, 249. Est-il nécessaire de signaler après cela le lat. *mulier*? Le moyen âge ne se contentait pas de désigner ainsi la compagnie de l'homme :

Et une belle fille qu'en doit moult tenir chier,  
Si la voit Clarvus prendre à per et à moullier.

(Vœux du Paon, MS., n° 4 r°.)

Si en rancinne la royne au vis cler;  
Il l'a rescouse, come cil qui est her,  
Or si l'a prise à moullier et à per.

(Aubry le Bourg., p. 37.)

Il la prist à moullier, à oissor et à per.  
(Mouskés, I, p. 611.)

Là si me prist à feme, à per et à mollier.  
(Ibid., p. 614.)

Ainsi la femme était bien l'égal et la compagnie de l'homme. Les Romains donnaient de même le nom de *compar* à l'homme et à la femme, et les Germains consacrèrent dans leurs lois cette condition faite à la femme. Voy. Ducange, vis *Compar* et *Par*. Le christianisme mit définitivement le sceau à cette consécration, et si l'on trouve çà et là quelques lois anciennes d'après lesquelles la femme est inférieure à l'homme, ce ne sont plus que des exceptions.

MOURDRIER, mettre à mort, v. 55465, 55518.

Moradin le félon que je hae durement  
Fery à nuit mourdryer en son lit proprement:

Prononciation et orthog. flam. au lieu de *mourdrin*. Le prov. écrit *murtre*, *murtrir*, dont nous avons fait *meurtre*, *meurtrir*. Raynouard s'est trompé en rangeant ces mots parmi les dérivés de *morir*. Il faut avec MM. Diefenbach et Diez y voir le gothique *maurthar*, meurtre, *maurthran*, angl.-sax. *myrdhrían*, angl. *to murder*, tuer. Le moy. lat. avait *murdrum*. Comparez le flam. *moord*, meurtre, *moorden*, massacrer. Voy. Diefenbach, Goth., II, 58, et Diez, Lex. etym., p. 687.

MOURDRIER, meurtrier, v. 4610, 22996.

Iestes-vous là, mourdrrier?

TOME III.

Ce mot a la même origine que le précédent. Prov. *murtrier*, wallon *mourdreur*.

MOURIR, tuer, massacrer, v. 2674, 25609, 24171, 52052.

Et fuiaint en ont mort ne say v<sup>e</sup> ou six.

Quoique nous plaçons cet exemple sous le verbe *mourir*, nous sommes obligé de reconnaître que la langue d'oïl et la langue provençale ne nous ont offert l'une et l'autre qu'un seul exemple de l'infinitif dans le sens actif :

Milhs en vull morir, pendre o arder.

(Rayn., Lex. rom., IV, 266.)

Les chevaux fait aler de trestous lez  
Por le glouton morir à grand vilté.

(Chans. de Rol., Introd., p. xxiii, édit. Michel.)

Partout ailleurs il est question du participe *mort* joint aux auxiliaires avoir et être : « Son cheval qui li fu mort. » Villehardouin, p. 66, édit. Buchon, pet. in-8°.

Aussi tost a-on mort un riche poignéour,  
Quant il est bien féru, c'un povre vavassour.

(Vœux du Paon, MS., n° 45 v°.)

Andeus mes fix ont-il mors et ocis.

(Raoul de Camb., p. 104.)

De même en provençal, en portugais et en italien :

Car vos los avetz mortz e destruitz.

(Chr. des Alb., p. 546.)

Por aver morto tres grandes capitães.

(Jean de Barros.)

Sanar le piaghe c'hanno Italia morta.

(Dante, Purg., c. 7.)

Sans vouloir nier que le lat. *mortuus* soit l'origine de cette expression, il est permis de faire remarquer le moy. h. allem. *mort*, occisus, participe passé du verbe *ermorden*, tuer. On peut toutefois, avec M. Burguy, observer que le verbe neutre *périr* a de même été employé à l'actif; mais il n'en est pas moins étrange que l'on se soit toujours abstenu des temps simples pour le verbe *mourir*, employé activement. Villehardouin a écrit : « Seigneur, por Dieu ne périssions l'honor que Dieus nos a faite, » p. 453 d.; mais on ne trouve nulle part : *Mourons* nos ennemis; je *mourrai* ce traître. Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 565. Une autre remarque à faire au sujet du participe *mort*, c'est que, suivant l'usage, on s'est plu à jouer sur ce mot comme sur beaucoup d'autres. C'est ainsi que Rutebeuf, dans la Complainte au roi de Navarre, a écrit d'abord :

Mais à teil bien ne vint mais hons  
Comme il venist, ne fust la mors  
Qui en sa venue l'a mors.

Cela veut-il dire tué? ou bien *mordu*, comme Roquefort

111

L'a pensé? Plus bas Rutebeuf semble donner la réponse à cette question :

Mout en fait la mors à remordre  
Qui si gentil mortel a mors.  
Piésa ne morâ plus haut mors.

(Rutebeuf, I, 40 42.)

Ainsi, d'après ces exemples, la mort ne tue pas, elle mord. Ce jeu de mot, dira-t-on, ne prouve rien. Cela est vrai, mais qui peut affirmer que l'idée du *mort*, moy. h. allem., ait été sans influence sur l'emploi transitif de cette locution? Nous ne devons pourtant pas dissimuler que notre verbe pronominal *se mourir* semble être un reste de la signification active de ce verbe. Ne le trouve-t-on pas déjà dans l'hymne de sainte Eulalie et dans la vie de St-Léger :

Por o s'furet morie à grand honestet.

(St-Eulalie, v. 48.)

Il se fud mors, damz i fud grans.

(St-Léger, st. 9.)

**Mouskes, mouches, v. 22795.**

Par *mouskes* proprement une fois le prist-on.

Il s'agit de la prise d'Acre au moyen de ruches remplies d'abeilles. On a eu tort d'écrire *mouskes* avec un accent. Voyez sur ce fait historique l'Introduction de M. Borgnet, p. LXXXII, et la note placée après la table des noms de pays, de lieux, etc., p. 558. Il est aussi parlé de cette tradition dans le roman de Bauduin de Sebourg :

Ichius repairoit d'Acre, la chité de renon,  
Que prise avoit par *maisches* Godefrois de Buillon.

(I, 365.)

**Moussu, couvert de mousse, moisi, v. 869.**

Maudite soit de Dieu celle vieille *moussue*.

Cette épithète donnée ici à Matabrune, est accolée au nom de Calabre dans la Chans. d'Antioche :

Avoez eus est venue la mère Corharant.  
Vielle fu et *moussue* et des ars bien sachant (II, 59).

M. P. Paris croit que dans ces vers *moussue* veut dire chassieuse. On trouve, dit-il, des oreilles *moussues*, des yeux *moussus*, de là l'air *mousson*. Nous en demandons bien pardon au savant éditeur de la Chans. d'Antioche, mais il n'y a rien de commun entre *moussue* et *mousson*. Ce dernier est un mot patois signifiant boudeur, qui fait la moue, et nous avons dit d'où vient *mouse*, v° *Moe*. L'autre, au contraire, se rapporte au mot *mousse*, prov. *mossa*, anc. h. allem. *mos*, nouv. h. all. *moos*. C'est une dérivation du lat. *muscus*, qui a formé l'ital. et l'esp. *musco*, ainsi que le valaq. *muschiu*. Diez, Lex. etym., p. 693. *Monsu, moussu*, idem quod *muscosus*. Voy. Ducange et Dom Carpentier, v° *Mussa*.

**MOUSTIER, monastère, v. 1524.**

Je te feray nonnain au *moustier* St-Eloy.

Cette forme contractée nous rappelle le prov. *mostier*, *monestier*, lat. *monasterium*. Nous trouvons ici encore les habitudes chrétiennes transportées aux Sarrasins :

Là fisent ung *moustier* de Mahom Jumelin (v. 7311).

Lorrain : *Molé*, église.

**MOUSTRER, montrer, v. 4858, 4863.**

Le voye me *moustrés*.

C'est encore ainsi que l'on prononce en rouchi, et même on y retranche l's : *moutrer*, mét à *moutre*. Le substantif esp. *muestra*, prov. *mostra*, montre, nous donnerait l'explication de cette orthographe, quand même nous n'aurions pas les verbes *douner*, *souner*, pour prouver le changement possible de l'n en u. Ce que nous appelons aujourd'hui passer la revue, se disait autrefois *faire monstre*. Comp. l'allem. *muster*, *musterung*, et l'ital. *mostra*, *far mostra di se*.

**Mouton, machine de guerre, v. 6054.**

Il font-engiens gitter, sans faire nul détry,  
Et firent ung *mouton* qui les payens honny.

Froissart parle aussi des engiens de ce nom et en donne la description. Voy. Dom Carpentier, gloss., v° *Multo*. L'étymologie du mot *mouton* dans son sens propre est assez controversée. M. de Chevallet croit qu'il est celtique, et cite *molt*, *mouton*, qui est dans le dictionnaire cornouaillais du 19<sup>e</sup> siècle, publié par Price. Le moy. latin nous offre, dès le 10<sup>e</sup> siècle, le mot *mutones*, et plus tard *mutones*.

C'est avec plus de raison que M. Diez croit devoir rattacher ce mot au lat. *mutulus*. Le nouv. prov. *mout*, dialecte de Côte, *mot*, dial. de Coire, *mutt*, châté, est en effet dérivé du latin, et l'on peut croire que le nom du *mouton* vient de là, surtout si l'on songe que le moyen âge donnait aussi le nom de *castrois* à cet animal (voy. notre mot *Castrois*), et que la langue allemande l'appelle de même *hammel*, châté. Diez, Lex. etym., p. 231.

La forme ital. *montone*, se retrouve dans le pic. *monton*, comme le prov. et le cat. *molto* dans le vénitien *moltone*. Ces variations ne sont pas plus étranges que *monteplier* pour *molteplier* ou *multiplier*.

**MOUVENT, MOUVIN, mouvement, bruit, tumulte, v. 8645, 29550.**

Lors fist sonner lessus ses buisines d'argent,  
Nakaires et tabours, trestout à ung *mouvent*...  
Qui le roy vont sievant en menant fier *mouvin*.

Ces mots, auxquels nous n'avons point trouvé d'analogues dans les autres langues, sont dérivés du lat. *movere*.

**MOYENNE, milieu, v. 5692.**

Et en my le *moyenne* estoient ly sommier.

Froissart dit de même : En le *moyenne* de janvier. Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Medioximus*. 2.

MUCHIER, MUCIER, cacher, v. 464, 905, 1845.

Les enfans apierçut en un mantiel *muchiés*.  
Ces v kaines alés en vo huge *muchier*.  
Tout droit en le visière est li broke *mucie*.

L'Académie donne *se musser* (vieux); il s'est conservé dans les patois, avec le même sens, notamment dans le rouchi, le picard et le normand, dans le wall. *muché*, dans le bourg. *meusser*, dans le lorr. et le franc-comt. *musser*. L'anc. français variait de même l'orthographe de ce verbe :

Mult ert sous li reis si il ne se valt *mucer*.  
(Trav. of Charl., p. 22.)

Par désous un lit le *mücha*.  
(Baud. de Seb., I, 60.)

Rt s'aloient partout *mussant* et quatissant.  
(Bert. du Gues., I, 99.)

« Maintenant me faut *musser*, » écrit Froissart. Ce verbe est actif et pronominal.

Son origine est fort difficile à débrouiller. M. Grandgagnage, qui l'a traité avec soin, ne pense pas qu'on puisse lui assigner un radical certain. Il est très-probable, ajoute-t-il, qu'il appartient à la famille germanique du pouv. h. allem. *vermucheln*; occultare, moy. h. allem. *müchen*, *mucken*, agir d'une manière cachée. Voy. Dict. wall., vis *Muchi* et *Moust*, et Diefenbach, Goth., II, 80.

M. Diez n'en sait rien de bien positif non plus. Il rapproche de *musser*, le sicil. *ammucciari* et le dialecte de Coire *micciar*, s'évader, échapper, mais surtout le moy. h. allem. *sich muzen*, comme qui dirait se retirer dans un trou de souris. Il croit au reste que *musser* doit venir d'un radical analogue germanique *müz*. Lex. etym., p. 693.

D'autres savants y ont vu simplement le lat. *mus*, souris; d'autres, le breton *moucha*, se masquer; d'autres enfin, le flam. *muts*, bonnet, l'island. *mussa*, chaperon, etc., etc.

Ducange n'a pas rencontré de verbe analogue dans le moy. lat. Il ne mentionne que l'adv. *mussanter*, qu'il traduit par *occulte*, autrement dit *mussément*. Sans rien vouloir préjuger sur l'étymologie de *musser*, *mucer*, nous rattacherions plus volontiers *mussanter* au lat. *mussare*.

Neque occultum id haberi, neque per metum *mussari*.  
(Plaute.)

Sile, cela, occulta, tege, tace, *mussa*.  
(Térence.)

Le texte cité par Ducange est de l'an 1170 : « Considerantes ovili Domini Diabolus *mussanter* insidias parare. » Peut-être aussi le verbe *mucher* a-t-il quelque analogie avec le prov. *muga*, mue, nasse. Voy. ci-dessous.

MUE, Gilles de Chin, v. 558.

Faucons ne nus oisiax de *mue*  
A prendre oisel n'est si maniers.

L'Académie définit ce mot : Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux ou tous les ans ou à certaines époques de leur vie. Il se dit aussi du temps où ces changements se font et de la dépouille

même de l'animal qui a mué. En terme de fauconnerie il s'applique à la cage dans laquelle on renferme les oiseaux au printemps, époque de leur mue, et par extension il sert à désigner un lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

Dans notre exemple les oisiax de *mue* sont des oiseaux de cage, comme dans la Chans. d'Antioche :

Il ne se pènent mie d'oisiaus traire de *mue* (I, 147).

C'est-à-dire ils ne songent pas à extraire leurs faucons des cages pour aller à la chasse au vol. De même dans Tristan :

Li rois a demandé chevax  
A leveor, vialt ses oisiax.  
Là de defors voler as grues.  
Pièç'a que n'issirent des *mues* (I, 226).

« Quand ce vient à la Sainte Croix de may, dit Robert de la Marek, sr de Fleurangé, qu'il est temps de mettre les oiseaux en *mue*, les venneurs viennent tous habillez de vert avec leurs trompes, et les gaules vertes, et chassent les fauconniers hors de la cour, pour ce qu'il faut qu'ils mettent leurs oyseaux en *mue* et que le temps des venneurs approche pour courre les cerfs à force. Et quand ce vient à la Sainte Croix de septembre, le grand fauconnier vient à la cour et chasse tous les venneurs de la cour, pour ce qu'il est temps de mettre les chiens aux chenils : car les cerfs ne valent plus rien. »

Cette *mue* est donc la cage où l'on renferme les oiseaux au printemps à l'époque de leur *mue*, et comme il fallait qu'un faucon ou un épervier eût passé la *mue* pour être dressé, on faisait une distinction entre les oiseaux *mués* et ceux qui ne l'étaient pas encore ou qui étaient *muables* :

Set ceuz cameilz e mil hosturs *muables*.  
(Chans. de Rol., st. 45.)

Set ceuz cameilz e mil hosturs *muez*.  
(Ibid., st. 9.)

La *mue* changeait aussi la couleur de l'oiseau et lui donnait plus de valeur, dit M. Genin, qui cite à ce sujet le texte de Frédéric II dans son Art de la chasse. Voy. Ducange, v° *Saurus* :

De là on disait *muer* un oiseau, lorsqu'on voulait dire le dresser. Les oiseleurs disent aujourd'hui encore *mettre un oiseau en mue*, pour dire le mettre dans l'obscurité durant le printemps et l'été, afin d'arrêter son chant et de s'en servir comme appelant en automne, lors du passage d'autres oiseaux.

De plus, comme l'oiseau en *mue* était réellement en prison, on a pu dire aussi dans cette acception :

Sire, qu'est-ce que vostre nièce  
Est demeurée si grant pièce,  
Que n'est à karotes venue?  
Ne sai se l'avés mise en *mue*.  
(Cit. de Ducange, v° *Muta*.)

Se Dieu plaist et celui qui ne gist pas en *mue*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 20 r°.)

« Fu mené en la *mue* au pallais. » Les adventures adventures en France de 1214 à 1412. Il faut voir le même sens dans ces vers de la Fontaine.

Quel ressort lui pouvoit donner  
Le conseil de tronquer un peuple mis en *mue*?  
(Fabl., XI, 9.)

« Mis à l'engrais, » dit M. Walckenaer; nous préférons mis en cage, mis en prison.

En somme, la *mue* n'est qu'une cage, où l'on mettait les oiseaux au temps de leur *mue*, et c'est par une nouvelle extension qu'on a pu en faire la tanière d'un animal :

Ysengrin est remis en *mue*.  
(Rom. de Ren., II, 114.)

Moult lonc tens fu Renart en *mue*;  
Ne va ne vient ne se remue.  
(Ibid., II, 426.)

D'après tout ce qui précède, *mue* n'est pas autre chose que le prov. *muda*, qui se retrouve dans le cat., l'esp., le port. et l'ital., comme aussi dans l'ancien flamand *muyte*, et ces mots dérivent du lat. *mutare*, prov. *mudar*. Nous devons toutefois faire remarquer le prov. *muga*, *mue*, nasse (Gloss. occitanien), et le comparer avec le vieux fr. *muce*, trou, cachette. La *mue* ou la tanière du renard ne viendrait-elle pas plutôt de là? c'est une conjecture qui se base sur la signification plutôt que sur la forme du mot. L'origine de *muchier* est assez incertaine pour que l'on puisse se permettre une supposition de plus.

MUGATES, noix muscade, Gilles de Chin, v. 595.

Claus de genofre et nois *mugates*.

A Mons on dit des *amuscades*; c'est évidemment l'adjonction de l'article : l'*amuscade* pour la *muscade*.

Quant ont mangié par grant déduit  
Nois *muscades* en lieu de fruit.  
(Perceval, MS.)

Nicot écrit des noix *muquettes*; mais Dom Carpentier croit qu'il faut lire *mugnettes* et même *mugnautes*, v° *Muscata*. Notre mot *mugates* prouve qu'il a tort, et qu'il faut lire un *u* et non pas une *n*. Ce mot vient de *muscus*, *moschus*, musc, qui se disait en vieux franç. *muge*. La *muscade* signifie donc proprement une noix musquée.

MUIR, v. 10602, 32224.

Oussy vray que je *muir* son loyal compaignon...  
Se je *muir* sans raison.

1<sup>re</sup> pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *mourir*. M. Burguy observe que l'on disait aussi *muer* et *moer*. Gram., I, 560. Nous ajouterons que je *m'muer*, pour je me meurs, s'est conservé en rouchi.

MUIRE, MURE, v. 628; Gilles de Chin, v. 5425.

Ne devons consentir qu'elle *mure* viement.  
Qu'il s'en esmerveillent et euident

Que ne soit mie home qui *muire*;  
Mais tempeste por gent destruire.

3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. du subj. du verbe *mourir*. Ici en core on trouve les formes *muere*, *murge* et *moerge*. Voy. Burguy, Gram., I, 361. Quant à *mure*, c'est peut-être une erreur du copiste.

Que mes corps *muire* chi.  
(Baud. de Seb., I, 48.)

Le passage du Gilles de Chin a été singulièrement compris. L'éditeur a vu dans *muire* l'équivalent de : erie, mugit. Gilles de Chin est au milieu de la bataille, et l'auteur nous dit que ses adversaires le comparaient à la tempête et ne pouvaient croire que ce fût un homme mortel, sujet à la mort, en un mot un homme qui *muire*, qui moriatur, comme nous disons *âme qui vive*. Ce sens nous paraît très-naturel, et il nous semble impossible de garder la conjecture ou plutôt l'explication de M. de Reiffenberg. Le verbe *muire*, beugler, auquel il a cru que *muire* appartenait, ferait au subj. *muisse* et non pas *muire*.

MUL, MULE, mulet, mule, v. 5454, 32111; Gilles de Chin, v. 2597, 4048.

Son trésor envoya sur ung *mul* aragon...  
Sur une *mule* fu la royne montée...  
*Muls* et cevaus...  
*Muls* et mulez et grans somiers.

Le prov. et l'anc. cat. *mul* nous donnent la raison de l'orthographe *mul* en vieux français. Il ne nous est resté que *mulet*, qui existait aussi en provençal et n'est qu'un diminutif. Un de nos exemples en fait bien la différence : *muls* et *mulez*. Ces mots viennent du lat. *mulus*. Nous devons remarquer aussi le *mul aragon*, qui semble non moins recherché que les destriers *aragons*. Voy. ce mot. Ailleurs ce sont des *muls* espagnols ou arabis :

Ne destriers ne bons *muls* arabis.  
(Gar. le Lob., I, 3.)

Toute la tere raemplissent d'avoir,  
D'or et d'argent et de *murs* espagnols.  
(Ibid., cité par Ducange, v° *Animalia*.)

On trouve souvent *murs* pour *muls* dans le Garin.

MULTIPLYER, multiplier, v. 898. Voy. *Monteploier*.  
MUROIS, murailles, v. 50150.

Damas qui forte est de *muvois*.

Dans le Baud. de Seb. on lit de même :

De Nymaie le grant, où moult a haut *muvois*.

C'est là une forme demandée par la rime, comme celle de *muraige* dans ce même Baud. de Seb., I, 46. Le prov. n'a que *mur*, *mura*, *muralha*.

Mus, muet, v. 1955, 7574, 29576.

Quant Mauquarés l'oyt, tristres devint et mus.

Prov. mut, cat. mud, esp. et port. mudo, ital. muto, lat. mutus. Le Baud. de Seb. nous offre la même expression que notre auteur :

Moult tristres et moult mus (l. 571).

Ailleurs on lit :

Les contrez i redrescent e les muz sunt parler.  
(Trav. of Charl., p. 14.)

Le chief baïse vers tiere, si fu mus et taisant.  
(Rom. d'Alex., p. 57.)

Dom Carpentier a traduit *beste mue* par bête sauvage, non privée, et Roquefort a donné la même explication. M. P. Paris, au contraire, a pensé qu'une *beste mue* était une bête émue, *mota*, parce qu'elle est levée, poursuivie pas les chasseurs. Rom. de Berte, p. 75. Tout cela est fort loin du sens véritable. On a perdu de vue le latin *animalia muta*, qui désignait toute espèce d'animaux. Horace n'a-t-il pas dit même en parlant de l'homme à son origine :

Cum prorepserunt primis animalia terris,  
Mutum et torpe pecus.  
(Sat. I, 5.)

Juvénal emploie même le mot *muta* seul :

Separat hoc nos  
A grege mutorum.  
(Sat. XV, v. 145.)

« Voilà ce qui nous distingue des animaux. » Et ailleurs le même poète, faisant allusion aux jeux du cirque et aux courses de chevaux, dit encore :

Dic mihi, Teucorum proles, animalia muta  
Quis generosa putet, nisi fortia?  
(Sat. VIII, v. 55.)

Nous sommes donc très-éloignés des animaux sauvages de Dom Carpentier. Voici des exemples qui nous en éloignent plus encore :

Quant Emenidus a la force aperceue  
De Porrus le courtois, grant ire en a eue.  
Il se dresce et destent sa bonne *beste mue*.  
Sur le chief li eüst s'espée destendue.  
(Vœux du Paon, MS., f° 141 r°.)

Et quant Clarvus l'entent ne l'tint mie à erlue,  
Des esperons destraint la riche *beste mue*.  
(Ibid., f° 20 r°.)

La bonne, la riche *beste mue*, cela veut dire, le bon, le riche destrier. C'est ainsi que dans le rom. d'Alexandre on donne ce nom à Bucéphale

Onques n'ot el pois plus fière *beste mue* (p. 12).

Dans la loi des Lombards on parle des dommages causés

par les *bestes mues* : « Si caballus cum pede, bos cum cornu damnum fecerit, vel si porcus cum dente hominem intricaverit, aut si canis momorderit,..... componat damnum aut homicidium cujus animal fuerit, cessante in hoc capitulo faida, quod est inimicitia, quod *muta res* fecit, non studium. » Lib. I, tit. 21, § 3.

Nous ne prétendons pas cependant que la *beste mue* ne puisse être aussi un animal sauvage. Ainsi dans le Baud. de Sebour le roi Ernoul de Beauvais est dévoré par un serpent, et le trouvère en parle de cette façon :

Car li bons rois meurut par une *beste mue*.  
(Baud. de Seb., I, 67.)

En somme la *beste mue* n'est pas ce que M. P. Paris a pensé, et c'est plus que n'indique la définition donnée par Dom Carpentier et par Roquefort.

MUSER, réfléchir, v. 7455, 10667, 15881.

Laissiez vostre muser....  
Une grande besoigno et qui me fait muser.

Il est impossible de nier les rapports de ce mot avec *faire la moue*, qui se dit en picard *mouser* et en rouchi *faire l'mousse*. Nous n'hésitons donc pas à lui donner la même origine qu'à *moue*. *Muser* veut proprement dire rester la bouche ouverte comme un niais, et l'adj. *musard* signifie effectivement sot, nigaud : « Mais en siut dire que espérer et quidier furent doi *musard*. » Chron. de Rains, ch. X, p. 75.

Le verbe *muser* nous est resté dans le sens de perdre son temps à des riens, ce qui est le fait d'un sot; et nous le trouvons également dans ce proverbe : Qui refuse *muse*. Seulement nous ne l'expliquerons pas comme l'Académie, en disant que celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus. Cela veut dire, selon nous, que celui qui refuse est un sot.

L'anc. esp. et le prov. *musar*, ainsi que l'ital. *musare*, ont le sens d'attendre en vain, comme fait le niais qui baye aux corneilles. L'angl. *to muse* a le sens de réfléchir. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 295, et Diez, Lex. etym., p. 256.

MY (DOY), corrigez *doy m'y*, v. 5502.

Par le foy que *doy m'y*.

C'est-à-dire que je *m'y doy*.

MY, mes, v. 1555, 7220.

My amit, chel enfant-chy prends.

On lit de même dans les Vœux du Haireon :

Que mi enfans seront de prison délivrés.

C'est une abréviation du provençal et de l'ital. *mei*, lat. *mei*. Le dialecte picard disait en effet *mi*, *ti*, *si*, pour *mes*, *tes*, *ses*, et l'on trouve même les formes *mei* et *muy*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 142. L'espagnol abrégé de même l'adjectif possessif *mi*, mon, ma.

My, moi, v. 588, 15552.

Ly corps de my s'en va.

« A vos mi ren, » je me rends à vous, dit-on de même en

provençal. Cette forme se retrouve dans presque tous les patois.

Cette phrase le corps de my s'en va, équivaut à mon corps s'en va, et même à je m'en vais. Voy notre mot Corps.

## N.

N (lettre euphonique).

Nous avons déjà sous le mot *Me* parlé de cette lettre, et nous prétendons qu'elle est euphonique dans les exemples suivants : *te n'estracion* (v. 1166), *me n'arme* (v. 5014), *se n'armée* (v. 6272), *se n'establison* (v. 20400), *me n'onour* (v. 24569). M. Desrousseaux, dans la notice sur l'orthographe du patois de Lille qui précède ses spirituelles chansons, paraît affirmer le contraire, lorsqu'il dit, p. viii : « Devant une voyelle ou une *h* muette, *min*, *tin*, *sin* perdent l'*i* que l'on remplace par une apostrophe : *m' n'homme*, *t' n'ouvrache*, *s' n'habit*. » Il en résulterait pour l'ancien langage que *te n'estracion*, équivaudrait à *ten estracion*, *me n'arme* à *men arme*, et qu'il n'y aurait plus de lettre euphonique. Or il faut se souvenir que la langue d'oïl ne disait pas *men*, mais *me* : *me mère*, *me nom*, *me droite mère*, et que l'*n* placée devant une voyelle ou une *h* muette ne peut y être qu'euphonique.

Nous avons au surplus dans l'anc. langage et dans le patois un exemple qui le prouve bien. On disait : *vo'n engenrée* (v. 2132), comme on dit encore aujourd'hui : *vo'l n'amour*. Desrousseaux, p. vii.

'N, on, v. 25625, 35018.

Au conte de Saint-Pol le va'n dire et noncier...  
Et puis s'ala'n couchier jusqu'à l'aube esclairie.

Cette suppression de l'*o* dans le pronom indéfini *on* est assez commune chez Froissart, et dans certains manuscrits du Hainaut et du Tournais. M. Buchon a noté les exemples suivants : « S'en osta'n le cuer et le jeta-t-on au feu. » — « Puis sonna'n les trompettes et monta'n à cheval. »

A la parole s'acorda'n  
Et le desjun là destoursa'n.

Voy. le Froissart de Buchon, édit. du Panthéon, III, 478, et notre mot *On*.

NAGIER, naviguer, v. 5021.

Tant ont nagiet par mer,  
C'au port sont arivet, s'out la terre trouvée.

Ce mot nous est resté dans l'acception de ramer, ce qui est vraiment l'ancienne signification, puisqu'autrefois les navires avaient tous des rangs de rames. C'est une contraction du prov. *navejar*, lat. *navigare* (navem agere), wali. *naivi*. Voy. Ducange, v° *Nagare*.

Le substantif *nage* avait également le sens de navigation :

S'en va parmi le mer à nage.

(Daud. de Seb., I, 46.)

Et nous a aporté par son fier vasselage  
Son or et son argent et par terre et par nage.

(Veux du Paon, MS. f° 119 v°.)

Roquefort fait remarquer que l'on dit abusivement d'un individu couvert de sueur, qu'il est en *nage*. Il faudrait écrire en *age*, c'est-à-dire en eau.

NAKAIRE, timbale, sorte de tambour, v. 4348, 8645.

Nakaires et tabours aloient chalemant...  
Lors fist sonner lassus ses buisines d'argent  
Nakaires et tabours trestout à ung mouvent.

Prov. *necari*, anc. cat. et anc. esp. *nacara*, ital. *nacchera*, *gnacchera*. Philippo Venuto explique ainsi ces derniers mots italiens : *Stromento musico, col quale i fanciulli cantano il San Martino*. Voy. le Joinville de Ducange, in-fol., p. 59. Cette définition se rapporte sans doute à l'expression proverbiale *chanter d'autre Martin*.

La Crusca dit que les *nacchere* sont des timbales dont on joue à cheval. On écrivait aussi en vieux franç. *nagaires* et même *anacaires*, du moy. grec *ανόκαρα*. Voy. Ducange, v° *Nacara*. C'est un mot dont l'origine est orientale. M. Diez y voit le kurde *nakara*. Lex. etym., p. 237. De son côté M. de Reiffenberg dit que les timbales ou *nacarieh* sont des instruments particulièrement en honneur dans le Dârfour. Voy. le voyage du Cheikh-Mohammed el Tounsy. (Note du vers 4348).

NANIL, point du tout, v. 751.

Nanil, dist Savaris, ne vous caut d'esmayer.

Nous retrouvons dans ce mot, en retranchant la lettre finale, la prononciation de notre *nenni*. Robert Estienne, dans sa grammaire française, p. 77, écrit même *nani* ou *nanin*, de même que l'on disait *ainsi* et *ainsin*. En bourguignon, c'est *nainin*. Nous ne dirons point avec le docte Huet que *nenni* ou *nanil* vienne de *ne-hilum*. Il y a bien plutôt dans ce vocable une contraction de *nen* ou *non-il*, comme le prouve le prov. *non-il* = lat. *non illud*, et comme le prouve mieux encore l'affirmation oïl = *hoc illud*. Nous avons remarqué déjà l'emploi de *en* pour *on*. Ici *nen* et *nan*



pour *non* peuvent s'expliquer par la même analogie. Souvenons-nous aussi que le prov. a formé l'adj. *nengun, neun, non unus* par une transformation pareille, et qu'en port. *nem* équivalait à la nég. *ni*. On trouve même *namporquant* pour *nonpourquant*.

M. Burguy nous fournit, à l'appui de ce qui précède, des exemples nombreux de la forme *nen = ni*. Gram., II, 336. Il est vrai que *nen* y est mis pour *ne*, et que l'*n* finale peut aussi être regardée comme euphonique, quoiqu'elle ne le soit pas dans *non* pour *no* et dans *nun* pour *nu* : « *Nun fis.* » Liv. des rois, p. 11.

*N'en forez certes, dist li queens Oliver.*

(Chans. de Rol., st. 48.)

Il existe aussi au lieu de *nanil* ou *nennil* des formes *nonal* et *nenal*, dans lesquelles se retrouve sans doute le wallon *nonna*, plutôt que dans la négation *non ha* employée par Coquillart. Burguy, Gram., II, 337. On peut voir sous *Oil* des formes analogues. Quant à la négation *naie*, elle n'a aucun rapport avec *nanil*, mais vient, comme le dit M. Diez, de l'anc. nord. *nei = goth. né*.

*Morraï-je dont u naïe.*

(Baud. de Seb., I, 5.)

**NATURÉS, NATURIAUS**, selon la nature, légitimes, vrais, v. 6461, 7215, 54035, 54542.

Pour demander respit as barons *naturés*...

Robiert le Normant, le franc duc *naturé*...

Sy fu Thumas de Marle qui tant fu *naturés*...

Par deçà la rivière ly baron *naturiaus*

Regardent Bauduin...

Le lat. *naturalis* a donné les deux formes en *el* et en *al*, *naturel*, *natural*, qui au cas direct deviennent *naturés*, *naturaus*. La langue d'oïl emploie l'une et l'autre indifféremment :

Bauduins de Sebourg qui tant fu *naturaus*.

(Baud. de Seb., I, 286.)

Il tint l'espée traite au poing de dur métal  
Et se fier en l'estour le franc duc *natural*.

(Vœux du Paon, MS., n° 147 v°.)

Salemons li frans euens *naturaus*.

(Chans. des Sax., I, 194.)

Se je vais à mon frère qui tant est *naturés*,  
Grant despit me fera.

(Baud. de Seb., I, 171.)

La langue provençale, plus rapprochée du latin, comme l'ital., l'esp. et le portug., n'a que la forme *natural*, *naturau*.

Al seti de Belcaire venc lo coms *naturalis*.

(Chr. des Alb., p. 276.)

Les troubadours ont employé souvent ce mot pour désigner le seigneur légitime. Ainsi ont fait les trouvères, lorsqu'ils parlent de comtes *naturés*, de princes *naturés*. Cela veut dire, ou bien que ces seigneurs étaient vraiment et

légitimement en possession de leurs domaines, ou bien que c'étaient des hommes d'une nature d'élite :

Vos estes, ben o sai,  
De mot *granda natura* et proz om et verai.

(Chr. des Alb., p. 101.)

Un continuateur de la chron. de Jacques de Guyse, dit de même : « J'ay oy par aucuns clerqs les différences qui sont entre seigneurs *naturelz* et tirans. » MS. des archives du royaume.

Cependant il ne faut pas confondre *naturés*, *naturaus*, venant de *naturalis*, avec *naturés*, formé selon la nature, moy. lat. *naturalus*. Ainsi lorsque notre auteur dit :

Vo priestres tous hommes *naturés*,  
Qui sont friseque et jeli, gent adroit et barbés (v. 4850) ;

il veut dire que les prêtres sont des hommes comme les autres et formés selon la nature. Ailleurs, quand il parle des Flamands et qu'il les représente de cette manière :

Sy savés que Flamenc ont les corps *naturés*  
D'iestre bien gouverné, d'avoir tousis assés,  
Et d'iestre bien couchiet et d'iestre bien cauffés (v. 21443) ;

il s'agit encore d'hommes formés ou constitués par la nature de manière à exiger qu'on les gouverne bien, etc. Enfin, s'il nous dit à propos de Pierre l'Ermite :

Car *naturés* estoit de force et de jouvent (v. 54745) ;

c'est encore ici *naturatus* et non pas *naturalis*. Nous ajouterons même que le verbe *naturer* était en usage, et la preuve en est dans cette phrase :

Sy faitement nous a nature *naturés* (v. 16368).

Nous avons perdu ce participe *naturé*, tout en conservant son contraire *dénaturé*. Du temps de Rabelais il existait encore : « Feut ordonné que là (dans l'abbaye des Thélémites) ne seroient receues sinon les belles, bien formées et bien *naturées* : et les beaulx, bien formez et bien *naturez*. » Rabelais, I, 52.

**NAYS**, naturel, selon la nature, v. 12228.

Dyables faus *nays*,  
Is hors de ce serpent que jo n'en vaille pis.

Un *dyable faus nays* est un diable faux par nature. Quant à *nays*, c'est une forme de *naïf* par le retranchement de l'*f*, comme nous le voyons aussi dans *bailli* au lieu de *baillif*. Il faut remarquer de plus que cet adjectif ne reprend point au féminin le *v* qui tient la place de l'*f*, et qu'au lieu de dire *naïve* comme aujourd'hui, on disait autrefois *naye*, *naïe* :

Qui trançoient mairiens en la foriést *naye* (v. 5875).

La forêt *naïe*, c'est la forêt vierge. On trouve de même une pierre *naïe* (Baud. de Seb., I, 125), et un castiel de roche *naïs* :

Vers le maistre castiel qu'est de roche *naïs*.

(Chans. d'Ant., II, 128.)

Le Baud. de Seb. (II, 113) nous offre même un chastel et une porte *naïe*, ce qui sans doute signifie taillé dans le roc.

*Nays* ou plutôt *nay*, *naye*, est venu par contraction du lat. *nativus*, esp., port., ital. *nativo*, prov. *natiu*, *nadiu*. Le mot *naïf* est dans les lois de Guillaume, § xxxiii.

NE, et, ou, v. 535, 4427, 5890, 8641, 8776, 16535, 20956.

Le plus grant dyablerie

Qui oneques mais, je croy, fust véue n'oye...  
Et se dites oussy tout çou que vous querrés,  
Ne qui vous envoya, ne qui vous a mandés...  
Plus sont vélu de faïn que lion ne sierpent...  
Qui est, dist-il, ly sires ne de quelle contrée  
Qui ceste esquille-ci a sur nous amenée?...  
S'il est pris ne tués...

Oïr le nous faulra

Comment à ce jour d'uy il nous consellera  
De prendre la cité, ne se on le laira.

M. Burguy pense que l'emploi de la négation *ne* pour *et* ne pouvait avoir lieu que dans les phrases interrogatives et dans les incidentes qui expriment une idée négative, dubitative ou indéterminée. Cependant, ajoute-t-il, il arrive quelquefois que *ne* est employé d'une manière tout à fait positive dans les phrases incidentes, c'est-à-dire que les auteurs l'ont confondu avec *et*. Ce sont des inadvertances. » Gram., II, 535.

Nous disons, nous, que c'est là une imitation, et que les trouvères, en agissant ainsi, n'ont fait que suivre l'exemple des Provençaux, des Catalans, des Italiens.

Trop satz gran folor  
Quar am ni dezire  
Del mon la bellazor.

(Rayn., Lex. rom., IV, 506.)

« Je fais très-grande folie, car j'aime et désire la plus belle du monde. »

Se gli occhi suoi ti fur dolci né cari.

(Petrarca, Che dehb'io.)

NÉE (RIENS), aucune chose créée, v. 20126, 21697; 23254, 27000, 29512.

Et de tout son avoir ne pierdera riens née.  
Adont se tuet Tangrés qui ne parla riens née.

Les troubadours ont dit de même *ren que sia* pour qui que ce soit et même *re nascut* pour personne :

El coms no ditz paraula a re nascut.

C'est-à-dire le comte ne dit parole à personne ou à rien née. Rayn., Lex. rom., V, 85. Nous ne voyons pas que la langue provençale ait appliqué cette expression à des objets inanimés, ainsi que l'a fait la langue d'oïl.

Le participe *né* vient du lat. *natus*, prov. *nat*; ce qui

n'empêchait pas les trouvères d'employer aussi une autre forme de participe, *nascu*. Ce verbe avait en effet une double conjugaison, comme tous ceux qui sont venus de formes latines en *icere* ou en *escere*. De *nasci* les Prov. firent *nascere* et les Ital. *nascere*; mais la langue d'oïl eut tout à la fois *naistre* et *nasquir*, comme elle avait *istre* et *issir*, *tistre* et *tisser*, *iraistre* et *irer*, *bénéistre* et *bénir*, etc. M. Burguy nous paraît avoir confondu le tout dans une seule conjugaison, il ne cite même pas la forme *nasquir*, et cependant on ne peut nier son existence :

Dame Dix qui pour nous volt *nasquir*.

(Baud. de Seb., II, 258.)

Ahi! pères, dist-il, qui dedens Bethléam  
*Nasquesis* de la Vierge.

(Ibid., I, 518.)

NEF, NÉS, vase, vaisseau, navire, v. 4422, 5856.

La table Codefroy estoit plus haut drécie  
Que le aultres n'estoient, et si très-bien garnie  
D'une riche nef d'or qui luit et reflambie....  
En nés et en balans.

Le sens naturel et primitif de *nef* est le lat. *navis*, navire. On l'emploie encore ainsi poétiquement. Le moyen âge ayant aussi appelé les navires *vaissiel*, mot qui signifiait originellement vase (lat. *vasculum*), la langue d'oïl n'eut pas de peine à confondre les deux termes *nef* et *vaissiel*. On alla même plus loin en donnant aux vases destinés à la table la forme même d'un petit navire. Ce furent alors de véritables *nefs*, et il y en avait d'un grand prix. M. de Laborde a réuni un grand nombre d'exemples où il est fait mention de ces sortes de vases. Voy. Notice des émaux du Louvre, gloss. Le sire de Haynin rapporte que lors du mariage de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avec Marguerite d'York, il y eut à Bruges « un banquet où les rostz estoient sur la table en trente grosses *navières* très-bien et richement faictes de bois doré, estoffés de cordes, de mast, d'ancre et de voilles, lesquelz voilles furent de taffeta gris... Et si avoit avec chascun *navière* quatre bottequins chargés de cerises, et aultres fruitz. » Mém. du sire de Haynin, I, 118-119.

Dans le roman de Garin les *nefs* sont *pleines de vin et de claré*. Voy. Ducange, v° *Navis*, 2.

Le mot *vaisselle*, dont nous nous servons aujourd'hui, peut tout aussi bien être un souvenir des *nefs* et des *vaisseaux* d'or et d'argent du moyen âge, que du prov. *vayselha*, formé du moy. lat. *vascellum* (lat. *vasculum*).

NE PAS NOMBRER, Gilles de Chin, v. 4068.

Et le trésor que dit vous ai  
Qui fu laïssiez en grant esmi :  
Ne pas nombrer tout cel avoir.

Ellipse qui équivaut dans ce passage à : tout cet avoir n'est pas à nombrer; n'essayez pas de le nombrer. Dans d'autres circonstances, l'infinifit isolé a plus encore la force d'un

impératif, comme on le voit dans la Chans. de Roland :

Sire compains, amis ne l'dire ja (II, 433).

De même dans la Chans. d'Antioche : « Ne l'me celer n'vient. » I, 275. Et aussi dans le Godefroid de Bouillon :

Alés-ent chevaçant  
A l'ost de Godelroit, et dire maintenant  
Comment j'ay chy trouvé ung encontre pesant (v. 24128).

M. Genin en a cité quelques autres exemples dans ses notes sur la Chans. de Roland, pp. 330 et 384-385. L'usage de l'infinitif pour l'impératif existait aussi en grec : μη πολλα λεγειν, ne parlez pas beaucoup, et les Italiens disent aussi *non parlare* pour : ne parlez pas.

NEPORQUANT, néanmoins, Gilles de Chin, v. 4202.

Gilles de Chin mais neporquant  
N'en voloit faire nul sanlant.

On disait aussi *nonpourquant* et même *namporquant*. Cette dernière forme nous rappelle le changement de *non* en *nen*. On la retrouve également dans *namporoc*. La plupart des savants pensent que *nen* est, comme *ned*, le résultat d'une adjonction euphonique. Les exemples ci-dessus semblent contredire cette opinion.

*Neporquant* est une imitation du prov. *per quant*, ital. *per quanto*, esp. *porquanto*, corrélatif de *pour tant* et de *per tanto*.

NEQUEDENT, néanmoins, Gilles de Chin, v. 5075.

Et nequedent de toutes pars  
Li resont-il seure couru.

On trouve aussi la forme *nekedenkes* (Corpus chr. Fland., II, 82); c'est une corruption du prov. *nequedonc*, *nequedunc*, que Raynour a eu tort de tirer du lat. *nequando*. Lex. rom., IV, 513. Nous y voyons les mots *ne que donc*, ce dernier venant de *tunc*.

NÉS, NEZ, même, aussi, Gilles de Chin, v. 5309.

Nez li dus si l'en aime et prise  
Cui gent il a à mal menée.

L'étymologie de ce mot fait supposer une négation, puisqu'il vient de *ne ipsum*; cependant, quoique cette négation se retrouve dans *nésun*, ital. *nessuno*, et dans le terme comparatif *nés que*, on est obligé de reconnaître que partout, dans les exemples où ce mot se rencontre, il est possible de le dégager de sa négation et de le traduire par *même*. Ainsi :

Ne vueil qu'ait en ma terre nés point d'avoerie.  
(Chans. des Sax., I, 53.)

N'i oïssiez nés Dieu tonant.  
(Roquefort.)

S'il vos venoit nés en penser.  
(Chev. de la Char., p. 18.)

TOME III.

« Puis, si cume cil de Juda vindrent à la cave ki est encuntre le désert, par toz les champs virent morz gésir et navrez, si que nés uns ne pout eschaper. » Liv. des rois, III, 341.

Je ne durai à lui nés qu'aloce au faucegn.  
(Baud. de Seb., II, 207.)

Ne prise li uns l'autre nés que leus les moutons.  
(Vœux du Paon, MS., f° 66 v°.)

Dans la Chans. des Saxons au lieu de *nes que* on lit *ne c'* :

Ne li valu la broigne ne c'uns vermoils cendaus.  
(I, 179, 193.)

M. Burguy dit que *nes*, *neis*, *nés* (lat. *ne ipsum*), ont signifié d'abord *pas même* (Gram. de la langue d'oïl, I, 181); mais il n'en donne pas d'exemple, si ce n'est celui de *neis uns*. Il est même remarquable que dans la langue provençale, où se trouvent aussi les formes *neis*, *neys*, *neysh*, *nequeis*, *nequeysh*, *neus*, ces mots n'entraînent pas non plus l'idée de négation. Rayn., Lex. rom., IV, 512. Au surplus, cette anomalie est la même que celle de la négation *ne* prise pour *et*.

On trouve par fois *nes* pour *ne les*, et alors il faut écrire *n'es*. D'autres fois l's finale est euphonique. Ainsi dans l'expression : ne un nes el, ni l'un ni l'autre, *nes* équivalait à *ne*. Chev. de la Char., p. 16.

NÉSUN, NÉSUNG, nul, pas un, v. 385, 5899, 13510;  
NÉSUNEMENT, aucunement, v. 30966.

Se ly roys Orians, qui tant a de regnon,  
Sect ceste cose-chy par nésune oequoison...  
Là furent de le ville venit ly compaignon  
Esbatre à plusieurs jeus sans nésune tençon...  
N'aray nésung marit, s'on me devoit tuer...  
Je ne vous en iroie nésunement faiant.

Ce mot fut d'abord formé de *nés* et de *un*, comme on l'a vu dans l'article précédent. Plus tard, on réunit les deux parties en un seul mot, ce qui forma l'adjectif *nésun*, *nésune*, et même l'adverbe *nésunement*, qui du reste est particulier à la langue d'oïl et même à notre auteur. Le prov. a eu également *nesus*, *nesun*, l'anc. ital. *nessun*, le mod. *nessuno*. De même que l'on disait *nés* pour *nés*, en a dit aussi *nissun* pour *nessun*.

NETTIER, nettoyer, v. 12711.

En la rivière vont ly jouène enfant baignier,  
Et pucielles laver pour leur cors nettier.

Ce verbe *nettier* a trois syllabes comme notre moderne *nettoyer*, et aussi comme le prov. et le catal. *netjar*, dont il est une imitation. Ces formes viennent du lat. *nitidare*, plutôt que du moy. lat. *nectesare*, mentionné par Dom Carpentier, absolument comme *net*, ital. *netto*, vient de *nitidus*. Il

412

existait une autre forme française plus contractée, c'était *nier* et *nièr* :

Puis ont le cors lavé et très-bien fait *nier*.

(Chans. d'Ant., II, 231.)

Peut-être cette forme a-t-elle du rapport avec le prov. *deneiar*, nettoyer. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 314. Dom Carpentier mentionne aussi un substantif *niage*, nettoyage.

NEUSME, neuvième, Gilles de Chin, v. 2121.

Partis s'en est au *neusme* jor.

Nous pensons qu'il faut corriger *neufme*, dans lequel on retrouve au moins le radical *neuf* ou *nuéf*. Les Liv. des rois nous offrent en effet *neufme* et *nofme* (434), et dans la Chans. de Roland on lit aussi :

La *noefme* eschele unt faite de prozdomes (st. 122).

La forme prov. est *noven*.

NIERS, nerfs, v. 6652.

Les *niers* ly ont rostis et le char ly brûla.

*Rôtir les nerfs* était un supplice très-souvent employé au moyen âge, et à l'aide duquel on réduisait les individus à une sorte d'incapacité : on appelait ce supplice l'énervation. M. de Reiffenberg en a parlé dans son Mouskés, table géographique, v<sup>o</sup> *Jumièges*. C'étaient ordinairement les jarrets que l'on cautérisait, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

Des dous oilz vos ferai desfaire,  
Et lui qui en tote ce le mesz  
Feraï quire des dous jarrez.

(Chr. des ducs de Normandie, I, 333.)

Manega li rois à l'enfant  
Les *gierais* quatre maintenant.

(Mouskés, v. 14308.)

Après avoir parfaitement compris cette expression dans ce dernier passage, l'éditeur de Mouskés ne l'a plus reconstruite dans ces vers :

Et l'emperères afustis  
Qui les *gierais* avoit rostis,  
Se mist empirant en l'empire :  
Ne sai s'il i cante u souspire (v. 23093-23098.)

Cette fois il a vu dans *gierais* le mot *guérets*, et il a fait de *rôtir les gierais* un équivalent de brûler la politesse, comme si Mouskés, qui dans ce passage parle du faux Baudouin, avait fait allusion à sa fuite. N'oublions pas que le faux Baudouin ou Bertrand de Rains était aussi nommé Bertrand li Clos, ou le Boiteux, et que, à l'exemple d'un grand nombre de ribauds de son espèce, il avait sans doute subi le supplice de l'énervation.

Au lieu de *gierais* ou de *nerfs*, le rom. de Garin le Lohereain parle de *mustiax* ou *mustiaus*. Delà un autre genre de confusion pour M. P. Paris :

Uns povres gars qu'ot les mustiaux rostis (II, 20).  
Quatre ribaus ont les mustiaus rotis (II, 99).

Ces pauvres gars *énervés*, l'éditeur en a fait des rôtisseurs, occupés à faire cuire des lapins (*mustela*). Voir notre mot *Bus*.

Enfin nous devons ajouter que Raynouard lui-même a méconnu cette coutume dans les vers que voici :

Garde se que mal non dia  
Quar outramen gran drech seria  
Que om li ne trenches la garra.

« Qu'il se garde qu'il ne dise mal, traduit Raynouard, car autrement grande justice serait qu'on lui coupât la *jambe*. » Non pas la jambe, mais le jarret, ainsi que le prouvent tous nos exemples. Le gloss. occitanien donne en effet le verbe *sguarare*, que l'éditeur traduit par couper le jarret. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 455. L'énervation se faisait par le fer ou par le feu.

Il nous reste à parler de la forme *niers* pour *nerfs*. On a dit de même *chiés* pour *chefs*, *chier* pour *cher*, et nous retenons encore aujourd'hui *piéd* pour *pez* et *ciel* pour *cel*. M. Genin croit que la notation *ie* n'avait que la valeur de *e* simple, et il en trouve la preuve dans la prononciation des patois et dans quelques exemples anciens. Variations, p. 134. Peut-être cette règle de prononciation ne doit-elle pas être énoncée d'une manière absolue, et faut-il ne voir que des différences dialectales là où M. Genin veut tout ramener à l'unité.

No, voy. NOSTRE.

NOBLAICE, NOBLIÈCE, NOBLAICE, v. 3145, 4266, 4557, 11783, 14994.

Ce mot avait dans la langue d'oïl une signification bien plus large que celle de notre substantif *noblesse*. Il servait à désigner d'une manière générale tout ce qui était regardé comme le propre de la caste nobiliaire : la magnificence, la richesse, les domaines. Aussi disait-on même au pluriel les *noblesses*, moy. lat. *nobilitates*. On comprend, dès lors, que tout pouvait être affaire de *noblesse*, depuis le plus humble détail du costume, jusqu'à la contenance, l'aspect, l'air du visage, enfin les sentiments. De tout cela il nous est encore resté bien des choses, entre autres la noblesse du cœur, qui n'est plus, on veut bien l'avouer, l'apanage exclusif d'une caste. Il n'y a pas jusqu'aux chevaux qui n'aient été anoblis et qui ne le soient même encore. Les Allemands ont poussé la chose plus loin : *edel*, noble, signifie également riche, précieux, et ils ont des métaux nobles, des mines nobles, des vins nobles, etc., etc.

Dom Carpentier cite la phrase suivante d'un manuscrit de l'église de St-Pierre de Lille : « Nullus portet sotulares rostratos, laqueatos, decisos vel desuper fenestratos, neque caligas albas, rubeas aut virides, aut minus notabilis coloris : de qua nobilitate stabitur simplici dicto quatuor personarum. » V<sup>o</sup> *Nobilitas*, 3. Cette *noblesse* des souliers et des

hauts de chausses a beau faire, elle n'est pas aussi ancienne que la roture des va-nus-pieds et des sans-culottes.

Voici les exemples extraits de notre auteur :

Voloit à icel jour, voiant la baronnie,  
Sa couronne donner par nobléce exaucie (v. 3145).  
Bielles sont les noblaices, grant y sont ly beubant (v. 4266).  
Banières et pegnonés contre vent ventelant  
Noblaices et dras d'or c'on avoit mis devant (v. 4307).  
C'est des boins pèlerins, qui pour Dieu proprement  
Avoient tout laissiet noblaice, or et argent (v. 41785).

Dans ce dernier passage *noblaice* est sans doute synonyme de fief, domaine. Dans les deux précédents, il nous semble que les *noblaices* sont les armoiries, et qu'il faut y voir les *insignes* de la noblesse, de même que l'on disait aussi les *connaissances*. Enfin mener ou démener *noblaice* équivalant à mener le train d'un homme noble, c'est-à-dire avoir une suite nombreuse et magnifique :

Les dames sont lissus  
Qui voient la noblaice c'on y va démenant (v. 14994).  
De li me vient cele ricce  
Dont nous menons ceste noblaice.  
(Part. de Blois, I, 432.)

Nous devons faire remarquer qu'en provençal le mot *nobleza* n'a guère que l'acception moderne de *noblesse*.

**NOEF, neige, v. 1487, 13325.**

Ché furent chisne blanc plus que noef en janvier...  
Lors sont venus de front L. chevalier  
Oussy sérément que la noef de janvier ..

On écrivait aussi *noif*, et la forme du cas direct ou du sujet était *nois* :

Plus dru volent quariel qu'en ivier ne fait *nois* (v. 27325).  
Les dens menus et blois comme *nois* qui neigie.  
(Baud. de Seb., I, 58.)  
D'un cerf plus blanc que *nois* négie  
Ont sui chien trovée la trasche.  
(Chev. au Cyg., p. 155.)  
Li orés chiet arières, li *nois* et li gresis.  
(Chans. d'Ant., I, 245.)

Prov. *nix*, *neu*, *nieu*, esp. *nieve*, port., ital. *neve*; wallon *nive* et *nivaye*.

Nous remarquerons la *nois négie*, la neige négée, et la *nois qui neigie*; manière de parler fort usitée dans la langue d'oïl, et qui nous rappelle le *batiaus batellans* d'un autre passage, la *nuit anuitie*, etc. Roquefort ne reconnaît que que la forme *noif*, *nois*. Il faut y ajouter *nief* et même *noie* : « Ses cheveus esteient blans com *nief*. » Rayn., Lex. rom., IV, 315.

Mais il le comparra ains que passe la *noie*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 441 r°.)

On ne peut nier que *noef*, *noif*, *neif*, *nief* ne viennent du lat. *nivis*, génitif de *nix*, comme *buef*, *bœuf*, vient de

*bovis*, gén. de *bos*. La forme *noie* est-elle anormale et provient-elle uniquement de la rime? elle se réduirait donc à *noif*. Remarquons pourtant le bourg. *noge* et le lang. *neou*.

Il faut aussi rattacher *neige*, *neiger*, à *niveus*. Nous avons vu déjà le changement du *v* en *g* dans *léger*, qui vient de *leviarius*, et l'on retrouve cette mutation dans plusieurs autres mots, par exemple dans *goupil*, *goupillon*, ital. *golpe*, du lat. *vulpes*, dans *plége*, dont le verbe est *plévir*, dans l'ital. *pioggia*, verbe *piovere*, du lat. *pluvia*, etc. Au surplus, n'eût-on pas la certitude de cette origine, qu'il resterait le verbe moy. lat. *nivigare*, *neiger*, littéralement *nivem agere*, que les Romains avait déjà contracté en *ningere*. Ne dit-on pas encore en Hainaut *ninger*? M. Diez s'est contenté de dire que *neige* vient de *niveus*. Voy. Lex. etym., p. 695.

**NOËLÉ, émaillé, niellé, v. 5354, 31472.**

Et va férir le roy en l'escut *noilé*...  
Très-bien s'est aïciés ès estriers *noïlés*.

La *niellure* était primitivement un émail noir, et son nom lui vient de *nigellus* diminutif de *niger*. Serait-ce l'écu à verniz de la Mort de Garin, p. 90? M. le comte de Laborde établit, 1° que la nielle, c'est-à-dire un mélange de soufre, de plomb et d'argent, était toujours confondue avec l'émail noir; 2° qu'on employa l'émail noir avec les procédés d'émaux en taille d'épargne, en basse taille, ou en apprêt, c'est-à-dire peints; 3° que cette décoration noire était souvent appliquée aux bijoux avec une signification de tristesse, soit pour accompagner un deuil, soit pour servir en temps de carême. Voy. le Glossaire de la Notice des émaux du Louvre. Ce dernier emploi de la *nielle* a dû être tardif.

Et brandissent les astes des espiez *noïléz*.  
(Par. la Duchesse, p. 86.)  
Et va férir Orgaie de l'espial *noïlé*.  
(Chans. d'Ant., I, 186.)

Ces épées *noïléés* sont évidemment émaillées, et il en est de même de l'écu dans le vers 5354. Nous sommes moins sûr de cette signification dans le second exemple: *ès estriers noïlés*. Ducange cite, il est vrai, un vers du roman de Garin complètement pareil, et il y donne à *noïlé* le sens de niellé:

Aïciés s'est ens estriez *noïléz*.

Ne serait-il pas plus vraisemblable qu'il y eût ici des étriers bien attachés, bien fixés, comme dans ce vers provençal?

Lo sarrazi s'aïcia suls estrieups *nozelatx*.

Or il est évident qu'ici *nozelatx* ne veut pas dire *nielat*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 330. La langue d'oïl disait aussi *noüeler* pour attacher.

**NOER, nager, v. 951, 2807, 54501.**

Par foy! sire, dist-il, vi chine y sont *noant*...  
Atant ès-vous le chine parmi l'eau *noer*...  
Cil qui sévent *noer* y vont à le voler.

*Noer* est parfaitement analogue à l'ital. *notare*, nager, dialecte de Coire *nudar*, valaque *in-notâ*. C'est le lat. *natura*, dont l'a bref s'est changé en *o* et même en la diphthongue *uo* pour le substantif ital. *nuoto*, nage. Le prov. et l'esp. ont, au contraire, la forme *nadar*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 240.

Froissart dit *au noer* pour à la nage, et la chronique de Flandre et de Tournai abrège encore l'expression et dit *ai-no*, ce qui rappelle l'ital. *nuoto*. On disait aussi *a nou*. Voy. Dom Carpentier, v° *Nabilis*.

**NOER, nouer, attacher, v. 51475.**

Il embrace l'escut qui (très) bien fu *noés*.

Prov. *noar*, *nozâr*, cat. *nuar*, du lat. *nodare*. Cet écu *noyé* est-il autre chose qu'un écu bandé? Nous ne le pensons pas. A moins cependant qu'il n'y ait ici une faute de copiste et qu'il ne faille lire :

Il embrace l'escut qui bien fu *noélés*.

Voy. ci-dessus *Noélé* et le mot *Bendé*.

Nous trouvons le mot *noyé* employé d'une façon particulière dans le vers suivant :

Bien cuidièrent, pour voir, ce fust sotte *noée*.  
(Baud. de Seb., I, 60.)

Une sotte *noyée*, c'est-à-dire une femme dont l'esprit est en quelque sorte *noyé*, comme le sont les membres chez un enfant rachitique.

**NOIANT, NOYANT, NOIENT, pas, rien (négal.), v. 5255, 5255, 5600, 24469.**

Furent sy desvoyet qu'il ne sévent *noiant*  
Retrouver le chemin qu'il aloient querant :  
S'estoit en ung pays où n'entendent *noyant*  
Se ce ne sont li clere qui latin vont parlant....  
Et furent sy oscures c'on ne les vit *noient*....  
En ce point l'ont laissent, mançant durement  
Corbarant d'Oliferne qui n'en donne *noient*.

On disait aussi en langue d'oïl *nien* et *nient* comme en prov. et en anc. cat.; l'ital. a *niente*. Au fond ce mot signifie rien, et représente le contraire du lat. *ens*; *entis*. Corbarant qui n'en donne *noient*, c'est comme qui dirait Corbarant qui n'en donne rien, qui ne s'en soucie nullement. Nous lisons de même ailleurs :

S'elle n'est relevée, c'est tout *nient* de ma vie.  
(Vœux du Paon, MS., f° 137 r°.)

La forme *nién* est restée dans les patois de Picardie et de Hainaut, où elle se contracte même en *nént*. C'est également le wall. *nîn*, franç. mod. *néant*.

Nous avons rencontré dans le Baud. de Sebourc le vers suivant :

Hélas ! dit Yvorine, n'i vault herbe *noius* (I, 371.)

Évidemment ce mot ne peut être synonyme de *noiant*,

mais il a une grande analogie de forme avec lui. Nous soupçonnons que *noius* veut dire aucun : aucune herbe n'y peut rien. Ce serait le *neus*, *negus*, des Provençaux.

**NOIRCIE, noircir, devenir noir, v. 7159.**

La couleur li *noircie*.

La langue d'oïl avait deux formes de conjugaison pour ce verbe, à ce qu'il semble : *noircier* et *noircir*. On trouve en effet :

Sa blanche chars tote *nercie*.  
(Chev. au Cyg., p. 165.)

La soe mors a molt mon cuer *nerci*.  
(Mort de Garin, p. 94.)

Cela correspondrait aux formes provençales *negreyar* et *negrezir*, *blanquejar*, et *blanquir*. Du lat. *niger*, le prov. a fait *nier*, *ner*, et l'ital. *nero*, d'où notre mot *noir*.

**NOISE, bruit, Gilles de Chin, v. 5219; NOISIER, faire du bruit, Godef. de Bouil., v. 12725.**

Et li Hanneur font grant *noise*  
Desor gaing que il départent.  
A grand joie d'iluec s'en partent...  
Et on prist à *noisier*.

La norriche crioit c'on ly alast aidier.

*Noise* ne signifie bruit que par extension. Primitivement il a voulu dire dommage, et vient du lat. *noxa* ou *noxia*. Ausone s'est servi de ce dernier mot dans le sens de débat. Tout cela constitue effectivement la valeur de notre mot *noise*. Les Flamands ont employé *noyse*, *noose*, de la même façon. Notre expression moderne *chercher noise*, chercher querelle, suppose de même un dommage, un débat, et par suite plus ou moins de bruit.

Les variétés d'orthographe du prov. *nosa*, *noysa*, *nausa*, ont fait penser à M. Diez que ce pourrait bien être le lat. *nausea*. Cela nous semble impossible, surtout en présence de l'anc. catal. et de l'anc. esp. *noxa*. Rayn., Lex. rom., IV, 529.

Outre la forme *noisier*, on trouve aussi *noiser* et même *noser*, prov. *naugar*.

**NOMMIE, non pas, v. 1871.**

Et Matabrune estoit hault, *nom mie* en bas.

M. de Reiffenberg a écrit *nommie*, comme s'il s'agissait du participe *nommée*. Il s'agit simplement de la négation *non* changée en *nom* par l'attraction de la lettre *m* devant *mie*. Voy. notre mot *Ester*.

**NON (PAR), en nom, nominativement, v. 25911.**

Et furent bien par non xx mille.

*Non* pour *nom* n'est pas une négligence orthographique.

On trouve écrit *nun* dans des textes plus anciens, et notre auteur écrit fréquemment *non* :

J'aroie bien pierdut mon estat et mon non (v. 27211.)

*Par nom*, est un adjectif composé que les Provençaux ont aussi employé dans le sens du latin *nominativum*. Voy. Lex. rom., IV, 520.

M. Michel ayant rencontré dans la Chans. de Roland, l'expression *par nom d'ocire* a renoncé à l'expliquer. M. Genin, au contraire, y a fait tous ses efforts.

Enveius i les fils de nos muillers;  
Par num d'ocire y enverrai le mien.

(Chans. de Rol., édit. Genin, I, 43.)

Par num d'ocire i metrai un mien fitz.

(Ibid., I, 449.)

M. Genin dit qu'il a vainement cherché des exemples de cette locution et il propose de la corriger, ne pouvant bien en rendre raison. Raynouard cite pourtant un titre de l'an 1055 où l'on trouve : « Tu m'encovenras *par nom de sacrement*. » Ne serait-ce pas là le même terme ? et dans ce cas le mot *nom* n'aurait-il pas simplement la valeur du latin *eo nomine*, à ce titre, à cette cause : *par num d'ocire*, *eo nomine ut eum occidant* ?

**NON**, négation.

Nous avons déjà sous le mot *Faire* noté la locution *si fait, non fait*, pour dire oui ou non. Nous devons ajouter ici que l'on employait de même le verbe être, absolument comme en lat. *sic est, non est*.

Non est, dist uns compains, frère, laissies ester (v. 4574).

Non est, ce dist li abbés, foy que doy Saint-Omer (v. 4172).

Car il sont mort par toi et par l'encanterie.

— Non sont, sire, dist-il, je vous aciertiffe (v. 9960).

Non sera, dist Piéron, elle sera sauvée (v. 51041).

Il est encore plus d'un canton, aux environs de Tournai, qui a conservé cette locution toute latine. Coquillard dit aussi *non est* et même *non ha*, p. 49 et 77. Voy. *Nanil*.

**NONCHER, NONCIER**, annoncer, v. 516, 8945.

C'uns aultres le m'alast premièrement nonchant...  
A Corbarant revint sont mesage noncier.

Dans la Chans. de Roland on trouve alternativement *nuncer* et *nuncier*. Cette dernière forme, qui rappelle le latin *nuntiare*, a été délaissée par les modernes. On la retrouve au contraire dans le prov., dans l'anc. esp. et dans le port. *nunciar*, ainsi que dans l'ital. *nunziare*.

**NOREÇON**, suite, gens, v. 8850, 27206.

Et ly sires qui tient sy faite noreçon...  
Pas n'ay entencion

De laisser vostre arroy et vostre noreçon.

M. de Reiffenberg s'est mépris sur la valeur de ce mot

au vers 8850. Il ne signifie pas nourriture, apparence d'être bien nourri, mais gens que l'on nourrit, c'est-à-dire qui sont de la suite, qui sont aux gages. Dans Bauduin de Sebourg on trouve de même :

Gaufrois i fist venir chiaux de sa norechon (I, 46).

Et dans notre auteur nous lisons aussi :

Vous icestes my noury (v. 10856).

Ung escuier qui estoit ses nourris (v. 28050).

Les *nourris* sont ceux que l'on a élevés dans la maison et qui font partie de la famille; de sorte que la *noreçon* est un terme collectif qui désigne tous les *nourris*. Voy. *Ducange*, v° *Nutriti*.

Moult vault mieulx bonne gent de longue main nourie  
Que trestout l'or du monde en une enfermerie.

(Vœux du Paon, MS., f° 104 v°.)

Au vers 564 de notre poème, lorsque Matabrune substitue sept petits chiens aux nouveau-nés de sa bru, on lit :

Et! dame, moustrés-moi iceste noreçon.

C'est-à-dire cette progéniture. Dans le franç. mod. *nourrisson* n'a plus cette signification collective, et il équivalait à l'ancien mot *nourri* :

Puis eserie Boulongne! ou Ydain le nourri!

(Baud. de Seb., I, 241.)

Eustache était en effet le fils ou le *nourrisson* d'Yde de Boulogne.

**NORICHE**, nourriture, v. 485.

Or ont trouvé *noriche*, Dieux trovée leur a.

Prov. *nuirissa*, *noirissa*, lat. *nutritia*.

**NOSTRE**, nos, v. 25569, 51055; nous, noz, no, notre, passim.

*Nostre* baron, pour nos barons, *nostre* crestiens, pour nos crestiens, est la forme la plus rapprochée du lat. *nostrum*. Ce pluriel *nostre* est complètement imité du provençal :

Nostres enemies.

(Chr. des Alb., p. 608.)

Non laissem *nostras* heretatz.

« Ne laissons pas nos héritages. » Rayn., Lex. rom., IV, 328.

Nostre sergent, par coi ne sont ici ?

(Mort de Garin, p. 94.)

Ensement averons  
Faites et acomplies *nostras* ententions.

(Baud. de Seb., I, 524.)

Biau sire,  
Nostre malade tot à tire

De poisson demandent pitance :  
Quérez-lor-en sans déléance.

(Gauth. de Coinsy, MS. n° 10747,  
f° 81 r°.)

Par contre le lat. *noster* se contracte au singulier, et notre auteur écrit : En Acre fu no gent (v. 25643); no estat et no vie (v. 3192). Les Vœux du Paon nous offrent de même :

Et dist : Ralons-nous-en, puisque ocis est no sire.  
(MS., f° 144 r°.)

Quelquefois *no* prend la marque du cas direct : *noz* sires n'y est mie (v. 32311); *noz* voyages nous faut (v. 7892).

Enfin on écrit *nous* et *nou* au masculin et *noe* au féminin : *Nous* Dieus Mahons (v. 27443); pour *nous* sauvement (v. 34456).

Et quant *nous* chevaliers ont la nouvelle oye.  
(Bert. du Guescl., II, 78.)

De vous gens au devant pour attendre l'estri.  
(Ibid., II, 82.)

U veu *nou* chevalier n'a point de coardie.  
(Vœux du Paon, MS., f° 85 v°.)

Par lui fuïsse murdris, se foche ne fuïst *noe*,  
Se che fuïst aussi bien me soer, com c'est le *voe*.  
(Baud. de Seb., I, 169.)

Cette forme *noe*, *voe*, rappelle le pron. possess. *moie* et même *moe*. M. Burgny ne l'a point notée, et il faut n'y voir en effet qu'une imitation anormale. Voy. Gram. de la lang. d'oïl, I, 141 et suiv. Quant à *no*, *nou*, c'est encore aujourd'hui la prononciation wallonne du rouchi.

On vient de voir que l'adj. possessif plur. *nos* se disait *nostre*; par une contradiction singulière, le pronom plur. *les nôtres*, se disait *les nos*, *ly no* :

Se ly *no* sont voincu (v. 8915).  
Où il y ot des *noz* navrés grande foison (v. 27719).  
Car il a peu de gens pour tous les *nos* matter.  
(Vœux du Paon, MS., f° 105 v°.)

La règle n'est pourtant pas tellement absolue que l'on n'y puisse trouver des exceptions. « Li *nostre* de çà ne furent que xxv. » Henri de Valenciennes, p. 493.

**NOSTRÉ**, qui est à nous, qui est de notre pays, v. 11053, 21191, 34753, 34740; **NOSTRÉMENT**, à notre manière, v. 22427.

Sont fièrement armet d'arméure *nostrée*...  
Et cil qui sont remés en la ville *nostrée*...  
A tout xvi mil hommes de ses ribaus *nostrés*...  
.. Ung autre elle de nostre gent *nostrée*...  
Et dist : Se vous n'olés *nostrément* avant,  
De ce baston ichy vous iray ordenant.

Cet adjectif et cet adverbe sont propres à la langue d'oïl qui semble les avoir imités du lat. *nostras*, *nostratis*, *nostratim*. Nous n'en avons pas rencontré d'exemples dans d'autres idiomes. « On banist Donas Dauby à saint Lambert du Liège

et à 30 liv., pour ce que, estant drappier faisant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine *nostrée*. » Registre aux bannissements de la ville de Douai, pour 1427, f° 82 v°.

Ci morir ou ei vivre ! *nostrez* est ce país.  
(Vœux du Paon, MS. f° 108 r°.)

Dans le livre des métiers d'Ét. Boileau, on parle de fabricants de tapis *nostrés* par opposition aux tapis sarrasinois, p. lxxi. L'auteur du Bertrand du Guesclin écrit toujours *notré* au lieu de *nostré* :

Au mu<sup>e</sup> chastel vont nos barons *notrez* (II, 203).  
Bertran au joli cuer *notré* (II, 582).

**NOUS**, voy. **NOSTRE**.

**NOVELIER**, bavard, diseur de nouvelles, Gilles de Chin, v. 1189.

Ne *noveliers*  
Ne fui-je aine ne sorparliers.

Dom Carpentier, v° *Novella*, cite un exemple de ce mot d'après la Vie de N. S. J.-C.

En la cambre ot deux camborières  
Qui moult estoient *novellières*.

Voy. aussi Tristan, I, 24.

**NOYANT**, voy. **NOIANT**.

**NOYER**, nier, v. 4598.

Ne le devés *noyer*.

Prov. *neyar*, *nejar*, du lat. *negare*. On trouve la forme *naier* dans le rom. de la Rose, v. 10833. Peut-être faut-il voir encore le dérivé d'une autre forme dans le mot *noanz* du Chev. de la Charrette :

Bien voi que de ceste bataille  
A mes fuiz le *noanz* sans faille (p. 103).

Avoir le *noanz*, c'est avoir le dessous, et pour ainsi dire renoncer à combattre, en un mot, dire non. Il nous semble que cette expression a surtout ce sens dans un autre passage où l'on voit la reine commander à Lancelot de cesser tout effort et toute lutte dans le tournoi et de se laisser vaincre par ses adversaires :

Sire, madame la réine  
Par moi vos mande, et je l'vos dis  
Qu'au *noanz*.

(Chev. de la Char., p. 152.)

Ce que le brave Lancelot ne manque pas d'exécuter à la lettre :

Quant il l'ot,  
Li respont que molt volentiers,  
Com cil qui est suens entiers.  
Et lors contre i chevalier muet,  
Tant com cheval porter le puét.



Et faut, quant il le dut férir.  
N'onques puis jusqu'à l'asérir  
Ne fist s'au pis non que il pot,  
Por ce que la reine plot (Ibid.).

Ainsi pour obéir à la fantaisie de sa damé, Lancelot abandonne la victoire à ses rivaux et même il se fait buer; mais le lendemain, la reine contente de son obéissance lui ordonne de faire de son mieux, et alors le terrible chevalier pour venger ses affronts récents fait tout plier et tomber devant lui. C'est le tour de ses adversaires d'avoir le *noanz* et de renoncer au combat.

NOZ, voy. NOSTRE.

NUBIANT, de Nubie, nubien, v. 7278.

Ains furent de dras d'or, d'ouvrage nubiant.

Exemple qui prouve que la diphthongue *en* se prononçait *an*, ainsi qu'on le fait encore dans certains patois. *Em* avait le même son, entre autres dans Bethléem, Jérusalem, qui équivalaient à *Bethléan*, *Jhérusalem*. Voy. au reste de nombreux exemples dans les Variations de M. Genin, p. 60 et suiv., et une citation sous notre mot *Née* (*riens*).

NUIT, nu, v. 52744.

Le chief ot tout nuit.

*Nuit* pour nu, *nudus*, est encore le résultat d'un usage dans la prononciation. On ne tenait pas compte de la lettre *i*. C'est ainsi que l'on faisait rimer *cuite* avec *lute*, *plus* avec *peruis*. Voy. Genin, Variations, p. 168 et suiv. Nous trouvons même un exemple assez singulier à cet égard, c'est le mot *nuit*, *nox*, dont l'orthographe s'est changée en *nue* d'abord à cause de la prononciation, puis à cause de la rime :

Porru's se dresee adonques, qui si grant l'a sentue  
Qu'il n'aperçoit encor clarté, ne jour ne nue.

(Vœux du Paon, MS., f° 141 r°.)

Le prov. écrivait aussi *nut* pour nu.

NUITIE, nuitée, espace d'une nuit, v. 20074.

Fors une seule esclave qui fu de no partie  
Qui là les ot menés en yeelle nuitie.

Conformément à la règle de prononciation indiquée ci-dessus, v° *Nuit*, on écrivait quelquefois *nuitie* :

Si prieraï pour lui et main et à nuitie.  
(Baud. de Seb., I, 65.)

Wistaces séjourna illeue une nuitie.  
(Ibid., I, 11.)

Au vers 23281 le MS. portait :

Je vous en saray bien jugier al nuitie;

et pour la mesure nous avons cru devoir lire à l'*anuitie*. Il vaut mieux corriger à *la nuitie*. Ce mot rappelle bien le provençal *nuiteia*.

D'un autre côté nous avons eu le tort d'imprimer à plusieurs reprises : toute nuit à *nuitie*, tandis que dans cette locution *anuitie* est un participe passé qui forme une sorte de pléonasme avec le substantif, comme on le voit aussi dans toute jour *ajournée*. Les Provençaux ont dit également : al jorn que *ajorna*. On a même fait quelquefois un substantif de ce mot *ajournée* :

L'en dist en aucunes contrées  
C'on a vèu as *ajournées*  
Estoilles qui bien seneffent....  
C'un roi nos convenra siervir.

(Rom. de Renart, IV, 25.)

Le participe *anuitie* appartient au verbe *anuitier*, que l'on peut comparer avec le prov. *anoitar* et *anuchir*. Rayn., Lex. rom., IV, 319.

NULUI, personne, nul, aucun, Gilles de Chin, v. 5709.

Ne sai nului gré de ma vie  
Fors qu'ès Jehans le fil Marie.

Il est impossible de ne pas comparer *nului* à *autrui*, à *lui*, à *cestui*, à *cui*, etc. Ils semblent avoir été d'abord, les uns comme les autres, destinés à exprimer un cas oblique ou un régime. Leur terminaison n'est, en effet, que celle du datif latin *nulli*, *alteri*, *illi*, *isti*, *cui*.

Que de *nullui* vivant ne fu puis vèus vis.

(Vœux du Paon, MS., f° 458 r°.)

Cependant il faut reconnaître que de bonne heure on a oublié cette origine, et que *nului*, par exemple, a été employé comme sujet : « *Nullui* ne toille à soun seinour sun dreit servise. » Lois de Guillaume, § 54. Il en a été de même pour les autres. Voy. Fallot, p. 419.

*Nullui* suivait aussi la règle de prononciation rappelée ci-dessus vis *Nuit* et *Nuitée*. On prononçait *nullu*, et il en était de même pour *autrui*, *cestui*, *autru*, *cestu*. Les Wallons disent encore *notu*, *noutu*.

NY, v. 5984.

Car garde ny arés.

Il faut lire : garde *n'y* arés.

## O.

O, voy. oïl.

O, avec, v. 56, 1558, 52152, etc.

O Ricart de Caumont:

Nous avons donné sous le mot *avec* les différentes manières dont cette préposition a été exprimée. Il nous reste à parler de l'origine de *o*. Généralement on pense qu'il vient de *od*, et que ce dernier dérive d'*apud*; c'est surtout l'opinion de M. Burguy, Gram., II, 545. D'un autre côté, M. Genin voit une lettre euphonique dans le *d* de *od*, comme dans celui de la préposition *ad*. Seulement M. Genin ne donne pas l'étymologie de *o*.

Il nous semble bien difficile de ne pas le rattacher au lat. *ab*, dont le prov. a fait, par parenthèse, *av* (*av*). Cela nous explique la forme de l'anc. franç. *ov*, qui s'est allongée en *ove*, en *ovec* et surtout en *ovoc*, synonyme d'*ab hoc*.

Je l'ai laissié

Où il séjourne *ov* son freire Garin.

(Mort de Garin, p. 242.)

Que Dex l'a mise *ovec* sa mère.

(G. de Coigny, MS., n° 10747 r° 97 r°.)

*Ovoc* Tristan en cel endroit.

(Tristan, I, 51.)

Comme le dit M. Genin, y aurait-il eu d'abord un *d* euphonique dans *od*? Cela est douteux. On lit en effet dans le Livre des Rois: *od* lui, p. 521, et dans les Travels of Charlemagne:

Roland et Oliver en *ad* *ov* sei amenez (p. 5).

Voy. Genin, Variations, p. 414. Nous croyons tout simplement que les formes *od* et *ot* n'indiquent rien de plus que *o*, *ov*, etc.

Dans la Chans. de Roland ne lit-on pas de même, sans raison euphonique, *ad* pour *a* (*habet*)?

N'en *ad* vértut, trop *ad* perdu del sanc.

(Chans. de Rol., st. 165.)

OBÉIR (s'), v. 2190.

Et que cascuns se soit enviers vous *obéis*.

A la rigueur *obeir envers* *quelqu'un* pourrait se dire; mais *s'obeir* n'a vraiment pas de raison d'être, et c'est sans doute une expression propre à l'auteur. On dirait qu'il lui donne le sens de se soumettre.

La grammaire moderne autorise, à propos de ce verbe, une autre anomalie en permettant de l'employer au passif, quoiqu'il soit neutre. On en faisait déjà autant au xve siècle. Nous lisons dans un acte du roi Charles VIII: « Pluiseurs des arrests de sadite cour et ses mandemens ne ont point esté *obéis*. » Corp. chron. Flandr., III, 546.

OBSCUR, OBSCUREMENT, VOY. OSCUR.

Oc, eus, v. 10058, 11282, 52545, 52556.

Je l'oc acordée....

Oc une grant victoire....

Onques n'oc tel désir.

Ce parfait défini du verbe *avoir* appartient à la Picardie. Le lat. *habui* donna le prov. *agui*, *aic*, dont la langue d'oïl fit *aüi*. Cette dernière forme se résolut encore en *oi*, puis en *o*, et c'est sans doute à l'imitation du prov. qu'on en fit *oc*. La forme *éui*, se changea de même en *euc*, *euch*. Voy. Burguy, Gram., I, 246 et suiv.

OCIERE, occir, tuer, v. 22925; Gilles de Chin, v. 5580.

La véssiés Taffurs faire grande criée

Et *ocière* poyens à cière foursenée.

N'i a celui qui bien n'i fière

Cascuns se paine de l'*ocière*.

Prov. *aucir*, *aucire*, anc. cat. *aucir*, *auciure*, lat. *occidere*. Le verbe *occire* est donné par l'Académie comme vieux: nous devons cependant ajouter que ceux qui s'en servent encore l'écrivent quelquefois *occir*. Il n'est employé, du reste, qu'à l'infinitif et au participe passé *occis*.

La forme *ocière* nous offre une prononciation qui s'éloigne assez de celle d'*occire* et peut être comparée au prov. *auciure*. M. Burguy dit qu'on la vit paraître à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle à l'ouest de la Picardie, dans l'Artois, et qu'elle passa ensuite dans l'île de France, où elle était fort en usage au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Il cite les formes *ocière* et *occierre*. Gram. de la lang. d'oïl, II, 186.

La conjugaison de ce verbe n'était pas autrefois défec-tueuse. On peut voir ses différents temps dans la grammaire de M. Burguy. Il nous suffira de citer ici la forme de l'imparfait du subj.:

Ne fust pour vostre honneur je l'*occessisse* ja (v. 35017).

Notre auteur écrit ailleurs: *osesist* (v. 5995).

Le verbe *ocire* était pris quelquefois pour tourmenter, vexer:

Li parlars de li moult m'*ocit*

Car il a tos biens de s'amie.

Jo n'en ai riens qui ne m'*ocie*.

(Part. de Blois, I, 64.)

Est-ce que par hasard il y aurait une corruption de *vous m'ociez* dans notre expression vulgaire *vous me sciez*? Nous sommes bien tenté de le croire.

OCCOISON, OQVOISON, aventure, accident, v. 4109, 4129, 9649, 18917, 50677, etc.

Et quant li haut princhier oïrent l'*occoison* ..

Et quant Garscion ot vëu l'*occoison* ..

Et ehus li a conté le fait et l'ocquoison...  
Et ly demanderay de ce fait l'ocquoison.

On trouve aussi la forme *achoisson*. Ce mot dérive du lat. *occasio*, mais il faut le rattacher pour sa formation à l'ancien verbe *choir* (lat. *cadere*). Dans la langue romane l'*ocquoison* n'était pas seulement l'*occasio*, c'était aussi l'*occasus* des Latins. On donnait à ce substantif toutes sortes de significations en mauvaise part, absolument comme en provençal où il a pris la forme *ochaizo*. C'était un obstacle, un empêchement, un blâme, une accusation, un défaut, que sais-je? Et, en effet, toutes ces acceptions se déduisent logiquement. L'obstacle n'est-il pas le produit d'un accident? L'accusation, le blâme, ne sont-ils pas un obstacle? D'un autre côté la faute, le défaut, ne produisent-ils pas les mêmes résultats? On ne peut donc s'étonner que l'anc. français dise *ocquoisonner* quelqu'un pour l'injurier, l'accuser; et si un prédateur du moyen âge, voulant dire que la femme est un homme manqué, dit dans son latin barbare: *Femina est mas occasionatus*, il se sert absolument de notre terme, car il entend que la femme serait un homme s'il ne s'y trouvait pas un certain défaut, un certain obstacle, en un mot une certaine *ocquoison*. Voy. Dom Carpentier, v° *Occasionare*.

Nous ne comprenons pas que Raynouard ait placé le prov. *ochaizo* parmi les dérivés de *causa*. Le sens moderne donné à ce mot l'a complètement abusé.

On trouve dans le Baud. de Seboure un verbe *ocquoisier* qui n'a rien de commun avec *ocquoison* :

Quant la dame l'entent i poi s'est *ocquoisie* (I, 49).

Il est probable qu'il faut lire *s'est acquoisie*, s'est apaisée, ital. *acchetarsi*. C'est le lat. *quietus* qui a formé l'ital. *cheto*, l'esp. et le port. *quedo*, et finalement l'anc. franç. *coit*, *coi*, rester *coi*. Parmi les dérivés de ce mot se trouve aussi *quitte*, parce qu'en effet celui à qui on donne *quittance* est pour ainsi dire laissé tranquille. Mais chose singulière! Satisfaire un créancier, ou le *payer*, c'est aussi l'apaiser, *pacare*. Ainsi la paix du débiteur, la paix du créancier, ce sont les comptes bien réglés. Si l'on veut être paisible soi-même ou *quitte*, il faut commencer par *payer* ou par apaiser celui à qui on doit. Il y a dans la formation de ces mots une logique pleine de sens, dont le vulgaire ne se doute pas, mais que les créanciers se chargent de faire comprendre à leurs débiteurs.

OEL, œil, v. 1988.

Dou maistre doit li a le sien aultr: *oel* crèvé.

En écrivant *oel*, M. de Reiffenberg n'a pas pris garde que le vers cessait d'être sur ses pieds et qu'il avait une syllabe de trop. La notation *oe = eu* paraît à M. Genin d'origine germanique. Cela ne nous semble pas exact. D'abord est-il bien vrai que la notation *oe* sonne *eu*? n'est-ce pas plutôt *oue* en une seule syllabe? Remarquons en premier lieu que l'une des formes correspondantes le plus en usage est *ue = oue*. Ainsi on écrivait *oel = uel*, *boef = buef*, *soer = suer*,

*oes = ues*, *coer = cuer*, etc. C'en est assez pour démontrer que *oe* n'avait pas précisément le son *eu*; et qu'il n'a rien de commun avec l'*ö* des Allemands.

M. Genin reconnaît qu'à la fin des mots la notation *oe* sonnait *oue*. Ex. : *aloe*, il a eu tort de ne pas généraliser cette règle. Il a été trompé par une imitation de l'allemand qui n'existe pas. Voy. Variations, p. 164 et 175.

Le prov. prononçait de même *uell*, *huelh*, en donnant à l'u le son de *ou*, et l'on retrouve presque cette prononciation dans l'anc. franç. *oil = oel*, *uel*, *oel*. C'est beaucoup plus tard que *oe* s'est rapproché du son *eu*. Encore doit-on remarquer qu'il a eu besoin pour cela de l'adjonction d'un u. témoin les mots *cœur*, *boeuf*, *sœur*; on écrivit même *œuil*. La transformation de son, sans égard à la notation, est surtout remarquable dans l'anc. franç. *fuelle*, dont nous avons fait *feuille*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 566.

OES, VOY. UES.

OEUVRES, ŒUVRES, v. 6746.

Et ce fu grans *œuvres* pour la gent crestyéenne.

Si ce vers était exact, il donnerait un nouveau démenti à M. Genin pour la prononciation de *oe*. Il faudrait en effet en faire deux syllabes bien distinctes et prononcer *o-è-vres*. Mais nous aimons mieux dire avec M. de Reiffenberg qu'il faut lire :

Et ce fu (moult) grans *oèvres*...

Ici encore ce mot est l'équivalent du mot *uèvres*, qu'il faut prononcer *ouèvres*. Prov., cat., esp., port. *obra*, ital. *opera*. Voy. *Uèvre*.

OFFRIR, v. 11022, 15852.

Et Ricart de Caumont à qui proaiche agrée  
*Offera* luy sa char en camp et en mellée.  
Puis c'on fait mou siervie g'y *offeray* premier.

Le verbe *offrir* est de ceux dont la conjugaison a été double. On a dit en Normandie *offrer* pour *offrir*, et c'est de là que nous est venu le présent de l'indicatif j'*offre* et le participe *offrant*. Dans nos exemples faut-il lire *offrera*, *offeray*, ou bien *offerra*, *offerray*? La première supposition nous semble plus rationnelle. — Dans le second exemple *offrir* signifie aller à l'offrande.

OIANT (EN), v. 529, 1458, 2289, 18865, 27745, 27865, etc., etc.

Adont a respondut hautement en *oyant*...  
Et ly roys ly a dit hautement en *oyant*...

Au vers 232 de Mouskés M. de Reiffenberg a écrit *tout enoiant*, comme si cela voulait dire tout triste. Il est revenu depuis de cette opinion, et au vers 1438 du Chevalier au Cygne, il a traduit *en oiant* par *coram audientibus*. Il faudrait pour l'exactitude ajouter que c'est peut-être tout aussi bien *coram audiente*. Mais tout cela ne rend pas raison de ce

terme. *En oiant* est une expression de la même espèce que *en estant*, *en escient*, etc. C'est un participe présent, mais auquel on a donné toute la force d'un substantif. Dire quelque chose *en oiant*, c'est le dire de manière à être entendu de celui ou de ceux à qui l'on s'adresse; c'est en quelque sorte le dire *in audientia*. L'*oyant* d'une personne devient alors sa faculté auditive. Les Provençaux ont aussi donné l'exemple de cette locution à la langue d'oïl :

*Auzen de totz, aissi parlet.*

(Rayn., Lex. rom., II, 149.)

Ce qui veut dire : « Il parla ainsi à l'*oyant* de tous. » Comparez ce mot avec les expressions *en son séant*, *en son dormant*, *en son estant*, etc. Il y a des exemples d'*en oiant* dans le Bertr. du Guescl., I, 166, 167, 206; II, 128; dans le Baud. de Seb., I, 153, et dans le Raoul de Cambrai, p. 108. M. Burguy a oublié d'en faire mention dans le verbe *oir*.

OÏL, oui, v. 3291, 3846, 27581, etc.

Oïl, ciertainement, ly priestre respandy.  
Oïl, dist ly payens, il le tient biel et grant.

Sous le mot *nanil* nous avons déjà parlé d'*oïl*, dans lequel il faut voir le lat. *hoc illud*, de même que l'autre représente *non illud*. La romane du nord, où prévalut la forme *oïl*, reçut le nom de langue d'*oïl*, comme on donna celui de langue d'*oc* à la romane du midi, qui exprimait par le mot *oc* son affirmation. *Oc*, c'est-à-dire *hoc est*, cela est, *si est*. Cette différence, quoique bien constatée, n'empêche pas que les trouvères n'aient dit *o* pour *oc* : Ne *o* ne non (v. 338, 3634).

Plus ne dist *o* ne non.

(Baud. de Seb., I, 363, et Bertr. du Guescl., I, 67.)

Si lui-même n'appartient pas exclusivement à l'Italie et à l'Espagne; il est encore aujourd'hui français.

Quant à la forme *oïl*, elle a beaucoup varié. Le Partonopeus de Blois nous offre : ne *ol* ne non (II, 84). Ailleurs nous trouvons *ouil* :

Et Cassamus s'escrie : Est le paon rostis ?  
*Ouil*, dist le vallet, et brochiés et farsis.

(Vœux du Paon, MS., f° 81 v°.)

Charles d'Orléans l'écrit de même (ballade 43, édit. Champollion), tout comme les Rithmes et refrains tournaisiens, p. 134. M. Burguy mentionne de plus *odil*.

Une fausse prononciation de *oïl* produisit la forme *oal* (Liv. des rois, p. 94) et par suite *ouail* (Romvart, v. 317), puis enfin *awil* (suppl. de Roquefort), qui se rapproche du rouchi *awé*, wallon *away*.

Les savants se sont fort divisés sur l'étymologie du mot *oui*. Nous nous sommes rangé à l'opinion de MM. Raynouard et Diez. M. Burguy, après avoir déclaré d'abord (Gram., II, 310) qu'il n'avait aucune conjecture solide à faire sur l'origine de l'adverbe *o*, *oc*, qui entre dans la formation d'*oïl*, a développé, à la fin de son second volume

(p. 408), une étymologie celtique à laquelle nous trouvons le tort d'être bien compliquée. Ainsi la conjonction celtique *o* = *ex quo* devrait s'expliquer par : de ce que, parce que tu me dis *fais*, c'est-à-dire à ton ordre, *je fais*. Nous aimons mieux *hoc illud*.

J. Grimm a pensé que *oc* pourrait bien venir de l'allemand (*ja-ich*), tout en avouant que l'explication est peu satisfaisante. (Gram., III, 768.)

M. Genin ne va pas si loin; pour lui notre affirmation *oui* est le participe du verbe *ouir*, et c'est comme qui dirait : entendu. La lettre *l* de la forme *oïl*, *ouil*, est, dit-il, purement euphonique. Mais, comme il arrive fréquemment que l'euphonie n'a que faire à cette orthographe, M. Genin trouve que le scribe aurait pu se dispenser d'écrire cette *l*. Variations, p. 94-93.

Enfin, M. Francis Wey a observé qu'il y a des gens qui ont l'habitude de dire *ouï* pour *oui*, et que les paysans de sa province prononcent même *vouaïll*. Or il n'en faut pas douter, suivant lui, ce mot nous cache une forme du verbe vouloir : *voill*, *lo voil*, *si lo voill*, puis par contraction *oïl*. Révolut. du lang. en France, p. 81. On ne devrait pas trouver de pareilles choses dans des livres sérieux.

Oïr, entendre (passim).

Ce verbe dérive du lat. *audire*, prov. et anc. cat. *auzir*, esp. *oir*, port. *ouvir*, ital. *udire*. Il est resté dans le franç. mod. *ouir*, mais on ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et dans les temps composés. Wallon *oïr*.

La conjugaison ancienne de ce verbe a été indiquée par M. Burguy, Gram., I, 366. Notre texte nous donne l'occasion d'y faire quelques additions. Ainsi à la première pers. sing. du prés. de l'indicatif, notre auteur dit : j'*os* et non pas j'*oi* (v. 2886).

Pour certain je l'*os* là (v. 42421).

Le wallon dit de même encore aujourd'hui : j'*aus* ben. Voy. Grandgagnage, v° *Oïr*. C'est exactement le prov. *auz*, j'entends, et notre auteur l'emploie aussi sans pronom :

Dist ly roys Corbarans : Miervelles *os* conter (v. 11886).

Quant à la 3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. de l'ind., notre auteur écrit tour à tour *ot*, *oit* et *oi*. Chacune de ces formes n'a que la valeur d'une syllabe, et nous avons eu tort d'imprimer souvent *oïl* et *oi*. On doit lire ainsi les vers suivants :

*Oi* le Cornumarans, le sens cuida dierver (v. 19343).  
*Oi* le Cornumarans, ly sans ly est mudé (v. 19922).

Dans le Baud. de Sebouré on lit cette même locution, avec la forme *oit*, à laquelle l'éditeur donne aussi deux syllabes par erreur :

*Oït* le li castellains; forment s'en esjoï.  
(Baud. de Seb., I, 53.)  
*Oït* le le chevaliers, tous li sans li mua.  
(Ibid., I, 64.)

L'éditeur du Bertr. du Guescl. a commis la même faute

(II, 34, 65); celui du Raoul de Cambrai s'en est au contraire gardé, p. 41. *Oi, oit*, nous l'avons dit, n'avait que la valeur de *oi*.

*Oi* le Oliver, si 'n ad mult grant irer.  
(Chans. de Rol., st. 92.)

*Oi* le Fromons, forment s'en esbahi.  
(Mort de Garin, p. 14.)

Cette locution nous semble bien plus rapide que celle-ci qui en est la traduction :

Quant l'Amulaine l'oi, sy en fist eière lie (v. 50160).

La 2<sup>e</sup> pers. du plur. du prés. de l'ind. s'écrit d'ordinaire : vous *oés* (v. 1502); nous trouvons dans le Baud. de Seboure l'orthographe vous *n'oués* (I, 585). La 3<sup>e</sup> pers. plur. du même temps est *oent*; nous ne voyons pas trop pourquoi dans le Baud. de Seb. on lit à la césure *oen* :

Quant chil de Baudas oen le riche roy vaillant (I, 582).

Le passé défini nous offre quelques autres différences notables. La 1<sup>re</sup> pers. *j'oïs* devient dans notre roman *j'oïch* : Si com *j'oïch* conter (v. 31967); on retrouve cette forme au v. 2571 et 16417. Elle nous paraît appartenir au dialecte picard. Nous remarquons cependant que notre auteur écrit *oe* pour *oïch* au v. 35176. A la 3<sup>e</sup> pers. sing. du même temps il écrit *ot* (v. 4681), et cela paraît être une erreur. Dans le Baud. de Seboure on lit plus exactement :

De si belle vengeance n'oy nuls homs parler (I, 46).

Ainsi donc ce qui distingue le présent et le passé de l'ind. de ce verbe, c'est qu'au premier de ces temps *oit* n'a qu'une syllabe, tandis qu'au passé *oi* en a deux.

Nous n'avons rien à dire du futur et du conditionnel *orai*, *orois*, sinon que le rouchi prononce aujourd'hui *oierai*. L'impératif *oyez* a trouvé grâce devant P. L. Courier qui approuve La Fontaine d'avoir écrit : *Oyez* une merveille. Voy. P. L. Courier, édit. des classiques de Didot, p. 175, 2<sup>e</sup> col. Nous ne pourrions en dire autant du présent du subj. *oche* : C'on *oche* meç dis. Baud. de Seb., I, 52. Cette forme n'a pas été notée par M. Burguy qui ne donne que *oïe* et *oe*. Peut-être faut-il ajouter à cette omission une autre forme plus rapprochée du prov.

Ne volt à'ele auat se li non.

(Chev. au Cyg., p. 458.)

M. de Reiffenberg propose de lire : Autre si non elle. On trouve plutôt un sens en disant : Ne veut pas qu'elle écoute si non elle.

Si nous mentionnons le part. passé *oï*, c'est pour ajouter qu'il est resté dans le wall. *oiou*.

Indépendamment du subst. verbal *oiant*, dont nous avons parlé ci-dessus, on pourrait citer comme un dérivé du prov. *auzimen*, l'anc. franç. *oement*, auditus (gloss. MS. de Lille). On disait aussi *oyance*, *audientia*, et *oerre*, *oaire*, le son que rend un instrument.

Là ot un ebruet dont l'oerre est si tost hastée  
C'on dit Turelurte; maintenant fu sonnée.

(Bertr. du Guesc., I, 458 note.)

En générael dirai une oaire si pullente,  
N'i ara si hardi qui ne s'en espoente.

(Baud. de Seb., II, 584.)

Est-ce que par hasard nos modernes *airs* de chasse ne seraient pas les anciens *oerres*, seuls connus autrefois? Ce mot doit être formé d'*auditorium* dans le sens de son, bruit qui se fait entendre.

OIR, or donc, v. 10558.

*Oir* l'ayés amenés.

On écrivait aussi *ore* et *ores*, qui représentent le prov. *ora*, *oras*. Comparez l'ital. *ora*, l'esp. et le port. *hora* (autrefois *oras*). Ce mot dérive du lat. *hora*. Mouskés a écrit comme notre auteur :

*Oir* oiez com Dieux nos adame (v. 27448).

La forme *oir*, équivalente à *or*, a plusieurs analogies même dans le français moderne, où la diphthongue *oi* se rencontre en certains mots avec la valeur de l'*o* simple, entre autres dans *oignon*. Dans l'ancienne orthographe, *Bourgoigne* remplaçait aussi *Bourgogne*. Quant à sa formation particulière, *oir* venant de *hora* est analogue à *foire* qui vient de *forum*. Nous devons à ce propos faire remarquer dans la plupart de nos patois du nord le changement de la diphthongue *oi* en *ô*. Ainsi un *tôt* pour un *toit*, un *rô* pour un *roi*, etc.; et de plus la finale des imparfaits et des conditionnels : On *disôt*, ou *dirôt*, pour *disoit*, *diroit*.

OIRE, OIRRE, chemin, train; Gilles de Chin, v. 1475, 1658, 1872.

Grant oire vont...  
Son oire atorne d'autre part.  
Son oire atorne, si s'en va:  
Tant ont erré qu'il sont venu.

La rédaction du Gilles de Chin en prose se sert aussi de ce mot qui disparaît au xvi<sup>e</sup> siècle, au moins dans cette forme. Phil. Mouskés avait écrit de même :

Lors commanda sans orister  
Trestote son oire apreter (v. 9345)  
De ceste ost repairoit en oire  
Avoec son signor, son couzin (v. 27170).

Il existait aussi un verbe *oirer*, cheminer, avancer :

Li bateaus oire, et il repose.  
(Part. de Blois, I, 441.)

L'auteur du Godefroid de Bouillon s'est servi d'un adv. *orrant*, qui fait supposer un verbe *orrer* :

Nous avons cevauciel li et moi tout orrant (v. 27968).

C'est une forme de l'adverbe *errant*, *esrant*, et même *erramment*, qui se rattache au verbe *errer*, voyager.

Nous devons ajouter aussi que le mot *oire*, chemin, train, est encore usité aujourd'hui sous la forme *erre* ou *oir*. Si autrefois on écrivait, comme dans le Gilles de Chin : *Grant oire vont*, l'Académie nous apprend qu'on peut encore dire : Aller grand *erre*, pour aller grand train, et elle ajoute même sous le mot *air* les phrases que voici : Marcher de bon *air*, ou de mauvais *air*; Tout dans cette maison va du grand *air*. D'où il résulte que la langue moderne a fait, à propos de notre terme, une bien étrange confusion des mots *erre* et *air*. Ce n'est malheureusement pas la seule.

M. Diez n'a point parlé du mot *oire*, mais comme ce mot est l'équivalent de *erre*, il est probable qu'il le tirerait du lat. *iter*, ainsi qu'il l'a fait pour ce dernier. Au surplus, c'est aussi l'opinion de Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Iterare*. Nous avons préféré voir dans *errer* le lat. *errare*, tout comme dans le prov. *errar*. Il est évident que les *erres* ou les *erremens* représentent de même le prov. *erramen*, comme aussi l'anc. ital. *erramente*, prestamente, se rapporte à notre vieux franç. *errant*, *erramment*.

Nous reconnaissons pourtant volontiers que si le lat. *errare* n'était pas si près et du prov. et des formes de la langue d'oïl, rien n'empêcherait de se rallier à l'opinion de M. Diez. Voy. notre mot *Errer*.

OÏRES (PORTES), voy. PORTES.

OÏSIEL, oiseau, v. 55521.

Com faucons prent l'oïstel de rivière.

Les oiseaux de rivière ou d'eau étaient en effet souvent l'objet de la chasse au vol. — L'anc. franç. disait *oisel*, qui correspond au prov. *auzel*, et au moy. lat. *aucellus* de la loi salique. La forme picarde *oisiel*, employée aussi par Mouskés, v. 10386, se retrouve dans le rouchi moderne *ogiau*. Comparez l'ital. *uccello* (poét. *ougello*). Le moy. lat. *aucellus*, cité plus haut, dérive du lat. *aucella*, *auquilla*, qu'on trouve dans Apicius et dans Apulée. Il faut y voir un diminutif d'*avis*, *avicella* = *avicula*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 362.

Ne confondez pas *oisiel* ni le rouchi *osiau*, *ogiau*, avec le mot *oissiaus* du Baud. de Séboure : les *oissiaus* saint Jorge (II, 552); ce dernier est un pluriel du mot *os* (lat. *ossa*); on dit encore des *oissiaus* en rouchi. Le diminutif *osselet* nous est resté.

OLIFANT, OLIPHANT, ivoire, cor d'ivoire, v. 16640, 55812; éléphant, v. 8680.

Et ly roys Bauduins fist sonner hautement  
Trompes et olifans, et bondir elèrement...  
Il ont fait l'estendart sur l'oliphant assir  
Où l'ymage Mahom pueent ly Turc quoisir.

Comme le lat. *elephas*, *elephantus*, ce mot voulut dire d'abord éléphant et même ivoire. Dans le prov., *olifan*, *orifan*, signifient exclusivement éléphant :

Atressi cum l'olifans  
Que, quen chai, no s pot levar.

(Rayn., Lex. rom., III, 112.)

On disait *olifanta*, dans le sens de trompe, cornet (gloss. occit.) La langue d'oïl a gardé au contraire les deux significations du lat.

De Perse i vint li olifans.

(Rom. de Renart, IV, 97.)

Les cordes sont de soie, li paisson d'olifan.

(Chans. d'Antioche, II, 246.)

De blanc yvoire d'olifant

Est li manches.

(Chron. des ducs de Norm.)

Puis dans les chroniques de St-Denis : Lors sonna son cor d'oliphant, ce que le faux Turpin traduit par les mots latins : *tuba eburnea*. Voy. Dom Bouquet, V, 502. Le rouchi a gardé *olifant* dans l'acception d'éléphant. Plusieurs lexicographes français donnent à *olifant*, *orifan*, *oriflan*, le sens de cor d'un chevalier errant.

Il résulte de tout cela que le mot *olifant*, qui désigna souvent au moyen âge un cornet d'ivoire, fut employé ainsi par une double métaphore. Ce fut d'abord la dent ou l'ivoire, et finalement on s'en servit pour nommer les cors, attendu qu'ils étaient d'ordinaire faits en ivoire. On a donc eu tort de croire que les cornets devaient ce nom à leur ressemblance avec la trompe des éléphants. Voy. Garin le Loh., I, 20. Notre auteur parle, il est vrai, de *trompes d'olifans*, mais ce ne sont que des trompettes ou des cors d'ivoire.

De cors sarrasinois sy grande est la bondie,  
De trompes d'olifans, de mainte labourie (v. 16640).

Rabelais, qui emprunte le plus souvent ses termes à la romane du midi, parle de la bourse de Gargantua qui fut faite des bourses d'un *oriflant* (I, ch. viii); et dans un autre passage (I, ch. xvi) il cite sa jument qui était grande comme six *oriflans*. On reconnaît dans cette forme bizarre le prov. *orifan* et l'*auriflan* ou *oriflan* du rom. de Fierabras (v. 5975 et 4601). C'est ce que n'a point vu M. Eloy Johannot.

Il semble que l'étymologie de ce mot ne devrait être l'objet d'aucun doute, et que le lat. *elephas* aurait dû être accueilli sans contestation. Il n'en est rien. M. Diez trouve cette dérivation étrange et pense qu'il faut remonter plus haut. Le breton *olifan*, que M. de Villemarqué a rencontré dans un glossaire breton du ix<sup>e</sup> siècle, lui inspire tous ces doutes. Nous avouons que cela ne nous émeut point, nous remarquons même que ni M. de Chevallet ni M. de Courson, n'ont réclamé, pour ce mot, en faveur du celtique.

Les formes diverses qu'on lui a données en plusieurs idiomes sont peut-être cause de ces incertitudes. Ainsi Olaus Wormius rapporte dans son livre *de Cornu aureo* une vieille chanson islandaise où l'on donne à un cor le nom d'*olivant*, forme que nous retrouvons dans les Trav. of Charlemagne :

Dites al rei Hugun qui il me prestet sun olivant (p. 19).

Le flam. mod. qui écrit aujourd'hui *olifant*, avait autre-

fois *olefant* et même *elefant* : l'anc. allem. avait *hellfant*; l'anc. angl. écrivait *olyphant*, et l'ital. écrit encore *liofante*, ce qu'a imité le traducteur français de Marco Polo : « Et si voz di tout voirement qe en ceste isle naissent *leofant* plus qe en autre provence, et si sachiés qe en tout l'autre monde ne se vendent ne acatent tant dens de *leofant* come fait en ceste isle. » Ces substitutions, ces transpositions de lettres peuvent sembler bizarres, pas plus cependant qu'en beaucoup d'autres lieux. Aussi persistons-nous à donner une origine latine à ces mots, y compris le cambr. *oliffant*. Voy., Diez, Lex. etym., p. 697.

On a écrit en prov. le mot *oriflanme* d'une manière qui pourrait le faire confondre avec celui qui nous occupe. *L'auriflôm* que mentionne Raynouard n'est que l'*orie flambé* de la chans. de Roland. Voy. l'édit. Genin, p. cxiii et 258. Ailleurs elle est appelée *oriflowr*. L'occasion de faire ici quelques observations sur les étendards et les emblèmes symboliques des Musulmans nous est fournie par les vers suivants :

Il ont fait l'estendart sur l'oliphant assir  
Où l'ymage Mahom pueent ly Turc quoisir.

L'image de Mahomet que notre auteur met sur les étendards des Turcs, et qu'il fait porter sur un éléphant, rappelle le *carrocium* que les poètes et d'autres écrivains du moyen âge attribuaient, en effet, aussi aux Sarrasins. Voy. Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 263 et suiv. Il n'est pas bien sûr que cet étendard-là soit très-authentique; mais c'est au moins un argument négatif contre l'existence du Croissant que trop souvent les peintres et les dessinateurs n'hésitent pas à faire figurer, dès cette époque et même antérieurement, comme le principal attribut des Mahométans. On semble ignorer que le Croissant n'a été adopté par les Turcs qu'après la prise de Constantinople en 1453. « De toute antiquité le Croissant avait été le symbole de Byzance : des médailles byzantines frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, l'attestent. Les Turcs, alors maîtres de Constantinople, s'empressèrent de changer le nom de cette ville en celui de Stamboul, mais ils conservèrent le gracieux symbole du Croissant, dont sans doute l'allusion à leur empire naissant les frappa. Bien plus, leurs poètes allèrent jusqu'à l'appeler *l'empire du Croissant*. » Dict. de la conversat., Paris, 1853. Dès ce moment le blason du grand seigneur fut un écu de sinople au croissant d'argent.

Une phrase de M. de Hammer pourrait cependant faire croire que tout cela n'est pas bien certain. « Il n'est pas sans importance, dit-il, de faire remarquer ici qu'Alaeddin, arrière-petit-fils d'Ytzi, maître indépendant du Khwarezm (627), fit mettre sur ses drapeaux et sur ses tentes un croissant (1229). » Hist. de l'empire ottoman, I, 37. Il est vrai que M. de Hammer ajoute que, longtemps avant Alaeddin, le Croissant avait figuré sur les monnaies persanes et orné avec le soleil la couronne des Khosroès, comme symbole de leur puissance sur le soleil et la lune.

Nous pensons qu'il serait possible de trouver bien d'autres applications de cet emblème chez des peuples mahométans ou non. La question n'est donc pas de savoir si avant d'être exclusivement attribué à la nation ottomane, ce signe a été employé ailleurs : ce point n'est pas douteux. M. de Hammer aurait dû prouver que le Croissant servait d'étendard ordinaire aux Mahométans avant la prise de Constantinople, et nous ne voyons pas que l'exemple qu'il a cité en soit une preuve suffisante.

OLLE, OLE, huile, v. 18867, 20818.

Que mörir te feray en caut *olle* boullant...  
L'ole et le plonc boullant, qui bien estoit boullis.

Prov. *ol*, *oli*, cat. *oli*, esp. et ital. *olio*, port. *oleo*. Les langues germaniques ont aussi ce mot : allem. *öl*, flam. et dan. *olie*, suéd. *olja*, angl. *oil*. Le wallon et le rouchi ont aussi conservé *ole*. Tous ces mots viennent du lat. *oleum*. Cfr. le grec *ελαιον* et le sax. *æl*.

OMBRAGE, caché, sombre, v. 498, 25149, 50659.

Faisoient ly bourgeois chière obscure et *ombrage* ...  
Combatre nous convient à ceste gent *ombrage*....  
Comparer ly feray ceste douleur *ombrage*.

L'adjectif *ombrage* n'est pas de formation aussi étrange qu'il en a l'air, il a été fait par analogie d'après l'adj. *sauvage*. Si l'un vient du lat. *sylva* et répond à *sylvaticus*, l'autre vient d'*umbraticus*, comme *volage* de *volaticus*; et il y a une même idée dans *sylva* et dans *umbra*. La gent *ombrage* de notre auteur serait donc, pour ainsi dire, la gent qui n'est pas éclairée et qui reste en conséquence dans la barbarie. Notre auteur ne dit-il pas ailleurs dans le même sens que *les Sarrasin tiennent loy obscure*? Voy. le mot *oscur*. Dans le rom. d'Alexandre on lit de même la terre *ombrage* pour la terre des mécréants :

N'avoit boine cité duse'en le tiere *ombrage* (p. 539).

Dans le Bert. du Guesc. ce mot équivaut à *sauvage* :

Le pays où ilz furent fu désert et *umbrage*.  
(I, 162, note.)

Et dans une chanson du temps des croisades, si l'enfer est appelé la *prison ombrage*, c'est peut-être pour la prison terrible, terrible parce qu'elle est sombre :

Diex est assis en son saint hiretage.  
Or il parra se cil le secorront  
Que il jeta de la prison *ombrage*,  
Quant il fu mors en la crois que Turc ont.

(Leroux de Lincy, Chants hist., I, 114.)

On a vu dans un des exemples de notre auteur *faire une chière obscure et ombrage*; la *chière* ou le *vis ombrage* est l'opposé du *vis cler* qui revient si souvent sous la plume des trouvères. Au lieu de dire que Fesonas à *les yeux et le vis clers*, l'auteur des Vœux du Paon a écrit :

De dame Fesonas qui est belle à outrage,  
Des biaux ieulx de son chief qui ne sont pas ombrage.  
(MS. f<sup>o</sup> 102 v<sup>o</sup>.)

En un mot, ce qui est *ombrage*, ce qui est *obscur*, est opposé à ce qui est clair, à ce qui est pur, à ce qui est vrai. Si les Sarrasins sont une gent *ombrage*, si leur loi est *obscur*, c'est par opposition à la vérité, à la lumière de la foi chrétienne. Dom Carpentier n'a pas bien orthographié les vers suivants de Gautier de Coinsy, en écrivant *ombragés* au lieu d'*ombrages*; et en expliquant ce mot par lent, paresseux, il ne s'est pas moins trompé. Nous rétablissons le texte d'après le MS. de la Bibl. roy. de Belgique :

Et tant ert plains de vaine gloire  
Tant fiers, tant cointes, et tant veules,  
Qu'il senbloit bien qu'en ses esteules  
Eust trové tot le país.  
*Umbrages* ert et estaïs  
A Deu servir et à bien faire,  
Més à rober et à mesfaire  
Estoit vistes et remuans.

(Gautier de Coinsy, MS., n<sup>o</sup> 10747,  
f<sup>o</sup> 61 r<sup>o</sup>.)

Voy. Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Umbrae*.

OMME, voy. ON.

ON, pronom indéfini (passim).

Nous devons surtout noter ici l'emploi de ce pronom avec un verbe au pluriel. *On* représentant le mot *homme*, rien n'empêche qu'on lui ait donné les deux nombres, surtout si l'on donnait à ce pronom un déterminatif. Ainsi dans ce vers :

mi lieues de lone i mont on qui i va.  
(Baud. de Seb., I, 534.)

C'est comme si l'auteur disait : L'homme qui y va y monte durant quatre lieues, et dès lors, il est facile de supposer aussi l'emploi d'un pluriel :

Car de faus traïteurs ne se puent on gaitier.  
(God. de Bouillon, V, 7005.)

Autrement dit : Les hommes ne se peuvent garantir. Notre auteur s'attache du reste quelquefois à bien montrer que le pron. *on* n'est réellement que le mot *homme*. Il écrit par exemple :

Sy c'omme le voit bien d'une lieue et demye (v. 7053).  
Car je n'ay point apris c'omme face enement (v. 49025).

C'est ainsi que dans le serment de Louis le Germanique on trouve déjà : « Si com *on* per dreit son fradra salvar dist. » Ainsi qu'on doit par devoir préserver son frère. Dans les lois de Guillaume on lit aussi *hom* et *um*. Ailleurs ce mot devient *oem* et même *oim* :

Dou hlet et dou argent leur donna'oim.  
(Baud. de Seb., I, 510.)

On a vu sous le mot *En* d'autres transformations de ce pronom qui se trouve même réduit à sa dernière lettre en certains cas. Voy. 'N.

M. Diez a fait remarquer que les formes néo-latines venant de *homo*, correspondent pour le pron. indéfini à l'usage des langues germaniques, en anc. h. allem. *man*, homme, en anc. frison *ma* et *man*, en néerland. *man* et *men*, en danois *mand* et *man*. Entre autres manières d'exprimer on les Anglais ont de même a *man*, *one*, un homme, quelqu'un, et le français n'emploie-t-il pas aussi le mot *personne* dans une acception toute semblable : *personne* n'a jamais vu, *personne* vit-il jamais, c'est-à-dire *on* n'a jamais vu, *vit-on* jamais? Cfr. l'anc. cat. et le prov. *hom*, l'anc. esp. *omne*, l'anc. port. *ome*, l'anc. ital. *uom*. Rayn., Lex. rom., III, 531-532, et Diez, Lex. etym., p. 565.

ONCQUES, jamais, v. 599, 1506, 51821.

Pour le plus dolant roy  
Qui *oncques* mais eust la tieste couronnée...  
Mais bien say que vo mère *oncques* jour ne m'ama...  
La pieur qui *oncques* mais fu née.

Ces expressions répondent au prov. *anc mai*, *anc jorn*, dans les vers suivants :

Conose qu'ane *mai* non amicy re.  
E s'ieu *anc jorn* fui gays ni amoros.  
(Rayn., Lex. rom., II, 80.)

L'anc. franç. a employé de même la forme *ainc*. Voy. ce mot. Quant à *oncques*, on le trouve écrit ailleurs *oncques*, et plus anciennement *omque* (cant. de sainte Eulalie, v. 9).

On ne peut s'empêcher de voir dans ce mot le lat. *unquam*, comme dans le prov. *oneas*, le cat. *unca* et l'ital. *unque*. C'est l'avis de tous les savants. Mais est-il possible de confondre l'anc. franç. *ainc*, *onc*, et le prov. *anc*? Raynouard pense que oui, et M. Diez cite comme analogie *ara* qui vient d'*ora*. Nous ajouterons les formes grecques  $\acute{\alpha}\rho\iota\sigma\tau\omicron\varsigma = \acute{\alpha}\rho\iota\sigma\tau\omicron\varsigma$   $\pi\rho\acute{\upsilon}\tau\omicron\varsigma = \pi\rho\acute{\upsilon}\tau\omicron\varsigma$ , etc., etc. Sur quoi M. Burguy objecte que, si même on admettait ce changement de *o* en *a* pour le provençal, on n'a aucun précédent qui permette cette supposition à l'égard de la langue d'oïl. Gram., II, 275.

M. Burguy n'y a pas pensé, attendu qu'un peu plus loin (p. 287) il nous donne des exemples de ce changement dans la langue d'oïl à propos du mot *encore*? En effet, outre la forme *anc ore* qui offre tant d'analogie avec le prov. *anc jorn*, l'anc. franç. avait aussi *uncore*, *uncor*, *unquore*, *oncore*, *enquores*, *aincores*, etc., etc. Il est vrai que, même pour ces formes, M. Burguy fait une différence, tirant les unes de *hanc horam* et les autres de *unquam hora*. Malgré tout cela, nous ne sommes pas convaincu, et nous restons de l'avis de Raynouard relativement à *oncques*. Revenant même sur l'étymologie que nous avons donnée à *encor*, nous pensons qu'il faut y voir bien plutôt *unquam hora*, que *hanc horam*, et nous rangeons dans la même catégorie *onc mais*, *onc jour*, *onc or*, aussi bien que *ainc mais*, *ainc jour*, *ainc ore*.



On lit dans le Gilles de Chin :

Gardez qu'il aient à talent  
Onque il veulent demander (v. 4088).

Nous pensons qu'il doit y avoir ici une erreur, et qu'il faut lire soit *quanque*, tout ce que, soit *où que*, quelque part qu'ils veulent demander.

ONNEUR, VOY. HONNEUR.

Son royaume et s'onneur ayés à gouverner (v. 5210).  
Que j'euisse le don  
De vous et de l'onneur dont vous avés foison (v. 2959).

La forme *onnour* est employée dans le Baud. de Seb., I, 240.

ONNI, uni, égal, v. 4876; ONNEMENT, uniment, également, v. 2970, 15605.

Lors s'arresta Tiéris en une place onnie...  
Ses frères va baisier trestous onniement...  
En plusieurs lieux espars, non pas onniement.

Dans le premier de ces vers M. de Reiffenberg a imprimé *ounie* pour *onnie*, et dans le troisième, il a mis *onniement* pour *onniement*. C'est évidemment une erreur au moins dans ce dernier mot. *Onni* s'est aussi écrit *oni*, et dérive d'*unitus* par le changement de l'*u* en *o*, comme on le voit fréquemment, entre autres dans le grec  $\acute{\omega}\nu\iota\varsigma = \acute{\omicron}\nu\iota\varsigma$ ,  $\kappa\acute{\omega}\nu\omicron\varsigma = \kappa\acute{\omicron}\nu\omicron\varsigma$ , etc., etc.; dans l'ital. *colmo* et le franç. *combe* de *culmen* et de *cumulus*; dans l'angl. *one* et le wall. *onk* de *unus*; enfin dans le rouchi *pronne* pour *prune*. L'inverse a lieu quand le rouchi dit *un* pour *on*.

L'adverbe *onniement* étant formé du fém. *onnie*, ne doit pas prendre l'accent. — La forme *omni* employée d'ordinaire par Beaumanoir, se trouve aussi dans Froissart qui écrit *omniement* et *ouniement*.

Nous préférons lire *onni* comme dans le vers suivant :

Con je croi de vraie entente onnie  
Que je cuide avoir droit.

(Bertr. du Guescl., I, 285.)

ONNIESTÉ, honnêteté, v. 19795.

Ly contes de Toulouse où tant ot d'onniesté.

Le prov. a de même formé *honestat* du lat. *honestas*. Il avait pourtant aussi *honestat* qui correspond à *honnêteté*. *Honnieste* pour honnête est la prononciation du rouchi.

OPINION (EN SE N'), v. 50075.

Fiancie ay la bielle en se n' opinion.

Labigant raconte à Tancrède qu'il a fiancé une chambrière de Florie au lieu de cette dernière. *En se n'opinion* est mis ici pour au lieu d'elle, en pensant que c'était elle. C'est tourmenter la langue bien étrangement que de vouloir lui faire employer de telles locutions.

OR, jardin, voy. ORT.

OR, ORE, HOR, maintenant, v. 6559; Gilles de Chin, v. 2586.

Ly sort de Calobre  
Acompliront du tout d'ore mais en avant...  
Cil soit honnis qui hor s'enfuit.

Ce mot n'est que le lat. *hora*, que le prov. a employé sous les formes *hora*, *ora*, *oras*, *ar*, *ara*, *aras*, et même *er*, *era*, *eras*. Ces dernières nous font comprendre pourquoi la langue d'oïl a écrit de son côté *oir*. Voy. ce mot. Dans la basse latinité on a usé de cette locution : *De ista hora in antea*, ce qui produit l'adv. prov. *d'oras en avant*, dont on fit en vieux franç. *d'ore* ou *d'ores en avant*. Nous retrouvons dans l'expression de notre auteur un composé de deux locutions encore en usage, *désormais* et *dorénavant*. Seulement on peut se demander pourquoi l'on oublie leur origine et l'on n'écrit pas *dés or* mais, *d'ore en avant*.

M. Burguy explique l'expression *d'ores en altre*, *d'ores à altres*, par de temps à autre. Il ne semble pas que ce soit là sa signification, au moins dans le rom. d'Aubry :

Le Bourgoins à la cière membrée  
A la richoise du chastel esgardée :  
D'ores en autres li a Lambert mostrée.

(Aubry le Bourg., p. 75.)

N'est-ce pas plutôt d'un bout à l'autre, comme dans notre Gilles de Chin ?

D'un eur en autré dépeciez (v. 574).

Les exemples donnés par M. Burguy (II, 512) admettent même cette explication. Dans ce cas, *ores* comme *eur* vient d'*ora*, bord.

Il y avait aussi un *ore* venant de *aura* : mais il s'écrivait et se prononçait *oré*, quoi qu'en ait cru M. de Reiffenberg :

Bon oré orent et bon vent.  
(Gilles de Chin, v. 2188.)

En effet, si l'on n'écrit pas *oré*, la mesure de ce vers est inexacte, puisqu'il y aura élision avec le mot *orent*. Dans le Part. de Blois, l'auteur écrit et prononce de même *oré* :

Quant Dex lor donne bone oré,  
Si ont vers Chief-d'Oire siglé...  
Et quant li vient li bons orés  
En mer s'est mis moult trespensés.

(I, 441, 446.)

Cette forme se justifie par le provençal *aurei* :

Dont m'en ven dous aureis  
Tempratz, no trop caut ni freis.

(Rayn., Lex. rom., II, 147.)

M. P. Paris a écrit comme M. de Reiffenberg : li *ores* pour li *orés* (chans. d'Antioche, I, 243) en s'appuyant sur ce vers de la chanson de la dame de Fayel :

Et quant la douce ore vente  
Qui vient de cel dous pais, etc.

Mais ne lui en déplaise, il faut lire partout *oré*, soit masculin, soit féminin. C'est beaucoup plus tard que l'on a écrit et prononcé *aure*.

**ORDENER, ordonner, v. 2155.**

S'il en fu esbahis, c'est bien cose *ordenée*.

Une chose bien ordonnée, c'est-à-dire bien établie, bien prouvée, parce que tout ce qui est prouvé est en ordre.

*Ordener* vient du prov. *ordenar*, qu'on retrouve dans le cat., l'esp. et le port. Le subst. anc. franç. *ordene* répond de même au prov. *orden*, *ordein*, esp. *orden*, port. *orden*. *Ordene* venant du lat. *ordinis*, est analogue à *virgine* du lat. *virginis*.

Dans la Chans. d'Antioche, II, 284, la gent *ordenée* signifie les prêtres, la gent qui a reçu le sacrement de l'Ordre.

**ORD, sale, voy. ORT.**

**ORDENEUR, ordonnateur, v. 1999.**

Et ly *ordeneur* li ont dit: Comment va ?

Il s'agit ici des ordonnateurs du camp, en prov. *ordener* et *ordenaire*.

**ORDONNANCE, v. 1601.**

Car bien sui enfourmés de la fausse ventrière  
Qu'avoec ma mère fu *ordonnance* ouvrière  
De ceste cose-chy.

Prov. *ordenansa* et *ordonmansa*. Ce mot est ici employé adjectivement et comme attribut: c'est-à-dire elle fut l'ouvrière ordonnatrice.

**ORE, voy. OR.**

**ORÉ, voy. OR.**

**OREILLE, coup sur l'oreille, v. 1425.**

De son poing lui donna une telle *oreille*  
Et l'asséna si fort assés près de l'oye  
Que vivant l'abaty.

Les Italiens ont dans le même sens le mot *orecchiata*. Notre mot *oreille* est dérivé du lat. *auricula*, prov. *aurelha*, *auril*, cat. *orella*, port. *orelha*. — La langue prov. avait un verbe *yssaurelhar*, couper les oreilles; la langue d'oïl en avait fait *essorer* et même *oreiller*. Aujourd'hui nous disons *essoriller*. Dom. Carp., v° *Auriculare*.

Il existe aussi dans l'anc. franç. un verbe *oreillier*, prêter l'oreille, ital. *orecchiare*.

Faisoient leurs espies toute jour *oreillier*.

(Baud. de Seb., I, 488.)

Encor vet, *oreille*, et escoute  
Et i met s'entention toute.

(Chev. de la Char., p. 173.)

**ORFROIS, frange d'or, étoffe brodée d'or, v. 10912, 25677.**

Ses ceperons estoit enluminés d'*orfrois*...  
Par tière fait verser enseignes à *orfrois*.

On écrivait aussi *orfraiz*, suivant la prononciation du prov. *aurfres*, anc. esp. *orofres*. Le moy. lat. disait *aurifrigia*, *aurifrisia*, etc., et l'on a pensé que ces mots dérivait du lat. *aurum Phrygium*, parce que les Phrygiens avaient inventé l'art de broder les étoffes en fils d'or. On a dit aussi en l'abrégeant *fres*, *frisum*, *fresium*, *fresus*. M. Diez a rapproché ces formes de l'ital. *fregio*, esp. *friso*, *freso* (verbe ital. *fregiare*, franç. *friser*, *fraiser*), ainsi que du nom de peuple *Frisa*, *Fresa*. Il est évident que le moyen âge connaissait les *saga* et les *pallia fresonica*, vestimenta de *Fresarum* provincia. Nous doutons cependant qu'il y ait aucun rapport entre les étoffes grossières de la Frise et l'*orfrois* ou l'or de Phrygie. Cette dernière étymologie semble donc préférable.

On est aussi en désaccord sur le sens d'*orfroi*. Ducange, v° *Aurifrigia*. M. de Laborde nous semble l'avoir convenablement défini dans son glossaire en disant: Broderie employée en bordure, l'équivalent de nos galons. Il y avait des *orfrois* d'or de Chypre représentant des sujets compliqués et larges de 20 à 50 centimètres, etc. Gloss. de la notice des émaux de Louvre.

M. Genin croit aussi que l'*orfroi* (*aurum Phrygium*) est du fil d'or, et par extension, tout ouvrage qui en est fait: des franges, du galon, une certaine étoffe de soie brochée d'or et d'argent, dont on fait les eroix sur les chasubles des prêtres, etc. Chans. de Roland, p. 392. Dans la Chans. d'Antioche il est question de robes d'*orfrois* (I, 123), ce que M. P. Paris explique par des robes à franges d'or, d'autant mieux qu'une variante porte *renges d'orfrois*.

Ces définitions diverses s'accordent avec celle que l'Académie donne encore du mot *orfroi*.

**ORGIEUS, orgueil, v. 24648.**

Par ma foy, Dodequin, chieus *orgieus* vous cuira.

Roquefort a pris ce mot pour un adjectif, équivalant à orgueilleux. La citation qu'il fait du Miserere du reclus de Moliens prouve bien qu'il s'agit de l'Orgueil personifié:

*Orgieus* est d'onneur convoitans,  
*Orgieus* est ventères mentans, etc.

*Orgieus* est le cas direct d'*orgueil*, *orguel*. Comparez *uel*, *ueil*, *œil*, dont le plur. est *ieus*. Rutebeuf l'appelle *orguex*; c'est une autre forme (Œuvres, II, 43). Le prov. *orgueth*, *orguol*, fait en anc. cat. *orgaol*, en esp. *orgullo*, en port. *orgulho*, en ital. *orgoglio*. M. Diez tire ces mots de l'anc. h. allem. *urguol*, distingué. C'est aussi l'opinion de M. Aug. Scheler, qui fait en outre remarquer l'anc. h. allem. *arcuolon*, être insolent. M. Diefenbach les dérive du goth. *gailjan*, se réjouir, duquel découlent l'anc. et le nouv. h. allem. *geil*,

luxurieux, pétulant, insolent; c'est aussi le sens de l'anc. h. allem. *urgilo* et du moy. h. allem. *urgile*. Goth, II, 580-582.

Raynouard n'a rien dit de l'origine d'*orguèlh*. Quant à M. de Chevallet, il s'est laissé entraîner par une apparence à la recherche d'une étym. celtique, et (chose peu croyable) il a confondu les mots *rogue*, *arrogant* et *orgueil* dans une origine commune. Sans parler ici du mot *rogue*, comment n'a-t-il pas reconnu dans *arrogant* le lat. *arrogans* ?

La forme de l'anc. franç. *orgilleux*, *orguilleux*, avait fait penser autrefois au grec *ὄργιλος* : c'était, entre autres, l'opinion de Henri Estienne. Conformité du lang. franç. avec le grec.

ORGILLÉS, enorgueilli, v. 1025.

*Orgillés* et félon et plain de maltalent.

M. de Reiffenberg a pensé que c'était une forme de l'adj. *orgilleux*. Nous aimons mieux y voir un part. passé, comme dans les vers que voici :

Mès les richetes les avoient  
Si *orgillés* qu'il ne cuidoient  
Que mort les osast envair.

(Fabl. et cont. anc., II, 409.)

Ce verbe *orguiller* répond bien du reste au prov. *orguelhar*, part. passé *orguelhat*. Rutebeuf a dit de même :

Lors s'esjoit et lors s'*orgueille* (II, 55.)

ORINE, urine, v. 28189.

Sire, dist Lusiciens, véoir me convenra  
L'*orine* du matin.

Le lat. *urina* donne également *orina* au cat., à l'esp., au port. et à l'ital. Rayn., Lex. rom., IV, 386. Le vase que nous appellons *urinal* se disait en vieux franç. *orinal*, *orinax*. « Un petit *orinal* de voirre garni et pendant à quatre chaînnes d'or, lx sols t. » Invent. du duc de Berry.

Va férir Bruncoesté sur l'eseu à esmax :

Ausiment le péjoie com fast i *orinax*.

(Chans. des Saxons, I, 493.)

Voir ci-dessous.

ORINE, origine, v. 6, 7518, 15084.

Et je vous canteray...  
Et d'armes et d'amours de gent de haute *orine*...  
Son peuple qui est de france *orine*...  
Où on prise Abilant, qui fu de noble *orine*.

Le *francorine*, dans les coutumes du Hainaut, désigne l'homme franc et libre. Voy. Ducauge, v° *Originarii*. On disait par une conséquence naturelle *orinal* pour originel : Le péchié *orinal*. Voy. Dom Carpentier, v° *Originalis*. *Orine* est une contraction d'*originem*. On l'a écrit aussi *origne* (Roquefort).

TOME III.

Mais li fol naims de pute *orine*  
Entre nos liz pudrat farine.

(Tristan, II, 125.)

Rutebeuf fait rimer *orine*, urine, avec le mot *orine*, origine :

Li preud omme, li ancien  
Ont léenz un fuscien  
Qui tant par est de franche *orine*,  
Qu'il garist sans véoir *orine*.

(OEuvres, II, 55.)

ORMIER, or pur, v. 4577, 24900.

S'aportoient le vin et moit hanap d'*ormier*...  
Mon oncle en a payet et l'argent et l'*ormier*...  
Il saisy Dodequin par le règne à *ormier*.

Ce mot est composé du lat. *aurum*, or, et de *merum*, pur; le prov. disait en deux mots *aur mier* :

Anel et hoto de *mier aur* fi...  
Vergat d'*aur mier*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 206.)

Il disait aussi *aur mer*, et nous trouvons également cette forme dans la langue d'oïl; l'esp., le port. et l'ital. ont l'adj. *mero*, l'angl. *mere*.

Prenget li reis espées de tuz les chevalers,  
Facet les enterer entresque haltes d'*ormier*.

(Trav. of Charl., p. 25.)

C'est parce que le mot *mier* ou *mer* ne semble pas avoir jamais été employé seul en langue d'oïl, que nous écrivons *ormier*. Quand on voulait rendre cette idée séparément, on se servait d'*esmeré* :

Li clou furent d'or *esmeré*.

(Rom. de la Rose, v. 4089.)

En la chambre Vénus où li mur send entuit  
D'azur fin et d'argent et d'or *esmeré* tuit.

(Vœux du Paon. MS., f° 60 v°.)

Ce mot vient du bas lat. *exmerare* qui est dans les capitul. de Charles le Chauve. Voy. Ducauge. Il veut dire proprement purifié, mais, par extension, il a eu le sens de poli, brillant.

A ces trois lionciaus d'oeuvre très-*esmeré*.

(Vœux du Paon, MS., f° 95 v°.)

Le prov. a eu de même un adj. *esmers*, et, de plus, un verbe *esmerar*, qui se trouve dans le cat., l'esp. et le port.; l'ital. en a fait *smerare*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 207.

L'emploi si fréquent des mots *ormier*, or *esmeré*, prouve combien il était commun de trouver de l'or faux, ou de l'or clinquant. La renommée était acquise à l'or de certaines provenances. M. le comte de Laborde a noté entre autres celui d'Esclavonie, celui de Chypre, celui de Cornouaille, celui de Luque, celui de Milan, celui de Montpellier, celui de Rhodes et celui de Venise. Notre auteur mentionne de

son côté l'or de Paris (v. 31737); et nous trouvons ailleurs l'or de Baivière (Mouskés, I, 615) et l'or de Pavie (Bertr. du Guesc., I, 58; Baud. de Seb., I, 63; et Chron. des Alb., p. 160).

M. de Laborde ayant vu dans Ducange que le mot *lormier*, éperonnier, doit son origine à *ormier*, mentionne le fait sans le confirmer. Les continuateurs de Ducange ont exprimé un avis contraire, et font venir *lormier* de *lorum*. Nous devons faire remarquer à ce propos l'angl. *lorimers* ou *loriners*, sellier, éperonnier. Ce seraient alors des faiseurs de *lorrains* ou de rénes; et en effet, on les appelait aussi *frenniers*, faiseurs de freins :

Sellier et *frennier* et cordier (dit du Lendit).

Il est juste d'ajouter cependant que tous ces ouvrages se faisaient parfois en or pur :

Sele et d'ivoire, li *lorrains* sont d'ormier.  
(Duc., v° Lorumantum.)

Hécart dit qu'il existait à Valenciennes une rue du nom de *Lormerie*. Nous en trouvons aussi une à Tournai au xv<sup>e</sup> siècle. Corp. chr. Flandr., III, 241. On a eu tort dans cette publication d'expliquer *lormerie* par : un lieu planté d'ormeaux. Aurait-on voulu désigner par ce nom le travail des éperonniers qui faisaient des ouvrages dorés, par opposition à ceux qui faisaient de la *clincaillerie*? et le mot *lormerie* s'est-il écrit d'abord *ormerie*? nous n'en savons rien.

ORPHEMIN, orphelin, v. 19209.

As crestiaus vont eriant comme gent *orphenine*.

Il faut corriger et lire *orphenine*, fém. d'*orphenin*. Cette dernière forme, dont nous avons fait *orphelin*, annonce un diminutif. On disait ordinairement *orphene*, mot qui vient du lat. *orphanus*, grec *ορφανος*. Cfr. le prov. et le cat. *orfe*, *horfe*; esp. *huerfano*, port. *orfão*, ital. *orfano*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 384. On trouve *orphanin* dans les Lois de Guillaume, § IX.

ORRANT, voy. OIRE.

ORT, or, jardin, v. 25746.

En l'or saint Abreham, une place jolie,  
A cescuns des barons une palme quellie.

Guillebert de Lannoy, dans la relation de son voyage en terre sainte, dit qu'il a visité, près d'Ebron, « la fontaine et le vergier de Abraham, qu'il donna à Sarre en doaire. » P. 60. L'auteur de la chans. d'Antioche fait allusion à ce vergier en parlant de la couronne de Godefroid de Bouillon :

Puis fu de Jursalém rois et emperiaus,  
Aïne ne porta coronne d'or fin ne de métaus;  
De l'or saint Abraam li fu fais un cerchaus (I, 216).

On employait *ort* d'une manière absolue pour dire le paradis terrestre :

Dès que Diex fist saint Gabriel en l'ort  
Ne fu mais hom où il n'eüst réort.  
(Raoul de Camb., p. 434.)

Mais il servait plus souvent, comme le prov. *ort*, cat. *hort*, à désigner simplement un jardin :

Rois Sornegurs est à Gisors  
Et tient ses censaues en uns *ors*.  
(Part. de Blois, I, 81.)

Entrels *ortz* els vergers.  
(Chr. des Alb., p. 370.)

Lat. *hortus*, prov. *ort*, cat. *hort*, esp. *huerto*, port. *horto*, ital. *orto*. Voy. Dom Carpentier, v° *Orta*, et Rayn., Lex. rom., IV, 387.

ORT, sale, v. 4844.

Vous baisiés ung *ort* kien, c'est fine vérités.

Quelques vers plus haut l'auteur donne le féminin *orde* :

Qui est si *orde* bieste que très-bien le savés (v. 4842).

M. Diez mentionne de même le prov. *ort*, fém. *orda*, et l'ital. *ordo*; et faisant remarquer une seconde forme prov. *orre*, fém. *orreza* = *orreta*, il pense que ces mots dérivent du lat. *horridus*. Raynouard, au contraire, suivant l'opinion de Nicot, les tire de *sordidus*.

On a employé *ort* pour *ordure* :

Convoitise qui les gête en *ort* plain.  
(Baud. de Seb., I, 26.)

Voy. Diez, Lex. etym., p. 244, v° *Ordo*. *Ord* est resté dans le patois picard.

OS, voy. OÏR, OST, et OUS.

OSCHIR, tuer, v. 822.

Car ce sera maufait se nous les *oschions*.

Cette forme du verbe *occir* peut être comparée, sauf la prononciation, à *ossir* qu'on trouve dans Gérard de Viane :

Seriens-nos *ossis* et *afolé* (v. 3623).

Voy. *Occir*. On trouve aussi dans les append. du Chevalier au Cygne :

Il ne seit comment les *ossie* (p. 459).

OSCUR (A L'), à l'ombre, v. 20149.

Et s'avenront ly sort Calabre le kenue  
Qu'elle sorty jadis à l'*oscur* d'une nue.

Cette locution est tout à fait particulière à notre auteur.

OSCUR, OBSCUR, v. 12506, 12521.

La mère du sierpent fu amère et *oscur*...  
(Les) Sarrasin qui tiennent loy *oscur*.

Nous avons expliqué sous le mot *ombrage*, par quelle suite d'idées l'ombre et l'obscurité ont pu servir à désigner l'ignorance en matière de foi, puis l'état sauvage, enfin la cruauté.

Si la mère du serpent est *obscur*, c'est qu'elle est sauvage et par conséquent cruelle. Quant à la loi des Sarrasins, elle n'est *obscur* que parce que le flambeau de la foi ne l'éclaire pas.

OSCURÉMENT, v. 20868.

Onques cités ne fu sy fièrement gardée  
Ne sy obscurément assnie et biersée.

Ainsi que nous l'avons expliqué au mot *obscur*, il faut traduire le mot *obscurément* par une idée analogue, c'est peut-être avec obstination, avec opiniâtreté, comme font les êtres qui vivent dans l'état obscur et sauvage; peut-être aussi cela veut-il dire d'une façon cruelle, terrible.

OSER, v. 6149.

Ce verbe exprimant une tendance, une propension vers quelque chose, est-ce pour cela qu'on disait avec la prép. à :

(Ils) ne s'osent à moustrer pour les engiens?

Nous avons à noter dans la conjugaison de ce verbe une forme particulière au prés. de l'ind. : On ne l'*ost* aprochier (v. 9117). Si ce n'est point là une erreur du copiste, il faut peut-être voir dans ce *t* final la marque distinctive de la 3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. de l'ind. dans l'ancienne conjugaison, et *ost* serait l'abrégé d'*oset*.

On disait et l'on dit encore *osé* dans le sens de hardi : Vous êtes bien *osé* ! C'est l'ital. *auso* :

Qui le cuer ot osé.  
(Baud. de Seb., II, 449.)

Quoiqu'il soit dérivé du lat. *audere*, ce verbe appartient à la 1<sup>re</sup> conjugaison dans les langues néo-latines : prov. *ausar*, esp. *osar*, port. *ousar*, ital. *osare*. Le peuple n'en persiste pas moins à dire *osu* pour *osé*, etc. C'est évidemment un souvenir du lat. *ausus*.

OSERIÈRES, v. 15168.

1<sup>re</sup> pers. plur. du conditionnel prés. du verbe *oser*, forme picarde.

OSIÈRE, osier, v. 54362.

Mais celle n'acontoit au payen une osière.

L'*osière* est ici un terme de comparaison et signifie un objet de très-peu de valeur. « Mais celle-ci ne valait pas un osier pour le païen. » Nous devons faire observer que le verbe *aconter*, outre les significations que nous lui avons assignées, a aussi celle de *valoir*.

Voulant comparer le feu qui brûle en ce monde avec le feu de l'enfer, l'auteur du Baud. de Seb. dit :

Que li feu de vo chièle n'a de chaut une osière.  
(Baud. de Seb., II, 60.)

C'est-à-dire que le feu du monde n'a pas plus de chaleur

que s'il n'y brûlait qu'un osier. Ailleurs le même auteur écrit *osière*, anc. franç. *oisier* (Tetraglotton de Plantin) :

Grosse lanche qui pas ne fu d'osière.  
(II, 277.)

Le rouchi a gardé le mot *osière*, des *osières* : mais il dit aussi *osile* :

Il avoit deven s'majon  
Une vielle écasse d'osile.

(Chans. III.)

Comparez le patois du Berry *oisis* et le breton *aozil*. Le moy. lat. nous fournit de même *osella*, *osellus*, *ozilium*, à côté de la forme *oseria*. Tous ces mots sont évidemment de la famille du grec *οἶσος*. Noah Webster, dans son dict. anglais, tire le mot *osier* du saxon *hos*. L'anc. flam. disait *voisse*.

OST, armée, v. 4791 ; os, même signification, v. 5802, 6427, 6960, 20097, 21788.

Et fist une riche ost sur Sarrasin aler....  
Au dehors de la ville li os Dieu se loga....  
Vous conduirés mes os et mon arrière-banc....  
Moult sont grandes les os au rice roy soudant.

Notre auteur écrit plus souvent *os* que *ost*, en quoi il est imité par l'auteur du Baud. de Seb. qui écrit de même : Li ordeneur des *os* (I, 12). Nous devons remarquer au sujet de ce mot, qu'il était le plus souvent féminin dans la langue des trouvères, mais qu'il a fini par être masculin au *xv<sup>e</sup>* siècle : Un *ost* de gents de guerre (Tetraglott. de Plantin). C'est ce qui a fait écrire à La Fontaine :

On vit presque détruit  
L'ost des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.  
(La Fontaine, XI, 3.)

Depuis lors les lexicographes lui ont maintenu ce genre. Nous disons qu'autrefois il était le plus souvent féminin, parce qu'en effet, si on lit dans le Liv. des rois : « S'en ala li reis e tute sa ost à Jérusalem » (p. 156), on trouve dans ce même ouvrage : Tut l'ost (p. 200) et li ost (p. 156). En prov. les mots *host* et *ost* étaient féminins comme en langue d'oïl :

Elhs viron las tendas de la ost.  
(Rayn., Lex. rom., III, 546.)

Il en était de même de l'esp. *hueste*, du port. *hoste*, du valaq. *oaste*; l'italien au contraire lui donne les deux genres. Dans la moy. latinité *hostis* a été employé le plus souvent au fem. Voy. Ducange, *v<sup>o</sup> Hostis*, 2.

En picard *ost* est masculin et veut dire troupeau; on aspire l'o comme s'il s'écrivait *host*. Notons que l'on y dit dans le même sens un *ho*. Nous trouvons cette dernière expression dans la chronique de Flandre et de Tournai, mais avec la signification de multitude : « Ainsi qu'il estoient sières le bieffroit, il virent acourir d'enviers le Lormerie

ung grant *ho* de gens qui venoient tout criant : Tray! Tray! » Corp. chr. Fland., III, 211. Un *ho* est-il l'abrégé d'un *host*?

M. Genin s'est trompé, croyons-nous, en disant que le mot *ost* n'est devenu masculin que par l'équivoque de l'article. Il est plus juste de dire que ce mot avait eu d'abord les deux genres. Le lat. *hostis*, qui lui sert d'étymologie, justifie le masc., et en effet, on trouve dans Grég. le Grand : *Hostem collectum habet*. Quant au féminin, on a vu qu'il passa dans les autres langues : la langue d'oïl l'imita de la langue d'oc. Voy. Genin, Variations, p. 586.

On rencontre assez fréquemment le mot *ost bannié* dans notre auteur (v. 13057, 20257, 25756, 33959). Il signifie armée qui a été levée par proclamation.

Commandomes partout que nostre *ost* soit *banié*.  
(Chans. des Sax., I, 83.)

On disait en moy. lat. *bannire hostem* pour rassembler une armée, et le ban qu'on publiait à cet effet était nommé *hostile bannum*. Voy. Ducange, v° *Bannire*, et notre mot *Arrie-ban*. Notre verbe *bannir* est aujourd'hui singulièrement détourné de sa première signification; il rappelle néanmoins l'ancien usage de crier en public les noms de ceux qu'on exilait.

Il y avait une grande différence entre le service de *Post* et celui de la chevauchée. Le premier avait une bien plus grande importance. Voy. Ducange, v° *Hostis* :

Puis si chevalchet od sa grant *ost banié*.  
(Chans. de Rol., st. 112, éd. Michel.)

On a vu précédemment *ost* se changer en *os* et même en *ho*; le voici devenu *o* dans le vers suivant :

Il vous i convient à *o banié* aler.  
(Baud. de Seb., II, 415.)

#### OSTER, v. 8087.

Pour céler l'*oster* fait encontre Garscion.

L'*oster* équivaut ici à l'*ost*; c'est un infinitif pris substantivement. Voy. ci-dessous.

#### OSTEUS, hôtels, v. 6795.

Godefroys de Buillon et le gent crestyenée  
Vont prendre les *osteus* de leicitet loée.

*Osteus* est le plur. d'*ostel*, lequel dérive du lat. *hospitalis*.

#### OSTOYER, aller en ost, guerroyer, v. 10416.

Se me faut obéir et aler *ostoyer*.

*Ostoyer* n'est que le prov. *osteiare* et l'ital. *osteggiare*; il désigne surtout l'action d'aller en guerre. Il y a pour le sens une différence entre *ostoyer* et *oster* que nous avons vu ci-dessus. Ce dernier marque plutôt l'état.

#### OSTRE, v. 20256.

Et quant cil qui avoient l'*ostre* voie acomplié.

Lisez *lostre*, forme bizarre imaginée par le trouvère au lieu de *leur* par analogie avec *nostre*, *vostre*. Voyez en d'autres exemples, v° *Lostre*.

#### OTRIS, octroi, v. 10151, 33882; OTROIER, donner, octroyer, v. 501.

Tel est ly miens *otris*...  
Bien sera mes *otris*...

Matabrune à qui Dieux *otroit* rage!

C'est le prov. *autreï*, qui a servi à former le verbe *autreyar*, en vieux franç. *otrier*, *otroier*. L'*otri* est donc proprement l'autorisation, le consentement. *Octroyer* se dit en ital. *otriare*, en esp. *otorgar*, en port. *outorgar*, en prov. *autorgar*, *autreyar*, et il n'est pas douteux que ces mots ne viennent d'un verbe bas lat. *auctoricare* pour *auclorare*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 246. Il est remarquable de voir que l'opposé d'*otri* et d'*otrier*, *détri*, *détrier*, refus, refuser, ait une origine toute différente. Sans revenir d'une manière formelle sur l'étymologie que nous avons donnée à ces derniers mots, nous croyons cependant utile de signaler ce rapprochement.

#### Ou, au, à le, v. 20155.

Ou val Volatins.

Cette forme de régime indirect de l'article masc. est mi-toyenne entre *au* formé de *al* et *eu* formé de *el*. Burguy, Gram., I, 51. Notre auteur s'en sert habituellement. Nous avons remarqué un passage où il semble l'avoir employé par erreur; c'est lorsqu'il dit :

Je sai certainement  
Que c'est uns des hardis qui soit *ou* firmament (v. 23200).

A coup sûr Robert de Normandie dont il est question ici n'est pas *au* firmament. L'auteur a voulu dire *sous le* firmament.

#### Ou, avec, v. 20155.

Ou la bieste diervée.

Ou pour *o* devrait peut-être s'écrire *ov*, attendu ses dérivés *ovec*, *ovoc*. Cependant pourquoi la prononciation de *o* n'aurait-elle pas pu se changer en *ou*? Les exemples de ce changement ne manquent point. Voy. *O*.

#### OUBLIÉE, oubli, v. 11006, 54062.

N'y font pas *oubliée*...  
Et ses frères Marbruns n'y fist pas *oubliée*.

Ce mot à la désinence féminine ne vient pas en droite ligne du lat. *oblivium*; il a passé par le prov. *oblida*, anc.

ital. *obbliā, obliā*. On ne le confondra point avec *oblée*, oubliée, hostie, qui vient d'*oblata*. Voy. Chans. d'Antioche, I, 33.

**OUFFRIR, offrir**, v. 110.

Cette forme nous offre un exemple du changement de l'*o* en *ou* indiqué ci-dessus, v° *Ou*. Le prov. a de même *ofrir* et *ufrir*. Nous avons gardé en franç. *souffrir* au lieu de *soffrir*.

**OUTRAGE**, chose déraisonnable, excessive, v. 5047.

Jamais ne revenra  
Cornumarañs, mes lieux, qui *outrage* pensa.

*Outrage* ne désigne plus aujourd'hui qu'un excès commis à l'endroit de quelqu'un. La romane du Nord, aussi bien que celle du Midi, s'en servait, au contraire, pour désigner toute espèce d'excès, ou bien une action réprouvée par la raison :

Oneques en moi n'out folie ne *outrage*.  
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 22.)

Dame Fesonas qui est belle à *outrage*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 102 v°.)

C'est-à-dire : qui est belle à l'excès. En provençal nous trouvons de même : « Cant hom a manjat o begut a *oltraige*. » Quand un homme a mangé ou bu à l'excès. Ray., Lex. rom., VI, 34.

**OUTRE**, outre, v. 1551, 25845.

*Outre!* dist Helyas, c'or i fust Mauquarés!..  
*Outre!* dist-il, payens, or iestes-vous pierdus.

C'est le cri de victoire de l'homme de guerre au moyen âge. Bauduin de Sebourg dit de même à son adversaire :

*Outre!* dist Bauduins, léchières soudoians.  
(Baud. de Seb., I, 497.)

Tout surpasser, tout surmonter, n'est-ce pas en effet triompher et vaincre? Ainsi quand le chevalier passe à travers les escadrons ennemis, *oultre!* s'écrie-t-il, c'est-à-dire rien n'a pu m'arrêter. A l'époque des croisades, ceux qui partaient pour la terre sainte chantaient une chanson sur l'*outrée* (cantilena de *ultra*). Ducange suppose qu'il s'agit du passage d'*oultre-mer*. Nous pensons qu'il faut y voir, comme dans *oultre!* le cri de guerre et de victoire. C'est ainsi que la dame de Fayel, priant pour son ami qui est en terre sainte, chante ce refrain :

Dex! quant crieront : *Outrée!*  
Sire, aidés à pèlerin,  
Por qui sui espoentée,  
Car félou sont Sarrazin.  
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 405.)

« Quand les Sarrasins crieront *outrée!* c'est-à-dire quand ils voleront au combat contre les chrétiens, mon Dieu,

venez au secours du pèlerin pour lequel je suis épouvantée, car les Sarrasins sont cruels. »

Nous avons cité sous le mot *Camp* l'expression *outrer* le camp. Elle se rapporte tout à fait à la préposit. interject. *oultre!* « Tant firent que ledit seigneur leur accorda ledit camp estre *oultre*. » Corp. chron. Fland., III, 520.

De ce camp cy-endroit que point n'avés *oultre*  
Je vous pry que mès huy vous soyés déporté (v. 27848).

Il s'agit dans ces exemples d'un duel judiciaire à pousser jusqu'à l'extrême défaite de l'un des combattants. On disait aussi *outrer la bataille* :

La bataille aujourd'hui nous convenra *outrer* (v. 54657).

Le sens réel de ce verbe *outrer* n'est autre qu'aller jusqu'au bout, en d'autres termes, achever, finir. Comparez le flam. *uyt*, l'angl. *out* et le rouchi *toutoute*. Il s'ensuit que l'on pouvait aussi *outrer* un marché, *outrer* la vie de quelqu'un :

Tout maintenant seroit la vostre vie *outrée*.  
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 22.)

Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Outragium*.

**OUTREQUIDANS**, présomptueux, v. 29562.

Le plus hardis patiens, ly plus *oultrequidans*.

C'est proprement celui dont les pensées passent les bornes ordinaires. Dans notre exemple c'est plutôt un éloge qu'un blâme. Nous trouvons ailleurs l'expression *oultre-proux*, c'est-à-dire preux ou brave à l'extrême :

Aigres et assaillans, aus armes *oultre-proux*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 66 v°.)

Voy. *Cuidier* et *Cuidieriel*, et comparez le prov. *oultre-cuiaire*, *oultrecuador*.

**OUTREQUIDERIE**, outreucidance, v. 5555, 24954.

Son nom ly demanda par *oultrequiderie*..  
Et tout loyal amant, sans *oultrequiderie*,  
Deveroient avoir en iaux ceste copie.

Au lieu de ce mot, qui avait pour dérivés les adject. *cuidieriel* et *cuidereau*, nous avons aujourd'hui *oultreucidance*, mot d'une formation analogue à celle de l'ital. *tracotanza*, c'est-à-dire *ultra-cogitantia*. On disait en prov. *outracug* et *outracidamen*.

**OUNIE**, unie, v. 4876. Voy. ONNI.

**OURER**, prier, Gilles de Chin, v. 1818.

Au mostier vont por Dieu *ourer*.

Du lat. *orare* dérivent le prov., le cat., l'esp. et le port. *orar*, ainsi que l'ital. *orare*. Dans le rom. de Rou on trouve la forme *urur* :

A saint Ocu aja *urur* (v. 5641).

Dans le cant. de St<sup>e</sup>-Eulalie on lit *oram* pour le lat *oramus*, nous prions :

Tuit *oram* que por nos degnet preier (v. 25).

Ous, eus, v. 14748.

Et je n'ous de mentir nulle dévotion.

Forme normande du passé défini du verbe avoir. L'auteur dit de même à la 3<sup>e</sup> pers. :

Hélyas out tenu ly chevalier poissant (v. 1431).

Ailleurs il emploie la forme *os* : Je ly *os* convent (v. 25259); ailleurs la forme *oc* (voy. ce mot). Il *ot*, ils *orent*, sont cependant des formes bourguig., qu'il emploie de préférence à il *out*, ils *ourent* (v. 1390, 3882, 6296, 50447).

Oussy, aussi, v. 156, 5940.

Et le royalme *oussy* et trestout l'apendant...  
*Oussy* fier que sierpent.

Prononciation encore usitée en rouchi. La forme primitive est *alsi*, *ausi*, dont on forma les adv. *alsiment*, *ausiment*, et on la retrouve dans le dial. flor. *alsi*. Ces mots viennent du lat. *aliud sic*. Ils ont pour synonymes les adv. *altresi*, *autressi*, qu'on trouve dans l'ital. *altresi* et dans le prov. *atressi*. M. Burguy tire ces derniers mots d'*alterum sic*. Voy. Gram., II, 269. Les paysans italiens prononcent en certains endroits *altersti*, ce qui a fait penser au comte Peticari que ce mot venait du latin *aliter sic*. Apologia di Dante, cap. IX.

OUTRÉ, v. 2518; OUTREQUIDERIE, v. 5147. Voy. OULTRÉ et OUTREQUIDERIE.

OUVREUR (L'), le travail, l'ouvrage, v. 2810.

Adont chil de Baillon laissirent tout l'ouvrer.

Ouvrer est ici un verbe pris substantivement. Il s'emploie toujours en rouchi dans le sens de travailler. La langue française le considère comme un mot vieilli. Il est formé du lat. *operari*, comme le prov., le cat., l'esp. et le port. *obrar*.

OUVRIER, v. 52780.

Dieux ! dient ly baron, regardés quel *ouvrer*?  
Oncques ne fist tel fait Rolant ne Olivier.

Appeler un combattant un *ouvrer*, c'est généraliser le sens de ce mot et l'appliquer à tous ceux qui font une besogne quelconque. Dieu lui-même était le *maître ouvrier*. La Fontaine ne l'a-t-il pas appelé : le *fabricateur* souverain? *Ouvrier* est aujourd'hui de trois syllabes. Si notre auteur ne lui en donne que deux, il imite en cela les Provençaux :

Ab pauc de foc fon l'aur e'l franh  
L'obriers, entro qu'es esmeratz.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 535.)

Oy, aujourd'hui, v. 5922.

Oy y paria.

Notre auteur emploie ordinairement *huy*. Voy. ce mot.

## P.

PAFFUT, sorte de bâton armé d'un glaive, v. 6814, 6825, 54859.

Ly uns porte ung faussart, ly aultres ung espée,  
Et li tiers ung *paffut* ou gissarme acérée...  
Et tenoit en ses mains ung *paffut* bien et biel  
Qui oussy bien trencoit que raisoires ou coutiel...  
Et portoiient *paffut* et traient de fors ars.

L'auteur explique lui-même que cette arme était une *guisarme* acérée; mais nous avons dit que l'on n'est pas d'accord pour définir la *guisarme*. Si nous recherchons le sens et l'origine de *paffut*, nous trouvons le moy. lat. *pafustum* : « Roberto de Hannonia, qui unum *pafustum* ferreum gerebat, obviavit. » Lettres de 1335. Dom Carpentier cite aussi, d'après des lettres de 1465, un grant *paffus* à taillant. Nous remarquons de plus le mot *pafice*, qui signifie pieu en rouchi; on disait de même en anc. franç. *pafanche*.

Mais ce sont là évidemment des formes altérées où l'origine de ce mot a de la peine à se faire jour. Le Nouveau

jet, statut municipal liégeois promulgué en 1594, nous offre la forme *spaffus*. Il défend à tous bourgeois de porter « espées, cousteau, autres petits cousteaux, que l'on dit tailles, pennes, daghes, *spaffus*, haches, glèves, begbons, masses, ou aultres bastons quels qu'ils soient, parmi la cité. » Voy. aussi Louvrex, I, 467. Enfin on lit dans plusieurs exemples cités par Dom Carpentier la forme plus complète *espaffut*, que le poète Eustache Deschamps écrit *espaphus*. Il nous semble donc que c'est là un mot composé de *spatha* et de *fustis*, un glaive au bout d'un bâton. Voy. Roquefort, vis *Espadon* et *Guisarme*.

PAÏENS, PAYENS (passim).

Prov. *pagan*, *payan*, cat. *paga*, esp. *pagano*, port. *pagão*, ital. *pagano*. Tous ces mots viennent du lat. *paganus*, habitant de la campagne. Raynouard prétend que ce nom fut donné aux soldats qui ne voulaient pas embrasser le christianisme, et que Constantin le Jeune réforma, en les rédui-



sant à l'état et condition de villageois, *paganorum*. Saint Jérôme assure au contraire que le mot *pagani* désignant, chez les Romains, ceux qui n'étaient pas assujettis au service militaire, ce nom fut donné à tous ceux qui ne voulaient point faire partie de la milice du Christ.

D'autres enfin pensent avec plus de vraisemblance que les *païens* sont bien les paysans, les habitants des campagnes, parce qu'ils gardèrent le culte des idoles plus longtemps que les habitants des villes. Lorsque les empereurs chrétiens eurent aboli ce culte dans toutes les villes, il se réfugia naturellement dans les campagnes, et les chrétiens désignèrent les idolâtres sous le nom de *pagani*, villageois. Cette dénomination date du IV<sup>e</sup> siècle.

Les Germains ont transporté cette coutume dans leurs idiomes, et se servent également de mots signifiant hommes des campagnes pour rendre l'idée de *païens* et d'idolâtres. Tels sont l'allemand *heide*, le flamand *heyden*, l'anc. nord. *heidinn*, l'anc. angl. *haythene*, etc., etc., qui viennent du goth. *hailhi*, champ, *hailhno*, idolâtre. Voy. Diefenbach, Goth., II, 496-497.

On trouve la plus ancienne forme romane du mot *païen* dans le cant. de St<sup>e</sup>-Eulalie :

Chi rex eret a cels dis sovre *pagiens* (v. 12).  
A ezo no s'voldret concreidre li rex *pagiens* (v. 21).

**PAÏÉNIE, païenne, v. 16461.**

L'en seroie blasmsés de la gent *païénie*...  
Là se sont baptisiet celle gent *païénie*.

Cette forme d'adjectif n'est pas exacte. On disait pour l'adj. la gent *païenne* ou la gent *païénour*, comme en prov. la gent *pagana* ou la gent *payanor*. La terre ou le pays des *païens* se nommait au contraire la *païennie*. Il en résulte que notre auteur aurait dû écrire la gent de *païennie* comme dans ce vers prov. :

Per falsa gent de *payania*.  
(Royn., Lex. rom., IV, 470.)

Les trouvères disent de même :

Aler s'en velt de *païente*.  
(Fabl. et cont. anc., I, 75.)

Mouskés emploie *païénime*, de *paganismus*, au lieu de *païenie* :

Et par trestoute *païénime*  
Croient en Mahomet meisme (v. 10288).

Voy. Ducange, *paganismus*, sub v<sup>o</sup> *Pagani*. Dans la Chans. de Rol. *païénime* est cependant employé comme adj. (st. 144).

**PAÏÉNOUR, païenne, v. 15261.**

Et tout ly amirant de terre *païénour*.

C'est le prov. *payanor*. La Chans. de Roland nous offre les formes *païenor* et *païenur*.

**PAILAIS, palais, v. 1567.**

La royne c'en fait au *pailais* amener.

Prov. *palai, palait*, du lat. *palatium*. La forme *pailais* est analogue à *paile* dérivé de *pallium*.

**PAILLES, draps de soie, Gilles de Chin, v. 2598.**

Camex, corsiers, *pailles*, cendaus.

Prov. *palli, pali*, du lat. *pallium*. Entre autres significations, ce pouvait être un vêtement, une robe longue, comme le *pallium* des Romains, ou un drap servant à couvrir, notre poêle mortuaire, par exemple, ou bien enfin une étoffe. Ainsi dans le rom. de Gaydon, Claresme est « vestue d'un *paile* d'Aumarie. » Chans. de Rol., édit. Michel, p. xxviii. Dans la Chans. d'Antioche on lit aussi :

Bien chauciet et vestu d'un *paile* d'auqueton.  
(Chans. d'Ant., II, 181.)

Ce qui veut dire d'un drap pareil à ceux dont on fait les hoquetons. M. P. Paris a été trop ingénieux en y voyant un drap de plumes de cygne ou d'oie, sous prétexte que le mot *auqueton* lui semble dériver d'*auqua, auca*.

Pour la seconde acception, nous trouvons dans la Chans. de Roland que les corps de Roland, d'Olivier et de Turpin furent recouverts d'un *paile* galazin :

En iii carettes très ben les unt cargoiz;  
Bien sunt cuvert d'un *paile* galazin.  
(Édit. Genin, p. 429.)

Dans un fragm. de Flore et Blanchefflor, c'est même une couverture de lit :

En cele chambre i lit avoit  
Qui de *paile* aournés estoit.  
(Mouskés, I, ecl.)

Enfin comme étoffe, il pouvait servir à faire des souliers :

Unes chaucees de *paile*, soliers poinz à Lion.  
(Par. la duch., p. 9.)

Il y avait des *pailles* d'Aumarie, des *pailles* alexandrins, des *pailles* d'Orient, des *pailles* africains, des *pailles* madiens, etc. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Pallium*. Outre l'origine latine de ce mot, M. Diez donne l'anc. h. allem. *phellol*, moy. h. allem. *pfellet, pfeller* (*palliolum*).

Nous sommes bien tenté de rattacher à ce mot *pailles* les expressions du passage que voici :

Li esueiers qu'adonc ce secours amena...  
Il li vint noblement, mais povres s'en ala.  
Tout *paileté* d'argent, y vint, n'en doubtiez ja.  
A i village vint, ses *pailles* jus geta.  
Tant fist qu'il ot un sac, à son col li geta.  
(Chron. de Bert. du Guescl., I, 180.)

Une variante change ces *pailles* en tunique semée d'ar-

gent. Ne serait-ce point là l'origine des *paillettes* ou des étoffes *paletées* d'or et d'argent? Ce serait l'esp. *empalado*, orné, tapissé. Ducange est allé plus loin, il a voulu expliquer le mot *pal* de la langue héraldique, comme si c'était une corruption de *palle*, *paille*. D'après lui *palé* d'or et de gueules équivaldrait à *paleté* d'or et de gueules (*arma palata*). Cette supposition ne manque pas d'une certaine vraisemblance; mais on doit faire remarquer pourtant que les *pals* du blason ont été appelés fort anciennement des *peus* et des *peulx*, ce qui ne s'accorde pas avec la conjecture de Ducange. Voy. Gloss., v<sup>o</sup> *Paliosus*.

Dans le vers suivant nous pensons que *pales* est une mauvaise lecture :

Ensi qu'il negoient à *pales* et à crois.  
(Baud. de Seb., I, 424.)

Il faut lire, suivant nous : *A piles et à crois*, c'est-à-dire au hasard, à l'aventure.

#### PAIN, v. 28591.

En parlant de l'évanouissement de Floric, notre auteur mentionne l'usage qu'on avait de présenter du pain à la bouche d'une personne mourante :

Les dames qui là sont delés lui en présent  
Ly donnèrent du pain à la bouce et au dent.

Nous retrouvons le même usage dans le Baud. de Sebourc :

Cuidoient vraiment  
Que la dame fust morte et mise à finement :  
A la bouce et au nés mist-on pain de fourment.  
(II, 480.)

En leur mettant du pain à la bouche on voulait s'assurer si les malades avaient déjà perdu, oui ou non, le goût du pain, et il est bon de noter que cette expression, *perdre le goût du pain*, nous est restée dans le sens de mourir.

#### PAIR, lisez PAU, v. 18452.

A sy *pau* de maisnie.

Le MS. ne laisse aucun doute à cet égard.

#### PAIRE, paraisse, Gilles de Chin, v. 299.

Con est bien drois que il i *paire*.

3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. du subj. du verbe *paroir*. On trouve aussi les formes *pare*, *piere*, *perge*, *pierge*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 41-42.

Quant à *paroir*, il n'est plus visible que dans le composé *comparoir* (terme de palais). Il venait directement du lat. *parere*. On peut se demander comment s'est formé le moderne *paraître*. Le voici : Indépendamment du prov. *parer*, qui nous a donné *paroir* et même *parer* (Joinville), il existait dans la romane du Midi une forme *pareisser*, cat. *parexer*,

esp. et port. *parecer*. Cette forme, produite par un verbe lat. *parescere*, devait comme les mots de cette désinence amener un verbe *paraître*. Comparez *cognoscere*, connaître, *nasci* (nascere), naître, etc. M. P. Paris a pensé au contraire que l'on disait *parestre* comme si c'était un composé du verbe *estre*, et qu'il vint du lat. *paresse*. Voy. notre mot *Par*.

#### PAISANT, paysan, v. 1261; Gilles de Chin, v. 4658.

Adont prist ung baston li enfes maintenant,  
A son col le gietta à loy de *paissant*...  
Et si furent forment plaisans  
As homes et as *paissans*.

La distinction qu'on fait dans ce dernier exemple entre les hommes et les paysans doit s'entendre, selon nous, des hommes ou des habitants des villes et de ceux des campagnes, ou mieux des vilains et des hommes libres.

Ital. *paesano*, esp., port. *païsano*, formés des subst. *paese*, *païs*, qui dérivent du lat. *pagus*.

#### PALASIN, PALESIN, paladin, v. 7515, 27754, 27766.

Godefrois de Buillon et ly bault *palasin*...  
Bien les ont repaigniés ly gentil *palasin*...  
Mort ont Cornumarant le noble *palasin*.

Voilà l'origine des paladins. On nomma d'abord ainsi les officiers du palais : lat. *palatinus*. La forme prov. *palazi*, *palaiizi*, est toute voisine de la nôtre. En catal. on dit *palati*, en esp. et en port. *palatino*, enfin en ital. *paladino*. C'est de ce dernier que dérive l'expression moderne.

Dans le Garin le Loh. les Hongrois viennent assiéger Metz, qui appartient au duc Hervi :

Dont grant despit en vint au *palasin*.

Ici le *palasin* signifie l'officier du palais de l'empereur, qui militait in palatio. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Palatinus*, gloss. et suppl. Ce n'était pas absolument le comes palatinus. Les *paladins* du temps de Charlemagne étaient les seigneurs de sa cour.

Ne rois, ne cuens, ne *palasins*.

(Part. de Blois, I, 428.)

Il semble résulter d'un passage du Raoul de Cambrai qu'on appelait *palacin* ou *mal palasin*, une sorte de maladie du genre de la goutte. Cela fait penser à la fable de La Fontaine *La goutte et l'araignée*.

#### PALEFROIS, cheval de voyage ou de promenade, Gilles de Chin, v. 5570.

Ses compaignons a fait descendre  
Des *palefrois*, les cevaux près...  
Tost fu caseuns appareilliez.

GRADARIUS, *palefrois*. Gloss. MS. de Lille. M. de Reiffenberg a l'air étonné de la distinction que fait l'auteur du

Gilles de Chin entre les *palefrois* et les chevaux proprement dits. On lit aussi dans le Garin :

Mais il n'avoient *palefrois* ne roncis  
Ne destriers ne bons muls arabis.

(Gar. le Loh., I, 3.)

Voici ce qu'en dit Brunetto Latini : « Il y a chevaux de plusieurs manières, à ce que li uns sont *destrier* grant pour le combat ; li autre sont *palefroi* pour chevaucher à l'aise de son cors ; li autre sont *roncis* pour sommes porter. » Trésor, 1<sup>re</sup> part., ch. 155.

Les savants ne sont guère d'accord sur l'étymologie de ce mot. Il se dit en prov. *palafre*, *palafrei*, en esp. *palafren*, en port. *palafrem*, et en ital. *palafreno*. Le moy. lat. nous offre également des formes diverses, entre autres *paraveredus*, *paravredum*, *parafredus*, *parefredus*, *palafredus*, *palefredus*, *palafrenus*, etc.

De cette dernière forme nous est venu notre mot *palefrenier* ; mais on ne trouve pas que la langue d'oïl ait eu un subst. *palefren*. Il faut donc s'arrêter aux formes primitives, et reconnaître que le *paravredum* des capitulaires, qui se disait aussi *paraveredus*, est bien l'origine de notre *palefroi*. Il a pris la forme *palefreid* dans les lois de Guillaume, où il figure parmi les reliefs du comte et du baron, § 22 et 23.

M. Guérard a défini dans ses commentaires sur le polypytique d'Irminon, ce que l'on entendait au viii<sup>e</sup> siècle par ce genre d'obligation, reste de la coutume romaine pour le service des grands chemins de l'empire. Chez les Romains les chevaux de ce service étaient nommés *veredi*, et on donna le nom de *paraveredi* aux chevaux des particuliers sur les routes où le *cursum publicum* n'était pas établi. Polypt. d'Irminon, 2<sup>e</sup> part., p. 802 et suiv.

Au lieu de s'en tenir à cette origine, des savants ont voulu plutôt rendre raison de la forme *palafrenus*, et les uns y ont vu le *pallium* et le *frenum*, d'autres, comme Nicot, y ont trouvé les mots *par le frein*, attendu que ces chevaux se conduisaient à la main. M. P. Paris l'explique par le lat. *pallium fert* (*paile fret*). Gar. le Loh., I, 3. Plus près de la vérité, M. de Chevallet dit que le *palefreid* est un *paratus veredus*.

M. Diez a réduit toutes ces conjectures à leur juste valeur. Pour lui *palefroi* vient du grec *παρρα* et du lat. *veredus*. Il ajoute que là est aussi l'origine de l'allemand *perd* (flam. *peerd*). Quant aux formes où se montre le lat. *frenum*, elles doivent être le produit d'un changement dans la signification de ce mot.

PALME, v. 21615, 25748, 54596.

Cascuns de vous a sa *palme* quelle  
Pour r'aler outre mer et pour laisser Surie...  
Prist la *palme* en sa main, en senefiement  
Qu'il pourtraitoit de pays et ung acordement.

Dans ce dernier exemple, nous voyons Pierre l'Ermite porter une *palme* en signe de paix. C'est qu'en effet, la *palme* est aussi bien le symbole de la paix que celui du triomphe. Le dimanche des rameaux s'appelle en lat. *dominica pal-*

*marum* et en prov. *rampalm*, en souvenir de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Les pèlerins qui revenaient de la terre sainte ne portaient non plus une palme que pour montrer qu'ils avaient accompli le voyage et triomphé de tous les obstacles. « Apriès ces choses demora li quens en Jhérusalem xv jors, si visita les sains lieux, et puis mist ses *paumes* (palmes) à son col en singne que il s'en voloit r'aler. » Baudouin d'Avesnes, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup> du MS. de Tournai. Voy. Ducange, vis *Palmarius* et *Palma*, Gloss. et Suppl.

PALUS, v. 7560, 15555.

Plus tos aloit courant les mons et les *palus*...  
Tout autour d'Andioche s'en va sur les *palus*.

Il est impossible d'expliquer ce mot par marais ; on ne court pas sur les marais. Nous croyons donc que ce n'est point ici le lat. *paludes* ou le prov. *palus*, mais un mot qui désigne les bornes ou les limites d'une ville, d'un canton ; angl. *pale*. « In quibusdam regionibus *palos* pro terminis posuimus. » Siculus Flaccus. « Ac super villa de Grave-linghes, infra *palum* Flandriae constituta. » Charte de 1405 citée par Ducange, v<sup>o</sup> *Palus*.

PAR, adverbe qui donne plus de force à l'idée, v. 18111 ; Gilles de Chin, v. 5084.

Au soudant qui tant *par* est crémus...  
Ly tyrans avoit nom Bertous  
Qui tant *par* iest fiers et estous.

C'est une imitation du lat. *per* ajouté aux adjectifs : *per-timidus*, *peraudax*, ou bien aux verbes : *perbacchari*, *perficere*, *perfinire*. Mais dans le français on sépare ordinairement ce mot de celui qu'on veut renforcer. Nous remarquons pourtant que les Latins ont quelquefois aussi opéré cette disjonction. Aulu-Gelle dit par exemple : *Per* autem, inquit, *inconsequens*, liv. xiv, c. i. *Per*, inquit, *magister optime, exoptatus* mihi nunc venis cum sanguine et medulla Sallustii verborum, liv. xviii, c. iv. Térence l'a séparé de même : *Per* e Castor *scitus* puer natus est Pamphilo. Andrienne, III, 2, 6.

C'est surtout avec les adjectifs ou les participes que la séparation s'opère en français :

Sur lui se pasmet, tant *par* est angousseus...  
(Chans. de Rol., IV, 485, éd. Genia.)

Molt *par* est fiers Guillaume de Monclin.  
(Mort de Garin, p. 178.)

Tant *par* sont et gentes et belles.  
(Mouskés, I, cxxxv.)

Mout *par* avez le cuer noir.  
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 185.)

Si au contraire il s'agissait de renforcer un verbe, *par* devenait inséparable :

A ecl cop son tronçon parbrise.  
(Gilles de Chin, v. 8401.)

Il le *partuera*.

(Cod. de Bouil., v. 12426.)

Sa mère s'i met d'autre part  
Por *parafoler* le musart.

(Part. de Bl., I, 457.)

Ces formes en rappellent d'autres qui nous sont restées, comme *parachever*, *parfaire*, *parfournir*. Dans l'exemple suivant *par* n'est pas uni au verbe, parce qu'il se rapporte aux adjectifs :

Moult *par* tiens cele gent à fol et estois.

(Chans. d'Ant., II, 444.)

Il ne doit pas l'être non plus dans ceux-ci, où M. P. Paris a cru que *parfu*, *parfurent* signifiaient *parut*, *parurent*, du verbe *parestre* :

Hé Diez ! com il *parfurent* gentilment acesmé.

(Chans. d'Ant., I, 89.)

Moult *parfu* grans et lée.

(Ibid., II, 21.)

M. Faüriel, de son côté, a-t-il eu raison d'écrire et de traduire le vers suivant comme il l'a fait ?

Senher coms de Montfort, trop *paretz* taliensers.

(Chr. des Alb., p. 568.)

Cela veut-il dire vous *semblez*, vous *paraissez*, ou bien vous *êtes par* trop endurant ? Comme dans la langue d'oïl, le *par* a bien l'air d'être ici séparé de *taliensers*. Au reste, les exemples n'en sont pas communs en provençal, et nous reconnaissons que *paretz* peut venir de *pareysser*.

*Par* se joignait aussi au substantif, et l'on disait le *parfond*, la *parfin*. De même en provençal : *A la perfi* ou à la *parfi*, Chr. des Alb., p. 48. Dans le Raoul de Cambr., nous trouvons *par* séparé du subst. :

Raoul et nom, moult *par* avoit *vigor* (p. 2).

M. Genin a noté que cette locution est l'origine de notre moderne *par trop*. Au lieu de dire comme autrefois : *Trop par* est hardi, on fait aujourd'hui une inversion : Il est *par trop* hardi. Genin, Chans. de Roland, p. 427 et Variations, p. 10.

Le mot *par*, servant ainsi à donner de la force à des expressions diverses, nous rappelle une singulière façon de parler usitée dans les écoles. Quand les enfants épellent leur croissette ou leur croix de *par Dieu*, autrement dit leur ABC, ils finissent d'ordinaire l'alphabet en disant : Croissette *parleuette*. Or, on pense généralement que ce dernier mot veut dire *etc.* ; nous croyons que la vraie orthographe devrait être croissette *parleuete*, c'est-à-dire achevée de lire.

PAR (A), v. 1519, 6059.

Et vèhy Mauquaré, bien monstrier le te doy,  
A qui tu marcandas bielement en requoy  
De moy à enhierber et ma mère à *par soy*...  
Quant il vit Solimant qui vient à *par ly*.

Nous écrivons aujourd'hui à *part soi*, à *part lui*, ce qui n'est pas conforme à l'étymologie, dit M. Genin, attendu que c'est la traduction du lat. *per se*, *per te*. Variations, p. 407. M. Genin voudrait que l'on écrivît comme autrefois à *par soy*, à *par lui*, et même à *par*, dont à *part* n'est qu'une forme elliptique.

Peut-être cette dernière correction est-elle un peu rigoureuse. Nous devons remarquer d'abord que le prov. dit *a part* pour séparément, et que l'ital. dit *a parte*.

Murmura a *part*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 452.)

La Fontaine est donc excusable, suivant nous, d'avoir écrit : Il avait eu son fait à *part*, et non pas à *par*.

Quant à notre moderne à *part soi*, il est probable qu'on l'aura confondu avec à *part*, en oubliant que la langue d'oïl se servait depuis longtemps de *par soi* et d'à *par soi*.

Et la dame qui moult fut sage  
Dit *par soi* qu'après vent aler  
Por savoir et por esprover  
Son hardement et son barnage.

(Cont. ét. fabl., III, 261.)

Tout ainsi la roïne *par soi* se démentat.

(Romvart, p. 581.)

Il necesse de souspirer

A *par soy*.

(Ch. d'Orléans, éd. Champol., p. 22.)

On disait de même *par toi*, *par li*, *par els*, etc.

Vole *par toi* et si l'aie.

(Marie de France, II, 573.)

Et Felix (li) sains homs *par li* demora.

(Jubinal, Nouv. rec., I, 279.)

Cil sunt *par els* en un val sur un tertre.

(Chans. de Rol., st. 220.)

Il est impossible de méconnaître dans ces exemples le lat. *per se*, *per te*, ainsi que le fait remarquer M. Genin :

Quamvis, Scæva, satis *per te* tibi consulis et seis.

(Horace, Épil., I, 17.)

Tite Live a écrit de même : « Cognitiones capitalium rerum sine consiliis *per se* solus exercebat. » Liv. I, ab urbe 216. Au moyen âge on a dit de même *per se* en latin. Voy. Ducange, v° *Per se*.

M. Burguy expliquant le *par soi* par *pour soi* nous semble n'avoir pas donné tout le sens de cette locution, et ne s'être pas souvenu que c'est la même chose que l'angl. *by himself* ou que l'allemand *bei sich*. Ajoutons-y la forme espagnole altérée de *por si*. Voy. Gram., II, 338. *Par soy* était encore en usage à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Veneroni dans son dict. franç.-ital. écrit : *PAR soy*, *tra se medesimo*, *seco* ; et Molière indiquant la manière d'épeler de son temps, dit aussi : *È par soi* é (Am. magnif., I, 1).

M. Genin signale également l'as *per se* de la bouillotte,

c'est-à-dire l'as non accompagné. Il a raison de blâmer les auteurs du complément du dict. de l'Acad. d'avoir écrit un *as percé*. Les Italiens disent *lasciare in asso* pour laisser seul, à l'abandon, c'est bien *l'as per se*.

Il résulte de ce qui précède que si notre moderne à *part soi* est sans aucun doute un souvenir de l'anc. *par soi*, cependant il est venu s'y joindre l'idée de la locution à *part*. Et en conséquence, nous ne pouvons accepter la correction proposée par M. Genin, ni écrire à *par*, à *par soi*.

M. Diez fait observer que dans les Serments et dans les monuments postérieurs, on trouve encore la forme latine *per*: mais que *par se* montre déjà dans l'hymne de sainte Eulalie.

PAR (DE), v. 12912.

De par le roy Corbarant.

On est généralement d'avis que ces mots équivalent à *de la part*, d'autant plus que l'on dit aussi en esp. *de parte del rey*, en ital. *da parte*, en prov. *de part*:

De part Karlemagne lo rey.

(Rayn., Lex. rom., IV, 455.)

La langue d'oïl s'est aussi servie de *part*:

De part Deu à vus parlerunt.

(Marie de France, II, 456.)

Et Rabelais a écrit au XVI<sup>e</sup> siècle: *Paix de part le diable* (II, 18). On est forcé d'avouer pourtant que l'orthographe de *par* est aussi très-ancienne et qu'on a souvent confondu les deux formes. Marie de France écrit entre autres:

D'un briez qui viat de par le rei.

(II, 234.)

L'auteur de *Berte aus grans piés* écrit d'un côté: *De par Dieu* (p. 69), et:

Floire et Blanche fleur font de par Pepin salus (p. 40).

Puis il change, et voulant dire qu'une chose vient de la part de Dieu, il dit: *De bonne part* li semble (p. 66), et: *Por ceus de cui part* vient (p. 175), c'est-à-dire *de part qui* elle vient. M. Burguy a pensé que toutes ces différences ne permettaient pas de rien décider. Nous croyons avec M. Diez et avec M. Genin que la véritable orthographe devrait être *de part* le roi, et que l'autre orthographe doit être mise sur le compte des copistes. Notre auteur n'écrit-il pas *nule par* pour *nulle part*?

Et ly payons a dit que nule par iroient (v. 47679).

PAR, pair, Gilles de Chin, v. 5812.

Cascuns son par ii fois baisa.

Il s'agit, dans cet exemple, du prince d'Antioche et de Gilles de Chin, que le trouvère appelle *pairs*, c'est-à-dire égaux en noblesse. La féodalité, en établissant des castes sociales, avait limité dans ces castes mêmes l'égalité des

individus. Nobles et bourgeois, chacun avait ses *pairs*, par lesquels seuls il devait être jugé. Quoique la loi moderne ait aboli toutes ces différences en consacrant le principe de l'égalité devant la loi, nous en sommes encore aux idées féodales en matière de langage. Ainsi on a soin de ne fréquenter que ses *égaux*, c'est-à-dire ses *pairs*; on n'est pas *pair* et compagnon du premier venu; on reconnaît qu'il existe des gens de haut *parage*, c'est-à-dire très-nobles et égaux en rang. Or ces *égaux*, ces *pairs*, ce haut *parage*, tout cela est un reste du passé. Tant il est vrai que la vanité humaine est plus forte que les lois, plus puissante que la philosophie, qui n'admet d'*égaux* ou de *pairs* que devant la nature.

Paubres e ries fai Amors d'un paratge.

(Rayn., Lex. rom., IV, 426.)

« Pauvres et riches fait Amour de même rang. »

Hui se doit bien monstrier frans hom de bon parage.

(Vœux du Paon, MS., n° 50 r°.)

Nous disons aujourd'hui *s'apprécier* à quelqu'un pour exprimer l'idée de se rendre l'égal de quelqu'un, se mettre à son niveau. Ce mot a le tort d'avoir aussi un autre sens. Comment n'a-t-on pas gardé le vieux verbe *s'aparager*?

Il est si humbles et si dous

Qu'il s'aparage à trestous.

(Part. de Elois, I, 79.)

Faire contracter à une fille un mariage inégal ou une més-alliance, c'était la *déparaiger* ou *disparager* (*disparagare*); angl. *to disparage*. Notre mot *disparate* vient de *disparagatus*.

PARAUS, pareilles, v. 911.

ii couppes paraus en fist et ordena.

L'adj. *pareil* faisait au plur. *paraus*, à l'exemple des mots de même désinence, comme *conseil*, *consaus*. — Nous avons en outre à remarquer ici que *paraus* est joint à un subst. fém.: *ii couppes paraus*; cela vient de ce qu'on le rangeait parmi les adject. invariables (dérivant surtout d'adjectifs latins en *is* et *ns*). *Pareil* vient toutefois du moy. lat. *pariculus*, mais on l'aura confondu avec les nombreux dérivés de noms en *is*, comme *mortel*, *mortaus*, de *mortalis*.

PARAY, payerai, v. 1869.

Aujourd'hui bien paray les fais et les fastras.

Contraction pour *paierai*, futur du verbe *payer*. Voy. ce mot.

PARBRISER, briser complètement, Gilles de Chin, v. 5401.

A cel cop son tronçon parbrise.

L'idée de *briser* est augmentée par la particule *par*. Voy. ci-dessus. Quant à l'origine de ce mot, elle est sans aucun

doute germanique. Voy. dans les dérivés du goth. *brikan*, les formes fris. *brelsen*, *bresan* : l'angl.-sax. *brytan*, écoss. *briss*, *briz*. Nous remarquons aussi en prov. une forme rude *briga*, débris, pour *briza*, et dans le patois rouchi le mot *brinque*. Comparez l'allemand. *brechen*. Diez, Lex. etym., p. 580, et Diefenbach, Goth., I, 518.

PARÇON, PARÇON, part, partage, rançon, v. 7990, 22534, 22809, 25901.

Je vous volroic bien avoir donné en don  
Dou royaume que j'ay une grande *parçon*...  
Pour le doute de mort ne feistes le *parçon*...  
Bien furent x contre ung, c'estoit dure *parçon*...  
Or les avoit ly soudans mis en telle *parçon*  
Que tout y fussent mort à grant destruction.

Prov. *parso*. On disait aussi en anc. franç. *parcion*, et ces formes dérivent du moy. lat. *partio* : « *Duas partiones de terra*. » Charte de 760. Il est évident que c'est le lat. *partio*.

Ce mot rappelle une ancienne institution dans certaines communes de la Flandre. Ainsi, par exemple, il y avait à Gand treize échevins de la keure ou du haut banc, et treize échevins des *parçons* ou du second banc. Ces derniers s'occupaient des affaires des pupilles et mineurs, des partages, des successions, des émancipations; ils décidaient sur les demandes d'aliénation ou d'hypothèque de leurs biens, sur la disposition de leurs personnes.

A Lille, on allait de même aux *parçons* devant les échevins, et Roisin mentionne le serment qu'on était tenu de faire. Lois et coutumes de Lille, p. 136. Dans d'autres villes les fonctions de ces magistrats étaient remplies par les gardes des orphelins, nommés *gardorphènes* et aussi *gardolphes*.

Dans nos exemples *parçon* a de même le sens de partage. Cependant ce sens est quelquefois métaphorique. Lorsque notre auteur dit : « C'estoit dure *parçon*, » c'est comme s'il disoit : C'était un dur lot. De même, mettre quelqu'un en telle *parçon* qu'il soit en danger de mort, c'est lui faire la part bien triste. Mais au second exemple, faire le *parçon* paraît signifier payer sa rançon, et, en effet, le prisonnier paye sa part à celui à qui il est échu. C'est ainsi que les colons à qui on donnoit à cens des *parçons* de terre, étaient nommés *parçonniers*, lat. *colonus partiarus* : prov. *parsonier*, esp. *parcioners*, napol. *parzonaro*, *parzonale*. Cfr. l'angl. *partner*.

La forest est à quinze *parsonniers*.  
(Rom. de Gar., II, 235.)

Lorsque Ganelon expose au roi Marsile les intentions de Charlemagne à son égard, s'il se fait chrétien, il lui dit que Charles lui donnera en fief la moitié de l'Espagne, et que l'autre moitié sera pour Rolland :

Mült orguillus *parçonier* aurés.  
(Ch. de Rol., p. 40 de l'édit. Genin.)

C'est-à-dire vous aurez là un co-partageant bien orgueilleux.

*Parçonier* a donc pu avoir le sens de compagnon : « Le

fist compagnon et *parçonier* de son roialme » Dom Bouquet, III, 279. Cela nous explique le féminin *parsonnière* que le peuple a conservé pour dire la femme, la compagne, avec laquelle l'homme partage et met tout en commun :

Et la belle Ferrennière  
Dont c' monarq fit choix  
Ne vaut pas la *parsonnière*  
D'not' ami François.

(Désaugiers.)

C'est un mot qu'on a eu tort de laisser déchoir : on ne l'a plus compris. En disant qu'il signifie : associé, qui ne forme à deux qu'une seule *personne*, M. Duméril indique une origine inexacte, comme si *parsonnière* venait de *personne*. M. Genin, qui traduit ce terme vulgaire par copartagée, ne le comprend pas bien non plus. Chans. de Roland, p. 561.

PARCRÉUS, grand, développé, v. 5822.

Biaus chevaliers estoit et grans et *parcréus*.

C'est le participe passé du verbe *croître*, avec le *par* augmentatif. M. F. Michel a eu tort de traduire ce mot par *très-cruel* dans le rom. du comte de Poitiers, p. 30. Voy. des exemples de ce mot dans Burguy, Gram., II, 145.

PARDOINS, je pardonne, v. 2245.

Je vous *pardoins* ma mort.

1<sup>re</sup> pers. sing. du prés. de l'indicatif du verbe *pardonner*. Voy. d'autres formes dans la conjugaison du verbe *donner*. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 291.

PARDON, v. 21220.

Pour ytant qu'acomply avoient leur *pardon*.

Accomplir un *pardon*, veut dire faire toutes les pratiques religieuses recommandées par le pape ou les évêques, pour obtenir les indulgences ou le *pardon*. Les troubadours ont dit de même *aller au pardon*, *faire les pardons* :

Anavan al *pardon* en l'isla de Llerins...  
Per que ieu fauc los quaranta *perdos*.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 515.)

La cloche de l'Angelus s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui la cloche des *pardons*, ou même simplement le *pardon* (Académie), parce que certaines indulgences sont attachées à la récitation de l'Avé Maria quand cette cloche est sonnée.

On disait adverbiallement *en pardons* pour inutilement, gratuitement : « Ceu donèrent *en pardons* qu'il avoient pris *en pardons*. » — « Gratis acceperant, gratis dabant. » Serm. de saint Bernard cité par Roquefort.

Cil li respondi : Sire, vous parlés *en pardons*.  
(Chans. d'Ant., II, 200.)

C'est-à-dire : Vous parlez en vain. C'est un emprunt fait à la provençale qui disoit de même :

Amarai donex en perdos?

« J'aimerais donc en vain? » Rayn, Lex. rom., IV, 515.

PAREISIS, parisis, v. 14555.

Jamais ne m'en sera qui vaille un *pareisis*.

On le disait de la monnaie qui se frappait à Paris et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours (Académie).

Guil. Guiart écrit aussi un *pareisi*, et dans le Baud. de Seb. on lit : Valissant un *parisis* (I, 51). Il y avait au xiv<sup>e</sup> siècle et antérieurement des *doubles parisis* et des *petits parisis*. Ces derniers ne valaient guère qu'un denier, et c'est d'eux qu'il est sans doute question dans nos exemples. — Le *parisis* était aussi une mesure de terre. Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Parisiata*.

PARFONDIR, approfondir, 26420.

Mais j'ay fait la cité renforeier et fremier,  
Les fossés *parfondir*, et les crestiaus lever.

Ce mot répond au moy. lat. *profundare* (Ducange). Dans toutes les autres langues néo-latines, les verbes dérivés de *fundus* sont de la première conjugaison. *Parfondir*, que l'on trouve dans Roquefort, est donc plus analogique. *Parfondir* d'où vient *approfondir* est un nouvel exemple de ces formes doubles déjà signalées. Voy. *Offrir*.

PARINGAUS, PARINGAEL, tout à fait égal, v. 9057, 17415.

Hardis como lions, as payens *paringaus*...  
Se ce fust *paringael* que ly jeus fust partis  
Espoir que Sarrasin nous cuissent soumis.

Il faut reconnaître dans ces formes l'adjectif *ingal*, *ingaus*, renforcé de *par* comme dans le lat. *peraequalis*. Le prov. dit aussi *engal* pour égal. Dans le second de nos exemples *paringael* signifie d'une manière égale, pareillement. L'éditeur du Baud. de Seb. a eu tort d'écrire *par jugal* dans les vers suivants :

Bauduwins trait l'espée treçant que Durandal  
Et li bastart la soie qui trence *par jugal*.  
(Baud. de Seb., II, 451.)

Il faut lire *paringal*, pareillement. Voy. notre mot *Ingalment*.

PARIRA, périra, v. 5687.

Premiers en venra une, mais elle *parira*.

Ce changement de l'e en a n'a rien qui doive surprendre : c'est une prononciation dialectale. Cfr. le lat. *per* changé en *par*, et, en sens invers, le lat. *par* changé en *pair* et même *per*. Genin, Variations, p. 291-292.

PARLER, parole, proverbe, v. 5085, 17175.

Ma dame de *parlers* moult bien les fliestia...  
Mais on dist un *parler* et c'on voit bien souvent  
Que pis vault uns encontres que l'agait qui atent.

L'infinitif *parler* pris substantivement présente ici une particularité en ce qu'on lui a donné le signe du plur. Cette anomalie se trouve dans notre langage poétique, lorsque nous écrivons : De doux *pensers*. Il existe aussi dans l'ital. *i be' parlari*, *i dolci cantari*, etc.

Quant à la conjugaison du verbe lui-même, notre auteur emploie au futur et au conditionnel les formes contractées *parrai*, *parrois* :

Ne en ung au ma bouche n'y *para*  
A vous ne à vo corps (v. 7488)  
Et sur sains li jura  
Si tos qu'elle en *parroit*, se partiroit de là (v. 2746).

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : Je *parrai* à vous (II, 96). On la retrouve aussi dans le rom. de Renart :

Et me jure sour tous les sains  
Que de cesti ne *parras* ains  
Devant çou que t'en *aparrai* (IV, 54-55).

M. Burguy n'a point mentionné ces formes, Gram., I, 509.

Nous retrouvons dans ce verbe une forme d'imparfait du subj. déjà signalée, v<sup>o</sup> *Garder* : Vous n'en *parlissiez* jà. (God. de Bouil., v. 52486). Voy. ce que M. Burguy dit de ces formes, Gram., I, 241-242.

*Parler* dérive du prov. *parlar*, contracté de *paraular*. On disait en moy. lat. *parabolare* : *Nostris seniores parabolaverunt*. Capitul. de l'an 855.

PARMY, moyennant, v. 52255.

Et nous ly quitterons sa prison *parmy* tant.

*Parmy tant*, c'est-à-dire à cette condition. On trouve la prép. *parmi* employée dans le sens de moyennant : « *Parmi* latirement et le moiennement des pseudomes. » Charte des éveves de Cambrai de 1260. Certains dialectes wallons nous offrent encore aujourd'hui *parmi que* pour à condition que (Hécart). En style notarial on écrit de même : *parmi payant la somme de etc.*, pour dire à condition que l'on paye la somme de...

Ce mot pris dans cette acception doit être distingué de la locution *par mi*, qui veut dire par le milieu, par moitié.

Que de trenchier *par my* un sarrasin armé.  
(God. de Bouil., v. 10326.)

Mainte grosse lance y fut *par my* coppée.  
(Ibid., v. 17874.)

Le bras à tout l'espée li a copé *par mi*.  
(Baud. de Seb., I, 241.)

Le euer *par mi* li fent.  
(Chans. d'Ant., I, 114.)

*Mi* est un subst. qui a dans ces phrases une signification

propre, et il faut écrire *par mi* en deux mots comme dans le prov. *per miei*. Voy. notre mot *En mi*. Dans la langue moderne non-seulement *parmi* doit s'écrire en un seul mot, mais il ne se met qu'avec un subst. plur. qui signifie plus de deux ou trois, ou bien avec un singulier collectif. On ne pourrait donc pas dire: *Parmi* le corps, *parmi* le pays, etc. C'est très-fâcheux, et l'on doit regretter l'ancien usage. M. Genin a eu raison de n'y pas manquer. Variations, p. 411 et suiv.

Au lieu de dire *par mi* ou par le milieu, on disait quelquefois tout simplement et on dit même encore *par*, *par* les bois, *par* le monde. D'autres fois on se servait de l'expression *par ample*. C'est au fond une idée analogue et qui plus est un latinisme :

Vocemque *per ampla* volutant

Atria.

(Enéide, I, v. 729.)

Lors cuidèrent fuir *par ample* la contrée.

(Hert. du Guesc., I, 479 note.)

Rigaus espant *par ample* le país

Art es destruit, si a la proie pris.

(Mort de Garin, p. 248.)

Il faut même observer que dans le moy. lat. *amplum* est synonyme de *medium*, et que ces mots: Il lui perça le sein, ou Le sein *par mi* lui perça, peuvent se traduire ainsi: Pectoris *ampla* transiit (Ducange).

M. de Reiffenberg n'a pas compris les vers suivants :

Pour Karlemaïne le buen roi

Si rafermèrent lor des roi

Li tirant d'*ample* le país.

(Mouskés, v. 4406-7.)

PARRA, paraîtra, v. 5922.

Cette forme de futur appartient surtout au verbe *paroir*. Voy. Burguy, Gram., II, 41-42. On a vu pourtant qu'elle se trouve aussi dans le verbe *parler*.

PARSANT, persan, v. 4251.

Le peuple *parsant*.

C'est un nouvel exemple de cette prononciation que nous avons eu l'occasion de signaler à propos de *parira* pour *périra*.

PARTEMENT, division, triage, v. 20959.

Et font ung *partement*.

Prov. *partimen*, esp. *partimento*, *partimiento*, ital. *partimento*, moy. lat. *partimentum*. Au xvii<sup>e</sup> siècle on disait aussi en franç. *partiment* dans le même sens. Quant à *département* qui nous est resté, il existait aussi en provençal et signifiait de plus départ: « A son *département* l'empereur luy feit de grands dons. » Rabel., III, 49.

PARTIR, PARTIER, séparer, partager, diviser, v. 246, 14163, 23359, 27916, 32750.

Et au *partier* de lui par amours le baisa...

Cieux qui le gaengnoit ne le *partissoit* mie....

Ly roys Cornumarans de l'escut se couvry,

Et ly roys Godefrois ly a en.ii *party*...

Et qu'il ly donroit tant de castiaus et de eis

Qu'il se tenroit de lui à moult (très) bien *partis*...

.. Je ly *partirote* à quanques j'ay vaillant.

Lat. *partire*, prov. cat., esp., port. *partir*, ital. *partire*. C'est pour se rapprocher du sens primitif du latin que l'on a dit longtemps en franç. *se partir*, se séparer, au lieu de *partir*, s'en aller: « Le roy *se partit* dudit pays et vint à Limoges. » Alain Chartier, p. 141. Les Italiens et les Espagnols en usent de même et disent *partirsi*. Notons pourtant qu'en prov. et en esp. les deux formes *partir* et *se partir* ont été employées comme en français. La signification la plus ordinaire de ce verbe était partager, diviser, et nous disons même encore aujourd'hui: Avoir maille à *partir*, c'est-à-dire à partager. En héraldique les écussons peuvent aussi être *partis* ou divisés en plusieurs couleurs ou métaux. La forme *partier* est de l'orthog. flamande.

PARTUER, tuer complètement, v. 12426.

Il le *partuera*.

Voy. *Par*, augmentatif. Henri Estienne tirait le mot *tuer* du grec *θύειν*, mactare, mais Ducange trouve que dans le lat. du moy. âge on a dit *tutare* candelam pour éteindre, et il rapproche ce terme de l'ital. *attutare*, calmer. M. Diez remarque à son tour qu'outre la forme *tuar*, le prov. a *tudar*, *atuzar*, qui signifient aussi tuer, éteindre, étouffer, et *tuer* la faim revient pour lui au lat. *tulari* famem. C'est le cas de dire que le vrai n'est pas toujours vraisemblable.

PARTURE, partage, v. 24801.

Mais *parture* feray, s'il vous vient à talent.

L'offre que Tancredi fait ici à Bodequin consiste en un combat singulier. C'est en effet une *parture*, ou comme on disait aussi un *jeu parti*, attendu que le partage des combattants est égal. Voy. *Paringaus*. Dans le Gilles de Chin, en prose, nous lisons: « Mais la *parture* n'estoit pas égale de xl chevaliers à l'encontre de iiii. » P. 91. Le moy. lat. *partitura* a été pris dans le même sens; c'est le prov. *partidura*. Dom Carpentier cite la forme *partéure*.

D'un homme contre II n'est mie *partéure*.

(Rom. d'Alexandre, p. 468.)

Ce mot a une certaine analogie avec l'island. *vidskipti*, combat, qui est dérivé de *skipta*, partager, *skipta vid.*, avoir à faire à.. (littéralement partager avec, allem. zu theilen haben mit.).



PAS, passage, défilé, détroit, v. 4805, Gilles de Chin, v. 5040, 5050.

Mais espyés estoit de traîtres falis  
Qui droit en Hassebain ou pas s'estoient mis...  
Fors de la rue et del mal pas...  
Tuit li chevalier qui là érent  
Pour le pas tenir descendu,  
A lor glaivez l'ont atendu.

Ce mot est encore français. On connaît le *pas* de Suse, et nous disons comme autrefois un mauvais *pas*, sauter le *pas*, etc. On choisissait d'ordinaire un passage étroit pour y attendre l'ennemi, et cette habitude donna naissance à ce que, dans les mœurs chevaleresques, on appelait un *pas* d'armes. En moy. lat. *passus* signifie aussi un défilé, un détroit, et il en est de même du port. et de l'ital. *passo*, de l'esp. *passo*, du prov. *pas* et de l'alle. *pass*.

PAS, mouvement des pieds en marchant, v. 8957, 54857.

Ains vient pas pour pas Sarrasin aprocier...  
Ly roys des Moriens i vint plus que le pas.

La lenteur ou la rapidité de la marche dut servir de point de comparaison pour la mesure du temps, et le *pas* fut naturellement fort peu de chose, soit comme durée, soit comme mesure :

Il ne l'atent ne pas ne hore.  
(Chev. de la Char., p. 14.)

Ançois qu'il pas entre en sa terre  
Li vient encontre et soi requerre.  
(Gilles de Chin, v. 4956.)

C'est-à-dire : Avant qu'il entre un pas dans sa terre...

C'est là l'origine de notre négation *pas*. On a dit pour : tout de suite, à l'instant même, *isnel le pas*, *en es le pas*, *chaüt pas*; tout le *pas* voulait dire très-vite, comme en prov. *lo grant pas*.

Dans nos exemples *pas pour pas* (prov. *pas e pas*) signifie lentement, doucement. Il en est de même de *moins que le pas*, cette devise des Wavrin :

Et puis si chevauchiés  
Mains que le pas assés, les banières au vent.  
(Vœux du Paon, MS., f° 122 r°.)

Plus que le *pas* désigne au contraire la promptitude :

S'en ist plus que le pas dessous son elme embrons.  
(Vœux du Paon, MS., f° 91 r°.)

PASMER, VOY. PAUMER.

PASSANT, CONSÉQUENT, v. 24924.

J'en ay mon cuer dolant  
Que motüstrer me cōvient au païen biel samblant;  
Mais pour l'amour Tangré j'en feray le passant.

Faire le *passant*, c'est-à-dire le conséquent. Nous avons encore les expressions *passer un acte*, et surtout *passer*

par là; l'ital. et l'esp. emploient *passare*, *passar*, dans la même acception.

PASSAUMENT, entièrément, v. 24245.

Et s'en pierdirent bien x mille passaument.

C'est le prov. *passadamen*, totalement passé :

Mas de mi, n'a dos ans passadamen  
Qu'ieu son privatz.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 445.)

« Mais pour moi il y en a entièrement passé deux ans que je suis privé. »

PASSER, v. 17860; Gilles de Chin, v. 1692.

Le subjonctif de ce verbe fait *past* à la 3<sup>e</sup> pers. sing.

Mais ançois que *past* la semaine.  
(Gilles de Chin, v. 1692.)

Et ains que *past* la quarentaine.  
(Part. de Bl., I, 80.)

M. de Reiffenberg s'y est trompé dans le vers suivant. Quoique le MS. ne laisse pas le moindre doute, il a lu :

Trestous vous mengerons ains que *paste lyevée*.

Corrigez : Ains que *past* ly anée, avant que passe l'année.

PASSET (ALLER LE), aller au petit pas, Gilles de Chin, v. 5865.

Car il ne vont pas desrécé,  
Mais le *passet* trestout seré.

Diminutif de *pas*. Il n'existe point dans les autres langues néo-latines, au moins sous cette forme. L'esp. dit *pasillo*. Dom Carpentier mentionne le moy. lat. *passuatum*, à pas lents et mesurés, et il rectifie l'assertion des premiers continuateurs de Ducange qui ont expliqué *passet* par défilé, étroit passage, dans les vers suivants :

Tout le *passet* sur le rivaige  
S'en vint athis vers son lignaige...  
Serrez s'en vont tout le *passet*.

PASTE LYEÉE, VOY. PASSER.

PAU, peu, v. 545, 1292, 4340, 6082, 52302.

Notre auteur emploie alternativement les formes *pau* et *poy*, *poi*, qui ne sont que des variétés dialectales. On disait aussi en langue d'oïl *poc*, *po*, *pouc*, *pou*, et *peu* qui nous est resté. Toutes ces formes dérivent du lat. *paucus*, et M. Burguy a fait remarquer les analogies qu'elles présentent avec celles du parfait défini des verbes *avoir*, *savoir* et *pouvoir*. Gram., II, 314. On dit en wallon *pô* à *pô* et *pok* à *pok*.

Nous devons noter la locution à *pau que*, à *poy que*, pour

rendre *peu s'en faut*. Elle se retrouve aussi dans les autres langues néo-latines :

*A pau que n'esrabie* (v. 543).  
*A poy que ne suy mort* (v. 9095)  
 Prov. *A pauc lo cors ne m'esclata.*  
 (Rayn., Lex. rom., IV, 458.)

*Am pauc totz vius no rejjes.*  
 (Chr. des Alb., p. 150.)

Esp. *A pocos se le saliera el alma.*  
 (Rayn., loc. cit.)

Ital. *A poco la dec menare alla chiara luce.*  
 (Ibid.)

Nous reconnaissons avec M. Genin tous les avantages de cette manière de parler. Sans aucun doute elle était comode, rapide et nette; mais devons-nous ajouter que *peu s'en faut* est barbare et pesant? *Peu s'en fait* est un latinisme (parum abest), et les trouvères s'en sont servis également. Notre auteur par exemple :

*Poy fait que sans débat Mahom je ne renoie* (v. 51043).

Et l'auteur du Baud. de Sebourg :

*Poi fait qu'il ne l'ont mort dedens l'estour plénier.*  
 (Baud. de Seb., II, 418.)

Voy. Genin, Variations, p. 419.

**PAUMER**, se pâmer, v. 11842, 25625.

Quatre fois en *pauma*, puis s'ala redrecier...  
 Quatre fois en *pauma* sur le col du destrier.

L'auteur du Gilles de Chin emploie *se pasmer*, v. 939. C'est la forme que nous avons gardée et que l'on retrouve dans l'esp. *pasmar*. Quant à *paumer*, il vient directement du prov. *espalmar* (par apocope *palmar*). Comparez *paume*, du lat. *palma*, et *royaume* du prov. *royalme*. L'origine de *pâmer* est le lat. *spasmus*, grec *σπασμός*.

**PAUMIER**, pèlerin de Jérusalem, v. 5844, 5380.

Et dou sépulture Dieu où viennent li *paumier*.

Nous avons dit, au mot **PALME**, pourquoi les pèlerins étaient appelés *paumier*, moy. lat. *palmarius*, *palmatius*, ital. *palmiere*, esp. *palmero*, ang. *palmer*. Roquefort dit qu'on les nommait aussi *ramier*. Les pèlerins de Rome s'appelaient *roumier*, *romieu*, esp. *romero*. Ce sont les *romipètes* de Rabelais.

**PAUMIER**, manier, tenir fortement avec la paume de la main, v. 1834, 28623.

Et fiert à Mauquaret qui son escut *paumie*...  
 S'en vint contre le roy, sa lance *paumiant*.

On disait aussi *paumoier*, *pasmoier* et même *palmoier*.

Là véissiez

Tant roit espie *palmoier* et tenir.

(Mort de Garin, p. 148.)

Voy. Ducange, v° *Palmare*. Les Anglais ont conservé *to palm*, manier.

Le roman de Gérard de Viane nous offre de plus la forme *plamer* par métathèse. Fallot s'y est trompé, et il a cru devoir corriger Roquefort qui donne *palme* à côté de ce mot. Pour lui *plamer* veut dire mettre sa lance en arrêt, lui donner la direction horizontale et *plane*. Fallot, Recherches, p. 562. On voit à la manière dont il l'explique, qu'il n'a pas compris l'identité de ce mot avec *palmer* ou *paumier*. Voici le vers de Gérard de Viane :

*Plame sa lance, dou cheval l'abat* (v. 4638).

**PAUMISON**, **PAUMISSON**, défaillance, pâmoison, v. 562.

Et la franque royne revint de *paumisson*...  
 Et là se sont couchiet ensy qu'en *paumison*.

Prov. *psamazon*. Voy. ci-dessus *Paumer*.

**PAUTONNIER**, gueux, vaurien, v. 16687.

A Godefroy a dit : Qui est chuz *pautonnier*?

M. de Reiffenberg a proposé de lire *pautonnier* à cause de l'analogie avec *pantin*, *pantalon*. D'un autre côté nous lisons dans Paris la duchesse :

Garzon et *pautronier* le prennent par les lez (p. 27).

Tout cela est inexact. On disait en moy. lat. *paltonarius* et notre franç. *pautonnier* se retrouve dans le prov. *pautonnier*, *pautoner*, ainsi que dans l'ital. *paltoniere*. Le moy. h. allém. avait aussi le mot *paltenaere*. M. Diez tire ces mots et l'ital. *paltone*, prov. *paltom*, du verbe lat. *palitari*, fréquentatif de *palari*. Voy. Lex. etym., p. 421, et Rayn., Lex. rom., IV, 465. L'ital. *paltoneggiare* signifie de même gueuser, vagabonder.

**PAVÉ**, v. 5059, 27065.

Les salles ou les palais *pavés* n'étaient pas communs au moyen âge, car les trouvères ont soin de mentionner comme un luxe cette particularité.

Li quens fu reportez en sa sale *pavée*.  
 (Baud. de Seb., I, 88.)

En le sale *pavée* i ot estour pesant.  
 (Ibid., I, 68.)

Notre mot *paver* dérive du lat. *pavire*, par un changement de conjugaison. Le lat. du moyen âge avait aussi *pavare*. Voy. Ducange. *Pavée* est synonyme de *perrine* ou *parrine* dans l'exemple suivant :

Estoit en la salle *parrine*.  
 (Chev. au Cyg., p. 478.)

Les troubadours disaient aussi *la sala peirina* (Chr. des Alb., p. 76). C'est ainsi que les Flamands ont donné le sens de palais au mot *steen* : s' *Gravensteen*, le palais des comtes à Gand. *Steen* est pour *steenhuys*, domus lapidea. Cfr. le frison *stinze* et le moy. bas-alle. *stinz*, qui ont le même sens.

**PAVELONS, PAUVELLONS, tentes, v. 9055, 16515.**

Bien volsist iestre as kans as *pavelons* royaus....  
Ung lieu y ot où n'ot ne *pauvellons* ne trés.

C'est notre franç. *pavillon*, moy. lat. *pavillonus*, *pavallio*, *pavellio*, *pavilio*. Les Provençaux ont eu *papallo*, *pabalho*, *pavalho*, *pavillo*; l'esp. dit *pabellon*, le port. *pavelhão* et l'ital. *padiglione*. Ces mots viennent du lat. *papilio*, que plusieurs savants ont cru avoir été employé par Plin dans le sens de tente (liv. V, c. 3). Les meilleurs textes de Plin portent un autre mot dans ce passage. Cependant on le trouve avec cette acception dans Lampridius, dans saint Augustin et dans beaucoup d'autres écrivains postérieurs. M. Michel a lu *panellon* pour *pavellon* dans les romans de Tristan, et il tire ce mot de *pannus*.

**PAX, poils, cheveux, Gilles de Chin, v. 1959.**

Quant vous éussiez t ans  
Que votrez *pax* (fussent) mellez.

C'est-à-dire que vos poils seraient gris. Le sing. *poil* ou *piel*, *pel*, faisait au plur., suivant les dialectes, *pax*, *pex* ou *peus*. Cfr. *oil* et *uel*, dont le plur. peut aussi être *iax*, *ieax* et *ieus*. Les syllabes finales *ax*, *ex*, *ix*, *ox*, dit M. Burguy, représentaient une forme contracte de *als*, *aïls*, *els*, *eïls*, *ils*, *ols*, *oïls*: Gram., I, 92.

*Poil* ou *pel* vient du lat. *pilus*; prov. *pel*, *pelh*, *peil*; esp., port. et ital. *pelo*. Voy. *Peus*.

**PAYER DES COPS, rendre coup pour coup, v. 2614.**

Les espées se vont oribles cops *payer*.

*Payer* est employé ici par une métaphore que nous n'avons pas conservée. Prov., cat., esp. et port. *pagar*, ital. *pagare*. Saumaise tire ce mot du lat. *pactare*, mais comme le moy. lat. disait *pacare*, il vaut mieux y voir le sens d'apaiser, comme nous l'avons déjà fait remarquer (v° *Ocquoison*). Accarisi est du même avis : « *Pago e detto da paco latino, che vale concordo, perciochè il debitore, quando paga il suo creditore, lo contenta et quasi fa pace con lui.* » Voy. Henri Estienne, Précéllence, p. 316.

**PÉCHÉOUR, pécheur, v. 20200.**

Or vous pry, biau seigneur, qui estes *péchéour*,  
Confessés-vous.

Roquefort donne la forme *péchéour* qui se rapproche de celle-ci. L'esp. et le cat. ont *pecador*, le prov. et le port.

*peccador*, l'ital. *peccatore*, du lat. *peccator*. La langue d'oïl avait aussi les formes *pécherre*, *péquièrre*, calquées aussi sur le prov. *peccaire*.

*Péquières*, car l'avisiez et ore et autrefois;  
Ja ne seras connu, se Dieu ne reconnois.  
(Gaud. de Seb., I, 4.)

**PÉCIÉS, péché, v. 1682.**

Dont eh' a esté *péciés*.

Du lat. *peccatum*, les prov. ont fait *peccat*, puis *pechat*, ce qu'a imité la langue d'oïl dans *péchiel*, *pécié*.

Ah ! sire, vous feriez *péchiel*.  
(Le jeu de Robin et de Marion.)

**PÉCILLER, VOY. PÉTILLER.**

**PEGNON, PEGNONCIEL, bannière, v. 7216, 15588.**

Quant virent le *pegnon* Bauduin le sené,  
Moult en furent joiant et bien réconforté....  
Enviers le bos s'en vont levant maint *pegnonciel*.

Le Baud. de Seboure nous offre même la forme *pingnon* :

Fors une seule nefz où j'arai mon *pingnon* (I, 17.)

Comme M. Diez, nous nous arrêtons aux formes ordinaires, le franç. *pennon*, l'ital. *pennone*, le prov. *penò*, l'esp. *pendon*, et comme lui, nous rejetons l'étym. lat. de *pannus*, ou de *pendere*, pour nous en tenir à *penna*. Quant aux formes de notre auteur et de celui du Baud. de Seb., *pegnon*, *pingnon*, elles sont corrompues, et quoiqu'elles se rapprochent de notre moderne *pignon*, il est impossible de les tirer comme celui-ci de *pinna*. Il existe peut-être une racine qui est commune au gall. *pen*, sommet, tête, et au lat. *penna* ou *pinna*, la plume ou le panache qui forme la crête. Comparez l'angl. *pennant* et *pennon*, et voy. Ducange, v° *Pennones*. Diez, Lex. etym., p. 258.

**PÈLERIMAIGE, pèlerinage, v. 14688.**

Pour leur *pèlerimaige* faire souffisaument.

Cette forme, dit M. de Reiffenberg, rappelle l'angl. *pilgrimage*. Notons pourtant que la lettre *m* est aussi dans le flamand *pelgrimage*. Le suédois a également la forme *pelegrim*, et l'alle. dit *pilgrim* comme l'angl. L'étymologie de ces mots n'en est pas moins le lat. *peregrinus*, prov. *pelegrin* et *peleri*, port. et esp. *peregrino*, ital. *pellegrino*.

**PÉNANCE, pénitence, v. 3024.**

Mainte estenance fist et *pénance* porta.

On disait aussi *dénéance* et *pénence*. Dom Carpentier, v° *Pénitentes*. C'est une contraction du prov. *penedensa*, lat. *penitentia*.

Certes il parloit sa *pénence*.  
(Mouskés.)

Il est resté dans l'angl. *penance*.

PENDANT, penchant, versant d'une montagne, v. 5725.

Et au seniestre lés, par deviers le *pendant*,  
Fu li Rouges Lyons qui les va assalant.

Voy. Ducange, Gloss., v<sup>o</sup> *Pendens*, 2.

Tant cevaucent ensamble les plains et les *pendaus*.  
(Baud. de Seb., II, 411.)

C'est dans le récit de la déroute des croisés devant Nique ou Nicée que se trouvent les vers ci-dessus de notre auteur. Nous devons avouer que ces mots *par deviers le pendant* sont mis là on ne sait trop pourquoi. La raison en est que le trouvère s'est inspiré d'un récit plus complet, où se trouve expliquée la manœuvre du roi Corbarant, qui réussit à acculer les croisés au pied de la montagne ou du *pendant* de Civetot, et que, quant à lui, il a eu le tort de négliger ces détails.

De çà Nique en un val les vont acensivant,  
Desous le Civetot dont li pui sont moult grant,  
Là lor vint par derière l'eschiele Solimant,  
Corbarans d'Oliferne lor revint de devant.

(Chans. d'Antioche, I, 50.)

On voit que les croisés attirés dans la vallée furent attaqués à la fois par les Turcs qui dominaient les hauteurs et par ceux qui les y acculaient. C'est là l'explication des mots : *Par deviers le pendant*.

PENDRE, v. 4975, 28948, 54017.

L'emploi de ce verbe est métaphorique dans le vers suivant, et équivalent à se balancer :

Ceste eauwe passerés au batiel qui là *pent*.

Ailleurs nous trouvons la forme ordinaire du présent du subj. des verbes de cette désinence. Voy. *Deffenge* :

Et c'on *penge* au gibet vos mortels ahemis.

L'auteur du Baud. de Sebourg écrit : Si le *peng-on*, qu'on le pende (II, 120).

Sur l'expression *pendre à l'eul*, voy. *Eul*.

*Pendre au vént*, dans le sens d'attacher au gibet, se trouve assez fréquemment dans notre auteur :

Tangré le Pulois feroie *pendre* au vent.

« Et si debiliior persona fuerit, in loco *pendatur*. » Decret. Childeberti regis. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Pendere*. Les Prov. ont eu la même expression :

*Pengar* volon En Gui e sus al ven levar.

(Rayn., Lex. rom., IV, 494.)

Au v. 20888, le MS. porte *pendre la demorée* :

Sy ne laissiés pour iaus *pendre la demorée*.

Nous avons pensé que ce vers devait, pour exprimer un sens convenable, se corriger ainsi :

Sy ne laissiés pour iaus *prendre la demorée*.

PENRE, prendre, Gilles de Chin, v. 2054.

Nous devons bien *penre* vengeance.

Forme syncopée, qu'on trouve aussi dans le prov. *penre*, *penrre* :

Aital cuia *penre* qu'es pres.

« Tel croit prendre qui est pris. » Rayn., Lex. rom., IV, 625. M. Burguy dit que *penre* est une forme bourguignonne, et *panre* une forme de Champagne. *Prendre* était la forme picarde, aussi est-elle employée de préférence dans le Godfroid de Bouillon. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle on trouve *penre* dans le sud du dialecte picard et dans le nord de l'île de France. Burguy, Gram., II, 192.

PENSER de qq. ou de qqc., v. 241, 25656, Gilles de Chin, v. 2520.

*Pensés* de ma mouiller...  
*Pensés* du vengier la mort de vostre fil...  
Dez or *pent* Dix de l'raconduire.

*Penser* de est un latinisme (cogitare de aliqua re). On le retrouve dans le provençal :

A penas pot *pensar* d'autra causa...  
*Pensa* d'escavalcar  
Et de tot ton arnes layssar.

(Rayn., Lex. rom., IV, 495.)

L'angl. dit aussi *to think of a thing*. *Penser* s'emploie encore en français avec la prép. *de*, lorsqu'on dit *penser de quelqu'un* bien ou mal. « Je ne *pense* que du bien de cette personne. » L'Académie a tort de prétendre qu'en ce cas *penser* est un verbe neutre. Elle a été trompée par l'exemple *penser mal* de qq. ; mais ici *mal* n'est pas un adverbe, c'est réellement un subst.

PENS, voy. PEUS.

PENT, *pense*, 3<sup>e</sup> pers. sing. du prés. du subj. Voy. *Penser*.

PENTURE, pature, v. 12529.

Que crestyen sont plain de proaiche séure  
Et qu'il ont ungray Dieu qui leur donne *penture*.

M. de Reiffenberg aurait dû écrire *peuture*, comme dans les ordonnances des rois de France, VII, 182. Le mot *peuture* est sans doute dérivé de *peust*, pastus. Voy. Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Petura*. En rouchi la *péture* est le grain moulu grossièrement pour engraisser les porcs et la volaille.

PER, pair, v. 2587.

Et que sy xu *per*  
Oissent le plaidier pour la cause ordener.

Voy. sur les douze *pairs* ce que dit M. de Reiffenberg dans

son Introd. du Chev. au Cygne, p. cxxxiv, et dans le glossaire de Mouskés. Au lieu de XII pairs on trouve XII rois dans la Chans. des Saxons :

Mandé furent li prince en Lige et en Ardone  
Et tuit li xii roi dont Karles se corone.

(I, 77-78.)

Nous avons déjà mentionné *per* synonyme de *moullier*.

Autre dame arez à moullier et à *per*.

(Baud. de Seb., I, 53.)

Voy. *Moullier*. On disait aussi : Sans *per* ne compaignon (Baud. de Seb., I, 56), et notre *égal* à *égal* se traduisait par *per* à *per* :

Mengié ont un paon ensamble *per* à *per*.

(Vœux du Paon, MS., f° 91 v°.)

Voy. notre mot *Par*, pair.

**PERCAÏN**, tomber tout à fait, Gilles de Chin, v. 5381.

Au *percaïr* jus del ceval  
En va la teste contreval.

*Percaïr* est un composé de l'augment. *per* ou *par* et de *caïr*, qui est une syncope de *cadeïr*, lat. *cadere*.

Carles verrat sun grant orguill *cadeïr*.

(Chans. de Rol., st. 42.)

Pour les formes et la conjugaison de ce verbe, voy. *Burguy*, Gram., II, 18. Nous trouvons dans Gilles de Chin une des formes du part. passé :

A terre en est li cors *caïis* (v. 2427).

Comparez le prov. *cazut* du verbe *cazer*, et l'ital. *caduto* de *cadere*. Quant à la forme de l'inf. *caïr*, on la trouve dans le port. *caïr*. L'esp. mod. dit *caer*.

**PERCÉUS**, imbécile, aperçu, découvert, v. 28152.

Or pierderay le pris, dont j'anoie gramment,  
Nices et *percéus* et plain de fol talent.

L'homme habile, l'homme adroit et subtil ne laisse pas découvrir à son adversaire les moyens qu'il emploie ni la marche qu'il suit; sa finesse consiste à ne pas être aperçu ou découvert. Le sot, le *nice*, a beau faire, on le voit venir; il est *percéus* dès l'abord, *perceptus*. On comprend de quelle manière ce mot a pu être le synonyme d'imbécile. C'est assez logique. Les troubadours ont employé le part. passé *aperceuputz* dans un sens tout contraire :

Que sia savis, discret... e ben *aperceuputz*.

« Qu'il soit sage et discret... et bien avisé. » Rayn., Lex. rom., II, 279. L'acception de la langue d'oïl semble plus exacte : l'adresse consiste à voir et à n'être pas vu. Dans les deux ordres d'idées l'adv. *apercebudament* peut

signifier : avec intelligence. Nous lisons le mot *parcheux* avec le sens de découvert dans des lettres de 1374 : « Afin que ledit maléfice ne fust point *parcheux*, mais fust célez et escarnis. » Dom Carpentier, v° *Celamentum*. Il faut sans doute lire *parchéus*.

**PERCUSSION**, coup, v. 2251.

J'ay celi fait ardoir en ung feu de carbon,  
Par qui avés eût mainte *percussion*.

M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir une altération du mot persécution. Le prov. *percussio*, *percussio*, est, comme le nôtre, dérivé du lat. *percussio*. Roquefort nous donne même l'adj. *percus*, frappé. Voy. Dom Carpentier, v° *Per-cussores*.

**PERDIS**, achevé de dire, Gilles de Chin, v. 2592.

Ains que cist mos fust bien *perdis*.

Bas lat. *perdicere*, *perdictus*.

**PERREUS**, paresseux, Gilles de Chin, v. 360.

Cil n'est *perreus* ne lanier.

Prov. *perrezos*, *pierezos*, esp. *perrezoso*. Le prov. avait aussi *parezos*, d'où vient *paresseux*. Le subst. était *pèrèche* en anc. franç. : « Li quars péchiés de *pèrèche* c'on apele en clerkois accide. » Ducange, v° *Accidia*. En prov. et en esp. *perreza*, *pareza*, en ital. *pigrezza*, et en port. *préguica*. M. Diez, tout en y reconnaissant le lat. *pigritia*, compare les formes en *a* au grec *πάρεσις*.

**PÉRIS**, péril, v. 5225.

Or est grans li *péris*.

Cas direct du subst. *péris*, prov. *peril*, *perilh*, cat. *perill*, ital. *periglio*, du lat. *periculum*. L'esp. dit par métathèse *peligro*; c'est ce qu'un trouvère a transformé en *palagre*, sans doute par analogie avec l'esp. *milagro*, port. *milagre*, venant de *miraculum* :

Avec Baudewin fu en *palagre* de mér.

(Baud. de Seb., II, 61.)

**PÉRON**, grosse pierre, v. 10196.

Sur ses espalles va portant ung tel *péron*  
Qu'il en y a assés pour ung mulet très-bon.

Prov. *peiron*, *peyron*, augment. de *peira*, pierre, dérivé du lat. *petra*. C'étaient, chez les Provençaux, de petits escaliers en pierre ou en marbre, placés aux portes des villes, des châteaux, et sur les routes pour aider les voyageurs. Ce pouvait être aussi un balcon. Rayn., Lex. rom., IV, 532. En langue d'oïl on donnait surtout à ce mot le sens de pierre, comme dans notre exemple :

Droitement sur le ventre li metent i *péron*,  
 ii cens livres pesoit la pierre ou environ.

(Baud. de Seb., II, 379.)

Il avait néanmoins aussi la signification d'escalier, à peu près comme dans la langue moderne :

Au *perron* de la sale la royne descent.

(Berte, p. 16.)

Ilüec defors la ville a un marbrin *perron* :  
 Là avoit un moustier el nom saint Siméon.

(Chans. d'Ant., I, 140.)

M. P. Paris a cru devoir étendre la signification de ce mot à propos de ces derniers vers. Il y voit un édifice en marbre, qui sert d'église sous l'invocation de saint Siméon. Ce serait donc par métaphore et en prenant la partie pour le tout.

Le fameux *perron* de Liège n'est non plus qu'un escalier surmonté d'une colonne, et il nous est impossible d'admettre avec M. Perreau, que ce nom vienne de *Peroun*, dieu du feu et du tonnerre chez les Germains des bords de la Baltique. Voy. Revue numismat. belge. Nous ne prétendons pas discuter ici les opinions diverses émises à ce sujet. Qu'il nous suffise de rappeler le passage suivant. Dans la Chans. des Saxons les Hérupois viennent apporter en tribut à Charlemagne

Chascun iii deniers de fin acier réons .

et l'empereur fait fondre ces deniers pour en construire un *perron*.

Certes, dist l'ampereces, cist chevages est bons ;  
 Autre ne me doit randre Hérupois ne Bretons.  
 Les deniers a fait paure, s'es regut Nevelous.  
 Quant il ansamble furent, molt en fu granz li nons.  
 Karles les a fait fondre à force de charbons.  
 Devant la maistre sale en fu fait un *perrons*.

(Chans. des Saxons, I, 76.)

Or, ce *perron* monumental que Charlemagne fait élever avec le tribut des Hérupois devant son palais, pourrait bien n'être en définitive qu'un péristyle, du haut duquel on parlait au peuple, un balcon dans le genre des *bretesques* de nos hôtels de ville, et ce qui le confirme, c'est qu'à Liège les bans se criaient au *perron*, comme ailleurs à la *bretesque*, et que les Flamands en ont fait le mot *puyroen*, balcon, où nous retrouvons le radical franç. *puy*, élévation, *podium*. Le *perron* de Liège fut dans la suite surmonté d'une colonne, et ce ne fut plus dès lors un péristyle à l'entrée du palais, mais un monument isolé.

Dans Mouskés (v. 4848) le mot *perron* est pris pour rivage de la mer ; c'est-à-dire les pierres, les rochers.

#### PERSONNE, v. 14228.

Que ne le vous droït *personne* qui soit née.

C'est-à-dire : que *personne* au monde ne vous le dirait.

Dans ce vers nous trouvons le mot *personne* employé comme notre pronom indéfini, et cependant il est déterminé par les mots : qui soit née. Notre auteur en a usé de même avec le pronom *on*. Voy. ce mot.

#### PERT (IL), il paraît, v. 1365.

Il *pert* bien qu'il est fol, qui entent son parler.

Au prés. de l'ind. le verbe *paraître* changeait *a* en *e* ou en *ei* dans le dialecte de Picardie. Ailleurs, par exemple en Bourgogne et en Champagne, on écrivait *piert*. Burguy, Gram., II, 41.

#### PESMEZ, très-mauvais, Gilles de Chin, v. 2444.

*Pesmez* nouvelles i contèrent.

Forme syncopée, empruntée au prov. *pesme*. Lat. *pesimus*.

#### PÉTILLIER, frapper, v. 18045, 54701.

Ensy com carpentier aloient carpentant  
 Et de taille et d'estoc l'un l'autre *pétillant*...  
 Et quant se sentiront de ces fiers *pétillier*,  
 Il ne volront avant venir ne cevaucier.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a écrit *pécillant*, qu'il traduit par *dépeçant*. Nous pensons qu'il faut lire *pétiller* ou *pestiler*, comme dans les passages suivants :

Or *pétillies* le pel de vostre espoit trenchant.  
 (Baud. de Seb., I, 232.)

Si la vont *pétillant* de maint coutel à pointe  
 Et des piés et des mains li hostent mainte jointe.  
 (Ibid., II, 389.)

Et forent longuement ensamble *pestilant*.  
 (Bertr. du Guesc., I, 92.)

Et par les hastereaux se vont fort *pestilant*.  
 (Ibid.)

*Pestiler*, c'est proprement se servir d'un instrument de cuisine appelé *pestel* ; c'est ainsi que nous lisons dans le Garin le Loherain :

LÀ veïssiez tant grant *pestel* saisir,  
 Tantes cuilliers, et tant crochet tenir,  
 Que il vouront desor Fromont férir.  
 (Gar. le Loh., II, 49.)

Et ailleurs :

De hastiers, de *pestiaux* ot mainte entortillie.  
 (Bertr. du Guesc., I, 58.)

Les femmes lor gettoient mairiens gros et *pestiaux*  
 Tant qu'arrier les ont mis de terre ii journaus.  
 (Vœux du Paon, MS., f° 22 r°.)

Ces *pestels* ne sont, dès l'origine, que des pilons de cuisine,

aussi bien que les hastiers sont des broches. Plus tard, ils furent des bâtons qui servirent d'armes offensives et que la loi de Liège défendait de porter : « Cum juvando suum magistrum læsisset quemdam laicum ictu *pestilli*, qui unus est ex illis baculis inhibitis in lege Leodiensi. » Voy. Hocsemius, in Henrico Gueldrensi, cap. 3.

Il faut voir dans ce mot le lat. *pistillus*, dont le moyen âge a fait *pistillum* et *pestillum*, ital. *pestello*. Après avoir *pétillié* avec des pilons ou *pestels*, on le fit ensuite avec des couteaux à pointe. Aussi trouvons-nous que l'ital. *pistolese* veut dire espèce de couteau de chasse. Et c'est peut-être parce qu'il avait fini par désigner une arme d'une manière générale, que le *pistel* a donné son nom à notre *pistolet*, ital. et esp. *pistola*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 267.

L'idée première de frapper avec le pilon se retrouve dans l'expression *faire pestelis*, piaffer ou plutôt frapper du pied :

Li chevaus grate et hene, moult fait grant *pestelis*.

(Chans. d'Ant., I, 222.)

A Mons et à Namur *pesteler* signifie encore piétiner; on dit en wallon *pité*.

Sur d'autres formes de *pétillier*, voy. Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Pestare*.

**PETIT**, peu, v. 11817, 15725, 15755, 16402, 20897; Gilles de Chin, v. 1845, 5576.

A *petit* de meisnie...  
Ung *petit* vous lairay du roy Cornumarant...  
Bien *petit* vous vaulra...  
Cuidiés que je seray motés ne à *petit* mis...  
Et quant il ot volé ung *petit*, s'esleva...  
Plus de c fois en *petit* d'eure...  
Por i *petit* de duel ne font.

*Petit*, adjectif synonyme de *peu*, est fréquemment usité dans l'anc. langage, et nous en avons gardé quelques traces. Si l'Académie donne comme un terme vieilli cette expression : Reposons nous un *petit*, elle consacre *petit à petit*, peu à peu, et dans le subst. composé *gagne-petit*, nous retrouvons aussi le sens de *peu*. Voici quelques exemples des trouvères :

Berte la débonaire que je moult *petit* vi.  
(Berte, p. 146)

Parmi la boeche li est li sans corus;  
Por i *petit* ne chéi estendus.  
(Raoul de Camb., p. 475.)

Tuit se taisent quant cil a dit  
Et sient en pais un *petit*.  
(Part. de Blois, I, 82.)

Les troubadours ont employé *petit* de la même façon : « Conoyss e sent et enten que *petit* val e *petit* pot. » Rayn., Lex. rom., IV, 329.

Sabetz *petit*, car paue avetz apres.  
(Ibid.)

Diguas me, tu heretje, parl'ah me un *petit*.

(Ibid., p. 550.)

« Dis-moi, toi hérétique, parle avec moi un *peu*. » Un *petit*, un *peu*, c'est là cette locution explétive que certains puristes rejettent, parce qu'ils n'en connaissent pas l'origine. Venez un *peu*, descendez un *petit*, sont tout ce qu'il y a de plus grec; mais ils ne s'en doutent guère :

ἴθ', ὡς ἔλεγε, μικρόν ἄκροσον.  
τῶδ' ἐνθῶν (Théoc., v<sup>e</sup> idylle).

« Qui ne me voudra croire, ajoute Henri Estienne auquel nous empruntons cette citation, je luy conseille de se transporter sur le lieu. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 134-135.

Au lieu de dire en peu d'heures ou en peu de temps, on disait aussi en langue d'oïl en *petit d'eure* :

Un poi s'acline sur le bort  
Et en *petit d'eure* s'endort.

(Part. de Bl., I, 25.)

De même en langue d'oc :

En *petit d'ora* ven grans bes.

(Rayn., Lex. rom., IV, 550)

En *petita d'ora*.

(Chron. des Alb., p. 444.)

Il y avait aussi dans les deux langues un diminutif, *petitet*, équivalant à *aliquantulum* :

Désarmé l'ont i *petitet*.

(Gilles de Chin, v. 297.)

Et issi de son tré i *petitet* pensans.

(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>.)

Un *petitet* se tret arrière.

(Rom. de Ren., II, 182.)

Prov. Mot *petitet* vol durmir.

(Rayn., Lex. rom., IV, 550.)

Les mots *petit*, *petitet* sont de la même famille que l'anc. ital. *pitelo*, *petitto*, le cat. *petit*, le nouv. prov. *pitit* et le wall. *piti*. Ils ont pour étymologie le cambrien *pid*, pointe, d'où dérivent aussi l'esp. *pito*, morceau de bois pointu, l'anc. franç. *pite*, nom d'une très-petite monnaie, le rouchi *pete*, peu de chose, un peu, et l'adv. *pit*, un peu, du dialecte de Cômé. Il faut y rapporter également le prov. *pitare*, becqueter, le wall. *petion*, dard d'une abeille, l'anc. franç. *apiter*, toucher du bout des doigts, *peterin*, très-petit, vil, etc., etc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 268, et Burguy, Gram., II, 315.

**PEUBLE**, peuple, v. 12157.

Et as Pasques florics à tout ton *peuble* alas  
Droit en Jérusalem.

Cette forme dérive du prov. *poble*, esp. *pueblo*, du lat. *populus*.

PEUPLER, approvisionner, v. 17207, 17554.

Et de vitalle onssy Jhérusalem *peupler*...  
Signour, ce dist ly roys, crestyen sont *peuplé*.

Le moy. lat. *populare* voulait dire tout à la fois *peupler* d'habitants et cultiver la terre. C'était le contraire du lat. *populare*, piller, ravager. Notre auteur donne une extension nouvelle à *peupler*. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples.

PEURÉE, VOY. PEVRÉE.

PEUS D'HERBE, brins d'herbe, v. 11598.

Et a pris un *peus d'herbe* et l'acumenia.

Cette étrange manière de communier se rencontre fort souvent chez les trouvères. Nous en citerons quelques exemples :

Mains gentix hom s'i acumenia  
De un *peus d'herbe*, qu'autre prestre n'i a.  
(Raoul de Camb., p. 97.)

Trois *peles d'herbe* a de terre erragie,  
Por corpe Diu l'a reçut et mengiet.

(Rom. de Garin, MS. de Bruxelles,  
v. 4697.)

De trois *peus d'herbe* fresche en non de Trinitez  
S'estoit commenez, n'i fu prestes mandez.

(Chans. des Saxons, I, 256.)

M. de Reiffenberg a eu tort d'imprimer un *pens* au lieu de un *peus*. Les passages ci-dessus nous montrent comment le mot *pel*, poil, pouvait changer sa terminaison au plur. Dans le Gilles de Chin nous avons vu qu'il faisait *pax*, et voici maintenant *peus*, *peles*, *poux*, *pois*. Ducange a commis une erreur semblable, au sujet d'un autre passage du rom. de Garin :

Dist à Girbert : Molt me tenez por vil...  
Il prit deux *pens* del peligon hermin.  
Envers Girbert les rua et jali;  
Puis li a dit : Girbert, je vos deffli.

(Ducange, v° *Diffidare*.)

Dans le Raoul de Cambrai Bernier défie Raoul de la même façon :

Il prent un *poiz* de l'ermin qu'ot vesti  
Parmi les mailles de l'aubere esclareci :  
Envers Raoul les geta et jali  
Puis li a dit : Vassal, je vos desli (p. 94).

Il est évident que ces un *poiz* sont trois poils ou trois brins d'hermine, et que Ducange a eu tort d'écrire *pens* au lieu de *peus*. L'erreur de ce savant a eu de bien singulières conséquences. M. Michelet a cru devoir lire à son tour *pans* au lieu de *peus* :

Il prit un *pans* del peligon hermin

et, dans cette forme de défi de la chevalerie du moyen âge, il a retrouvé un souvenir classique. Il compare les *pans* de la pelisse d'hermine avec le *pan* de la toge de Quintus Fabius, qui contenait la paix et la guerre. Choisissez, dit le Romain aux Carthaginois.— Choisissez vous-même, crièrent ceux-ci. — Je vous donne la guerre, dit Fabius, et il laissa retomber le *pan* de sa robe. Ce rapprochement est ingénieux sans aucun doute, mais, on l'a vu, il repose sur une erreur manifeste, et nous voyons ici une nouvelle preuve du danger qu'il y a pour les historiens à ne pas comprendre parfaitement les textes dont ils se servent. Voy. les Origines du droit français, liv. IV, ch. I, note 2.

PEUTURE, VOY. PENTURE.

PEVRÉE, poivrade, v. 11505, 15786, 25288.

Acremant le kamart, qui noirs fu que *pevrée*...  
Ly abés de Fesquans fu siervis de *pevrée*...  
Il menguent no gent sans sel et sans *pevrée*.

Au deuxième exemple il faut lire aussi *pevrée*. Ce mot vient du prov. *pevrada*, *pebrada*, qui fait en port. *pevirada*, en ital. *peverada* et en esp. *pebrada*. L'étym. est le lat. *piperata*. Voy. Ducange, v° *Piper*.

PIÉS, v. 452.

Car je leur ay copet et membres et leurs *piés*.

M. de Reiffenberg propose de lire *et leurs piés*. Comme le vers précédent contient déjà le mot *piés*, nous préférons lire : *et leurs chiés*, c'est-à-dire leurs chefs. C'est même plus logique, attendu que les membres et les pieds ne signifient pas grand'chose, les pieds faisant partie des membres.

PHONIER, v. 2548.

Thomas de La Fère, le noble *phohtier*.

Il faut corriger et lire *phohtier*. En effet, il s'agit ici de Thomas, sr de Coucy, de Marle, de La Fère et de Boves, comte d'Amiens; et l'on sait que chez les trouvères ce mot sert à qualifier ordinairement des individus ou des peuples d'une partie de l'ancienne Neustrie que l'on a appelée ensuite Picardie. Si dans Raoul de Cambrai l'espagnol Gérars, messager du comte Ybers, est appelé à diverses reprises Gérars le *phohtier*, cela tient sans doute à ce qu'il est vassal d'un seigneur du pays *phohtier*. Voy. p. 84. Plus loin (p. 131) il y a un comte Gilemer, aussi appelé le *phohtier*, et c'est probablement le maire de la Neustrie qui guerroya Pepin (Mouskés, v. 1641). Enfin le même roman nous offre Herchanbaus le *phohtier*, qui paraît avoir possédé le comté de *Pontieu*, ce qui le fait nommer aussi Herchanbaus de *Pontois*, de *Pontis* ou de *Pontif*. Le roi de France veut marier Biautris, la fille de Géri le Sor à Herchanbaus, quoiqu'elle soit déjà l'épouse de Bernier. La dame envoie vite un messenger à son mari. Vous lui direz, dit-elle,



Que li rois a et juret et plévit  
 Qu'il me donra malgré moi à maris.  
 Doner me welt Herchanbaut de Pontis (p. 246).

L'envoyé part aussitôt, et voici ce qu'il va dire à Bernier de la part de sa femme :

Elc vous mande salus et amistiés.  
 En sor que tot, je ne l'vous quier noier,  
 Li rois li vult doner i chevalier :  
 C'est Herchanbaus, et dist qu'il est *pohier* (p. 247).

Cet Herchanbaut de Pontieu, qui est *pohier*, est peut-être le même que celui dont Lambert, seigneur d'Oridon en Ardennes, parle en ces termes à Aubery le Bourgoing :

Vous fustes fix Basin o lecler vis,  
 Et je fais niez Hercembaut le *pohier*,  
 Qui père fu Basin le franc guerrier.

(Aubery le Bourg., p. 67).

Ces personnages si fiers d'être *pohiers*, seraient-ils de l'ancienne famille ou seulement du pays de *Poix*? Peut-être y a-t-il là un rapport caché avec Fromond le *poestis*, comte de Boulogne, le terrible adversaire de Garin. Dans ce cas, la famille ou la race des *Pohiers* serait dans la Neustrie la rivale et l'ennemie de la race des Lorrains, autrement dit ce serait d'une part, l'élément gaulois, de l'autre, l'élément germanique. Mais tout cela est bien conjectural.

Nous trouvons ailleurs un Garin le *pohyer* ou le *pontier*, qui dans la Chans. des Saxons succède au trône de France après le *justisier* Jofroi de Paris :

Après ceul eslurent dant Garin le *pohyer*;  
 Ne sorent li corone alors mix ampoier,  
 Quar molt estoit prodom, si sot bien guerroier.

(I, 7.)

Le trouvère ajoute que ce Garin n'eut pas d'enfant légitime,

Et conqut Anseys an la fille au vachier.

Sans tenir compte de toutes ces inexactitudes du trouvère quant aux noms des rois, il est facile de voir qu'il essaie de rattacher ainsi à Ansegise, au moyen d'une bâtardise qui n'est pas fondée, puisque Ansegise avait pour père saint Arnoul de Metz, les anciens princes de Neustrie et la nouvelle famille des Pepin d'Austrasie.

Plus tard dans le même ouvrage il est parlé d'un autre Garin le *pohier*, à la cour de Charlemagne. Voy. Chans. des Sax., I, 152. Ici encore il doit être question d'un individu de la famille du comte de Ponthieu Garin, qui fu le père d'Isambart et qui, dit Mouskés, épousa la sœur de Louis d'Outremer :

Herluis ot à non l'ainnée :  
 Si fu al due Garin donnée  
 Ki tenoit Vimeu et Ponti  
 Et les alues S<sup>t</sup>-Waleri.

(II, p. xv et xvi.)

M. P. Paris a fait au sujet de *poier* une conjecture sur laquelle nous voulons nous arrêter. Ce mot, qui signifia d'abord habitant du pays de *Poix* (le *castrum de Picca* d'Orderic Vital) et qui s'étendit ensuite aux autres habitants de la Picardie actuelle, ne serait-il pas lui-même, dit ce savant, l'origine de *Picard* = *Poicard*? Chans. d'Ant., I, 5. Ducange avait entrevu cette identité.

Cette hypothèse que M. Paris n'a pas autrement développée, nous la faisons nôtre et nous l'appuyons des raisons suivantes.

On sait que le mot *Picard* ne remonte pas au delà du xii<sup>e</sup> siècle. Mabillon l'a trouvé employé à cette époque dans un cartulaire des Dunes. Voy. Dom Carpentier. Comme nom de peuple, Fauchet assure qu'il existe dans Pierre de Blois, c'est-à-dire vers 1200, et Mathieu Paris parle des *Picards* sous l'année 1229. Lorsqu'en 1250 les quatre nations furent établies dans l'université de Paris, on y voit figurer la nation de *Picardie*, ce qui prouve que le mot était dès lors reçu, au moins dans l'université de Paris, où très-probablement le sobriquet *picardus* a pris naissance. Nous parlerons plus loin de sa signification, qui ne paraît pas des meilleures, si l'on en juge par celle de *picardia* et de *picaro*, en esp., et de *picaro* en ital. En Belgique *picard* est le nom qu'on donne au peuple déchainé : les écoliers picards dont parle Mathieu Paris ne lui ressemblent-ils pas un peu ?

Dans cette nation qui, en 1558, comprenait jusqu'aux évêchés d'Utrecht et de Liège, la majorité des écoliers parlait un dialecte, auquel on donna le nom de langage picard. Ce dialecte s'étendait fort loin au delà des limites actuelles de la Picardie; aussi en 1550 Charles de Montmorency, qui était gouverneur des provinces du Nord, se nommait-il capitaine général pour S. M. sur les frontières de Flandre et de la mer et en toute la *langue picarde*; et à Lille, à la même époque, la coutume disait : « S'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seust riens dou *langage pickart*, si doit-il yestre reclus à son serment faire par le langage que il mius set. » Roisin, Coutumes de Lille, p. 53.

Cela étant, il s'agit de montrer qu'avant l'emploi définitif du mot *picard*, on se servait du mot *pohier*, *poier*, etc., en moy. lat. *poherus*. Guill. le Breton dans sa Philippide ne parle que des *Poheri* et nullement des *Picardi*. Voy. Ducange.

Pontivii comitem comitantur in arma *Poheri*.

(Lib. X, p. 221.)

Robert Vace, qui vivait vers 1160, mentionne aussi dans sa chron. de Normandie les *Bologneis* et les *Poithiers*. Enfin le trouvère auquel on doit la Chans. d'Ant. dit de son côté :

Li dus de Normandie et Norman et *Poier* (I, 3).  
 Lor aumosne i ont fait Alemaut et *Pohier*,  
 Et Normant et François, Flamenc et Berruier (II, 152).

Que ce soient là des habitants d'une partie de la Neustrie, il n'est pas permis d'en douter. Cependant peut-être ce mot *Poier* se prenait-il encore d'une façon restreinte, qui n'est pas complètement synonyme de *Picard*. Nous en avons la

preuve même dans notre auteur, c'est-à-dire au xiv<sup>e</sup> siècle, puisqu'il fait figurer ensemble ces deux mots :

Avoez lui sont Normant et *Pickart* et *Pohier* (v. 8797).

A coup sûr ces deux mots ne peuvent désigner ici un seul et même peuple. Ou plutôt ne serait-ce point que le premier avait déjà prévalu et que le second était déjà méconnu? Nous devons faire remarquer qu'au xiii<sup>e</sup> siècle, alors que Mathieu Paris et l'université de Paris connaissaient très-bien la nation de Picardie, le tournaisien Mouskés se servait encore de l'ancienne dénomination avec une restriction semblable :

Bien s'i provèrent foible ou fort  
Et li *Ponhier* et *Campegnois*  
Et les gens Ogier le Danois (v. 7071-7073).  
Lohiers qui donques estoit rois  
Asanbla *Ponhiers* et François,  
Si conquist toute Loherainne (v. 13087).  
Li *Ponhier* et li *Campegnois*  
I furent preut et cil d'Artois;  
Et li Hurepois d'outre Sainne  
Ne leur font pas menlée saine.  
Cil d'Aminois et de Pontiu  
Tinrent bien d'autre part lor liu (v. 21969-21974).

Ce dernier exemple prouve que les *Ponhiers* sont les mêmes que les *Pohiers*, puisque Mouskés traduit ici à peu près un passage de Guil. le Breton où il est parlé des *Poheri*. Au surplus, la Chans. d'Ant. nous offre aussi *Ponhier*, ainsi que *Pohier* et *Poier* :

Quant au resourre vinrent Alemand et Navier,  
François et Loherenc et Normand et *Ponhier*.

(II, 265.)

Nous sommes donc en présence des formes suivantes : *poier*, *poihier*, *pohier*, *ponhier*, *pouhier* et *pontier*, ainsi que du moy. lat. *poheri*. Or, il n'est pas douteux que *poier* peut régulièrement venir de *pice* ou *pica*, quant à la forme. Reste la signification. Pour un nom que nous croyons né dans l'école de Paris, et qui ne fut probablement d'abord qu'un sobriquet, il est permis d'admettre un jeu de mots. Les formes *ponhier*, *pontier* semblent prouver que l'idée de pique ou de pointe avait elle-même frappé les trouvères, et qu'ils faisaient peut-être allusion ainsi aux *poignéor* et aux *puinneres* :

Jo desfai Rollant le *poignéor*.

(Chans. de Rol., st. 274.)

Li quens Oger li Daneis, li *puinneres*,  
Les guierat, kar la compaigne est fière.

(Ibid., st. 226.)

Quant à la forme *poier*, il nous est impossible d'oublier qu'on disait aussi en flamand *poier*, fourche, et *poieren*, piquer, aiguillonner (Kiliaen).

*Picard* pouvait donc signifier batailleur, querelleur, et sans aucun doute, ce sobriquet, loin de déplaire aux écoliers, dut être accepté par eux avec fierté. Le passage de Mathieu Paris, mentionné plus haut, a trop d'importance pour que nous l'omettions ici. Ce chroniqueur raconte qu'en 1229 les

écoliers de l'université de Paris étant allés à St-Marceau pour fêter le lundi et le mardi gras, trouvèrent de si bon vin dans une taverne qu'ils en burent à l'excès et qu'ils finirent par rosser les taverniers. Les gens de la reine Blanche, appelés plus tard pour réprimer le désordre, tuèrent plusieurs écoliers inoffensifs : « Qui enim seminarium tumultuosi certaminis moverunt, ajoute le moine, erant de partibus conterminis Flandriae, quos vulgariter *picardos* nominamus. » On voit que les écoliers de la nation de Picardie avaient un assez mauvais caractère, et que Racine a eu raison de faire dire à Petit-Jean :

Tout *picard* que j'étais, j'étais un bon apôtre.

En 1561 *picardus* est employé isolément pour picquenaire, c'est-à-dire soldat armé d'une pique (Ducange). Il y a donc là plusieurs idées qui se sont peut-être confondues. De manière que, si l'on peut dire avec certitude que de la forme latine *pice* ou *pica* est venu le français *poier*, il est permis de soutenir que *picardus* est une dernière transformation de ce même mot retournant à son origine latine dans le langage *clerchois* ou des écoles.

Mais le vieux mot *poier* avait-il complètement disparu? Non, pas tout à fait. Il servit encore à désigner une certaine mesure qu'on appelait le *sésier pohier*, le *muy pohier*, et, sous les ducs de Bourgogne, on donnait encore ce nom aux rois d'armes des Pays-Bas, dont la juridiction s'étendait devers France et Picardie, afin de les distinguer des rois d'armes *ruyers*, qui exerçaient la leur au delà de la Meuse et en deçà du Rhin. Voy. Ducange, vis *Poheri* et *Ripuarii*. En 1447-1448 Henri de Heessel était roi d'armes des *Ruhers*. Bullet. de la Commission royale d'hist., II, 337-338. Quant aux rois d'armes *poiers*, ils ne sont cités que par Gollut, Mémoires sur la Franche-Comté, nouv. édit., p. 1194. *Poier*, *Ruyer*, dernière trace de la division ou de l'antagonisme des Gaulois et des Germains sous les Carolingiens!

**PICKOT, pic, pioche, v. 26851.**

Et au roy des Taffurs ont livret maint levier  
Et maint martiel de fier et maint *pickot* d'acier.

Ce mot est resté dans le rouchi avec le sens de picu (Hécart, *picot*). La langue d'oïl écrivait aussi *picois* :

Et prenent maus de fier et grans *picois* d'acier.

(Chans. d'Ant., I, 231.)

Prov. *piqua*, cat., esp., port. *pica*, ital. *picca*. De là le verbe franç. *piquer*, l'ital. *piccare*, l'esp., le port. et le prov. *picar*. Au lieu de tirer ces mots du lat. *picus*, oiseau qui pique l'écorce des arbres avec son bec, ne vaudrait-il pas mieux les rattacher à une racine primitive *pic*, pointe, égale au cambrien *pig*, même signification? Les langues germaniques, aussi bien que les néo-latines, ont des dérivés de ce radical, ce qui est une raison de plus pour admettre notre conjecture. M. de Chevallet a placé *pic*, *pioche*, dans les éléments celtiques, et *pique*, *piquer*, dans les éléments ger-

maniques. Il aurait pu les mettre aussi dans l'élément latin. En somme cela révient à notre manière de voir.

PIÉÇA, PIÉCHA, PIÇA, depuis longtemps, v. 2745, 4722, 5452, 7403, 8655, 18585; GRANT PIÈCE, même signification, Gilles de Chin, v. 2910, 5494.

Elyas ly avoit deffendut de piécha  
Que ne fust sy hardie...  
En l'evesquie de Liège s'estoit tenu piécha...  
Qui bien le reconnut, véut l'ot de piça...  
Ne diviser les sors qu'elle ot piéça sortis...  
Je le say de piéça.  
Une grant pièce sont ensi...  
Ensamble furent à grant joie  
Une pièce moult longement.

Voilà une expression que le xvi<sup>e</sup> siècle employait encore, mais que l'on rejetait déjà du temps d'Henri Estienne comme sentant trop sa place Maubert. Ce grand homme eut beau réclamer en sa faveur, on ne l'écouta point. « Et alléguoyent pour toute raison que c'estoit un mot vil et roturier, pour ce que la populasse en usoit. » Cette raison était, comme on le voit, péremptoire, aussi le mot disparut-il. Et pourtant, on n'avait, pour le remplacer, que la phrase *il y a longtemps*; phrase trainante, s'il en fut, qui a cinq syllabes, tandis que *piéça* n'en a que deux, et qui en outre ne peut entrer dans un vers.

Henri Estienne eut beau montrer la conformité de cette expression avec le grec *ἐκ πολλοῦ*; il eut beau faire voir que les Italiens ont pris cette *pièce* sans s'inquiéter de sa roture et qu'ils en usent; les Français aimèrent mieux la laisser pour le beau langage de la cour. De nos jours l'Italie, bien plus raisonnable, conserve encore son *pezza* et son *pezzo*, c'est-à-dire le langage du peuple; l'Espagne se sert également de son *pieza*, et nous, nous sommes définitivement privés du nôtre. O langue vaniteuse et prude!

La romane du midi avait aussi les mots *pessa*, *peza*, pour *il y a longtemps*, et l'on devrait croire que cette forme n'est autre que celle de la romane du nord *piéça*, surtout si l'on songeait à la locution *de piéça*; mais ce serait une erreur. Nous avons la preuve que *piéça* est bien, comme le dit H. Estienne, un composé de *pièce a*, *pièce y a*.

Tous li coers me revient quant d'armes parler oi,  
Pièce a ne chevauchai cheval ne palefroi.

(Vœux du Paon, MS., n° 40 r°.)

On disait dans le même sens: *grant tans a* (Marie de France, fab. 6), et nous trouvons que Rabelais a ainsi postposé le verbe dans cette phrase: « Il ne feut, *trois jours ha*, céans. » Liv. I, c. 12. Cela veut dire: il n'a pas été ici depuis trois jours. Éloy Jehannot a eu tort de vouloir y faire une correction. Nous venons de voir l'expression *grant tans a*, synonyme de *grant pièce*, et il nous est impossible de ne pas faire remarquer que nous avons ailleurs rencontré *ne a pas gramment*, c'est-à-dire il n'y a pas longtemps. C'est bien dans ces phrases qu'on retrouve le grec *ἐκ πολλοῦ*.

L'idée de comparer le temps dans sa mesure avec des

objets matériels, se retrouve aussi dans le grec *ἐν ἀτόμω* et dans le lat. *momentum*. *Pièce*, *grant pièce*, *piéça*, sont de la même famille, de même que *gramment* et *plenté*. Il en est résulté que le sens de *piéça* a été détourné dans les patois, et qu'en rouchi, par exemple, ce mot est devenu synonyme de beaucoup, grandement, fort: « Il y a *piéça* longtemps. » Hécart.

Je vous aim', bielle Marie,  
Piécha pus qu' no cat aim' les soris.

(Chans. III.)

Ne serait-ce pas encore le même mot qui, sous la forme *pichi*, a pris en wallon le sens de mieux, plutôt?

L'étymologie du mot *pièce*, morceau, moy. lat. *pecia*, *petium*, a été expliquée de bien des manières. Roquefort n'y voit que le lat. *spatium*, ce qui est ridicule, dit Fallot. On disait dès le viii<sup>e</sup> siècle « una *petia* de terra, » une pièce de terre; il faut donc chercher une autre origine. M. Burguy donne le camb. *peh*, bret. *pez*, *pec'h*, morceau. C'est aussi l'avis de M. de Chevallet. Quant à M. Diez, il préfère le grec *πέζα*, pied, qu'il rapproche de l'ital. *pezzolo*, petit pied, *pezzuolo*, lambeau. Si l'on réfléchit qu'une *pièce* de terre est un bout de terre, une *pièce* de temps, un bout de temps, peut-être donnera-t-on la préférence à cette dernière opinion. Voy. H. Estienne, Précidence du langage français, p. 361-362; Conformité du lang. français avec le grec, p. 53; Diez, Lex. etym., p. 260; Burguy, Gram., II, 316; de Chevallet, Élém. celtiques, p. 288; Rayn., Lex. rom., IV, 525; Genin, Variations, p. 425.

PIED, v. 50599.

N'en fu *piés* escapant.

*Pied*, c'est-à-dire la partie pour le tout: Il n'en échappa point un seul homme. Nous trouvons aussi ailleurs cette locution, entre autres dans Froissart: « Ni onques *piéd* n'en eschappa. » I, 107, édit. du Panthéon.

Là morurent Engloiz, que *pié* n'en eschapoit.

(Bertr. du Guest., I, 40.)

*Pié* qui ne fust tuez.

(Ibid., I, 42.)

Il fu si desconfit que *pié* n'en demora.

(Ibid., I, 180.)

Li Sarrasin eü furent décéut telement  
Que *piét* n'en escapa.

(Baud. de Seb., II, 71.)

Qu'est-ce que prendre un *piéd de brebis*? serait-ce le pied fourché du démon?

Geule boée muèrent sans prendre Jésus-Cris,  
Oite ne sacramant, mais un *piét de brebis*.

(Baud. de Seb., I, 238.)

PIEL, peau, v. 22177.

Qui le bras ot trenciet et ostée la *piel*.

Le lat. *pellis* a produit *piel*, comme *pes* a fait *piés*. Le prov. a au contraire *pel* et *pes*.

**PIERCHE**, perche, hampe, v. 9518.

Codefrois de Buillon a le *pierche* trencie.

Du lat. *pertica*, esp. et port. *percha*, prov. *perja*, *perga*, *pergua*, ital. *pertica*.

**PIERÇOIT**, aperçoit, v. 23514.

Il *pierçoit* le grant Camp qui no gent assaly.

*Piercevoir* dans le sens d'apercevoir, est une imitation du lat. *percipere*. On disait aussi *se percevoir* comme en prov. *se percebre* :

La dame *s'en perçoit*.

(Romancero fr., p. 25.)

Pot *s'en percebre*.

(Rayn., Lex. rom., II, 278.)

Fallot croit pourtant qu'on disait *s'apercevoir* et *percevoir*. Il en cite pour preuve un passage de J. Duclercq. Comparez l'esp. *percebir* et le port. *perceber*.

**PIERDIEMS**, v. 22763.

Se nous *pierdiems* tel gent que nous alons menant.

1<sup>re</sup> pers. plur. du subj. prés. du verbe *piendre*. C'est la forme bourguignonne. En picard on disait : se nous *pierdiemes* ou *piendiemes*. Burguy, Gram., I, 238.

**PIEUR**, pire, plus mauvais, v. 2674, 21849; **PIOUR**, même signific. v. 9574, 31515.

Le *pieur* abés mort c'onques de pain menga...  
Mais *pieur* anemy de moy jamais n'ara...  
Que de toutes les lois nous tenons le *piour*...  
Et se vous vous doutés que n'ayés le *piour*.

Lat. *pejor*. De là aussi le prov. *pejor*, *peior*, *pejer*, *pieier*, etc., l'esp. *peor*, le port. *peior*, *peor*, et l'ital. *peggiore*; wall. *pe*. Dans notre second exemple *pieur de moy* rappelle l'ital. *peggiore di me*. *Avoir le piour* ou du *piour*, voulait dire avoir le dessous, ou bien avoir mauvaise fortune :

Si en porroit avoir le *piour*.

(Baud. de Seb., I, 83.)

S'en arai du *piour*.

(Ibid., I, 41.)

**PIEX**, pieux, Gilles de Chin, v. 157.

Qui sor tous est humlez et *piex*.

*Piex* pour *pieux*, comme *Diex* pour *Dieus*, *ieix* pour *ieus*. Prov. *pios*, *pius* : on disait aussi en langue d'oïl *pis* :

Larges et droituriers, débounairez et *pis*.

(Vœux du Paon, MS., f° 45 r°.)

**PIMENT**, boisson composée de vin et d'épices, v. 987.

Oneques n'avoit léut ne *piment* ne vin cier.

Du lat. *pigmentum*, mélange pour la peinture, fard, formé le plus souvent avec le jus ou le suc des plantes, est venue l'acception du moy. lat. *pigmentum*, qui est une boisson composée de vin et de miel ou d'autres épices : « *Pigment* es dit quar si fa d'especias. » Rayn., Lex. rom., IV, 542. Esp. *pimiento*, *pimienta*, port. *pimento*, *pimenta*. Voy. Ducange, v° *Pigmentum*.

Le sens primitif du lat. se retrouve dans l'anc. franç. *orpiment*, *orpin*, combinaison d'arsenic et de soufre, qui fournit une couleur jaune brillante. Lat. *auripigmentum*. « *Orpiment* se fait ainsi : Prenez oïlle et encre et jus d'es-pine noire et son escorce moienne bien broyée en un mortier, et mettez tout ensamble en un pot, et l'i laissez une nuit reposer, puis le metez un peu boullir. » Recettes de Jehan le Bègue (cité par M. le comte de Laborde).

**PIOUR**, voy. **PIEUR**.

**Pis**, poitrine, v. 12223; Gilles de Chin, v. 57, 1501.

Langant va au sierpent du dard qui fu fourbis,  
En la geule ly met et ou corps et ou *pis*...  
Un chevalier que je moult pris,  
Qui moult iert prous et de grant *pis*.  
L'esqu dou col au *pis* li serre.

Le lat. *pectus* a formé l'ital. *petto*, le prov. *peitz*, *pitz*; de là l'anc. mot *pis*, auquel on donnait une très-noble acception, ainsi que le prouvent nos exemples. Il ne désigne plus aujourd'hui que la mamelle de certains animaux. Wall. *pé*.

**PLACE**, v. 9008; Gilles de Chin, v. 960.

Jà ne *place* Mahon... que...

C'est la forme primitive du présent du subj. du verbe *plaire* (lat. *placeat*). En Picardie on trouve plus souvent *plache*. On a dit aussi *plaiace* et *plaise* dès le xiii<sup>e</sup> siècle.

Ce mot a donné lieu dans le Gilles de Chin à une bien malheureuse correction. Sous prétexte de la répétition du mot *place*, dont il ne comprenait pas les deux significations, l'éditeur a jugé nécessaire d'y substituer un autre mot malgré le manuscrit. Voy. LAIDIR.

**PLACÉIS**, place, emplacement, v. 21755.

Tant avoit ly soudans de Sarrasin maudis  
Que vi lieues d'uroit des siens ly *placéis*.

Le mot *placéis* qui est amené ici par la rime, a été sans aucun doute confondu par le trouvère avec *plasséis*, dont la signification et l'origine sont tout autres.

Dans le sens d'emplacement *placéis* doit se rattacher au prov. *plaza*, *placa*, *plassa*, du lat. *platea* (Ducange).

Au contraire, dans l'acception de bois taillis, ou de haies, c'est le prov. *plaiçaditz*. On disait aussi en anc. franç. *ples-séis* et même *plessis*, forme qui est restée dans les noms de

lieux ou de personnes, et à laquelle se rattache surtout le moy. lat. *plexitium*, parc, lieu fermé. Cela rappelle le sombre château de *Plessis les Tours*, dans lequel s'était confiné Louis XI, et qui portait primitivement le nom de *Montils les Tours*. Voy. le moy. lat. *Pleisseicium* (Ducange). Il y avait un verbe *pleissier*, prov. *playssar*, qui voulait dire garnir de haies, palissader; aussi le mot *plasseis* ou *plesséis* était-il quelquefois remplacé par le participe passé de ce verbe, *pleissié*, *plaisset*, prov. *plaiissat*, pic. *plessier*.

Car regardés devers ce *plasseis*,  
Devers ce bois delez cœl abastéis.

(Mort de Garin, p. 229.)

N'i avoit à passer c'un mont et un *plaisset*.

(Baud. de Seb., II, 462.)

Leur étymologie à tous est le lat. *plexus*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 706. En Normandie *plesse* a encore le sens de bois taillis, et *plessier* veut dire garnir une haie.

#### PLAIDORIE, plaidoirie, v. 5175.

Comment est la loys enseigne  
Que vous venés armet dans une *plaidorie*.

Molière a employé la forme *plaiderie*. Mis., I, 1.

Prov. *plaideria*. Ces mots dérivent du subst. *plaid* ou *plait*, prov. *plait*, moy. lat. *plaitum*, verbe *plaitare*, syncopé de *placitum*, *placitare* (*placita tenere*, tenir assemblée pour les affaires d'État, dès le vi<sup>e</sup> siècle). L'anc. franç. employait le mot *plaid* dans le sens de procès, querelle, différend, et même de simple conversation :

Trop i avons lone *plait* tenu.

(Gilles de Chin, v. 631.)

L'acception primitive de ce mot est dérivée de ce que celui qui dit son *plait*, dit son *plaisir*, c'est-à-dire ce qui lui *plait* (*placitum*).

On disait en franç. *plaidier* aussi bien que *plaider*, à cause du prov. *plaidier*, wall. *plaiti*. — Nous relevons à ce propos cette maxime des plaideurs de mauvaise foi dans le Baud. de Sebourc :

De *plaidier* saisis maus venir ne poroit.

(II, 519.)

Qui *plaido* saisis il est bien avisés.

(ibid.)

On dit en angl. *to plead*, et ce mot est de même formation, quoi qu'en dise Webster, qui veut y voir une racine *ld* et le lat. *lis*, *litis*. En rouchi *avoir des plés* signifie parler beaucoup, avoir une contestation. Le flam. dit *pleyten* pour plaider, l'esp. *pleitear*, le port. *preitejar*, l'ital. *piatire*, *piategiare*, et le dialecte de Coire *plidar*.

PLAÏER, PLAYER, blesser, v. 8324; Gilles de Chin, v. 5177.

La lance.....  
Dont Jésuseris laissa le sien costé *player*....  
Ne porquent s'est-il molt *plaiés*.

Prov., anc. cat. et esp. *plagar*, esp. mod. *llagar*, port. *chagar*, ital. *piagare*. On trouve dans la basse latinité *plagare*. *Plaiex* est dans les Loix de Guil.

Que de *plaiés*, de navrés ! que d'oeis !

(Mort de Garin, p. 219.)

Outre ce verbe, qui en dérive, le mot *plaié* avait autrefois un diminutif :

Et à une *plaiete* qu'il avoit sor le nez.

(Chans. d'Ant., II, 52.)

#### PLAIN (EN MY), v. 26473.

Et se besoins venoit dont fussiés esbahie  
Tout lairoye *emy plain* et vous feroie aïe...  
Il prie à Bauduin que pardonnez ly soit;  
Mais ly roys Bauduins *emy plain* le laissez.

C'est bien là le lat. *in plano*, soit que nous ne voulions y voir que le sens : à terre; soit qu'il s'agisse d'une allusion aux usages des tribunaux, où l'on appelait *planum* l'endroit occupé par le peuple, en opposition avec le siège élevé des juges. Dans notre dernier exemple cette signification conviendrait surtout, puisque l'accusé Labigant est laissé au milieu du plan (*in medio plano*) par le roi Bauduin, son juge, auquel il demande grâce.

Le peuple a gardé l'expression *laisser en plan*, c'est-à-dire abandonner, qui se rend dans la langue familière et figurée par *planter là*; mais il y a évidemment ici une autre idée au fond.

#### PLAIN, plainte, v. 28502.

Adont gietta ung *plain* et prist à empirier.

Lat. *planctus*. En prov. *planch*, *plain*, en cat. *plant*, en anc. esp. *planto*, en port. *pranto*, et en ital. *pianto*. Rayn., Lex. rom., IV, 333-334. L'auteur du Baud. de Seb. emploie souvent cette expression :

Gauffroit qui gettoit mainz grief *plain*.

(I, 23.)

En getant cris et *plains*.

(ibid., I, 58.)

Ailleurs il dit faire un *plain* (I, 370). Nous soupçonnons fort que le copiste a écrit *plains* au lieu de *plais*, discours, dans le passage suivant :

Bien vous poroit dou siège iestre uns *plains* devisés  
Qui seroit assés lons et lonctemps démenés (v. 26736).

Mieux vaut certainement lire *plais*.

#### PLAINRE, v. 6056, 9629.

Les verbes terminés en *ndre* dérivent de verbes lat. en *ngere*: Ex. *plaindre*, *plangere*. Il en résulte que leur conjugaison nous conserve dans certains temps cette trace de

leur origine. Nous *plaignons*, que je *plaigue*. Comparez le prov. *plagner, plainner, planger* et l'ital. *piangere*. On disait dans le moyen âge : Je *plaign*, nous *plaignons*, et au subj. prés. que je *plaigne*. Notre auteur écrit :

Mais n'en y a ung seul qui se *plaigne* riens née (v. 9629).

Au passé défini nous disons par la même raison je *plaignis*, mais cette forme semble nouvelle. On paraît avoir dit autrefois : je *plains*, il *plainst* : « Cum ço oïd li poples, forment s'en *plainst* e plurad. » Liv. des rois, I, 36. Notre auteur se sert néanmoins d'une autre forme, que M. Burguy n'a pas relevée (Gram., II, 242) :

Et Solimans s'en va qui formant le *plaindy* (v. 6156).

De même dans le Baud. de Seboure :

Encore sent mon bras dont ore me *plaindi*.  
(II, 401.)

*Plaindre* dans l'acception de donner à regret, *plaindre le pain à ses domestiques*, se trouve dans ce dernier ouvrage :

Je ne *plaine* nient plus l'or qu'une pume pelée.  
(Baud. de Seb., I, 249.)

Créature ne doit pas *plaindre* se labour.  
(Ibid., I, 42.)

Voy. Ducange *Plangere pecuniam*.

PLAIN, plaines, v. 5025.

Parmy les *plains* de rames s'en vont de randonnée.

Nous lisons de même dans la Chans. d'Antioche :

Et voit es *plains* monter mains chevaliers vaillans;  
Et furent bien cent mil aus vers elmes luisans.  
(I, 88.)

*Monter es plains*, c'est-à-dire s'avancer dans la plaine, et non, comme l'a pensé M. P. Paris, monter à cheval de *plain pied*. « Per *plans* e per vals, » par plaines et par vallées, disent de même les Provençaux. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 531. L'origine de ce mot est le lat. *planus*, égal, uni. En moy. lat. *planum* a signifié aussi plaine, *planities*. Ducange.

PLAINTEUSEMENT, VOY. PLENTÉ.

PLAIT, VOY. PLAIDORIE.

PLATES, partie de l'armure, plastron, v. 31434, 34309.

*Plates* de fier laça...  
Dessus le haubiert une *plates* posa.

Les *plates* se mettaient au-dessus du haubert ou du jaserant, ainsi que le prouve ce dernier vers. Nous lisons de même dans le Baud. de Seboure :

Unes *plates* d'achier lacha par ches costés.  
(I, 514.)

D'un riche jaserant de l'œuvre de Surie  
Et de *plates* d'achier cloées par maistrise.

(I, 511.)

De *plates* et de grèves se fist bien atourner.

(Bertr. du Guesc., I, 88.)

Ce mot est au pluriel, parce que, en effet, il y avait deux pièces, l'une par devant, l'autre par derrière. Aussi les comptait-on par paires. Nous lisons dans Li escriis dou harnas mons<sup>r</sup> de Haynnau, en 1358 : « Premiers, ii paires de *plates* de wière; s'en sont les unes couvertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu velluël, à l'escut des armes monsieur le conte Willaume.... Item ii paires de *plates* à jouter, de coy li une est couverte d'un noir velluël et li autre d'un bleu.... Item vii paires de *plattes* de le vièse manière.... Item une paire de *plattes* de rouge velluël à ii kaines d'argent et a i billet d'argent.... Item une paire de grandes *plattes*, couvertes d'une rouge tarse.... » On remarque dans ces passages les *plates* de guerre et celles pour jouter; puis les *plates* à l'ancienne mode, et enfin de grandes *plattes*.

C'est surtout au XIV<sup>e</sup> siècle que nous voyons employer le terme *plates* dans cette acception. On disait bien depuis longtemps *plata*, en moy. lat., pour lame de métal, mais ce mot ne désignait pas l'armure de poitrine comme dans nos exemples. Lorsque l'auteur du Baud. de Seboure parle des *plates* de Charlemagne, il fait donc un anachronisme au moins dans les mots :

Aportés-moi les *plates* Danemon;  
Onques mieudres ne furent puis le temps roy Charlon.

(Baud. de Seb., II, 494.)

Ce mot ne s'appliquait d'une manière absolue que dans cette signification-là. Les gants de fer se nommaient *gants de plates*. « Item vii paires de *vais de plates* : s'en sont les trois paires de laiton. » Harnas du comte de Haynnau. Nous trouvons même des couteaux de *plates* :

A son cotel de *plates* est en l'eure venus.

(Bertr. du Guesc., I, 95.)

Les *plates* s'appelaient aussi *plateïmes*, et nous voyons que les Provençaux disaient de même *platas* et *platinas*, pour plastron.

On voit, d'après ce qui précède, que le sens propre de tous ces mots, c'est celui de *lame plate* ou de métal aplati. Aussi *plata* compte-t-il parmi ses acceptions diverses celle de lingot :

Or et argent en *plates*.

(Baud. de Seb., I, 48.)

Il en est de même en prov., et cela nous explique l'esp. et le port. *plata*, argent; peut-être aussi notre vaisselle *plate*, qui ne serait alors que de la vaisselle de *plate*.

L'étymologie de *plat* et de ses dérivés est le grec  $\pi\lambda\alpha\tau\acute{\upsilon}\varsigma$ .

PLEIGNE, plaine, Gilles de Chin, v. 1422.

Lor caucez lacent en la *pleigné*.

Comparez le prov. *plaigna*, et voy. notre mot *Plains*.

PLÉNIER, plein, entier, parfait, en abondance, v. 4950, 5365, 5390, 25622, Gilles de Chin, v. 658, 4686, 4816.

Moy. lat. *plenarius*. prov. *plener*, *plenier*, esp. *plenario*. Nous employons encore ce mot au féminin dans *cour plénrière*, *indulgence plénrière*. Le moyen âge l'appliquait à bien d'autres choses. Notre auteur parle de murs et de châteaux *pléniers*, et il en est de même en provençal :

Las estras del ric palai *plenier*.  
(Chr. des Alb., p. 408.)

La Chanson de Roland a des *esturs pléniers* et des *cops pléniers*.

Ailleurs nous lisons aussi :

Ly roys le reféry ung aultre cop *plénier*...  
Dieux ! que ly crestien en firent duel *plénier*...

L'auteur du Gilles de Chin dit de son côté :

Est li tornois grans et *pléniers*...  
Trestout eurent aussi *plénier*  
Que s'on eüst por i denier  
Ce que mestiers i fu le jor...  
Sez noces furent molt *plénieres*.

Enfin Guillaume Guiart, imitant aussi en cela les troubadours, nous parle de chemins *pléniers* :

Parmi les grans chemins *pléniers*  
N'issi pour aller en cele erre  
Le conte de Blois de sa terre...  
S'en sont tornatz per lo cam *plénier*.  
(Chr. des Alb., p. 64.)

Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 569. Au xvii<sup>e</sup> siècle Veneroni donne encore le masculin *plenier*, ital. *plenario*.

PLÉNTÉ, quantité, abondance, v. 6179; longtemps, v. 5274, 22846; PLÉNTÉ (A), en abondance, Gilles de Chin, v. 2940.

Par les mahommeries, dont il y ot *plénté*,  
Ordonnèrent moustiers là où on a cauté...  
Uns chines le mena en uog batiel *plénté*...  
Mais se je suy là-hors, l'atenderay *plénté*...  
Servi furent par grant daintier  
De divers mez et à *plénté*.

Lat. *plenitas*, prov. *plenat*, *plantat*, *plantat*. L'origine et la dérivation du franç. *plénté* ne sont pas contestables, malgré l'orthographe *planté* qui se rencontre non moins fréquemment, surtout au xv<sup>e</sup> siècle. « Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua, mangea grand *planté* de trippes. » Rab., I, iv. ABUNDANTIA, *planté*, anc. flam. *planteyt*, dans le Tetraglotton de Plantin. Ce mot n'est plus aujourd'hui conservé que dans les patois, entre autres dans le rouchi, le picard et le normand. Il est aussi resté dans l'angl. *plenty*. L'imitation de la forme prov. *plantat*, se montre dans les vers suivants :

*Plénté* i out de praeric,  
*Plénté* de bois, de vénerie.  
(Rom. de Tristan, II, 94.)

Au lieu de cette expression dont Amyot et Rabelais se servaient encore, il ne nous reste plus en français que la locution très-familière : *tout plein*, qui de même que *plénté*, signifie : beaucoup.

Pris dans le sens de longtemps, *plénté* n'est que le synonyme de *gramment* et de *grant pièce*.

*Plénté* avait pour adjectif *pléntéif*, et *pléntéieux* : « Li os estoit moult *pléntéif*... Li terrois qui est entour est moult *pléntéieux*. » Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Plénitudo*. Le wallon et le rouchi disent encore *plantéieu*, *plantéieussemain*. Il y avait aussi un adverbe dans l'anc. franç., témoin ce vers de notre auteur :

Elle rendit d'argent sy *pléntéusement*  
Que n couppes en fis (v. 2088).

M. de Reiffenberg a cru devoir imprimer *plaintéusement* pour la mesure du vers. A notre tour, nous demandons de lire : Sy (très) *pléntéusement*? L'adj. *pléntéieux* est la syncope de *pléntéieux*, dont *plantéieux*, déjà en usage au xv<sup>e</sup> siècle, n'est que la corruption. Si *plantéif*, fém. *plantéive* (rom. de la Rose, v. 19749), répond à la forme prov. *plantadiu*, *plantadiva*, de son côté *pléntéieux*, en angl. *pléntéous*, répond à *pléntos*, syncope de *pléntados*. Raynouard a eu tort de ranger ce dernier adj. prov. parmi les dérivés de *plantare*; il vient de la forme *plantat*, équivalent à *pléntat* (*plénté*, *plenitas*). M. Duméril a commis une erreur semblable dans son dict. du patois norm.

Devrait-on, comme le croit M. Genin, écrire *pléntéieux* par un e et non *plantéieux*? Toutes les formes que nous venons de citer donnent la réponse. L'une vaut l'autre. Cette dernière orthographe a sa raison, sans qu'il soit nécessaire d'y voir l'idée de *planter*. Voy. Lang. de Molière, p. 302, et Rayn., Lex. rom., IV, 556 et 569.

PLÉVIR, promettre, assurer, fiancer, v. 115, 5522, 14885, 29546; Gilles de Chin, v. 2649, 4782.

Avec lui koucheraï, pour voir le vous *plévir*...  
Je vous jure et *plévis*...  
Il y a plusieurs cas : premiers je sui *plévir*  
A Maradot le fil au soudant de Piersic...  
Tant que femme averés qui sera vo *plévir*...  
Sa conscience le repret  
De la foi qu'il avoit *plévir*  
La contesse...  
Domisons ot non, moult fu hele.  
D'un chevalier estoit *plévir*...

Prov. *plevir*, *plivir*, moy. lat. *plevire*, *plivire*. Subst. prov. *plievu*, moy. lat. *plivium*, *plegium*, anc. franç. *plege*; angl. *pledge*, caution, garantie.

M. de Chevallet a considéré ces dernières formes comme principales, et les fait dériver de l'anc. allem. *pflegan*, island. *pligta*. Élém. germ., p. 587. Cette opinion, déjà mise en avant par Wachter, a été repoussée par M. Diez. Ce savant fait d'abord voir que le lat. *præs*, *prædis*, mérite considération (c'est l'étymologie de Saumaise, accueillie par Ducange). Puis il en propose une autre, qui consiste à voir dans *plévir*

le lat. *præbere*, et dans *plege*, *præbium*. D'après cette hypothèse *plévir* et *plégier* répondraient au lat. *præbere fidem*, et on aurait dit d'abord *plévir la foi*, puis simplement *plévir*. Nous préférons le lat. *præs, prædis*, pleige, garant, auquel on doit, sans aucun doute, rattacher *prædium* (*prædia bona*, biens hypothéqués. Ascon. Padian.), et peut-être *præditus*, qui a, qui est doué. Ce dernier permet même de supposer un verbe lat. *prædire* = *plévir*. Le changement de la dentale en labiale est fréquent. Comparez l'ital. *padiglione* = *pavillon*, et notre franç. *parvis*, napol. *paraviso* = *paradisus*. Quant à la forme *plege*, elle se tire du lat. *prædem* ou *prædium*, et se confirme par le dialecte sicilien *preggiu*.

Le dict. de l'Académie française donne encore les mots *pleige*, *pleiger* (vieux), et l'angl. a conservé *to pledge*. Voy. Ducange; <sup>vo</sup> *Plegius*, gloss. et suppl. Le participe *plévie*, fiancée, répond bien au lat. *sponsa*.

Quoique fuissis plévie de lui, c'est my amis.  
(Baud. de Seb., I, 69.)

A Liège le droit de main plévie (*jus manus plicatae*) était le droit de propriété que la coutume accordait sur les biens de son mari à la femme survivante, quand il n'y avait pas d'enfants issus du mariage.

PLEURE (CANTE), Gilles de Chin, v. 815.

Une heure rit, une heure pleure,  
Tout aussi que la cante-pleure  
Fait l'un lie et l'autre dolent.

Ce vieux mot si singulièrement composé désignait, dès le XII<sup>e</sup> siècle, un robinet, un entonnoir, un arrosoir, enfin un instrument laissant couler l'eau avec un certain bruit, c'est-à-dire pleurant et chantant. De là toutes sortes d'allusions à cette double idée, si bien que la *chante-pleure* rendait l'un joyeux et l'autre dolent, dit notre auteur. Dans Flore et Blancheflore, ce mot désigné seulement l'affliction, la tristesse :

Or puis avoir nom chante-pleure  
Qui de deul chante et de tristor.

Rutebeuf l'emploie dans le même sens (I, 89 et 109). Mais comme il était facile de le prévoir, les trouvères ont à qui mieux mieux joué sur ce mot, et la *chante-pleure* s'est changée pour l'un d'eux en *pleure-chante* :

Molt vaut miez pleure-chante que ne fait chante-pleure :  
Cil qui s'envoise et chante et en péchié demeure,  
Cil porra en enfer, jà n'iert qui le sequeure  
Entre les sathanas qui sont noir comme meure.  
Et de la pleure-chante savez que sénéfie;  
Qui pleure ses péchiez et vers Dieu s'umélie,  
L'âme a le guerredon quant la char est porrie;  
Ou ciel avec les angles s'en va toute florrie;  
Lors ne se puet tenir qu'ele ne chante et rie.  
(Rutebeuf, append., I, 397.)

En définitive ce joli mot de *chante-pleure* ne nous sert plus qu'à désigner un objet matériel propre à l'écoulement d'un liquide. Il ne rappelle plus la tristesse. Après l'avoir

abandonné pendant plusieurs siècles, on l'a repris, mais on ne lui a pas rendu toutes ses significations, surtout cette dernière. Il en est de même de l'esp. *cantimplora*.

PLOI, PLOY, pli, état d'une personne ou d'une chose, v. 1550, 4286, 4292, 27521, 50145.

Jamais ne te tenray en vie ne en tel ploy...  
Baudouins fu à diestre, sy le tient par le doy  
Et Witasse à seniestre qui en fu riche ploy...  
Onques delà le mer je ne vis sy fait ploy...  
Dix crestiens a mors Abilans li fors roys,  
Ançois qu'il retornast ne qu'il perdist ses plois...  
Il livera Tangré droitement en ses plois.

Les personnes et les choses peuvent être considérées dans leur état matériel, comme étant composées de parties qui se replient les unes sur les autres; de manière que leur *pli* ou leur *ploi* n'est à vrai dire que leur état ou leur position. C'est ainsi que dans la Chans. de Roland on dit d'un gant travaillé en or :

Si l'en dunez cest guant ad or pleit.  
(St. 189.)

Et ailleurs :

Et j'at elme et eseu qui bien affiert à moi  
Cheval, haubert et chaüces dont tenant sont li ploi.  
(Vœux du Paon, MS., fo 9 v<sup>o</sup>.)

Mais la métaphore s'empara bien vite de cette idée, et on l'appliqua souvent à l'état moral.

De là nous disons encore : prendre un bon ou un mauvais *pli*; et si, substituant le mot *drap* à ce dernier subst., nous employons l'expression *être dans de vilains draps*, il ne s'agit pas là de draps de lit, mais de vêtements, et en définitive des *plois* ou des *plis* de l'anc. langage. Les trouvères ont donc pu dire :

La prière chest homme t'a mis en si bon ploi  
Que Dix te pardourra.  
(Baud. de Seb., I, 518.)

Ma mère si fu Rose qu'as mis en povre ploi.  
(Ibid., II, 559.)

Plaisance l'a mis en ce ploy.  
(Charles d'Orléans, p. 21.)

Car youwe y vint à tel espois  
Que moult d'avoir mist à mai plois.  
(Corp. chr. Fland., III, 480.)

Mais voici que la nature prend sa fobe de printemps et que les arbres se montrent dans leur parure nouvelle : écoutez ce que le trouvère dit à ce sujet :

Che fu el tamps de may que soés est le mois,  
Qu'aubespine et tous arbres reviennent en leur plois.  
(Baud. de Seb., II, 395.)

C'est-à-dire : reviennent en leur état.

Ainsi *être en bon ploi*, ou en *povre ploi*, équivaut à notre expression *être dans de bons ou de mauvais draps*. Quoique



Raynourard ne le dise pas clairement, nous pensons que le prov. *plex* a le même sens dans cette phrase : En si han *plex* diferens. L<sup>ex</sup>. rom., IV, 562. En définitive les *plois* sont l'état physique ou moral des personnes ou des choses, et cette phrase provençale : « Se meton en *plec* de forma de libre, » veut dire : Se mettent en état de forme de livre, et non pas de pli, comme l'a pensé Raynourard. Ajoutons quelques exemples des trouvères :

A l'injure de chou qu'il a brisiés les *plois*  
De la couronne d'or dont estoie ore roys,  
Jugement en arai des chevaliers courtois.

(Baud. de Seb., I, 51.)

De sa lance li passe du haubregon les *plois*.  
(Ibid., I, 100.)

Les François  
Estoient ordené et tiennent bien leur *plois*.  
(Bert. du Guesc., I, 189.)

Voici cependant deux exemples où le sens du mot *ploi* est un peu différent :

Et ly Morien fîrent de martiaus as bons *plois* (v. 9164).  
Or m'avés-vous tenuit longement en vos *plois* (v. 10637).

Tenir quelqu'un en ses *plois* peut à la rigueur signifier le tenir auprès de soi, ou bien le tenir prisonnier; mais *férir as bons plois*, comment faut-il l'expliquer? Les Provençaux ont la même expression :

A tot *pleg*  
Fier totas vetez al cor.

Raynourard traduit ainsi cette phrase : « A tout coup il frappe toujours au cœur. » Par quelle déduction le *ploi* peut-il être un coup? N'oublions pas que les *plis* ou les *plois* constituent l'état de la personne, et que, par conséquent, chaque mouvement suppose de nouveaux *plois*. *Férir a tot pleg* revient donc à : *férir* à tout coup ou à tout mouvement; *férir as bons plois* voudra dire aussi à bons coups ou à bons mouvements.

Le mot *ploi* vient du lat. *plica*, pli, qui a produit le prov. et le cat. *pleg*, l'anc. esp. *pliego*, l'esp. mod. *pliego*, le port. *prege* et l'ital. *piego*, *plico*.

Parmi les nombreux dérivés de *ploi* nous devons remarquer le verbe *employer*, prov. *empleiar*, mots qui signifient mettre une chose ou une personne dans les *plois* ou dans l'état dont elles ont besoin pour qu'on puisse s'en servir. Ainsi : Vous me mettez en bien pauvre *ploi*, pourrait aussi se traduire par : Vous m'employez bien pauvrement. Le subst. franç. *emploi*, ital. *impiego*, manque au prov. et aux autres langues néolatines. Le radical *ploi*, *pleg*, en tenait sans doute lieu.

PLOREMENT, affliction, désolation, v. 692.

Dame, ne plorés pas, laissiés vo *plorament*.

Prov. *ploramen*, du lat. *plorare*, wall. *ploré*.

PLOT, plut, Gilles de Chin, v. 5488.

Tant que lui *plot*.

3<sup>e</sup> pers. sing. du passé défini du verbe *plaire*. On trouve aussi écrit *plaut*, *pleut*, *plout*, *plut*, etc. Dans le Baud. de Seb. (II, 127) nous lisons : « Il ne *ploit* à Dieu. Voy. Burguy, Gram., II, 191.

PLOY, voy. PLOI.

PLOYR, ployer, v. 29057.

De sa lance le va sy fort aconsiévir  
Que Tangré fist *ployr*.

Cette désinence rappelle celle que le wallon donne généralement à tous les verbes de la première conjugaison que nous terminons en *ier*. Ainsi on prononce en wall. *plo-y*, pour *ployer*.

PLUÈVE, pluie, v. 5422.

Pleuist à chelui Dieu qui fist *pluève* et vent.

Rouchi *pluêfe*, wall. *plaiiv*, picard *pleuve*. Lat. et prov. *pluvia*. Il y a même en rouchi un verbe *pluêvener*.

PLUS, plus, v. 171, 51590, 51599.

Com la *pluis* souffisant que on peüst trouver.

Notre auteur emploie souvent cette variante de *plus*. La diphthongue *ui* pour *u* est très-fréquente, et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer qu'elle n'avait même que la valeur de l'*u*. Voy. Burguy, Gram., II, 318.

Tot maintenant n'ot *pluis* respit quis.

(Gérard de Vienne, v. 1488.)

Nous devons noter ici l'emploi de *plus* pour plus longtemps. « Se nous sommes *plus chy*. » v. 21285. Dans le Gilles de Chin on lit en outre :

Car moult avoient cil de là  
*Plus* chevaliers de chiaus de châ (v. 859).

C'est encore une phrase à noter. Nous dirions aujourd'hui : plus de chevaliers que ceux de deçà. *Plus de chiaus*, pour plus nombreux que ceux, est conforme à la règle du comparatif, qui dans la langue d'oïl aussi bien que dans la langue d'oc, exprimait la relation, tantôt par *de*, tantôt par *que*. De ces manières, la première est grecque et la seconde est latine. Nous devons faire remarquer ici que le franç. mod. a gardé une trace de cet ancien usage. Suivi d'un nom de nombre, *plus* prend encore *de* : *plus de cent*, *plus d'une* Pénélope. Voy. notre mot *Mix*.

Ne je ne creiray jà qu'il soit *plus* grans de my (v. 27130).

PLUISEUR, PLUISUER, plusieurs, v. 7594, 29691.

Ont deviers Antioche ly *pluisieur* ramenée.  
Mors est roys Godefrois dont à *pluisieur* anoie.

*Pluseur* est analogue à *pluis*, et se prononçait aussi *pluseur*. Les Prov. et les Ital. ont dit *plusor*, qui vient sans doute d'un comparatif bas-lat. *plurior*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 707, et Rayn., Lex. rom., IV, 577-578.

**POESTÉ, POESTRE**, puissance, seigneurie, v. 1989, 9745; Gilles de Chin, v. 189.

Et puis se releva par vive *poesté*...  
Se ly soudans i fust à sa gent *poesté*...  
Quant fu armés, bien sanla estre  
Chevaliers de moult grant *poestre*.

Cette dernière forme semble amenée surtout par la rime. *Poesté* vient du prov. *poestat*, syncopé du lat. *potestas*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 585, et Ducange, v° *Potestas*, Gloss. et Suppl. Au lieu de dire à sa gent *poesté*, ce qui fait supposer un adjectif, nous pensons que notre auteur aurait dû dire : à sa gent de *poesté*. Bauduin d'Avesnes, par un acte de 1280, donne à l'abbaye de Bonne-Espérance « le pasturage de le *poesté* de sa ville de Cousorre. » Arch. du roy. de Belgique, chartr. de Bonne-Espérance.

**POESTIS**, puissant, v. 4965, 5286, 6595, 6406, 7856.

C'est l'épithète que l'auteur du Garin donne habituellement au vieux Fromond de Lens. On trouve aussi écrit *poestif*, du moy. lat. *poestativus*. Dom Carpentier. On a dit de même *poestis* au lieu de *poestis*, par transposition :

Ly soudars *poestis* (v. 3367).  
A lons dars *poestis*.

(Baud. de Seb., I, 403.)

L'auteur de la Chron. de Bertr. du Guesclin emploie l'expression : une guerre *empoestie* (I, 100), qui dérive de *poestis*. Comparez le subst. prov. *empoestamen*, puissance.

**POHIER**, voy. **PROHIER**.

**POIEMS**, voy. **POUVOIR**.

**POIGNÉS**, combat, Gilles de Chin, v. 4978.

S'iert grans la noise et la tençons  
Et moult crueus li *poignés*.

Moy. lat. *pungitium*, *poingitium*. Voir ce dernier mot dans Dom Carpentier. Ces mots viennent du lat. *pungere*, et non pas de *pugna*, comme l'a cru Ducange, ou de *pugnus*, comme le dit Buchon dans son Glossaire de Froissart. Le *poignés* est le combat où l'on frappe de la pointe ou de l'estoc. Moy. h. allem. *puneiz*. Le moy. lat. a dit dans le même sens *puncha*.

Molt se mervoillent forment de *poignés*.

(Mort de Garin, p. 68.)

« Et commença li *poignés* fiers et grans et aspres. » Chr. de Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, f° 146 r°. Au lieu de *poingitia* on a imprimé *perongitia* dans le Corp. chr. Flandriae, I, 175.

**POIGNÉOUR, POIGNÉOR**, combattant, v. 25827; Gilles de Chin, v. 5520.

L'a sy bien assenet à loy de *poignéour*,  
La tieste ly fendy à son branc de coulour.

Là gist li cors du *poignéor*  
Qui départi maint grant estor.

M. P. Paris, suivant en cela l'exemple de Raynouard, tire ce mot du lat. *pugnator*. Chans. d'Ant., I, 15. Nous croyons qu'il vaut mieux le dériver, comme *poignés*, du lat. *pungere*. Le prov. *ponhedor* vient de même du verbe *ponher*, et non de *pugnare*. On trouve aussi *pongnéour* en langue d'oïl :

Wistaces de Boulongne et tout si *pongnéour*.

(Baud. de Seb., I, 240.)

Se conquerre volez à tous jours mais honnour,  
S'alez au devant d'eux à loy de *pongnéour*.

(Bert. du Gues., II, 194.)

Et puis n'oublions pas que l'on disait *poindre* pour combattre :

Gilles de Chin qui n'est pas faus,  
Tout à *poindre* et à enconter...  
Le conte de Los voirement  
Encontra en son premier *poindre*.

(Gilles de Chin, v. 4844, 4754.)

**POINDRE, PEINDRE**, v. 6824, 14946.

Tint l'escut en cantiel  
Où la couronne d'or fu *pointe* de nouvel...  
Godefroys de Buillon ung *pointre* tos manda,  
Et desus son escut à *poindre* ly pria  
Une gente pucelle, et ce ly commaanda  
Qu'il le *poinde* oussy bielle que faire le pora.

En liégeois on dit encore *pond* pour *peindre* et *pondeu* pour *peintre*. Prov. *peinher*, *penher*, du lat. *pingere*. La langue d'oïl avait aussi les formes *paintre*, *painturer* : Canbre *painturée*, Rom. d'Alex., p. 580.

Ou palais qui *pains* estoit d'argent.

(Baud. de Seb., I, 10.)

En sa cambre parée qui est *painte* à argent.

(Ibid., I, 92.)

**POINT**, négation, v. 932.

Sont-il *point* revenu ?

M. Burguy a remarqué cette suppression de *ne* avec *pas* ou *point* dans les phrases interrogatives; seulement il n'en fait remonter l'usage qu'aux écrivains du xvi<sup>e</sup> siècle et à leurs successeurs immédiats du xvii<sup>e</sup>. Gram. de la langue d'oïl, II, 535. Le *ne* paraît inutile avec *pas* et *point* à l'interrogation; en effet, c'est comme si l'on disait : Sont-il revenus de la valeur d'un *pas* ou d'un *point* ?

**POINTURE**, peinture, v. 25884; Gilles de Chin, v. 1282.

A une rouge croyz et en noble *pointure*...  
Si que il voit en la *pointure*.

Cette forme qui est dérivée du prov. *peintura*, répond d'un côté au verbe *poindre*, pingere, wall. *pôd*, et de l'autre au verbe *poindre*, pungere, piquer. Dans le Gilles de Chin on lit :

S'eust-il tant plaies et pointures  
En cors, en ners et en jointures,  
Qu'il seroit auis de l'redire.

(Gilles de Chin, v. 5258.)

Ici les *pointures* sont des blessures, des *piqûres*.

POISER, peser, chagriner, déplaire, v. 9222; Gilles de Chin, v. 3147.

Je ne demoray plus icy comme prison,  
Ains iray à l'estour qui qu'en poist ne qui non...  
Cui qu'il soit bel, ne cui qu'en poist.

C'est par extension du poids physique au poids moral que les Provençaux ont employé *pensar*, *pezar*, et les Esp. *pesar*, pour déplaire, chagriner, mots qui viennent du lat. *pensare*. De là aussi les formes de la langue d'oïl *poiser*, *peser*, rouchi et picard *poiser*, franc-comtois *poisie*. On lit dans la Chans. de Roland :

Que mort l'abat, cui qu'en poist ne cui non.  
(Édit. Genin, p. 589.)

Cette expression *qui qu'en poist*, ou plutôt *cui qu'en poist*, ainsi que le dit M. Genin, est fréquente chez les trouvères :

Car Ferrant est gardé qui qu'en poist ne cui non.  
(Vœux du Paon, MS., f° 419 v°.)

Elle a servi à désigner parfois des noms de lieux, et l'on connaît à Paris la rue de *Quincampoix*, ainsi qu'à Liège le bois du même nom. Malgré mon respect pour la science, il m'est impossible de voir dans ces mots les racines celtiques qu'on y a trouvées. *Bullet.* de la comm. d'hist. de Belgique, XII, 293, 1<sup>re</sup> série. La raison, c'est que l'orthographe plus ancienne était *kykenpois*. *Bulletins* de ladite comm., IX, 79. L'orthographe moderne est due à une prononciation corrompue, qui a sans doute été importée de Paris à Liège. L'abbé Lebeuf dit que le nom parisien s'écrivait aussi autrefois *quiquenpoist* et qu'il venait d'un Nicolas de *Kiquenpoit*. Comme on écrivait aussi *cuiquenpoist*, il arriva qu'on fit de ce dernier mot *cinquampoit* et puis enfin *quincampoix*.

POLIE, poulie, v. 50154.

Et le pont avalé qui pendoit à polie.

On trouve le moy. lat. *polia* dans un arrêt du Parlement de 1299, pour désigner les machines qui servaient à tendre les draps et à les faire sécher. M. Diez tire ce mot de l'angl. sax. *pullian*, tirer, angl. *pull*. Ces mots ont sans doute de l'analogie avec l'allemand *spule*, bobine, anc. allem. *spuolo*, auxquels M. de Chevallet rattache de préférence le mot *poulie*.

TOME III.

POMON, POMMON, poumon, v. 4684, 8981.

Volentiers ly fendist le cuer et le pomon...  
Et le navra ou corps entre pommon et fic.

Prov. *polmo*, ital. *polmone*, rouchi *pomon*. Du lat. *pulmo*.

PONÉE, POSNÉE, puissance, bravade, v. 4585, 5527, 8780, 9070, 20159, 52757.

Vous porés recorder à le gent redoutée  
De Godefroy le due l'estat et le ponée...  
Et jura Mahomet  
Qu'à Solimant fera abatre sa posnée...  
C'est ung bons chevaliers et de grande ponée...  
C'est ly Rouges Lyons qui maine grant ponée...  
Et dist Cornumarans : Laissés vostre ponée...  
Tangré  
Ne vot de Labigant oïr nule ponée.

Dans les Livres des rois ce mot est écrit *podnée*. M. Diez, ne le retrouvant pas dans le provençal et dans les autres langues néo-latines, le considère comme étant d'une origine incertaine. Nous ne saurions admettre sa conjecture touchant un subst. *poussonnée*, formé de *pousser*. Quant au rapprochement qu'il fait de notre mot avec le cambrien *posned*, nous l'admettons volontiers. Seulement ce dernier n'est qu'un dérivé. Il signifie en effet quelque chose de gonflé ou de rond. N'est-ce pas là le sens du mot *beubant*, dont la racine est *bombus*, et notre *ponée* n'en est-il pas synonyme?

Fallot s'est trompé en ne voyant dans *ponée* qu'une forme irrégulière occasionnée par la rime au lieu de *poine*. Il n'a pas compris les vers suivants :

N'i ait bairon de si grant renommée,  
S'il ly faisoit outrage ne ponée,  
Ke ne l'poddist à un arbre ramée.  
(Gérars de Vienne cité par Fallot,  
p. 563.)

C'est-à-dire outrage ou *bravade*. Froissart parle ainsi de la forfanterie des Gascons : « Vous connoissez encore petitement la *posnée* des Gascons. » *Gloss.* de Buchon. Ce mot se trouve avec le même sens dans le rom. d'Alexandre :

Dont de maint orgillous abati la posnée (p. 5).  
Ensi lor renderai l'orguel et le posnée (p. 45).

C'est, croyons-nous, l'explication qui convient aussi à ce mot dans le vers suivant :

Si m'avez bien servi sans mauvaise posnée.  
(Chans. d'Antioche, I, 27.)

M. P. Paris y a vu des débats, des contestations, et l'a rapproché de *ramposner*, railler, injurier, tirant ces mots du lat. *pugna*, c'est plutôt de la forfanterie. Mais, on l'a vu, d'ordinaire *ponée* veut dire puissance :

Desor Daire s'en vaît qui maine grant posnée.  
(Rom. d'Alexandre, p. 60.)

A Cambray vint monstrier sa posnée.  
(Baud. de Seb., I, 64.)

118

Si la *ponée* est la puissance, et ne devient de l'outrecuidance que par extension, ne serait-il donc pas permis d'y voir la force matérielle, la force du poignet? et le prov. *ponhada*, le moy. lat. *pugnata*, qui viennent de *pugnus*, ne pourraient-ils lui servir d'intermédiaire? Il est vrai que *ponhada* ne signifie que *poignée*, mais en revanche *pugnata* veut dire soufflet, coup de poing. La *ponée* exprimerait bien ainsi la raison du plus fort, la puissance brutale, qui devient de la bravade.

#### POOIR, pouvoir (verbe).

Cette forme dérive du prov. *poder* par contraction. M. Diez pense que le *v* qui s'y est introduit a eu pour objet d'éviter l'hiatus. M. Burguy, au contraire, aime mieux donner à ce *v* la valeur d'un *u*, et croit qu'on a prononcé *pouvoir*. C'est possible. — Nous ne pouvons que renvoyer à la gram. de la lang. d'oïl, II, 43, pour la conjugaison de ce verbe. Notre auteur dit à l'imparfait de l'indicatif 1<sup>re</sup> pers. du pluriel :

S'au castiel Tiervagant le *poïems* atraper (v. 18333).

Et cette forme est la plus ordinaire; cependant il faut signaler la forme *podïems*, qui a échappé à M. Burguy. Chevalier au Cygne, append., p. 405. On y retrouve le *d* du radical; qui est venu lui-même remplacer le *t* du latin, car *posse* n'est que la syncope de *potesse*. Les plus anciens monuments du moy. âge nous montrent ces formes en *t* et en *d*. On lit *podir* dans les Serments, et *podibat* pour *poterat* dans un acte de 687. Le fragm. de Valenciennes a *podist* (lig. 21 de l'édit. Genin) et l'on trouve *poedent* dans la Chans. de Roland :

Demeurent trop, n'i *poedent* estre à tens.

(Chans. de Rol., st. 136.)

Le prés. de l'indic. je *puis* est particulier à la Picardie; je *peuz* est dérivé de la forme normande *puus* ou *pus*, ou bien de *pois*, comme on l'a vu dans l'adv. *peu* = *poi*. Le rouchi dit à la 3<sup>e</sup> pers. plur. du prés. de l'ind. i'n' *peut* tent pas : c'est un souvenir de la forme *puent*, *puent* : *Puent-on* = *peut-on* (v. 7005).

Ne l'*puent* dou ceval abatre..

(Gilles de Chin, v. 8427.)

#### PORE, purée, potage, v. 7674.

Ly uns porte *poré*, ly aultres porte *pois*.

Nous avons traduit ce mot par *purée*, attendu que plus loin l'auteur dit d'une autre façon :

S'arry de la *purée* et uns aultres des *pois* (v. 7692).

Le moy. lat. employait de même comme synonymes les mots *porea*, *purea* et *pureya*. Ils doivent venir du lat. *porrum*, porreau, légume dont on faisait et dont on fait en-

core la soupe. Aussi nous sommes-nous gardé d'y voir un potage aux pois, comme le disent tous les cuisiniers et tous les lexicographes : nos exemples prouvent bien qu'on distinguait les pois et la purée. Les citations faites par Ducange et par Dom Carpentier le montrent aussi.

#### POREUC, pour cela, Gilles de Chin, v. 1374.

Si li a dit qu'en guerredon,  
Poreuc qu'il ait plus rice don,  
Si qu'il les porte à....

*Poreuc que*, lat. *pro hoc que*, rappelle l'ital. *perocchè*, moy. lat. *per hoc que*. Les formes *porcuc*, *poruec*, *puruec*, sont identiques à *poro* qui se trouve dans l'hymne de sainte Eulalie, de même qu'à l'ital. *però*, à l'esp. et à l'anc. port. *pero*. Le prov. avait aussi *pero*, mais nous ne voyons pas que, comme la langue d'oïl et l'italien, il en ait fait une conjonction suivie de *que*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 239, et Burguy, Gram., II, 318.

#### PORQUANT, pour autant que, Gilles de Chin, v. 4990.

Porquant aucuns des nos i vait  
Qui moult poi désonnor i fait.  
Car por noient brise se lance  
Qui se met arrière et relance.

Corrélatif de *pourtant*. Voy. NEPORQUANT et QUANQUE.

#### PORQUIS, Gilles de Chin, v. 2997.

Gilles de Cyn fu bien *porquis*  
Qui servi de pain et de vin.

Ce mot ne veut pas dire empressé, comme l'a dit M. de Reiffenberg. On appelait un chevalier *porquis*, lorsqu'il s'était mis au service d'un seigneur. C'est ainsi qu'on *porquerait* des saudoiers :

Tant a *porquis* de saudoiers  
Que la tiere gaste et assille.

(Dom Carpentier, v<sup>o</sup> *Perquirere*.)

On voit que ce n'est pas non plus le participe d'un verbe *porquir*, qui n'a jamais existé, quoi qu'en disent Dom Carpentier et Roquefort. Le lat. *perquirere* a produit l'anc. fr. *porquerre*, part. passé *porquis*. Voy. QUIS.

#### PORTÉE, progéniture, v. 1915.

Voire, dist le royne, s'il plaist à le *portée*  
Que en la sainte Vergiène fu d'angle amenistrée.

C'est comme si l'on disait : s'il plaît à l'enfant qui en la Vierge fut, etc. Notre mot *portée*, non plus que l'ital. *portata*, ne pourrait plus s'employer d'une manière aussi spéciale.

#### PORTES OIRES, à Jérusalem.

Notre auteur a si bien réussi à embrouiller la topographie de Jérusalem, que nous aurons de la peine à expliquer son

texte. Lorsque les croisés arrivent devant la ville, ils aperçoivent :

Les portes oires qui sont à ung coron  
Et la porte dorée où mainent ly glouton (v. 16132).

Il est clair que ces deux entrées sont différentes dans la pensée du trouvère. Mais voyons les positions que vont prendre les assiégeants. C'est d'abord le duc de Normandie qui va se fixer avec son monde

Viers le mont Olivet à une porte lée (v. 16176).

Puis c'est le comte de Flandre qui établit ses soldats près de la porte de Bethléem (v. 16201). Et quand le roi Cornumarant se met à regarder les croisés, où trouve-t-il leurs tentes ?

Devant les portes oires qui moult font à loer (v. 16225).

Enfin, quand l'auteur veut indiquer l'espace occupé par le front des assiégeants, il dit :

A le porte dorée sur le maistre kaucie  
Jusques as portes oires dure la guignerie (v. 20230).

En présence de ces différents passages, on est bien obligé de distinguer deux entrées dans ces deux appellations de *porte dorée* et de *portes oires*. Aussi M. de Reiffenberg dit-il positivement au v. 5026 que la *porte dorée* était celle des tribus (alabat), et qu'il ne faut pas la confondre avec la *porte d'or* citée par Guillaume de Tyr. Puis, au v. 16205, il affirme d'abord que la porte de Bethléem est la même que la porte David, qui était à l'occident :

A le porte David devant soleil couchant (v. 16235).

Et plus loin, au v. 16762, il semble confondre la *porte dorée* avec cette même porte de Bethléem. Sur quoi s'est-il appuyé pour cela ? Nous n'en savons rien. Il y a même beaucoup de raisons pour penser le contraire de ce qu'il avance.

Quoi qu'il en soit, la *porte d'or* de Guillaume de Tyr doit être pour M. de Reiffenberg les *portes oires*, et l'on sait effectivement que cette porte était doublée, et que des lames d'or ou plutôt de cuivre la recouvraient. Voilà pourquoi on pouvait dire les *portes oires* au pluriel. *Oirè* est une forme de la langue d'oïl qui équivaut au prov. *aure*, d'or. On lit aussi dans les Assises de Jérusalem : « Entré le mur de la cité et le mur des *portes oires*, si estoit li Temples à mein destre... Si comme en issoit de ces portes, estoit li temples Salomon, là à li frère du Temple manoient... » Tom. II, append., not., p. 552. Mais en revanche, dans la traduction française de Guillaume de Tyr, on lit : « Devers bise a une porte, devers Orient en a une autre qui a non *porte oire*. » Liv. VIII. N'est-ce point là la porte d'or ou la *porta aurea* du texte latin que M. de Reiffenberg ne voulait pas confondre avec la *porte dorée* ? Nous sommes obligé de faire remarquer ici qu'Adrichomius qui a publié à Cologne, en 1588, une description de Jérusalem, déclare que là *porta aurea* se nommait également *porta orientalis*.

Ainsi donc *porta aurea*, *porte oire*, *portes oires*, tout cela est la même chose, et l'on vient de voir que cette porte était à l'orient de la ville.

Reste la *porte dorée*. Où faudrait-t-il la placer ? M. de Reiffenberg a-t-il eu raison de la mettre à l'occident, et de la confondre avec celle de David ou de Bethléem ? On doit trouver étrange au premier abord que *porte dorée* ne soit pas la traduction de *porta aurea*. Aussi n'hésitons-nous aucunement à dire qu'il en est ainsi, et qu'il faut rejeter l'explication de M. de Reiffenberg, aussi bien que la distinction faite par notre auteur. Tout le monde reconnaît que Jésus a fait son entrée à Jérusalem par la *porte dorée*, et nous lisons dans notre roman :

Devant les portes oires par où Jésus entra  
Dedens Jérusalem, quant il résuscita  
Le corps saint Lazaron (v. 20447).

*Portes oires* et *porte dorée* sont donc la même chose. Ailleurs il est question de la rencontre de sainte Anne et de Joachim sous ces mêmes portes qui sont appelées *porte dorée* (v. 5026), et tout le monde s'accorde encore à voir ici la *porta aurea*. Qu'on ne soit donc pas surpris de toutes ces différences. Au vers 16960 l'auteur ne donne-t-il pas le nom de porte de Béthanie à ces mêmes portes, et au vers 16176 ne parle-t-il pas d'une large porte vers le mont Olivet, qui doit aussi être la *porte dorée* ?

Je ne veux plus faire qu'une observation pour prouver que les *portes oires* et la *porte dorée* sont bien la même chose. A Constantinople il y avait aussi une porte dorée, *porta aurea*, et voici ce qu'en disent les chroniques en roman : « Et quant l'empereur Morcuille fut à Bouckolion, il ralia ses gens et dit qu'il yroit assaillir les pèlerins. Mais il entra en une aultre rue et s'en alla à la porte qu'on nomme *porte oire* et par là s'enfuy. » Chron. en dial. rouchi dans les chron. de Buchon, pet. in-8°, III, 285. Et Villehardoin de son côté appelle cette même porte : *porte oirée* (même vol., p. 97). N'est-ce pas que la *porte oire* ou *oirée* de Constantinople ressemble bien à la *porte dorée* ou aux *portes oires* de Jérusalem, et que tous ces mots traduisent le latin *porta aurea* ? Nous ne comprenons pas que M. de Reiffenberg, par égard pour le trouvère, n'ait pas reconnu cette identité.

PORTÉURE, VOY. PORTURE.

PORTIÈRE, qui a porté dans son sein, v. 1606.

Qui futes de vo fi douche vierge portière...  
L'aiguel ou la brebis portière (v. 35520).

Nous trouvons aussi cette expression dans le Bétr. du Guesc., I, 45, et nous devons faire remarquer que l'Académie l'autorise encore dans les locutions *vache* ou *brebis portière*, c'est-à-dire qui est en âge de porter ou qui a déjà porté. Au xvi<sup>e</sup> siècle le Tetraglotton de Plantin traduit l'équivalent lat. *gestatrix* par *porteuse*.

**PORTURE, POURTURE, portée, progéniture, v. 302, 544.**

Et puis vous ly dirés qu'elle a portet kiençons;  
Et se j'ay la *pourture*, tantos les baillierons  
A Marque.....  
La vostre *porture* est orde et meschéans.

Dans ce dernier vers M. de Reiffenberg propose de lire pour la mesure *orde* — *et*. Peut-être vaut-il mieux corriger *portéure* comme dans ce passage :

Moult as fait biele engenréure,  
Or vien véoir sa *portéure*.

(Chev. au Cyg., p. 161.)

Le prov. avait dans le même sens *portadura*. Rayn., Lex. rom., IV, 606.

**POSTIS, poterne, v. 9006.**

Et portes et *postis*.

C'est proprement porte de derrière, du lat. *posticum*. Voy. Duc., v° *Posticium*.

S'ancontrèrent Liône à l'entrer u *postis*.

(Vœux du Paon, MS., f° 96 r°.)

Dans le MS. de Perceval on lit la forme *postic* (p. 168, col. 1) et dans le rom. de Rob. le Diable le diminut. *peusticet*. Le mot *pouti* est employé à Frameries pour porte de derrière.

**POUR, v. 5375.**

Jamais ne vous faurray *pour* les membres trenchier.

L'emploi de *pour* dans ce vers équivaut à : *dût-on me trancher les membres*. Il est assez fréquemment employé ainsi. On disait également : sur les membres trenchier.

Nous avons indiqué sous la prép. A, la locution germanique ou flamande qui consiste à placer deux prép. devant un verbe. Le plus souvent la prép. *pour* en est une. Il est inutile d'en donner ici de nouveaux exemples : en voici un pourtant qui offre quelque chose de particulier, d'un côté les deux prépositions et de l'autre une seule. La mesure a empêché le poète de suivre la règle dans la seconde partie de la phrase :

*Pour* iaus à rafresquier et *pour* iaus reposer (v. 27180).

*Pour* dérive-t-il de l'ancienne forme *por* qui est une transposition de *pro*, ou vient-il de *per*? nous préférons *per*. On a dit aussi *pur* et même *pro*. Cfr. l'esp. *por*.

**POURCIAUS, pourceaux, v. 6444.**

A guise de *pourciaus* les vont appareillant.

Cette prononciation est encore à peu près celle du lillois *pourciaus*. On disait aussi en anc. franç. *pourcel*, du lat. *porcellus*, prov. *porcelh*, *porcel*, esp. *porcel*, ital. *porcello*,

**POURLIRE, lire complètement, v. 13026.**

La lestre *pourliry*.

Cette forme est aussi dans le Baud. de Seb., I, 64. On disait plus souvent, et même on a dit jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle *parlire*, dérivation plus régulière de *perlegere*. *Pourlire* et *parlire* prouvent bien la communauté d'origine des mots en *par* et en *pour*, de même que nous l'avons vu dans le mot *poreuc* = ital. *però*, dans *porquant*, lat. *per quantum*, et de même qu'on pourra le voir encore dans les mots ci-dessous.

**POURPENSSER, méditer, v. 2002.**

Toute la traïson que dist et *pourpenssa*  
La vieille Matabrune.

Le prov. a plus régulièrement *perpensar* du lat. *perpensare*. Les plus anciennes formes en français sont *purpenser* et *pourpenser*; ce dernier est encore dans Marot :

Il *pourpenssa* les façons et manières  
De susciter les souldors et banières (V, 9).

**POURPRIS, enclos, enceinte, v. 29620.**

N'avoit homme sy grant en trestout le *pourpris*.

L'Académie donne ce mot comme vieux. C'est le part. passé du verbe *pourprendre*, environner, comme dans ces vers :

\* Et ly roys des Taffurs et ly sien en présent  
Ont *pourpris* ung grant siège et bien et francquement.  
(v. 26821).

On disait en moy. lat. *porprendre* (Ducange); au contraire, la forme prov. était *perprendre*, et le part. passé *perpres*.

**POURRE, poussière, v. 7052, 29247.**

Et vint l'est Corharant dont la *pourre* est drécie....  
La *pourre* giettay ens dont ce fu faussetés.

Le mot *pourre* n'est que la contraction du prov. *polvera*, *pol'ra*, du lat. *pulverem*; on a dit aussi *pourrière*, qui dérive de la même façon du prov. *polverieyra* (*pol'rieyra*). M. Diez croit que notre franç. *poussière* vient de *pourrière* par le changement des *r* en *s*. Ne viendrait-il pas plutôt d'un subst. *polsieyra*, que le prov. *pols*, poudre, et l'adj. *polsos*, poudreux, peuvent très-bien faire supposer?

**POURTRAITIE, projetée, complotée, v. 28756.**

Que la mort du bon roy a esté *pourtraitie*....  
Dolans fu que sa mort fu ensy *pourtraitie*.

Ce mot n'a rien de commun avec notre subst. *portrait*. *Pourtraitier* vient directement du lat. *pertractare*, par le changement si commun de *per* en *pour*. Il en est de même du

prov. *pertractar* et de l'ital. *pertrattare*. Faire un portrait se disait *pourtraire* et même *pourtrayer*. Dom Carpentier.

**POURTURE, VOY. PORTURE.**

**POVRES GENS, PAUVRES, v. 3494, 4846.**

Donnés as *poures gens*.  
Et d'autre part oussy à voz *poures* donnés.

Ce mot doit s'écrire *poures* et non *poures*. Il répond à la forme prov. *paure*, et sa prononciation s'est conservée dans l'angl. *poor*. *Paure* est une contraction de *paubre*, et l'on peut dire que notre mot *pauvre* vient directement de ce dernier et non de *poure*, orthographié *povre*. Nous ne savons trop pourquoi M. de Reiffenberg a rappelé au v. 4846 l'opinion de Leduchat, qui tire *poure* de *potior* dans cette phrase de Rabelais : « Le *poure* fredon du monde. » Nous n'avons pas pu vérifier cette citation qui est mal indiquée, mais c'est probablement un mauvais texte, et il faut peut-être lire le *piour* au lieu de *poure*.

Il existait, dans la langue romane, un synonyme du mot *pauvre*, très-souvent employé. C'est le mot *frarin*, en prov. *frairin*.

Si enforec li eris  
Là où menjoient la *povre gent frarin*.  
(Mort de Garin, p. 225.)

Als *frairis* donava viandas e peyson  
Segon que s'trobava (vie de saint Honorat).

« Aux pauvres il donnait viandes et poisson selon qu'il se trouvait. » Comment Raynouard, comment M. Diez, n'ont-ils pas reconnu la parenté de ce mot avec le prov. *fraire*, *frar*, *frai*? Quel fut le premier nom donné aux moines vivant dans la pauvreté? Ce fut celui de *frères*, et en effet, la religion enseigne que les pauvres sont les frères de Jésus-Christ. Ne soyons donc pas surpris de voir saint Honorat exercer les œuvres de miséricorde à l'égard des *frarins*.

Mais le *frarin* devient un misérable, un scélérat; ce mot finit même par désigner tout ce qui est vil, abject, lâche.

Venge ton père, filz à putain *frarin*.  
(Mort de Garin, p. 228.)

Mais sachiés, se le tiengz, tenez-moi à *frarin*  
S'il n'i laisse la teste.  
(Vœux du Paon, MS., f° 431 v°.)

Li quens Raoul n'ot pas le quer *frarin*.  
(Raoul de Camb., p. 51.)

Ne croire mie ne garçon ne *frarin*.  
(Gar. le Loh., II, 460.)

Et la preuve que ce mot *frarin* a bien ici l'origine que nous lui attribuons, c'est ce vers où l'auteur le remplace par *poverin* :

Ne sembla mie garçon ne *poverin*  
Mais riche prince por grant terre tenir.  
(Mort de Garin, p. 149.)

Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mot *Mesquérant*, il semble qu'il n'y avait que les pauvres, les malheureux et les chétifs qui pussent être scélérats, lâches, criminels, etc. Tous les vices; tous les défauts sont le partage des pauvres ou des *frarins*. Dans le Baud. de Seb. Gaufrui n'est pas seulement un traître, c'est un *traitour frarin* (I, 485). Plus loin c'est la prison qui est appelée *frarine*, c'est-à-dire misérable (II, 160). Mais il ne suffit pas que le pauvre ait tous ces vices, il doit aussi être cruel, et au lieu de parler d'un combat acharné, on dira, en se servant de notre locution : un estour *frarin*. Baud. de Seb., II, 277. Ainsi voilà une épithète, qui fut d'abord employée pour exprimer la fraternité des personnes, et qui dégénérant en injure n'a pas tardé à passer aux choses.

Dans le roman de Renart, quand Brichefer s'est bien repu,

Que il fu gros et bien enlez,  
Il vint gésir lez Ysengrin,  
Qu'il n'avoit pas ventre *frarin*.  
(Rom. de Cen., III, 8.)

Ventre *frarin*, c'est-à-dire ventre apauvri. Enfin dans le Partonop. de Blois on lit :

Car nus escriz n'est tant *frarin*,  
Nis de fables à Sarrasins;  
Dont on ne puisse exemple traire  
Del mal laissier et del bien faire (I, 4-8.)

« Il n'y a pas d'écrit si pauvre, même dans les fables des Sarrasins, qu'on ne puisse en tirer des exemples pour éviter le mal et pour faire le bien. »

Raynouard n'a pas reconnu ces significations diverses du mot *frairin* en provençal; il semble même n'avoir pas admis le sens primitif, *pauvre*, et il a rattaché *frairin* à *fraditz*, scélérat, cruel. M. Diez, suivant la même route, rapproche le mot *frarin* de l'anc. h. allem. *freidari*.

Nous n'acceptons pas cette origine. Ce qui est *frarin* a été primitivement ce qui est *fratrin*. Dom Carpentier, v° *Fraternalis*. C'est du moy. lat. *fratreia* qu'est venu notre mot *frairie*, et nous trouvons même dans les coutumes de Roisin le mot *frareus* pour désigner ce qui appartient en communauté : « Leurs maisons sont *frareus* de pavé, de bancs ou d'entretoises... » Lois, coutumes et franchises de Lille, gloss. Mais nous avons pour déterminer le sens primitif du mot *frarin* un exemple qui rend la chose très-claire : « Li *povre* ki sont en nostre terre, soient estranghe, soient *frarin*, nous les soutenons de nos aumousnes pour l'amour de Dieu. » Lettre du prestre Jehans, dans Rutebeuf, II, 435. Les pauvres *frarins* ne sont-ils pas bien les pauvres de la communauté ou du pays, les frères, en un mot, par opposition avec les pauvres étrangers? Cela tranche, suivant nous, la difficulté, et il devient impossible de partager l'opinion de M. Diez sur l'étymologie de ce mot.

**PRACÉOUR, PRÊCHEUR, PRÉDICATEUR, v. 20195.**

Or avint à ung jour, ce dient ly plusour,  
Que ly vesques dou Pui fist le *pracéour*.

La mesure du vers oblige de mettre un tréma sur l'i, et cette prononciation ne rapproche que mieux notre mot du lat. *praedicator* : faire le *praicécour*, c'est faire un sermon. Mais peut-être y a-t-il également ici une allusion aux *frères prêcheurs*, si célèbres à cette époque.

PRAIEL, PRAYEL, prairie, v. 3897, 15367.

En ung très-biel praiel où d'arbres ot foison...  
Là furent encaukiet par dalés ung prayel.

Prov. *pradelh*, *pradal*, ital. *pratello*, du moy. lat. *praetellum*. On a dit en langue d'oïl *praelet*, *prælle*, *presle*, et nous avons encore aujourd'hui le mot *préau*. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. écrit à la rime *praièle* et il fait ce mot féminin :

Au tierch jour arriva dessus une praièle  
Assez préz de Nimaye, celle chité royéle (1, 56).

La forme *presle* sert à désigner plusieurs localités, entre autres un village entre Charleroi et Namur, où l'on a longtemps placé le champ de bataille des Nerviens et de César, et dont pour ce motif on tirait le nom du lat. *praelium*. M. Arthur Dinaux a résumé, dans une notice intéressante, toutes les opinions des savants sur ce fait historique, et il a conclu, comme l'avait fait Napoléon dans son *Précis des guerres de César*, que la défaite des Nerviens dut avoir lieu sur les bords de la Sambre aux environs de Maubeuge, dans une commune appelée Boussières. Voy. Bulletins de l'Académie de Belgique, t. XIX, 2<sup>e</sup> part., p. 143 et suiv. C'est aujourd'hui l'opinion la plus probable.

PRÉAGE, prairie, v. 7858.

Et ly roys des Ribaus, qui fu sur le préage,  
Fist arouter ribaus pour faire son mésage.

*Préage* est un augmentatif de *pré*, que la rime semble avoir amené ici. M. de Reiffenberg est allé trop loin en le traduisant par campagne. Ce mot n'a pas de forme analogue en provençal.

PREDONS, VOY. PREUS, v. 463, 4014, 6965.

PREMERAINS, PRIMERAINS, d'abord, Gilles de Chin, v. 707, 4522.

Tout *premerains* li vait sider...  
D'autre part vient tot *primerains*.

Ce mot que nous trouvons ici comme adverbe était employé aussi comme adjectif :

Ce est l'estoile *primeraine*.  
(Fabl. et cont. anc., II, 529.)

Nous devons même dire qu'en provençal il n'est pas autre chose : *primeiran*, *primeirana*, premier, première, cat. *primerenc*. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Primayranus*. C'est un de ces mots formés par analogie des adjectifs latins en *aneus*, comme *extraneus*, *supervacaneus*, *contemporaneus*. On aura

dit *primeiran*, d'un bas lat. *primeraneus*, comme du bas lat. *superaneus* nous avons eu *souverain* et en prov. *soberan*. Voy. Ducange. Il nous est impossible de ne point ranger dans cette catégorie les adject. de langue d'oïl *darrain*, *darraine*, et le prov. *dereiran*, dernier, qui viennent sans doute d'un bas lat. *deretraneus*. Nous y ajouterons même l'adj. *devantrain*, *devantraine*, prédécesseur, qui a dû se former par analogie de ce mot *darrain*.

Nous trouvons la forme *permerain* dans le Baud. de Seb. :

A se moullier conta tout le fait *permerain* (1, 58).

Il y avait en langue d'oïl quelques autres expressions pour rendre l'adv. *d'abord*, entre autres *primes* et *à primes*, dont le pluriel répond au prov. *primas*, en *primas*.

Lors *primes* s'est levéz li prestres.  
(Fabl. et cont. anc., IV, 8.)

Si *compeignon* le vont blasmaant  
De ce qu'il s'i ert edez tant  
Qu'il à *prèmes* ne le séurent.

(Gilles de Chin, v. 4615.)

On dit encore en rouchi *au preume*, que M. Escalier, dans ses Remarques sur le patois, écrit au *præme*, et que par suite de cette orthographe il trouve bon de tirer du lat. *proemium*.

L'ancien français a employé longtemps *premiers* pour d'abord :

A ung coron, *premiers*, de l'estour fort et grant  
Sont enbatut ly saint.

(God. de Bouillon, v. 9356.)

PRENDRE (SE), v. 52140.

L'amulaine... qui au ceval *se prent*.

C'est-à-dire qui essaie de se remettre en selle. Proprement ce verbe signifie s'attaquer à... Ainsi dans Gilles de Chin on lit :

Hector li prex ne Tydeus  
A cui d'armez ne *se prist* nus (v. 2408).

Ainsi en provençal :

Lo rossinhol chanta tan dousamen  
Que negus chans d'auzel ai sieu no *s pren*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 627.)

*Se prendre à..* s'est dit aussi pour se mettre à, commencer à, et c'est au fond la même idée. De notre temps on a rajeuni cette expression qui était fort en usage au xvi<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois bon de remarquer que dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl on pouvait dire *prendre* ou *se prendre à* :

Li juzieu *prendo* a cridar...  
Elh *se pres* a plorar.

(Rayn., loc. cit., 626-627.)



Notre auteur s'avise même d'écrire *prendre* sans préposition :

Puis visa en son cuer et prist ymaginer  
Que la dame fera à male mort livrer (v. 167).

On disait aussi *emprendre* dans le même sens :

Li pères emprist à souspirer.  
(Baud. de Seb., l. 9.)

Nous devons noter le subj. prés. du verbe *prendre*, que notre auteur écrit *prenge* (v. 3727), et que celui du Baud. de Seb. écrit *prende* (l. 63); la première forme est normande et l'autre est bourguignonne. A l'imparfait du subj. ce verbe fait *prestisse* (v. 2439, 5142). — Comparez la forme de langue d'oïl *panre* avec le prov. *penre*.

PRÈS (AMBEZ), Gilles de Chin, v. 5215.

Est tous li poignéis espres.  
Si s'en retornent d'ambes près.

Il y a ici une faute de copiste que nous n'avions pas remarquée en expliquant le mot *espres* du premier vers. Nous n'hésitons pas à lire maintenant :

Est tout li poignéis espars.  
Si s'en retornent d'ambes pars.

PRÉSENT (EN), présentement, à l'instant, et aussi en présence, devant tout le monde.

Ces deux significations trouvent leur raison dans le latin *inpraesentia*, à l'instant même, et dans le bas lat. *in praesenti*, en présence. Notre auteur a employé l'une et l'autre en maint et maint passage : voici des exemples de la première :

Qu'il rendist les princiers tos et apiertement,  
Ou siège meteroit devant ly en présent (v. 5795).  
Or oyés l'aventure qu'il avint en présent (v. 7125).  
Et qu'il soient porté par delà en présent (v. 20295).

Dans ces exemples et dans beaucoup d'autres que nous pourrions citer, *en présent* traduit le lat. *in praesentia*. C'est au contraire le lat. *coram* qu'il faut voir dans les vers suivants :

Par ma foy! dist-il, sire, chy verrés en présent  
Ung homme tout sauvage (v. 4395).  
... Les barons qui là sont en présent (v. 2939).  
Le prison amenoient devant yaux en présent (v. 6591).  
Dieux fist pour ses amis miracles en présent (v. 9353).  
Abilans doit issir samedi en présent (v. 30260).

C'est bien là le *coram* ou plutôt le bas lat. *in praesenti*. « Tunc iudex iubeat eum *in praesenti* venire et iudicet ei. » Lex Bajwar., tit. 12, c. 2, § 1.

Notre locution moderne à *présent* se rapporte tout à fait au lat. *inpraesentia* quant au sens, mais c'est la forme prov. *a presem*, laquelle, nous devons le faire remarquer, avait surtout le sens de *coram*. Rayn., Lex. rom., VI, 47.

Dans la Chans. de Roland *en présent* est toujours pris pour en présence :

Dreiz emperère, veiz me ci en présent (st. 22).  
Ço est li définement,  
La fin del siècle ki nus est en présent (st. 109).

D'autres exemples du même ouvrage nous donnent l'origine d'une expression encore en usage :

Or et argent lur met tant en présent (st. 29).  
Demi mun host vos terrai en présent (st. 61).

*Mettre en présent*, *laisser en présent*, c'est-à-dire mettre, laisser en la présence de quelqu'un ou plutôt lui donner en *présent*, en don. C'est ainsi qu'on lit dans Gilles de Chin :

Li rois li met en son présent  
Tout son roiaume (v. 2863).

Il faut ainsi remonter jusqu'à l'origine de cette locution si l'on veut s'expliquer l'emploi de notre mot *présent*, chose qui est offerte ou mise devant quelqu'un.

PRÉSIN, persil, v. 7317.

Loges ont estorées d'arbres vers que présin.

Nous retrouvons cette finale dans l'anc. flam. *persijn*, qui sans doute n'est qu'une imitation du roman. Le rouchi l'a conservée également. Dans un MS. de la bibl. de Lille, la propriétaire qui aimait à rire a pris soin de mettre une inscription sur le feuillet de garde, pour le cas où elle viendrait à le perdre, et afin d'engager celui qui l'aurait trouvé à le lui rendre : Il ara le vin, ajoute-t-elle,

Quant la saille devicndra présin.

C'est-à-dire quand la sauge deviendra persil. Il n'est pas un paysan qui ne comprenne encore cela; quant aux savants, c'est autre chose.

*Persil* vient du lat. *petroselinum*, esp. *perexil*, allem. *petersilie*; ital. *petrosellino*.

PRESTANT (A), v. 16263.

Mauvaise lecture; il faut corriger :

Et ensy que ne gent s'aloient aprestant.

PRESTRER, ordonner prêtre, v. 994.

Et avoit empensé qu'il le feroit prestre.

Mot sans analogue en provençal. Ducange cite le moy. lat. *presbyterare*, qui veut dire ordonner prêtre et quelquefois être prêtre. Notez que le prov. a le mot *prestre* qui vient de *presbyter*, de même que le *prêtre* de la langue d'oïl. Quant au diminut. *prestolel*, c'est le lat. *presbyterolus*.

PREU, PREX, profit, Gilles de Chin, v. 1179, 2251.

S'aques volez de vo preu faire  
Gardez-vous bien de teil afaire...

Grans prez seroit en votre terre,  
Car vos avez molt aspre guerre.

On disait plus souvent *prou*, *pro*; mais, comme les autres mots de cette terminaison, celui-ci présente des variantes nombreuses. Nous citerons d'abord *pru*, puis *prod* qui est dans la Chans. de Roland. La forme *preu* qu'on voit dans Gilles de Chin a produit *preurs*, où le second *r* ne sonne pas, ainsi que nous l'avons remarqué sous le mot *Eurs* :

Malvaise chars n'est preurs à chevalier.

(Raoul de Camb., p. 178.)

Dans ce dernier ouvrage on trouve aussi écrit *preut*, et nous sommes surpris que M. Éd. Le Glay n'ait pas reconnu la valeur de ce mot. Voy. p. 295.

Il paraît hors de doute que ce substantif *prou* a donné naissance à l'adverbe conservé dans cette locution *ni peu ni prou*. C'est ainsi que le subst. *avantage*, profit, est devenu notre adverbe *davantage*, en plus grande quantité. Aussi est-on d'accord pour tirer *prou* et ses différentes formes de la particule lat. *pro*. Le *d* que l'on trouve dans *prod* (Chans. de Roland) s'explique suffisamment par le lat. *prodesse* et aussi par le bas lat. *prodefacere*, qu'on rencontre dans Ducange, avec le sens de *proficere*. Le prov. a aussi l'adv. *pro*, *pron*, beaucoup, et le subst. *pro*, *pron*, profit. On dit en ital., en esp. et en port. *pro*, profit.

PREUS, vertueux, bon, Gilles de Chin, v. 117.

La dame fu preus et honeste.

Cette forme de fém. *preus* doit être remarquée, attendu qu'elle est calquée sur le prov. : La *pros* comtessa. Rayn., Lex. rom., IV, 689. Le rom. de la Rose a cependant *prode* au fém., v. 8695, mais il est encore bien loin de notre mot *Prude*, nouvel exemple d'un mot pris en mauvaise part, après avoir désigné une qualité.

Raynouard croit avec Ducange que le mot *preux* vient de *probus*, comme *prouesse* de *probitas*. On ne peut nier que les exemples latins cités par Ducange ne permettent tous ce rapprochement. M. Diez semble être du même avis. M. Burguy, au contraire, remarquant la forme ital. *prode*, et le franç. *prod*, conservé dans *prod'homme*, *preudons*, *prud'homme*, pense qu'il vaud mieux le tirer du lat. *prudens*. C'est peut-être un peu rabaisser le caractère des anciens *preux*, que d'en faire des gens d'une si grande prudence; et puis, que dire de leurs *prouesses*, où nous avons l'habitude de voir surtout le courage, l'ardeur et le dévouement? Si, comme l'observe M. Burguy, *proz* est égal à *prod*, et si le provençal manque de cette dernière forme, pourquoi donc ne pas s'en tenir à *probus*, prov. *pros*, *proz* = *prod*. Cfr. le prov. *prohome*, *prosom*, l'esp. *prohombre*, et l'anc. cat. *prohom*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 320 et suiv.

L'opinion de M. Burguy nous empêcherait de rattacher au subst. *prouesse* le rouchi *être en prousse*, c'est-à-dire être fort animé.

PREZ, PRIÈS, proche, peu s'en faut, v. 17871, Gilles de Chin, v. 1824.

Ricars de Caumont fu priès ocis la viesprée...  
Prez va cascun de duel ne font.

C'est-à-dire : « Chacun va bien près qu'il ne fonde de deuil. » On lit de même dans le Baud. de Seb. :

Et au chéoir que fist, près le col ne rompi.

(I, 241.)

Autrement : « Il alla bien près que le col ne rompit. » C'est une ellipse dans le genre de la locution à *poi que*, parum abfuit. Aujourd'hui nous dirions : « Il fut près de se rompre le cou. » Ce mot *près* qui vient du lat. *pressum*, pressé, a donné à l'ital. *presso*, *appresso* et *pressoché*, et il est facile de reconnaître dans ces derniers nos mots *après* et *presque*. On disait déjà au moyen âge : « Si *près que* pour eux grever. » Chron. de Fl. et de Tourn., MS., f° 161 r°. N'est-ce pas comme si l'on avait écrit : « *Presque* pour eux grever? »

L'auteur du Godefroid de Bouillon a dit d'une façon encore plus rapprochée de notre expression :

Priès qu'il ne fu noyé (v. 3446).

La négation est devenue inutile avec *presque*.

PRIER DE, prier pour, v. 26694.

Je vous prie de Huon.

De Hugone. C'est un latinisme.

PRIESSE, presse, v. 1413, 25456.

Dont vient le chevaliers qui le priesse a partie...  
Ly roys a le priesse passée.

Dans le premier de ces vers, M. de Reiffenberg a proposé de lire : qui le prist à partie. C'était complètement méconnaître cette expression *fendre la presse*. Les Provençaux ont dit aussi :

So filhs n'a la preissa rompua.

(Chr. des Alb., p. 488.)

Il y a un vers que M. de Reiffenberg a écrit ainsi :

Ce n'est pas de bataille priessé et inorant  
De crestien qui soient l'un l'autre destruisant (v. 9335).

Nous serions tenté de corriger : *et de priesse ignorant*.

PRIEUS, prieur, v. 4054.

Il a dit au prieus.

Nouvelle preuve de la prononciation usitée des mots à terminaison en *eur*. On disait même au fém. *prieuse*. Voy. Ducange, v° *Priosa*.

PRIN, premier, v. 12656.

Corbarans maine joie encontre le temps prin.

Nous disons aujourd'hui en un seul mot le *printemps*; mais autrefois *prin* était un adjectif.

*Prin* jor de mai sicom estez comancee.

(Gérard de Vieune, v. 4018.)

On disait au féminin *prime*, et cela nous fait croire que *prin* est une mauvaise orthographe. Le prov. écrivait *prim*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 645. Ce mot existe encore au masculin dans les locutions composées: *de prime abord*, *de prime saut*.

PRINCIPALEMENT, principalement, v. 6701.

Nous avons déjà remarqué que les adj. en *al* et en *el* formaient leurs adverbes par le fléchissement de *l* en *u*: *mortel*, *morteument*.

PRIS, prisonnier, v. 30565.

*S'espée ly bailla et dist: Je me rene pris.*

Ce n'est réellement ici que le participe du verbe prendre. Voy. Ducange, v° *Prisus*.

PRISIER, estimer, apprécier, v. 7529.

*Voz nouvelles ne pris une pume pelée.*

Les troubadours ont eu aussi cette manière de s'exprimer :

*En nel pritz un boton.*

(Chr. des Alb., p. 62.)

Voy. Ducange, vis *Prisare* et *Pretiare*. Le prov. a la forme *prezar*, comme le portug.; l'ital. dit *prezzare*.

PRISON, prisonnier, v. 4977; Gilles de Chin, v. 1572.

*Lors manda les prisons ly chevalier gentils...  
Son chevalier prison apèle.*

Ce mot qui aujourd'hui signifie seulement l'endroit où sont détenus les captifs, avait alors un sens plus rapproché de son origine *prehensio*, *prensio*, *prestio*, proprement capture, prise. C'est par extension qu'il a signifié chartre, *carcer*. L'ital. *prigione* et l'esp. *prision* ont aussi la signification de prisonnier et celle de prison. Mais en prov. *preysó* veut dire prison et capture, et *preyo* a le sens de prisonnier. En moy. lat. *priso* a les deux sens. Voy. Ducange.

Lorsque dans Gilles de Chin on trouve l'expression *flancher prison* (v. 4757), cela veut dire donner sa foi de prisonnier ou promettre captivité.

Nous remarquons qu'il y avait à Tournai deux sortes de prisons au moyen âge; l'une qu'on appelait *prison de crieme*, où l'on renfermait les criminels et les homicides, et l'autre qu'on nommait la *pipenie*, spécialement destinée aux voleurs ou aux pipeurs. Corp. chr. Fland., III, 251.

Qu'a voulu entendre notre auteur par la *prison renart* du v. 10517? est-ce une allusion au roman de ce nom?

TOME III.

PRIVÉ, intime, ami, familier, v. 1065, 2146.

*Privé de Dieu....*

*Oussy bien,*

*C'uns sires est privés d'un jolit esprivier.*

Aujourd'hui c'est l'animal qu'on dit privé ou apprivoisé. Autrefois c'était le maître qui était familier avec l'épervier. *Privé* dans le sens d'ami est dérivé du bas lat. *privatus* auquel, qu'on trouve dans un capit. de Charles le Chauve. On disait aussi en français *privé* à quelqu'un.

*Sy proisme et sy amit qui li furent priové (v. 5516).*

Le prov. et le catal. ont également *privat*. « Vous ou voz *privez*, » c'est-à-dire vous ou vos amis, lit-on dans le Baud. de Seboure, I, 21.

PRIVINE, particulière, v. 2050.

*Hélyas ont mené en sa cambre privine.*

Il n'est question ici que d'une chambre ordinaire, et non de la *camera privata* de la chronique de St-Trond, liv. 10, p. 470: On donnait ce dernier nom aux latrines. Ducange, v° *Privata*. Il en est de même de l'ital. *privata*, ainsi que du mot *privada* qu'on trouve en prov., en cat., en esp. et en port. En France on a dit longtemps le *privé* dans le même sens, et le rouchi le dit même encore. *Privine* est amené par la rime. Au lieu de *chambre privée*, nous trouvons dans une chr. de Fland. et des croisades du xiv<sup>e</sup> siècle *chambre courtoise*. Corp. chron. Fland., III.

PROIER, souhaiter, prier, Gilles de Chin, v. 5585.

*De tré en autre vont fuiant*

*Gillon de Cin el chef devant,*

*Qui de l'occirre moult lor proie.*

« De *proier* (*præer*, *prædari*), ravir, dit M. de Reiffenberg: c'est-à-dire qui leur enlève beaucoup d'hommes à force d'en tuer. » Cette explication n'est pas satisfaisante. *Proier* vient plutôt de *precari*, et comme le verbe *acheurer*, il veut dire souhaiter. Nous dirions en latin: *Cædes multas eis precatur*.

PROIME, PROISME, proche, ami, v. 1629, 5515.

*Sy proisme et sy amit.*

Pourquoi M. de Reiffenberg a-t-il écrit *proisme* dans le second exemple, en retranchant le second *sy* pour la mesure? Il n'en avait pas agi ainsi au v. 1629. Sans doute *proisme* vient du lat. *proximus*, mais sa prononciation est de deux syllabes, comme le prov. *proyme*, *prosme*, et l'anc. cat. *pruzme*.

PROMECH, je promets, v. 4749.

*Et promech à Mahon.*

119

1<sup>re</sup> pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe promettre, forme picarde. Voy. *Mach*.

**PROUS, preux, Gilles de Chin, v. 403. Voy. PRÆUS. PUESTE, v. 29171.**

Or ne *pueste* durer ne avoir nul garant.

Nous avons peut-être eu tort d'expliquer cette forme par *pues-tu, peux-tu*. Il est beaucoup plus probable qu'il s'agit du passé défini, et que *pueste* n'est que le lat. *potuisti*.

**PUGNIES, poignées, v. 10109.**

S'aloient leurs cheviaus par *pugnies* tirant.

Moy. lat. *pugneia*, du lat. *pugnus*. Cfr. le prov. *ponhada*.

**PUIE, Gilles de Chin, v. 477.**

La comtesse est à sa *puie*  
Où o sez puecles s'apuie.

Nous supposons qu'il s'agit ici d'un perron, en forme de balcon, c'est-à-dire d'un endroit un peu élevé placé à l'entrée de l'habitation. C'est ainsi que le *poyo* est un banc devant la maison, en esp. et en port. Pour arriver à la *puie* il fallait monter ou *puier* :

Sus el palais commença à *puier*.

(Raoul de Cambr., p. 29.)

Nous n'avons point trouvé ailleurs ce mot *puie*. Il n'a d'analogie qu'avec le moy. lat. *podiatia*, dont le sens est différent. Ducange fait aussi remarquer le mot *poya*, que les paysans du pays de Dombes emploient pour désigner une colline, une élévation. Cette forme féminine est rare. Le lat. *podium* devait en effet avoir des dérivés masculins.

Tant en vont ociant  
Que tous en sont couvers li *puie* et li pendant.

(Vœux du Paon, MS., f. 456 r<sup>o</sup>.)

Me ferai pendre ès *puis* sur Monfaucou.

(Baud. de Seb., II, 542.)

On a reconnu dans cette expression le nom géographique du *Puy de Dôme*, et de quelques autres *Puy* situés en France. La forme prov. de ce mot était *puieg, poig, puoi* : d'autres dialectes du midi avaient *peu* et *puesch*. Plus au nord nous trouvons le *Pec* de St-Germain-en-Laye, et en Normandie le *Pou* de Flamanville. N'oublions ni le *Pic* du Midi, ni le *Pic* de Ténériffe. Au moyen âge on donnait aussi le nom de *puy* d'amour ou *puy* de rhétorique à ce que nous appelons aujourd'hui cour d'amour ou chambre de rhétorique.

Du mot *puie* on avait le verbe *puier*, gravir, monter, et même élever, en prov. *puiar, potiar, pueiar*, en cat. et en anc. esp. *pujar*, en port *pojar*, enfin en ital. *poggiare*.

Deseure une montaigne ala moult tost *puier*.

(Baud. de Seb., I, 149.)

Adont prist le hanap, Blanche le va *puier*,  
Celle ne but c'un *poy*.

(Ibid., I, 207.)

L'éditeur en imprimant *leva puier* ne semble pas avoir compris que ces mots signifient le va élever. On disait de même *mellre en puie* pour élever. Part. de Bl., I, 148. C'est ainsi qu'en provençal des murs *puiaz* sont des murs élevés :

Lo vescoms e li seu son sus el mur *puiaz*.

(Chr. des Alb., p. 80.)

Tout ce qui précède fait comprendre le sens de nos mots *appui, appuyer*, c'est-à-dire soutenir à l'aide d'un objet élevé ou d'un *puie*.

**PUIS, poing, v. 19906, 20594.**

Desey jusques ès *puis* sa lance ly coula...  
En la gorge ly met le fer à ung coron,  
Desey jusques ès *puis* ly met ou gargeçon.

Dans le premier de ces passages le MS. porte *puis* : mais, comme dans le second on lit *puis*, nous n'avons pas hésité à prendre cette dernière leçon. On lit cependant dans le Baud. de Seb. :

Avoit ou *puig* l'espée (I, 14).

Notre *poing*, comme le prov. *punk*, vient du lat. *pugnus*.

**PUIS QUE, depuis que, v. 28556.**

*Puis que* je vine de ça.

Les Prov. ont de même employé *pois, pos, pueis* avec *que* : « *Pos que* la vi, » depuis que je la vis. Rayn., Lex. rom., IV, 588. C'est en effet le *post quam* des Latins, que nous avons délaissé pour *depuis que*. Le prov. *depos* ou *des-puois* faisait l'ellipse du *que*.

**PUISSANT, lisez passant, v. 16267.**

Va tout oultre *passant*.

**PUISSENY, depuis ce jour, v. 5651, 6967, 14189.**

On avait fait un seul mot de trois, sans tenir compte de l'orthographe :

*Puisseidi* c'op en fait carité respiter.

(Baud. de Seb., I, 46.)

Dans le Bert. du Guescl. l'auteur écrit toujours *puis ce di* :

Qui onc n'ama France *puis ce di* qui nosqui.

(Bert. du Guescl., II, 285.)

Or avint *puis ce di*.

(Ibid., II, 46.)

**PUISSON, PUISON, breuvage, v. 1014, 1050, 22459, 27875, 29295.**

Puissons pour enhierber...  
Puisson dou venin de sierpent...  
En l'eure sont gary : c'est toute leur puissons...  
Et chus fist les puissons dont le va garissant...  
Qui bien gary Tangré et par boine puisson.

Ce mot est encore ici dans son acception primitive. C'est le lat. *potio*, prov. *poizo*, *poizon*, esp. *pocion*, ital. *pozione*. Il y avait des *puissons* bonnes et mauvaises. Les *puissons* ou les *poisons* de nos jours sont nécessairement de nature mauvaise. La restriction de sens donnée à ce mot est facile à comprendre; mais pourquoi l'a-t-on fait masculin de féminin qu'il était?

**PULENT, immonde, v. 1020.**

Et Matabrune avoit ung traître pulent,  
Qui en sa court l'avoit siervit moult longuement.

L'auteur du Baud. de Seb. parle aussi d'un glouton *pulent* (I, 50). Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adj. *poullans*, puissant, qu'on trouve dans le Bert. du Guescl. : Li papes poullans (I, 458). *Pulent*, d'où vient *empullentir*, est-il une forme de *puant*, *empuantir*? M. de Reiffenberg a pensé qu'il était contracté de *purulent*. Voy. Domi Carpentier, v° *Inpuricia*.

**PUME, pomme, v. 1773, 1925.**

Et Adam à qui fu le pume dévée...  
Que de force n'ayez une pume pelée.

Une *pume pelée* est un terme de comparaison pour dire la moindre chose. On disait quelquefois *pume parée* :

Je ne prise vo maistre une pume parée.  
(Baud. de Seb., I, 60.)

Les Prov. disaient simplement une pomme : No m val joys una poma. Rayn., Lex. rom., IV, 594. Quant à la *pume dévée*, ils disaient de même *poma devedada*, pomme défendue. En prov. il y avait un sing. masc. *pom*, et nous trouvons aussi en vieux franç. un sing. masc. *pum* :

Ens ou bachin as pums.  
(Baud. de Seb., I, 34.)

Figes et nois moscades,  
Et gérofes, pums de grenades.  
(Perceval, MS., f° 51.)

Cette forme est restée dans le rouchi. A Lille on dit *pum* d' tière pour pomme de terre, un *pum rance*, pour une pomme gâtée.

**PUMIAUS, PUMIEL, pommeau, v. 7264, 22050.**

La tente au pumiel reluisant...  
La plus très-noble tente qui oneques fust ouvrée :  
Quatre pumiaux y ot par oeuvre devisée.

Cet ornement placé au-dessus des tentes est fort souvent mentionné dans les anciens romans. Dans Aymery de Noirbone, nous le trouvons même au-dessus d'un palais :

Sus as estajes el palais principer  
Ot un pumel de fin or d'outre mer.  
Un escharboucle y ot-on fait fermer  
Qui flambeoit et reluisoit moult cler  
Que le solcil qui au main doit lever.  
Par nuit obscure, sanz mençoenge conter,  
De lui lieues le puet-on esgarder.

(Mouskés, I, clxx.)

Le troubadour Cardinal nous dit de même :

Dessus, un pumel  
D'un carboncele novel.  
(Rayn., Lex. rom., IV, 594.)

**PUMIER, pommier, v. 1547.**

Et Hélyas haucha son baston de pumier.

On prononce encore ainsi dans le Cambrésis. En rouchi on dit *peumier*, ce qui dérive de la forme *pum*, prononcée *peun*. L'anc. orthog. était *pumier* :

Li fier en fu trançant d'acier  
Et l'anste roide de pumier.  
(Perceval, MS., f° 427.)

**PUNG, poing, poignée, v. 1987.**

Tant fist qu'il a son pung par fierté recouvré.

On a vu ci-dessus l'orthographe *puins*. Cfr. le prov. *punh*, *ponh*, poing, poignée, du lat. *pugnus*. On employait aussi *pung*, et même *pon*, *pont*, dans le sens de poignée de l'épée.

D'or fu li pons et toute la hendure.  
(Raoul. de Cambr., p. 49.)

C'est-à-dire la poignée et la garde. A propos de ce mot *hendure* M. Edw. Leglay a pensé qu'il venait de l'allemand *hand*, main, suivant en cela l'opinion de Dom Carpentier, vis *Handseax* et *Scapulus*. M. Diez a aussi admis cette orthographe, mais il tire le mot de l'anc. nord. *henda*, saisir, et il le distingue de l'anc. franç. *helt*, *heux*, qui a le même sens. Nous ne comprenons pas cette différence.

D'or est li hels e de cristal li punz.  
(Ch. de Rol., édit. de Genin.)

Le *hels* est ici la *hendure* qu'on vient de voir dans le Raoul de Cambrai. Pourquoi donc ne pas lire la *heudure*? M. P. Paris a toujours lu *heus* et *enheuder* dans la Ch. d'Antioche, et il a eu raison. Voy. t. II, 48 et 186. M. le chanoine De Smet a fait de même, et il a écrit : « *Enheudelant* et *baretant*, » dans une chronique du Corp. chr. Fland., III, 373. *Enheudeler*, c'est-à-dire tromper, empaumer. *Enheudissement* signifie de même tromperie dans le Baud. de

Seb., I, 49, et ce dernier mot rappelle bien le verbe *enheldir* de la Chans. de Roland.

Véez m'espée qui d'or est *enheldie*.

(Édit. Genin, p. 395.)

Tous ces mots ont, suivant nous, une même origine. Est-ce à l'anc. h. allem. *helza*, garde d'épée, que nous les rattacherons, comme l'a fait M. Diez pour l'ital. *elsa*, *elso*, et pour l'anc. franç. *hels*, *heus*? Nous devons d'abord faire remarquer la forme *hâlttes* :

Prenget li reis espées de touz les chevalers,  
Facet les enterer entresque *hâlttes* d'ormer.

(Trav. of Charl., p. 23.)

D'après cette dernière forme nous serions bien près de l'allem. *halten*, island. *halda*, tenir, saisir; mais il vaut mieux s'arrêter à l'anc. h. allem. *helza*, et à l'anc. nord. *hialt*. Cfr. l'angl. *hilt*, garde d'épée. Voy. Diefenbach, Goth., II, 314, Diez, Lex. etym., p. 400, et de Chevallet, Éléme. germ., p. 531-532.

PUR (EN), v. 28007, 31650.

En *pur* ung vollekîn qui bien estoit taillés...  
Tout en *pur* leurs chemises.

Guibert de Nogent a écrit de même au commencement du XII<sup>e</sup> siècle : « Tunica *ad purum* cucullo super, utrisque talaribus birroque desuper indutus. » De bello sacro, lib. II. Cela signifie : N'ayant sur le corps nu que..., ou bien : Ayant seulement... *Pur* dans le sens de *nu* peut à la rigueur passer pour un latinisme, attendu que *purus* signifiait aussi simple, dépourillé d'ornement.

L'auteur du Baud. de Seb. écrit une première fois :

Dévestirent la belle en *pur* son pelisson.

(II, 454.)

Mais ensuite et à deux reprises différentes il écrit : en *plus* le pelisson (II, 401, 405). Nous n'hésitons pas à dire que c'est là une mauvaise leçon. — Le rom. de Parise la Duchesse nous offre ce mot *pur* dans l'acception incontestable de seul, simple :

An sa *pure* chemise est à suens cors remés (p. 62).

C'est bien en sa simple chemise. Froissard a de même employé *pur* comme adject., et il a écrit en *pures* leurs cotes, I, 376, édit. du Panthéon. Dans le rom. d'Aubry le Bourg. on lit aussi : en *pures* braies (p. 18); ce que Mouskés écrit :

En *pur* lor braies (v. 23961).

Il est impossible de ne pas comparer cette locution avec l'allem. *im blossen Hemde*, en pure ou en nue chemise, et de ne pas remarquer en même temps que ce mot *bloss*, *pur*, nu, est passé dans l'anc. franç. avec le sens de *seulement* et aussi avec celui de *privé*, comme en allemand :

Et se ne fust *blous* pour le roi  
Oeis l'eussent à desroi.

(Mouskés, v. 23575.)

C'est-à-dire *seulement* pour le roi. Voici maintenant le sens de *privé* :

Se baceler sont de sens *blous*,  
Que li chenu sont envios.

(Part. de Blois, I, 84.)

Faut-il relever l'erreur de l'éditeur qui a traduit *blous* par *vif*, bouillant, et qui tire ce mot de *bullire*? On est facile pour les étymologies en France. Il suffisait pourtant de comparer avec le *blous* des Provençaux, qui veut dire dépourillé, privé, exempt, si l'on ne voulait pas recourir aux langues germaniques.

Cela nous conduit à parler des mots *pule*, *pule tête*, *pule bras*, dont on se sert dans plusieurs villages de la Flandre française. M. Escallier, qui les a cités dans ses Remarques sur le patois, s'est mis à son tour à la recherche d'une étymologie quelque peu bizarre (*spoliare*). Il n'a pas reconnu que c'était la vieille expression en *pur* le tête, en *pur* les bras. Nous y voyons, nous, une preuve nouvelle de l'analogie de notre mot avec l'allem. *bloss*, car les Flamands traduisaient jadis en *pur* le tête, c'est-à-dire *nu-tête*, par *bloots hoofts* (Kiliaen).

Aujourd'hui on dit encore en *pur*, en *purète*, en picard et en rouchi, et cela signifie en manches de chemise. L'auteur du diction. picard dit qu'en *purète* est usité à Metz, à Reims, etc. Il cite de plus les locutions en *pures* les manches et en *pilimanche*. Cette dernière a bien du rapport avec le *pule* de M. Escallier.

Les Wallons prononcent *purète* et *purâte*.

PUS, puits, v. 13126.

Les *pus* et les fontaines qui sont en ce pourpris.

Wallon *puss*, rouchi et picard *puche*; prov. *potz*, *poutz*; valaq. *putzu*, ital. *pozzo*, esp. *pozo*, du lat. *puteus*.

PUTE, femme de mauvaise vie, v. 368.

*Pute*, dist Matabrune, ne valés ung bouton.

Notre auteur emploie aussi ce mot comme adjectif dans le sens de mauvais : il aient *pute* année! (v. 22360). Et c'est ainsi que l'on trouve de *pute* aire ou de *pute* orine par opposition à de *bonne* aire; c'est ainsi que le proverbe disait : de *pute* rachine, *pute* ierbe. Il est hors de doute que ce qualificatif a été confondu avec le subst. *pute*, femme de mauvaise vie, et cependant ils paraissent avoir l'un et l'autre une origine très-différente. N'oublions pas que les Romains donnaient le nom de *puta* à la jeune fille, et que chez eux *putus* équivalait à *purus*. Les Italiens ont employé aussi *putta* pour jeune fille, et même *putto* pour jeune garçon. Il en est de même du port. *puta*. Dom Carpentier donne également au mot *pute* le sens de *puella*, mais l'exemple qu'il cite ne paraît pas concluant, v<sup>o</sup> *Putà*, 2. Si donc la langue romane a donné à ce terme un sens de mépris, ce doit être par une raison semblable à celle qui a changé l'acception du mot *garce* et même celle de *filie*. L'adjectif *put*, infect,

puant, mauvais, doit avoir eu de l'influence pour opérer cette déviation à cause de la parité d'assonance. Mais quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il faut rendre à chacun de ces mots son étymologie particulière. Ainsi *pute*, femme de mauvaise vie, vient du lat. *puta*, jeune fille, et l'adj. *put*, *pute*, mauvais, puant, vient de *putidus*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 275-276.

Les femmes de mauvaise vie, ou *putes*, étaient jadis aux Pays-Bas sous la surveillance des rois des Ribauds, et ces derniers cumulaient souvent avec ces fonctions celles de

bourreaux. Aussi leur donnait-on surtout en Hainaut le nom de *putier*.

Gaufier les commanda  
Pendre par son *putier*.

(Bauduin de Seb., II, 316.)

« Et ledit bailli défendi audit *putier* faire le exécution. »  
Corp. chron. Fland., III, 396. Kiliaen dit que les Flamands avaient aussi le mot *puttier* dans le sens de *ganeo*, scortator.

QUACHIER, chasser, v. 77.

*Quachier* bisses et ciefs.

Variante de la forme *Cachier*. Voy. ce mot.

QUAIREMENT, v. 13427.

Corrigez et lisez :

Qui est noirs *quairement*.

C'est-à-dire noir comme de l'encre. Le prov. a aussi la forme *airament*, indépendamment d'*atrament* et d'*atramans*, du lat. *atramentum*.

QUAMEUL, chameau, v. 9112.

Séoit sur un *quameul* qui vient d'Esclavonie.

Ailleurs l'auteur écrit plus régulièrement *kamel*. Mais comme au cas direct ce mot faisait *kameus*, il a été trompé par l'assonance, et il a écrit au cas indirect *quameul* au lieu de *quamel* ou *kamel*.

QUANUS, camus, v. 18625.

Il n'a c'un oel véant et *quamuse* narine.

Le prov. *camus*, *gamus*, veut dire niais, et *camusat* a le sens général d'aplati, écrasé. Le sens de niais est certainement venu par extension. Y a-t-il en effet une physionomie plus malheureuse que celle de l'homme *camus*? Quant à *camusat*, qui veut dire aplati, les Prov. en usaient pour la figure entière et non spécialement pour le nez.

Aquel a non Jaufre ab lo vis *camusat*.

(Rayn., Lex. rom., II, 305.)

Sans revenir ici sur ce que nous avons dit du mot *camois*, nous croyons pouvoir rappeler qu'en rouchi on appelle *camouisse* un visage marqué de petite vérole, et que le vis *camusat*, ou visage écrasé, des Provençaux, pourrait bien s'y rapporter. L'ital. *camoscio*, *camuso*, *camus*, et l'homonyme

ital. *camoscio*, chamois, ne semblent-ils pas d'autre part dénoter une origine commune? N'oublions pas non plus qu'on pouvait avoir, en vieux franç., les membres *camoisés*, ou blessés, écrasés. Nous n'avons pas osé nous prononcer sur l'étymologie de *camois*, *camoisier*, nous ne le ferons pas plus pour l'origine de *camus*. Il nous suffit d'avoir indiqué certaines analogies. Voy. *Camois*. M. Diez fait une différence entre ces deux vocables, mais nous ne pouvons nous rallier à ses propositions.

QUANÉE, creusée, v. 16179.

Ly four y furent fait et la terre *quanée*.

Ainsi a lu M. de Reiffenberg, qui a rapproché ce mot de *chanel*, canal. Il y a un mot wallon qui s'en rapproche bien davantage : c'est *chavée* qui vient en droite ligne du lat. *ca-vata*. Corrigez donc et lisez : *Tierre quavée*.

QUANQUE, tout ce que, v. 1729, 8394, 29274, 55922.

*Quantu'elle* avoit brassé.  
*Quantu'il* a vaillant.

Quelquefois l'auteur ajoute une s : *Quantques* il en y a, *quànques* j'ay dit. Dans le Gilles de Chin au contraire on trouve toujours écrit *quenque* :

Et *quenqu'il* a, con est la some,  
Moult bonement li abandone (v. 760).  
*Quenqu'il* monte (v. 4368).  
Tot *quenqu'il* ataignent honissent (v. 5410).

Dans la Chans. de Roland l'origine est mieux indiquée par l'orthographe :

Kar chevalceez à *quant que* vous puez.  
(Édit. Genin, p. 587).

C'est bien le lat. *ad quantum*, pour autant que. Il en est de même dans ce vers :

Car *quant que* li plect m'atalente.  
(Chev. de la char., p. 138.)

Indépendamment de l'orthogr. *quanques*, le rom. de Baud. de Sehourc nous présente ce vers :

*Can c'uns homs mortés sent.*  
(II, 299.)

Il faut remarquer à propos de cette forme que le prov. a usé indifféremment de *quant que*, de *cant que* et aussi de *quan que* :

*Tot cant que an mester.*  
(Chr. des Alb., p. 556.)

Toutefois cette expression n'a pas en prov. le sens exclusif qu'elle a en langue d'oïl. Dans nos exemples ce mot rend l'adj. *quantus*, et le prov. a aussi raison de le décliner lorsqu'il dit par exemple : De *quantas que* syllabas sia. C'est-à-dire *quant* qu'il y ait de syllabas. Rayn., Lex. rom., V, 4. On disait de même autrefois en franç. *quantz* aultres, pour combien d'aultres. M. Genin a cru que le mot *quant que* était une syncope du lat. *quantumcumque*. Il nous semble que cela n'est pas tout à fait exact. La langue d'oïl avait une autre forme comme dérivée de ce dernier mot :

*Si s'entredient baldement*  
*Quantiques lor vient à talent.*  
(Part. de Bl., I, 158.)

Ce qui le prouve, c'est que dans ce même ouvrage (II, 158) on trouve la forme *quanque* bien distincte de l'autre. Voy. du reste Fallot et Burguy, chap. des Pronoms.

Notre auteur a employé à *quant*, ad quantum, d'une manière que nous devons signaler ici :

*A quant est arivés à son devisement*  
*Ly chinos s'en reva tos et apiertement (v. 2478).*

Ce n'est pas ici la conjonction *quando*, mais l'équivalent de pour autant que, *per quantum*. La preuve, c'est qu'on disait dans le même sens *porquant*. Voy. ce mot. Notre expression *quant à moi* revient de même à *per quantum ad me*.

Il y a une autre expression ancienne souvent employée au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est *quant et lui*, *quant et eux*, pour dire avec lui, avec eux. *Quant*, c'est-à-dire tout autant qu'il y a, et lui. La Fontaine ayant écrit : le cœur *quant et l'esprit*, on s'est avisé, ne le comprenant pas, de mettre à la place : *quant à l'esprit*. C'est maintenant plus obscur que jamais. Voy. P. L. Courier, p. 174, 2, édit. Didot.

QUANTIEL, v. 15395. Voy. CANTIEL.

QUARÉ, fort, solide, v. 1548.

*Lors a saisy la lanche dont ly fiers fu quarés.*

On disait de même un *poing quarré* et une *brache quarrée*. Voy. *Brace* :

*Il a ung poins quarrés et s'est de tel pooir*  
*Que....* (Baud. de Seb., I, 262.)

*Bauduins le sievoit qui le brache ot quarrés.*  
(Ibid., I, 78.)

M. de Reiffenberg semble avoir trouvé étrange cette expression *fiers quarrés*. Nous la rencontrons aussi dans le provençal :

*Saysie son espieut don lo fer fo cayrats.*  
(Rayn., Lex. rom., V, 10.)

Un fer *quarré* suppose un fer solide, mais cela ne l'empêche pas d'être affilé. De même en terme de monnaie les *carrés* d'acier ne doivent pas ce nom à leur forme.

Il nous est resté quelque chose de tout cela dans notre mot *carrure* et dans les épaules *carrées*. L'auteur du rom. prov. de Fierabras dit de même en parlant de Roland : Tant es grans e *cairalz* (v. 2510). Et le lévrier, dans Froissart, se sert aussi de ce mot en parlant au cheval :

*Mais tu es grans, gros et quarrés*  
*Et as tes quatre piés ferrés.*  
(Édit. du Panthéon, III, 508.)

Tout cela n'est qu'une comparaison. Il n'y a, en effet, rien de plus solide ni de mieux assis que ce qui est *carré*.

QUARIAUS, traits, flèches, v. 9048.

*Et payen leur giettoient fondieffes et quariaus.*

Moy. lat. *quadrellus*, ital. *quadrello*, esp. *quadrillo*, prov. *cairel*. Tous ces mots viennent du lat. *quadrum*. L'Académie donne encore *carreau* dans ce sens. On ne l'emploie plus guère cependant.

QUARIAUS, coussins de forme carrée, v. 34552.

*Asise fu la bielce sur deux rouges quariaus.*

Roquefort a indiqué cette signification qu'on ne retrouve ni en prov., ni dans le moy. lat. Voy. *quarrelle*. Nous la voyons aussi dans les Vœux du Paon :

*Dessus quariaus de pourpres et de gastez samis.*  
(MS., f<sup>o</sup> 401 r<sup>o</sup>.)

QUAROLER, v. 4599.

*Quaroler et dansser et mener bonne vie.*

Nous avons traité ce mot sous *Karoler*. Il convient pourtant d'ajouter ici que le mot *quarole* avait aussi le sens de chaîne; ce qui confirme encore l'origine que nous lui avons supposée.

*Les larons ont menet à la quarole.*  
(Baud. de Seb., I, 52.)

*N'i ot rue nésume n'ait quarole ataquie.*  
(Ibid., I, 57.)

La forme *querole* est dans le Chev. de la Char., p. 50.

QUARQUANT, carcan, v. 25052.

*Et ly mit ens ou col com ce fust ung quarquant.*

Moy. lat. *carcanum*, prov. *carcan*. On disait aussi en



vieux franç. *charchant, cherchant*. Ménage tire ce mot du grec *καρχίνος*; M. Diez le rapproche avec plus de raison de l'anc. h. allem. *querca*, anc. nord. *qverk*, cou, gosier.

QUARTIER, v. 31457, 52822; Gilles de Chin, v. 4418.

Et pendy à son col ung escut de quartier....  
Et gietta sur son ciel son escut de quartier....  
En son poing tint une fort lancee  
De quartier; n'estoit pas de brance....

Nous devons rectifier ici une erreur que nous avons commise sous le mot *cantiel*, en confondant l'écu de quartier avec l'écu en quartiers. Ce dernier se rapporte, sans aucun doute, à la langue du blason, et nous ne revenons point du tout sur les rapports de l'écu en quartiers et de l'écu en chantel : le chantel est bien le côté de devant où sont les quartiers du blason. Disons toutefois que tous les écus ne sont pas en quartiers ou écartelés.

Autre chose est un écu de quartier, scutum de *quarterius* de Ducange. Ce savant a pensé qu'il s'agissait de même d'un écu blasonné; et il a été suivi en cela par Raynourd. La lance de quartier du Gilles de Chin serait donc à ce compte une lance blasonnée, comme aussi celle des Vœux du Paon :

La lance paumoiant de fraise de quartier.  
(MS., f° 95 r°.)

Il n'en est rien. Les écus et les lances de quartier sont simplement des armes d'une solidité parfaite. Nous avons gardé quelque chose de cette expression dans *pièce de quartier*, *bois de quartier*. C'est dans un sens analogue qu'on disait aussi autrefois d'un objet qu'il était *quarré*. Voy. ce mot. Les écus de quartier étaient peut-être comme les lances, faits avec le bois coupé carrément ou par *quartiers*. Ce n'étaient pas de simples branches, comme dit l'auteur du Gilles de Chin. C'est ainsi que les échelas de quartier sont des échelas faits de bois de chêne fendu en plusieurs morceaux; ce qui les distingue des échelas de saule et de tremble, qui ne sont que des branches de ces arbres, coupées de longueur. Ainsi on appelle bois *quarré*, les poutres et le bois de charpente en général.

QUARTRE, chartre, prison, v. 4851.

Qu'en la quartre morroit et seroit avalés.

Ce mot vient du lat. *carcer*, comme l'esp. *carcel* et l'ital. *carcere*. On disait aussi *chartre* pour charte, du lat. *charta*. De là le mot *chartrier*, lieu où se conservent les chartes. Nous disons encore outre cela *tomber en chartre*, pour dire tomber dans un état de langueur et de dépérissement. Nicot ajoute même que ce mot désigne « une maladie, qui flaitrit, seiche et enmaigrît jusques aux os, et ce serait par comparaison avec les prisonniers qui deviennent ainsi. » Cette opinion de Nicot n'est pas adoptée par Dom Carpentier, qui croit que les chartriers et chartrières sont ainsi nommés, parce que leurs infirmités les retiennent prisonniers. « Jean

Delecambe, dit Gantois, fonda en 1462, à Lille, un hôpital pour treize pauvres *chartriers*, tant hommes que femmes. » MS. de Lille.

QUASEMENT, voy. CASEMENT, v. 9856, 55782.

QUATRE (passim).

Ce mot est ordinairement figuré en chiffres (iiii) et nous n'en parlerions point, si nous étions sûr que la mesure du vers n'exige pas dans certains endroits qu'on le prononce avec une *s* finale. C'est ainsi que dans la Rép. de l'alchimiste, attribuée à Jean de Meung, on lit :

Quand vous faites les meslemens  
De tous vos quates élémens (v. 372).

Nous voudrions ne voir là qu'une *s* euphonique, dont le troubadour Pierre de Corbiac avait donné l'exemple : « Creet Dieus, quan li plac, los quates elemens. » Mais Fallot a cité un acte de 1284 où on lit : « Li quates maîtres de l'ospital. » P. 231. Ce ne serait donc que le signe du pluriel. Quoi qu'il en soit, ces exemples suffisent pour faire comprendre l'anomalie de l'expression *entre quatre-z-yeux*, et pour justifier jusqu'à un certain point les *quates* officiers de Malbrouck.

QUATRISME, v. 4580, 9755.

Luy iii<sup>e</sup> ariesta pour faire le boisdie...  
Ly iii<sup>e</sup> de roys desconfis et matés.

Fallot ni M. Burguy ne mentionnent cette forme pour le nom de nombre ordinal correspondant à *quatre*. Ils ne citent que *quart*, *quarz*. *Quatrisme* est effectivement beaucoup plus moderne. Nous devons remarquer ici que la mesure exige qu'on prononce *quatrisme*.

QUAUCHE, chausse, v. 18079.

La quauche de fier a fendue et départie.

Voy. CAUCHE. C'est ici plutôt l'armure des jambes que la chaussure. L'auteur a écrit *cauche* dans le même sens au v. 34503. On la nommait plus souvent *grèves*. Voy. DUCANGE, v° *Grevs*. Y aurait-il quelque parenté entre cette expression et notre vieux mot *grègues*, hauts de chausses ? Les *grègues* que M. Diez tire du cambr. *gwregys*, nous ont bien plutôt l'air de venir d'une mode *grégeoise*.

QUAUT, chaud, v. 7572.

Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout quaut.

Tout *quaut*, c'est-à-dire tout de suite, en un tour de main. Il y a de l'analogie entre cette expression et *tout battant*. Tout *caut* se dit encore en rouchi. *Caut* vient du lat. *calidus*, prov. *caltz*, ital. *caldo*. Dans le fragment de Valenciennes, on trouve la forme *jholt* (Chans. de Rol., édit. Genin, p. 478 et 480).

QUE, pron. relat., v. 439, 54520.

La vieille mauvaise *qu'* ensi vous a embiés...  
A ung sien escuyer *qu'* après ly les porta...  
A Margalie vint, *qu'* au matin se para.

*Qu'* mis pour *que* tient évidemment la place du suj. *qui*. La langue d'oc et celle d'oïl ont fait cette confusion que Raynouard a trouvée remarquable. Peut-être aurait-il fallu noter en outre que l'ital. en fait de même avec le pron. *che*.

Armans de Monlanart *qu'* a bon caval corrant.  
(Chron. des Alb., p. 484.)

Quan remir la bella  
*Que* m'soïl acuelhir.

(Rayn., Lex. rom., V, 12.)

« Voyant mains Sarrasins *que* illec estoient. » (Trad. de Jacq. de Vitry.)

QUE, conjonction. Nous donnerons ici non toutes les significations de ce mot, mais celles que nous avons relevées dans le Godefr. de Bouillon.

1° Comme. V. 2704, 5185, 7522, 9754.

Blanche *que* fée,  
Fiers *que* lion...  
Qui font mal *que* venin...

A une crois viermelle *que* la rose en esté...  
Cieux-là y acouroit *que* pleve avec le vent.

Les Provençaux ont employé *que* de la même manière : « E a dig *que* cortés. » Chr. des Alb., p. 608. M. Fauriel, au lieu de traduire : « Et a dit *comme* courtois, » a eu tort de prendre *que* pour le lat. *quid*, quelque chose : « Et a dit chose courtoise. » Cette locution n'est cependant pas douteuse. Raynouard cite la phrase suivante : « Tu faras *que* fol, sy en tal camí ti metes. » = Tu feras *comme* fou si tu te mets en tel chemin. Lex. rom., V, 45. Dans les romans des trouvères, on lit aussi :

Quant mon esgart et ma parole  
Je véai, ne sis-ge *que* fole.  
(Chev. de la Ch., p. 414.)

Si feras *que* sages.  
(Ibid., p. 456.)

Molt feriez *que* cortois  
Se ceste folie lessois.  
(Ibid., p. 90.)

Li fil Hierbert n'ont pas fait *que* félou.  
(Raoul de Camb., p. 57.)

Les haubergons qui reluisent *qu'* argent.  
(Baud. de Seb., I, 48.)

Or se rendent François; si feront *que* senez.  
(Bert. du Gues., II, 488.)

Dans cette acception, soit en provençal, soit en langue d'oïl, le mot *que* n'est que la traduction du lat. *ut*. Les Italiens ont fait de la même manière *sicchè* et *siccome* du lat.

*sic ut*, et nous avons en vieux franç. les termes analogues *sigue* et *sicomme*. Comparez l'anc. flamand : « We doen *als* de domme. — Nous faisons *que* fous ou comme fous. » Leven van sinte Christina, v. 1892. Édité de M. Bormans.

2° De manière que, si bien que.

Et il nous conduiroit *que* ne soyons trahy (v. 21289).  
Mais Éracles le va vistement embracier,  
*Qu'* il se cuida gietter emmy le sablonnier (v. 29205).  
Et il y est montés *que* ne s'y va targant (v. 54228).

Le prov. l'a employé de même pour afin que, pour que, de manière que, de sorte que :

Q'el en pes tenga la gerra e'l masan  
*Que* n'aion obs elm e esute e bran.

(Rayn., Lex. rom., V, 15.)

« Qu'il tienne en pied la guerre et le tapage, de manière qu'en soient nécessaires heaume et écu et glaive. » Nous lisons de même chez les trouvères :

Avonz fait enterrer ces mors, *que* flair n'i ait.  
(Vieux du Paon, MS., f° 462 r°.)

Por ce doit estre amesurée  
chascune dame de parler,  
*Qu'* ele ne se face blasmer.

(Fabl. et cont. anc., II, 184.)

« Approchez, *que* je vous parle, » disons-nous encore aujourd'hui. *Que* ne représente dans tous ces exemples que le lat. *ut*, *sic ut*. Au contraire quand les Italiens disent : « Ac-costatevi *che* v'ho da parlare, » le *che* équivaut au lat. *quia*.

3° Quand, lorsque.

G'y fu c'on li conta  
Et *qu'* uns crestiens vint qui bien ly recorda (v. 21650).  
Depuis Troie le Grant, *qu'* elle fut exillie (v. 23580).

On trouve aussi cette acception dans le provençal :

Jeu chant *que* deuria nielh's plorar.  
(Rayn., Lex. rom., V, 15.)

« Je chante *lorsque* je devrais plutôt pleurer. » Nous avons un souvenir de cette locution, quand pour éviter de répéter la conjonction *lorsque*, nous la représentons par *que* : « *Lorsqu'* on est jeune et *qu'* on se porte bien. » Elle est encore plus manifeste dans cette phrase : « *Qu'* il parle, tout se tait. »

4° Pourquoi.

Ne say *qu'* on vous alast alongant le cançon (v. 22014).  
*Que* l'iroie célant? (v. 24914).

Il faut reconnaître ici le *quid* ou le *qui* des Latins. C'est aussi une acception qui nous est restée lorsque nous disons : *Que* ne persistez-vous? Il est toutefois remarquable que nous ne l'employons plus qu'avec la négation *ne*. Lat. *quid ni*, 5° *Que* répété, tant... que.

*Que* villes *que* castiaus (v. 44125).

Les Provençaux ont dit de même : « *Que* de grans *que* petitiz. » Chr. des Alb., p. 256. Or tout cela revient au

latin : *Quâ magni, quâ parvi*. L'italien s'est également approprié cette locution : « Era a guardare i passi con più di 3000 cavalieri, *che Tedeschi, che Lombardi*. » Biagioli, Gram. Quant au français moderne, c'est à peine si on peut y reconnaître cette ancienne expression. Selon l'Académie on peut en effet dire familièrement : *Que bien, que mal*; mais *tant bien que mal* est préférable.

Dans l'ancienne langue la répétition du *que* n'était pas nécessaire; ainsi on lit :

xxx roys qu'amiraus (v. 7011).  
Il sont li contre li à pié et *que* monté.

(Vœux du Paon, MS., f° 68 r°.)

Cette observation a échappé à M. Burguy, Gram., II, 390.

6° Comme si (lat. *quasi*).

Je les voy contre nous tellement démener  
Qu'il eussent eût tout adies à digner (v. 8823).  
Courant de tel randon *que* ce fust Belgibus (v. 22622).

7° *Que* suivi de pour (lat. *quam ut* après un comparatif).

Une robe sy longe et sy léa à devis  
*Que pour* bien revestir v Sarrasin ou vi (v. 40146).

On lit aussi dans une chron. de Tournai : « Si près *que* pour eux gréver. » Corp. chron. Fland., III, f° 161 r° du MS.

Nous avons montré sous la signification *comme*, l'analogie du franç. *que* avec le flam. *als*. Il nous eût été possible de suivre cette analogie plus loin encore dans le flamand et dans l'allemand, car la conjonct. *als* peut y signifier tour à tour, *comme, comme si, lorsque*, et de plus le *que* comparatif.

**QUE**, conjonctif, retranché après un verbe.

Lors commanda ly roys parmy l'ost . . . on le crie (v. 54212).

C'est-à-dire *qu'*on le crie parmy l'ost. M. Burguy a donné plusieurs exemples de cette locution.

**QUE**, chose, rien, quoi.

Le puelle où il n'ot *qu'*ensingnier.  
(Baud. de Seb., I, 65.)

Nous avons déjà mentionné cette expression sous le mot *Ensignier*. Nous avons à ajouter ici qu'elle se conserve dans cette phrase : « Il n'a *que* faire de vous, » c'est-à-dire il n'a rien à faire. Au lieu de dire, comme aujourd'hui : Qui n'a de quoi donner, ou bien rien à donner, l'auteur du Baud. de Seb. a dit :

Qui n'a *que* donner, jà amez ne sera.  
(I, 54.)

*Que* est encore pris pour *chose* ou pour *rien*, d'une manière plus absolue dans les vers suivants d'un troubadour provençal :

Guizardon no fai hom de non re,  
E quier l'a tort qui non a fag de *que*.  
(Rayn., Lex. rom., V, 45.)

TOME III.

« Profit ne fait-on de néant, et il le cherche à tort celui qui n'a pas fait de *quoi*. »

**QUE QUE**, tandis que, Gilles de Chin, v. 5292.

*Que que* li rois se démentoit,  
Es-voz li rois el cemin voit  
Les pèlerins.

On a employé dans le même sens la forme *coi que* :

*Coi que* la hiele se gaimente,  
Gérars revint de pasmison.

(Rom. de la Violette, v. 2085.)

Faut-il y voir le lat. *quidquid* ou bien *quanquam*? Le sens donné à ces formes *que que, coi que*, peut-il d'un autre côté les faire confondre dans une origine commune avec notre conj. *quoique* et notre pronom indéfini *quoi que*? Si nous ne nous trompons, tous ces mots peuvent s'expliquer de la même manière, et le lat. *quidquid* y suffit. Ce serait donc là un pronom changé en conjonction. Nous devons faire remarquer qu'en provençal *que que* n'existe que comme pronom.

*Que que* m comandetz a faire  
Farai.

(Rayn., Lex. rom., V, 45.)

Outre les formes *que que* et *coi que*, nous trouvons les suivantes dans le Gilles de Chin, et leur étrangeté nous semble accuser une erreur de lecture :

*Qusquez* li quens ensi parloit (v. 4079).  
*Quisquo* cascuns ensi parloit (v. 4059).

Dans la Chans. d'Antioche on lit régulièrement *que que* :

*Que que* Franc et payen ont ensemble parlé.  
(II, 19.)

**QUÉIR**, tomber, v. 2631, 20986.

Dont se laissa li quens *quérir* de son destrier...  
Mais Godefrois le fist *quérir* isnièlement.

Forme picarde du verbe *choir* (lat. *cadere*). Elle est encore usitée en rouchi. On disait dans le Vermandois *caïr* et *chaïr* en conservant l'*a* du radical. La Chans. de Roland, qui est en dialecte normand, nous montre le même verbe sans la syncope :

Carlles verrat sun grant orguill *cadeïr*.  
(St. 42.)

Le part. passé de ce même verbe était *quéus* en langage picard, et notre auteur a pu dire, comme on le dit encore en patois :

Ly rouges Lyons est *quéus* mors sanglans.  
(Cod. de Bouil., v. 9472.)

Nous renvoyons pour les irrégularités de ce verbe à la Gram. de M. Burguy, II, 18. Seulement nous noterons en passant le part. prés. *quéant* : « Mal nous va chi *quéant*. » Baud. de Seb., I, 567. Voy. de plus l'adj. *Mesquant*, le verbe *Chair* et le passé défini *Kéy*.

120

Il nous semble nécessaire aussi de corriger le texte de notre auteur dans le vers suivant. Son manuscrit porte :

Que sur noz chevaliers enquer ces anois.  
(Cod. de Bouil., v. 50154.)

Fort probablement nous devons lire : *en quèrent*, c'est-à-dire en tombèrent, mais en remarquant toutefois que la conjugaison exigerait *quèrent*, ce que la mesure du vers ne permet pas.

QUELLANT, recueillant, v. 7719.

Nous irons droit en Post le viande *quellant*.

*Quellir le viande*, id est colligere victum. Comme beaucoup d'autres verbes, celui-ci a deux conjugaisons : on disait aussi *quellier*.

Tost i voist telle herbe qu'elle vausist *quellier*.  
(Baud. de Seb., I, 376.)

Nous ne devons donc pas nous étonner des formes irrégulières que le verbe *cueillir* a gardées, telles que *je cueille*, *je cueillerai*, formes qui appartiennent à la première conjugaison.

QUEME, comme, Gilles de Chin, v. 5475.

Quant à Triple orent séjorné,  
*Queme* lor plot s'en sont alé.

Le picard *kement* pour comment est analogue à *queme* pour comme. Quoiqu'il ne soit pas mentionné par M. Hécart, nous pensons que *kement* existe aussi en rouchi.

QUEMÉNÉE, cheminée, v. 17765.

Et mis dessus ung banc delés le *queméée*.

On disait aussi *keminée*, témoin ces vers :

Lés le fu à la *keminée*  
Qui eler lor ardoit sans *femée*.  
(Rom. de Perceval.)

Rouchi *queméée*, picard *keminée* et *caminée*. Ces formes dérivent du moy. lat. *caminata*, auquel un document de 884 donne déjà cette signification : *Solarium cum caminata*. Le gloss. angl. sax. d'Aelfric contient aussi le mot *CAMINATUM*, *fyrhus* (maison du feu); anc. h. allem. *cheminata*. C'est abusivement que le moy. latin a employé *caminata* dans le sens de salle. On voulut sans doute exprimer que c'était l'endroit du logis où se trouvait la principale cheminée. Les Italiens disent encore dans le même sens *caminata* ou *caminata* pour salle. Cela nous rappelle la célèbre *cheminée* qu'on admire dans l'antique salle des échevins du Franc, à Bruges, et nous avouons qu'ici l'abus de termes dont nous parlons pourrait être permis.

Les Italiens se servent de *camino* pour cheminée, et ce mot vient du lat. *caminus*, qui, lui-même, dérive du grec *καμινος*; En allem. on a aussi *kamin*, cheminée.

*Queminée* avait pour dérivé *queminiel* en langue d'oïl. Voy. Roisin, Loïs et coutumes de Lille, p. 157. Le rouchi *quemenniau* signifie crémillère, selon Hécart. En lillois il voudrait dire manteau de cheminée, si l'on en croit M. Le-grand. D'un autre côté, Dom Carpentier cite la phrase suivante : « Yeelui Jehan féry ledit Simon d'un *queminel* appelé chienet. » Roquefort dit également *chénets* dans son glossaire, mais dans son supplément il ajoute que ce sont aussi les autres ustensiles nécessaires à la cheminée, et il donne cette citation : « Deux *keminiaus*. » Tarif du travers de Péronne, de l'an 1245. Il est donc assez difficile de déterminer le sens de ce mot, surtout si l'on ajoute que dans un petit glossaire MS. de la bibl. roy. de Bruxelles, n° 5667, on lit : *Pendula tedifera, ung keminel*. Nous penchons à croire que ce mot a désigné d'abord les ustensiles de la cheminée en général, et qu'ensuite il a plus spécialement été appliqué à la crémillère et aux chienets.

QUEMUGNE, foule, gens de commune, v. 15256.

La *quemugne* vint là qui fu toute diervée.

Voy. notre mot *Kemugne*. La foule, le gros de l'armée, en un mot, les gens de commune, qu'il faut bien distinguer de la chevalerie et de la noblesse. On sait que dans les batailles du moyen âge, les chevaliers furent souvent cruellement punis de leur mépris pour les communiens. A Courtrai, par exemple, ils apprirent à leurs dépens que désormais la force des armées résidait dans ces communes si méprisées. Notre auteur semble nous montrer qu'au xiv<sup>e</sup> siècle on commençait à revenir de ces idées.

QUENS, comte, v. 2565.

A demain, dist ly *quens*, voel le camp ordener.

En Picardie et en Flandre on écrivait *quens* et *cuens* le plus ordinairement. Mais on y trouve aussi *coens* : « Philippe, fieus du conte de Flandre, *coens* de Thiette et de Laureth. » Charte de 1504. On peut voir dans ce dernier exemple que le mot *coens* est au cas direct, tandis que le cas indirect est *conte*. Il en était de même pour le prov., qui avait *coms* au sujet et *comte* au régime. Voy. Raynouard, Lex. rom., V, 453.

Les mots *cuens*, *coens*, *quens* dérivent du prov. *coms*, lat. *comes*; ils ont cessé d'être en usage dans le cours du xiv<sup>e</sup> siècle, et le mot *comte* a pris alors le dessus à tous les cas. Notre auteur n'a employé *quens* que par exception. Il est même remarquable qu'il a oublié une fois que ce mot faisait *conte* au cas indirect, et qu'il s'est contenté de lui retrancher la lettre s :

A Tumas de la Fère et au *quen* d'Alençon (v. 52605).

Il ne serait pas possible, croyons-nous, de donner un autre exemple de ce *quen* au cas indirect.

L'n de *quens* et de *coens* se retrouve encore dans *conesiabie* et dans l'angl. *constable*, qui dérivent aussi du lat. *comes*.

QUENTE, coin, angle, Gilles de Chin, v. 5359.

L'escu a del quente hurté.

Plus loin l'auteur dit que Gilles de Chin a frappé *parmi l'escu de plain*. Ces deux expressions sont donc opposées l'une à l'autre. On dit encore en rouchi *mêlé d'can* pour mettre un objet sur son côté le plus étroit. Nous croyons que c'est là notre mot *quente* ou plutôt *quenton*, moy. lat. *quantonus*. C'est par erreur qu'on écrit aujourd'hui mettre sur *champ*. On devrait écrire sur *chant* ou sur *cant*. Cfr. l'alle. *kant*.

QUÈRE, QUERRE, chercher, v. 5124, Gilles de Chin, v. 1509.

Et avoit envoyet quère en mainte partie  
Chevaliers, escuyers....  
Chevalerie yait querrant.

*Quère*, que nous avons remplacé par *quérir*, est resté dans le rouchi, le franc-comtois, le picard et le bas limousin. C'est aussi l'ancienne forme provençale *querre*; on y disait aussi *querer* et *querir* du lat. *quaerere*.

M. de Cayrol a imaginé de rattacher à ce verbe le nom de la grande *queroye* ou grande procession que l'on fait en Picardie dans la forêt située près d'Ay. Il voit dans les cérémonies chrétiennes d'aujourd'hui un souvenir de la recherche du gui chez les Celtes, et la grande *queroye* serait, suivant lui, la grande recherche. Il me semble bien hasardeux de faire remonter jusqu'aux Celtes le verbe *quère* qui vient du lat. *quaerere*; et d'un autre côté, le mot *queroye*, qui est une forme de *quaroye*, *carroye*, chemin public, en moy. lat. *carveria*, nous semble donner une explication très-plausible. Dom Carpentier cite dans ce sens le mot *querroye* sous le mot *Quarrum*. Voy. les Mém. des antiquaires de Picardie, t. VII.

QUERQUER, charger, v. 15560.

J'en querque proprement  
Abraham de Damas au fier contènement.

Voy. *Deskierker*.

QUERRENT, courent, v. 8983.

Normant querrent apriés xx<sup>m</sup> à une fie.

Nous pensons qu'il vaudrait mieux lire *queurent*, courent, attendu que la forme *querrent* vient plutôt du verbe *querre*, chercher.

QUERT, QUEURT, court, Gilles de Chin, v. 4176, 5411.

Ains lor quert seure vivement....  
Hardis et coragex et fiers  
Lor queurt seure droit et avant.

Voy. *KEURT*.

QUESTE, cette, celle-ci, v. 10754.

Alés hardiement au soudant de Piersie  
Vo journée tenir; queste vous est baillie.

*Queste*, victoire, dit M. de Reiffenberg, qui tire sans doute ce mot du lat. *quaestus*. Le savant éditeur n'a point reconnu, sous cette forme méridionale, notre pronom démonstratif *ceste*. Nous avouons en effet que cet emprunt ne se montre nulle part ailleurs. Il prouve ici une fois de plus l'influence des écrivains du midi que nous avons signalée si souvent. — *Queste*, comme *ceste*, vient du lat. *ecce iste*. Cfr. l'ital. *questo*, le prov. *queste* (gloss. occitan.) et *aquest*, enfin l'esp. *aqueste*. Dans la phrase de notre auteur : *Queste vous est baillie*, on reconnaît presque tous les mots provençaux : *Questa vos es bailliata*. — La journée vous est baillée.

QUEUS, quel, v. 15188, 17287.

Et Harpins dist au duc queus Sarrasin c'estoit....  
Ly quels ira devant ou ly queus demorra.

*Queus*, quel, du lat. *qualis*, a, comme tous les adject. dérivés de mots latins en *alis*, des formes très-variées suivant les dialectes. Du prov. *quals* vient par exemple le *quaus* du Poitou, qui plus au nord se change en *queus*. On trouve aussi les formes *quex*, *qués*, qui ont un rapport bien marqué avec *quels*. Il faut y ajouter aussi la flexion *queil*. Au surplus, ce ne sont là que des formes communes à presque tous les mots en *el*.

En Hainaut on dit encore *qués* pour *quels*, comme dans le Gilles de Chin :

Li rois demande : quez noveles?  
(Gilles de Chin, v. 2514.)

La Chans. d'Antioche nous offre de même : *Qués noveles*, II, 185. Dans le second exemple de notre auteur on a pu remarquer l'emploi simultané de *quel* et de *queus*. Il en est de même dans cette phrase montoise : « Avés vu les quais? — Les *quèles* quais? *qués* quais? » *Quelque* subissait un changement semblable : « *Quesques* parens ou amis que ils euisent. » Corp. chr. Fland., III, 535. « Sans poyoir emporter *quesques* de leurs biens. » Ibid., III, 485.

QUEVESTRE, licou, lien, v. 25031.

Unq quevestre saisy ly roys qui fu dolans  
Et ly mit ens ou col.

Prononciation picarde de notre vieux mot *chevêtre*. Lat. *capistrum*, ital. *capestro*, esp. *cabestro*, prov. et catal. *cabestre*. Dans la Mort de Garin on trouve la forme *chevoitre* :

Ces vilains font en chevöitre tenir.  
(Mort de Garin, p. 492.)

L'éditeur de cet ouvrage nous paraît avoir écrit *senestre* pour *cevestre* dans son introduction, p. lxxxiii. On fit de ce mot le verbe *enchevêtrer*, qui se rencontre déjà dans le pas-

sage suivant, où Gautier de Coinsy gourmande le clergé romain et l'accuse de tous les maux de l'Église :

Trop convoiteus sont li Romain :  
 Qui lor enplit sovent la main  
 Quan qu'il velt fait, bien lo sachiés.....  
 N'est merveille se sovent plunge  
 Sainte Église tot environ,  
 Car en Rome a povre aviron.  
 Cil l'engignent, cil le fauvoient,  
 Cil la plungent et cil la noient,  
 Cil la guient, cil la déçoivent,  
 Qui gouverner à droit la doivent.  
 L'apostolle, li cardinal,  
 Et li prélat, li govrenal  
 De Sainte Église doivent estre ;  
 Mais convoitise en son chevestre  
 Si les enchevestre et enlace  
 Que ce que par Deu et par grâce  
 Doivent doner, donnent à çaus  
 Qui gouverner ne sévent aus.

(Gaut. de Coinsy, Mir. de N.-D., MS.,  
 n° 40747, f° 26 r° et v°.)

Qui, à qui, v. 9222, 32470.

Qui qu'en poist ne qui non...  
 Et le roy Abilant qui forment se fia.

Comme dans le prov., le cas régime de ce pronom fut d'abord emprunté au lat. *cui*, et nous avons déjà fait observer sous le mot *poiser* que l'on avait primitivement écrit *cui qu'en poist*.

Audain aurai, cui k'en doie auier.  
 (Gérard de Vienne, V, 2267.)

Il en est de même en provençal : *Cui* que plassa o pes. Chr. des Alb., p. 346. Au XIV<sup>e</sup> siècle on remplaça *cui* par *qui*, ainsi que le fait notre auteur. Le Baud. de Seb. nous offre par exemple ce vers :

Pour l'amour de mon père qui fesistes ajue.  
 (I, 67.)

Au lieu d'écrire avec Joinville : « Je ving au conte de Soissons, *cui* cousine germainne j'avoie espousée, (I, 51) » l'auteur des Vœux du Paon n'hésite pas à dire non plus :

Mais de ceuls en qui cuer proèce est ostellée.  
 (MS., f° 457 v°.)

La qui gens par estoit si très-fort envafe.  
 (Ibid., f° 442 v°.)

C'est au cas direct ou au sujet que l'orthographe *qui* pouvait être permise. Aussi est-ce avec raison que notre auteur a écrit : *Qui* qu'il ataint (v. 26632). Il en est de même dans ce vers :

En un tourblel s'en vont, qui qui en ait mal grés.  
 (Vœux du Paon, MS., f° 29 v°.)

« *Qui* que s n'azire. » — *Qui* que ce soit qui s'en fâche, disent aussi les troubadours. Rayn., Lex. rom., V, 25.

QUIERE, cuire, v. 6891.

Mieus nous aiment à *quiere* c'à prendre à raçonon.

Cette orthographe où l'*ie* a le son d'un *i* simple a toujours été qualifiée de flamande par M. de Reiffenberg. Nous avons déjà fait remarquer, en effet, que dans le wallon, qui a surtout subi l'influence germanique, les verbes primitivement en *ier* se prononcent le plus souvent en *i*. En rouéchi le mot *piere* se change également en *pire*.

Nous devons pourtant noter qu'ailleurs notre auteur a écrit *quirre* (v. 4783). Mais n'écrit-il pas aussi *riere* et *rîre* (v. 435), *loisier* et *loisir* (v. 23128), *S'-Espier* et *S'-Espir* (v. 18204), *deskieré* et *deskiré* (v. 9149 et 10250), enfin *venier* et *venir* (v. 2628)? A propos de ce mot *venier*, nous avons ici une remarque à faire; c'est qu'il figure dans un couplet monorime en *ier*, et que l'auteur le fait rimer avec *laissier*, *refroidier*, *estlongier*, etc. On pourrait croire, en voyant cette anomalie, qu'on prononçait *estlongir*, *laissir*, comme *venir*, car on ne disait sans doute pas *venier*, quoi que l'expression *bien vegniés-vous* puisse faire supposer à cet égard. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. fait rimer *crimier* (crimir) avec *esclarchier* (esclarchir) et *akoellier* (akoellir) dans un couplet monorime en *ir*. Baud. de Seb., I, 300. Il y a là une question intéressante de prononciation. Nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer dans l'anc. franç. des verbes qui appartiennent tout à la fois à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>de</sup> conjugaison. Peut-être les mots que nous venons de citer n'en sont-ils que de nouveaux exemples; peut-être aussi n'est-ce qu'une licence permise alors aux poètes. Ainsi notre auteur, au vers 1479, a écrit *avillier* à la rime en *er*, et ailleurs il écrit *rafresquier* et *refroidier*; pourtant alors, comme aujourd'hui, ces verbes étaient aussi de la 2<sup>de</sup> conjugaison. C'est ici le lieu de rappeler que dans les verbes en *ier*, comme *couroucier*, *apparellier*, le part. passé masc. est en *é*, *couroucié* (v. 35622), *apparellié* (v. 25626), tandis qu'au féminin on disait *couroucie* (v. 26474), *apparellie* (v. 25972). Voy. aussi dans Raoul de Camb., *baisie*, p. 215, *rengie*, p. 239.

*Cuire*, en prov. *cozer*, vient du lat. *coquere*.

QUIERQUIER, charger, porter, v. 1060.

Boin fait *quierquier* à Dieu ses grans aviescités.

C'est-à-dire : Il est bon de porter ou d'offrir à Dieu ses adversités. Voy. pour l'étymologie le mot *DESKIERKER*.

QUIGNIE, cognée, v. 15625.

De haecs, de martiaus, d'espée et de *quignie*.

« *Secures*, id est *cuniadas*, » lit-on dans le capit. de Villis, c. 42. Voy. Ducange, v° *Caradrus*. Quoiqu'il vienne aussi du lat. *cuneus*, il ne faut pas confondre le mot *cuniada*, cognée, avec le moy. lat. *coniada*, qui se trouve dans le Polyptyque d'Irminon et qui paraît désigner un gâteau, dans le genre de ceux qui se donnent encore à Noël et qui portent le nom de *quignets*, ou *cugnots* en Picardie, *coignolle*,

*quéniole* en Hainaut, et ailleurs *quénieux*, *cuniou*, etc. C'est ce que les Lillois appellent *coquilles*. Tous ces mots viennent du lat. *cuneolus*, à cause de la forme donnée à ces sortes de gâteaux.

Le picard a gardé le mot *quignie*, cognée. Dans le Raoul de Cambrai, M. Éd. Leglay a eu tort d'écrire *coigniés* au lieu de *coignies* :

Le paliz tranchent à *coigniés* d'acier (p. 88).

**QUIRIE**, cuir, v. 9104.

Et s'ont les poins pesans et durs qu'une *quirie*.

On écrit plus souvent *cuirie*, et ce mot désigne un vêtement destiné à garantir le cou. Voy. Ducange, v<sup>o</sup> *Quirée*.

Seur un bényel et en no compagnie,  
Ara viestu mainte viêsc *quirie*.

(Serventois, p. 33.)

Est-il besoin de dire que ce mot vient de *corium*, et non de *quér*, cadere, comme le pense Hécart? Voy. le mot *Esquirie*.

**QUIRE**, voy. **QUIERE**.

**QUIS**, cherché, demandé, v. 10951, 18542.

Or verra-on le droit que viers moy avés *quis*...  
Entre les mors avoit Bauduins esté *quis*.

L'auteur du Baud. de Sebourg dit de la même façon :

Se j'en ai un pierdut, tost en r'arai un *quis*.  
(I, 69.)

Il en est de même dans la Chans. d'Antioche (I, 48 et 58); mais ici M. P. Paris n'a pas reconnu la valeur du mot, qu'il fait venir malheureusement du lat. *queo*, *quis*.

La trova l'apostolle, demanda qu'il a *quis*.  
(I, 48.)

L'éditeur ne s'est souvenu ni du verbe *querre*, participe passé *quis*, ni de *conquerre*, part. *conquis*; lat. *quæsitus*, *conquisitus*, prov. *ques*, *conques*.

**QUISEINE**, lisez *quinseine*, v. 4044.

**QUISENON**, souci, douleur cuisante, v. 12575.

Je vous pri pour Mahon  
Que vous me pardonnés anoi et *quiseçon*.

Ce subst. est formé du verbe *quire*, *coquere*. On écrivait aussi *cuseçon*. Il semble que ce soit un augmentatif du prov. *coizenza*, *cozensa*.

**QUOIEMENT**, tranquillement, v. 20961.

Et l'ont dépublyet ensamble *quoielement*.

C'est-à-dire: Et ilz ont publié l'ordonnance discrètement, sans bruit. Prov. *quedament*, ital. *chetamente*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 22.

**QUOISIS**, **COISIS**, **VUS**, v. 756. Voy. **COISIR**.

**QUOITE** d'esperons (à), v. 5547. Voy. **COITE**.

**QUOITIER**, v. 2658. Voy. **COITIER**.

**QUOY**, tranquille, paisible, secret, v. 5907, 15856, 19474, 53094.

Et se tiennent tout *quoy*...  
Doucelement ly a dit et à *quoy* raison...  
Par Turquant le manda en une lestre *quoi*...  
Roys Corbarans mena Margalie le *quoye*...

C'est notre vieux mot *coi*, *coite*, dans l'expression *rester coi*: nous en avons déjà parlé sous le mot *Ocquoison*. Le prov. avait la forme *quetz*, et le cat. *quiet*, du lat. *quietus*. Angl. *quiet*.

Estat tuit *quei*.

(Chr. des Alb., p. 138.)

« Soyez tous *cois*. »

**QUOY (A SON)**, à son aise, v. 1599.

Qu'elle y voist à son *quoy* et fache à Dieu pryere.

Nous doutons fort que ce soit là le lat. *in quiete*, comme l'a supposé M. de Reiffenberg. Ce serait bien plutôt le franç. à son choix comme dans ce vers :

Lors averay amours et amie à mon *quoy*.  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 22 r<sup>o</sup>.)

Notre auteur n'écrit-il pas même à vo *cois* ?

Liés en sui, dist Harpins, qu'il en est à vo *cois* (v. 29669).

En prov. on disait à sa *causia* et *el seu cauziment*. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 365. Ces mots se rapportent au verbe prov. *causir*. Voy. notre mot *Coisir*.

## R.

La lettre *R* que nous ne faisons plus sonner à la fin des infinitifs de la première conjugaison et de certains autres mots, sait-on au juste ce qu'elle valait dans l'ancien langage? M. de Reiffenberg nous dit, par exemple, au v. 11973, que le mot *ivier* se prononçait *ivié*. De son côté M. Genin affirme d'une manière encore plus absolue que l'*r* finale

était toujours muette. Variations, p. 65. « De quelles gens parlez-vous, leur dirons-nous avec M. Francis Wey? Sont-ils Lorrains ou Berrichons, Picards ou Poitevins, Normands ou Gascons? car tout en usant de la même langue, ils parlent fort diversement. » Révolut. du lang. en France, p. 267. La prononciation étant aussi variable que les dia-

lectes, n'établissez donc pas de règles générales à son sujet. Tant que la langue française ne fut pas centralisée et qu'il n'y eut pas de savants disposés à lui donner des lois, chaque province eut son parler à elle, qui différait de celui des autres provinces. C'est donc tout au plus à dater du xvi<sup>e</sup> siècle qu'il faut chercher des règles de prononciation, et encore trouvera-t-on qu'alors même elles ont été fort souvent contestées. Qui oserait dire qu'aujourd'hui elles n'éprouvent plus de résistance?

Pour ne parler que du dialecte dans lequel est composé le Godefroid de Bouillon, si nous ne faisons attention qu'à l'usage venu jusqu'à nous, nous serions disposé à croire que l'auteur prononçait *ivier* et non pas *ivié*. Il est évident que le rouchi dit encore *l'ivier*, le *fier* et *l'infier*. Mais d'une part la prononciation a pu se modifier, et de l'autre, voici quelques observations d'où il semble résulter que l'usage ancien ne ressemblait pas au moderne.

Les couplets monorimes de notre auteur où nous trouvons la finale *er* sont de deux sortes. Dans les uns paraissent les verbes en *er*, comme *aimer*, *chanter*, *jouer*, et l'on y voit figurer également les mots *per*, *ber*, *cler*, *mer*, *amer*, *se fier*, etc. Dans les autres on ne rencontre exclusivement que des mots en *ier*, tels que *ivier*, *arier*, *derier*, *destrier*, *chier* (*carus*), *fier* (superbe), *moullier* (femme), *requier* (*requiro*), *anoi-ier*, *pri-ier*, *casti-ier*, etc.

Cette division à laquelle l'auteur reste constamment fidèle, et qu'on retrouve dans les romans d'Alexandre et de Baudouin de Sebourc, peut faire croire qu'on prononçait alors la finale en *er* autrement que celle en *ier*. Et en effet nous en avons une preuve manifeste au vers 9617, où notre auteur écrit *sauvier* au lieu de *sauver* afin de régulariser la rime.

Nous laissons de côté les poètes qui n'ont admis que les assonances, puisque leurs rimes ne sont que des à peu près; et, en conséquence, nous ne cherchons point d'exemples dans la Chanson de Roland, où l'on voit au même couplet *osberc*, *guaret*, *isnels*, *enfer*, etc. Édit. Genin, p. 116. Nous n'en chercherons pas davantage dans les fragm. d'Isambart et Gormont, où *aveir* rime avec *feiz*, *ber* avec *né* et avec *amiré*, *fier* avec *estoinné*. Tout cela ne peut servir à déterminer la prononciation; et c'a été, suivant nous, le tort de M. Genin d'en faire la base de son système. Il en est venu ainsi à faire disparaître toutes les consonnes. Et voyez un peu, lui qui prétend que *mer* se prononçait *mé* pour n'être pas confondu avec *mère*, que répondrait-il si on lui montrait les mots *père* et *mère* rimaient avec *senée*, *espousée*, *célée*? Voy. le Raoul de Cambrai, p. 224.

Dans ce même ouvrage on trouve à la rime *perte*, *teste*, *espée*, *guère*, *serve*, *damoisèle*; un peu plus loin *cortois* et *crois* riment avec *savoir* et *véoir*; mais il ne faut pas s'en mettre en peine, ni aller s'imaginer avec M. Genin que les consonnes finales étaient muettes. Encore une fois, ce ne sont là que des assonances. On trouve un reste de cette habitude dans notre auteur, lorsqu'il met le mot *martirs* dans un couplet en *is* (v. 23092), et les mots *turs* (v. 3829),

*murs* (v. 7561) et *Taffurs* (v. 23848) dans des couplets en *us*. A qui persuadera-t-on que les *turs* fussent des *tus*, et les *murs* des *mus*? De même si dans le Bertr. du Guesc. (II, 195), *haubert* semble rimer avec *bacinet*, il faut bien se garder de le prononcer *haubet*. Nous sommes devenus en français très-difficiles pour la rime, et nous ne comprenons plus les licences du temps jadis. Les Anglais, qui nous ont emprunté tant de choses, laissent encore à leurs poètes toutes ces licences, et chez eux personne n'est obligé de mettre toujours la rime d'accord avec la prononciation rigoureuse. Il suffit de la consonnance et même de la rime pour les yeux. Autrefois, jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les Français en faisaient autant. Les législateurs de notre Parnasse y ont mis bon ordre. La vieille habitude du xii<sup>e</sup> siècle qui permettait de faire rimer *hallebarde* avec *gendarme* a dû se réfugier dans les plaintes populaires.

Nous avons dit que les premières tentatives faites pour généraliser la prononciation française datent du xvi<sup>e</sup> siècle, mais nous sommes bien loin d'avoir accepté toutes les règles qui furent alors mises en avant. « Les deux liquides *l* et *r*, dit un grammairien du temps, se doivent toujours prononcer en la fin du mot, soit que le mot ensuyvant se commence par consonne ou non, comme en ces dicions : *Lequel des deux, veux-je aymer*? Tu vois *l* prononcée en *lequel* et *r* en *aymer*. » Dictionnaire, colloques ô devises familières en quatre langues. Anvers, 1538. Nous pourrions nous contenter de cette simple citation contre l'axiome de M. Genin : « *R* finale était toujours muette. » Mais comment n'a-t-il pas vu que *r* sonnait encore dans les infinitifs en *ir* et en *oir*, il devait en tirer la conséquence qu'elle avait pu, nous devrions dire qu'elle avait dû, comme en prov. et dans les autres langues néolatines, sonner aussi dans les verbes en *er*, et que si dans certaines provinces on dit *mouri*, *savoi*, *chanté*, au lieu de *mourir*, *savoir*, *chanter*, ce ne pouvait être là que des exceptions.

C'est surtout lorsqu'on examine les textes que la règle de M. Genin paraît de plus en plus hasardée. Voici, par exemple, une chanson du xiii<sup>e</sup> siècle, où nous lisons :

Sire Hue le fer  
Ly despencer.

(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 206.)

Nous devrions dire, d'après la règle, le *fé* et *ly despencé*; mais le moyen de croire que ce mot anglais *despencer* doive changer sa prononciation. Il est bien plus naturel de supposer que l'auteur n'a écrit *fer* au lieu de *fier* que pour avoir le droit d'en faire sonner *r*. Nous en revenons, on le voit, à la grande division des rimes en *er* et de celles en *ier*, telle que l'admet notre auteur. On peut en trouver des exemples assez anciens. Quènes de Béthune au xii<sup>e</sup> siècle ne fait-il pas rimer *vengies* avec *emprier*, et ne nous montre-t-il pas ainsi comment il prononçait la rime en *ier*? Leroux de Lincy, Chans. hist., I, 111. Dans le rom. de Renart ne lisons-nous pas aussi :

Deable nos out aguetiez  
Qui s'est mis en nostre moustier.  
(I, 131.)



L'opinion de M. de Reiffenberg à propos d'*ivie* peut donc s'appuyer sur des exemples respectables. En voici un de plus :

Pour quérir nul millour ouvrier  
Que je suis l'esté et l'ivier.

(Froissart, III, 306.)

Ailleurs (p. 301) *psautier* rime avec l'autr'ier. Mais cette rime en *ier* (*ie*) peut-elle être invoquée pour la prononciation du mot *hivé*, comme le voudrait M. Genin? Nous disons que non. Peut-être que si l'orthographe *hivier* avait prévalu, ce mot aurait suivi la règle de ses pareils de même désinence, comme *acier*, *ouvrier*, *destrier*, etc. Mais du moment qu'il eut abandonné l'*i*, il changea de catégorie et suivit la fortune des mots en *er*. C'est ainsi que Coquillart fait rimer *resver* avec *yver* (p. 150).

Au XIII<sup>e</sup> siècle on voit cette différence se marquer aux yeux par une particularité orthographique. Les copistes écrivent *chanteir*, *panseir*, *oultre meir* (Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 118). Rutebeuf écrit de même *peir* et *trampeir* (I, 48), et comme on pourrait douter encore de cette prononciation du mot *per* (*peir*), il a soin de jouer sur ce mot et d'écrire ce vers :

Pers aus barons, aus povres peires.

(Ibid.)

Ainsi donc nous ne dirons pas avec M. Genin que l'*r* finale était toujours muette, ni avec l'auteur du dictionnaire et des colloques de 1558 : « R, où qu'elle soit posée, ha toujours le son véhément? » Question de temps, question de dialectes, dirons-nous plutôt. Coquillart ne fait-il pas rimer *greffier* avec *clair* (p. 45).

La langue moderne n'établit plus de différence, au moins pour les verbes, entre la finale en *er* et la finale en *ier*. Quant aux adject. et aux subst., c'est autre chose. Ainsi on fait sonner l'*r* dans *amer*, *mer*, *fer*, *hiver*, *enfer*, etc., et aussi dans *fer*, *hier*. Autrefois *fer* suivait la loi commune des mots en *ier*, et La Fontaine faisait rimer *fers* avec *volentiers*; Boileau le faisait rimer avec *altiers*, ce qui a fait croire aux grammairiens que la lettre *r* sonnait dans ce dernier mot. On a vu de même que Froissart prononçait l'autr'ie, comme l'auteur du rom. de Renart (I, 249). La règle était absolue pour les mots en *ier* et en *iers*. Aussi aurions-nous tort de nous étonner que Froissart fasse rimer *volentiers* avec *rentiers* et même avec *tiers* (III, 482, 501). Est-ce que Villon ne le faisait pas encore au XV<sup>e</sup> siècle?

Bien est-il vray que j'ay aimé  
Et aymeroye volentiers :  
Mais triste cœur, ventre affamé,  
Qui n'est rassasié qu'au tiers  
N'oste des amoureux sentiers....

En résumé, les règles varient selon les coutumes provinciales, et s'il est permis de tirer quelque induction de tout ce qui précède, nous dirons que M. Genin aurait mieux fait de reconnaître le son de l'*r* dans les verbes de la 1<sup>re</sup> conjugaison et dans les mots, de même désinence, en établissant

toutefois une exception pour tous les mots terminés en *ier*. Et cependant, toute vraisemblable qu'est cette règle, nous ne voudrions pas la poser d'une manière absolue.

Une autre conséquence à tirer, c'est que dans les verbes en *ier*, il faut toujours tenir compte du redoublement de l'*i*, comme dans *prier*, *plôier*, et bien se garder d'écrire, comme nous l'avons fait trop souvent, *pryer*, *ployer*.

RABIS, RABY, enragé, v. 8659, 10964, 22521.

Car onques chiens rabis tellement n'esraga....  
Et Ricars ly respont ensy com tous rabis....  
Dist ly roys Luequablaüs : « Il sont trestout rabis. »

Lat. *rabidus*, prov. et cat. *rabios*, esp. *rabioso*, ital. *rabioso* : on trouve aussi la forme *esrabi*. Voy. notre mot *Esrabier*.

RACATER, VOY. ACATER.

M. Genin voulant expliquer ce mot dans la Chans. de Roland y voit un synonyme du picard *racacher*, qui signifie, dit-il, rechasser, repousser; exemple : *racacher* un volant. Ce verbe a en picard bien d'autres significations, et entre autres celle de rappeler :

Racachez Babette.  
— Babette, ell' n'est point ichi.  
(Vieille chanson.)

Dom Carpentier donne aussi à *racacher* la signification de ramener. Sans vouloir donc nier les rapports de *racater* et de *racacher*, nous pensons qu'on peut différer sur le sens à donner au premier de ces verbes. Examinons d'abord les passages de la Chans. de Roland. Dans l'un, l'auteur nous montre Charlemagne inquiet d'entendre les sons de détresse du cor de Roland. Il veut marcher à son secours et rassemble tout son monde. On se hâte donc, et les cors de l'armée de Charlemagne sonnent à l'envi :

Sunent cil graisle e derere e devant,  
Et tuit rachatent encuntre l'olifant.  
(Édit. Genin, p. 154.)

« Le clairon sonne et devant et derrière, dont les voix accueilloient la voix de l'olifant. » Ainsi traduit M. Genin. Nous voudrions dire au contraire : « Les clairons sonnent et derrière et devant, et tous rappellent du côté où l'olifant se fait entendre. »

Dans l'autre passage, Baligant raconte aux siens que Charlemagne est en marche pour venir venger la mort de son neveu Roland, et parle ainsi :

X grant escheles a faites de se gent;  
Il est mult proz ki sunet l'olifant,  
D'un graisle cler racatet ses cumpaignz.  
(Édit. Genin, p. 265.)

M. Genin traduit : « Charles a partagé son monde en dix grandes cohortes, il est moult preux, celui qui sonne l'oli-

fant ! Son camarade lui répond d'un clair hautbois. » Voilà un duo de clairon et de hautbois qui n'est pas mal imaginé pour le besoin de la cause. Nous ne dirons rien de ce compagnon qui sort on ne sait d'où. C'est simplement un régime pluriel changé en sujet singulier. Pour nous ce dernier vers signifie : « Des sons aigus de son cor, il rappelle ses compagnons. » Mais M. Genin, ayant toujours à l'esprit l'idée de repousser, de rechasser, veut à tout prix une explication et il torture le sens. Au lieu de rechercher dans l'italien, où il aurait pu trouver le verbe *racattare*, assembler, réunir, il s'attache à la seule signification du verbe *racacher* qui lui convienne, et il tire même le mot *raquette* de notre vieux *racater*, toujours parce que la *raquette* sert à chasser la paume ou le volant.

*Racater* et *racacher* n'ont de commun que la signification dont nous avons parlé. Leur origine est fort différente. *Racacher* dérive de chasser, en picard *cachier*. *Racater* vient au contraire d'*acater*, lat. *ad-captare*. C'est par extension que l'ital. *racattare*, comme notre vieux verbe *racater*, signifie rappeler, assembler, réunir. *Re-ad-captare* équivaut en effet à *recolligere*. Voici un autre exemple de ce terme :

Après dîner a le cor pris,  
C'on ot al dois devant lui mis;  
Bien fait le voit, et moult a ate;  
Passe les prés et s'en *racate*.  
La noise à le contrée emplie.

(Part. de Dlois, I, 62.)

Dans ces vers : *Et s'en racate* signifie : Et si en corne l'appel, c'est-à-dire qu'il fait l'appel de la meute, qui en effet ne tarde point à venir.

#### RACHER, cracher, v. 21140.

Mais les payennes vont dessus la croix *rachant*.

*Racher* et aussi *raquer* ont également le sens de conspuer :

Tellement le *racha*  
Qu'il convint que li dus... passast outre le mer.  
(Baud. de Seb., II, 249.)

N'i avoit Sarasin, Inés que le moustier voit,  
Ne fache encontre ordure, et puis si les *raquoit*.  
(Ibid., I, 325.)

On disait dans le même sens *esraquier* :

Et batre d'escorgies et ton vis *esraquier*.  
(Ibid., II, 129.)

Rouchi *raquer*, pic. *raker*, wall. *rechî*, prov. *racar*, dialecte de Côte *racà*, *recà*. M. Diez tire ces mots de l'anc. nord. *hrâki*, salive, *hrakia*, cracher, ang. sax. *hrækan*. *Cracher* n'est, suivant lui, que le renforcement du même mot. Cfr. le prov. *es-cracar* (subst. *crai*), sicil. *s-craccari*, dial. de Coire *scracchiar*. N'y aurait-il point là plutôt une simple onomatopée? c'était l'avis de Ducange, au moins pour le moy. lat. *rascare*, cracher.

#### RACHINE, compte, raison, v. 8, 2057, 18651.

Et je vous conteray de miracle divine,  
Et de Jérusalem la prise et la *rachine*...  
Et Marques iert venus pour conter la *rachine*....  
Car nous sommes venu sur un autre *rachine*.

Au premier de ces exemples, M. de Reiffenberg a traduit *rachine* par *racine*, restauration; au deuxième, il l'a expliqué par l'origine de la chose; et au troisième enfin, il lui a donné le sens d'intention.

Nous avons aussi rencontré ce mot employé de la même façon dans le Bauduin de Sebourg. On vient de raconter les aventures d'Esmeret à ses frères, et l'auteur continue en disant :

Moult eurent grant merveille li enfant la roïne  
Quant d'Esmeret leur frère oïrent la *rachine*.  
(II, 85.)

La *rachine*, c'est-à-dire l'histoire, le compte tout au long. C'est ainsi qu'ailleurs le trouvère dit d'un côté :

Or lairai des bastars, dit en ai la *rachine*.  
(II, 253.)

Et que d'un autre il déclare qu'il ne parlera pas d'une certaine histoire :

Dont pluisour jongléour vos ont dit la *rachine*.  
(II, 391.)

Si l'on s'en tenait aux explications de M. de Reiffenberg, il nous semble que ce mot serait quelque peu étrange; au contraire tiré du lat. *ratioinim*, il s'explique très-bien partout. On pourrait aussi le rapprocher de l'anc. allem. *rechenen*, compter.

#### RACONDUIRE, ramener, Gilles de Chin, v. 2520.

Dez ore pent Dix de l'*raconduire*!

« Que désormais Dieu pense à le ramener ! » *Ra* au lieu de *re* au commencement des mots est de forme picarde, et le français moderne l'a adopté fort souvent comme dans *rafrâichir*, *ramener*, etc. Molière dit pourtant *remener* au lieu de *ramener*. Dép. am., IV, 5. Le prov. comme le lat. disait le plus souvent *re*.

#### RACONTER qqn, Gilles de Chin, v. 2129.

Drois est que cascun de vos l'oïe  
Por raconter lez autres gens.

*Raconter quelqu'un* est aussi anormal que *dire quelqu'un*. Voy. ce dernier mot. On pourrait y voir une espèce de latinisme imité de *docere aliquem aliquid*. Prov. *recomtar*, *racontâr*, ital. *raccontare*. Moy. lat. *recomputare*, in *memoriam revocare*. Pourquoi donc Raynourd a-t-il distingué l'origine de *conte* et celle de *compte* ?

**RACORDER (se)**, se remettre d'accord, faire la paix, v. 5250.

Au palais sont venit, si se vont *racordant*.

Nous n'employons plus ce verbe dans cette signification. Aujourd'hui les mots *raccord*, *raccorder*, ne sont plus que des termes techniques. Comme *discordia* et *concordia*, ces mots viennent du lat. *cor*, *cordis*.

**RACUSER, RAQUUSER, dénoncer**, v. 18470, 27644.

Ne me *racusés* mie.

Ce mot qui est resté dans le rouchi, se dit *racusier* en picard. Dans le Baud. de Seb. on lit, comme dans notre auteur, *racuser*, I, 144. « Lesquelz se atargèrent pour y estre, à la nuit, affin que on ne les *racusast* pas. » Lettres de rémission de 1409.

Mais ne saurez qui il estoient,  
Qu'à moi n'affiert d'aus *racuser*.

(Tourn. de Chauveney, v. 2900.)

Comme terme d'écolier on dit aussi en rouchi *raccusète* pour rapporteur. *Racuser* est mis pour *ré-accuser*. On trouve la forme *rancuser*. Chev. au Cygne, p. 159.

**RADE, prompt, rapide**, Gilles de Chin, v. 5897.

Noire et orible en estoit l'onde,  
*Rade* et isnéele et tos corans.

On disait à l'adverbe *radement* :

Il féri Mauquaré ung cop moult *radement*.

(Chev. au Cygne, v. 4811.)

*Rade* et *radement* sont encore dans le rouchi, surtout dans le dialecte lillois. Le picard a aussi *rade*, vite. C'est encore un de ces mots que nous avons perdus, parce qu'il est allé se confondre avec un autre. Autrefois *rade*, *radeur*, avaient une signification très-différente de celle qu'on donnait à *roit*, dont nous avons fait *roide*. On disait la *radeur* de l'eau pour la rapidité de l'eau. Jacq. de Lalaing, in-4°, p. 255. Et, comme dans Gilles de Chin, l'eau pouvait de même être *rade*. Le rouchi a conservé en effet les deux termes *rade*, prompt, rapide, et *rot*, *roi*, qui ne plie pas.

Qui aïche qui est là si *rot*?  
Ch'est l'greffier de l'indrot.

(Chans. III.)

La forme du mot *rade*, autant que sa signification, se rapproche de l'esp. *raudo*, et pourrait venir de *rapidus*; mais le flam. *rad*, prompt, et l'angl. *ready*, nous engagent bien plutôt à le ranger dans la famille du goth. *raths*, facile, prompt, léger. Voy. Diefenbach, Goth., II, 189.

On pourrait croire au premier abord que *rade* ne s'est confondu avec *roide* qu'au moyen de la prononciation intermédiaire *rédi*, et expliquer par cette raison comment les deux significations bien marquées de ces deux mots se sont trouvées réunies dans le seul adjectif *roide* : aujourd'hui

en effet on peut dire une corde *roide*, et des pigeons qui ont le vol *roide*. Autrefois on aurait dit corde *roite* et vol *rade*.

Si les grammairiens se sont disputés au sujet de la prononciation *roide* ou *rédi*, notre vieux mot *rade* n'y est pour rien. Ce sont les habitudes provençales qui en ont été la cause. Les troubadours ne disaient-ils pas dans le même sens *rede* et *rot*? « Asta *reida* de fraisser, » lance *roide* de frêne; et « a'l col tan *rot* que no'l pot plegar; » il a le col si *roide* qu'il ne le peut plier. Ces deux mots équivalaient à l'anc. franç. *roit* :

Coment je sais del *roit* espieu férir.

(Gar. le Loh., I, 185.)

Par suite on a pu dire *roit* pour *roidement*. Ainsi assalir *roit* (v. 25407) revient à attaquer rudement, et non pas à assalir vite. Bouter *roit* veut dire aussi mettre rudement. C'est que *roit*, aussi bien que le prov. *rot* et *rede*, dérive de *rigidus*, et non pas de *rapidus* ou du flam. *rad*. C'est encore le même mot et le même sens que nous trouvons dans Froissart, lorsqu'il dit « des coursiers *roides*, forts et bien courants. » I, 81. Il s'agit ici non de l'agilité, mais de la force des chevaux. Ainsi dans le Charlemagne on lit :

Trois escuz forz e *roiz*...  
Une espeed forz e *roist*.

(Trav. of Charl., p. 28.)

Cette double étymologie étant bien reconnue, il reste à établir la part qui revient aux grammairiens. Si nous avons perdu les mots *rade*, *radeur*, c'est à eux qu'il faut s'en prendre. Ils se sont imaginé, voyant les formes *roide* et *rédi*, que *rade* en était une autre variante, et sans tenir compte de la diversité des origines, ils ont reporté sur le mot *roide* le sens de *rade*. C'était une bien maladroite confusion. Qu'y voulez-vous? un grammairien n'est pas tenu de savoir les origines des mots, et il se moque bien des patois.

D'après Remacle, le wallon n'aurait, comme le français moderne, qu'un seul mot, l'adjectif. *reu*, pour exprimer les deux idées. Il y a là une erreur, croyons-nous. Le wallon possède aussi la forme *rât*.

**RADOS, soutien, garantie**, Gilles de Chin, v. 5184.

Il a mené Brebençons tant  
Qu'il n'ont deffense ne *rados*.

Dans la coutume de Montreuil, chap. 42, il est question d'arbres plantés pour *rados* des maisons, c'est-à-dire pour défendre ou garantir les maisons. Ducange rapproche avec raison ce mot du moy. lat. *redorsare*, adosser. Nous avons gardé le mot *ados*, talus en terre élevé le long d'un mur, et nous disons encore *adosser* une armée.

**RAFRESQUIR, rafraîchir**, v. 1992.

Pour luy à *rafresquir*.

Prov. *refresquir*. Pour l'étymologie voy. FRESCH.

**RAIENS**, racheté, Gilles de Chin, v. 1018.

*Raiens* se sont délivrement;  
L. mars cascuns i rent.

*Raiens* est le part. passé du verbe *raiembre*, *raembre*, racheter.

En février fu, mais el nuevembre  
Il fisent pais sans aus *raembre*.

(Mouskés, v. 48625.)

Il s'agit ici d'un échange de prisonniers, sans rachat. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir l'idée de rançonner, vexer.

On peut comparer ce mot avec l'anc. catal. *reembre*, *rembre*, qui dérive du lat. *redimere*, aussi bien que le prov. *rezemer*, *reemer* et *redebre*. Rayn., Lex. rom., III, 417. Nous avons déjà parlé de l'analogie de cette formation avec *criembre*. Voy. *Crieme*. La langue en a gardé un souvenir dans notre subst. *rançon*, qui s'écrivait autrefois *raençon*. En provençal on disait *reemos*, *rezenso*, *rezempso*, du lat. *redemptio*. Noah Webster, en voyant l'angl. *ransom* et d'autres similaires du Nord, ne reconnaît pas l'origine de ces mots. Nous devons aussi remarquer le flam. *rantsoen*, que l'on prononçait quelquefois simplement *soen*.

M. Michel a renoncé à expliquer le mot *raidiment*, qu'il a rencontré dans le Charlemagne. C'est encore un dérivé du latin *redimere* :

Demain les ferai pendre en sun cel pin al vent  
A unes forz estaches n'en averunt *raidiment*.

(Trav. of Charl., p. 32.)

Au passé défini le verbe *raiembre* avait la forme *réinsis*, témoin ces vers :

A vendredi mort i souffris,  
Dont tut tun pople *réinsis*.

(Mouskés, II, xxxii.)

Le prov. disait également :

Ai! verais Dieus, qu'ab ton sanc nos *rempsiat*.

(Rayn., Lex. rom., III, 417.)

« Ah ! vrai Dieu, qui nous rachetas avec ton sang. »

Il est probable que les trouvères du XIV<sup>e</sup> siècle ne comprenaient plus guère le verbe *raiembre* et sa conjugaison, car au lieu d'écrire, à l'exemple de l'auteur du Raoul de Cambrai :

Por Dieu le *raémant* (p. 463),

c'est-à-dire le rédempteur, ou bien *li pères raémens*, comme écrit l'auteur de la Chan. d'Antioche (I, 87), le nôtre ne s'est-il pas mis à dire : *Le père roy amant* ou *aimant*.

De Jhésu l'ont maudit le père *roy amant* (v. 7248).

Voy. aussi les vers 970, 2291, 3252 et 46377. Ou bien c'est un jeu de mots fondé sur la ressemblance des termes, ou bien c'est une corruption du langage produite par l'oubli de l'ancien vocable.

**RAIER**, **RAIER**, jaillir, couler, v. 2656, 52811.

Sy qu'il en fist le sanc à le tierre *raier*.

L'auteur du Bauduin de Sebourg dit de même en parlant du saint sang de J. C. :

El non du sanc qui pour nous voilt *raier*.

(I, 348.)

Le prov. *raiar*, *rajar*, s'emploie dans la même acception : « Ne fan lo sanc *raiar*. » Chr. des Alb., p. 216. L'esp. *rajar*, le port. *radiar*, l'ital. *radiare*, comme notre moderne *rayer* et l'angl. *to ray*, n'ont pas cette signification. Ils viennent tous néanmoins, suivant Raynouard, du lat. *radius*, dont l'anc. franç. avait fait *rai* à l'exemple du prov. Ducange avait vu dans *raier* le moy. lat. *rigare*, qui existe aussi en italien, où il a tout à la fois le sens de *rayer* et celui de mouiller.

**RAÏMLIR**, remplir, v. 9800.

Que la sale en estoit à tous lès *raïmlie*.

Du lat. *adimplere*, avec l'*r* de renforcement. Notre auteur écrit aussi *raemplir*.

**RAIN**, rameau, v. 6463; bois du cerf, Gilles de Chin, v. 1988.

Tint ung *rain* d'olivier qui vers estoit assés....  
De xv *raius* ert, ce m'est vière.

Prov. et anc. cat. *ram*. On écrivait aussi en vieux franç. *rain*, et avec le signe du plur. *raims*; aussi peut-on dire que les deux rameaux entrelacés qui figuraient dans le blason de la ville de Reims sont un véritable rébus.

Des *raims* du cerf il nous est resté la *ramure* du cerf. Les Latins disaient aussi figurément *ramosa cervi cornua*. Peut-être faudrait-il, dans l'exemple de Gilles de Chin que nous donnons ci-dessus, écrire *xvi raïms* au lieu de xv. On sait que les cors ou cornes du cerf indiquent son âge, et qu'ils croissent en nombre pair. Ainsi un cerf de six ans peut avoir quatorze ou seize rains ou cors. La mesure ne s'oppose pas à cette correction.

Le diminutif de *rain* était *raïnsel*, *raïnsiaus* :

i *raïnsel* mist par devant son escu,  
Que ne reluisc li ors et li asurs.

(Raoul de Cambr., p. 280.)

Portoient en leur mains les *raïnsiaus* verdoians.

(God. de Bouil., v. 44688.)

Les dessinateurs et les architectes ayant trouvé bon d'adopter ce mot et d'écrire *rainceaux*, on s'est empressé de suivre leur avis sans avoir souci de l'origine (dict. de l'Acad.). On permet cependant d'écrire *raïnceaux*. Pourquoi pas *raïnceaux*?

**RAISOIRS**, rasoir, v. 54575.

Trençantz comme *raïsoirs*.

Prov. *razor*, anc. cat. *rasó*, ital. *rasoio*. Du lat. *rasorius* culter. Au v. 9102, notre auteur paraît priser surtout les *rasoirs* de Tubie. Froissart écrit *rasouer*, en se fondant sans doute sur la prononciation de la diphthongue *oi*. Rouchi *raso*.

**RAISON, RAYSON, propos, parole, arguments, mots,** v. 599, 23687.

A ycelle raison...  
Entendés ma rayson.

On lit dans la Chron. des Alb. en vers provençaux :

Senhor, so lor a dit, entendetz ma rason (p. 56).

La formule à *ycelle raison* répond à notre moderne à *ces mots*. On disait *mettre à raison* pour adresser la parole. De là les verbes *arraisonner* ou plutôt *araisnier*. Voy. ce dernier mot. Le mot *raison*, lat. *ratio*, est pris ici dans le sens du grec λόγος. Voici un exemple où il a la signification de langage d'une manière absolue :

Ebrieu savoit parler, le rason de Judée.  
(Baud. de Seb., I, 336.)

**RAMANOIR, voy. REMANOIR.**

**RAMEMBRER, remémorer, v. 2806.**

De trop grande pitié li peuist ramembrer.

Voy. MEMBRÉ. On trouve aussi la forme *remembrer*. « Combien que la chose soit telle que, plus elle seroit *remembrée*, plus elle plairoit à vos seigneuries. » Rabel., I, 1.

**RAMENTEVOIR, rappeler, remémorer, v. 8485, Gilles de Chin, v. 596.**

Oyés le fait c'on ramentoit...  
Sovent estoit ramentéus  
Ses vasselages et ses pris.

« Il n'y eut fait nul exploit qui fasse à *ramentevoir*. » Froissart, Gloss. de Buchon. Voy. notre mot AMÉNTATION. L'Académie mentionne encore comme vieux le verbe *ramentevoir*.

**RAMONNANT, balayant, v. 9557.**

Sont enbatut ly sains tellement ramonnant  
Qu'il n'y a demoret Sarrasin ne Piersant.

L'acception de ce mot est aujourd'hui restreinte au balayage des cheminées. Le subst. *ramon*, balai, d'où dérive *ramonner*, vient du lat. *ramus*. « Et le comte d'Artois avoit juré le paterne Dieu qu'il feroit un grant veu en Flandres, ainchois qu'il retourneche jamais; et il avoit fait mettre un petit *ramon* en guise de timbre. Et on li demanda quelle senifianche c'estoit, et il respondi que, se il vivoit longuement, Flandres seroit *ramonnée* et essillie. » Voy. mon rapport du 10 janvier 1848, dans les Bulletins de la Commission d'histoire.

**RAMPER, grâvir, grimper, v. 12752, 17048, 21054.**

Et ly singes estoit sur ung arbre rampé...  
La sorcière s'en vint, sur les crestiaus rampa...  
Se je poote ja desus ces murs ramper.

L'Académie ne mentionne plus ce mot que dans le sens de se trainer sur le ventre. Elle dit cependant du lierre que c'est une plante *rampante* ou *grimpeante*. Mais c'est évidemment là un souvenir du lat. *reperere*, qui s'employait aussi pour les plantes grimpeantes. En rouchi on donne au lierre le nom de *rampe* et de *rampereule*, et à Maubeuge toute plante grimpeante s'appelle *rampoelle*. Les Anglais ont conservé au verbe *to ramp* notre vieille acception. Ils y ont même ajouté celle de sauter, danser, gambader. En ital. *rampare* veut dire frapper avec la griffe ou avec la *rampa*. C'est lorsque le lion est dans l'attitude du combat et qu'il semble frapper avec ses griffes, que la langue héraldique le nomme *rampant*. L'idée de *gambader*, que nous trouvons aussi dans le verbe anglais, peut fort bien s'expliquer par la position de l'animal qui se tient sur les pattes de derrière et qui a l'air de danser. Enfin, si *ramper* veut dire grimper, grâvir, c'est toujours parce que, pour monter, l'animal doit se servir de ses crocs. *Grâvir* pourrait avoir une étymologie analogue. Comparez les mots *graus*, *grauwel*, *croc*; anc. flam. *krauwel*.

M. Diez donne à nos différents termes la même origine qu'à l'ital. *rappare*, *arrappare*, accrocher, c'est-à-dire le néerlandais *rapen*, angl. *rap*, suédois *rappa*, = l'allemand. *raffen*, *rafler*, emporter. Leur parenté avec le lat. *rapere* n'est pas douteuse. Voy. Diez, Lex. etym., p. 280. Ajoutons-y le grec ἀρπαζω.

**RAMPONER, voy. RAMFRONNER.**

**RAMUS, touffu, v. 1964.**

Chely qui vous porta dedens le bos ramus.

Aujourd'hui nous disons d'une plante qu'elle est *rameuse*. Ce dernier mot vient du lat. *ramosus*. Quant à *ramus*, il semble imité du provençal :

Passerou l'espeissa del boi ramut.  
(Rayn., Lex. rom., V, 38.)

Ce mot nous fournit l'occasion de reparler des mots *ombrage*, *sauvage*, auxquels on a donné le sens de farouche, cruel, etc. On a dit dans une acception semblable, et par les mêmes raisons, un *gent ramage* (Baud. de Seb., I, 8), un *estour ramage* (Ibid., II, 280). Ce mot équivalait ici à *sauvage*, *sylvaticus*, qui vit dans les bois. On comprend que ce nom ait été donné au loup. Voy. Dom Carpentier, v° *Lupus*. Ducange, v° *Ramagii*, cite aussi une fille *ramage*, c'est-à-dire farouche. En terme de fauconnerie on appelait oiseaux *ramages*, ou *branchiers*, les éperviers, les faucons, etc., parce qu'ils avaient été pris sur la branche, soit au filet, soit à la glu. Dom Carpentier, v° *Ramagii*. Le provençal leur donnait le même nom, et aussi celui de *ramenc*, en ital.

*ramingo*. De là vient le nom de *ramingue* attribué à un cheval capricieux. Le pigeon *ramier* n'est non plus qu'un pigeon sauvage.

RANON, impétuosité, violence, v. 57, 60, 1271.

Ung grant cerf eslevé qui courroit de *randon*.

Cette expression adverbiale de *randon*, avec impétuosité, est restée dans le rouchi d'un grand radon. Cotgrave a eu raison de donner à *randon* le sens de vitesse, rapidité, roudéur (radeur). Il est en effet synonyme de *radement*. Le prov. disait de *rando*, a *randon* et en un *rando*; l'esp. de *rendon*, de *rondon*, le port. de *rondão*, et l'ital. di *randone*, tout d'un coup, avec violence, subitement. L'angl. *at random* signifie au hasard.

Notre auteur écrit une fois *vierser des randons*. Ne serait-ce point à cause de la rime qui est au pluriel? Il est plus naturel de dire *vierser de randon* (v. 25494).

Notre auteur emploie de même l'augmentatif de *randonnée* :

Parmy les plainis de Rames s'en vont de *randonnée*.

(v. 9025.)

Prov. *randonada*. L'idée de violence a tellement prévalu pour ce mot, en picard, qu'il signifie une volée de coups, sans doute parce qu'ils tombent de *randonnée* ou avec promptitude. Notre auteur dit ainsi :

Se donnoient grans cos, boutant de *randonnée*.

(God. de Bouil., v. 25456.)

Ailleurs il s'agit d'embrassements :

xxx fois le baisa en une *randonnée*.

(Baud. de Seb., I, 29.)

Aujourd'hui *randonnée* n'est plus mentionné que comme un terme de vénerie. « C'est le tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête, qui après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant de l'abandonner. » Académie.

Nous trouvons enfin un verbe *randonner*, aller avec impétuosité.

Ly chevaus desous ly tellement *randonna*.

(God. de Bouil., v. 49900.)

Prov. *randonar*, même sens. Dans le vers suivant il faut lire *randonant* et non pas de *randonant* :

Parmi l'estor en vint de *randonant*.

(Mort de Garin, p. 92.)

Voy. aussi la Chans. d'Ant., I, 29, le rom. de Renart, III, 193, et le rom. de Rou, v. 3975.

Au lieu de *randonner* on lit *randir* dans le Part. de Blois :

Partonopeus le voit férir

Quant ce cevals li puet *randir*.

(II, 403.)

Le picard a conservé ces deux mots, mais *randir* signifie aller çà et là, rôder, et *randonner* veut dire courir, faire du bruit en rangeant, et aussi donner des coups. Le rouchi *randouiller*, remuer avec fracas, avec rudesse, et *randucher*, heurter, choquer, rencontrer rudement, ont sans doute la même origine. Il faut y joindre le norm. *randonner*, bouillir trop longtemps.

Quant à l'étymologie de *randon* et de ses dérivés, M. Diez croit que c'est l'anc. nord. *rônd*, bout, extrémité; d'où le prov. *randa*, même sens. M. de Chevallet a mieux aimé y voir l'anc. allem. *rennan*, courir très-vite. Si le prov. a *randa*, tout de suite, aussitôt, est comparé avec l'expression à *ung coron*, tout d'un bout, tout d'une file, ce rapprochement semble donner raison à M. Diez, Lex. etym., p. 281. En effet, aller de *randon* c'est aller tout d'une traite ou tout à *ung coron*. On fera bien de comparer aussi le mauvais *coron* de Froissart avec le *mal randon* du Gilles de Chin :

Cil doi misent en *mal randon*

Le duc de Lembourc et sez gens (v. 907).

RANPRONNER, gourmander, railler, v. 9966, 54584.

Ly soudans de Piersie parla par grant vieuté

Et le roy d'Olifierne a forment *ranpronné*...

A le pucelle vint et fort le *ranpronna*.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a eu tort, suivant nous, d'écrire *ranprouver*. On lit dans le Baud. de Sebourc :

Pour ce dient aucun, ensi qu'en *rampronnant*,

C'on fait bien tant au sien c'on s'en clame mesquant.

(I, 68.)

Cette dernière forme ne laisse pas le moindre doute. Nous rencontrons le verbe *rampronner* dans plusieurs ouvrages. En voici un exemple :

En *rampronnant* il dist, que chascun l'entendoit.

(Vœux du Paon, MS., f° 45 v°.)

Le subst. était *ramprone*, et on le trouve dans le rom. de Brut, v. 41994, ainsi que dans le rom. d'Alexandre (gloss.). Quoi qu'en dise M. Duméril dans son dict. du patois normand, cette forme n'est pas le contraire de *prôner*. C'est tout simplement une corruption de *rampone* et de *ramponer*.

Ce sont *rampones* que je ai ci oy.

(Mort de Garin, p. 416.)

Les membres *ramponèrent*

Le ventre et s'atainèrent.

(Ysopet, cité par M. Duméril.)

*Ramponer* quelqu'un, c'était le gouailler, lui lancer des brocards, ou seulement le blâmer. En rouchi ce mot va jusqu'à signifier donner une volée de coups, tandis qu'en normand il veut dire ennuyer, rabâcher. Le prov. *ramponar*

(Gloss. occit.) a le même sens que le *ramponer* ou le *ramprosner* des trouvères. Tous ces mots doivent être rapprochés de l'ital. *rampognare*, même signification, et dérivent de *rampone*, augmentatif de *rampa*, griffe. Nos coups de patte modernes ne sont que de véritables *rampones*.

**RAPAIRER, RAPAIRIER, revenir, retourner, v. 496, 5061, 4954; Gilles de Chin, v. 1980.**

Tant qu'il fu rapairiés à son riche barnage....  
La duoise gentis de messe rapaira....  
De si que je rapaièrrai.

On disait aussi *repaïrer*, et de là nous est resté le subst. *repaïre*, retraite des animaux féroces ou des brigands. La langue prov. avait de même *reparar* et les subst. *repaïre*, *reparazon*. Autrefois le paradis pouvait s'appeler le céleste *repaïre*. Rayn., Lex. rom., V, 86. Ces mots viennent du lat. *repatriare*, qui se trouve dans le gloss. d'Isidore et que Solin a écrit *repariare*. Le moy. lat. en a fait *reparare*. Ducange. Comparez l'ital. *ripatriare*, même sens. Le franç. moderne *rapatrier* signifie réconcilier. — *Repaïrier* est encore lillois :

Tout aussitôt Mathieu Crinchon  
A repaïré deven s'mojon.

(Chans. Ill.)

M. Hécart a eu tort de croire que c'était le verbe *repérir*. Voy. son dict. rouchi. M. Legrand n'en a fait aucune mention.

**RAPASSER, repasser, Gilles de Chin, v. 4718.**

Que il a la mer rapassée.

Forme restée dans le rouchi. Nous croyons que le picard *rapousser*, retourner, revenir, n'en est que la corruption. Alain Chartier l'a employée dans les vers suivants :

Amours compasse  
Ses faits comme la dance basse:  
Puis va avant, et puis rapasse,  
Puis retourne, puis outre passe.

(Liv. des quatre dames.)

**RAPLÉGER, RAPLÉGIER, cautionner, v. 1627.**

A Mauquard s'en vont tout sy appartenant  
Et se l'ont raplégiet viers le roy souffissant.

Moy. lat. *replegiare*. Ducange, v° *Plegius*. Voy. notre mot **PLEVIER**.

**RAPPIELLER, appeler d'un jugement, v. 5200.**

Et j'en voel rappieller.

Ainsi parle le roi Cornumarant dans le Godefroid de Bouillon, et cette manière de s'exprimer est encore aujourd'hui celle du vulgaire. Il n'appelle pas d'un jugement,

mais il en *rappelle*. Villon plus correct écrit déjà: *j'en appel*. On disait en provençal *appelar*, dans cette acception. Le moy. lat. nous offre *contrappellare*, ce qui a quelque rapport avec *rappeler*.

Le subst. *rapiel* est employé par notre auteur dans un sens analogue, lorsqu'il parle de la femme du roi Moradin :

Qui fort malade estoit sans avoir nul rapiel (v. 29738).

Sans *rapiel* pourrait bien aussi n'être que l'équivalent de *sans retour*, et ce serait alors une métaphore tirée du *rappel* des bannis.

**RASER, VOY. RASSER.**

**RASOTÉ, v. 7526; RASOTI, v. 5539, rendu fou.**

Dame, dist Corbarans, trop yestes rasotée....  
Taisiés-vous, trop iestes rasotés.

On disait aussi *assoter* et *assotir*. Voy. ces mots. Le rouchi emploie de préférence *rasotir*, au dire de M. Hécart. Dans le Baud. de Seb. on lit tantôt *rasotter* (II, 5), tantôt *rasotés* (I, 69). L'auteur du Raoul de Camb. écrit *rasoté* (p. 312); ce que fait aussi Rabelais: « Et, qui pis est, en devenoit fou, nyais, tout resveux et *rassoté*. » Liv. I, c. 15. L'auteur des Vœux du Paon dit au contraire :

En mal an est entré le viellart rassotis.

(MS., f° 408 r°.)

**RASSAMBLER, réconcilier, v. 2112.**

Ly vesques de la ville, qui moult ot d'enseint,  
*Rassambla* la royne au roy nouvellement.

Il s'agit de la réconciliation du roi Orient avec sa femme, et l'auteur ajoute :

Moult fu grande la joie à celle *rassamblée* (v. 2114).

Ailleurs il emploie *se rassamblar* pour jouter, combattre.

Or se sont ly doy roy fièrement *rasamblé* (v. 51524).

Il avait dit dans la même acception *s'ajouster*. Voy. ce mot. Il convient d'ajouter ici quelque chose à tout ce que nous avons dit sous le mot *assembler*, même signification. Le prov. exprimait combattre par *assemblerhar*, en langue d'oïl *acembeler*, et l'on sait que ces mots viennent de *Cembel*. *Acembeler* se trouve rarement dans l'anc. franç., et il est sans doute d'imitation provençale. Quant à la forme *assembler*, synonyme d'*ajouster* et de *jouster*, elle représente une tout autre idée, et la racine en est *simul*, *juxta*. Il est assez étrange pourtant que le prov. n'ait pas donné le sens de combattre au verbe *assembler*, et qu'il ait exclusivement employé pour cela *acemberhar*.

**RASSÉNER, asséner, v. 1818, 11259.**

Si je puis *rasséner*, en ce lieu proprement  
L'espauite toray, s'aras le cuer dolent...  
Se g'y puis *rasséner*, ly espauite en venro.

La lettre *r*, placée au commencement, n'indique pas ici la répétition, mais le renforcement.

Dom Carpentier voit dans ce mot le moy. lat. *reassignare*, et il cite ces vers de la chron. de Bertr. du Guesclin :

A la quatrième lance dont je fais mention  
A *rasséné* se glaive tout droit su le blançon,  
Où il avoit féri le premier horion.

*Asséner* un coup nous est resté; mais cette acception est singulièrement éloignée du sens primitif. Mouskés par exemple se sert d'*assenner* pour donner l'*assenne* ou la part qui est due. On disait ainsi *assenner* une veuve, *assenner* des enfants. Dom Carpentier cite une charte, où nous lisons même *rassener* un douaire, v° *Reassignare*. Lors donc que notre auteur parle d'Hélyas qui a rendu les chaînes d'argent à ses frères changés en cygnes, et qu'il dit :

As cinq a *rasséné*, sans point à varrier (v. 2180).

c'est comme s'il disait : il a restitué les chaînes aux cinq. Il y avait aussi en vieux franç. la forme *acener*, faire signe, montrer. Nous croyons qu'il faut la rattacher, comme l'anc. esp. *aceñar* et l'it. *accennare*, au lat. *assignare*. Cfr. le prov. *senhar*, *signar*.

**RASSER**, remplir à ras, v. 20510.

Mainte caudire i oi qui fu toute aprestée,  
D'oile et de plone boullant raeplie et rassée.

L'auteur emploie plus régulièrement *raser*, moy. lat. *rasare* :

Es villes font quierkier, les fontaines raser (v. 45155).

C'est-à-dire combler les fontaines à *ras de bord*. On dit encore vendre à boisseau *ras*, à mesure *raser*, et c'est de là sans doute que vient le mot *rasière* de blé, *rasière* de charbon (rouchi), moy. lat. *raserium*. On dit dans ce même dialecte rouchi *ras à ras* pour bord à bord. C'est le même terme qu'en provençal *ras e ras*. La langue d'oïl avait aussi jadis l'adverbe *rés à rés* :

Rés à rés près du coer li trencha les roignons.  
(Vieux du Paon, MS., f° 43 r°.)

Il nous en reste la prép. *rez*, dans ces locutions *rez pied*, *rez terre*, et aussi le subst. composé *rez-de-chaussée*. Les différences que nous voyons entre *ras* et *rez* proviennent-elles des infinitifs *raire* et *rere*, lat. *radere*, dont ils sont les participes passés?

**RASSOT**, donna l'absolution, v. 8558.

Ly évesques le rassot.

3<sup>e</sup> pers. sing. du passé défini du verbe *rassoudre*, absoudre, la lettre *r* n'indiquant pas ici la répétition. Dans la Chron. de Baud. d'Avesnes (MS. de Tournai, fol. 100 v°), on lit : « Mais papes Lions, qui ot estet oncles à la contesse Richaut, le rassaut et leur deffendi le lit. »

**RAVALER** (SE), descendre, v. 6726.

Adont s'est ravalés et revint à se gent.

Voy. notre mot *AVALER*, et Roquefort, suppl. Comme dans beaucoup d'autres mots, la lettre *r* n'indique pas ici la répétition. Se *ravaler* équivaut à *s'aval*. Dom Carpentier s'est trompé en croyant à l'existence de la forme *ravaloir*, d'après les vers suivants :

Ausi com un singe ahoqué  
A un bloquet et atacqué,  
Et que ne puet monter en haut  
Que en montant tost ne ravaut.

*Ravaut* n'est ici que le subj. de *ravaler*, 3<sup>e</sup> pers. du sing., et cela veut dire « qu'aussitôt il ne descende. » En rouchi comme en picard *ravaler* signifie remonter. Cela pourrait sembler douteux. Nous devons dire pourtant que l'heure de *remontée* est appelée heure de *ravaler* dans un exemple cité par Dom Carpentier, v° *Hora*. 5.

Lorsque nous disons aujourd'hui *ravaler* qqn, cela veut dire le rabaisser, le descendre. . .

**RAVAUT** (donner un), v. 7570.

Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung ravaut,  
Qui m'a dit chy-endroit, nen pas bas mais en hault,  
Que cil Taffor mangeoient ung Sarrasin tout quaout.

M. de Reiffenberg a eu raison d'expliquer ce mot par bourde, mquerie. Il aurait pu ajouter que nous disons encore dans le même sens *ravauder*; nous avons aussi *ravauderie* et *ravaudeur*. Roquefort traduit *faire des raviaus* par insulter; nous croyons qu'il est allé trop loin. Au reste, il ne donne pas d'exemple. On ne doit pas confondre *ravaut* avec le rouchi *ravau*, *raval*, rabais, dépréciation. Ces derniers se rapportent à *ravaler*. L'extension que l'on a donnée à *ravaut*, sornettes, *ravauder*, dire des sornettes, provient sans doute de ce que les *ravaudeuses* ont l'habitude de conter toutes sortes de balivernes en travaillant. Les défauts de plus d'un métier sont ainsi devenus des expressions figurées. Le gloss. de Coquillart présente certaines conjectures sur *ravaut*; il est fâcheux que l'exemple manque à l'appui. Selon M. Diez, *ravauder* vient de *re-ad-validare*.

**RAVINE** (DE), impétueusement, v. 2060.

Je les cuiday gietier en l'iauve de ravine.

Ce mot est synonyme de l'expression *de randon*. Il est imité du prov. *rabina*. « E pert se pueis pèr sa *rabina*. » Et se perd par son ardeur. On trouve de même chez les trouvères :

Et li jaians par tel ravine  
Le fiert. (Rom. de la Violette, p. 229.)

Les larmes de son cuer corrent de tel ravine  
Que ses mantiaux en mueille.

(Rayn., Lex. rom., V, 43.)



Espreviens, quant il volé à quaille,  
Ne vole pas plus de ravine  
Que il vers la gent sarasine.

(Dom Carpentier, v° Raina.)

*Ravine* vient du lat. *rapere*, ital. *rapire*, comme le franç. *ravir*, *ravin*, *ravager* (Diez).

**RAVIS**, fait prisonnier, v. 24777.

Et ly soudans ravis et mis ens el comment  
Le boin roy Bauduin.

A la rigueur on pourrait prendre ce mot dans cette acception, quoique l'usage moderne en soit bien éloigné. Mais il y a lieu de se demander si le copiste n'a pas plutôt voulu écrire *rabis*. Voy. ce mot. Le wallon *raviss* signifie qui dévore avec avidité.

**RAVISER**, regarder, considérer, v. 24715.

Sy l'a bien ravisé.

Picard, idem; rouchi, *raviser* et *ravisier*. Ici encore la lettre *r* n'indique pas la répétition, et *raviser* équivaut au moderne *aviser*, apercevoir de loin. En rouchi on dit aussi *avisier*, *avisier*, regarder avec attention; il en est de même de l'esp. *avisar*, considérer, terme de bohémiens. Moy. lat. *revidere* (Duc.). Ce fut à lui bien *avisé*, dit Lafontaine, III, 18.

**RAVOIR**, avoir de nouveau.

Il n'est plus permis de conjuguer ce verbe en français. Les patois seuls, entre autres le rouchi et le picard, ont gardé cette licence. Autrefois notre auteur a pu dire: « La cité *r'averay*. » V. 25586.

R'ont les nostre baron la rivière passée (v. 54959).  
Adonc r'a Alixandre à destre congneu.

(Vœux du Paon, MS., f° 147 v°.)

On voit que la conjugaison de *ravoir* amènerait de fort singulières cacophonies. L'usage pourrait cependant admettre sans trop d'inconvénients le futur je *raurai*, et le condit. je *raurais*.

**RAVOYER**, remettre dans la voie, v. 1488; 28500, 35098.

Or est tant avenut que Dieux voit ravoyer  
Que le drois soit séus pour les maus exillier...  
Car ains ne vis melleur pour homme ravoyer...  
En joie et en amour cascuns son cuer r'avoie.

Pierre de Fontaines nous montre bien le sens de ce mot: « Se tu vois tes compaignons desvoier en jugement, fais ton devoir d'aus *ravoier*. » Ch. 21, art. 6. C'est donc remettre dans la bonne voie; moy. lat. *reviare*. Voy. notre mot *Avoyer* (s').

**REBOIS**, obstacle, empêchement, v. 29968.

Avons jurés nos fois  
D'accomplir nostre fait sans faire nul rebois.

On lit aussi dans la chronique de Bertr. du Guesclin :

Nous ne pourrons passer le pont à ceste fois;  
Car François i mettront deffence et rebois.

(Dom Carpentier, v° Reburus.)

Cette forme est-elle due à la rime et cache-t-elle, comme l'a pensé Dom Carpentier, notre mot *rebours*? c'est possible. Il est nécessaire toutefois de la rapprocher du dialecte normand *reboinser*, qui signifie contrarier, embarrasser, et aussi du prov. *rebuzar*, rebuter, repousser, et a *rebuzon*, à rebours (Gloss. occit.). Nous remarquons aussi que *reboux* a en rouchi le sens de rétif, comme l'anc. franç. *rebours*. Dom Carpentier cite de plus un verbe moy. lat. *rebusare*, qui veut dire émousser, affaiblir, et auquel il rattache *rebouquer*, même signification. Ce dernier mot se retrouve dans le patois normand. Rabelais a dit aussi: « Lequel coucha sa lance en l'arrêt, et en férut à toute oultrance le moyne au milieu de la poitrine; mais rencontrant le froc horrificque, *rebouscha* par le fer, comme si vous frappiez d'une petite bougie contre une enclume. » I, 45. Notre *rebois* provient-il de *rebours*? ou bien se rattache-t-il à *rebusare*, *rebouquer*? Nous ne pouvons rien affirmer.

On a dit aussi *rebais* dans l'anc. franç.: « Par manière de *rebais*, moquerie et desrision. » Dom Carpentier, v° *Ravderius*. Cette dernière forme serait-elle la même que *rebeche*?

De lor *rebeche* n'ai mais cure.

(Tristan, I, 155.)

Mais alors nous serions tout près de *revêche*, esp. et port. *reves*, ital. *rivescio*, *rovescio*, port. *reverso*, franç. *revers*. Tous ces mots pourraient venir du lat. *reversus*. Voy. notre mot *Revois*.

**RECAINGLER**, ressangler, v. 15174.

Et s'alèrent tantost noblement ordener,  
Descendre des cevaux et très-bien *recaingler*.

C'est presque le prov. *recinglar*, esp. *recinchar*, ital. *cinghiare*, du lat. *cingula*. En rouchi la prononciation *singler* s'est conservée dans le sens de *sangler*, mettre une sangle à un cheval et fustiger quelqu'un. Il faut remarquer à propos de ce mot que l'Académie donne aussi à *cingler* l'une des acceptions de *sangler*, frapper, fouetter. C'est qu'en effet ils ont tous deux la même origine. Le vent *cingle*, parce qu'il semble fouetter; un vaisseau *cingle* parce que le sillon qu'il trace est comme une lanière ou une ceinture agitée. Nous sommes bien tenté d'ajouter qu'une satire *sanglante* est une satire qui *sangle* ou qui fouette; il en est de même d'un reproche *sanglant*, etc. Le sang n'a rien de commun avec cette expression.

**RECHÉE** (A), en cachette, v. 5055.

Mais Cornumarans dist basset à *rechée*.

L'auteur emploie ailleurs à *célée*. Le prov. avait de même

*a cellat et recelada*. Dans les appendices du Chev. au Cygne nous lisons, avec le même sens, au *receleie* (p. 165). Voy. *Célée*.

RECOI, VOY. REQUOY.

RECONTER, raconter, v. 2115.

Moult fu grande la joie;  
Jamais ne vous serait dite ne *recontée*.

La langue d'oïl avait calqué ces deux formes *reconter* et *raconter* sur celles de la langue prov. *recontar* et *racontar*. Voy. *Raconter*.

RECORD, souvenir, v. 18512.

Pucielles au corps gent  
En aront le *record* et le grant loement.

Les troubadours ont aussi employé ce mot d'après le lat. *recordari*.

Sol vos prezes d'omilitat *recortz*.

(Rayn., Lex. rom., II, 478.)

Les Anglais conservent encore les mots *record*, acte authentique, *to record*, enregistrer, et *recorder*, greffier. On connaît la célèbre commission des *records*, chargée par le parlement de publier tous les anciens titres historiques.

En rouchi le *record* est l'action de lire un testament en présence de la famille et des commissaires nommés *ad hoc*.

— Dans les anciens Pays-Bas on donnait ce nom à des actes consistant en une enquête juridique par témoins au sujet d'une chose douteuse. Ce mot était aussi employé en France. Voy. Ducange, v° *Recordum*.

RECOUDER, rappeler, v. 1499.

Et quant ly roys oy *recouder* tel mestier.

Erreur du copiste. Lisez *recorder*, lat. *recordari*.

RECOUVRIER, recouvrement, retour, v. 4738, 52817.

Jamais je ne poray avoir nul *recouvrier*.

Le verbe était *recouvrer*, prov. *recobrar*, lat. *recuperare*. Les Prov. ont eu pour subst. *recobrada* :

Donet lo caval negre ab la sela daurada  
Al duc Reynier de Gennes ses lunha *recobrada*.

« Il donna le cheval noir avec la selle dorée au duc Raynier de Gènes sans nul retour. » Rayn., Lex. rom., II, 423. Voy. aussi pour l'anc. franç. la chron. de Bert. du Gueselin :

Et que par son plaisir il lui doint *recovrier* (I, 439).

Il existait aussi une forme simple du verbe dans la langue d'oïl : c'était *cobrer*, *cobrer*, esp., port. et prov. *cobrar*, saisir, recouvrer. Voy. Diez, Lex. etym., p. 105, et Diefenbach, Goth., II, 484.

RECRÉANT, lâche, fatigué, découragé, vaincu, v. 1894, 2622, 5729, 8702, 12525, 12531.

Et Mauquaré avoit le corps bien *recréant*...  
Adïo que vous voullies la bataille lassier...  
Et rendre *recréant* pour mon plait gaëgnier...  
Par Mahom, crestien, tout serez *recréant*...  
Qu'il eussent de cure tous les cuers *recréans*...  
Il avoit le corps navret et *recréant*...  
A loy de *recréant*.

Un homme *recréant* est un homme qui se rend par lassitude ou par lâcheté. On a pu donner ce nom aux infidèles, mais il ne s'ensuit pas que *recréant* soit la même chose que *mécéréant*, ainsi que l'a pensé M. Leroux de Lincy, Chants hist., I, 117.

Mult est pesmes Rollans  
Qui tute gent voelt faire *recréant*.

(Ch. de Rol., ch. I, v. 593, édit. Genin.)

Lor destriers lassé et *recréant*.

(Raoul de Cambr., p. 428.)

On disait aussi *recréu* et même *recru* :

Ce sera honte à nous, onques telle ne fu,  
Se de cïen alons à loï de *recréu*.

(Bert. du Guescl., II, 228.)

Li cheval sont estane et del corre lassé,  
Moult tost sont *recréu*.

(Ch. d'Antioche, I, 168.)

« Et n'y ha meilleur remède de salut à gens estommis et *recruz* que de n'espérer salut aucun. » Rabel., I, ch. 45. Le provençal avait dans le même sens les mots *recrezens* et *recreutz*, comme l'ital. *ricredente* et *ricreduto*, convaincu. Le rouchi a gardé *recran*, lassé, fatigué, et il emploie dans une acception presque pareille le mot *réu*, *réhus*, qui pourrait bien n'être qu'une corruption de *recréu*, *recru* : « Pour mi té m'rend tout *réhus*. » Chans. lill. Ce dernier mot viendrait alors de *recreditus*, et non pas de *reus*, accusé, ou de *redditus*, comme on l'a dit.

Se *recroire*, se *recredere*, se disait d'un esclave qui, après avoir nié son état, se voyait forcé d'en convenir. On le disait aussi du combattant qui s'avouait vaincu dans un duel. C'est qu'il reste à ce composé quelque chose du verbe simple *credere*, se fier à quelqu'un, se remettre entre ses mains. Il est facile de voir comment l'idée de fatigue ou de lâcheté n'a pas tardé à s'y joindre. Dans les Trav. of Charl. l'écuyer du roi Hugues dit à Olivier : « Vus vus *recrérez*, » c'est-à-dire vous renoncerez à faire ce que vous avez dit, vous reconnaîtrez votre impuissance. Mais si quelqu'un pouvait se *recroire*, on pouvait de même *recroire* à quelqu'un. C'est ainsi que nous lisons dans le Gilles de Chin :

La comtesse en a la foi prise...

Puis lui a dit : « Je vous *recrois*.

Ceste fiancé preng sor moi. » (v. 4938).

C'est-à-dire je me fie à vous, je suis *recréant* à vous. On

peut voir dans Burguy, Gram., II, 140, des exemples des acceptions diverses de *recroire*.

Indépendamment des formes *recréant*, *recréu*, *recru*, il y avait aussi *recrandis* (Baud. de Seb., II, 426), du verbe *recrandir*, dont le rouchi et le picard se servent encore.

RECUEILLI, RECUELLU, accueilli, Gilles de Chin, v. 135, 3435.

Cil du castel sont fors issu,  
Dedens ont le roi *recueltu*  
Molt liement et à grant joie.

M. Burguy a remarqué dans *cueillir* et ses composés des formes du part. passé en *i*, en *u*, et même en *eit*. Gram., I, 330-351.

REDRICER, redresser, relever, v. 240.

Ly roys tout en plorant sa femme *redriça*.

Ital. *ridrizzare*, *ridirizzare*, prov. et cat. *redressar*. Ces mots viennent du subst. prov. *dreitz*, droit, dérivé du lat. *directus*.

REFAIT (CERF), Gilles de Chin, v. 1989.

Car pris avoit  
Un *cherf refait*, cras et créu...  
De xv rains ert, ce m'est vière.

Un *cerf refait* est un cerf qui, après avoir perdu toute sa ramure pendant la mue, l'a entièrement recouverte pendant l'été et a déjà frayé, c'est-à-dire que son bois est séché et qu'il l'a débarrassé, par le frottement, de toutes les croûtes dont il était couvert.

REFROIDIER, REFROYDIER, rafraîchir, reposer, v. 2644, 4737, 50855.

A ung coron du camp s'est venu *refroidier*...  
A Sauteron yray ung petit *refroydier*...  
Et s'aïds vostre cors ung petit *refroidier*.

Le prov. *refreidar* signifie tout à la fois refroidir et rafraîchir. Quant à l'idée de se reposer, elle en découle tout naturellement; aussi Ducange a-t-il remarqué qu'un ancien traducteur de St-Irénée traduit toujours le grec ἀναπαύεσθαι par le mot *refrigerare*. On lit dans Gilles de Chin :

Là où trouva  
La contesse, pour *refroidier*  
Desous l'ombre d'un olivier (v. 1661).

On pouvait aussi se *refroidier* avec l'eau :

Or-en alons à lui, si le faisons drécier  
Et son vis aventer et d'aigue *refroidier*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 95 v°.)

REFROTOIR, église du couvent, couvent, v. 3376.

Où *refrotoir* estoit droitement à l'entrée,  
Où ses orisons dist toute jour ajournée.

Nous traduisons ce mot par couvent, et non par réfectoire, comme l'a fait M. de Reiffenberg. Le prov. *refector* et *refreydor* avait en effet les deux sens. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 274. La forme prov. *refreidor* n'est que le moy. lat. *refretorium* que Ducange a regardé comme une erreur de copiste. On disait aussi en franç. *refroitour* : « Li abbes les mena en *refroitour*, où le premiers signes de l'eschiele fu sonez. » Dom Carpentier qui fait cette citation a eu tort, selon nous, de traduire ce mot par réfectoire. Cela veut dire : « L'abbé les mena dans l'église où le premier signal de la cloche fut sonnée. »

REFUI (SANS), sans détour, Gilles de Chin, v. 1956.

Mais se ma dame à cui je fui  
Par fine amor *sans nul refui*,  
Me commandoit à remanoir,  
Miex vorroie'en enfer manoir  
C. ans, que son voloir n'ovrasse.

C'est un dérivé du lat. *refugium*, dont le prov. a fait *refug* et *refuy*. On écrivait aussi en vieux franç. *refuit*, d'où sans doute est venue la forme *refuite*, terme de vénerie, qui désigne l'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. — Si l'auteur du Godef. de Bouillon a écrit *refus* pour *refui*, ce ne peut être que pour la rime :

Et contre lui s'en va Tangrés *sans nul refus* (v. 32829).

Nous devons cependant faire observer qu'en prov. notre mot *refus* se disait *refutz* ou *refui*. Notre auteur aurait-il fait une confusion?

La forme *refui* nous rappelle que l'on disait aussi *fuite* pour *fuie* en vieux français; c'est le prov. *fugida*. Ainsi dans une chron. de Flandre et des croisades, nous lisons : « Et se desconfirent par aus-meismes et tournèrent en *fuiés* vers les liches. » Corp. Chr. Fland., III, 617. On a eu tort d'imprimer au lieu de cela *enfuiés*, comme si c'était le participe passé d'un verbe *enfuiér*.

REFUSER à faire qqc, v. 677.

Ay volut guerpier et *refuser*  
A iestre en mariage.

Nous disons aujourd'hui *refuser de faire qqc*. Remarquons pourtant qu'il reste un souvenir de l'ancienne locution dans *se refuser à*. — A propos de ce verbe citons l'expression *être de refus* :

Je sui *de refus*;  
Que je ne puis avoir de lui un festus.  
(Bertr. du Guescl., I, 19.)

C'est-à-dire on me refuse, je suis refusé. Cette locution ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant des choses : *Cela n'est pas de refus*.

**REGAITIER**, regarder, v. 4751, 4943, 8379.

De l'onneur et du bien que je puis *regaitier*....  
Ly chevaliers le luet et prist à *regaitier*....  
Et diént ly baron : Voellies y *regaitier*.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a eu un instant l'idée de lire *regraitier* pour *regracier*. A quoi bon? *Regaitier* n'est que le rouchi *erwétier* du primitif *wétier*.  
Voy. GAIS, GAIT.

**REGIBER**, regimber, v. 1761, 23507.

Au cheval Mauquaret va sy fort *regibant*  
Que l'esquine derrière va toute débrisant....  
Brandissent cil cheval, *regibent* des talons.

Tout en rappelant que Nicot a vu dans ce mot un dérivé de *rejamber*, nous renvoyons à notre mot GIBIER. 2.

On trouve aussi la forme *regipper*. Voy. Dom Carpentier, v° *Repedare*.

**REGITTER**, rejeter, relancer, v. 1808.

Et ly boins Hélyas ly *regitte* souvent.

Cette forme qui s'éloigne tant de celle de la langue d'oïl, est calquée sur le prov., où l'on trouve indifféremment *gitar*, *gietar*, du lat. *jacitare*. Rayn., Lex. rom., III, 469.

**REGNACION**, v. 657.

N'espousserai moullier en me *regnacion*.

Cela ne veut pas dire pendant mon règne, ainsi que M. de Reiffenberg l'a expliqué, mais bien pendant mon existence, pendant ma vie. C'est ainsi que dans la Chron. de Bertr. du Guesclin on lit :

Et fu loial englois en sa *regnacion* (II, 191).  
Juise avoit esté en se *renation* (I, 6).

*Renation* est mis pour *regnacion* dans ce dernier vers, peut-être en souvenir du prov., qui écrivait *regnar* et *renhar*. La signification de ce verbe était non-seulement régner, mais encore vivre, agir :

Ab que las gens *renhesson* loyalmen.  
(Rayn., Lex. rom., V, 68.)

« Pourvu que les gens vécussent loyalement. » Cela suffit pour nous expliquer le subst. *regnacion*, vie. Ajoutons que régner a eu aussi le sens de vivre dans l'anc. français : « S'il se fust trouvé au lieu de son fils, à l'heure que ce bastard de Rubempré *rénoit* és environs, l'eust fait prendre comme il avoit esté. » Commynes, I, 1.

**RÈGNE**, pays, royaume, v. 4026.

Et conquéront le *regne* qui vint de mon costé.

Prov. *regne*. « A mandatz sos baros totz d'aquel *regne* »

(Gerard de Rossillon). Il a mandé tous ses barons de ce pays. C'est une des acceptions du lat. *regnum*.

**RÈGNE**, rène, v. 15057.

Par les *regnes* d'ormier.

Prov. *regna*. « Entro a Rossillo no tenc sa *regna*. » Rayn., Lex. rom., V, 69. De même dans la Mort de Garin :

Jusqu'à l'agait n'i out *reigne* tenu (p. 244).

Le verbe prov. *aregnar*, retenir les rênes, a produit l'anc. franç. *aregnier*, *aresnier*. Dom Carpentier, v° *Areniare*.

**RÈGNÉ**, pays, royaume, v. 15089.

Puis que ly pèlerins de France le *regné*  
Sont sy avant venut.

Prov. *regnat*, esp. et port. *reinado*. Aussi écrivait-on alternativement *regnet* et *regné* :

Or veit-il ben d'Espagne le *regnet*.  
(Chans. de Rol., st. 79.)

Et il le fist ardoir en *ré*  
Lonc la costume del *regné*.  
(Parton. de Blois, I, 13.)

Buens cevaliers d'autres *regnés*  
Mandoit et lor donoit assés.  
(Ibid., I, 17.)

Et Pières se garlisse, car bien set les *regnés*.  
(Chans. d'Ant., I, 41.)

**RÈGNON**, pays, royaume, v. 384.

Se ly roys Orians, qui tant a de *regnon*,  
Sett ceste cose-chy par nésume ocquoison.

Ce n'est pas seulement l'exigence de la rime qui a produit cette forme au lieu de *regne* ou *regné*. Souvenons-nous que l'on disait aussi en langue d'oïl *reón* et *roion*, et que ces mots proviennent vraisemblablement du prov. *reio*, *regio*, domaine, pays.

**REHAITIER**, reconforter, v. 10248.

Qu'il ait à digner pour son corps *rehaitier*.

Dom Carpentier, v° *Alacrimonia*. Voy. notre mot HAÏRIÉS.

**RELENQUIR**, abandonner, v. 10975.

Dont né sai-ge que faire, se men Dieu *retenquis*.

« Si j'abandonne mon Dieu. » Le prov. avait aussi *relenquir*, et même *relinquir*, du lat. *relinquere*. Joinville a écrit de même : « Ne pour meschief que on feist du cors ne le *relinquiriés*. » P. 11. Voy. Dom Carpentier, v° *Relinquere*.

**RELIGION**, couvent, v. 2991.

Ordenée y estoit une *religion*.

Les troubadours ont dit dans le même sens : « Mantas religions mes a foc e a carbons. » Rayn., Lex. rom., IV, 73. C'est ainsi que l'expression *entrer en religion* a fini par signifier *entrer au couvent*. Voy. Dom Carpentier, v° *Religio*.

**RELUMINER**, rendre la clarté, éclairer de nouveau, v. 2072, 21524.

Amis, dist Helyas, se Dieus te *relumine*,  
De cuer le sierviray en pensée enterine...  
Et le saintisme lampe qui se *relumina*.

Nous avons vu de même le mot *enluminé* pris dans le sens d'éclairé. Aussi l'auteur du Baud. de Seb. écrit-il *renluminer* :

Il n'est cuers de pucelle qui tous n'en *renlumine*. (l. 78.)  
N'encuntrent aveogle ki ne seit *reluminet*.  
(Trav. of Charl., p. 41.)

**REMANDER**, mander, ordonner de nouveau, v. 25950.

Et au due *remanda* qu'il ne soit sy hardis.  
De rentrer en le tierre.

Lat. *remandare*.

**REMANOIR**, rester, demeurer.

Lat. *remanere*, prov. et anc. esp. *remaner*, ital. *rimanere*, esp. mod. et port. *remanecer*. Outre la forme *remanoir*, la langue d'oïl avait aussi *remaindre* qui correspond au prov. *remandre*, *remanre* et à l'anc. cat. *remandrer*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 151.

La forme *ramanoir* est dans notre auteur :

Ne puet *ramanoir* qu'à son cuer n'ait iour (v. 25681).

On peut y voir l'emploi facultatif de *ra* au lieu de *re*, comme nous l'avons souvent remarqué, entre autres dans *raconter* et *reconter*.

Du verbe *remanoir* venait le subst. *remanant*, reste, relief, surplus, en prov. *remanen*, cat. *remanent*, esp. *remanente*, port. *remanecente*, ital. *rimanente*. « Et li *remananz* qui fu échapés de la desconfiture. » Villehardouin, p. 170.

Il a dit à se gent : « Preudés le *remanant* » (v. 4925).

Au participe passé notre auteur emploie d'ordinaire la forme *remès*, *remèse*.

Ly batiaus est *remès* que li chines garda (v. 2838).  
Vassent Cornumarans, li abbés est *remès* (v. 4868).  
La contesse est *remèse* arrière.

(Gilles de Chin, v. 4289.)

Indépendamment de cette forme on trouve aussi les suivantes :

Plus n'i a *remanu*.  
(Baud. de Seb., I, 578.)

Et Tybers et la vielle sont iluec *remansus*.  
(Berte, p. 59.)

Dedens la vile n'a home *remasu*.  
(Raoul de Camb., p. 53.)

On peut voir encore d'autres exemples pour la conjugaison de *manoir* et de ses composés dans Burguy, Gram., II, 34-40. Voy. aussi notre mot **MAINENT**.

**REMANRAY**, v. 5541.

Je le vous *remanray* à loy de recréant.

Nous croyons qu'il faut corriger et lire *ramenray* ou *remenray*. Le wallon dit encore *reminer* pour *ramener*.

**REMBATRE** (se), s'avancer de nouveau, Gilles de Chin, v. 4994.

Si se *rembat* dedens sa route.

Sous le mot *Embatre* (s') nous avons fait remarquer l'analogie de cet ancien terme avec notre verbe *s'abattre*; peut-être avons-nous de même ici l'origine de *se rabattre*.

**REMÈS**, **REMÈSE**, VOY. **REMANOIR**.

**REMIÉRIS**, récompenser, v. 18485.

La bonté qu'on fait, doit iestre *remière*.

Voy. notre mot **MÉRIS**.

**REMIERER**, regarder avec attention, v. 4181; Gilles de Chin, v. 68.

Et quant Cornumarans les prist à *remierer*.

Ce mot est encore dans le picard. Le prov. et l'anc. cat. *remirar*, comme l'ital. *rimirare*, expriment surtout l'idée de l'attention, de la contemplation : c'est presque l'équivalent de notre verbe *admirer*, prov. *adremirar*. La langue d'oïl employait *remirer* plus simplement.

Plaisant et bel à *remirer*.  
(Baud. de Seb., II, 406.)

Li chastellains les prist à *remirer*.  
(Ibid., I, 51.)

Compagnesse Edea, or pués *remirer*.  
(Vœux du Paon, MS., f° 32 r°.)

Au lieu de lire *remier*, comme on l'a fait dans le texte suivant, en le traduisant par *panser*, nous croyons qu'il faut corriger : « Un homme navrés au brach.... requisit qu'on le veusist *remirer* à un mire. » Corp. Chron. Fland., III, 232. Voy. Dom Carpentier, v° *Mirare*, I, et notre mot **MIRE**.

**REMONTER** quelqu'un, lui donner un nouveau cheval, v. 24664.

Ains que la gent Tangré l'alassent *remontant*.

Cela veut dire : « Avant que les gens de Tancrede lui eussent donné une nouvelle monture. » Nous disons encore *remonter* un cavalier. Il en est de même de l'ital. *rimontare*, de l'esp. *remontar* et de l'angl. *to remount*, qui sont actifs et neutres. Le prov. n'a point cette forme.

**REMUICIER (SE)**, se cacher de nouveau, v. 7610.

As balles sont venut, là se vont *remucier*.

Voy. notre mot **MUCHIER**.

**RENART**, v. 10317.

Qui delivrer les voelle de le prison *renart*.

Nous avons déjà exposé nos doutes au sujet de ce mot (v° *Prison*). Ajoutons ici que ce pourrait bien être *grignart* au lieu de *renart*, ainsi qu'on le voit au v. 10322 « en la cartre *grignart*. » Une erreur pareille ne doit pas nous étonner de la part de notre copiste.

Nous avons oublié, en parlant de ce dernier mot, de rappeler le fameux parti des *grignoux*, à Liège au xviii<sup>e</sup> siècle. Il a la même origine que *grignart*.

**RENC**, **RENCH (IE)**, voy. **RENDRE**.

**RENCLUS**, *reclus*, v. 16595.

Jamais ne me feris hiermites ne *renclus*.

Ici non plus la lettre *r* n'indique la répétition. On disait simplement *enclus* pour *reclus*. S'il est permis de dire que ce mot vient du lat. *inclusus*, on doit pourtant faire remarquer que la romane d'oïl n'a point de forme *enclure*, mais *enclore*. Il n'en est pas de même de la langue provençale qui a les deux, *enclure* et *enclaire*, d'où les deux participes *enclus* et *enclaus*. Nous n'avons conservé que *reclus* et *inclus*; pour le reste de la dérivation, c'est à clorre et à ses composés qu'il faut recourir.

**RENDRE** (verbe).

Le prov. a la forme *reddre* qui est plus près du lat. *reddere*; mais il a aussi *rendre* comme la langue d'oïl. Au prés. de l'indicatif notre auteur écrit *je renc* (v. 32146) et *je rench* (v. 2686). Au prés. du subjonctif il dit :

Dieu vous *reng*e le loyer (v. 762).

C'est toujours le même remerciement que font les pauvres à ceux qui leur donnent, dans les pays où l'on parle rouchi : Dieu vous l'*renche*!

Le part. *rendu* dans le sens de frère convers est d'un usage très-fréquent; de même en provençal. Voy. le Rom. de la Rose, v. 11250.

**RENFORGIER**, *renforcer*, v. 5579.

Là se sont deviset des villes *renforgier*.

Ce mot paraît aussi sous d'autres formes; par exemple :

Chius venoit d'Antioche une cité garnie  
Où il avoit éu bataille *resforchie*.

(Baud. de Seb., I, 41.)

En Nimaie le grant qui tant est *resfortie*...  
S'adont fust à Nimaye, la cité *esforchie*...

(Ib., I, 87.)

La forme du subst. *forge* pour *forche*, *force*, est rare; elle se retrouve cependant dans le mot *forgier* que Roquefort et Ducange expliquent par coffre, caisse, mais qui sans doute signifiait d'abord *coffre-fort*, en ital. *forziere*, moy. lat. *forgerium*, *forsarius*. On ne peut pas méconnaître l'affinité de tous ces mots. Diez (Etym. Wörterb., p. 405) se borne à citer l'avis de Ferrari, qui fait dériver le mot italien du grec *φορτιον*, étymologie évidemment erronée, d'après ce que nous venons de voir.

**RENGHIER**, *ranger*, v. 5699, 5718, 55649.

Faittes vostre gent ordener et *renghier*...  
A bataille *renghie*...  
Et se tienent tous quoy, *renghiet* et ordéné...

**RENIER**, Gilles de Chin, v. 2272.

Ains que li més soit *reniés*...

Il faut lire *renviés*, c'est-à-dire *renvoyé*.

**RENOIS**, *renoyé*, *renégat*, *parjure*, *traître*, *perfide*, *impie*, v. 1681, 5152, 4445, 18954.

Mauquarés est traitres felons et *renoyés*...  
Dedens Jherusalem celle cité garnie  
Fu Ponces. XV. jours o la gent *renoye*...  
En leur mains vous aront ceste gent *renoye*...  
Férés mettre le chief du traître *renois*...

Cette forme *renois* se retrouve ailleurs, par exemple, dans la Chans. des Saxons, I, 238, éd. Fr. Michel :

Karlemaine, fait-il, fel traites *renois*,

et Roquefort a tort de la distinguer étymologiquement de la forme *renoyé*, en la dérivant du latin *reus*. Voy. aussi Burguy, III, 264, v° Non.

**RENTERONS**, *rentrerons*, v. 8959.

Le copiste aurait dû écrire *renterrons*.

**RENVIER** voy. **RENIER**.

**RENOYER**, *informer* par retour du messenger, v. 28515.

Et ly roys Corbarans ly at fait *renvoyer*  
La mort de Godcroit, le noble princier.

Au v. 18715 lisez *renoya* au lieu de *rentoya*.

REPAIREMENT, retour, v. 19994, 24238, 30655.

Je vous resvelleray à mon repairement...  
Dedens Jherusalem ont fait repairement...

REPAIRER, retourner, v. 2246.

Helyas repaire et o luy sy baron.

Voy. RPAIRER.

REPAIRISON, REPARRISON, retour, v. 24226, 30936.

Deviers Jherusalem ont fait repairison...  
Que je puisse à Damas faire repairison...

REPAISIER, rapaiser, v. 52571.

Mult bien je le saray de ce fait repaisier.

REPARRANT, repairant, retournant, v. 4060.

Et ly abbés s'en va viers le roy reparrant.

REPARRISON. Voy. REPAIRISON.

REPROCIER, accuser, v. 4956.

Vous porés, Godefroy, mon seigneur droiturier,  
D'une grant traïson le sien corps reprocier.

REPROUVIER, reproche, v. 4937.

Sy voel que n'en puissies dire nul reprovier.

Ce mot signifie aussi proverbe, locution proverbiale, façon de dire.

Lors dist Cornumarans ung mot en reprovier :  
« — Compains, par Mahomet qui puet justicier,  
Je me doute forment que ne l'akaté chier. » (v. 3960).  
En reprovier li dist : « Viellart, teste loqüe,  
Vostre mort avés hui toute jour porcée. »  
(Veü du Paon, fol. 20 r°.)

Ici les paroles « que ne l'akaté chier » et « viellart teste loqüe » forment les locutions ou façons de dire appelées *reprovier*. Diez (Etym. Wört., p. 716) rattache ce mot à la racine *prope*; nous nous rangeons cependant du côté de M. Burguy (Gr., III, 306), qui, d'accord en cela avec Ducange, y voit le latin *reprobare*.

REPUS, caché, Gilles de Chin, v. 1426, enterré, Godefroy de Bouillon, v. 29385.

Qu'on ne le connoisse s'est repus  
Près d'un bosquet el fons d'un val...  
L'endemain au matin, quant jours fut aparus,  
Ont les mors crestiens en le tierre repus.

A repus, en cachette.

Por ço commande qu'à celée  
Soit tost la soie geus armée

De lor aubers tot à repus  
Et aient les copes desus.

(Parton. de Blois, l. 110.)

Participe passé de rebondre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 714, et Burguy, III, 316.

REPUTEMENT, action de chasser quelqu'un, v. 26187.

Sy vous prie que de vous n'aie reputement.

Roquefort donne l'infinitif *reputer* qu'il explique par « chasser, retrancher quelqu'un d'un corps ou d'une société; » il le dérive à tort de *repellere*. Voy. Ducange, v° *Reputare*.

REQUERRE, requérir, demander, Gilles de Chin, v. 2646, attaquer. *Ibid.*, v. 4980, 5125.

Se il auques la requisist,  
Tout i trovast quen qu'il vosist...  
Et portoit li uns l'autre à terre  
A l'encontrer et au requerre...  
Entre le pas que il tenoient,  
Lez ont hardiement requis.

REQUOY (EN), secrètement, v. 1318.

Et vechy Maucard...  
A qui tu marendas bielement en requoy  
De moy à enhierber.

Le mot *requoy* seul, sans la préposition *en*, paraît avoir la même signification.

Tu as tant deservit que blasmé sui requoy,  
Que je te laisse vivre (v. 1321).

Peut-être le texte est-il corrompu. Cependant Diez, Et. Wört., p. 98, v° *Cheto*, donne *recoi* comme adjectif; l'emploi adverbial n'aurait alors rien d'extraordinaire.

RESCLARIR, resplendir, reluire, v. 22516.

Banières et pegnon où ly ors resclary.

RESCOUÉS, délivrez, v. 12730.

Rescoués cel enfant de ce leu aurelier.

2<sup>me</sup> personne de l'impérat. de *rescorre*, *rescourre*.

RESJOIER, réjouir, v. 7178.

Car j'os « Buillon » cryer dont li cuers me resjoie.

RESLAIECIER, réjouir, v. 4582, 8540, 30519.

Et le boin vin apriés pour iaux reslaiecier...  
De Tangré deussies vo cuer reslaiecier.

Comp. ESLEIECKER.

**RESOIGNIER, RESONGNIER, craindre, redouter, v. 2611, 21711, 29435, 50818.**

La bataille fu grande et fist a *resongnier*...  
Car ly roys Abilans fait moult à *resoignier*...  
Et firent nostre gent durement *resongnier*.

Le part. passé *resongniel* signifie redoutable, v. 5356, 21109, 30767, 31003, 53768.

Car ung lac y avoit, c'est yave *resongnie*...  
Là peüssiés véoir bataille *resongnie*...  
Payen tuisient noz gens à cire *resoignie*...  
Pour savoir du soudant et de l'ost *resongnie*.

Le participe présent *ressongnant* a la même signification dans le passage suivant du Bertr. du Guesclin :

... Nous arons assaut horrible, fort et grant ;  
Onques en nostre vie n'en tout nostre vivant  
N'éusmes ausi fier ne ausi *ressongnant*.

(I, 440.)

Comp. **ENSONNYER.**

**RESPASSER, guérir, rétablir, redonner la santé, v. 52954. Gilles de Chin, v. 5309.**

Là-endroit me feray garir et *respasser*...  
Car garis est et *respassez*.

**RESPIE, espion, v. 19808.**

Bien sorent les *respies* dou camp la vérité.

Voy. plus bas notre mot **SORLER.**

**RESPONS, reponse, v. 825.**

Là s'i sont accordé; ensi fut leur *respons*.

**RESSOURSIST, ressortit. Gilles de Chin, v. 5901.**

Sachiez de voir, nul homme qui vive,  
S'il caïst là, n'en *ressoursist*.

3<sup>me</sup> pers. sing. de l'imparf. du subj. de *ressoudre*, lat. *resurgere*, se relever, ressusciter. Dans le passage en question on pourrait l'expliquer au sens propre « se relever ou remonter à la surface de l'eau. »

**RESTAUCQUER, étancher, v. 12522.**

De sa chemise va ses plaies *restaquant*.

Voy. la note.

La lettre *r*, placée au commencement de notre mot, n'indique pas la répétition mais le renforcement, comme dans *rassener, rassoudre, resvigurer* et autres. Voy. ces mots.

**RESTORER, récompenser, v. 16926.**

Prie Mahom micrelet, qui est tes avoés,  
Et ly promech que d'or sera tous *restorés*.

Ce mot signifie aussi substituer, mettre à la place de...

Mais se je doy morir, Jhésus en soit loés,  
Mes frères Baudouins sera ly *restorés* (v. 28224).

C'est-à-dire, il sera le (ou mon) remplaçant.

Pris dans ce dernier sens, le participe passé *restoré* équivaut parfois à *nouveau*.

... on l'apielle ehy Buillon le *restoré* (v. 3267).  
Or me puet on nommer Judas le *restoré* (v. 28098).

« Là se prouva le miroir de honneur, le briviaire des nobles, le patron de prouesse, le dongon de force et le plus que *restoré* Ecthor de Troye. Ce fut le très-victorieux Charlemaine. » (Roman de Charlemagne, MS. 9066, t. I, fol. cxlii.)

C'est-à-dire le *nouveau* Bouillon, le *nouveau* Judas, le plus que *nouveau* Hector.

Nous venons de voir que *ly restoré* qui, à proprement parler, a un sens passif et signifie « mis à la place de quelqu'un ou de quelque chose » a cependant aussi un sens actif et la signification de « remplaçant. » C'est ainsi qu'il est appliqué à Galyen, héros d'un ancien roman de chevalerie et surnommé le *Restauré* (*Rhetoré*). (Comp. notre traduction allemande de Dunlop, *Geschichte der Prosadichtungen*, p. 133 et suiv.). Dans la préface de ce roman, on lit : « Ledit roman est appelé Gallien *Restauré* à cause qu'il restaura toute la chrétienté après la mort des douze pairs de France. » On voit que cette étymologie n'est pas strictement grammaticale. Du reste, dans le corps du roman en question, il est dit qu'à la naissance de Galyen une fée lui donna le surnom de *Restauré*, parce que par lui devait être *restauré* en France l'ancien esprit chevaleresque qu'il avait péri à Roncevaux.

Ce surnom de *Restoré* se retrouve encore accolé à d'autres noms, par exemple, à celui de Ricauts (Richard de Caumont) dans le Bauduin de Séboure, vol. II, p. 415, 419, où probablement il renferme une allusion semblable.

**RESTOUPER, combler, remplir, v. 13127.**

Les pus et les fontaines qui sont en ce pourpris,  
Fay bien tout *restouper* et les pus raempris.  
Par le faute de l'iaue les verrés esbahis.

De *stoppa*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 333, v<sup>o</sup> *Stoppa*, et Burguy, III, 451, v<sup>o</sup> *Estopé*. En wallon on dit encore *stopper*.

Le deuxième des vers que nous venons de citer est, du reste, mal ponctué dans le texte; il faut lire :

Fay bien tout *restouper*; et les pus raempris,  
Par le faute de l'iaue, etc.

**RESTRAINDRE, bander, panser, Gilles de Chin, v. 5265.**

Totes ses plaies ot *restraintes*.



**RESVIGUERER (SE)**, prendre de la vigueur, prendre courage, v. 31471.

Bien le vit Abilaus, lors s'est resviguérés.

Quant au premier *r* de notre mot, voy. *Restaucquer*. Le *s* est intercalé comme dans *resmailler*, *resvertuer*, *resbaudir*, *resbonner*, et autres.  
Ital. *rinvigorire*.

**RETER**, accuser, v. 1040, 5096, 18560.

Des articles li dist, dont ses corps fu retés...  
Dont li riches soudans vot Corbarant reter.

Du lat. *reputare*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 289, v° *Reptar*.

**RETOUR**, v. 2432.

Dam, vé-chy ung fait de très-grant deshônour,  
Pour vous faire morir, se n'y metés retour.

« Si vous ne vous en disculpez, si vous ne faites tourner les choses en votre faveur, » dit M. de Reiffenberg. Nous croyons plutôt que cela veut dire : « Si vous n'y mettez restor, restour, » mot qui s'est conservé dans la locution *sans retour*. Comp. ci-dessus au mot *Restaureur* le surnom *Rhetoré* équivalant à *restauré*.

Au v. 25993,

Je pry a cely Dieu à qui sont my retour,

on pourrait expliquer le mot *retour* par *restor*, auquel Roquefort, dans deux articles consécutifs, donne la signification de *recours*. L'hémistiche en question signifierait alors : « à qui j'ai recours ; » on peut cependant y trouver le sens de : « vers qui je retourne. »

Au v. 31518,

Pour joster au bon roy a repris son retour,

le mot à son acception ordinaire, et se rapporte à la manœuvre bien connue des jouteurs ou combattants, qui prenaient ou reprenaient une distance convenable avant d'es-laisser leurs coursiers, pour se rencontrer ensuite à bride abattue. En voici deux exemples :

Durch tjoste bringen warf sin ors  
Von im der küene Segramors.  
Umbe wande ouch sich dez Kastelân,  
Da Parzival der wol getân  
Unversunnen uff saz.

(Parzival, 288, 3 et suiv.)

Et dans notre poème, lorsque Tancrede et Labigant entrent en lice pour combattre, on lit :

Quant Tangrés fu ou camp, Labigant regarda.  
Il s'eslonge de lui et se dance avala (v. 32673-6).

Le verbe *retourner* au v. 52669 fait encore allusion à cette

manœuvre, à moins qu'il n'ait la signification générale de travailler ou faire manœuvrer un cheval.

**RETOURNÉE**, retour, v. 23879.

Dont grant joie averés à vostre retournée.

Ce mot signifie l'action d'échapper à un danger, la fuite, dans les passages suivants :

... sont bien xii. mil de boine gens loée.  
Ne vous y combatés pour nesune riens née;  
Mais quant vous les vées venir à l'asemblée,  
Sy leur faittes tantos en brief la retournée (v. 23235 et suiv.)

Cela équivaut à dire : « Quand vous les voyez venir au combat, enfuyez-vous au plus vite. »

Fuiet s'en est ly roys soudans qui sa main ot copée...  
Et quant ly sarrasin virent la retournée,  
Viers Acre s'en revont, la retraite ont sonnée (v. 26673 et suiv.).

C'est-à-dire : « Quand les Sarrasins virent la fuite de leur roi, ils s'en retournèrent vers Acre, etc. »

L'une et l'autre des acceptions que nous venons d'indiquer, est applicable au v. 20856.

... Sarrasins amont ont la cose avisée,  
S'ont au due Godefrois telle pierre giettée  
C'oneques n'eu fu sy liés, quant il fist retournée.

**RETOURRA**, **RETOURRÉS**, retournera, retournerez, v. 25250, 24544, 51287.

A me droit maître mes corps se retourra...  
Jamais ne retourrés, se je puis esplotier.

**RETRAITE**, coup de revers? Gilles de Chin, v. 5029.

De l'espée que il a traite,  
Fiert a plain cop et à retraite.

Comp. Ducange, éd. Henschel, VII, 288, v° *Retraites*.

**RETRAITIER**, exposer, rapporter, v. 51992.

A l'amulaine irés et dire et retraitier.

Du lat. *retractare* ou bien verbe fréquentatif de *retraire*.

**REUBER**, voy. **ROBER**.

**REVA**, retourne, v. 2665.

Dont resali un piés, à l'espée reva.

3<sup>me</sup> pers. sing. du prés. de l'indic. de *r'aler*.

**REVEL**, voy. **REVIEL**.

**REVELER**, se réjouir, Gilles de Chin, v. 3475.

... si le tint chier  
Le dus de Louvain qui revèle.

De *revel*, *reviel*, réjouissance; voy. **REVIAG**.

REVENRIÉS, revindriez, v. 4166.

Jamais ne *revenriés* és parties deçà.

REVENUIS, revenu à soi, v. 25563.

Tangrés est *revenuis* qui pasma longhement.

REVERIE, voy. REVIU.

REVIU, divertissement, réjouissance, v. 3754.

REVIEL, v. 6829, 29755, 29760. RIESVIEL, v. 4352.

Adont n'ot Garscions ne joie ne *reviel*...  
A joie et à *riessiel* l'un à l'autre jeuant...  
Por Calabre, vo seur, fu li *reviaus* falis.

On disait aussi *reverie*, *riverie*.

Et aprîés le soupper firent grant *reverie* (v. 35474).  
La nuit firent en l'ost très-grande *riverie* (v. 46017).  
Là menèrent grant joie et grande *riverie* (v. 33044).

Dans le sens de fierté, orgueil, le mot *revel* se trouve dans Gilles de Chin, v. 428.

Messires Geraus du Castel,  
I. chevaliers de grant *revel*.

L'adjectif *revelé*, fier, hautain, orgueilleux, se rencontre dans le Roman de la Rose, v. 8615, cité par Roquefort.

A l'égard de la forme *reviaus* comp. notre mot CONSAUL.

Une autre forme *rivel*, citée dans Ducange, éd. Henschel, vol. VII, p. 289, *vo Revel*, n° 1 (d'après Wackernagel *alt-franz. Lieder und Leiche*, p. 74, 75, 76), se trouve aussi dans le Baudouin de Sebourg, I, 220.

Dont il ara au coer grant joie et grant *rivel*.

REVIERSER, renverser, v. 50525.

Dou ceval l'abaty, mort le va *reviersant*.

REVIERTIR, revenir, v. 14758, rebondir, v. 11164.

Quant Godefroy pierçoit qui estoit *reviertis*...  
De l'esent ly trenga, s'est ly brans *reviertis*  
Sur le col du ceval...

REVINENT, reviennent, v. 5248.

Lors *revinent* trestout o le roy Corbarant.

REVOIS, convaincu, avéré, Gilles de Chin, v. 5115.

Ha! chevalier couars, *revois*.

Voy. Burguy, III, 322, *vo Reveit*, et comp. nos mots REBOIS et RENOIS.

RIBAÜD, passim.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 287, *vo Ribaldo* et Burguy, III, 323, *vo RIBALD*, et comp. notre mot TAFFUR.

RICETÉ, RICHETÉ, richesse, v. 4858, 5964, 17536, 22257, 25600.

Et promettre joiaus, avoir et *richetés*...  
Mains n'ont mie la tour où tant ot *riceté*.

Prov. *ricat*.

RICHE, orgueilleux, courageux, v. 8921.

Moustrons *riche* visage et bon contenment.

En prov. les mots *ricos*, *ricaut*, avaient une signification analogue; comp. aussi dans Raynouard *ricor*, *ricaudia*, *ricozia*.

RIENS, chose, objet, v. 14011, 28044, 34415.

Entour Jérusalem n'avons *riens* conquésée...  
... Vous m'avez donné en garde et en pourpris  
Le *riens* que plus amés...  
... Il n'y a si bielle *riens* en terre payenie.

A l'égard de *riens* comme adjectif négatif, voy. Burguy, II, 354. Ici nous citerons seulement un passage de Villehardouin, où se trouve une triple négation: « Il savoient que il ne feroient *rien nul* exploit » (p. 41, éd. Paris, 1828). Comp. Burguy, I. c., p. 353, note.

Quant à la locution *riens née*, voy. notre mot NÉE (RIENS). Nous ajouterons à cette occasion qu'on disait aussi *nesune riens née*:

Mains ne me puis partir pour *nesune riens née* (v. 3166).  
Ne vous y combattés pour *nesune riens née* (v. 23234).

RIERE, rire, v. 433.

... ly enfaçon de bon sanc engenrés  
Commencierent à *riere*.

R'IEROIT (S'EN), s'en retournerait, v. 8498.

Que je lui remenasse, quant mes corps s'en *r'ieroit*.

5<sup>me</sup> pers. sing. du condit. du verbe *r'aler*.

RIESVIEL, voy. REVIEL.

RIEULÉ, régulier, réglé, v. 7586.

Et le roi des Taffurs courant à le volée  
A. x. mil ribaus sans maniere *rieulée*.

L'élision du *g* se rencontre aussi dans l'anglais *rule*.

RIGOULER (SE), s'amuser, v. 12753.

Car ly singes estoit sur ung arbre rampés,  
Et là tenoit l'enfant où bien s'est *rigoulés*.

Voy. Burguy, III, 324, *vo Rigoler*.

RIRE DOU DENT, v. 30250.

Mais ly roys Labigant ne *rioit* que dou *dent*.

Cette locution, qui paraît être proverbiale, signifie sans doute que Labigant montrait un extérieur joyeux, pour cacher ses mauvaises intentions.

On disait aussi *esquigner dou dent*; voy. notre mot *ESQUIGNER*, où l'on peut, aux autorités déjà citées, ajouter Diez, Et. Wört., p. 285, v° *Regañar*.

RIVERIE, voy. REVERIE.

ROBER, REUBER, voler, piller, v. 7591, 15254.

Trouvèrent. c. payens, cascuns la tieste armée,  
Qui menoient en l'ost mainte beste reubée...  
Ung payens les conduist d'une vile robée.

ROE, ROET, ROIE, ROUE, v. 9987, 20457, 22745.

Et Fortune nous a son roet bestourné...  
A roies tourniant pour les murs aproier...  
Fortune aujourd'uy voet crestiens aidier;  
Il sont dessus la roe.

Le verbe *esroer*, rouer, se trouve dans le Baud. de Seb., I, 51.

De par le duc Gofroi pooit prendre et lever,  
Et pendre les larons, les mordreuz esroer.

ROEGNIER, rogner, trancher, v. 5181.

Je le caleng d'avoir se tieste roegnie.

ROËLE, bouclier rond, rondache. Gilles de Chin, v. 2441.

Cair laissent por mix fuir  
Et lor roëles et lor ars.

Prov. *rudela*, culbute, roue, et *rodela*, rond, cercle, rotule du genou; esp. *rodela*, bouclier, *rodilla*, genou; port. *rodella*, bouclier, rotule; ital. *rotella*, bouclier, genou. Tous ces mots, de même que notre *roële* (*rouële*, *rouelle*), dérivent du latin *rotella* dimin. de *rota*; la longueur constante de l'e qui précède l'l le prouve suffisamment. On peut s'étonner que Raynouard (Lex. Rom., V, 60, n° 12, 15) et après lui M. Burguy (III, 526, v° *Roe*) ne s'en soient pas aperçus et qu'ils rattachent notre mot *roële* à *rotula*.

ROET et

ROIE, voy. ROE.

ROIT, roide, roidement, v. 16829, 19519, 25407.

En le ear ly navra et le bouta si roit...  
Et s'on nous fait assaut, nous y gietterons roit.

Prov. rot. Rayn., V, 62: comp. notre mot RADE.

ROMMANT, récit en langue vulgaire, v. 1891.

La bataille dura, ce dient li rommant.

RONCI, cheval de peine, v. 4968.

Et fussent traïnet à keues de roncis.

TOME III.

Selon l'éditeur du Parton. de Blois, les mots :

U traïs en serés à roncis (v. 1254).

signifient « par la force des armes; » car « tiré en serez à chevaux » était trop simple. Comp. notre mot *TRAÏNER*.

Ros, ROST, rôti, v. 7664. — ROST, grille pour rôtir, v. 6445.

Rost de char de brebis, ros de char de mouton...  
Et en pot et en rost les aloient quisant.

Allem. *rost*. Comp. Diez, Et. Wört., p. 207, v° *Rostire*.

ROUELLER, pouler, v. 5555.

Il rouelle les yeux à guise de griffon.

La forme *esroueillier* se trouve dans le Baud. de Seb., I, 188.

Car il savoit très-bien les iex esroueillier.

ROUGE-LION, v. 5579.

Commandé m'a ly roys et au Rouge-Lion,  
Que je soie venus gaster vo region.

Voy. l'introd. de ce volume, p. LVI, et la Chanson d'Antioche, II, 58; 97.

ROUSE, v. 24962.

Car je vous jur sur Dieu qui fist le rouse en may.

Rose, ou bien rosée. (Sur la *rosée de mai*, voy. Gervasius von Tilbury, herausgeg. von Felix Liebrecht; Hannover, 1856, pp. 57 et suiv.)

ROUTE, troupe de soldats, compagnie armée, v. 5865, 7024, 8965, 29467.

Là se sont mis en route maint Sarrasin felon (v. 9224);

c'est-à-dire se sont mis en troupe.

De ce mot dérivent *routier*, troupiier et le mot angl. *rout*, réunion, assemblée; en prov. *rota*. Rayn., Lex. Rom., V, 116.

ROUTE, rompue, interrompue, v. 15696.

Et fut la fieste route et en mal covenant.

Part. pass. du verbe *rompre*.

ROUVER, demander, v. 55442.

Qui rouvé l'avoit en droit mariement.

ROYAUS, royales, v. 54529.

Avoec luy ot la dame .iii. pucielles royauz.

Voy. Burguy, I, 102.

ROYE, raie, ligne, v. 9916.

La teneur en lyssy tantos de roye en roye.

ROYET, rouge, v. 4196.

A bien VI<sup>e</sup> Flamens, viestus de dras partis  
D'un gaune et d'un royet à miervelles jolis.

Voy. la note.

ROYON, royaume, v. 5150, 22556, 23511.

Il s'apielle jà roys de mon noble royon.

RUÉE, voy. VUÉE.

RUER, jeter, précipiter, v. 9150.

Se nous sommes nous vint, il sera jus rué.

On dit encore en wallon *ruer jus*.

S', sa, v. 55526.

Ly uns prent son cheval, ly autres s' estrivière.

Voy. Burguy, I, 146, qui n'a pas remarqué que l's avec apostrophe se rencontre aussi devant les substantifs masculins ; par exemple :

Maîtres Thumas monta en s' escafait d'ormier.  
(Baud. de Seb., I, 328.)

Comp. ME, SEN et N.

S' (ital.) si.

S' au roy Cornumarant n'ay ma foi aquitée (v. 3167).

et au v. 18084, il faut lire :

S' à cestuy crestyen ne puis tolir la vie.

SABLONNIER, champ sablonneux, lice semée de sablon, v. 2657, 5561.

Volentiers descendist enmy le sablonnier...  
Ly chevaux est k'eués enmy le sablonnier.

SACANT, SACHANT, intelligent, sage, prudent, v. 5209, 5826, 6456, 18785, 31909.

Vist ly abbés Gerars qui le cuer ot'sacant...  
Et tant de chevaliers et de barons sachans...  
Boin fait croire conseil, ce dient ly sachant.

Non sachant, qui n'est pas sage.

Lors les bailla la dame qui estoit non sachans (v. 540).  
A soy meimez dist : « Tout cil sont non sachant,  
Qui convoient leur mors et vont en riens hastant.  
(Baud. de Seb., I, 13.)

RUISTE, rude, v. 13567, 15057.

Qui as félons payens jua d'un ruiste tour...  
Mains Abillans ly va sy ruiste cop baillier.

RUMYE (EN), v. 16025.

Là veissies querquier mainte torge enfunkie,  
Et mainte lanche oussi qui fut en rumye;  
Caudières, cauderons, mainte targe noireie.

Le MS. porte *en rumiie* ; il aurait fallu imprimer en un seul mot *enrumiie*, part. passé du verbe *enrumiier*, qui, probablement, n'est qu'une autre forme pour *enrunger*, *enrunger*, rouiller ; en wallon *arèni*. Voy. Grandgagnage sous ce mot.

Le mot *enfunkie*, dans le vers précédent, signifie enfumé. Voy. le même, v<sup>o</sup> *Funki*.

## S.

Il signifie infidèle, qui ignore la vraie religion, v. 5725, 7297, 20098.

Car. III. batailles ont cesté gens non saçant...  
Pour véoir l'ordenanche dou peuple non sachant...  
Et nous combaterons à le gent non sachant.

Dans le livre de Sydrac, il est dit : « Ignorans es cel que pogra saber la fe de Dieu, si s volgues. » Voy. Rayn., Lex. Rom., IV, 537, n<sup>o</sup> 45.

SACIÉS, voy. SAVOIR.

SACQUER, tirer, v. 9019, 22069, 22070, 50786, 50814 ;  
SAKER, v. 1757.

Qui la bataille vit sans espée saquée...  
Qui men bourdon m'alast hors de ma main saquant...  
Dou cheval descendy, l'espée va saquant.

Voy. Diez, Et. W., p. 300, v<sup>o</sup> *Sacar*, et Burguy, III, 351, v<sup>o</sup> *Sac*.

Ce mot est aussi wallon, *sāki* ou *sētchi*, et a passé également dans le vieux flamand *saken* ; voy. Bormans, *Leven van Sinte Christina*, pp. 81 et suiv., où il est dit que le verbe *saccager* dérive du mot wallon que nous venons de citer. Cela n'est pas exact : il est plutôt formé du subst. *sac*, en y ajoutant la désinence fréquentative *ager*, ou bien de *saccage*, comme *partager*, *ravager*, *ramager*, *foutrager*, *manier* (ou *maneger*, prov. *manear*) et d'autres verbes le sont de leurs substantifs correspondants ou des racines de ceux-là (part, ravir, raim, feurre, main). Cette formation existe aussi en italien, où on a les verbes *saccheggiare*, *carteggiare*, *maneggiare*, *molteggiare*, *festeggiare*, *lampeggiare* et beaucoup d'autres, avec les substantifs correspondants *saccheggio* ;

*carteggio, maneggio, molteggio, festeggio, campeggio, etc.*  
 Cette syllabe dérivative française *ager* (ital. *eggiare*) se retrouve dans l'esp. et le portug. *ejar*, ou *ear*, par exemple, *motejar, festejar, manejar, cartear, saquear, campear, manosear, etc.*

**SACRE, sacrement, 21665.**

Au saint *sacre* *sacrer*.

C'est-à-dire à la consécration du saint sacrement.

**SAGE, instruit, v. 1257.**

Se je suisse çou que je say maintenant,  
 Je t'euïsse plus fait *sage* et bien entendant.

*Faire sage*, instruire. Rom. de Renard, IV, 17.

**SAIETTE, flèche, v. 16572.**

Une *saiette* prist tos et incontinent.

**SAIGNER (SE), VOY. SAINER.**

**SAINÉ, sainte, v. 20635.**

La lance leur moustroit et *sainé* et bénécie.

**SAINER, SANIER, faire le signe de la croix, bénir, v. 4550, 29020.**

Ilueques rendi graces et les barons *sania*...  
 Hues de Tabarie ducement le *saina*.

*Se saignier, se sénier, se signer, v. 1500, 2586.*

De la grande mirveles se vot assés *saignier*...  
 Quant il fu entrés doucement se *sénia*.

**SAINS, saints, v. 50657.**

Labigant, dist li roys, par les *sains* de Carthage.

Par extension, les reliques des saints :

Che sont les *sains* de Dieu qui fu crucifiés (v. 1639).

Voy. Ducange, v° *Sancta*.

**SAINTE, cloche, v. 2109, 2975. Gilles de Chin, v. 832.**

Et ly *saint* de la ville sonnoient hautement...  
 Dont sonnèrent li *saint* par tout communalment.

**SAINTEZ, Gilles de Chin, v. 1495.**

As lancez *sainte*z tous couvers  
 Jà se feront sentir tes fers.

Voy. la note.

**SAINTEZ, sanctifier, v. 9285.**

Car ceste lance chy qui de Dieu est *sainte*.

**SAISINE, possession, v. 2069, 27145, 27154.**

Sy vraiment, frans roys, que tendz la *saisine*...  
 Biaux niés, vous demorés en iceste *saisine*...  
 Emperères rommains et de mainte *saisine*.

Prov. *saizina*. Rayn., L. R., V, 165.

**SAISON, temps, v. 29291, 51851.**

Iluec se reposa, car il en fu *saison*...  
 Là furent à ce jour ung petit de *saison*.

A cause de la rime, il est mis pour *saisine*, pouvoir, au v. 4704 :

Ne vous departirés si tos de me *saison*.

**SAKER, VOY. SACQUIER.**

**SALE, salle, v. 5059, 55472.**

En ce poins voel aler à la *sale* pavée...  
 Furent ly crestien en la *sale* vaultie.

**SALIR, sauter, v. 25542, 25851, Gilles de Chin, v. 5657.**

Il broce Plantamor qui tel saut ly *salu*...  
 Plantamor ly *saloit* grans saus et puis menus.

*Salir avant, s'avancer promptement, s'élancer, v. 1760, 2544, 2555, 10921.*

Ly chevaus Helyas s'en est *salis* avant...  
 Ly quens de Blancquehoure en est *salis* avant...  
 Quant ly contes l'oy, si est *salis* avant...  
 Quant au palais entra, payen *salent* avant.

**SALIE, sortie, action de sortir, v. 20609.**

Se Godofrois n'euïst tost fait une *salie*.

Il paraît être mis au lieu de *seuil* pour faire rime :

Mais li boin crestien ont fait telle envaie  
 Qu'il n'osrent monter ne passer la *salie* (v. 20472).

**SALU, v. 27031.**

Si tu as a mengier, sy nous en fais *salu*,  
 Car par Dieu j'oy de fain tout le cuer velu.

*Faire salu* de quelque chose paraît signifier présenter quelque chose en signe de *salut* ou de bien venue, et puis, en général, gratifier de quelque chose. (Comp. le lat. *propinare* et l'esp. *brindar*.) L'usage oriental de présenter aux étrangers qui arrivent, du pain et du sel est suffisamment connu.

**SALUER, v. 54179.**

Donnés l'aniel au roy, c'est pour ly *saluer*.

Nous n'avons cité ce vers que pour faire voir que le verbe

en question était suivi quelquefois d'un régime indirect, et qu'on pouvait aussi dire saluer à quelqu'un ; ou bien ce *ly* ne serait-il pas encore une autre forme du régime direct déjà si variable *lo, lou, le, lu* ? Comparez au v. 15442 la construction « de *lui* déshonorer » à laquelle s'applique la même observation, *li* et *lui* s'étant confondus de bonne heure. Voy. Burguy, I, 129.

**SAMBLANT**, mine, contenance, couleur de visage, v. 528, 958, 1265 ; avis, opinion, v. 1441, 6094, 21144.

Et quant ly roy l'oy, sy mua son *samblant*...  
Quant li ermites l'oy, sy mua son *samblant*...  
Li ermites demora qui fist simple *samblant*...  
A! roys, dist Helyas, or en teng mon *samblant*...  
Seigneur, dist la royne, or oyés mon *samblant*.

**SAMBLER**, sembler, Gilles de Chin, v. 150.

Desi au demain, ce me *samble*.

**SAMIER**, semer, répandre, v. 26097.

Tel cop li a donné parmi le hanepier,  
Que la ciervelle en fait a le tierre *samier*.

**SANER**, **SANIER**, guérir, v. 8222 ; sauver, v. 15441.

Quant devoient partir, leur sechar estoit *saniée*...  
Et dist : « Cleux Mahomet, qui nous a fait former,  
Il *sane* et bénêie de mort et d'afoler,  
De mal et de peril de lui déshonorer  
Godefrois de Buillon, le gentil et le ber. »

Il est évident que dans ce dernier passage les mots *sane* et *bênêie* sont des subjonctifs (qu'il sauve et préserve de mort, etc.) et non pas des indicatifs comme l'indique M. de Reiffenberg dans sa note, en expliquant *sane* par guérit, *sanât*. Comp. les exemples cités sous notre mot *saut*.

**SANIER**, voy. **SAINER** et **SANER**.

**SANS**, suivi de la prépos. *de*, v. 288, 55599, 55556, suivi de la prépos. *à*, v. 28549, 55410, 54889.

Et je le vous diray, *sans* point de l'arester...  
Et *sans* à renoyer la loi où nous croyons.

Comp. nos mots **A** et **POUR**, ainsi que Burguy, II, 262.

**SAPINE**, de sapin, v. 15106.

Porte moult fierement celle lance *sapine*.

**SAPOIE**, lieu planté de sapins, Gilles de Chin, v. 855.

Lés le bosquet d'une *sapote*.

**SARA**, sera, v. 19067 ; saura, v. 5917, 9678.

Au diable *sara* qui che fait-chy detrie...  
Godefrois les a

Fait moult très-bien garder jusqu'a tant c'on *sara*...  
Et s'en pourra porter çou que porter *sara*.

C'est-à-dire, et il pourra emporter ce qu'il saura porter.

**SARRASINOIS**, sarrasin, v. 6762.

La gaitte du castel va son cornet sonnans,  
Ou cor *sarrasinois* aloit trait criant.

Dans d'autres auteurs, il est également fait mention de ces *cors sarrasinois*, par exemple, dans le Baud. de Seb., I, 100 :

Esmerez li courtois  
A fait tantost sonner ses *cors sarrasinois*.

Voy. aussi Joinville, p. 217, 268 (ed. Petitot). Jean d'Outremeuse, Chron. en prose, MSS. n° 40456 (Bibl. de Bourg.), vol. II, fol. 87 v°.

C'est probablement l'instrument appelé en esp. *añafil*.

**SARROIT**, sauroit, v. 2817.

Car de plus loyael prinche ne *sarroit* nus conter.

**SATRENAS**, satanas, v. 1865, 9179, 27565, 55202.

Et dou fel Mauquaré qui cuer ot *satrenas*.

**SAUCOIS**, voy. **FAUCOIS**.

**SAURAI**, sauterai, Gilles de Chin, v. 5665.

Saciés de voir, je i *saurai*.

3<sup>me</sup> pers. sing. du fut. de *salir*.

**SAUS**, sauts, v. 25851. Gilles de Chin, v. 2559.

Plantamor ly saloit grans *saus* et puis menus.

**SAUSSE**, sauce, v. 6605.

A le *sausse* et au sel vous mengeront au dent.

**SAUT**, sauve, v. 7587.

Et dit : Chus Mahommés qui maint en paradis,  
Il *saut* roy Corbarant et tous ses boins amis...  
Chius nostrez sirez Diex, à qui li mons apent,  
Il *saut* le castellain qui tant a hardement.  
(Baud. de Seb., I, 54.)

**SAUVER**, défendre, protéger, v. 2126, 2589.

Au dehors du palais droitement à l'entrée  
Où la rivière keurs, dont la ville est *sauvée*...  
Là furent advocats pour parties *sauver*.

**SAVOIR**, suivi de la prépos. *à*, v. 54024.

Et me *saciés* à dire où est son logement.

Comp. Burguy, II, 262.

*Savoir les secrets*, voy. **SECRÉS**.

SAYER, essayer, faire l'essai, v. 1817, 22516.

Tu as sayet m'espée, ch'est du commencement...  
Mais apriés ces .ii. cos, j'en vorai ung sayer.

Ital. *assaggiare*, mais aussi *saggiare*. Comp. Diez, Et. W., p. 300, v° *Saggiò*. En wallon *say*.

SÇAINGLE, sangle, v. 52974.

La sçaingle ly at fait parmy le col noer.

SE, SI, si (è), passim.

Comp. Burguy, II, 391 et suiv.

Si, employé comme substantif, signifie *doute* :

Vous arés tous les jours de vo vie, sans nul sy,  
.xxx. besans d'argent (v. 40842).  
Et qui son jugement tenra, sans nés .i. si.  
(Baud. du Seb., II, 338.)

ou *condition*

Amender le volroi du tout à vostre sy (v. 102),

où M. de Reiffenberg a eu tort de proposer *fy*.

Se . . . non, sinon, si ce n'est, v. 1275, 5919, 8009, etc.

Et cil qui l'on oy, n'en font se rire non...  
Ne fasoit se bien non les payens d'outremer...  
Qui oneques en sa vie ne pensa se mal non.

Prov. si . . . no. Rayn., L. R., V, 225.

SE (adv.), voy. SI.

SE, sa, v. 5518, 5527.

Que chevaliers soyés de se main establis...  
Qu'à Solimant fera abatre se poëné.

Dans le Baud. de Seb., I, 235, on lit :

Que li corps la puchelle devoit estre livréz  
.....  
Ou li sires eüst, en seex, deniers contés,  
Le moittiet de l'avoir et de ses herités.

Seex ne doit pas, comme on pourrait le croire, se changer en *seex*, c'est-à-dire *ses*. Tel n'est pas le sens de cette locution, qui peut s'écrire avec ou sans virgule.

Une expression analogue se trouve dans la chronique MS. en prose de Jean d'Outremer; où on lit, vol. II, fol. 234 v° : « Onz païat d'argent *sech* tout ché que onz apor-toit a vendre » et fol. 245 r° : « Fist ons assavoir de part le roy a la ville de Nuccastel qui volroit bien wangnier, si amenast pain, vin et avain et altres denrees, car con les paroit (i. e. payerait) tout *sech*. » Si les commentateurs de Plaute avaient connu cette expression du vieux langage français, ils n'auraient pas perdu leur temps à mal expliquer « l'*aridum argentum* » dans le Rud. 3, 4, 21. Les mots *sec* en français, comme *aridum* en latin, signifient simplement *sonnant*, ce qui nous rappelle le « *sonus aridus* »

de Lucrece, 6, 117, et le « *fragor aridus* » de Virgile, Georg., 1, 557. En effet, les objets secs et arides, quand on les heurte, rendent un son plus ou moins éclatant; c'est pourquoi aussi Homère a dit : « *καρφαλέον άσπίς άύσεν*. » Il., 13, 409.

SECOURRE, secourir, v. 6919, 17174, 17718.

Comment ly roys soudans *secourre* vous fera...  
Le roy Cornumarant *secourre* vallaument (lis. vallaument).

Sur des formes analogues, voy. Burguy, III, 89, v° *Corre*.

SECRÉS, secrets, v. 55942.

En une rice tente, dreic sur les prés,  
Fut logie la dame où grande est li biautés,  
Avoec .xxx. pucielles qui sevent les *secrés*.

C'est-à-dire « qui savent ses secrets, ses confidentes ; » en latin « *quae ipsi a secretis erant*. »

L'Edda de Snorri se sert d'une expression presque identique : « *Fulla... herr eski Friggjar ok gaetir sköklaedha hennar ok veit launradh medh henni* » (c. 35).

C'est ainsi que *secrétaire*, employé comme adjectif, a fini par signifier celui à qui l'on confie ses secrets, en qui l'on met sa confiance; il a même, ainsi été joint au nom de la sainte Vierge.

Et dist : « Fax chevaliers! dit m'avez grant contraire,  
Qui jugiés mon enfant d'avoir si grief solaire (i. e. salaire).  
Que mau jour vous otroit le *Vierge secrétaire*.

(Baud. de Seb., I, 30).

Et no bon cristien, qui tant sont debonnaire,  
Aloient reclamant le *Vierge secrétaire*.

(Ibid., I, 126.)

Jean d'Outremer, dans sa Chron. en prose MSS., se sert dans ce sens du mot *secret*; par exemple, vol. II, p. 246 r° « avoit (Robert d'Artois) a femme la sœur le roy Philippe et avoit toudis esteit ses plus especials et *secrets* compaignon. » Comp. l'ital. *consiglio segreto* et l'alle. *geheimer Rath*.

Le mot *secrétaire* a une signification semblable dans un autre passage du Baud. de Seb. (II, 4).

Dame, che dist li roys, qui voellit tel coze faire,  
Il doit bien regarder à cui son cuer esclaire;  
Car d'avoir en autrui fianche *secrétaire*,  
Convient trop proprement boin coer à lui atraire.

C'est-à-dire « une ferme confiance. »

SEN, sa, v. 22672-3, 55557.

Et Godefrois ala *sen* espee aprestet :  
A .ii. mains va ly bers *sen* espee lever...  
Que li deablez emporte *sen* ame aveuques li.

(Baud. de Seb., I, 28.)

Comp. S'.

SENÉS, sensé, sage, v. 410, 1770.

Dame, vous dittes voir, dist Marques li *senés*.

Prov. *senatz*. Ren., Lex. rom., V, 195-196.

SENG, sens, v. 28442.

Adieu, tout my amy, je *seng* le maladie.

1<sup>re</sup> pers. du prés. indic. de sentir. Comp. Burguy, I, 216, n° 4.

SENGLE, simplement. Gilles de Chin, v. 479.

Elle estoit *sengle* en .i. bliaut.

SENGLER, sanglier, v. 5478.

Et Symons de Melans qui ot cuer de *sengler*.

On sait que ce mot vient de *singularis*.

Voy. Diez, Et. Wört, p. 102, v° *Cinghiale*. J'ajouterai que le grec *οἰωνός* a une étymologie analogue (de *οἶος*), les oiseaux de proie vivant isolément à l'égal du sanglier et d'autres bêtes farouches.

SENIER (SE), VOY. SAINER.

SENEMENT, sentiment, connaissance, v. 1016.

Quant ly roys Oriens ot de chou *senement*.

SENTIR, avoir connaissance, apprendre, v. 28677. Gilles de Chin, v. 4568; entendre, Godefroid de Bouill., v. 26644.

Mais se je puis *sentir* par fait ne par exploit,  
Qu'il soit riens consentans à le mors Godefroid...  
Li tornois est recommenciez  
Lués qu'on *sens* qu'il n'avoit mal...  
Je vous ferai *sentir* une malle canehon.

L'ital. *sentire* a la même signification.

SÉOUR, sœur, v. 50019.

S'en yssy Labigans et sa *séour* giermaine.

SÉRI, SIÉRI, doux, mélodieux, agréable, v. 1854, 3345, 23060, 50995.

Et Holyas li vint faisant noise *serie*...  
Esmerés leur a dit tautos à vois *siérie*.

Voy. Burguy, III, 342, s. v.

SERIEMMES, SERIEMS, SERIONS, v. 3352, 9500.

Mult en *seriems* joians, bien seroit conseillic...  
Nous *seriemmes* plus riches que nous ne serons ja.

Rouchi *serimes*.

SÉURA, v. 4545.

Car ly abés Gérars tous jours le *séura*.

M. de Reiffenberg conjecture qu'il faut traduire : « veiller sur, assurer, » du lat. *securus*. Nous aimerions mieux expliquer ce mot par *seura*, c'est-à-dire sépara (Cornumarant de Godefroid), parce qu'on trouve aussi *desseurer* et *deseurée* pour *desseurer* et *desevrée*. Voy. Burguy, III, 544, v° *seurer*, et comp. le même; II, 210, à l'égard de *seure*, *seure*.

SEURE, sus. Gilles de Chin, v. 2186.

Car durement leur queurent *seure*.

Comp. DESUR et SORCORRE.

SÉURS, sur, v. 52856.

Et Tangrés fu vaillans chevaliés eslés;  
S'avoit droit en ce fait dont il fu moult *séurs* :

Prononcez *séu*, et comp. les observations qui se trouvent en tête de la lettre R.

SEUS, sus (parfait déf. de savoir), v. 5202. — SÉUS su (part. passé du même), v. 1489.

C'oneques de traïson je ne m'en *seus* meller...  
Que li drois soit *séus*, pour les maux exillier.

SEVELIR, ensevelir, v. 24247, 30504.

Tout furent *sevely* au dieu commandement.

Le miracle du lion fossoyeur, rappelé dans les vers qui suivent celui que nous venons de citer, n'est pas sans parallèle; la Légende dorée en fournit deux autres exemples dans les chap. XV (de sancto Paulo eremita) et LVI (de sancta Maria Aegyptiaca).

SEVENT, savent, v. 5194.

Or *sevent* crestyen toute no maladie.

SÉVRER, séparer, v. 5918, 5087.

Dedens Jhérusalem le laissay au *sevrer*...  
Et de Jhérusalem se vot li roys *sevrer*.

SI, SY, si, ainsi, tellement, tant, v. 4562, 12027, 25275, 26554.

Dist a son compaignon : « J'ay *si* le cuer dolant...  
Bauduin, dist li rois, s'il est *sy* que tu dis...  
Qui lancent *sy* d'un dart et par telle maistrice...  
Dolans fut ly soudans; oneques mais ne fu *sy*.

AU v. 22586.

Et le roy Lucquabel que mes corps avoit *sy*,

M. de Reiffenberg l'explique par *cy*, c'est-à-dire *ici*; il



faut lire *amoit sy* et lui donner la signification ordinaire, tandis que dans le passage suivant (v. 9128-9) :

Faittes traire voz gens, quanques vous en avez,  
Et g'iray au kamel, sy l'arons jus giettés.

Le mot *sy* paraît signifier *jusqu'à ce que*. Il a la même signification dans les passages suivants de la Chronique en prose MS. de Jean d'Outremeuse : « Ne puet nuls ne doit achateir venison en gros sor le dit marchiet ne altre part, *si* seroit grant messe tout hours chantée en nostre dit englieze saint Lambert. » Vol. II, fol. 217 v°. Un peu plus haut, on trouve cette autre phrase qui ne laisse aucun doute sur le sens : « lesdis recoupeur ou recouperesses ne peulent et ne doivent ches dites denreez marchandeir ne achateir par eaulx ne por altruy *jusques à tant que* la grant messe seroit toute fours chantée en nostre dit englieze de saint Lambert. » Voici encore deux autres passages où le même mot se retrouve : « Ilh ne puet revenir à Liege, s' arat paiet le principal et le .viij. sols d'amende. » Vol. II, fol. 218 r°. — « Soy mist (la royne) à chemien, si n'arestat, se vint à Cambresis en .iij. petit vilhete » Vol. II, fol. 259 v°. On pourrait cependant expliquer l'hémistiche en question : « sy l'arons jus giettés » par « ainsi nous le jetterons en bas » ou bien « ainsi nous l'aurons promptement jeté en bas. » Le futur antérieur en latin exprime la même idée de vitesse : « sic eum deturbaverimus. » Comp. pour quelque latinismes semblables, notre mot *siemmonner*.

*Si très*, pléonasme, v. 5475, 54240.

Et la dueoisé en ot cuer *si très* dolant...  
On dist qu'il a en vous hardement *sy-très* grant.

Voy. la note de M. de Reiffenberg au premier de ces vers. Nous ajouterons qu'en allemand on dit également *so sehr*, ainsi qu'en anglais *so very* (*so very much*). Comp. Burguy, II, 265, et notre mot *Très*.

*Sicom* comme v. 5150:

Ponees avoit à nom, *sicom* l'istore eric...  
Que li Francois amerent *si*  
Comme lors cors et parut *i*.  
(Parton. de Blois, I, 15, v. 401-2.)

Au vers 1159 de notre poème.

Et depuis vous nouris, *si com* nourist truans,

il faut lire *si c'om*, c'est-à-dire « comme on. » Voy. plus bas.

Prov. *si com* Ray., Lex. rom., V, 224.

*Si c'*, *sicque*, *'sycque* tellement que, de sorte que, à tel point que, v. 2599, 7640, 25540.

Mais c'est à maïse cause, *si c'on* l'en doit r'oster...  
*Sycque* cil d'Andioche, dont ly mur sont plénier,  
Laissoient les crestiaus pour doute de flairier...  
*Sicque* l'une moitié à le tierre espany.

La forme *cicques* se trouve au v. 406.

*Cicques* pour vo merite vo feray meriton.

et *siques* dans le Corp. Chron. Fland., III, p. 119. « Li conte de Bar ot paour... *siques* il se rendi à le volenté de la roine. »

Prov. *si que* Rayn., Lex. rom., V, 224.

Au lieu de *si que* dans le sens que nous venons de signaler on trouve quelquefois *si*, *sy* seul, sans *que*.

Faittes sy vous hâstés, je me doute forment  
Que je ne soie kacés de ce francoise gent (v. 32270).  
Seigneur, que volez-vous? Faites *si* vous hastez.

(Bertr. du Guescl., I, 212.)

Bastars, dit li rois Pietre, faites *si* en alez,  
Je vous banie d'Espaigne environ de tous lez.

(Ibid., I, p. 249.)

c'est-à-dire « Faites *si que* vous (vous) hâtiez, faites *si que* vous (vous) en aliez, » ce qui, en effet, n'est autre chose que « hâtez-vous, allez-vous-en. » On peut comparer le latin *fac* (avec ou sans *ut*) : « *Fac* (ut) properes, *fac* (ut) hinc vadas. » L'emploi pléonastique de *faire* et *facere* a quelque chose d'analogue en allemand, où on dit également : « *mach* dass du fortgehst (fortkommst). »

Quant à l'absence du pronom réfléchi *vous* dans les phrases que nous venons de citer, comp. Burguy, II, p. 259, qui remarque : « Beaucoup de verbes réfléchis perdent le pronom, sans que pourtant leur signification en soit changée.

*Si que* signifie aussi « comme. »

« Adonc fut Henris, li conte de Lovain, en grant dolour, car ilh estoit excommengniet, si alat troveir .iij. grant cautele, que ilh estoit excommengniés *si que* Henris de Lovain et ensi le nommoit ons en cel atematissement (l. anatematissement). Son pechiet li fait grant paour, se quidat dieu dechivoir, et dus se fist appeleir et escrire de donc en avant de Lotringe. » Jean d'Outremeuse, Chron. en prose MSS., vol. II, fol. 10 v°. « Y fut Ferans, conte de Flandre, *si que* homme al évesque. » Ibid., fol. 11 v°. « Avoit teile paour que onques homme n'oit teile, et ch'estoit son pechiet qui ensi l'enfroie; car *si que* forseneis là-endroit à Lovain soy maintenoit. » Ibid., fol. 11 v°, et ailleurs encore. Au v. 1459 de notre poème :

Et depuis vous nouris *si com* nourist truans.

Il faut lire *si c'om*, c'est-à-dire « ainsi qu'on, comme on. »

On employait aussi dans ce sens, le mot *que* sans ajouter *si* (voy. notre mot *que*, conj. n° 1); ou bien on mettait *ainsi* seul, sans *que*, et les paroles du Psalmiste « *fiant tamquam pulvis ante faciem venti*, » sont rendues par Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 10 v° : « ilh soient fais *enssi* pulsier devant le faiche du vente. »

*Si que* a la signification de « tels que » dans le passage suivant du Gilles de Chin :

A monseigneur Gillon en vont  
Tout ensamble *si que* il sont (v. 3627).

et de « comme si » au v. 4287 de notre poème :

Moult leur portet honneur *sy qu'* il fuissent roy.

Enfin *si que* ou *ensi que* est mis pour « sicomme, à peu près » pour désigner le temps.

Ung poy devant le jour, *sy que* à heure et demie (v. 23884).  
Droit par ung venredy, *sy que* à prime sonnant (v. 23427).

« Ilh ne savoit nient coment son freire avoit le jour devant esteit desconfis, mains ilh le soit *enssi que* à prime. »  
Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 6 v<sup>o</sup>.

Cette locution a un sens semblable, celui de « presque » ou « pour ainsi dire » dans le Bertrand du Guesclin, I, 144, note.

Il regarda la ville et la tour ensuiant,  
Qui siet en la costière du mont *si que* pendont.

De même que la conjonction *si* (*ei*), employée comme substantif, avait pris la signification de *condition* (voy. plus haut v<sup>o</sup> se), de même notre mot *si* avait pris celle de *manière* dans les locutions *par si que*, *par tel si que*.

Ou temple pardevant l'assena *par tel sy*  
Que la cervelle fist repandre devant ly (v. 11621).

C'est-à-dire « de manière que, de telle manière que, »

... de son abit changeroit *par tel si*  
Que des Englois ne soit congneu ne choisi.  
(Bertr. du Guescl., II, 144.)

C'est ainsi qu'il faut également expliquer le passage de Flore et Blanceflor, v. 2806-2808, cité par M. Burguy, II, 395.

Biaus amis, vostre anel vous rent,  
Car par lui ne voel pas garir,  
*Par si que* vou voie morir.

Il est évident que *par si que* signifie ici « de telle manière que » et non pas « pourvu que, » comme dit M. Burguy; quelquefois, cependant, on peut rendre cette locution par « à condition que, » ce qui ordinairement (mais pas ici) équivaut à « pourvu que. » Voy. les deux autres passages allégués par M. Burguy et auxquels nous ajouterons encore les suivants :

*Par si que* Marsiens soit hors de prison mis.  
(Vœux du Paon, MS., f<sup>o</sup> 183 r<sup>o</sup>.)

*Par si que* ne fussiés du tout nostre anemis.  
(Ibid., f<sup>o</sup> 81 v<sup>o</sup>.)

*Par si ke* li .ccc. liv. soient payés.  
(Tailliar, p. 196.)

*Par si que* n'i soiemes ocis ne afoié.  
(Chans. d'Ant., I, 44.)

« Chilz de la ville envoyerent deviers luy pour avoir res-

pit .i. an de lonc *par tel si que*, se dedens l'an le roy d'Engleterre ne les venoit secourre... il se renderoient au roy de Franche. » (Corp. Chron. Fland., III, 260) :

... ce vostre immortal livre,  
Lequel pour lire je vous livre,  
*Par tel si que* me le rendrez.

(Oeuvres de Bonav. des Périers, I, 149,  
ed. Jannet.)

On disait aussi *par un si que* :

... mais que soit *par un si*  
Qu'ele amaini, s'ele puis, ou Rainfroy on Hendri.  
(Berte au gr. pied, p. 97.)

En prov. *per tal que*.

... tot lo mon, s'eu l'avia,  
E mon poder, i daria,  
*Per tal qu'*eu l'aque agues.  
Qu'ades vos vis, tan bel m'es.

(Circamon. Voy. Jahrb. für rom. und engl.  
Liter., herausgeg. von Ebert., I, 215.)

Les deux significations du mot *si* dans la locution *par si que* (c'est-à-dire « manière » et « condition ») dérivent toutes les deux du latin *sic*, car *sic ut* (de même que *ita ut* et dans la moyenne latinité *sic quod*) veut dire également « de manière que » et « à condition que. »

*Si fait* tel, *si faitement* tellement; voy. plus haut, p. 198, v<sup>o</sup> FAIT (*si*) et p. 199, v<sup>o</sup> FAITEMENT (*si*).

A l'égard des adverbes affirmatifs et négatifs *si fait*, *non fait*, *si est*, *non est*, *si sera*, *non sera*, etc., voy. plus haut, v<sup>o</sup> FAIRE, p. 198 r<sup>o</sup> 4. Rayn., Lex. rom., V, 224, et Burguy, II, 392-394.

*Sy est*, ce dist Harpins, dame, par dieu le grant (v. 14350).

*Si, se* (formes confondues souvent; voy. Burguy, II, 391) était aussi conjonction copulative équivalente à *et* :

Se vous montés à mont desus ces desrubans,  
Jamais n'en revenrés, *sy* en seray dolans (v. 11008-9).

On disait aussi *et si* :

N'ot causes ne sorlés *et s'* aloit tos courant (v. 966).  
Et portent longes targes *et s'* ont viés talebas (v. 9182).

*si* est ici superflu; voy. Burguy, I, c. On pourrait cependant l'expliquer dans le premier passage (v. 966) par « ainsi, » mot, qu'il remplace souvent; voy. Burguy, I, c. Il est également pléonastique dans les passages suivants :

Quant Buinemons l'oy, *sy* drecha le menton (v. 8080).  
Sy tos qu'il le coisy, *se* ly dist à hault ton (v. 8095).  
Très dont que je vous vy ore au chommenement  
Descendre dou cheval contre moy humblement,  
Se fustes vous mes siers et gus signes m'apprent.  
Qu'en siervage serés à moy prochainement (v. 4671-4).

Ici encore c'est, comme dit M. De Reiffenberg, dans une note sur le vers 4672, « la plume flamande qui se trahit. » Voy. aussi dans Bormans, Het Leven van Sinte Christina,

p. 551, v° So les exemples du *so* explétif. Du reste, comme dans les mots « Très dont » du dernier passage est contenu, en partie, l'idée de « parce que, » le *se* qui y correspond n'est pas entièrement superflu. Comp. Bormans, l. c., p. 18.

Nous finirons cet article par l'observation que dans le Gilles de Chin, v. 5468, au lieu de

Sachiez de si, molt li fu bel,

il faut probablement lire « *sachiez de fi*, » c'est-à-dire « par ma foi. » Comp. Roquef., v° *Fi*.

SI (conjonct.), voy. SE.

SI, ses, v. 5240; siens, v. 730.

N'avoit sorlés en piés, si n'avoient li sis...  
Ponces fut esmaris et tout si compaignon.

SIÉCLER, suivre les déportements du siècle, mener une mauvaise vie, v. 17050.

Très l'âge de dix ans ne ciessay de siécler.

SIERER, fermer, v. 2218.

En une riche cambre dont li huis fu siérés.

Ce mot rappelle la préposition *sières*, près de... par exemple, dans le Corp. Chron. Fland., III, 257 : « Rataindirent les Englois qui s'estoient logiés *sières* Kalais en une mult forte plache. » Dans le picard, *tout serant* a la même signification, et M. Corblot, dérivant ce mot du français *serrer*, lui trouve de l'analogie avec l'ital. *rasente*. « En rouchi, su *serre* veut dire, en parlant d'une porte, tout contre ou entr'ouverte. »

SIÉRI, voy. SÉRI.

SIERMONNEMENT, prédication, v. 15488.

SIERMONNER, sermonner, v. 5519.

Et dist Cornumarans : « Ne m'ayés siermonné. »

Voy. la note; c'est un latinisme : « *ne me increpueris*. »

Autre exemple :

Dont iers tu, mies? garde m'aie mentit.  
(Raoul de Cambr., p. 267.)

Comp. aussi notre mot TRAVELLIER.

SIERPENT, serpent, v. 12277, etc.

Or diray du *sierpent* qui ait maléigon.

Ce mot se trouve aussi au genre féminin, comme le lat. *serpens* et le prov. *serpent*; voy. Ray., Lex. rom., V, 209.

Et le mont de Tigris la *sierpente* cierqua (v. 12444).

Il s'agit ici de la mère du serpent.

TOME III.

SIERS, serf, v. 4675.

Très dont que je vous vy ore au chommenement  
Descendre dou cheval contre moy humblement,  
Se fustes vous me *siers*, et çus signes m'aprent  
Qu'en siervage serés à moy prochainement.

Au v. 4322, il faut également lire *syers* au lieu de *syres*; voy. la note au v. 4675.

SIERVESIST, servit, v. 7671.

J'iroie volentiers; mais j'ay grant souspeçon  
C'on ne nous *siervesist* çascun d'un grant baston.

SIERVOISE, voy. CIERVOISE.

Nous ajouterons seulement ici que cet emploi de la chose vendue pour désigner le lieu où on la vend nous rappelle un hellénisme analogue; car *οἱ ἰχθυῖς, αἱ χύτραι, τὰ ἄψα, τὰ γέλυγυ*, etc., signifiaient aussi les différents marchés où l'on vendait toutes ces choses-là.

SIET, sait, v. 585.

Se li roys Orians qui tant a de regnon,  
*Siet* ceste cose-chy par nesune ocquoison.

Il ne faut pas changer la forme *siet* en *scet*, comme le propose M. de Reiffenberg; voy. à cet égard Burguy, II, 58.

SIUTE, v. 12857.

Après le *siute* va tost et apiertement  
Et tant les at siévis et ly sien ensiment.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par *suite*; c'est plutôt *poursuite*. Comp. Roquefort, v° *Suit, Suite*.

Il a la même signification dans le passage suivant du Baud. de Seb., I, 244.

Vers l'estour vont courant, ossi tost c'oïselon  
S'enfuit, quant il perchoit le *siute* du faucon.

SIET, suit, v. 2948.

Et li chines le *siet* qui moult estoit soubtis.

3<sup>me</sup> pers. sing. du prés. indic. de *sievre, sieure, suivre*.

SIGLATUM, certain vêtement d'une étoffe précieuse. Gilles de Chin, v. 3954.

Couverts estoit d'un *siglatum*.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 101, v° *Ciclaton*.

SIL, ceux, v. 55989.

Si vous mande ly roys et cil de sa lignie.

Comp. CHIL.

SILLEMENT, v. 20046.

Jherusalem soit prise et mise à sillement.

Cette forme est employée ici à cause de la mesure pour *essillement*, ravage, destruction.

SIMPLES, triste, affligé, v. 1265, 9191.

L'ermite demora qui fist simple samblant...  
Quant Godefrois les vit, simples devint et mas.

Comp. Roquefort à ce mot.

On trouve aussi le verbe *simploier*, s'attrister, s'affliger.

Riens n'i vault *simploier* ne faire le hontous.  
(Vieux da Paon, MS., f° 55 v°.)

SINE, sienne, v. 4530.

Trop volontiers saroi la sine entencion.

Cette forme en *ine* est analogue à quelques autres qui se rencontrent dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outre-merse, par exemple, la foie *crisine*, i. e. chrétienne.

SINGLER, cingler, v. 6109.

Parmy le lac commencent durement à singler.

La forme primitive était *sigler*; voy. Diez, Et. Wört., p. 310, v° *Singlar*. Burguy, III, 348, v° *Sigle*.

Ce verbe a aussi la signification de « frapper. »

Et quant ce voit Gibertz li palazins,  
Ainz de s'espée ne le daigna ferir,  
Tant par fu fiers Gibertz le fiz Garin.  
De son escu le *singlu* par le piz.

(Mort de Garin, 255.)

Comp. le diction. de l'Acad., v° *Cingler* et plus haut notre mot *RECIINGLER*, où cependant il faut corriger, d'après les autorités que nous venons de citer, ce qui y est dit à l'égard de l'expression « un vaisseau *cingle*. »

Quant au mot *sangler*, qui signifie mettre une sangle à un cheval, et fustiger quelqu'un, nous rappellerons le verbe ital. *staffilare*, de *staffle*, étrivière, parce qu'on s'en sert comme de la sangle pour fustiger.

SOC, v. 4650.

Sy vous en say maugré, quant ne le soc a tans.

M. de Reiffenberg explique ce mot par *sais*; c'est cependant le passé défini, *je sus*. Voy. Burguy, II, 61, qui donne comme forme picarde *seuc*; comp. le même, p. 50, *peuc*, *poc*, 1<sup>re</sup> pers. du passé déf. de pouvoir.

SOËLER, SOLER, souler, rassasier, v. 12153, 14587.

v. m. créatures à ung jour *soëlas*...  
Flourie regardoit, ne se pooit *soler*.

SOIE, sienne, v. 3567, 7173, 51040.

S'en revient Godefrois en la soie battie.

SOIOMMES, soyons, v. 8603.

Et que *soiommes* tout d'un cuer et d'un talent.

SOIT, soif, v. 16121; 19516, 20877; SOY, v. 14719.

Faim, froit, *soit* et de caut mainte destruction...  
Ne s'en départiront ne pour faim ne pour *soy*.

SOL, souï, v. 8564.

Qu'il eüssent eu tout leur *sol* a mangier.

*Manger tout son souï* est encore français. Comp. le premier vers de la *Lady of the Lake*:

The stag at eve had drunk his fill.

En anglais *full* signifie aussi souï, rassasié.

SOLAUS, soleil, v. 5898, 21781.

Car demain au matin, quant *solaus* iert levés.

SOLAS, soulas, v. 8556.

En joie et en *solas* plus legier qu'oiseion.

SOLIÉS, v. 15455, et

SOLOIENT, v. 5414,

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> pers. de l'imparf. indic. de *soloir*, *souloir*, avoir coutume.

Et tout ly chevalier que vous *soliés* garder...  
Qui pardevant *solotent* le sépulcre garder.

SON, SONC (EN), au sommet, sur, v. 6578, 12821, 19877, 21053; en somme, v. 21254, 22788, 25325.

Yerrés en *son* la tour une lance levée...  
Car ung singes l'avoit portet trestout en *son*...  
Sur l'arestuel en *son* Godefrois s'apoié...  
Et en *sonc* de la tour l'iray tantes poser...  
L'an mil .iiii<sup>xx</sup> ans et x. et .ix. en *son*...  
Mainte trompé d'argent et buisines en *son*.

Dans les deux derniers exemples, les mots *en son* sont purement explétifs; ils le sont moins dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 65.

Là forent .xv. roy de la geste de Mahon,  
D'Espaenge et de Chastelc et du país *enson* (i. en son).

A l'égard de la locution *par son l'aube*, voy. Grimm, Deutsche Mythologie, aux endroits indiqués plus haut, v° CREVANT.

SONNER, prononcer, dire, v. 27854.

Mais pour l'orguel qu'il ont, n'ont ung seul mot *sonné*.

Prov. *sonar*, parler, crier. Rayn., V, 264. Ce même verbe signifiait aussi « appeler. »

Ieu que suel *sonar*  
Totz pros hom issernitz.

(Giraud de Borneil.)

c'est-à-dire : « Moi, qui ai coutume d'appeler tous preux hommes avisés; » et également en français :

Pour *sonnier* la ville et la gent communal.  
(Vœux du Paon, MS., f° 44 r°.)

Si sera la cité de .ii. pars *sonnyie*.  
(Ibid., l. c.)

c'est-à-dire « appeler ou convoquer par le son des cloches; » comme on dit encore « sonner un domestique. »

**SONS, sommes, v. 19285.**

Bien sommes à garant et se *sons* bien garnis.

**SOR, saure, v. 5850.**

Là peussiez veïr destriers *sors* et bauzans.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 504, v° *Sauro*. Il s'y demande : « Wie kam man aber von der bed. dürr auf die bed. bräunlich ? etwa von der farbe dürrer blätter oder versengter dinge ? » Nous répondons : « Certainement, » car le *color aridus* de Plin. (H. N., 12, 26 (59)), de même que le *xerampelinae* de Juvénal (6, 518), le prouvent suffisamment.

De cet adjectif dérive le nom de *Soriel*, qui est celui d'un cheval (v. 6827), et celui de *Sorel*, qui est devenu célèbre par la belle Agnès.

**SORCHERIE, sorcellerie, v. 4237, 5148.**

Quant je suy sy venus par vostre *sorcherie*...  
Dire au duc Godfroy dou sort la *sorcherie*.

Comp. plus haut notre mot ENCORCERER.

**SORCORRE, courir sus, attaquer. Gilles de Chin, v. 5526.**

Qu'il veulent ciaux dechà *sorcorre*.

Au v. 5890 du même poème, nous rencontrons la forme picarde *sorquerre*.

Bien sont garni et apresté  
De maintenir estor et guerre,  
S'on lez voloit auques *sorquerre*.

Il ne faut pas la confondre avec *sorquerre*, demander trop, qui exige le datif :

Tu *sorquiers* mult à mon seignor.  
(Rom. de Rou., v. 42001.)

Avec *corre sor*, on trouve tantôt le datif (voy. Burguy,

vol. II, p. 366), tantôt l'accusatif; de ce dernier cas, voici quelques exemples pris dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse : « Ilh vinrent là, se *les corut sus* Ferrant. » Vol. II, f° 2 v°. — « Quant les sarrazins les aparchurent, si *les corurent sus*. » Ibid., fol. 27 r°. Cet auteur emploie cependant la forme *les* aussi pour le datif plur. de la 3<sup>me</sup> pers. du pron. pers., et il n'en connaît pas même d'autre, par exemple : « Si *les* rendit tous leurs jouweaux, » fol. 9 r°. — « Restituaat Guilheame enssi bien aux engliezes de Liege petites et grandes tout che que ons *les* avoit embleit. » Ibid. — « Fisent venir les prisoniers devant eaux et se *le* (l. *les*) dessent chu que j'ay dit, qui mult *les* fut agreable. » Ibid., fol. 27 v°. Toutefois l'accusatif est indubitable dans des passages comme les suivants : « Li roy vient là et Ferrans *le corut sus* tantoist. » Ibid., fol. 15 v°. — « L'empereur... le congnut et le haoit, se *le corut sus*. » Ibid., fol. 42 r°, car Jean d'Outremeuse exprime toujours par la forme *li* le datif sing. du pron. susdit.

**SORLER, soulier, v. 750, 966, 979.**

N'avoit *sortés* en piés, si n'avoient li sis...  
N'ot causes ne *sortés* et s'aloit tos courant...  
Onques n'avoit cauchiet ne cauche ne *sortler*.

Cette forme avec le *r* intercalé, qui existait encore vers la fin du XVI<sup>me</sup> siècle (voy. Roquef., supplém. v° *Garde-culz*), se rencontre aussi dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse, et paraît être la conséquence d'une prononciation provinciale qui se retrouve dans un grand nombre d'autres mots de la même chronique, par exemple : *ortant*, *vrentre*, *tornique*, *clers*, *clergrie* (ou *clergerie*), *marle*, *herbre*, etc., etc. pour « autant, ventre, tunique, clé, clergé, mâle, herbe. » Cela nous explique aussi l'existence du *r* dans *trésor*, et nous prouve en même temps que dans le mot *resprit* c'est le *r* qui est intercalé et non pas le *s*. Comp. Burguy, vol. III, v° *Resprit*, et voy. aussi le même v° *Ve-lours* et *Timbre*. Dans le mot *respie* (voy. plus haut ce mot) le *r* est également un effet de la prononciation qui lui a donné aussi la forme *despie* que l'on rencontre dans la chronique citée, par exemple : « L'evesque vint à Warremme, puis chevalchat à Landres, mains une *despie* le vit. » Fol. 5 r°. D'autre part, le *r* a été éliminé dans *toubler*, *destoubler*, *sief*, etc., formes que nous offre la même chronique pour troubler, serf, etc.

**SORPARLÈRE, sorparlier, indiscret, Gilles de Chin, v. 1172, 1190.**

Que jà nus chevaliers vantères  
N'iert bien amés ne *sorparlères*...  
..... ne *noveliers*  
Ne fui-je ainc ne *sorparliers*.

**SORQUERRE, voy. SORCORRE.**

**SORTIR, prendre des sorts, prédire, v. 7495, 19044.**

Car venus est li temps que j'ay *sortit* piega...  
Pour tant qu'elle ot *sorty* très le commencement  
La pierre des payens et le destruisement.

Comp. LOTIR.

On a hésité de rattacher à une même racine (*sortiri*) les significations de « jeter des sorts » et de « sauter » ou « faire sauter » qu'ont les verbes ital. *sortire*, fr. *sortir*, etc. (voy. Diez, *Etym. Wört.*, p. 324-5, v<sup>o</sup> *Sortire*), et pourtant elles dérivent très-naturellement l'une de l'autre; car on *jelait* des sorts dans un vaisseau quelconque qu'on *secouait* ensuite pour les faire sortir (lat. *conjacere* sortes) de manière que les verbes *sortiri*, *sortir*, etc., pouvaient facilement finir par signifier « secouer, faire sauter ou sauter. » Le verbe *sortisser* mentionné par Roquefort réunit, en effet, les acceptions de secouer et de jeter des sorts. Une marche analogue, quoique contraire, a été celle du verbe grec *πάλλω*, qui, à l'égal de *sortir* ou de *sortisser*, signifiait d'abord secouer, faire sauter ou sauter, et signifia ensuite jeter des sorts, d'où *πάλος*, secouement, ébranlement et sort, peut-être aussi *πύργος*, casque, parce qu'on s'en servait pour secouer les sorts. Il. 3, 316.

Le part. prés. *sortissant* se trouve au v. 3593 de notre poème :

Et où estoiles savoit et aloit *sortissant*.

Nous venons de dire que Roquefort donne bien l'infinitif *sortisser* (sans citation pourtant), mais nous craignons qu'il ne se soit trompé, et qu'il n'ait pris la forme *inchoative* du part. prés. de la seconde conjugaison pour un part. prés. de la première. Comp. Burguy, I, 319 et suiv. Borel est tombé dans une erreur semblable, en imaginant un infinitif *abeliser* d'après *abelisoit* imparf. du verbe *abelir*. Voy. Roquefort, v<sup>o</sup> *Abeliser*. On pourrait également inventer les verbes *acomplisser* et *obéisser* d'après les formes *acomplisseroit* et *obéisseroit* qui se trouvent dans Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 70 v<sup>o</sup> et 259 v<sup>o</sup>.

**SORTISSEMENT, sortilège, v. 9864.**

Que se jamais se melle de tel *sortissement*.

**SORVÉOIR, reconnaître, Gilles de Chin, v. 2355.**

.XL. chevalier estoient  
Por *sorvéoir* quel gent ce sont,  
Qui le flun de sur passé ont...  
Seigneur, car esgardés qui nous envoieions,  
Pour *sorvéoir* les os de la geste Mahon.

(Chans. d'Ant., II, 82.)

Voy. aussi Burguy, II, 73 et suiv.

**Sos, sot, insensé, v. 15777.**

Cieus a dit as barons : « *Sos* iert qui demorra.

**Sot, soit, v. 7379; sut, v. 2079.**

Qu'il n'en parle jamais, si qu'il en *sot* ois...  
Atant és vous l'orphèvre qui *sot* che covenent.

**SOTIE, sotise, v. 24179.**

Mais *sotie* vous fait sans rabatre conter.

**SOUAVET, doucement, Gilles de Chin, v. 4021.**

Puis sont arrière retourné  
Tout *souavet* le petit pas.

**SOUBGIS, subgis, sujet, v. 1558, 4208, 52064.**

Ly roys monte à cheval et o lui ses *soubgis*...  
Où est ly dus Codefrois à qui iestes *subgis*...

**SUDAN, sultan, v. 5185, etc.**

**SUDOIOANT, SOUSDOIOANT, SUSDUIOANT, séduisant, trompeur, méchant, v. 1129, 4923, 5709, 8589, 10924, 17461, 17852, 23866, 27734, 28617, 29170.**

Or avoit une vielle qui moult est *soudoians*...  
Laiissés le pelerin, traître *soudoiant*...  
Traître renoyet, cuviers et *susduiant*.

M. de Reiffenberg, au v. 4923, explique ce mot par « gagé, salarié, » signification donnée par Roquefort au substantif *soudier*, qu'il distingue pourtant de *souduians*. Nous prenons ce dernier mot pour une formation anormale du participe présent de *souduire* ou *sosduire*, dont nous avons aussi les substantifs *souduison*, *souduiment*, séduction, tromperie, cités par Roquefort.

Nous ajouterons encore quelques exemples de notre mot :

Puis le vendi Judas qui eocr ot *sodoiant*.  
(Baud. de Seb., I, 510.)

Fausement m'ont robée li laron *sodoiant*.  
(Ib., p. 567.)

Lors a dit : « Rendé-vous traïtour *sodoiant*. »  
(Ib., p. 568.)

Grant fu la noise des cuvers *soduans*.  
(Chans. de Sax., I, XLII.)

L'emperere est moult fel et cuvers *soduians*.  
(Chans. d'Ant., I, 87.)

Fel, glouton, *soduiant*.  
(Raoul de Cambrai, p. 31.)

**SOUFFISANT, SOUFFISSANT, v. 5530, 5820, 7441.**

Que Nicques li torra, la citeit *souffissant*...  
Et li contes de Flandres qui fu moult *souffissant*...  
Signeur, or escoutés histore *souffissant*.

Roquefort donne au verbe *souffire* aussi la signification de « plaire »; celle de « plaisant » c'est-à-dire « agréable, »

convient très-bien aux trois passages que nous venons de citer.

**SOUGNANT, concubine, v. 54428.**

En et despit de vous, elle sera m'amie,  
S'en feray ma *sougnant*.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 321 et suiv., v° *Sogna* et comp. Burguy, III, 348, v° *Soin*.

**SOUHAIPIER, souhaiter, v. 12953.**

Sire, dist la pucelle, qui est le chevalier  
Que je vous ay oy pour mon corps *souhaitier*.

**SOUMELEUS, somnolent, v. 55584.**

Souples et *soumeleus* et pesans se leva.

De *somel*.

**SOUPPLES, v. 55584.**

*Souples* et *soumeleus* et pesans se leva.

Ce mot, qui dérive de *supplex* (voy. Diez, Etym. Wört., p. 436, v° *Softice*), paraît avoir ici sa signification primitive de suppliant, humble.

**SOURCIEUX, sourcils, v. 18491.**

Il a estraint les dens, les *sourcieux* va levant.

**SOURGON, source, v. 89.**

Plaisance entra en lui, c'est d'amours le *sourgon*.

Il faut prononcer *sourgeon* (voy. Roquefort, s. v.), ce qui rapproche ce mot de l'ital. *sorgente*.

**Sous, seul, Gilles de Chin, v. 4953.**

S'arme et monte, s'en va toz *sous*.

**SOUSDOIAN, v. SOUDOIAN.**

**SOUSHAUCER, exalter, glorifier, v. 28568.**

Or est morte l'espée qui la loy *soushauca*.

**SOUTIEUMENT, SOUTIEVEMENT; subtilement, v. 1015, 17060.**

Et qu'elle avoit aussy tramis trop *soutieument*...  
De l'uecl *soutievement* à fames s'avoia.

**SOUVIN, couché sur le dos, par terre, v. 6254, 6839, 25356, 29940.**

Parmy l'elme li mist, sy l'abat *souvin*...  
Plus de xl. en ont abatut mort *souvin*.

On a aussi le verbe *souviner* (lat. *supinare*) dans un sens neutre « tomber par terre. »

Jusqu'à .x. en a fait devant lui *souviner*...  
Que du cheval le fait à terre *souviner*.

(Baud. de Seb., II, 199, 252.)

Qui dont véist no gent eheir et *souviner*.

(Bertr. du Guesclin, II, 255.)

Ce verbe est aussi pronominal dans le passage suivant, où cependant il ne signifie pas exactement « tomber par terre, » mais plutôt « tomber à la renverse. »

Sus le cheval estoit si for mis et senglés,  
Ne pot cheir à terre, mais il *ch'est souvinés*;  
Le teste gist à terre, mais li corps fu pasmés,  
Le piet ot és estriers.

(Baud. de Seb., II, 206.)

**SOVAING, v. 4847.**

Qui n'estoit pas plains de *sovaing*.

M. de Reiffenberg explique ce substantif par *indolence*; il le dériverait alors du mot précédent *sovin*, pour ainsi dire *supinilas*.

**Sox, soif, v. 14719.**

Ne s'en departiront ne pour faim ne pour *soy*.

Comp. *soit*.

**SUISSE, susse, v. 1256.**

Se je *suisse* eou que je say maintenant.

**SUPPELATUS, superlatif, du rang le plus élevé, suprême, v. 5544, 4217, 12011, 22700.**

Sera roys couronnés et tous *suppelatis*...  
Le soudans de Persie qui est *suppelatis*...  
Ly a dit doucement : « Ly dieux *suppelatis*  
« Qui plus a de pooir, qui plus est postéis. »

**SUR, sus, sous peine de, v. 50653, 55805.**

Sur à pierdre s'amour et m'onneur enssement...  
Sus la tieste trencier sans nul deportement.

*Sor le hart sub poena suspendii*. Voy. Grimm, Rechts alt., p. 684.

« Ilh estoit commandeit *sour le hart* que nuls ne fesist forche aux femmes. » Chron. en prose de Jean d'Outre-meuse, MS., vol. II, p. 8 v°.

Le moy. haut allem. *über* a une signification semblable.

Uns ist ein gebot gegeben  
*über* gut und über leben.

(Iwein, 226.)

Comp. *four*.

**SURREXIS, ressuscité, v. 9602, 18557.**

La piercieuse mors dont il fu *surrexis*...  
Jherusalem, où Dieu fu *surrexis*...  
Pour maintenir le regne où il fu *surrexis*.

(Baud. de Seb., I, 52.)

Sus, v. 15555.

La bataille verrés de nos gens toute sus.

Toute sus paraît signifier ici « victorieuse. » Comp. la locution « avoir le dessus. »

En sus loin.

Là ne fust si hardis, s'il vëist les façons,  
Ne volsist iestre en sus en longues régions (v. 23809).

Le moy. haut all. *höher* (*gân, stân*) avait là même signification.

Comp. ENSUS.

Sus prépos., voy. SUR.

SUSDUIANT, voy. SOUDOIANT.

SY, voy. SE et SI.

SYCQUE, voy. SI.

SYERS, SYRES, voy. SIERS.

## T.

T, tu, v. 17800.

Envoie-moy ton pere et les oncles que t'as.

TABLES (LES), jeu des tables, v. 5485, 5901.

Des tables, des eschiés se vont bien doctrinant.

Comp. ESCHIÉS.

TABOUR, tambour, v. 4548, 54754.

Nakaires et tabours aloient chalemant.

Voy. la note et *Le dit des taboureurs* dans Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*.

TABOURIE, TANBUIRE, tapage, vacarme, v. 50765. Gilles de Chin, v. 5848, 4690.

Trompes et olifans font telle tabourie...

Grant noise et grant tanbuire font...

Tout grant joie et grant tabourie...

Fu grant la tabourrie d'escus et de blasons.

(Vœux du Paon, MS. f° 45 r°.)

TAFFUR, TAFFUROI.

L'explication de ce mot se trouve au v. 16231-2.

Il sont nommet *Taffur* pour çou qu'en leur vivant  
N'oient oncques en gambe une cauche vallant.

Prov. *Tafur*, Rayn., Lex. rom., V, 294, qui le dérive de l'arabe *dahur*; voy. cependant Diez, Etym. Wört., p. 539, v° *Tafur*.

Leur patrie, v. 7695-8.

Je vous ay bien véut à Bruges et à Gant,  
A Liege et à Namur, en Haynau, en Brabant,  
A Tournay, à Aras ou à Lille ensiévant,  
Ou droit à Valenciennes vous ay bien véut tant.

Celle de leur roi, v. 29545.

Et ly roys des *Taffurs* qui fu de Saint-Quentin.

Voy. encore, au sujet des *Taffurs*, M. de Reiffenberg, Introd. au vol. II, p. LXV, et note au v. 5951; Chanson

d'Antioche, vol. I, Introd., p. xvi, vol. II, p. 37, et à la Table, p. 369 et suiv., v° *Taffur* (*le roi*) et *Taffurs* (*les*).

TAIERME, Gilles de Chin, v. 5605.

En la terre goustume deit,  
Se vallez chevalier féroit  
Fors *taierme*, par maualent,  
Le puing perdoit par jugement.

Nous ignorons la signification de ce mot; l'auteur de la Chronique en prose du bon chevalier messire Gilles de Chin paraît, toutefois, lui avoir donné celle de *bataille* ou *guerre*. Voici le passage en question. » Or estoit de costume lors en Jhérusalem et par tout le royaume de Surye que se ung escuier frappoit ung chevalier en ville n'en village, *se ce n'estoit en bataille ou en guerre*, par le statu qui y estoit fait, il devoit perdre le poing. » (p. 120 et suiv.)

TAILLER, convenir de qch., v. 25147.

Et au roy Godefrois vous serés envoié  
Qu'à femme vous ara : la pays en est *taillie*.

Ce mot se trouve aussi dans le Baud. de Seb., I, 511, 581 avec le sens de « décider. »

Et pour che que je voi le vostre foi falie,  
Vous dirai une cose qui de moi ert *taillie*,  
Qu'en l'honneur Dieu ferai qui mourut à hasquie...  
Quant Sarrasin perchurent, con la chose est *taillie*,  
Et que li rois avoit le bataille lassie.

L'emploi de la *taille*, pour arranger et régler les comptes, a probablement donné à notre verbe les acceptions indiquées.

TAINGNE, tienne, v. 8199.

Car n'y a hault baron, tant *taingne* bielle espée.

3<sup>me</sup> pers. prés. subj. de tenir.

TAINST, teignit, v. 5587.

Quant Solimans l'oy, s'y *tainst* comme carbon.

3<sup>me</sup> pers. imparf. subj. de *taindre*, teindre.



TALANT, taillant, v. 6326.

Godefroys le férit du traviere du *talant*.

TALEBAS, espèce de bouclier, courbé des deux côtés, v. 9182.

Il portent longues targes et s'ont viés *talabas*.

Voy. la note. Le *toénart* paraît avoir été un bouclier de forme semblable.

A son col ot pendu un riche *toénart*.  
(Chans. d'Ant., II, 245.)

Voy. la note de M. Paulin Paris.

Cil vont fuiant droit vers Chaars  
Et ont jetés lor *toénars*.  
(Parton. de Blois, I, 77.)

M. de Reiffenberg, Chron. de Phil. Mouskés, vol. II, p. x, note 7, n'a pas bien compris ce mot.

TALENT, opinion, avis, v. 615; gré, envie, désir, v. 998, 5847, 6491; esprit, caractère, v. 5945.

Sire roys Oriant, j'en diray mon *talent*...  
Seignour, or escoutés, s'il vous vient à *talent*...  
Quant Soliamans l'oy n'a *talent* qu'il en rie...  
Ly dus de Normandie Robiers au fier *talent*.

Prov. *talant*. Rayn., Lex. rom., V, 296.

TALLAUMENT, v. 28127.

Adont le regarda Tangrés mult *tallaument*.

Cet adverbe paraît signifier *de bon talent*, c'est-à-dire « amoureuxment » et être formé, d'une manière anormale, du subst. *talent*.

TANBUIRE, voy. TABOURIE.

TANER, TANNER, tourmenter, lasser, fatiguer, v. 14704, 16354, 27994.

*Tanet* sont d'iestre chy en nostre casement...  
C'estoit une coustume dont sa gent se *tanoit*...  
De demorer o moy iestes-vous *tannés* já?

C'est une extension de l'acception primitive de ce verbe; quelque chose d'analogue a eu lieu avec l'esp. *zurrar*, qui signifie « tanner » et aussi « mettre dans l'embarras, réduire à l'extrémité. » A l'égard de l'étymologie de notre verbe, voy. Diez, Etym. Wört., p. 730, v° *Tan*, et Burguy, III, 359, v° *Tan*. Le mot *tanner*, dans le sens qui précède, est encore un wallonnisme.

TANGREMENT, vaillamment, fortement, continuellement, v. 5673, 5952, 15870, 54599.

..... toute l'autre gent  
Que Pieres ly Hiermites amenoit *tangrement*...  
Là veissies bataille et grant tournoement;  
Roys Solimans de Niques ot moult le cuer dolent  
De çou que sy doyt fil n'issoient *tangrement*...  
Godefrois et Harpin ploroient *tangrement*  
La bataille Esclamans regardo *tangrement*.

De l'adject. *tangre*, opiniâtre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 731, v° *Tangoner*.

TANNER, voy. TANER.

TANS, TANT, temps, v. 805; fin, v. 17578.

Vit moult de gens issir pour ung *tant* c'on ala  
Vir une femme ardoir c'uns bouriaus amena...  
Nous eumes tel faim et telle aversité  
Que, sauve nostre vie et le nostre santé,  
Fussiemmes départis volentiers et de gré;  
Mais ly roys Bédains avoit no *tans* juré.

Dans ce dernier passage, *tans* a évidemment la signification de *fin*, c'est-à-dire *mort*. Le mot anglais *period* a une acception analogue dans la locution « to put a *period* to one's life. » Comp. aussi l'adj. grec *καίριος*.

TANT, beaucoup, grand nombre, v. 7315, 20878, 25452, 25648.

Et *tante* riche aucube de soi et de bon lin...  
Là fu *tante* pierosne à le tierre gietée...  
*Tantes* trompes sonner, *tant* cor et *tant* tabour.

Prov. *tant*. Rayn., Lex. rom., V, 301.

*Tant* se trouve quelquefois ensemble avec *maint*, dont il est le synonyme.

Là veissiez *mainte* lance brisie  
Et *tantes* selles de boin destrier vodie.  
(Gérars de Viane, v. 1624-5.)

*Tantes* pertris et *tant* faisans  
I ot, *maint* cisné et *maint* paon.  
(Rom. de Mahomet, p. 35.)

Ne *tant* ne *quant* nullement, en aucune manière.

Car les chines ne puis loissier ne *tant* ne *quant* (v. 957).

On supprimait aussi quelquefois la première négation.

Chil de Jherusalem n'en sevent *tant* ne *quant* (v. 17565).  
Qui ne portent espoy n'espéc *tant* ne *quant* (v. 17661).  
Onques à celui jour ne menga *tant* ne *quant* (v. 23027).

Prov. *ni tan ni can*, Rayn., Lex. rom., V, 3, 300.

Une locution semblable était *ni ce ni quoi*.

Quant l'antant Salemoibz, molt li torne a anoi  
Bien d'une grant liuée ne dist ne ce ne coi.  
(Chans. de Sax., I, 489.)

et en provençal :

Vers amies de bona fe  
No aura ja ni so ni que.

(Deudes de Prades : *Trop ben.*)

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 15.

Dans le même sens, Jean d'Outremeuse dit *ne pou ne auque*. « Les gens moroient por defalt de cuer qui les faloit de fain, et maïement sor mere n'oit *ne pou ne auque* de bleis. » Chron. en prose MS., vol. II, p. 214 v°.

On emploie aussi *tant* avec les noms de nombre, pour signifier *fois autant* :

Mais se tu pers ton palefroi,  
Onquez n'en soiez en effroi,  
Je te rendrai millor .i. tans.

(Gilles de Chin, v. 4800.)

Aray .x. temps d'argent, se Dieus me voet aidier.

(Godefroid de Bouil., v. 905.)

Là se sont convierty .xx. mil celle journée  
Et l'endemain .i. temps ains qu'il fu la viesprée.

(Ib., v. 51682.)

Il faut donc rectifier les notes de M. de Reiffenberg aux deux dernières citations.

En prov. *tant*; par exemple *dostans* deux fois autant. Rayn., Lex. rom., V, 501.

L'orthographe *temps* fait supposer que quelquefois on regardait ce mot comme équivalant à *temps* (tempus), dans le sens de l'anglais *times*; par exemple « ten *times* as much silver. »

*Tant que*, jusque, v. 4634, jusqu'à ce que, avant que v. 20941.

Je l'eüsse honnoré à ma court noblement  
Pour la sainte cité qu'il tient *tant* qu'en présent...  
Maudit soit-il de Dieu qui jà s'en partira  
*Tant* que Jérusalem conquistée sera.

En rouchi *tant qu'à présent* signifie encore « jusqu'à présent. »

*Tans tost que*, aussi vite que, Gilles de Chin, v. 2474.

*Tans tost que* cheval peuvent corre.

*Tant maint*, tant, c'est-à-dire beaucoup. Godefr. de Bouillon, v. 14265.

Les quisines en sont en *tant* mainte partie.

ailleurs *tamaint*.

TARGE, espèce de bouclier, v. 8979.

De la lance le fiert sur la *targe* vrenie.

Prov. *targa*, *targua*, Rayn., Lex. rom., V, 506. De ces deux formes provençales comme du verbe *targuer*, on peut conclure qu'autrefois existait aussi en français la forme *targue*, quoiqu'elle ne se trouve pas dans les glossaires. La

prononciation de l'anglais *target* (avec le *g* dur, diminut. de *targe* avec le *g* chuintant) le prouve également; et on voit en même temps que la double prononciation du mot français était aussi connue en Angleterre.

TARGER (SE), se garantir comme avec une targe, v. 16506, 52850.

En la ville de Rames avoient une fois  
Pris feniestres et huis tout partout les manois,  
Dont il se vont *targant* encontre les murrois.

Prov. *targar*, se targuer, enorgueillir, Rayn., Lex. rom., V, 50.

TARGIER, tarder, v. 4956.

Chà outre m'envoya son message noncier  
Au boin duc Godefrois, dont je vieng sans *targier*.

Comp. ATARGIER.

TARIER, opprimer, tourmenter, v. 28248.

Adont gietta ung plain du mal qui le *tarie*.

TART, Gilles de Chin, v. 4425.

Uns chevaliers vint d'autre part  
Qui de joster estoit molt *tart*  
Le cheval point par grant vertu,  
Gille de Cyn fiert en l'escu.

Il est évident que *tart* ne signifie pas ici *tardif*, *lent*, mais bien *désireux*, *avide*, *impatient*. On le rencontre avec le même sens dans le passage suivant :

Et molt est la reine *tart*  
Que sa joie et ses amis viegne.

(Chèv. de la Char., p. 119.)

Nous croyons que ce n'est là qu'une conversion d'une autre locution, c'est-à-dire *être tart à quelqu'un*, *tarder à qqn.*, dont on trouve quelques exemples dans Burguy, I, 274. Il se peut cependant que les mots *qui* de notre première citation et *la reine* dans la seconde soient mis pour *à qui* et *la reine*, construction qui se rencontre assez souvent, par exemple :

Mais on donne à mengnier *tellui* à sa maison  
C'on l'emploieroit miex à donner .i. gaignon.

(Baud. de Seb., I, 588.)

C'est-à-dire *à tellui*, *à un gaignon*.

Que mon cousin giérmain puüssiés tolrir le vie.

(Godefr. de Bouillon, v. 8185.)

C'est-à-dire *à mon cousin*.

Si, toutefois, on prend les mots *qui* et *la reine* pour des nominatifs, et qu'on donne à *tart* le sens indiqué plus haut, nous ferons remarquer que, dans ce cas, il n'aurait fait que suivre, dans le développement de ses acceptions, une

marche analogue à celle d'une famille de mots de l'ancien norrois, qui a une signification semblable. Dans cette langue, *tregr* désigne celui qui agit avec répugnance, à contre-cœur, paresseux (alle. *verdrossen*, *träge*), et puis chagrin, affligé (alle. *verdriesslich*). De cet adjectif dérive le verbe *trega*, s'affliger, languir, désirer, ainsi que le subst. *regi*, affliction, regret, désir. Par conséquent, en suédois, on a deux adjectifs, identiques au fond, qui ne se distinguent l'un de l'autre que par l'orthographe, et qui pourtant ont actuellement des acceptions tout à fait différentes, c'est-à-dire *trög*, paresseux, lent (alle. *träge*), et *trägen* (ou *enträgen*), appliqué, assidu, désireux. La forme danoise de ce dernier mot est *træven* (le *g* anc. norr. se change en *v* danois; voy. Grimm., Gramm., vol. I<sup>er</sup>, p. 366, II<sup>me</sup> édit.); mais elle a la signification du *trög* suéd., ce qui prouve d'autant mieux l'identité étymologique de ces deux adjectifs. Notre vieux mot *tart* réunirait donc l'acception du *trägen* suéd. à celle du *træven* danois.

TAS, v. 12147, 54854.

Férus fus en la croix d'une lance à plain *tas*,  
Sleques ly sans key jusques en Gorgatas...  
Corbarant le siévi qui y fiert à plain *tas*...  
Hé diex, qu'à grant dolour et à poi de soulas  
Estoient li baron! car on les fiert à *tas*.

(Baud. de Seb., II, 175.)

Roquefort, au mot *Tasche* (*frapper en*), explique cette locution par « frapper au hasard et sans savoir où portent les coups; » explication qui convient aussi aux passages que nous venons de citer. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 735, v<sup>o</sup> *Tas*, et Burguy, III, 561, v<sup>o</sup> *Tas* et *Tasser*.

TASIR, se taire, v. 28907.

Et je les feray ja tous deux, je croy, *tasir*.

Cette forme manque dans Burguy, III, 538, v<sup>o</sup> *Taisir*.

TATIN, coup, v. 24952, 29559.

Ensamble avong donné l'un l'autre maint *tatin*...  
Qui le roy ont navret et donnet maint *tatin*...  
Et puis dessus le chief li donna tel *tatin*.

(Baud. de Seb., I, 198.)

Donrai de mes .ii. pains qui sont dur que sapin,  
A chellui qui chà vient .i. dolereux *tatin*.

(Ib., II, 42.)

Voy. Ducange, vol. VII, v<sup>o</sup> *Tatin*.

TE, ta, v. 2151.

Mère dist, Hélays, vieng véoir *te* portée.

Comp. ms.

TECE, qualité, Gilles de Chin, v. 5544.

En vous a moult vilaine *téce*.

TOME III.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 388, v<sup>o</sup> *Tacco*. Burguy, III, 557 et suiv., v<sup>o</sup> *Taiche*.

TEL, v. 6556.

Qu'ains *te*le mierreille n'ot en son jour vivant.

Le MS. porte *tel*; voy. la note de M. de Reiffenberg. Nous croyons qu'il faut lire :

Qu'ains *tel* mierreille n'ot en jour de son vivant.

A l'égard de *tel* pour le féminin, voy. notre mot ROYALS. Une autre forme de *tel*, qui n'a pas été citée par M. Burguy, est *tellui*.

Mais on donne à mengnier *tellui* à sa maison,  
C'on l'emploieroit miex à donner .i. gaignon.

(Baud. de Seb., I, 558.)

Car on donne souvent à *tellui* bon salaire  
Qui n'a pas deservi son loier à bien faire.

(Ib., II, 4.)

On festie *tellui* c'on tient poy à ami.

(Ib., II, 401.)

TEMPLE, tempe, v. 11621.

Ou temple par devant l'assena par tel sy.

TEMPRE, de bonne heure, v. 5379, 7006, 10524.

Sire frères, dist-il, *tempre* avés fait levée...  
Demain me volray bien *tempre* deslogier...  
Car trop y ay estet batus et *tempre* et tart.

En lat. *tempori*, *temperi*.

TEMPREMENT, bientôt, promptement, v. 695, 6602.

La cose venra bien, se Dieu plaist, *temprement*...  
Pour tant voulons avoir la citez *temprement*...

M. de Reiffenberg, au v. 695, explique ce mot par *à temps*; nous croyons qu'il signifie *bientôt*. Voy. Roquefort, v<sup>o</sup> *temprement*, et Burguy, II, 550.

Dans le Bauduin de Sébourg, I, 10 :

A Bouloigne m'en yois, ma mère m'i atent,  
Où je recorderai, se je vis, *temprement*  
Nouvelez de mes frères qui moult ont hardement.

L'éditeur a omis à tort la virgule après « se je vis, » en écrivant « se je vis *temprement*. »

On disait aussi *temps*.

Mais c'est trop grans desconvenue  
Que vos si *temps* estez croisés.

(Gilles de Chin, v. 1932.)

TEMPRE, tremper, v. 11055, 16168, 21170, 54310.

Et massue et martiel et une fauc *temprée*.

Ital. *temperare*.

TEMPS, voy. TANT et TEMPREMENT.  
TEN, ta, v. 25650, 54040.

Jhésus velle *ten* arme ès sains cieus herbegier.

Voy. N (lettre euphon.)

TENANT (EN UN), de suite, sans interruption, v. 969, 1084, 17628, 20795.

En celle foriest fu .xvi. ans *en un tenant*...  
Qui tenu a prison .xvi. ans *en un tenant*...  
En Jhérusalem sont Serrasin et Piersant  
Pourvéu de vitalle ung an *en un tenant*...  
Il se fist ravaler .x. fois *en un tenant*  
Qu'onques ne resorty pour nul homme vivant...  
Bien pourvéu furent ens ou tamps de devant  
De pain, de char salée et de bon vin friant  
Pour vivre .xv. mois ou plus en .i. tenant.

(Berir. du Guescl., I, 144.)

M. de Reiffenberg, au v. 969, explique à tort le mot *tenant* par asile.

En prov. *a un tenen* signifie « dans un instant »; voy. Rayn., Lex. rom., V, 335.

TENCHIER, tencer, v. 5110.

Quant ly contes l'oy, se li dist sans *tENCHIER*.

TENÇON, lutte, v. 6871, 17205.

LA péüssiés véoir une fière *tençon*.

TENEMENT, terre, v. 11780.

Pour conquerre l'onneur, le lieu et *tenement*.

TENIR.

Je me *tieng* sur luy, oye sa raison,  
De vivre ou de morir en ung feu de carbon (v. 32243).

C'est-à-dire « je m'en rapporte à lui. »

Ly roys a fait tous savoir  
Que nus d'iaus ne *tenge* à avoir  
Dusqu'en repair.

(Gilles de Chin, v. 2584.)

C'est-à-dire « ne pile, ne fasse du butin. »

Que je vous y *tenisse* au pays maintenant.  
(Godefr. de Bouillon, v. 3214.)

3<sup>me</sup> pers. sing. imparf. subj.

TENSSER, protéger, défendre, v. 6669, 17206, 31065, 31087.

Et nous seriemes tout garanti et *tenssé*...  
Et qu'il venoit le roy Cornumarant *tensser*...

TENTIR, retentir, v. 18225.

LA oissiés sonner et buisines *tentir*.

Au v. 12290.

Adont gietta ung erit le sierpent et tel ton  
Que li mons de Tigris *entendy* environ.

il faut lire « *en tentit*. » Voy. aussi ENTENTIR.

TERTOUT, tous, v. 16128.

Et *tertout* ly autre chevalier dont il y a foison.

C'est un wallonisme pour « très tout. » Voy. la note.

Tés, tel, v. 51085; telles, v. 1556.

se Mahoms est *tés*  
Qu'il ait tant de pooir ne tant de dignités...  
Et ly faittes ses armes faire et faittes *tés*.

A l'égard de *tés* pour *telles*, comp. plus haut notre mot TEL.

TEULX, tel, v. 15154, 28768.

Par devant Andioche *teulz* peuples me greva...  
Tangrés n'est mie *teulz* qu'il fesist treecrier.

TEUT (SÈ), se tut, v. 3756.

Li califfes se *téut*, si siermons est fenis.

TÈVE, tiède, Gilles de Chin, v. 4557.

De *tève* iaue ont son vis lavé.

TIENGENT, tiennent, v. 5907.

Et se *tiengent* tout quoy.

TIÉROIS, terroir, territoire, v. 10652.

Et si *tieng* de Caumoht le vile et le *tiérois*.

TIERTRIEL, petit tertre, v. 15585.

Godefrois est montés par dessus le *tiertriel*.

TIESTÉE, idée, opinion, v. 8195.

Hardis, entreprendans de dire vo *tiestée*.

TIMBRE, TYMBRE, tambour, v. 9274, 15545.

Fist ses *timbres* sonner bien .iiii.<sup>xx</sup> et plus.

TOIE, la tienne, v. 15541.

Et que fusses venus en cité qui fust *toie*.

TOLIR, ôter, enlever, v. 5185.

Que mon cousin giermain puüssiés *tolir* le vic.

## Présent.

Ma pays en averay, se je li *tos* la vie (v. 4874).  
Qui nous *tot* le melleur qui fust au monde en vie (v. 28292).

## Futur.

L'espaulc te *toray*, s'aras le cuer dolent (v. 4819).  
Sa citet ly *torray* et quan qu'il a vaillant (v. 53922).  
Dame, pour Mahomet, et qui le me *tolra* (v. 5679).  
Que Nicques li *torra*, la citet souffisant (v. 3350).

## Part. passé.

Ja sont li vassal net, par qui vous iert *tolue* (v. 5621).

## TOMBIN, retentir, v. 25526.

Car la terre *tombir* faisoient environ.

## Comp. ENTOMBIR.

## TONNOILE, tonnerre, v. 10105, 21506.

C'on n'y oïst tonner le *tonnoile* bruyant...  
Et *tonnoiles* et vens venta à celle fie.

## Voy. la note à ce dernier vers.

## TORAY, VOY. TOLIR.

## TORÇON, Gilles de Chin, v. 3242.

Les caviax loient par *torçons*

C'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *forçons*, mot que M de Reiffenberg explique par « efforts. » *Torçons* veut probablement dire des cordes *tordues*, c'est-à-dire les liens, dont Gilles avait délivré les prisonniers; voy. les vers 3214-7.

As pelerins en est venus  
Lez fors loiens en a rompus,  
Dont il estoit fort loïés;  
Cil en sont moult joiant et lié.

Le vers 3216 étant trop court, M. de Reiffenberg propose de substituer *forment* à *fort*; nous croyons qu'il faut plutôt lire :

Dont il estoient fort loïés (loïé).

Nous avons encore les mots *torsion* et *torchon* qui dérivent de la même racine. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 547, v° *Torciare*.

## TORRA, TORRAY, VOY. TOLIR.

## TORSE, torche, flambeau, v. 15315.

Il a pris une *torse* qu'il le cuida frapper.

Il s'agit probablement d'un flambeau porté par un des domestiques présents.

TORSER, TOUSER, TROUSSER, charger pour le transport, v. 9570, 15065, 27184. Gilles de Chin, v. 3717.

Et si le list *tourser* sur le destrir millour...  
Et li riche joyel qui estoient *tourés*.

## TORTIS, torche, flambeau, v. 28707.

Mil *tortis* et plus y avoit alumés.

## TOS, TOT, VOY. TOLIR.

## TOUQUER, regarder, concerner, v. 22025.

De ceste cose *touque* au seigneur de Euillon.

Prov. *tocar*. Rayn., Lex. rom., V, 368. Ital. *toccare*.

## TOUDIS, toujours, v. 751, 5170.

L'un avoec l'autre aloient li .vii. enfans *toudis*.

Prov. *tot dia*. Rayn., Lex. rom., V, 390. Ital. *tutto di*. En wallon *todis*.

## TOUELLER, rouler, v. 19910.

Il voit Cornumarant qui forment *touella*...  
Iluèques sont tournet par desus les palus;  
Là se *toulièrent*-il, li uns sus, l'autre jus.

(Baud. de Seb., II, 371.)

En rouchi *touiller*. Roquefort explique notre mot par « souiller, gâter, rouler dans un boubrier. » Il aurait dû mettre la dernière acception la première et dire que ce n'est pas la seule, ce que démontre le passage cité de notre poème. Ce mot provient de *touel*, toile, dont souvent on forme des *rouleaux*.

Il ne faut pas confondre notre mot *toueller* avec un autre d'une racine différente, *touoiller*, laver, qui se rattache à *toaille*; toutefois ces deux verbes et leurs formes variées ont été souvent confondus. Comp. Burguy, III, p. 367, v° *Toaille* et p. 368, v° *Toile*. Le subst. *touoillement* qu'il cite (p. 367) est écrit aussi *tuellement* dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 54, où il signifie « rixe, querelle. »

Or vous mande Gaufrois que là menez grant gent;  
Bien set que si filastre si ne l'aïment noient;  
Et s'il y esmouvoit aucun *tuellement*,  
Gaufrois n'a en Nimayé des amis pas grantuent.

Dans les Vœux du Paon, fol. 73 v°, on lit :

Dez pommiaux des espées fièrent menuement,  
En elmes et en testes sont navré durement,  
Et vilain les esgardent trop merveilleusement  
Et dient que ce sont anemi et serpent,  
Ne nuls ne soufferoit si grant *touellement*.

Ici *touellement* signifie mêlée, presse, combat (comme *touoillement*, voy. Burguy, l. c.) et sert à confirmer ce que nous avons dit plus haut sur la confusion des deux verbes *tueller* et *touoiller*.

## TOUR FRANCOIS, v. 11264.

D'un *tour francois* ly va faire le piet falir.

Voy. la note. Cette locution se retrouve avec une acception différente au v. 19875.

Il broche le cheval et le camp mesura,  
Au *tour francois* revint et biel démena.

de même que dans les passages suivants :

Il a fait .i. eslais parmi le cour quarrée  
Et puis *atour* Fransois a fait le retournée...  
Gaufer revint à lui qui moult s'espoenta  
*Autour* Fransoys revint, à Baudewin cria.

(Baud. de Seb., II, 495, 556.)

où il faut écrire « au *tour francois*. »

Mains onques du cheval Bertrains ne remua,  
Tout ausi c'une *tour* és estriers s'aficha,  
Revint au *tour francois*, son glave raporta.  
(Bertr. du Guesc., I, 68.)

De si grans force s'est chascuns envoiés,  
Brisent les lances de lor tranchans espiés.  
Outre s'empase, n'en est uns trébuchiés.  
Au *tor francois* est chascuns repariés.

(Raoul de Cambrai, p. 165.)

On voit qu'il s'agit dans tous ces passages d'un retour, et c'est donc avec ce sens que nous trouvons le mot *tour* dans le Parton. de Blois, II, 158.

Parmi le pré s'est ademis,  
Puis prist sen *tor* avenanment [i. avenaument]  
Loés en fu de mainte gent...  
Puis s'est eslaisiés par le pré  
Tuit le loérent de beauté.  
Avenanment à son *tor* pris,  
Son ceval a és golos mis.

Un *tour francois* paraîtrait donc signifier une « volte brusque » ou un « retour au grand galop. »

Une autre acception encore qu'il faut donner au mot *tour*, se trouve au v. 54566 :

Sire roys d'Arrablois, iéstes vous en tel *tour* ?

où il semble signifier « état ou disposition d'esprit ; » c'est-à-dire : « Êtes-vous préparé à recevoir le baptême ? »

**TOURBELON, turban, v. 17908.**

Ly sarrasin portoient de toile ung *tourbelon*.

**TOURNIER, tournoyer, v. 1841.**

Et le prist à .ii. bras, entour lui le *tournic*.

**TOURRA, tournera, v. 2655, 55608.**

Maugrés vous sui à piet qui à mal vous *tourra*.

**TOURSER, voy. TORSER.**

**TOUR.**

*Tout partout*, partout, sans exception.

As osteus *tout partout* furent bien ostelé (v. 13094).

Ce redoublement de *tout* par manière de renforcement se rencontre aussi dans *del tot en tot tout* à fait, prov. de *tot et tot*; voy. Rayn., Lex. rom., V, 390, 391, et dans l'ital. *tuttutto*.

Qui .vii. enfant porta, *tout* à une gesine (v. 12).

c'est-à-dire « d'une seule portée. »

*Du tout, del tout*, tout à fait, entièrement.

Jhérusalem prendront *du tout* à leur commant (v. 5722).

Il ont prise la *tour d'el tout* à leur commant (v. 6537).

Et me bailliés des gens *d'el tout* à vos devis (v. 6412).

Donnés-moy, s'il vous plést, *del tout* à vos devis (v. 53882).

Au deuxième et au troisième de ces vers, au lieu de *d'el* écrivez *del*.

Prov. *del tot*. Rayn., Lex. rom., V, 390.

On disait aussi dans le même sens à *tout* :

Et s'encouru à *tout* dedens le hos-ranés (v. 42748).

*Atout* (à *tout*) prépos. avec, v. 425, 1284, 12725.

*Atout* les .vii. enfans est à cheval montés...

Et si fu Mauquarés *atout* ung aucqueton.

Voy. Burguy, II, 344.

Prov. a *tot*.

A *tot* lo premier colp nos a Gautier aucis.

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 390.

**TRACHIER, TRACIER, traquer, chercher, v. 85, 950, 12125, 15824.**

Pour mes foriés *trachier* ne prendre venison...

Toute jour par le hos li preudons les *traca*.

**TRAIENER, trainer, v. 1706.**

A ces fourques lassus l'ara-on *traîné*.

On rencontre cette forme aussi dans le Baud. de Seb., I, 297, 348. II, 105.

Que il ne vous fessist à fourkes *traîener*...

Et scéusent de vraï qu'à keuves de vouchi

Déusent estre au bois *traîné* tout parmi,

Et après encrué sus .i. arbre joll...

On me ferait tantost à fourches *traîener*.

Dans tous ces passages, il s'agit, comme on voit, d'une exécution, et *traîener* dans ce sens était peut-être une expression technique, quoiqu'on rencontre ailleurs aussi la forme *traîener*. On voit également qu'on *trainait* les condamnés au gibet à queues de chevaux (ou bien sur des claies, comme en Angleterre et autres pays). Cela nous explique pourquoi on trouve souvent les mots *traîener* et *pendre* ou en angl. *to draw and quarter*. Voy. aussi une note de M. Bormans, Het Leven van Sinte Christina, p. 57-58, qui a raison de dire que les passages qu'on cite pour prouver

que *traîner* et *trahinare* ont signifié *écarteler*, ne sont pas concluants; et nous ajoutons que *pendre* et *traîner* n'est peut-être qu'une inversion de *traîner* et *pendre*; mais quand il dit qu'il est incroyable qu'on puisse pendre une personne écartelée, nous le renvoyons au glossaire de Ducange où, v<sup>o</sup> *Adulterium* (vol. I, p. 102, éd. Henschel), est cité le passage suivant des Ann. Victor., ad. a. 1514: « Excoriati coram populo, eorum virilia amputata, postea ad caudas equorum distracti, in patibulo suspensi. »

Nous avons dit plus haut que souvent on traînait les criminels sur des claies jusqu'au lieu d'exécution. Nous ajouterons ici que quand ils étaient condamnés à être brûlés, on se servait à cet effet également de claies. C'est pourquoi l'anglo-sax. *hyrdle*, l'angl. *hurdle* et le moy. haut allem. *hurt* signifiaient *claire* aussi bien que *bûcher*. Or comme ces trois mots, tant sous le rapport des lettres que du sens, répondent au latin *crates*, il se pourrait facilement, selon l'avis de M. Grimm, que le vieux franç. *ré* (bûcher) eût la même origine latine, observation qui, paraît-il, a échappé à M. Diez, Etym. Wört., p. 714, et à M. Burguy, III, 515. Voy. Grimm, Ueber das Verbrennen der Leichen, p. 51, et ce que nous avons dit dans notre édition de Gervaise de Tilbury (Hannov. 1856), p. 215.

Nous croyoûs cependant qu'il s'offre encore une autre étymologie du mot *ré*, d'après laquelle il serait identique avec l'anc. haut all. *hréo*, moy. haut all. *ré*, funérailles, l'usage de brûler les morts étant anciennement très-répandu en Europe; voy. principalement sur les Francs, p. 34 et suiv. du mémoire de M. Grimm que nous venons de citer. Le passage de l'acception *funérailles*, *combustion*, à celle de *bûcher* est très-facile et vite fait. Comp. le grec *ρῥοιαί*, incendie, bûcher, et l'Allem. *brand*, incendie, tison.

**TRAIRES, TRAIRIE**, action de tirer, de lancer, v. 9576, 16655.

Car ly *traires* les va durement destraignant...  
Adont recommencierent une grande *trairie*.

**TRAIT**, v. 9524.

... ly évesques don Pui en prist le hardement  
De la lance porter ens ou *trait* proprement.

*Ens ou trait*, c'est-à-dire au milieu des traits, au plus fort de la bataille (*intra telorum jactum*).

**TRAITE**, Gilles de Chin, v. 2450.

Fuiant s'en vont *traitez* et vax.

Le MS. porte *traitez*, mot que M. de Reiffenberg a changé en *traitez*, qu'il explique par « plaines; » mais c'est une métathèse pour *tertrez*, et *tertrez* et *vax* veut dire « par monts et par vaux. »

**TRAITIN**, v. 12654, 12665.

Et ly roys Corbarans et cil de son *traitin*...  
Quant Corbarans entent l'histoire et le *traitin*.

Ce mot paraît signifier tout ce qui a *trait* à une chose, ce qui s'y rattache, la suite, dans le sens de « cortège » aussi bien que dans celui de « conséquences. »

**TRANMETTRE**, envoyer, v. 694, 1495, 5557; mander, v. 4964.

Ly roys nous a *tramis* à vous principalement...  
Et à l'iermite boin *trametés* chevalier...  
Au boin due Godefroy fu çus fais chy *tramis*.

**TRANSAQUER**, v. 14902.

Ly eucers de fine amours sy fort ly *transaqua*.

Ce verbe dérive évidemment de *saquer* auquel Roquefort donne aussi la signification de « sécouer, agiter, » de sorte que *transaquer*, dans un sens neutre, voudrait dire « s'agiter violemment » ou, comme dit M. de Reiffenberg, « battre, se troubler » en parlant du cœur.

**TRAUER, TROUER**, v. 925, 24154; **TROER**, v. 7756, 15050.

Qu'en ung viés sach *traué* viande raporta...  
L'escut li a piercié, le haubiert li *traouit*...  
*Troer* ces bons escus et ces lances brisier.

En wallon *trawer*. Voy. la note au premier de ces vers.

**TRAVELLIER**, tourmenter, v. 25540.

L'evesque de Maltran vay lance baissier,  
Dont Jésus se laissa en la croiz *travellier*.

Au v. 25502, on lit :

Ly paiens ly a dit : « Ma dame, je vous prie  
Que vous voellés aler, et soyés *travellie*  
Jusques à Moradin qui tant a seignorie.

Ce verbe paraît signifier ici *voyager* (angl. *to travel*, comp. Diez Etym. Wört., p. 353, v<sup>o</sup> *Travaglio*), et faire double emploi avec *aler*. A l'égard de *soyés travellie* au lieu de *travelliez*, voy. notre mot *SIERMONNER*.

Dans le passage suivant :

Ly vesques de Maltran s'y vot acompaignier,  
Non pas pour demorer, mais pour ly *travellier*  
D'aler en la cité de Romme sans targier (v. 21682 et suiv.).

il faut probablement lire *s'y travelier*, dans le sens de « s'y efforcer, s'y essayer. » Comp. Roquefort, v<sup>o</sup> *Traveller* où, dans le passage des Dial. de saint Grégoire qu'il cite, les mots *soi travailler* rendent le latin *conor*.

**TRÉ, TREF, TRET**, tente, v. 52072, 52175, 54102, 54528.

Et no baron s'en vont tendre loges et très...  
Ly roy fu à son trel; ituec parlamenta...  
A l'estaque du trel l'ermite s'apoya...  
Ot fait tendre son tref qui estoit tous viermaus.

**TRECKERIE**, tricherie, trahison, v. 10060, 25758.

Corbarans d'Oliiferne y a fait *trécerie*...  
Que cil sont crestien qui par leur *trécerie*  
Ont criet : « Oliiferne ! »

**TREF**, voy. **TRÉ**.

**TRELLI**, garni de treillis, v. 22152.

Et je demoray chy en vo prison *trellie*.

Ordinairement cet adjectif se joint à haubert et autres armures semblables; voy. Roquefort, v° *Treilleis* et comp. Burguy, III, 374, v° *Trelis*, où ce mot est distingué de *treille*, *treilles*; mais, dans notre passage, les deux mots et leur signification se confondent.

Prov. *treshir*, *treshir*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 419, qui le rattache à *tressa*, ce qui est inexact.

**TRENCHER**, faire l'office d'écuier tranchant, v. 4201.

Qui *trenche* devant lui as fustes de haut pris.

Qui *trenche* devant lui en allem. « der ihm vorschneidet. »

**TREPEL**, inquiétude, tourment. Gilles de Chin, v. 3505.

Tout li est bon, tout li est bel,  
Ele l'a mise en mal *trépel*.

**TREPENSER**, s'inquiéter, être triste. Gilles de Chin, v. 801.

La roïne fu *trepensée*.

Burguy, III, 298, v° *Pois*, I, cite la forme *trespenser* avec la même signification; Roquefort lui en donne d'autres.

**TRÈS**, adverbe servant à renforcer, v. 4142, 4270, 17845.

Le plus très-bielle gent c'onques Dieux estora...  
Quant mes anemis voy en poir sy très-grant...  
Et apriés mienuit, très-devant la journée.

**Trestout**, subst. le tout, v. 2058; adject. tous, v. 414, 1167; adverbe, tout à fait, v. 12821.

Et la royne oussi *trestout* li pardonna...  
Et ce sont .vij. enfans *trestout* enkaïé nés...  
Et seront *trestout* roy et prinche de renon...  
Car ung siages l'avoit portet *trestout* en son.

Au premier de ces vers, *trestout* peut aussi être pris pour adverbe.

A l'égard de *si très* comp. si.

**TRESDUCHIER**, tomber, v. 1694.

Il est venus az sains, mais il est *tresbuchiés*.

Prov. *trebuchar*, même signification; voy. Rayn., Lex. rom., V, 594.

**TRESDONT**, dès lors, v. 29240.

Et *tresdout* ly proumis en fais et en pensés.

**TRESPAS**, passage difficile. Gilles de Chin, v. 5075, 5905.

Tant qu'il vinrent en .i. *trespas*...  
Molt par estoit fors cis *trespas*...

**TRESQUER**, **TRESQUIER**, danser, v. 985, 2108.

Elias ne savoit ne *tresquier* ne karoler.

**TRESSUER**, suer abondamment, v. 5678; sortir des pores comme la sueur, v. 5622.

Tel duel ot et tel vie que tous en *tressua*...  
De la dolour qu'elle ot, li sans li *tressue*.

**TRESTIS**, v. 11154.

Et le rice haubiert qui fu bons et *trestis*.

Voy. la note et comp. notre mot **TRELLI**.

**TRESTOUT**, voy. **TRÈS**.

**TRET**, voy. **TRÉ**.

**TREU**, **TREU**, tribut, v. 5855, 24542.

Comment a nom li roys qui en tient les *tréus*?...  
Or avant, crestien! le *treu* vous faut payer.

On disait aussi *trieuage*.

Il a celui mandé qui se *trieuage* prent (v. 8002).

Ce mot a d'autres formes encore. Voyez dans Roquefort, v° *Treulage*.

**TRIACLE**, thériaque, v. 24955, 51758.

Je vous dois plus haïr que *triacle* venin...  
Et je le hai si fort de haïne mortés  
Que *triacles* venin.

C'est une comparaison qu'on rencontre souvent.

Li .i. haïoit plus l'autre que *triacles* venin.  
(Baud. de Seb., I, 182.)

Voy. aussi une note de M. de Reiffenberg au Chevalier au Cygne, p. 245.

M. Wey, dans son Hist. des révol. du lang. en France, p. 76, explique *triacle* par « vipère » en citant ce vers :

Plus het l'un l'autre que *triacle* venin.



Nous avouons ne pas comprendre. Que veut dire : l'un hait l'autre plus que la vipère ne hait le venin ?

En angl. *treacle*.

**TRIEUS**, trêve, v. 17157, 18520.

Car adont y avoit *trieus* par sairement.

**TRIEUAGE**, VOY. TRÉU.

**TROER**, VOY. TRAUER.

**TROP**, beaucoup, v. 4446, 9286, 12448.

J'ans *trop* mieulx qu'elle soit en feu arse et bruc...

Voy. Burguy, II, 531, et Rayn., Lex. rom., V, 432.

*Nimis*, dans quelques passages de Plaute, et plus souvent dans la latinité du moyen âge, signifie également *beaucoup* ou *très*, qui lui-même dérive de *trans*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 352, v° *trans*, et comp. Wackernagel, glossaire du *Altd. Lesebuch*, v° *Ueber*. *Ueber* qui a aussi le sens de *très*, rencontre son équivalent dans le moy. néerl. *over* (voy. Hoffman, *Hor. Belg.*, III, v° *Overscoon*, et dans l'island. *afarvel*, très-bien. Comp. aussi le grec *λίγν* et *ἄγαν*. L'espagnol n'a pas de mot qui signifie *trop*; on se sert du mot *demasiadamente*, excessivement, ou bien des expressions *muy* et *mucho*, par exemple, *hablais mucho*, vous parlez trop.

**TROTTER**, v. 8440.

Je pense que ly fains vous fait chy à *trotter*.

La construction du verbe *faire* avec *à* se retrouve aussi ailleurs, et nous est restée dans la phrase « faire accroire. » Sur « faire à savoir, » voy. Burguy, II, 169, note, III, 336, v° *SAVOIR*. Les formes *assavoir*, esp. *assaber* et ital. *assapere* ne sont certainement que le résultat d'une fusion des verbes *savoir*, *saber* et *sapere* avec la prép. *à*, et dans quelques bonnes éditions d'auteurs italiens, on trouve en effet écrit *a sapere* où d'autres offrent *assapere*. On rencontre également les expressions « le temps *advenir* » et « il tempo *avvenire* » (i. e. à venir, à venir), dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outremer *passim*, et dans le *Decameron*, X, 7, s. f. (p. 225<sup>b</sup>. Lipsia, 1845) : « quello che noi vorremo fare a te, tu tel vedrai nel tempo *avvenire*. » L'anglais offre du reste une construction analogue dans *to make* avec ou sans *to* devant l'infinitif qui suit ce verbe, et on trouve, par exemple, l'un et l'autre dans la strophe de Burns qu'on va lire :

'Twill make a man forget his woe,  
'Twill heighten all his joy,  
'Twill make the widow's heart to sing,  
Though the tear were in her eye.

(John Barleycorn, a ballad.)

Il faut cependant admettre qu'il n'est pas toujours facile de décider si l'*à* qui précède un infinitif, en forme une partie intégrante ou non; car cette particule peut être exigée par

un mot précédent, soit verbe (comme *faire*, etc.), soit préposition (comme *pour*, *sans*, *sur*, *de*, etc.), qui, dans l'ancien langage, prenaient ou omettaient indifféremment cet *à*. C'est ce qui cause souvent aux éditeurs de grands embarras, suivis d'inconséquences. Par exemple, nous ne voyons pas pourquoi, dans notre passage, on ne pourrait pas tout aussi bien écrire :

Je pense que ly fains vous fait chy *atrotter*.

Du moins au v. 22052.

Atant é-vous venu, sur son asne *atrotant*,  
L'hermite don Pieron, etc.

on a admis la forme *atrotter*. Cependant nous doutons un peu de son existence, parce que les participes présents qui se rattachent au verbe *venir* sont fréquemment précédés de *à*, qui équivaut peut-être à *en*. Citons quelques exemples pris dans la Chronique MS. de Jean d'Outremer, vol. II :

« Atant s'en vint Hubin Pulhes à *frappant* qui venoit droit de Tongres, » fol. 20 v°.

« Là vint li conte de Louz à *brochant* à li, » fol. 25 v°.

« Ly vint à *brochant* Tyri de Walecourt, » fol. 24 r°.

« Thyris de Walecourt vint à *jostant* contre luy, » fol. 24 v°.

« Ortant (i. e. autant) de corbeais veirent *venir* à volant, » fol. 26 r°.

Dans tous ces passages, le scribe a séparé l'*a* d'avec le participe, et M. de Reiffenberg n'a donc pas eu grand tort au v. 7318-19 de la Chron. de Mouskés.

Gariis, li dus vint à *poignant*,  
Tint une lance à fier *trengant*,

(car c'est ainsi qu'il faut ponctuer) d'écrire à *poignant*, en deux mots, quoiqu'en effet, on rencontre la forme *apoin-dre* (voy. notre mot *APOIGNANT*); mais voudra-t-on aussi admettre les verbes *afrapper*, *abrocher*, *ajoster*, etc.? Dans ce cas, on pourrait expliquer l'*a* par l'*ad* latin et l'allemand *herbei*, et ces mots répondraient alors aux verbes allemands « *herbeispornen*, *herbeirennen*, *herbeifliegen*. » Jean d'Outremer aurait été alors extrêmement exact dans le choix de ses expressions, principalement dans des passages comme les suivants : « A ches propres parolles vint .j. blanc colons *avolant* de seur les Liegeois, tout altour d'eaux .iii. fois *volant* et *ravolant*, » fol. 22 r° et : « Ferans faisoit *charoier* les cordes après li. Et Guilheame de Bares fut al frain de roy et mult d'autres chevaliers. Là soie fist *acharoier* sour .j. letier Hue de Beuves, » fol. 39 v°. Ici *volare* et *advolare*, ainsi que *vehi* et *advehi*, seraient bien et exactement distingués, si on ne préfère pas d'écrire dans le dernier passage à *charoier*.

D'après cette orthographe, au v. 54098 du Godefroid de Bouillon,

Se fist *aconvoier* au pavelon de là

serait donc tout aussi bon que à *convoier*; mais on n'ac-

ceptera certainement pas un verbe *asavoir*. Avouons cependant qu'on rencontre quelquefois des formes inattendues de verbes composés avec *à*, comme *ablamer*, indiqué par Roquefort sans citation; nous y suppléerons par le passage suivant de Jean d'Outremeuse: « Je perderay .x. conteis et avec chu je seroie grandement *ablameis*, » fol. 38 r<sup>o</sup>.

**TROUSSER, VOY. TORSEER.**

**TRUAN, mendiant, gueux, v. 1159.**

Et depuis vous nourri, si com norist *truans*.

Il faut lire « *si c'om* » c'est-à-dire « comme on. »

**Tu.**

Ce pronom fait souvent double emploi avec *vous* dans la même phrase, et est adressé à la même personne.

A, dist-il, Godefrois, or ne *talés* ung gant.  
Tu me juras la loy devant l'abet vaillant  
Que j'arole par *toy* sauf-conduit et garant (v. 4916-18).  
A Dieux, dist Baudouins, huy as fait pour moy tant,  
Que je t'en lodray com le *vostre* siervant.

Voy. aussi v. 1441-1450, 8565-8568. Gilles de Chin, v. 4498-4499, et la Chronique MS. de Jean d'Outremeuse, vol. II, fol. 18 r<sup>o</sup>: « Et Ferant revient après chu anchois .ii. mois de Portingale et tantoist Johanne li dest: « Par ma foid, *vos* me deveis bien ameir, car j'ay par l'amour de *toy* pendut mon peire. — Ibid., fol. 29 r<sup>o</sup>: « Quant Eustause entendit chu se vint ilh a mesire Pire et li dest: » Sire Pire, legire est a proveir que mes peire et li *vostre* issirent de dois meires qui estoient serceurs, si *estés* a bla-meir, car *tu* es malvais, quant *tu* es presens là (i. e. là où) *tes* confreres parollent sour mon honneur et par especial *toy* meismes y as parleit. »

Sans entrer dans des détails pour expliquer cette singularité qui repose sur différents motifs, nous signalerons seulement quelques exemples analogues, puisés dans d'autres langues, et qui serviront pour suppléer en partie à la grammaire de Grimm, vol. IV, p. 303-316, où il n'est pas fait mention de ce « changement des personnes » pas plus que dans son mémoire académique « Ueber den Personenwechsel in der Rede. » Berlin, 1856.

Dans la Nornagestsaga, c. 12, nous trouvons le passage suivant: « Konungr maelti: » Thvi förstu nu hingat til vor? « Gestr svarar: » Thessu sveif mer i skap, aetlada ek mik af *ther* nokkura audnu hliota mundu, thviat *ther* hafid fyri mer verit miök lofadir af godum mönnum ok vitrum. » Dans la Ragnar Lodbr. Saga, c. 5., Aslaug dit au roi Ragnar: « Kann vera at *ydr* liz betr á mik, ef ek búaz betr, ok vil

ek nu fara heim, en thá *máttu* gera menn eptir mer, ef *ther* er thá samt i hug, ok vilir *thú* at ek fara med *ther*; » et dans la même saga, c. 8, elle lui dit: « *Ther* niunud sia at fuglar prir satu i trénu hia *ydr*, their sögdu mer thessi thidendi, thess bid ek, at *thu* vilir eigi ráða thessu sém aellat er; nú man ek segga *ther*, at ek em konungs dóttir. »

Le vieux flamand offre quelque chose d'analogue; voy. Bormans, Sinte Christina, p. 350, note au v. 1125 (l. 1225); il y a même une chanson d'une époque plus moderne, qui commence par la strophe suivante:

Hi sprac: « lief, wiltu mijns ghedinken,  
Dinen orlof willie onfaen,  
Mijn hertebloet willie te schinken  
Dijn goetlicheit willie di laen.

Horae Belg., vol. 201 (2<sup>me</sup> éd.), et dans une autre chanson, nous trouvons ces lignes:

« Ic swere u op mijn trouwe:  
Ic en had nooit liever dan di. »

Ibid., p. 187.

Sans aucun doute ces exemples pourraient être considérablement augmentés, notre propre attention n'ayant été attirée sur ce sujet que depuis très-peu de temps; nous ajouterons seulement que dans le passage du Simplicissimus cité, par M. Grimm, dans le mémoire susmentionné, p. 21, Wal-lenstein s'adresse d'abord à son ancien camarade par *er* (ist *er* nicht der von N.?), ensuite par *wir* (was seind *wir* aber jetzt?), et il finit par le tutoyer (*du* bist ein hundsfoß). Ce changement du pronom repose cependant sur d'autres causes que celles qui se présentent dans les passages allégués plus haut.

**TUET (SE), se tut, v. 3754, 29512.**

L'y califfes se *tuet*, ne parle plus avant.

**TUMER, tomber, v. 11255, 15148; faire tomber, renverser, v. 24860.**

L'y martiaus est chéus, et Coullias *tuma*...  
Sire, ce dist Tangrés, c'est cieus qui vous joustá  
L'autre jours bien priés d'Acre, dou ceval vous *tuma*.

**TURQUOIS, turc, v. 7689.**

S'il devoit morir par un trait d'arc *turquois*.

Voy. la note.

**TY, toi, v. 11419, 11421.**

Or prie jou a Dieu qu'il ait mierey de *ty*.

**TUMBRE, VOY. TIMBRE.**

## U.

UEVE, UEVRE, ŒUVRE, v. 7700, 14974.

Dedens une goudale vous aliés combatant  
Pour l'ueve d'un hierene c'on vous aloit emblant...  
Couvert d'un riche drap de l'uevre à Cipion.

Dans le deuxième de ces vers, *Pour l'ueve de...* équivaut à « pour le fait de... »

Ur, aujourd'hui, Gilles de Chin, v. 1925.

*Kui* matinet el bois ala.

Il faut écrire *k'ui* et traduire « comme aujourd'hui matin il est allé au bois. » L'explication de M. de Reiffenberg, dans la note, est erronée.

UIMELIER (s'), s'humilier, v. 5084.

Cascuns à le ducoise forment s'*uimelia*.

Us, vers, contre, Gilles de Chin, v. 5680.

*Us* la roïne moult s'enirent.

## V.

VA, eh bien, soit, v. 1242.

Et li enfés a dit : « Or va, de par Dieu, va ! »

Voy. Diez Etym. Wört., p. 605, v<sup>o</sup> DA.

VAIL, VAUX, v. 15845.

Par foy, dist Godefroys, je ne *vail* se poy non.

1<sup>re</sup> pers. prés. ind. de *valoir*.

VAILLANT, fortune, avoir, v. 11455, 14551, 15465.

... Vechy Corharant, le rice roy vaillant  
Dont plaige avons esté pour le nostre vaillant...  
Qui laisset a se gent et quanque il a vaillant...  
Que j'ay trestout laisset gou qu'avoie vaillant.

C'est proprement le participe prés. de *valoir*, et comme tel il apparaît dans le vers suivant :

La coiffe n'y valut ung seul denier vaillant (v. 15198).

On peut à la vérité expliquer ici ce mot en le prenant pour un adjectif : « la coiffe ne valait un seul bon denier ; » mais il est beaucoup plus probablement un participe, et « un seul denier vaillant » équivaut à « valant un seul denier, » c'est-à-dire la valeur d'un seul denier ; phrase qui, devenue stéréotype, comme beaucoup d'autres, s'est ajoutée par manière de pléonasm au verbe « *valut* » de notre vers.

« Cil de la ville n'y perdirent vaillant un denier. » Villehardoin, p. 49 (éd. 1828).

« Vaillant à un denier. »

(Chans. de Rol., p. cxliv, éd. Michel.)

PROV.

Defendet a la gen de son empir,  
Qu'us del no i mesés *vâhan denter*.

Rayn. Lex. rom., V, 463 ; comp. 464 :

Maritz ja parssa non quier  
Del *valeyssen d'ui denter*.

TOME III.

Dans cette dernière citation, *valeyssen* est employé comme substantif ; dans notre poème, nous trouvons *vaissant* comme participe :

Sarrasin ne Piersant ne cil de Tartarie  
Ne vallent enviers lui *vaissant* ung ortie (v. 4441).

*Vaillant* signifie encore « brave, honnête : »

Li angles est venus à l'ermitte *vallant* (v. 4177).

Ital. *valente*.

VAINT, gagne, v. 19742.

Se la bataille *vaint*, conduire le fera  
Juse' à Jérusalem.

3<sup>me</sup> pers. sing. prés. ind. de *vaincre*. Voy. la note.

VAIR, grisonnant, v. 15821.

Et ly roys Lucquabiaus qui a le barbe *vair*.

Voy. la note. On disait aussi, dans le même sens, *barbe florie*. Voy. les mots BARBE et FLORI.

VAISS'ENT, VAIT S'ENT, VASS'ENT, VOISS'ENT, s'en va, v. 5802, 4865, 4869, 55128.

*Vaiss'ent* Cornumarans à le chiere hardie...  
*Vass'ent* Cornumarans, li abés est remés...  
*Vait s'ent* Cornumarans, sy s'en va en Surie...  
*Voiss'ent* ly Amulaine, s'enmaine Margalie.

VAISSIAUS D'ÈS, ruches d'abeilles, v. 26797.

Il a en ces pays et en ces regions  
Des mousques à foison, qui sont en leur maison,  
C'on nomme *vaisiaus d'ès*, bien parler en savons.

Voy. la note. Cette expression se trouve aussi dans la Coutume de Hainaut, c. 106, art. 15 : « *Troeve de vaisseaux d'els*, » c'est-à-dire « épave d'abeilles. » Voy. Duçange,

126

v° *Abollagium*. On appelait les ruches aussi *besaines*, *bezeines*, prov. *bezana*. Rayn., Lex. rom., II, 219, et *chastoires*, en rouchi *catoire*.

Ici *dédéns* est la *châstoire*.

(Roman de Renart, v. 10289.)

Dans son glossaire, l'éditeur traduit ce mot par « *frian-dise* » c'est évidemment une ruche. « *Alveare*, gall. *catoire* » dit le Diction. multilingue, 1605. « *Alveare chétoire*. » Gloss. MS. lat. franç. à la Biblioth. Impér. de Paris, coté 4120. En grec *κύρταρος*.

VAIT, va, Gilles de Chin, v. 5319.

Puis *vait* lazier en .i. recoi.

3<sup>me</sup> pers. sing. prés. ind. du verbe *aler*.

VAIT S'ÉNT, VOY. VAISS'ÉNT.

VALISSANT, VOY. VAILLANT.

VALLAUMENT, vaillamment, v. 8600, 17174, 32726.

Cascuns y voet porter l'espée *vallaument*...

Le roy Cornumarant secoure *vallamment* (i. valladment)...

Lors dient ly baron : « Vê là fait *vallaument*. »

Cet adverbe se rencontre aussi dans le Baud. de Seb., II, 421, 425, 459. Comp. Burguy, II, 264.

VALLEZ, page, écuyer, Gilles de Chin, v. 5386.

Uns *bacelers* jonez, touzés,  
N'est pas chevaliers, mès *vallez*.

Voy. Roquefort, sous ce mot et le Romans de Parise la Duchesse, p. 28, à la note.

VALUE, valeur, v. 888.

Nous vous en renderons, s'il vous plait, la *value*.

VANTÉUR, vanteur, v. 24184.

Mais ung grant *vantéur* voit on déshonourer.

*Vantéur* est ici pour *vantécour*; et il parait qu'au v. 18736

Il sont et ont estet maint *jongleurs* poissonni,

le mot *jongleurs* est également de trois syllabes « *jong-leurs*. »

VARIASION, vacillation, hésitation, v. 10577.

La mort receveray de loyal cuer et bon,  
Comme vraz crestyens, sans *variasion*.

Comp. VARIER.

VARIEMENT, déception, duperie, v. 54592.

Cou que vous ly dirés, c'est par *variemet*;  
Car je ne le feroie pour or ne pour argent.

VARIER, VARIER, vaciller, hésiter, v. 1099, 5497, 28510, 55400, 55410.

Croy cou que je te dy et ne va *variant*...

Faittes boins jugemens; n'ais point *variant*...

Abilans s'est venus as crestiaus apoyer

Et voit noz crestiens en douleur *variant*...

La ville vous feray rendre sans *varier*...

Et cil l'ont acordé sans point à *varier*...

Le bon sire de Fiennes qui est bon chevalier

Et qui nous a servi sans point de *varier*.

(Bertr. du Guescl., II, 155.)

Comp. VARIASION.

VARRAY, verrai, v. 5925.

Or *varray* aujourd'uy qui hardis y sera.

VASCIEL, bateau, v. 54181.

Et a fait ou *vasciel* le sien asne rentrer.

VASSAUMENT, bravement, courageusement, v. 20686 22960.

Onques ne vis payens si *vassamment* aidier...

Morradians d'Arrablois se combat *vassamment*.

Comp. BACELER, et à l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

VASSELAGE, vaillance, bravoure, v. 7864.

C'est pour nos seigneurs où tant a *vasselage*.

VASS'ÉNT, VOY. VAISS'ÉNT.

VAUCANT, v. 1620.

Quant il estoit montés au boin destrier *vaucant*.

M. de Reiffenberg croit que *vaucant* est ici pour *vaurant*, courant çà et là. Voy. Roquefort, v° *Vaurer*.

Vauciel, vallon, v. 4878.

En ung petit *vauciel*, lés une ourme jolie.

Ce mot a donné le nom à la célèbre abbaye de Vaucelles.

VAULT, VOY. VOULOIR.

VAUT, VOY. VOULOIR.

VAUTI, VOY. VOTI.

VAVASSOUR, chevalier inférieur, arrière-vassal, v. 9400, 51515.

Dou ceval l'abaty, sicques ly *vavassour*  
A pièques et à dars l'échierent à dolour.

VÉ, VÉCHY, VOY. VÉR.

**VÉER**, défendre, interdire, v. 5054, 6912.

A le porte s'en vint, on li véé l'entrée.

**VÉES**, VOY. VEIR.

**VEGNEZ**, VOY. VENIR.

**VEIL**, VEUX, v. 6096.

De chy me veil partir parmy. Je lac nagant.

**VÉIR**, VOIR, v. 5789; **VÉOIR**, v. 2151; **VIR**, v. 2152.

Pour véir le glouton, Cœdérois est nommé...  
Voie Jérusalem qui véoir le volra...  
Mère, dist Hélyas, vieng véoir le portég...  
Et vous, roy, venés vir oussy vo n'engrée.

*Prés. indic.*

**Voi**, voit, v. 21806, 23471, 23541.

Voi-le Cornumarans, sy mua son samblant.

3<sup>me</sup> pers. sing.

**Vés**, véés, voyez, v. 2401, 4515.

Le frère à cesti conte que chy véés ester...  
La damme que vous véés, ces .iii. enfans porta.

2<sup>me</sup> pers. plur.

*Passé défini.*

**Vi**, vis, v. 742; **vic**, 1249; **vy**, 52746.

Or ne vi ge oneques mais enfant si mal apris...  
Y sont point revenut, car ne les vic piechâ...  
Ains ne vy homme nul qui à moy durast tant.

1<sup>re</sup> pers. sing.

*Futur.*

**Veura**, verra, v. 30971.

Et me combateray à vous jusques à tant  
C'on veurra l'un de nous maté et recreant.

3<sup>me</sup> pers. sing.

*Impératif.*

**Vé**, véés, vois, voyez, v. 1305, 1419, 5261, 5921, 19509, 22718.

Vé-me-chy apresté pour prouver me façon...  
Et véés-yehy Buillon, la noble fermeté.

2<sup>me</sup> pers. sing. et plur. **Vé-me-chy**, c'est-à-dire « me voici. »  
Comp. es.

**VELU**, VELUT v. 8401, 8641, 17280, 27051.

Tout sont velut de fain, tel .xxx<sup>m</sup>. y a...  
Plus sont velu de fain que lion ne sierpent...  
Qui de fain sont velu, tout ensy que mouton...  
Car, par Dieu, j'ay de fain tout le cuer velu.

Il nous a été impossible de deviner l'exacte signification de ce mot. On pourrait bien l'expliquer par *défaillant*, si

le deuxième des passages cités ne s'y opposait pas dans son ensemble (voy. v. 8638-60); *rongé* (de fain) conviendrait mieux, mais alors le *mouton* du v. 17280 fait quelque obstacle; cependant il ne s'y est peut-être glissé que pour la rime. Quant à l'étymologie du mot en question, nous nous trouvons également dans l'incertitude; car il serait trop hasardé, paraît-il, de vouloir le rattacher au latin *vellere*, *vellicare* (fame *vellicatus*), et nous ne croyons pas non plus qu'il soit la même chose que *velu*, *villosus*; si toutefois quelque croyance populaire ne se cache pas sous l'expression *velu de fain*. Sans entrer dans de longs détails à cet égard, nous appelons seulement l'attention sur l'allemand *miesser* (comedones). On appelle ainsi non-seulement les *haarwürmer*, en franç. *crinons* (de *crin*), mais aussi certains poils qui poussent sur le dos des petits enfants et, d'après les idées populaires, les empêchent de se développer.

**VENIEMES**, VOY. VENIR.

**VENIR**.

*Présent indic.*

**Viegne**, viens, v. 30256.

Je vous viegne grasyer quant j'ay de vous le don.

**Vinent**, viennent, v. 25634.

Voyés com Sarrasin nous vinent aprocier.

*Imparf. indic.*

**Venot**, venait, v. 758.

Une cheivre y venot bien .iii. ans aloitier.

*Parfait défini.*

**Vieng**, vins, v. 52699.

Oneques puis que je vieng ou pays par dèçà,  
Je ne vic si biel fait que j'ay véut droit-là.

1<sup>re</sup> pers. sing.

**Veniemes**, vinmes, v. 30590.

Et veniemes yey à force cevaçant.

*Futur.*

**Verrés**, viendrez, v. 18495.

Ains verrés avec moy pour parler au soudant.

*Présent subjonctif.*

**Vienge**, vienne, v. 4114.

Vienge Cornumarans qui tant a de renom!

**Vegnies**, venez, v. 2502.

Et dist ly emperères: « Bien vegniés par me foit! »

c'est-à-dire « soyez le bien-venu. » Esp. *bien vengaís*.

*Imparf. subj.*

*Venist, venistes, vint, vintes, v. 2722, 3982.*

Mais il ot maint encontre ançois qu'il *venist* là...  
Pour quoy *venistes* vous ou pays par dechà.

*VENTRIÈRE, sage-femme, v. 1600.*

Car bien suy infourmé de la fausse *ventrière*.

*VÉOIR, voy. VÉR.*

*VER, v. 2564.*

« Et ce soit à demain, » dist l'emperère *ver*.

M. de Reiffenberg explique ce mot par « grand, puissant » d'après Roquefort; mais il faut plutôt lire *ber*, c'est-à-dire « viril, vigoureux. » Voy. Diez, *Etym. Wört.*, p. 45, v° *Barone*.

*VERMAUS, vermeil, v. 25575; VIERMEL, v. 1815; VIERMIAUS, v. 9754.*

Que parmy les caucies ly *vermaus* sans coula...  
A one croix *viermelle* que la rose en esté...  
Si que li sans *viermiaus* sur le sablon descent.

*VERRÉS, voy. VENIR.*

*VÉS, voy. VÉR.*

*VEUER, VOER, vouer, promettre, v. 2193, 4690, 11937.*

Et je *veue* à cheluy qui moru par juis...  
Et dist Cornumarans : « Et je *veue* à Mahom...  
Je l'ay *voé* à Dieu qui en croix fu penés...  
Seigneurs, ce dist Bertran, or solons assureé,  
A dieu le *veu*, se nous avons Englois trouvé,  
Vous les *verrés* destruit et tous desbareté.

(Bertr. du Guescl., I, 482, à la note.)

*VEUL, voy. VOULOIR.*

*VEURA, voy. VÉR.*

*VI, VIC, voy. VÉR.*

*VIEGNE, voy. VENIR.*

*VIEL, veau, v. 6853, 7520.*

A nuit me souperont ensy com chair de *viel*.

*VIELLE, vieille, v. 1129.*

Or avoit une *vielle* qui moult est sousdoians.

*VIENG, VIENGE, voy. VENIR.*

*VIÈRE, avis, opinion, Gilles de Chin, v. 824, 918.*

Que il por li d'armez fesist  
A cel tornoi, ce li est *vière*...  
.i. grant arpent, ce m'est à *vière*,  
A ciaux delà remis arrière.

Peut-être faut-il, dans ce dernier passage, lire *avière*,

comme on l'a fait au v. 1260, 1390, et donner à ce mot la même signification qu'à *vière*; il se serait formé alors de la même manière que *avis* de à *vis*. Voy. *vis*. On écrit aussi *viaire*.

*VIERGINAUMENT, VIRGINAUMENT, virginalment, v. 11561, 12019.*

A l'égard de la terminaison, voy. *VASSAUMENT*.

*VIERGONDER, couvrir de honte, v. 6788, 52558.*

Ly crestyen seront *viergondé* et honny.

Comp. *AVIRGONDER*.

*VIERMEL, VIERMIAUS, voy. VERMAUS.*

*VIERSER, verser, répandre, v. 4907.*

La ciervelle en va à la tierre *viersant*.

Au v. 984, il faut probablement lire *bierser*. Voy. notre mot *BISSALE*.

*VIEST, met, v. 1235.*

Ma cottes est de fuelles; les *viest* on ensy là?

3<sup>me</sup> pers. sing. prés. ind. de *vestir*.

*VIEMENT, vilement, honteusement, avec mépris, v. 5411, 24250; VIUMENT, v. 628, 5776.*

Le sepulere de Dieu si *viement* démener...  
Ne devés consentir que le mure *viument*.

A l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

*VIÉUTÉ, mépris, honte, v. 784, 6664, 25614.*

Je vous feroz morir à duel et à *viéuté*...  
Que tout y seront mort à duel et à *viéuté*.

Prov. *viutat*. Rayn., *Lex. rom.*, V, 444.

*VIN SUR LIE, voy. LIE.*

Nous ajouterons encore ici quelques citations; voy. Godefroid de Bouillon, v. 17122, 28594. Baud. de Seb., I, 306; II, 91, 237. Betr. du Guescl., II, 142. Comp. Jubinal, *Nouv. recueil*, I, 263, « Le martyr de Saint-Baccus » où il est dit :

« Et quant il est jusqu'au fons trait,  
Le remanant de là s'en trait,  
Qui de tel force est par son fait,  
Qu'on en fait vin de lufait,  
Autrement dit le *vin perdu*,  
Qui aus puvres gens est vendu. »

*VINENT, voy. VENIR.*

*VINTÉ, v. 22258.*

Leur donnoit honneur, victore et *vinté*.

Voy. la note.

VIRGINAUMENT, VOY. VIERGINAUMENT.

VIRGONDER, VOY. AVIRGONDER.

VIROUR, vérité, v. 24379, 26020.

Et il ly a conté le fait et le *virour*.

La forme *voirour* se trouve dans le Baud. de Seb., I, 42.  
Bertr. du Guescl., I, 153.

VIRTUS, chef, v. 25846.

Ly kaliffes y vint qui estoit leur *virtus*.

VIS (ESTRE), sembler, v. 22785, 54876.

Car fols est, ce m'est vis, cieus qui sy va fiant  
En roe de fortune, puisqu'elle va tournant.

On disait aussi « estre à vis » dans le même sens.

Adont me fuy à vis que de douleur moroie (v. 27919).

Comp. VIÈRE.

Vis, vif, vivant, v. 6050, 25975.

Ne scèvent de leur père, se il vis se party...  
Quant ly soudans l'oy, vis quida'enragier.

Comparez avec ce dernier vers la locution allemande « er  
*dachte lebendig aus der Hôut zu fahren.* »

VISETER, observer, v. 9157.

Mais ly Tartarin ont les ribaus *visetés*.

VISIRE, visière, v. 52681.

Tout droit en le *visire* ou héaume qu'il a,  
Ly mist Tangrés l'acier.

VIENT, VOY. VIEUMENT.

VIVENDIER, vivandier, v. 22981.

Ly ribaut y font signe d'iestre boin *vivendier*.

Vo, votre, v. 582; voz, v. 1258.

Et que vo douce mère vo vit en ce point chy...  
Qu'en tel point li voz corps le camp demandera.

A ce dernier vers, M. de Reiffenberg fait la note : « Peut-être si *voz corps*, » mais *li* est l'article qui souvent précède l'adj. possessif. Comp. Burguy, I, 141.

Au lieu de *vo* ou *voz*, on trouve aussi *vous*, v. 2249, 16602, 26166, 32526.

Or iestes-vous vengié de *vous* confusion...

Et dist Cornumarans : « Moult est nobles *vous* jus. »

On écrivait également *vou*.

Jà ne crerrai *vou* Dieux, à nul jour de ma vie.

(Baud. de Seb., I, 311.)

*Vou Dieux* est ici le singulier.

Ains *vou* deveroit faire à *vou* mestier aler.

(Ibid., I, 372.)

Les *vos*, les vôtres, v. 8951, 16654, 22542.

De vous et *des vos* rechut grant courtoisie,

et également *le vo*, le vôtre, vos biens.

*Du vo* n'emporterez la monte d'un tabour.

(Bertr. du Guescl., II, 290.)

Comp. NOSTRE.

Vo, VOUS, v. 582.

Et que vo douce mère vo vit en ce point chy.

VOELSISSIÉS, VOY. VOULOIR.

VOES, VOET, VOY. VOULOIR.

VOËT, v. 12896.

Dist ly roys Corbarans : « Ja *voët* ne sera. »

Voy la note.

VOI, VOY. VÉIR.

VOIANT, à la vue de..., v. 2772.

Me partiray de vous, *voiant* le baronnie...

Si vous espouserai, *voiant* toute ma gent.

(Baud. de Seb., I, 54.)

Prov. *vezent* la baronia. (Chron. des Albis, p. 88.)

VOIDIE, tromperie, v. 28752.

Fait mourdre et larraincin, traïson et *voidie*.

Ordinairement on écrivait ce mot *voisdie*. Il ne faut pas le confondre avec *boisdie*. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 76, v° *Bugia*, p. 370, v° *Vezzo*, et Burguy, III, 48, v° *Boisie*, et p. 589, v° *Vice*.

VOIE, v. 35091.

En la tente du roy, qui fu d'or et de soie

Furent ly hault baron en solas et en joie;

Et après le digner sont venu en la voie

Maint noble ménestrel qui très-bien s'esbanoie

En la *voie* parait signifier ici « à la fois. » Comp. Burguy, II, 292.

VOIR, vrai, v. 2519.

La dame sera nonne, sy *voir* que Dieus fus nés.

Au v. 8890

Car je me doute bien huy en ceste journée,

Que Calabre me mère ne soit en *voir* trouvée,

les mots « *ne soit en voir trouvée* » signifient « ne soit trouvée vrai » comme ayant prédit la vérité. Cette expression nous

en rappelle une autre qui est employée vulgairement, et qui semble ridicule : « Voyons voir. » Cela veut dire simplement « voyons ce qui est vrai. » On dit également : « Il y a des gens qui voient voir, d'autres qui voient faux. »

**Vois, voy, vais, v. 952, 5192.**

Et aussi tos que *vois* le vivier aprochant...  
Seigneur, à iciel temps que vous *voy* contant.

1<sup>re</sup> pers. sing. prés. ind. du verbe *aler*.

**VOIS DIE, v. 18477.**

Mais que vous me jurés loyalment sans *vois die*;

lis. *voisdie* et *voy*. plus haut **VOIDIE**.

**VOISSE, aille, v. 688, 2265, 4950; VOISSENT, aillent, v. 54267.**

Ains que *voisse* morir, me faites confesser...  
Que je *voisse* avoéc lui à sa devison...  
Ne nous *voissent* en riens .c. toises aproçant.

**VOISS'ENT, VOY. VAISS'ENT.**

**VOIST, aille, v. 515, 1075.**

Mieux vault que vous m'alés le cose devisant,  
Soit de bien ou de mal qui *voist* de moy touchant,  
C'uns autres le m'alast premièrement nonchant.

3<sup>me</sup> pers. sing. prés. subj. d'*aler*. M. de Reiffenberg l'a expliqué à tort par *va*.

**VOITI, VOY. VOTI.**

**VOLAGE, v. 6541, 50650, 50656.**

De faire à vous nul mal ne traïson *volage*...  
Dit vous ay verité sans pensée *volage*...  
Quant ly roys entendy ceste raison *volage*.

Dans tous ces passages, ce mot paraît signifier « traître, perfide, astucieux. » Un développement semblable des acceptions, mais dans un sens inverse, se retrouve dans le vieux norois *flaerd* (de *flâr*) qui signifie « flatterie, fausseté, astuce » et le suédois y ajoute encore l'acception de « frivolité, instabilité, caractère volage. »

**VOLÉE (A LE), aussitôt, v. 6572, 7585, 20122, 20555, 25286.**

Or y poroient vo gent venir à le *volée*...  
Et le roy des Taffurs courant à le *volée*...  
Florice la royne disoit à le *volée*...  
Escuyer vont eriant tout hault à le *volée*...  
Sans et iauwe en issy courant à le *volée*...  
Quant ly soudans les vit, sy dist à le *volée*...

On dit encore, mais dans un sens un peu différent, « à la volée; » mais l'alle. *flugs* a tout à fait la même signification.

**VOLER DU BAS, v. 7975.**

A soy meismes dist : « Tu sces du *bas voler*. »

C'est-à-dire « tu es un fin matois. » Voy. la note.

**VOLETER, voltiger, v. 17604.**

Et voient les coulons parmy l'air *voletant*.

**VOLLEKIN, certain habit de dessous, v. 28007.**

Ly roys fu desarmés, pour iestre refroidiés,  
En pur ung *vollekin* qui bien estoit tailliés.

Voy. la note.

Gaufre se fist armer : tout premiers endossa  
.. moult boin *volequin* qui maint denir cousta.  
(Eud. du Seb., II, 350.)

« Et là desviesty se huplande et puis sen *volequin*. » Corp. Chron. Flandr., III, 235.

**Vos, voy. VO.**

**Vos, voy. VOULOIR.**

**VOST et**

**VOT, VOY. VOULOIR.**

**VOTE, bâtiment, voué, v. 12854.**

Avoient en ce bois une *vote* hastic.

**VOTI, VOITI, VAUTI, voué, v. 2770, 5817, 50472.**

A Nimaie en iray en la sale *vautte*...  
Que le due troverés en le sale *voitie*...  
Furent ly crestien en la sale *vautie*.

**VOULOIR.**

**Prés. indicat.**

**Veil, veul, veux, v. 6096, Gilles de Chin, v. 1924.**

De chi me *veit* partir, parmy le lac nōgant...  
Gille, fait-ele, ce *veul-gié*.

**Voës, voel, veux, veut, v. 780, 50707.**

Se tu *voës* que ton cors soit de moy bien amé...  
Et pour tant qu'ele *voel* sa trāison celer.

**Parf. défini.**

**Vos, voulos, v. 26596.**

Et je ne vos ce fait otroyer ne agréer,  
Ains juray que briefment le ferote finer.

**Vault, vout, v. 2818; vault, v. 2820, 2822; vot, v. 1475; vout, v. 24740; vost, Gilles de Chin, v. 3669, 3992.**

Oncques en son pays ne *vault* riens à lever (i. aléver),  
De quoy en riens péüst le sien peuple gréver.  
Talles ne maletotes ne *vaut* acstumer;



Les faus usages fist abatre et renverser;  
Et les boines costumes vault tous jours alever...  
De .vii. enfans se voi la royne akoucier...  
Viers Césaire s'en vout Buinemons cevaucier...  
Ains ne se vout de riens desdire...  
Onques ne vout à pié descendre.

**Futur.**

**Vaurra**, voudra, v. 2337.

A Nimaic tout droit arriver le vaurra.

**Imparf. subjonct.**

**Vausist**, voulût, Gilles de Chin, v. 1963.

S'il fust venus por congié prendre,  
Qu'il ne vausist vers vous mesprendre,  
Por Diu, li donriés vous u non ?

**Voelsissiés**, voulussiez, v. 2395.

Contre vos anemis que voulsissiez gréver.

**Vous**, voy. vo.

**Vout**, voy. VOULOIR.

**Voy**, voy. VOIS.

**Voz**, vous, v. 4273.

Véchy chely par qui vous voz alés doutant.

Voy. aussi notre mot vo.

**VREDOUR**, verdure, prairie, 23829.

Ly roys Cornumarans quéy sur la *vrédour*.

Métathèse pour *verdour*. Comp. les deux mots ci-sui-  
vants.

**VREGIET**, vergier, v. 1598.

Pour aler en *vregiet* ne dessus la rivière.

**VRENT**, verni, v. 8979, 50775.

De la lonce le fiert sus la targe *vrenie*.

**VUÉE**, v. 11276.

Or est mors Goulias, s'a le tieste copée;  
Et Murgalés revint après celle *vulée*.

M. de Reiffenberg propose de lire *visée*. Nous préférons de  
corriger *ruée*, mot que nous expliquons par « combat, vic-  
toire » de *ruer*, frapper, renverser, terrasser.

**VY**, voy. vi.

**Y.****Y.**

A l'égard de la locution *il y a*, voy. notre mot IL.

Y dérive du lat. *ibi*. Voy. Diez, *Étym. Wört.*, p. 196,  
v<sup>o</sup> lvi.

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	1
GODEFROID DE BOUILLON . . . . .	4
Godefroid et ses compagnons sont conduits au château de Tervagant par le traître Turquant . . . . .	5
Turquant lui propose d'aller chercher Florie . . . . .	ib.
Conseil des barons . . . . .	4
Turquant va vers Cornumarant pour trahir les barons . . . . .	ib.
Le soudan s'avance vers eux avec ses gens . . . . .	ib.
Désespoir de Gracien et de Godefroid. . . . .	5
Godefroid se précipite sur le soudan et tue le traître Turquant . . . . .	6
Captivité des barons . . . . .	ib.
Menaces du soudan contre Gracien. . . . .	ib.
Promesses ironiques à Godefroid . . . . .	7
Les captifs vont à Oliferne . . . . .	ib.
Effet que cet événement produit sur Moradin . . . . .	8
Le roi Griffon . . . . .	ib.
Proposition de Moradin au soudan pour le supplice des captifs . . . . .	9
Cornumarant donne un avis favorable à Godefroid . . . . .	10
Le soudan s'y oppose . . . . .	ib.
Moradin demande à les avoir en garde . . . . .	ib.
Plaintes de Godefroid et des barons . . . . .	11
On les conduit à la tour Calabre . . . . .	ib.
Bonnes dispositions de Moradin . . . . .	ib.
Provisions amassées par la reine Calabre. . . . .	12
Railleries du soudan au sujet de ses prédictions . . . . .	ib.
Elle fait de nouveaux enchantements. . . . .	ib.

	Pages.
Moradin dévoile aux barons ses projets pour les sauver . . . . .	15
Joie des captifs . . . . .	15
Moradin joue aux échecs avec Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Les captifs sont armés et tuent leurs gardiens . . . . .	16
La tour Marbarine . . . . .	<i>ib.</i>
Florie est éveillée par le bruit . . . . .	17
Un varlet lui apprend le fait . . . . .	18
Les barons se mettent à table dans une salle du château . . . . .	19
Entrée de Florie avec ses femmes . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid la protège contre Bauduin de Bauvais . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant apprend ce qui se passe dans la tour Calabre . . . . .	20
Son entretien à ce sujet avec Moradin . . . . .	21
Le soudan s'apprête à faire le siège de la tour . . . . .	<i>ib.</i>
Résignation des barons . . . . .	22
Exhortation de Florie . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin l'accuse de trahison . . . . .	25
En même temps il envoie en secret un messenger au camp des croisés . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant se dispose à retourner à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Florie est dénoncée à Corbarant . . . . .	24
Il prend sa défense contre sa mère . . . . .	<i>ib.</i>
Aussi contre le soudan . . . . .	26
Sa querelle à ce propos avec Cornumarant . . . . .	27
Ce dernier est informé de la captivité de ses deux oncles Lucquabiel et Maucoulon . . . . .	28
Il offre de combattre Godefroid en champ clos . . . . .	<i>ib.</i>
Son entretien avec les barons . . . . .	29
Conditions du combat . . . . .	50
Godefroid accepte . . . . .	<i>ib.</i>
Corbarant est invité à garantir l'exécution des conditions . . . . .	51
Il prend cet engagement, à condition que Godefroid amène Florie avec lui . . . . .	52
Florie promet à Godefroid de ne pas lui survivre, s'il périt dans le combat . . . . .	53
Arrivée du messenger de Moradin au camp des croisés . . . . .	54
Une partie marche au secours des barons . . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée de ces croisés dans un bois, près d'Oliferne . . . . .	55
Godefroid et Florie sortent de la tour Calabre . . . . .	<i>ib.</i>
Entrée de Godefroid et de Cornumarant dans le camp disposé pour le combat aux portes d'Oliferne . . . . .	57
La lutte commence . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant est abattu par Godefroid . . . . .	58
Le combat recommence . . . . .	59
Cornumarant est de nouveau abattu . . . . .	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

1011

	Pages.
Il remonte à cheval pour continuer la lutte. . . . .	40
Il est abattu pour la troisième fois. . . . .	41
Les croisés venus au secours sortent de leur retraite, et les Sarrasins surpris fuient vers Olyferne. . . . .	<i>ib.</i>
Les barons sont délivrés et partent avec leurs frères. . . . .	<i>ib.</i>
Plaintes de Florie, qui avait été forcée de suivre son frère Corbarant à Olyferne. . . . .	42
Le soudan apprend le départ des barons. . . . .	43
Il promet à Cornumarant d'aller au secours de Jérusalem. . . . .	<i>ib.</i>
Corbarant prend de nouveau la défense de Florie, qui proteste de son innocence. . . . .	44
Moradin se défend aussi d'avoir fait évader les barons. . . . .	<i>ib.</i>
Jöie des croisés à l'arrivée des barons au camp. . . . .	45
Gracien envoyé pour convenir d'un échange de prisonniers. . . . .	46
L'échange est effectué. . . . .	<i>ib.</i>
Sermon de l'évêque du Puy. . . . .	<i>ib.</i>
Avant de livrer assaut à Jérusalem, les croisés vont en pèlerinage au mont Olivet. . . . .	47
Corbadas se dispose à les repousser. . . . .	48
Gracien indique aux croisés un endroit favorable à l'attaque. . . . .	49
Préparatifs des chrétiens. . . . .	50
Exhortation de l'évêque de Matran. . . . .	51
Les Taffurs attaqués par un serpent dans leur pèlerinage au mont Olivet. . . . .	52
Pierre l'ermite tue la bête. . . . .	<i>ib.</i>
Dernières dispositions des croisés pour l'assaut. . . . .	53
Hugue de Vermandois. . . . .	<i>ib.</i>
Les Taffurs. . . . .	54
Godefroid de Bouillon. . . . .	<i>ib.</i>
Robert de Normandie. . . . .	<i>ib.</i>
Imprécations de Corbadas contre les chrétiens. . . . .	55
Bohémond et Tancrede. . . . .	<i>ib.</i>
Robert de Flandre. . . . .	<i>ib.</i>
Hugue de S <sup>t</sup> -Pol. . . . .	56
Les assiégés préparent leur défense. . . . .	<i>ib.</i>
Allocution de Pierre l'Ermite. . . . .	57
L'assaut commence. . . . .	58
Exploits des Taffurs. . . . .	59
Vive résistance des assiégés. . . . .	<i>ib.</i>
Les croisés redoublent leurs efforts. . . . .	60
Valeur de Bohémond et de Tancrede, son neveu. . . . .	61
Raimond de S <sup>t</sup> -Gilles est fait prisonnier. . . . .	62
Un de ses écuyers précipite le roi Maucoulon du haut du rempart. . . . .	<i>ib.</i>
Raimon est échangé contre Maucoulon. . . . .	63

	Pages.
L'assaut continue . . . . .	65
Nouveaux exploits des Taffurs et de leur roi . . . . .	<i>ib.</i>
Ils parviennent à faire brèche . . . . .	64
Efforts désespérés des assiégés . . . . .	<i>ib.</i>
Thomas de Marle . . . . .	65
Corbadas soutient le courage de ses gens. . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid se présente à la brèche . . . . .	66
Sa rencontre avec Corbadas . . . . .	<i>ib.</i>
Sa prière, à l'aspect des siens fatigués et découragés. . . . .	67
Un cygne lui apparaît et lui indique un endroit favorable à l'attaque. . . . .	68
Conférence de Godefroid avec les chefs des croisés. . . . .	<i>ib.</i>
Généreuse résolution du roi des Taffurs. . . . .	69
Décision prise par les croisés . . . . .	70
Godefroid dirige une attaque contre la porte de Césarée. . . . .	<i>ib.</i>
Le cygne s'envole . . . . .	71
Vive défense des assiégés. . . . .	<i>ib.</i>
Noms des chrétiens qui se distinguent par leur bravoure . . . . .	<i>ib.</i>
Proposition de Thomas de Marle . . . . .	72
Il s'empare d'une tour . . . . .	73
La porte de Césarée est enfoncée, et les croisés pénètrent dans Jérusalem. . . . .	74
Corbadas se retire dans la tour David. . . . .	<i>ib.</i>
Massacre des Sarrasins . . . . .	75
Une partie s'échappe . . . . .	76
Corbadas est sommé de se rendre . . . . .	77
Les vainqueurs vont en procession à l'église du Saint-Sépulchre . . . . .	78
Sermon du patriarche. . . . .	<i>ib.</i>
Les croisés s'établissent dans la ville . . . . .	79
Désespoir de Corbadas . . . . .	80
Son frère Lucquabiel l'engage à capituler . . . . .	<i>ib.</i>
La tour David est livrée aux chrétiens . . . . .	81
Assemblée dans l'église du Saint-Sépulchre pour l'élection d'un roi . . . . .	<i>ib.</i>
Sermon de l'évêque de Matran . . . . .	<i>ib.</i>
Discours du roi des Taffurs . . . . .	82
L'évêque du Puy propose de donner la couronne à Godefroid de Bouillon . . . . .	85
L'évêque de Matran pense qu'il faut d'abord l'offrir à d'autres. . . . .	<i>ib.</i>
Elle est offerte à Hugue le Grand. . . . .	<i>ib.</i>
Il la refuse . . . . .	<i>ib.</i>
Elle est offerte ensuite au duc de Normandie . . . . .	84
Il la refuse également. . . . .	85
Refus aussi du comte de Flandre . . . . .	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

1013

	Pages.
Puis des comtes de St-Pol et de Toulouse . . . . .	85
L'évêque de Matran propose une nouvelle réunion pour la soirée . . . . .	86
La proposition est acceptée . . . . .	<i>ib.</i>
A l'heure fixée, les chefs des croisés reviennent dans l'église du Saint-Sépulcre . . . . .	<i>ib.</i>
Un orage éclate . . . . .	87
La volonté divine se manifeste en faveur de Godefroid de Bouillon . . . . .	<i>ib.</i>
Il est proclamé roi . . . . .	88
Son allocution . . . . .	89
Il donne au roi des Taffurs la couronne qui lui était destinée . . . . .	<i>ib.</i>
Il est sacré . . . . .	90
La plupart des barons annoncent leur départ . . . . .	<i>ib.</i>
Vaines instances de Godefroid pour les retenir . . . . .	<i>ib.</i>
Ils partent . . . . .	91
Un message divin leur arrive au moment où ils vont s'embarquer . . . . .	92
Sur les exhortations de l'évêque de Matran, ils décident de revenir à Jérusalem . . . . .	93
Préparatifs de défense faits par Godefroid contre le soudan de Perse qui s'avance . . . . .	94
Éracle le <i>lanier</i> , patriarche de Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Détails sur l'armée du soudan . . . . .	95
Son itinéraire . . . . .	<i>ib.</i>
Hector de Salorie . . . . .	96
Le calife . . . . .	<i>ib.</i>
Entrevue de Corbadas et de Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Un messager de la reine Calabre vient, de sa part, dénoncer son fils Corbarant . . . . .	97
Expédition de Cornumarant contre Jérusalem . . . . .	98
Godefroid le défie . . . . .	99
Ils se combattent . . . . .	<i>ib.</i>
Bohémond est fait prisonnier . . . . .	100
Efforts des croisés pour le délivrer . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant est également fait prisonnier . . . . .	<i>ib.</i>
Ainsi que Marbrun, fils de Sustamant . . . . .	101
Sustamant, en voulant délivrer son fils, est blessé par Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
Les Sarrasins se retirent emmenant Bohémond . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid rentre dans Jérusalem . . . . .	102
Sustamant vient faire son rapport au soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Désespoir de Corbadas . . . . .	103
Les Sarrasins arrivent à Rama . . . . .	<i>ib.</i>
Description de la tente du soudan . . . . .	104
Arrivée de Pierre l'Ermitte au camp des Sarrasins . . . . .	<i>ib.</i>
Il vient offrir d'échanger Cornumarant contre Bohémond . . . . .	105
L'offre est acceptée . . . . .	106

	Pages.
Entretien de Pierre l'Ermitte avec le soudan . . . . .	106
Son entrevue avec Bohémond . . . . .	107
Corbadas envoie son frère Lucquabiel à Jérusalem . . . . .	108
Lucquabiel s'assure de la bonne santé de Cornumarant . . . . .	109
L'échange est définitivement convenu. . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid demande des renseignements sur l'armée du soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Renseignements donnés par Lucquabiel . . . . .	110
Aussi par Pierre l'Ermitte. . . . .	<i>ib.</i>
Ruse de Godefroid pour tromper les ennemis sur le nombre de ses soldats . . . . .	111
Cornumarant, Marbrun et Lucquabiel assistent à une revue qu'il ordonne. . . . .	<i>ib.</i>
Détails de la revue. . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid engage Cornumarant à se faire chrétien . . . . .	112
Cornumarant refuse . . . . .	<i>ib.</i>
La revue continue . . . . .	113
Marbrun prie Cornumarant d'intercéder pour que Godefroid l'admette à rançon. . . . .	114
Au bruit qui s'est fait dans Jérusalem, les Sarrasins courent aux armes . . . . .	115
Corbadas, croyant à une trahison, menace Bohémond . . . . .	<i>ib.</i>
Double rôle joué par les Taffurs . . . . .	<i>ib.</i>
Observation que leur présence suggère à Cornumarant . . . . .	117
Confiance que Godefroid leur témoigne . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant réclame l'exécution immédiate de l'échange . . . . .	118
Il demande à Godefroid d'admettre Marbrun à rançon . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid rend la liberté à Marbrun . . . . .	119
Mais à la condition d'un combat corps à corps . . . . .	<i>ib.</i>
Marbrun accepte . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid et Marbrun se préparent au combat. . . . .	120
Arrivée à Jérusalem d'un messenger envoyé par Corbarant et Floric . . . . .	<i>ib.</i>
Ils se déclarent prêts à embrasser le christianisme . . . . .	<i>ib.</i>
Préparatifs du combat singulier de Godefroid et de Marbrun . . . . .	121
Cornumarant et son oncle Lucquabiel y assistent . . . . .	122
Premier coup de lance de Marbrun . . . . .	123
Godefroid se moque de lui . . . . .	<i>ib.</i>
Marbrun invoque Mahomet . . . . .	<i>ib.</i>
Son second coup de lance aussi vain que le premier . . . . .	124
Il est tué par Godefroid . . . . .	<i>ib.</i>
Terreur des Sarrasins spectateurs du fait . . . . .	125
Cornumarant prend congé de Godefroid . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan demande à voir l'épée de Godefroid et l'essaie . . . . .	126
Assemblée des chefs sarrasins . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin est d'avis de renoncer à Jérusalem. . . . .	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

1015

	Pages.
Reproches que Cornumarant lui adresse . . . . .	127
Moradin les repousse . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan se décide à livrer bataille . . . . .	<i>ib.</i>
Nouvelle invocation du trouvère . . . . .	128
Les chefs croisés sont réunis en conseil . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid propose d'attaquer les ennemis . . . . .	129
Il donne réponse au messager de Corbarant et de Florie . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens se préparent à sortir de Jérusalem . . . . .	150
Ils en sont détournés par un miracle et une allocution de l'évêque du Puy . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid permet cependant aux Taffurs de faire une sortie . . . . .	151
Pierre l'Ermite les accompagne . . . . .	<i>ib.</i>
Il tue Qualdin, frère de Marbrun . . . . .	152
Il est renversé à son tour et fait prisonnier par Moradin . . . . .	153
Un renfort sort de Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin se retire, emmenant Garcion et Gracien prisonniers avec Pierre l'Ermite . . . . .	<i>ib.</i>
Les Taffurs rôtissent les corps des Sarrasins restés sur le champ de bataille . . . . .	154
Terribles menaces adressées par le soudan à Garcion et à Gracien . . . . .	<i>ib.</i>
Il les somme d'abjurer . . . . .	155
Sur leur refus, ils sont mis à la torture . . . . .	<i>ib.</i>
Nouvelle sommation du soudan et nouveau refus des deux prisonniers . . . . .	156
Ils sont encore appliqués à la torture . . . . .	<i>ib.</i>
Leur courage au milieu des tourments . . . . .	157
Ils sont enfin mis à mort . . . . .	<i>ib.</i>
Pierre l'Ermite menacé répond au soudan . . . . .	158
Le soudan s'apprête à attaquer Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Les croisés qui étaient partis reviennent à Jérusalem . . . . .	159
Accueil qui leur est fait . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens se préparent au combat . . . . .	140
Ils sortent de Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Pierre l'Ermite indique au soudan les principaux chefs . . . . .	<i>ib.</i>
Hugue le Grand . . . . .	141
Robert de Normandie . . . . .	<i>ib.</i>
Robert de Flandre . . . . .	<i>ib.</i>
Hugue de Saint-Pol . . . . .	142
Tancrede et Bohémont . . . . .	<i>ib.</i>
Richard de Caumont . . . . .	143
Raymond de Toulouse . . . . .	<i>ib.</i>
Les Taffurs . . . . .	144
Étonnement du soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid de Bouillon . . . . .	145



	Pages.
Allocution du soudan aux chefs sarrasins . . . . .	146
Il dispose ses troupes . . . . .	147
Elles s'avancent contre les chrétiens . . . . .	148
La bataille commence . . . . .	<i>ib.</i>
Maucoulon est tué par les Taffurs . . . . .	150
Exploits du khan des Tartares . . . . .	<i>ib.</i>
Il tombe sous les coups de Robert de Flandre . . . . .	151
Rencontre de Godefroid et de Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Cornumarant s'échappe . . . . .	152
Diversión exécutée par Baudouin de Beauvais et Richard de Caumont . . . . .	<i>ib.</i>
Les croisés fléchissent . . . . .	153
Lucquabiel est tué par Enguerrant de Saint-Pol . . . . .	154
Et Enguerrant par Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Désespoir de Hugues de Saint-Pol . . . . .	155
Il tue Corbadas . . . . .	<i>ib.</i>
Exploits d'Abraham de Damas . . . . .	<i>ib.</i>
Exploits de Cornumarant . . . . .	156
Arrivée de Richard de Caumont . . . . .	<i>ib.</i>
Trompés par son cri de guerre, les Sarrasins le prennent pour Corbarant . . . . .	157
Le désordre se met dans leurs rangs . . . . .	158
Le soudan les rallie . . . . .	159
Allocution de l'évêque de Matran . . . . .	160
La bataille continue, plus acharnée encore . . . . .	<i>ib.</i>
Baudouin d'Édesse s'attaque à Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Il le tue . . . . .	161
Dangers qu'il court . . . . .	<i>ib.</i>
Miracle en faveur des croisés . . . . .	162
Intervention de saint Georges et de saint Maurice . . . . .	163
Terreur du soudan à leur aspect . . . . .	164
Allégresse des croisés . . . . .	<i>ib.</i>
Fuite des Sarrasins . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin est décidé à se faire chrétien . . . . .	165
Il notifie son intention au soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Discours de saint Georges à Pierre l'Ermitte . . . . .	166
Il disparaît ensuite avec ses compagnons . . . . .	<i>ib.</i>
Pierre raconte à Godefroid ce que le saint lui a dit . . . . .	167
Les corps de Garcion et de Gracien sont trouvés enfouis à l'endroit désigné . . . . .	168
Godefroid se met à la recherche de son frère Baudouin qui poursuit le soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Entrevue du soudan et de Dodequin de Damas . . . . .	169
Combat de Dodequin et de Baudouin . . . . .	170

TABLE DES MATIÈRES.

1017

	Pages.
Bauduin refuse les propositions que lui fait son ennemi. . . . .	171
Arrivée de Godefroid . . . . .	172
Dodequin et le soudan prennent de nouveau la fuite. . . . .	173
Les chrétiens célèbrent leur victoire . . . . .	174
Ils rendent les derniers honneurs à Enguerrant de Saint-Pol et à Cornumarant . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin vient à Jérusalem avec sa femme et son fils. . . . .	175
Son entrevue avec Bauduin d'Édesse . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin, sa femme et son fils reçoivent le baptême . . . . .	176
Corbarant se rend aussi à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Accueil que lui font les croisés . . . . .	177
Il est baptisé. . . . .	178
Il retourne à Oliferne avec une armée chrétienne. . . . .	179
Florie est emmenée à Damas par Dodequin. . . . .	<i>ib.</i>
Désappointement des chrétiens venus pour l'enlever à sa mère Calabre. . . . .	180
Les habitants d'Oliferne se font baptiser. . . . .	<i>ib.</i>
Colère de Calabre . . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec le soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid se dispose à assiéger Saint-Jean d'Acre. . . . .	181
Son projet est approuvé par les croisés . . . . .	182
Acre est investi . . . . .	<i>ib.</i>
Sortie exécutée par Dodequin . . . . .	183
Bohémond est abattu par Dodequin . . . . .	<i>ib.</i>
Tancrede vient au secours de son oncle . . . . .	184
Dodequin est forcé à la retraite. . . . .	<i>ib.</i>
Tancrede le poursuit . . . . .	185
Ils en viennent aux mains. . . . .	186
L'arrivée des compagnons de Tancrede interrompt le combat . . . . .	187
Retraite de Dodequin . . . . .	<i>ib.</i>
Un convoi conduit par Jonas de Césarée tombe au pouvoir de Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Jonas promet de se faire chrétien . . . . .	188
Il livre Césarée à Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Dans sa retraite, Dodequin fait rencontre de Murgafier d'Arrablois . . . . .	189
Ils se dirigent sur Césarée . . . . .	190
Trouvant la ville occupée par Tancrede, ils l'attaquent . . . . .	<i>ib.</i>
Sommé par Dodequin, Tancrede refuse de lui livrer Jonas. . . . .	191
Il lui offre de combattre en champ clos . . . . .	<i>ib.</i>
Dodequin accepte . . . . .	<i>ib.</i>
L'arrivée de Bohémond et d'un secours engage ensuite Tancrede à refuser . . . . .	192
Dodequin refuse de suivre Murgafier qui s'enfuit . . . . .	<i>ib.</i>
Son accord avec Tancrede . . . . .	195

	Pages.
Il en reçoit un sauf-conduit . . . . .	193
Son arrivée au camp des croisés . . . . .	194
Son entrevue avec Godefroid de Bouillon . . . . .	195
Godefroid le supplie de lui rendre Florie . . . . .	196
Dodequin s'engage à intercéder à cet effet auprès du soudan . . . . .	197
Il quitte le camp et se dirige vers Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Il rencontre Corbarant . . . . .	<i>ib.</i>
Celui-ci menace de le pendre, s'il ne consent à mettre Florie en liberté. . . . .	198
Dodequin se réclame en vain de Godefroid . . . . .	199
Il se décide enfin à satisfaire à la demande de Corbarant . . . . .	200
Départ pour Damas . . . . .	201
Entrevue de Dodequin et d'Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Florie est prévenue . . . . .	202
Elle est remise à Corbarant . . . . .	203
Retour de Dodequin au camp des croisés . . . . .	<i>ib.</i>
Ses reproches à Godefroid et à Tancrede. . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée de Corbarant . . . . .	204
Entrevue de Godefroid et de Florie . . . . .	<i>ib.</i>
Ils sont mariés . . . . .	<i>ib.</i>
Dodequin rentre dans Acre . . . . .	205
Il se dispose à combattre de nouveau Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Il persiste malgré les représentations du soudan . . . . .	206
Il provoque Tancrede. . . . .	<i>ib.</i>
Le champ est préparé. . . . .	207
Les deux combattants entrent en lice. . . . .	<i>ib.</i>
Tancrede invite Dodequin à abandonner l'islamisme. . . . .	<i>ib.</i>
Dodequin refuse . . . . .	208
Le combat commence. . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan fait une sortie. . . . .	209
Reproches de Tancrede . . . . .	210
Dodequin se justifie . . . . .	<i>ib.</i>
Il obtient de se retirer vers Tabarie . . . . .	211
Murgafier est blessé par Corbarant . . . . .	212
Le soudan prend la fuite vers Aucaire . . . . .	<i>ib.</i>
Acre est vivement attaqué . . . . .	213
Désespoir de Calabre . . . . .	<i>ib.</i>
Exploits des Taffurs . . . . .	214
Abraham de Damas rend Acre aux chrétiens . . . . .	215
Il exhorte les siens à suivre son exemple et à recevoir le baptême . . . . .	<i>ib.</i>
Maladras se maintient dans la citadelle . . . . .	216

TABLE DES MATIÈRES.

1019

	Pages.
Préparatifs du soudan pour le secourir . . . . .	217
Maladras néanmoins capitule . . . . .	<i>ib.</i>
Florie propose à Bauduin d'Édesse de le marier à Murgalie, fille du soudan . . . . .	218
Bauduin accepte . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid confie Acre à Bohémond . . . . .	<i>ib.</i>
Il part ensuite pour Jérusalem. . . . .	219
Une partie des croisés se dispose de nouveau à retourner en Europe . . . . .	220
Tristesse de Godefroid à cette nouvelle . . . . .	<i>ib.</i>
Ses instances pour les retenir sont vaines . . . . .	221
Quelques chefs des croisés, décidés à ne pas l'abandonner, le réconfortent . . . . .	222
Godefroid remet à son frère Eustache des reliques pour sa mère . . . . .	<i>ib.</i>
Départ des croisés. . . . .	223
Leur entrevue à Rome avec le pape . . . . .	<i>ib.</i>
Détails sur l'usurpation du duché de Normandie . . . . .	224
Retour du duc Robert . . . . .	225
Son message à l'usurpateur . . . . .	<i>ib.</i>
Il lui livre bataille . . . . .	226
Il est vaincu et fait prisonnier . . . . .	227
Récit de sa mort . . . . .	<i>ib.</i>
A son tour l'usurpateur est vaincu par le roi de France, qui le fait mourir . . . . .	228
Le soudan vient assiéger Acre . . . . .	229
Bohémond et Abraham de Damas se disposent à la défendre . . . . .	230
Ils font une sortie . . . . .	<i>ib.</i>
Ils sont défaits . . . . .	232
Le traître Maladras leur ferme les portes de la ville . . . . .	233
Abraham est fait prisonnier . . . . .	<i>ib.</i>
Bohémond remet son épée à Dodequin . . . . .	234
Maladras rend Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan veut faire mourir Bohémond . . . . .	235
Dodequin s'y oppose . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan persiste. . . . .	<i>ib.</i>
Départ de Dodequin pour Jérusalem . . . . .	236
Son entrevue avec Tancrede. . . . .	<i>ib.</i>
Puis avec Godefroid . . . . .	237
Il lui apprend la perte d'Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Il reçoit le baptême . . . . .	238
Godefroid décidé à reprendre Acre . . . . .	239
Tous ces faits sont rapportés au soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Il conduit à Damas Abraham et Bohémond . . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Calabre . . . . .	240

	Pages.
Il informe Abilant des circonstances qui ont amené le départ de Dodequin. . . . .	240
Et lui recommande de bien garder Damas . . . . .	241
Sentiments de sa fille Margalie sur le mariage qu'il lui propose . . . . .	242
Il revient à Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid confie à Tancredi la garde de Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Il prend congé de Florie . . . . .	245
Son départ . . . . .	<i>ib.</i>
Son arrivée à Acre. . . . .	244
La ville est investie . . . . .	<i>ib.</i>
Puis assiégée. . . . .	245
Sortie du soudan . . . . .	246
Combat devant Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Raimbaut Créton, Harpin de Bourges et Richard de Caumont sont faits prisonniers . . . . .	247
Exploits de Dodequin, devenu Hugues de Tabarie. . . . .	248
Il tue Seghin, fils du soudan. . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid coupe le poing au soudan . . . . .	249
Les Sarrasins rentrent dans Acre . . . . .	<i>ib.</i>
Maladras est tué. . . . .	250
Les chrétiens rentrent dans leur camp . . . . .	<i>ib.</i>
Désespoir du soudan . . . . .	251
Le roi Fineplet tâche de le reconforter. . . . .	<i>ib.</i>
Le siège continue . . . . .	252
Godefroid assemble en conseil les chefs des croisés . . . . .	<i>ib.</i>
L'évêque du Puy propose un moyen pour s'emparer d'Acre . . . . .	253
Il est adopté. . . . .	254
Préparatifs des chrétiens. . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan se dispose à résister. . . . .	255
L'attaque commence . . . . .	<i>ib.</i>
Des ruches, remplies de mouches à miel, sont lancées sur la ville . . . . .	256
Tourments des assiégés . . . . .	257
Désespoir du soudan . . . . .	258
Il se décide à partir . . . . .	<i>ib.</i>
Les Taffurs pénètrent dans la ville . . . . .	259
Prise d'Acre. . . . .	260
Godefroid se met à la recherche des barons faits prisonniers . . . . .	<i>ib.</i>
Richard de Caumont, Harpin de Bourges et Raimbaut Creton sont délivrés . . . . .	261
Le soudan arrive à Damas . . . . .	262
Son entrevue avec Calabre . . . . .	<i>ib.</i>
Prédictions nouvelles de Calabre . . . . .	263
Le soudan refuse d'y ajouter foi. . . . .	264

TABLE DES MATIÈRES.

1021

	Pages.
Il confie à Abilant la défense de Damas . . . . .	265
Son arrivée à Ascalon . . . . .	<i>ib.</i>
Il annonce à sa fille Margalie son départ pour Siglaie. . . . .	266
Godefroid se dispose à assiéger Damas . . . . .	<i>ib.</i>
Ses pressentiments . . . . .	<i>ib.</i>
Départ des chrétiens pour Damas . . . . .	267
Abilant se prépare à une vigoureuse défense . . . . .	<i>ib.</i>
Entrevue de sa sœur Morinde avec Bohémond et Abraham. . . . .	268
Joie des captifs à la nouvelle de l'arrivée des chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant fait une sortie. . . . .	<i>ib.</i>
Il rencontre Corbarant et Dodequin à la tête de l'avant-garde de l'armée chrétienne. . . . .	269
Il les attaque. . . . .	270
Description du combat . . . . .	<i>ib.</i>
Danger de Dodequin . . . . .	272
Combat de Godefroid et d'Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Les Sarrasins rentrent dans Damas . . . . .	273
Le pays environnant est incendié par les chrétiens . . . . .	274
La ville est investie. . . . .	<i>ib.</i>
Le siège commence. . . . .	275
Godefroid envoie son frère Bauduin à Édesse . . . . .	276
Tancrede devient amoureux de Florie . . . . .	277
Éracle, le patriarche, forme le projet d'empoisonner Godefroid . . . . .	<i>ib.</i>
Il fait jurer à Tancrede de ne pas le trahir . . . . .	278
Il lui confie son projet. . . . .	279
Tancrede tâche en vain de l'en détourner . . . . .	280
Entrevue d'Éracle et de Florie . . . . .	281
Florie raconte à Éracle un songe qu'elle a fait . . . . .	282
Départ d'Éracle pour le camp des chrétiens. . . . .	<i>ib.</i>
Abilant provoque au combat Dodequin, devenu Hugues de Tabarie . . . . .	285
Celui-ci accepte. . . . .	<i>ib.</i>
Ils se préparent au combat . . . . .	284
Le combat commence. . . . .	285
Incidents de la lutte . . . . .	286
Godefroid intervient . . . . .	287
A sa demande le combat est suspendu . . . . .	<i>ib.</i>
Son médecin guérit les blessures de Hugues de Tarbarie. . . . .	288
Puis il va aussi donner ses soins à Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid raconte à son confesseur un songe qu'il vient de faire . . . . .	289
Son confesseur lui en explique le sens . . . . .	290
Arrivée d'Éracle au camp des chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>

	Pages.
Son entrevue avec Godefroid . . . . .	291
Il lui offre une coupe de vin empoisonné . . . . .	292
Remords de Tancrede. . . . .	295
Il envoie un de ses écuyers pour empêcher le crime. . . . .	<i>ib.</i>
L'écuyer rencontre Éracle qui se dirigeait sur Ptolémaïs . . . . .	294
Il revient à Jérusalem. . . . .	<i>ib.</i>
Désespoir de Tancrede . . . . .	295
Son entrevue avec Florie. . . . .	<i>ib.</i>
Ses projets et son départ pour Césarée . . . . .	297
Godefroid fait venir son médecin Luscion . . . . .	<i>ib.</i>
Luscion déclare aux barons que Godefroid est empoisonné . . . . .	298
Leur désespoir à cette nouvelle. . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid cherche à les consoler . . . . .	299
Il recommande de ne pas rechercher le meurtrier . . . . .	<i>ib.</i>
Plaintes de Corbarant. . . . .	500
Godefroid ordonne l'envoi de messagers à Bauduin et à Florie. . . . .	501
Les lamentations des chrétiens sont entendues des assiégés . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant demande un sauf-conduit. . . . .	502
Il arrive au camp des chrétiens. . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Godefroid . . . . .	<i>ib.</i>
Il rentre dans Damas . . . . .	505
Désespoir de Florie à la nouvelle de l'empoisonnement de Godefroid . . . . .	504
Pierre l'Ermitte tâche de la consoler . . . . .	<i>ib.</i>
Godefroid fait ses adieux aux barons . . . . .	505
Il meurt . . . . .	<i>ib.</i>
Hugues de Tabarie part pour Édesse . . . . .	506
Arrivée de Tancrede sous les murs de Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Il répond aux reproches de Florie et proteste de son innocence . . . . .	507
Florie le supplie de s'éloigner . . . . .	<i>ib.</i>
Il y consent et retourne à Césarée. . . . .	508
Bauduin apprend la mort de son frère . . . . .	509
Ses plaintes . . . . .	<i>ib.</i>
Il s'informe des circonstances du crime . . . . .	510
Son départ d'Édesse . . . . .	511
Il défait un parti de Sarrasins placé en embuscade . . . . .	<i>ib.</i>
Il confie à Hugues de Tabarie ses soupçons sur Tancrede . . . . .	512
Son arrivée à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Pierre l'Ermitte. . . . .	<i>ib.</i>
Puis avec Florie. . . . .	515
Arrivée des barons. . . . .	<i>ib.</i>

## TABLE DES MATIÈRES.

1023

	Pages.
Le corps de Godefroid est déposé dans l'église du Saint-Sépulcre . . . . .	314
Bauduin accuse Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Il accuse aussi Florie . . . . .	315
Tancrede se présente . . . . .	<i>ib.</i>
Il se défend . . . . .	316
Florie se défend aussi . . . . .	<i>ib.</i>
Éracle est dénoncé par Tancrede . . . . .	317
Bauduin ordonne d'aller l'arrêter à Acre. . . . .	318
Bauduin est couronné. . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée de son messager à Acre . . . . .	319
Arrestation d'Éracle . . . . .	<i>ib.</i>
Il est conduit à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Il accuse Tancrede et Florie du meurtre de Godefroid . . . . .	320
Tancrede demande et obtient le combat judiciaire. . . . .	321
Les combattants entrent dans le camp . . . . .	322
Tancrede affirme par serment son innocence . . . . .	323
Éracle fait de même . . . . .	<i>ib.</i>
Les deux champions s'apprêtent . . . . .	<i>ib.</i>
Le combat commence. . . . .	324
Éracle est blessé. . . . .	<i>ib.</i>
Il riposte . . . . .	325
Le combat continue . . . . .	<i>ib.</i>
Éracle a sa lance brisée . . . . .	<i>ib.</i>
Sa détresse et son explication avec Tancrede . . . . .	326
D'un coup d'épée il abat le cheval de son ennemi . . . . .	<i>ib.</i>
Inquiétude des barons pour Tancrede . . . . .	327
Éracle est désarçonné . . . . .	328
Il demande grâce . . . . .	<i>ib.</i>
Puis il cherche à tuer Tancrede en trahison . . . . .	329
Tancrede échappe à ses coups . . . . .	<i>ib.</i>
Éracle est forcé d'avouer son crime . . . . .	330
Il proclame aussi l'innocence de Florie . . . . .	331
Il est ensuite condamné au feu et exécuté . . . . .	<i>ib.</i>
Corbarant veut marier Florie à Tancrede . . . . .	332
Florie refuse. . . . .	<i>ib.</i>
Satisfaction de Bauduin . . . . .	333
Départ des chrétiens pour Damas . . . . .	334
Abilant en est informé et s'en félicite. . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée des chrétiens . . . . .	335
Entrevue d'Abilant et de Dodequin . . . . .	<i>ib.</i>



	Pages.
Celui-ci annonce à Bauduin une attaque pour le lendemain . . . . .	336
Les chrétiens se disposent au combat. . . . .	337
La bataille commence. . . . .	338
Dodequin attaque Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Ils sont séparés. . . . .	359
Bauduin cherche Abilant pour le provoquer . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant se précipite au milieu des Taffurs . . . . .	<i>ib.</i>
Il tue leur roi . . . . .	340
Il rentre dans Damas . . . . .	341
Bauduin charge les Taffurs de lui présenter un nouveau roi . . . . .	<i>ib.</i>
Élection de <i>Grant-Gourmant</i> . . . . .	<i>ib.</i>
Son éloge. . . . .	342
Il est agréé par Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée d'un ambassadeur grec. . . . .	343
Il précède Labigant, fils de l'empereur de Constantinople . . . . .	<i>ib.</i>
Accueil fait par Bauduin à Labigant . . . . .	<i>ib.</i>
Labigant demande la main de Florie . . . . .	344
Bauduin la lui accorde, à condition qu'il obtienne le consentement de la dame . . . . .	<i>ib.</i>
Labigant lui en exprime sa satisfaction . . . . .	345
Il part pour Jérusalem, en compagnie de Harpin de Bourges et de Moradin . . . . .	346
Accueil qu'ils reçoivent . . . . .	347
Entrevue de Harpin avec Florie . . . . .	<i>ib.</i>
Florie est décidée à refuser Labigant . . . . .	348
Son projet de présenter sous son nom Courtoise, sa chambrière . . . . .	<i>ib.</i>
Courtoise feint de consentir à jouer ce rôle . . . . .	349
Harpin rend compte à Labigant de sa mission auprès de Florie . . . . .	350
Entrevue de Labigant et de Courtoise. . . . .	<i>ib.</i>
Labigant déclare l'objet de son voyage . . . . .	351
Courtoise lui révèle la fraude . . . . .	<i>ib.</i>
Projet de vengeance de Labigant . . . . .	352
Arrivée à Jérusalem de Tancrede et de Corbarant . . . . .	355
Labigant dissimule. . . . .	<i>ib.</i>
Il se rend en secret à Ascalon . . . . .	354
Il se concerte avec le gouverneur de cette ville. . . . .	<i>ib.</i>
Son retour à Jérusalem . . . . .	355
Il déclare aux barons qu'il a découvert la supercherie, mais que néanmoins il accepte Courtoise pour femme. . . . .	356
Les barons en témoignent leur satisfaction . . . . .	<i>ib.</i>
Festin et danses . . . . .	357
Labigant confie Courtoise à ses Grecs. . . . .	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

1025

	Pages.
Il se prépare à partir avec les barons. . . . .	358
Il envoie un messenger au gouverneur d'Ascalon pour le prévenir . . . . .	<i>ib.</i>
Le messenger remplit sa mission . . . . .	359
Le gouverneur le charge de sa réponse pour Labigant . . . . .	<i>ib.</i>
Retour du messenger à Jérusalem . . . . .	360
Labigant prend congé de Florie . . . . .	361
Plaintes de Bauduin Cauderon . . . . .	362
Départ des barons en compagnie de Labigant . . . . .	365
Ils tombent dans une embuscade . . . . .	<i>ib.</i>
Labigant s'enfuit . . . . .	<i>ib.</i>
Défense désespérée des barons . . . . .	364
Ils sont faits prisonniers . . . . .	365
Ils sont conduits à Ascalon . . . . .	<i>ib.</i>
Margalie demande qu'on les lui livre . . . . .	366
Le gouverneur d'Ascalon y consent . . . . .	<i>ib.</i>
Ils sont renfermés dans une tour . . . . .	367
Retour de Labigant à Jérusalem . . . . .	368
Son rapport . . . . .	<i>ib.</i>
Désespoir de Florie. . . . .	369
Bauduin envoie une troupe sur le champ de bataille pour enterrer les morts. . . . .	<i>ib.</i>
Entrevue de Labigant avec Florie . . . . .	370
Il insiste pour obtenir sa main . . . . .	<i>ib.</i>
Florie persiste à la lui refuser . . . . .	371
Labigant, furieux, se rend au camp des chrétiens sous Damas. . . . .	<i>ib.</i>
Harpin, échappé à l'embuscade, raconte au roi Bauduin la défaite de ses compagnons. . . . .	372
Arrivée de Labigant . . . . .	375
Il accuse Florie de la trahison dont il est lui-même l'auteur . . . . .	<i>ib.</i>
Le roi mande à Bauduin Cauderon d'emprisonner Florie . . . . .	374
Désespoir de Florie à cette nouvelle . . . . .	<i>ib.</i>
Pierre l'Ermite la console. . . . .	375
Il se rend auprès du roi pour intercéder en sa faveur . . . . .	<i>ib.</i>
Le roi se montre inexorable. . . . .	376
Abilant est informé de tous ces incidents. . . . .	377
Il fait une sortie. . . . .	<i>ib.</i>
Préparatifs des chrétiens pour la repousser. . . . .	<i>ib.</i>
La bataille commence . . . . .	378
Rencontre du roi et d'Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Exploits de Labigant . . . . .	379
Abilant l'abat de cheval . . . . .	380
Il appelle à lui toute la population armée de Damas . . . . .	<i>ib.</i>

	Pages.
L'acharnement des combattants redouble. . . . .	380
Éloge de Labigant et de ses Grecs . . . . .	381
Exploits d'Abilant . . . . .	382
Il rencontre Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
Il est abattu de cheval. . . . .	<i>ib.</i>
Offre qu'il fait à Bauduin. . . . .	383
Bauduin exige sa parole . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant la lui donne . . . . .	384
L'offre est acceptée. . . . .	<i>ib.</i>
Bauduin fait part aux barons de sa convention avec Abilant . . . . .	385
Sûr sa proposition, le prix de la valeur est décerné à Labigant . . . . .	386
Sentiments d'Abilant sur Bauduin. . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Calabre . . . . .	387
Calabre tâche de le détourner de son projet. . . . .	<i>ib.</i>
Abilant persiste. . . . .	<i>ib.</i>
Calabre essaie de convaincre sa sœur Morinde. . . . .	388
Celle-ci approuve la conduite de son frère . . . . .	389
Calabre a de nouveau recours à ses enchantements . . . . .	<i>ib.</i>
Elle prédit sa défaite à Abilant, qui persiste dans son dessein . . . . .	<i>ib.</i>
Il réunit ses conseillers . . . . .	390
L'un d'eux, Déodanas, l'engage à offrir de payer tribut pour obtenir une trêve de dix ans . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant se résigne à faire cette tentative . . . . .	391
L'idée est approuvée par les autres conseillers . . . . .	392
Toutes ces circonstances sont rapportées à Bohémond par Morinde . . . . .	<i>ib.</i>
Joie de Bohémond à cette nouvelle . . . . .	393
Il est choisi par Abilant pour porter son message à Bauduin . . . . .	394
Il sort de Damas . . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Bauduin . . . . .	395
Les barons sont d'avis d'accepter l'offre d'Abilant. . . . .	<i>ib.</i>
Bauduin refuse et persiste à exiger d'Abilant l'exécution de sa promesse première . . . . .	396
Retour de Bohémond à Damas . . . . .	397
Il fait à Abilant son rapport . . . . .	398
Abilant, satisfait du résultat, lui accorde sa liberté et celle d'Abraham . . . . .	<i>ib.</i>
Il se prépare à combattre Bauduin. . . . .	<i>ib.</i>
Le combat commence . . . . .	399
Abilant est renversé . . . . .	400
Il remonte sur son cheval . . . . .	401
Pour la deuxième fois il en est abattu . . . . .	402
Les barons s'étonnent de voir Bauduin le ménager . . . . .	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

1027

	Pages.
Abilant se relève et la lutte continue . . . . .	403
Les deux adversaires se prennent à bras le corps . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant est jeté à terre . . . . .	404
Une voix miraculeuse empêche Bauduin de l'égorger . . . . .	<i>ib.</i>
Abilant se reconnaît vaincu . . . . .	<i>ib.</i>
Il livre Damas et oblige les habitants à se faire chrétiens . . . . .	405
Morinde, baptisée, épouse Bohémond . . . . .	406
Bauduin fait le partage de ses conquêtes . . . . .	<i>ib.</i>
Calabre, aussi baptisée, se fait nonne . . . . .	<i>ib.</i>
Labigant demande de nouveau la main de Florie . . . . .	407
Bauduin la lui accorde . . . . .	<i>ib.</i>
Florie en est prévenue . . . . .	<i>ib.</i>
Elle sort de prison . . . . .	408
A sa demande, Pierre l'Ermitte consent à la conduire à Oliferne . . . . .	409
Elle y est reçue comme héritière de son frère Corbarant . . . . .	410
Retour de Bauduin et des barons à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Colère de Bauduin à la nouvelle du départ de Florie . . . . .	411
Les barons sont réunis en conseil . . . . .	<i>ib.</i>
Bauduin leur annonce son projet d'assiéger Ascalon . . . . .	412
Un renégat court en informer l' <i>amulaine</i> de cette ville . . . . .	<i>ib.</i>
L' <i>amulaine</i> s'enquiert du sort de Florie . . . . .	415
Il se promet de poursuivre l'auteur de la trahison dont elle est accusée . . . . .	<i>ib.</i>
Il fait sommer Labigant d'exécuter sa promesse . . . . .	414
Margalie est informée de tous ces détails . . . . .	<i>ib.</i>
A son tour elle les raconte aux captifs . . . . .	415
Réponse de Labigant au message de l' <i>amulaine</i> . . . . .	416
Départ des chrétiens pour Ascalon . . . . .	417
L' <i>amulaine</i> leur dresse une embuscade . . . . .	<i>ib.</i>
Il défait les Taffurs, mais il est bientôt lui-même obligé de prendre la fuite et s'égaré . . . . .	418
Les Sarrasins d'Ascalon se choisissent d'autres chefs . . . . .	419
L' <i>amulaine</i> , dans sa fuite, rencontre l'évêque d'Oliferne, qui ramenait Florie . . . . .	<i>ib.</i>
Celui-ci l'attaque . . . . .	420
L' <i>amulaine</i> se rend prisonnier . . . . .	421
Arrivée de Florie et de l'évêque d'Oliferne au camp d'Ascalon . . . . .	422
L' <i>amulaine</i> est livré à Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
Florie, de nouveau menacée de la mort par le feu, se défend . . . . .	423
Elle demande qu'on interroge l' <i>amulaine</i> . . . . .	424
Bauduin y consent . . . . .	<i>ib.</i>
Labigant se fait ouvrir la porte d'Ascalon . . . . .	425
Interrogé par Bauduin, l' <i>amulaine</i> disculpe Florie . . . . .	<i>ib.</i>

	Pages.
Elle est mise en liberté . . . . .	426
Faux rapport de Labigant aux Sarrasins d'Ascalon . . . . .	427
Margalie le démasque. . . . .	<i>ib.</i>
Il est chassé d'Ascalon et rentré dans le camp chrétien . . . . .	428
Explications qu'il donne à Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
L' <i>amulaine</i> persiste dans sa déclaration . . . . .	429
Labigant le défie . . . . .	<i>ib.</i>
L' <i>amulaine</i> demande de pouvoir fournir un champion . . . . .	430
Il obtient de rentrer dans Ascalon pour s'en procurer un . . . . .	431
Margalie est par lui livrée comme otage . . . . .	<i>ib.</i>
Son entrevue avec Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
L' <i>amulaine</i> assemble son conseil . . . . .	432
Il choisit Tancrede pour son champion, et, à cette condition, lui rend la liberté, ainsi qu'à Corbarant et à Moradin. . . . .	433
Tancrede se prépare au combat . . . . .	434
L' <i>amulaine</i> revient dans le camp chrétien . . . . .	435
Labigant réitère son accusation. . . . .	436
Tancrede entre en lice, sans se faire connaître. . . . .	437
Le combat commence . . . . .	438
Labigant perd son heaume, mais tue le cheval de Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Celui-ci débarrasse adroitement ses pieds des étriers. . . . .	<i>ib.</i>
Margalie s'aperçoit de l'amour que Florie a pour lui . . . . .	439
Tancrede, à pied, poursuit son adversaire . . . . .	<i>ib.</i>
Vaine tentative de Labigant, pour l'engager à cesser le combat . . . . .	440
Son cheval est abattu . . . . .	441
Lui-même est blessé à la tête . . . . .	442
Il s'avance néanmoins sur Tancrede . . . . .	<i>ib.</i>
Ruse de celui-ci, pour l'obliger à abandonner l'écu dont il se couvre . . . . .	443
Labigant reconnaît Tancrede . . . . .	444
Il persiste à accuser Florie de trahison . . . . .	<i>ib.</i>
La lutte continue . . . . .	445
Labigant reçoit une nouvelle blessure. . . . .	446
Il s'avoue vaincu et demande grâce . . . . .	<i>ib.</i>
Conditions que lui impose Tancrede . . . . .	447
Il est conduit aux pieds de Florie, qui ordonne de lui trancher la tête . . . . .	448
Elle l'abandonne ensuite à la discrétion de Bauduin . . . . .	<i>ib.</i>
Celui-ci le livre au jugement des barons. . . . .	449
Labigant a la tête tranchée . . . . .	<i>ib.</i>
Entretien de Florie avec Margalie . . . . .	450
Festin et réjouissances . . . . .	451

TABLE DES MATIÈRES.

1029

	Pages.
Départ de l' <i>amulaine</i> avec Margalie . . . . .	451
Leur explication . . . . .	452
Préparatifs de Bauduin contre le soudan, dont Margalie lui a annoncé l'arrivée prochaine . . . . .	453
Proposition d'Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Elle est adoptée . . . . .	<i>ib.</i>
Description de l'armée du soudan . . . . .	454
L'avant-garde commandée par Murgafier, frère de Moradin d'Arrablois. . . . .	455
Elle est découverte par Corbarant . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens font une halte . . . . .	457
Avant l'aube, ils attaquent leurs ennemis . . . . .	458
Ceux-ci, surpris, se défendent . . . . .	<i>ib.</i>
Murgafier, poursuivi par son frère Moradin, lui rend son épée . . . . .	459
Le soudan apprend la défaite de son avant-garde . . . . .	460
Murgafier promet de se faire chrétien, et de rendre Arrablois à son frère Moradin . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens entrent dans Arrablois . . . . .	461
Moradin donne à Abilant sa sœur Apoline en mariage . . . . .	462
Complot de Murgafier contre les chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>
Hérodas, oncle d'Abilant, en est informé . . . . .	465
Il charge sa femme d'avertir les chrétiens . . . . .	464
Celle-ci le trahit et révèle son projet à Murgafier . . . . .	<i>ib.</i>
Hérodas est arrêté . . . . .	465
Mais Apoline informe les chrétiens du danger qui les menace . . . . .	<i>ib.</i>
Moradin pénètre dans la chambre de Murgafier et le tue . . . . .	466
Les chrétiens se rallient . . . . .	467
Une partie des Sarrasins se soumet . . . . .	468
Les chrétiens du dehors sont introduits dans la ville. . . . .	<i>ib.</i>
Le reste de la garnison se soumet également . . . . .	470
Hérodas est délivré. . . . .	<i>ib.</i>
Apoline, baptisée, épouse Abilant . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan réunit en conseil les chefs de son armée . . . . .	471
Ils décident de livrer bataille . . . . .	<i>ib.</i>
Le roi Bauduin se dispose à les combattre . . . . .	472
Les Taffurs passent la rivière . . . . .	473
Bauduin les fait rentrer dans le camp. . . . .	<i>ib.</i>
Description de l'armée du soudan . . . . .	474
Arrivée de l' <i>amulaine</i> . . . . .	475
Il dénonce Margalie . . . . .	<i>ib.</i>
Celle-ci refuse de devenir sa femme . . . . .	476
L' <i>amulaine</i> , irrité, rentre dans Ascalon . . . . .	<i>ib.</i>

	Pages.
Il envoie un défi au soudan . . . . .	476
Celui-ci promet Margalie à Hector de Salorie . . . . .	477
Les deux armées restent plusieurs jours en présence. . . . .	478
Des renforts arrivent aux chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>
<i>L'amulaine</i> offre son alliance à Bauduin. . . . .	479
Il fournit des otages de sa fidélité . . . . .	480
Pierre l'Ermite est envoyé au soudan. . . . .	<i>ib.</i>
Au nom de Bauduin, il lui propose de fixer le jour de la bataille. . . . .	481
Margalie excite Hector de Salorie à provoquer Bauduin. . . . .	482
Elle se concerta avec Pierre l'Ermite . . . . .	483
Le soudan accepte la proposition . . . . .	<i>ib.</i>
Hector de Salorie charge Pierre l'Ermite de demander pour lui une entrevue à Bauduin. . . . .	484
Retour de Pierre au camp des chrétiens . . . . .	485
Il fait son rapport à Bauduin . . . . .	486
Entrevue de Bauduin et d'Hector de Salorie . . . . .	<i>ib.</i>
Celui-ci provoque Bauduin en champ clos . . . . .	487
Bauduin accepte le défi . . . . .	<i>ib.</i>
Hector est encouragé par Margalie. . . . .	488
Il se prépare au combat . . . . .	489
Bauduin se présente . . . . .	490
A sa demande, Hector de Salorie fait éloigner les Sarrasins. . . . .	491
Hector reproche à Margalie l'accueil fait par elle à son adversaire. . . . .	<i>ib.</i>
Sa proposition à Bauduin. . . . .	492
Celui-ci la repousse . . . . .	<i>ib.</i>
Le combat commence, et Hector est frappé une première fois. . . . .	493
A une seconde rencontre, il est blessé et renversé de cheval . . . . .	494
Bauduin, vainqueur, emmène Margalie . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens volent à son aide. . . . .	495
Désespoir du soudan . . . . .	<i>ib.</i>
Accueil fait par Florie à Margalie . . . . .	496
Discussion de Bauduin avec <i>l'amulaine</i> . . . . .	497
Pierre l'Ermite est de nouveau envoyé au soudan. . . . .	<i>ib.</i>
Sa proposition . . . . .	498
Esclamart de la Mecque engage le soudan à la repousser. . . . .	499
Retour de Pierre . . . . .	500
Effrayant tableau qu'il fait de la puissance des ennemis. . . . .	<i>ib.</i>
Ruse de guerre proposée par Abilant. . . . .	501
Elle est adoptée. . . . .	502
Bauduin arrête son ordre de bataille . . . . .	<i>ib.</i>
L'armée du soudan s'avance. . . . .	503

TABLE DES MATIÈRES.

1031

	Pages.
Défaite du corps commandé par Esclamard de la Mecque . . . . .	504
Esclamart est secouru par ses trois frères . . . . .	<i>ib.</i>
Mort d'Abilant de Damas. . . . .	505
Le calife est aussi tué . . . . .	506
Plaintes du soudan. . . . .	<i>ib.</i>
La bataille continue . . . . .	507
Exploits des Taffurs . . . . .	<i>ib.</i>
Esclamart et ses trois frères se décident à abandonner le champ de bataille . . . . .	508
Le corps d'armée du soudan est entouré par les chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>
Le soudan rend son épée à Hugues de Tabarie . . . . .	509
Déroute complète des Sarrasins . . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens rentrent dans leur camp . . . . .	<i>ib.</i>
<i>L'amulaine</i> leur livre Ascalon . . . . .	510
Allégresse des chrétiens . . . . .	<i>ib.</i>
Margalie, baptisée, épouse Bauduin . . . . .	511
Tancrede épouse Florie . . . . .	512
Réjouissances dans Ascalon . . . . .	<i>ib.</i>
Le corps d'Abilant est retrouvé parmi les morts . . . . .	515
On lui fait de magnifiques obsèques . . . . .	<i>ib.</i>
Margalie est consultée sur le sort que mérite son père le soudan . . . . .	514
Il est mis à mort . . . . .	<i>ib.</i>
Rentrée de Bauduin à Jérusalem . . . . .	<i>ib.</i>
Les barons retournent dans leurs fiefs . . . . .	515
Préparatifs de Bauduin contre la Mecque . . . . .	516
Fin du poème . . . . .	<i>ib.</i>
 PROVERBES ET LOCUTIONS PROVERBIALES CONTENUS DANS LA PARTIE PRÉCÉDENTE DU POÈME . . . . .	 517
 TABLE DES NOMS DE PAYS, DE LIEUX, DE PEUPLES ET DE PERSONNES, CONTENUS DANS LE POÈME.	 519
 GLOSSAIRE. . . . .	 561

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.